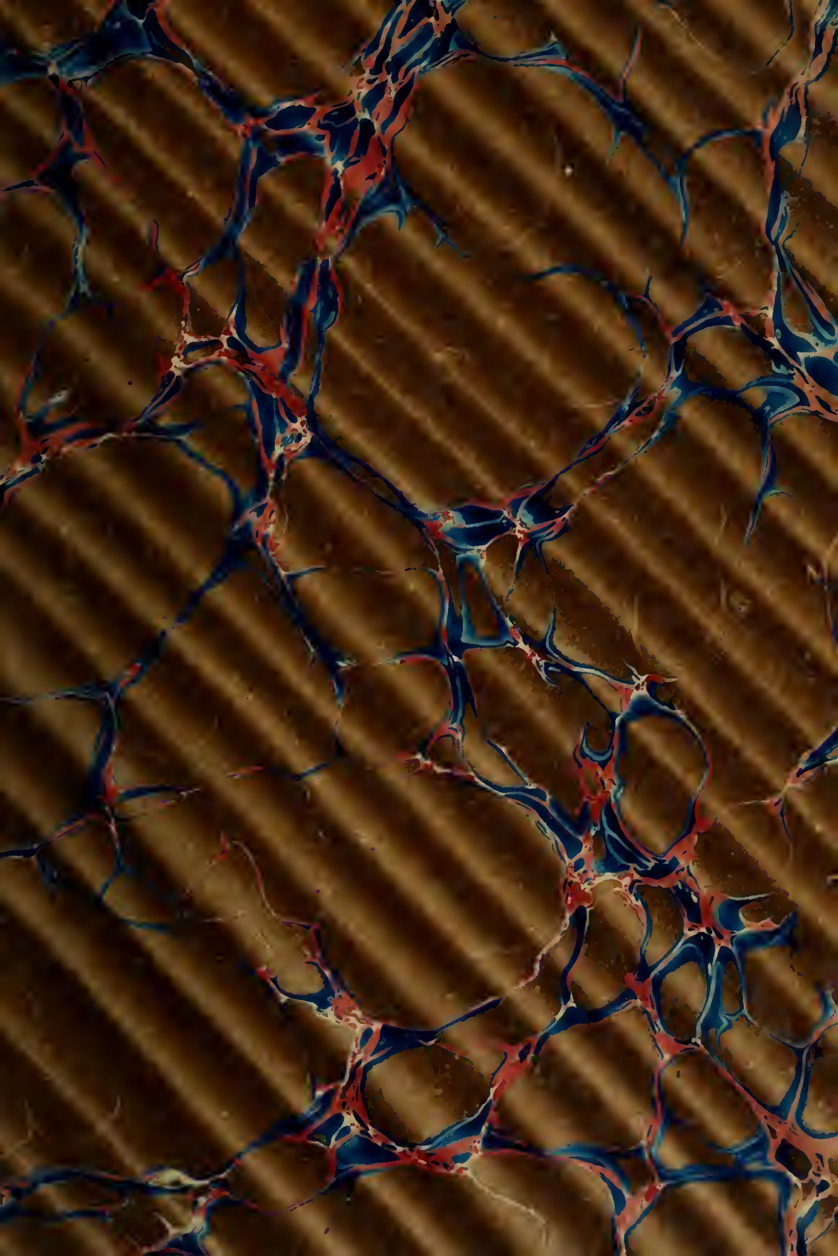










ANNALES CATHOLIQUES

TROISIEME ANNÉE

VII

JANVIER — MARS

1874

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE SON ÉMINENCE Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES,
ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS, DE BEAUVAIS, DE BLOIS, D'ÉVREUX,
DU MANS, DU PUY, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES,
D'ORLÉANS, DE PAMIERS, DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE,
DE VANNES, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, ETC., ETC.

J. CHANTREL

RÉDACTEUR EN CHEF

TROISIÈME ANNÉE — TOME VII

JANVIER — MARS

—

1874



PARIS

13, RUE DE L'ABBAYE, 13.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

AU RÉDACTEUR DES ANNALES CATHOLIQUES

Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, nous fait l'honneur de nous écrire la lettre suivante :

Bourges, 29 décembre 1873.

A notre époque de défaillance morale, votre œuvre a plus que jamais sa raison d'être. Continuez-la donc, Monsieur le Directeur, avec votre foi convaincue et votre zèle infatigable.

Je la bénis et vous bénis vous-même du plus profond de mon âme, et fais des vœux ardents pour qu'elle soit répandue et appréciée comme elle le mérite.

Veuillez me compter *au nombre de vos abonnés.*

Agréez, etc.

† J. A. *Archev. de Bourges.*

Après tant et de si précieux témoignages reçus de notre vénérable Episcopat et tant d'encouragements venus de toutes parts, nous sentons qu'il y aurait ingratitude et lâcheté à douter du succès de notre œuvre et de l'utilité qu'elle présente. Nous ne pouvons que remercier et nos vénérables Evêques et ces nombreux abonnés qui nous témoignent tous les jours leurs sympathies et nous exhortent à poursuivre courageusement nos travaux. Nous commençons notre troisième année sous les meilleurs auspices ; heureux serons-nous, si les *Annales catholiques* font une partie du bien qu'on attend d'elles et contribuent ainsi pour leur faible part à la défense de l'Eglise, de la vérité et du droit !

LES PRÉDICTIONS.

Une année vient de disparaître, une autre lui succède : c'est un moment solennel dans chaque vie humaine, qui ne se compose que d'un si petit nombre de ces années ; dans la situation où se trouve actuellement le monde, c'est un moment plus solennel encore, parce qu'il semble que la nouvelle année doit apporter avec elle la solution des graves questions qui s'agitent, justifier toutes les craintes ou réaliser les espérances.

Nous savons maintenant ce qu'a été 1873 : tout le mal qu'on redoutait n'est pas venu, tout le bien qu'on désirait n'a pas été accompli.

Si l'on établissait le bilan du mal et du bien, comme on établit en ce moment, dans les sphères politiques, le bilan matériel, le budget des recettes et des dépenses, de quel côté serait l'excédant?

Le Saint-Père, s'adressant, le 21 novembre dernier, à tous les évêques, et par eux à tous les fidèles, à tous les hommes vraiment sérieux, paraissait ne voir partout que des sujets de tristesse et de larmes : persécution à Rome, persécution dans toute l'Italie, persécution en Suisse, persécution en Allemagne, persécution même en Amérique ; le schisme déchirant l'Eglise, l'hérésie cherchant à se répandre partout, les sociétés secrètes marchant pleines de confiance et d'audace à la destruction du christianisme, l'athéisme levant la tête haute, le matérialisme envahissant toutes les classes, et partout la force opprimant le droit. Et pourtant Pie IX ne désespérait pas : il voyait bien d'un côté l'armée du mal innombrable, puissante, infernalement disciplinée, et ayant à son service toutes les ressources du despotisme, de l'hypocrisie et de la lâcheté ; mais, d'un autre côté, il voyait Dieu, Dieu qui soutient son propre courage, qui soutient la constance des évêques persécutés, des prêtres

chassés de leurs paroisses, des fidèles à qui l'on enlève leurs légitimes pasteurs ; il voyait le réveil de la foi, il suivait de son regard paternel les missionnaires qui évangélisent les barbares du paganisme et les barbares du christianisme ; il voyait l'armée dévouée des religieux et des religieuses qui ne songent qu'à sa gloire, au salut de leurs frères et au soulagement de toutes les misères morales et physiques ; il voyait des foules qu'on ne peut plus compter se précipiter dans les sanctuaires les plus vénérés pour implorer la miséricorde divine et prendre pour auxiliaires dans les grands combats de ce siècle les saints et la Reine des saints ; il comptait les aumônes qui se multiplient, les actes de foi qui s'accomplissent à la face du ciel, les prières qui vont faire violence à la miséricorde divine.

Et Pie IX espérait, et il terminait son admirable encyclique par un grand cri de confiance qui doit ranimer les cœurs.

Pouvons-nous donc espérer que 1874 sera plus heureux que 1873, et qu'il verra enfin le commencement de ce jour de salut attendu depuis si longtemps?

Nous entendons faire autour de nous bien des prédictions : toutes semblent s'accorder à attester un prochain triomphe de l'Eglise, de la vérité et du droit, toutes semblent aussi annoncer, avant ce triomphe, de nouvelles et terribles épreuves.

Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de le dire : Il ne faut pas mépriser les prédictions qui se présentent avec des caractères d'authenticité et de véracité capables de frapper les plus graves esprits ; mais, tant que l'Eglise, tant que l'autorité ecclésiastique se tait, il ne faut pas non plus accorder trop de créance à ce qui se dit autour de nous. Il se produit, depuis quelques années, des faits merveilleux qui défient les dédains et les sarcasmes de l'incrédulité ; il y a aussi des paroles hasardées qu'ins-

pirent peut-être seulement des pensées de spéculation.

Ne soyons donc pas incrédules, mais soyons prudents.

D'ailleurs, il importe de ne pas oublier que les prophéties s'accomplissent rarement dans le sens rigoureux des paroles qui les expriment, parce qu'elles sont en même temps des avertissements, des promesses ou des menaces. L'accomplissement en dépend donc de nous : si nous sommes dociles aux avertissements, la partie des menaces disparaîtra pour faire place à celle des promesses; sinon, c'est la menace qui l'emportera sur la promesse.

Sans être prophète, on peut, dès maintenant, tant les faits parlent haut, tant les signes sont éclatants, prévoir ce qui arrivera dans un temps plus ou moins rapproché, et probablement beaucoup plus rapproché qu'on ne pourrait le penser.

Il y a une prophétie divine qui s'accomplira infailliblement : c'est que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise.

Il y a une loi divine qui s'accomplit aussi infailliblement : c'est que le péché rend les peuples misérables et attire sur eux les fléaux de tout genre.

Il y a une autre loi divine non moins infaillible : c'est que la prière, l'aumône, la foi et les bonnes œuvres couvrent la multitude des péchés et désarment la justice divine.

Nous voyons, depuis bientôt un siècle, l'accomplissement de la première de ces lois; depuis quelques années, nous en voyons des applications de plus en plus terribles. Mais avec le châtiment vient la leçon, qui est un acte de miséricorde, et n'est-il pas vrai que, si le plus grand nombre refuse encore d'ouvrir les yeux, un nombre de plus en plus considérable commence à comprendre? n'est-il pas vrai que la prière publique rentre dans les mœurs, que l'aumône devient de plus en plus abondante,

que la foi se ranime, que les bonnes œuvres se multiplient? n'est-il pas vrai que les plus funestes erreurs de ces derniers temps, le gallicanisme et le libéralisme, ou sont morts ou ne font plus d'illusions? n'est-il pas vrai qu'il y a dans l'admirable unité de l'Eglise catholique, dans l'intrépidité du Pontife suprême, dans la constance et l'union des évêques, dans la fidélité des prêtres, dans l'obéissance des fidèles, tous les symptômes d'une prochaine et merveilleuse résurrection?

C'est la prophétie divine qui continue de s'accomplir au moyen des deux lois que nous citions, l'une qui châtie, l'autre qui sauve, et, puisque tout semble montrer que le progrès est dans le sens de la seconde loi, ne peut-on pas dire que c'est le salut qui s'approche?

Le verrons-nous en 1874? Il serait téméraire de répondre; mais s'il est certain que la crise est maintenant à l'état aigu, que la persécution touche aux degrés extrêmes de la violence, et que la dernière bataille est imminente, n'a-t-on pas quelque droit de penser que la lutte ne peut plus être de longue durée et que l'intervention divine, déjà si manifeste, va produire les résultats décisifs?

Nous espérons donc, et nous ne croyons pas devoir remettre nos espérance à un temps éloigné, et comme la France souffre en même temps que l'Eglise, et parce que l'Eglise souffre, et parce qu'elle a été en grande partie cause de ces souffrances; comme, dans le monde entier, nous ne voyons aucune nation qui puisse plus efficacement intervenir dans la lutte que la France; comme nous remarquons que c'est le sentiment même, non-seulement de ceux qui nous aiment, mais encore de ceux qui nous détestent le plus, nous ne séparons pas nos espérances patriotiques de nos espérances religieuses et chrétiennes.

Oui, nous sommes à une de ces époques de l'histoire de l'Eglise où le magnifique psaume qui commence l'of-

fice des vêpres du dimanche apparaît plus vivement avec son caractère prophétique. Dieu va faire une fois encore éclater la puissance de son Christ, de son Fils éternellement engendré, Dieu comme lui, et qui s'assied à sa droite. Les ennemis du Christ cherchent à le renverser de son trône, et ils ne réussissent qu'à devenir l'escabeau sur lequel il appuie son pied vainqueur. Le Christ règne, il étend son empire sur toute la terre, il est le roi même et le dominateur de ses ennemis, et Dieu brise, au jour de sa colère, les rois et les puissances qui s'opposent à lui. Voilà le Christ vainqueur ! On a cru l'anéantir, on a cru l'écraser en l'appelant *l'Infâme!* ou en faire un objet de mépris en le traitant comme un imposteur candide et charmant, et voici qu'il exerce son jugement au milieu des nations, qu'il confond la sagesse des superbes, qu'il brise les plus puissants empires, et qu'il écrase ces têtes orgueilleuses qui proclamaient que le monde n'a pas besoin de lui. L'Eglise, dont l'histoire n'est que la répétition de la vie, des épreuves, de la passion et de la résurrection de son divin Fondateur, l'Eglise a comme lui bu de l'eau du torrent des afflictions ; l'Eglise, comme lui, relève sa tête, et c'est la vérité, c'est la justice qui vont triompher.

Tels sont nos désirs, tels sont nos vœux, telles sont nos espérances pour l'année 1874.

J. Chantrel.

LA SEMAINE.

Sommaire. — Création de cardinaux. — Provision d'Eglises. — Le serment des nouveaux cardinaux. — Discours du cardinal Franchi. — Réponse de Pie IX. — Le *Ricevimento*. — Remise de la calotte rouge et de la barette. — Le prochain consistoire.

2 janvier 1874.

Sa Sainteté notre Saint-Père le Pape Pie IX, continuant de subvenir aux besoins de l'Eglise, a daigné, le 22 décembre,

après avoir prononcé une allocution, créer cardinaux de la sainte Eglise romaine :

De l'ordre des prêtres.

1. *Mgr Ignace do Nascimento Moraes Cardoso*, patriarche de Lisbonne, né à Murça, archidiacre de Braga, le 20 décembre 1811.

2. *Mgr René-François Régnier*, archevêque de Cambrai, né à Saint-Quentin, le 1er juin 1794.

3. *Mgr Maximilien de Tarnoczy*, archevêque de Salzbourg, né à Schwatz, le 21 octobre 1806.

4. *Mgr Flavius des princes Chigi*, archevêque de Myre *in partibus infidelium*, nonce apostolique en France, né à Rome, le 31 mai 1810.

5. *Mgr Alexandre Franchi*, archevêque de Thessalonique *in partibus infidelium*, nonce apostolique d'Espagne, né à Rome, le 25 juin 1819.

6. *Mgr Mariano Falcinelli-Antoniacci*, de l'ordre des bénédictins, archevêque d'Athènes *in partibus infidelium*, nonce apostolique en Autriche-Hongrie, né à Assises, le 16 novembre 1806.

7. *Mgr Mariano Barrio y Fernandez*, archevêque de Valence, né à Jaca, le 22 novembre 1805.

8. *Mgr Louis Oreglia di San Stefano*, archevêque de Damiette *in partibus infidelium,* nonce apostolique du Portugal, né à Bene, diocèse de Mondovi, le 9 juillet 1828.

9. *Mgr Jean Simor*, archevêque de Gran ou Strigonie, primat de Hongrie, né à Albe-Royale, le 22 août 1813.

10. *Mgr Joseph-Hippolyte Guibert*, archevêque de Paris, né à Aix, le 13 décembre 1802.

De l'ordre des diacres.

12. *Le T. R. P. Camille Tarquini*, de la Compagnie de Jésus, né à Marta, diocèse de Montefiascone, le 27 septembre 1810.

13. *Le T. R. P. Thomas Martinelli*, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, né à Lucques, le 3 février 1827.

Sa Sainteté, en raison de l'option pour l'église de Sabine, faite par l'Eminentissime et Révérendissime cardinal Bilio, a daigné faire les promotions suivantes :

1. L'église cathédrale suburbicaire de Sabine, pour *Son Em. Rév. Louis Bilio*, cardinal de la sainte Eglise romaine, qui se démet de son titre presbytérial de Saint-Laurent Panis-Perna.

2. L'église archiépiscopale d'Edesse *in partibus infidelium*, pour *le Rév. Mgr Thomas Salzano*, évêque de Tanes *in partibus infidelium.*

3. L'église cathédrale de Gross-wardein, en Hongrie, du rite grec, pour *Mgr Jean Olteanu*, transféré du siége épiscopal de Lugos.

4. L'église cathédrale de Nardo (dans le Napolitain), pour *le Rév. D. Salvator Nappi*, professeur de droit naturel, civil et canonique dans le séminaire diocésain et chanoine de ladite église.

5. L'église cathédrale de Pignerol (Piémont), pour *le Rév. D. Jean-Dominique Vassarotti*, prêtre de l'archidiocèse de Turin, missionnaire apostolique, curé à Cavaller Maggiore.

6. L'église cathédrale de Saint-Louis-Potosi (Mexique), pour *le Rév. D. Nicanor Corona*, prêtre de l'archidiocèse de Mechoacan, professeur de droit canonique et de théologie, vicaire général dudit archidiocèse.

7. L'église cathédrale du Cap-Haïtien (Amérique centrale), pour *le Rév. D. Constant-Mathurin Hillion*, professeur d'humanités et de philosophie au collége de Saint-Stanislas, à Ploërmel, puis supérieur du petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray, près de Vannes, et vicaire général.

8. L'église cathédrale d'Hésébon, *in partibus infidelium*, pour *le Rév. P. Raphaël Capone*, de la congrégation du T. S. Rédempteur de l'archidiocèse de Salerne, professeur de théologie dogmatique et morale, député comme coadjuteur de Mgr l'évêque de Muro, dans la Calabre citérieure.

9. L'église cathédrale de Lystres, *in partibus infidelium*, pour *le Rév. D. Dominique Bucchi-Accica*, prêtre de Norcia, archiprêtre de l'église cathédrale de son diocèse, protonotaire apostolique surnuméraire, député comme auxiliaire de l'évêque de Norcia.

10. L'église cathédrale d'Euménie, *in partibus infidelium*, pour *le Rév. P. Raymond-Marie-Joseph Moreno y Castenada*,

carme déchaussé de l'archidiocèse de Guadalaxara, député comme vicaire apostolique dans le territoire divisé et démembré du diocèse de Monterey et Los Angelos, dans la basse Californie.

Enfin ont été pourvues par bref apostolique :

1. L'église épiscopale d'Aulona *in partibus infidelium*, pour *le Rév. D. François Grassi*, prêtre patricien de Fermo et doyen de cette même église métropolitaine.

2. L'église épiscopale d'Antigone *in partibus infidelium*, pour *le Rév. D. Jean-Claude Ducret*, prêtre de la congrégation du Saint-Esprit, député comme vicaire apostolique de la Sénégambie.

3. L'église épiscopale de Germanicopolis *in partibus infidelium*, pour *le Rév. D. Joseph Chevalier*, député comme vicaire apostolique de Maïssour, dans les Indes-Orientales.

4. L'église épiscopale de Tranopolis *in partibus infidelium*, pour le *R. P. Jules Mansili*, prêtre profès de l'ordre des mineurs observants de Saint-François, député comme coadjuteur avec future succession de Mgr Pierre Severini, évêque de Sappa.

5. L'église épiscopale d'Apollonie *in partibus infidelium*, pour le *R. D. Joseph Lucaique*, prêtre de la Société des Missions-Etrangères, député comme auxiliaire de Mgr Bernard Petitjean, vicaire apostolique du Japon.

Ensuite S. Em. le cardinal Bilio, élu évêque suburbicaire, a prêté le serment d'usage entre les mains de Sa Sainteté.

Après le Consistoire, le Saint-Père s'est rendu dans la salle du Trône, où il a imposé le rochet à deux des évêques préconisés qui se trouvaient au Vatican.

Sa Sainteté a reçu dans la même salle les souhaits de bonnes fêtes que S. Em. le cardinal-vicaire lui a adressés au nom du Sacré-Collége.

Le lendemain, 23 décembre, les nouveaux cardinaux présents à Rome se sont rendus au Vatican, auprès de S. Em. le cardinal Antonelli, qui les a conduits dans la salle du Consistoire, où un autel avait été élevé. Là, en présence du cardinal camerlingue de la sainte Eglise, du cardinal vice-chancelier, du camerlingue du Sacré-Collége et de trois cardinaux chefs d'ordres, les nouveaux élus ont prêté le serment par lequel ils

jurent de défendre et de soutenir les droits de l'Eglise, de la justice et de la vérité jusqu'à la mort, *usque ad effusionem sanguinis.*

Après avoir prêté serment, les nouveaux cardinaux ont été reçus dans la salle du Trône par le Saint-Père qui leur a imposé la barette avec les cérémonies accoutumées. Le cardinal Franchi, le nonce apostolique en Espagne, s'étant alors avancé au pied du trône, a prononcé, au nom de tous ses collègues, le discours suivant, qui a produit la plus vive impression sur l'assemblée :

« Très-Saint Père, appelés par un acte de la souveraine bonté de Votre Sainteté, à faire partie du Sacré-Collége des cardinaux, nous éprouvons avant tout le besoin de vous témoigner notre dévouement sans bornes, et de vous exprimer les sentiments d'une reconnaissance d'autant plus profonde que la conviction de notre insuffisance est plus grande. Votre Sainteté, en nous élevant à une dignité si sublime dans les jours de deuil pour l'Eglise, et au milieu de la tempête qui s'est partout déchaînée contre la barque de Pierre, nous rend plus précieux encore cet acte de sa paternelle bienveillance, puisqu'elle nous invite par là à l'assister dans la lutte qu'elle soutient avec tant de valeur contre ses implacables ennemis, et qu'elle nous appelle à combattre avec elle les combats du Seigneur.

« Très-Saint Père, si, dans les temps ordinaires, la dignité cardinalice offre de grands devoirs à remplir, combien sont plus graves ceux qu'elle exige de nous aujourd'hui dans les temps si malheureux où nous vivons ! Votre Sainteté connaît parfaitement les sentiments qui animent chacun de nous ; mais qu'il lui plaise d'entendre répéter encore une fois les protestations de notre cœur ferme et décidé à ne jamais s'écarter de vos côtés : prêts, comme nous le sommes, à partager avec Votre Sainteté le calice amer de la persécution et du malheur, à braver toutes sortes de souffrances pour la sauvegarde de la foi catholique, à verser enfin, s'il le fallait, même notre sang pour la défense des principes éternels et pour la conservation des droits et prérogatives de ce Siége apostolique. Pour atteindre ce but si élevé, nous comptons sur l'aide du Seignenr, qui, nous l'espérons, ne fera point défaut à ses humbles serviteurs; mais

nous comptons aussi sur les exemples que Votre Sainteté offre journellement à notre imitation, Votre Sainteté, devenue un modèle de charité et de fermeté, et un spectacle de sublime vertu pour le monde, les anges et les hommes. »

En prononçant ces dernières paroles, dit un correspondant de l'*Union*, la voix du vaillant cardinal, vibrante d'énergie et d'émotion, soulevait tous les cœurs ; tous les yeux étaient fixés sur le Pontife vénéré et semblaient par leurs regards ardents et comme électrisés, lui exprimer à leur tour les sentiments de dévotion, de courage et d'admiration qui faisaient bondir leur cœur, et dont les accès du cardinal Franchi étaient une si fidèle interprétation et un écho si éloquent.

Son Eminence a terminé ainsi son discours :

« Que Votre Sainteté daigne accueillir encore avec ces protestations de filial dévouement et respect les souhaits que nous lui adressons du fond de notre cœur pour la conservation de ses précieux jours et pour le triomphe de l'Eglise notre mère. Fasse le ciel que Votre Sainteté voie bientôt la fin de tant de maux qui affligent l'Epouse du Christ, qu'elle voie ses fils égarés retourner à ce siége de vérité, port unique de salut ; qu'elle voie enfin prospérer notre sainte religion dans toutes les parties de l'univers; et comme ce sera là la récompense que Dieu réserve à la constance et à la fermeté de son Vicaire, ce sera de même pour nous, qui avons été choisis pour être ses coopérateurs, la plus grande des satisfactions que nous aurons éprouvée dans le cours de notre vie. »

Le Saint-Père était profondément ému, mais plein de cette énergie surnaturelle qui l'anime sans cesse, il a prononcé avec force et une chaleur toujours croissante le discours suivant, que nous reproduisons aussi fidèlement que possible :

« Je vous remercie des sentiments que vous venez de m'ex-
« primer et qui sont pour moi un grand sujet de consolation et
« de joie au milieu de mes tribulations et de mes douleurs.
« Dieu a voulu m'éprouver, mais à côté des souffrances il a
« placé les consolations, et les forces à côté des dangers. En
« contemplant les maux qui accablaient cette pauvre Italie,
« nous avons songé aux moyens d'y porter remède dans la me-
« sure de nos forces, et c'est alors que nous nous sommes dé-

« terminé à pourvoir extraordinairement aux évêchés vacants.
« Dieu a daigné bénir nos efforts, et ces provisions d'évêques
« ont été pour nous une source de consolations et de joies. Les
« nouveaux évêques ont été reçus partout avec les plus grandes
« démonstrations de joie et de respect, non point par le gou-
« vernement et ses ministres, mais par les populations catho-
« liques tout entières.

« Grâce à l'action puissante et zélée de ces chers coopéra-
« teurs en Jésus Christ, la foi se ranime partout, et l'énergie
« est égale aux dangers et aux tribulations. Nous devons donc
« à Dieu de solennelles actions de grâces. Mais je ne me devais
« pas seulement à l'Italie, et les besoins de l'Eglise tout en-
« tière étaient l'objet de nos préoccupations. Dieu voulant aug-
« menter le poids de nos épreuves a permis à la mort et aux
« infirmités de nous priver du secours d'un grand nombre de
« nos coopérateurs dans le gouvernement de l'Eglise univer-
« selle. Nous avons alors prié Dieu de nous éclairer et de nous
« soutenir, et prenant conseil des circonstances, nous avons
« décidé de remplir les places vacantes du Sacré-Collége. Nous
« avons pensé alors à vous, que vos vertus, votre intelligence
« et votre dévouement éprouvé dans tant de circonstances si-
« gnalaient plus spécialement à notre choix. Et en disant *vous*,
« e veux parler non-seulement de vous qui êtes ici présents,
« mais encore de ceux qui sont au loin. Nous vous avons donc
« appelés à l'honneur de coopérer avec nous au gouvernement
« de la sainte Eglise de Dieu.

« Vous faites partie désormais de ce Collége sacré des car-
« dinaux dans lequel nous avons puisé jusqu'ici tant de force,
« tant de consolations et tant d'appui. Nous lui rendons ici ce
« solennel et mérité hommage qu'il a été toujours pour nous
« une source de joie. Vos vertus me donnent la certitude que
« vous marcherez sur les glorieuses traces de ceux que vous
« avez été appelés à remplacer et de ceux dont vous êtes de-
« venus les coopérateurs et qui forment ma consolation et ma
« force. Avec votre puissant secours nous pourrons continuer
« avec une nouvelle énergie à combattre les batailles du Sei-
« gneur, à défendre les droits de la vérité et de la justice et à
« repousser l'erreur, en attendant le jour où Dieu daignera

« dans sa miséricorde nous accorder le triomphe qu'il a pro-
« mis à son Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne pré-
« vaudront jamais. »

Après ce discours, prononcé avec une force, une majesté et une énergie qui montraient saint Pierre dans Pie IX, les nouveaux cardinaux rentrèrent dans leurs demeures, où ils reçurent les félicitations de leurs nombreux amis; mais on écarta, conformément à la bulle pontificale récemment promulguée, toute solennité dans ce *ricevimento* : l'Eglise est en deuil et le Pape prisonnier; les anciens et joyeux usages ne peuvent être suivis et c'est à des temps plus heureux qu'il convient de remettre les solennités. C'est à des temps meilleurs aussi qu'est renvoyée la remise solennelle du chapeau. Le Saint-Père a seulement voulu que les cardinaux pussent jouir de tous les honneurs et insignes de leur dignité, quoique la réception du chapeau n'ait pas eu lieu.

Le soir même sont partis de Rome les gardes-nobles chargés par le Pape de porter la calotte rouge aux cardinaux étrangers. C'est le comte Jules Salimei qui a remis la calotte, la veille même de Noël, à Son Eminence le cardinal Guibert; cet insigne a été remis à Son Eminence la cardinal Régnier par le marquis Edmond de Cinque-Quintili, et à Son Eminence le cardinal Chigi par le comte Colacicchi.

La remise des barettes cardinalices, qui est faite en France par le chef de l'Etat, aura lieu à Versailles. Le maréchal de Mac-Mahon remettra la barette non-seulement aux cardinaux Guibert et Régnier, mais encore au cardinal Chigi, nonce apostolique en France.

Le nouveau consistoire, qu'on avait annoncé devoir se tenir le 26 décembre, n'aura lieu que dans les premiers jours de janvier, probablement le 8; c'est dans ce consistoire que le Saint-Père ouvrira la bouche aux nouveaux cardinaux et leur fixera le titre de leur église, afin qu'ils puissent prendre part désormais aux travaux des congrégations.

FAITS DIVERS.

La fête de Noël a été très-religieusement célébrée à Paris. La messe de minuit a particulièrement attiré une foule considérable de fidèles dans presque toutes les églises. Dans un certain nombre même l'affluence du public était si considérable, qu'on a dû, à certains moments, faire fermer les portes et refuser l'entrée.

A Saint-Eustache, l'église était pleine dès onze heures et demie. A minuit, les agents ont dû faire fermer les portes, qui étaient assaillies par près de 2,000 personnes : c'est dire que plus de 8,000 personnes ont assisté à cette cérémonie.

A la Madeleine, le même fait s'est présenté. A onze heures, les portes de la grille qui entourent cotte église ont dû être également fermées. Un monde élégant garnissait l'église. Un grand nombre d'équipages stationnaient également aux abords.

A Saint-Roch, l'église était si remplie, que ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'on circulait sur les bas-côtés. Les femmes étaient en majorité. L'office a été célébré avec une grande solennité; plusieurs morceaux de musique ont été exécutés par des artistes de talent.

On évalue à près de 1,600 personnes le nombre des fidèles qui se pressaient à Notre-Dame de Lorette.

A Saint-Louis d'Antin, l'église était également pleine. M. Buffet, président de l'Assemblée, assistait avec sa famille à la cérémonie.

A l'église Saint-Augustin, l'affluence était également considérable ; le public était composé en grande partie de dames.

A la Trinité, plus de 3,000 personnes, appartenant en général à la classe aisée, ont entendu la messe. A Saint-Sulpice, l'église n'a pas tardé à se remplir. A Saint-Thomas d'Aquin, plus de 2,000 personnes ont assisté à la messe chantée, célébrée par M. Ravailhe, curé de la paroisse. A Saint-Merry, la circulation est devenue vers minuit très difficile. Enfin à Saint-Séverin, plus de 1,300 personnes sont venues assister à l'office.

A Saint-Philippe du Roule, on voyait parmi les assistants le comte et la comtesse de Paris, ainsi que le duc de Montpensier et l'ex-reine Isabelle de Bourbon.

Dans les églises des faubourgs, le nombre des fidèles a été également considérable. A Saint-Pierre du Gros-Caillou, la foule était assez nombreuse. A Ménilmontant, l'église contenait environ quinze cents personnes. A Belleville même, où la tranquillité n'a pas été troublée un seul instant, l'église s'est garnie rapidement. A la Villette, les rues de Flandre et d'Allemagne avaient l'aspect des jours ordinaires.

A l'église Notre-Dame, un nombre assez considérable de personnes et même des équipages ont stationné devant l'église, mais, comme il est d'usage, il n'y a pas eu de messe de minuit.

Enfin, pendant le jour, l'affluence a été plus considérable encore, particulièrement dans les grandes paroisses et à Notre-Dame, où l'on a vu avec bonheur Son Eminence le cardinal Guibert porter la calotte rouge, insigne de sa nouvelle dignité.

M. l'abbé de Broglie, frère du ministre de l'intérieur, fait, en ce moment, un cours de science sacrée à l'Ecole libre des hautes études. Il traite du *surnaturel*. Le *Monde* fait comme, il suit, l'éloge du talent de l'abbé de Broglie :

« Avec une élégance de langage héréditaire dans sa famille, avec une sûreté et une hauteur de vue qui décèlent à la fois et l'excellence des sources auxquelles il a puisé et les dons rares de son intelligence, M. de Broglie déroule à un auditoire trop peu nombreux encore, mais très-studieux, les lumineux horizons de cet ordre surnaturel pour lequel l'homme a été créé, et qu'il n'oublie ou ne dédaigne jamais impunément. »

M. l'abbé de Broglie dirige, dans le faubourg Saint-Antoine, avec un dévouement tout apostolique, une maison de patronage des ouvriers ; il vit avec eux, leur consacre son temps et sa fortune.

Mgr Alouvry, ancien évêque de Pamiers, est mort le 28 décembre d'une hydropisie du cœur.

Evêque de Pamiers depuis 1846, il s'était retiré à Paris, dans la paroisse Saint-Sulpice, en 1856: doué d'une santé robuste, il suppléait très-souvent les archevêques de Paris dans l'administration de la confirmation et dans quelques autres fonctions

épiscopales. Ce fut lui qui officia à Notre-Dame pour les obsèques de Mgr Darboy, et à la Madeleine pour l'abbé Deguerry.

Nous trouvons, dit l'*Univers*, dans la liste officielle des récompenses à l'exposition universelle de Vienne les noms des écoles dirigées par des congrégations religieuses, qui ont obtenu dans le groupe 21, travail domestique national, des médailles ou des diplômes de mérite pour les travaux d'aiguille des écoles de jeunes filles.

La France n'avait qu'un seul juré français pour défendre ses intérêts dans ce groupe du jury international, et nos 35 écoles de femmes exposaient des travaux d'aiguille. Les jurés de toutes les nations ont donné des récompenses aux écoles congréganistes suivantes :

Les Ecoles catholiques de Paris.

Ecole des filles de la Sagesse à Ars (île de Ré).

Ecole des Sœurs de Saint-Charles, à Saint-Etienne.

Ecole de la place Jeanne-d'Arc, à Paris.

Sœurs de la Charité, à Baugé.

Ecole des filles de la Miséricorde, à Billom (Puy-de-Dôme).

Ecole du Sacré-Cœur de Coutances.

Ecole des Sœurs de Notre-Dame de la Charité, à Lisieux (Calvados).

Ecole primaire des filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul (Versailles).

Les Sœurs de Mytho (Cochinchine française).

Les souscripteurs à l'église du Sacré-Cœur qui s'élève à Limoges apprendront avec plaisir que cette église a été solennellement bénie par Mgr Duquesnay, le dimanche qui a précédé la Noël. La nouvelle église s'élève sur l'emplacement de l'ancien couvent des Carmes, sur un sol sanctifié jadis par la prière, par la méditation et par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. La cérémonie de la bénédiction a été suivie de l'installation du nouveau curé, M. l'abbé Maublanc, dont le zèle a tant contribué à doter Limoges de cette église du Sacré-Cœur qui va offrir, non-seulement à ses paroissiens, mais aussi à tous les fidèles

de la ville un attrait tout particulier. Les *Annales catholiques*, qui n'ont apporté qu'une bien humble pierre à l'édifice sacré, ne peuvent que se réjouir de cet événement, et nous espérons que le digne abbé Maublanc, qu'elles comptent parmi leurs plus ardents propagateurs, n'oubliera ni l'œuvre ni ceux qui y collaborent, dans les prières qui seront dites dans la nouvelle église.

Une Œuvre importante vient d'être organisée à Trévoux. Rappelons d'abord que M. de Cissey, un parent de l'ancien ministre de la guerre, s'est donné pour mission de créer, en France, sur le modèle de la Propagation de la foi, une vaste association pour la sanctification du dimanche.

Partout de magnifiques résultats ont couronné ses efforts : à Lyon, on compte déjà 60,000 associés;à Beaune, presque tous les magasins sont fermés le dimanche.

Mgr Richard, accompagné de M. Buyat, vicaire général, et M. de Cissey, se rendaient dimanche passé à Trévoux. Sa Grandeur prononça à vêpres une allocution où elle fit part de ses projets, et indiqua une réunion chez les Sœurs de Saint-Charles. Quelques prêtres et fidèles des localités voisines se trouvaient parmi l'assistance. Mgr Richard prit de nouveau la parole pour exposer le but de l'Œuvre, son organisation, ses moyens d'action.

M. de Cissey parla pendant une demi-heure; il démontra en termes éloquents la nécessité pour l'homme de garder le repos dominical. L'impression produite a été profonde. Séance tenante, on prit les noms; trente-quatre personnes se présentèrent pour être chefs de dizaines; trente-quatre décuries furent constituées. L'Œuvre était fondée, elle est en bonne voie.

(*Messager du dimanche.*)

Le Conseil d'Etat de Genève a pris dans sa séance du 23 décembre, l'arrêté suivant :

« Le Conseil d'Etat,

« Considérant que, par suite de ses attaques inconvenantes et persistantes contre les institutions du pays, M. l'abbé Blanc

ne peut être maintenu plus longtemps dans les fonctions qu'il tient de l'Etat;

« Sur la proposition du département de l'Intérieur et des Cultes,

« Arrête :

« M. l'abbé Blanc est révoqué, à dater de ce jour, de ses fonctions d'aumônier des prisons. »

Nous n'avons pas besoin de dire que le crime de M. l'abbé Blanc était de ne pas trouver conformes à la liberté et au droit les mesures prises contre Mgr Mermillod, contre le clergé catholique fidèle et contre l'Eglise.

Une conférence dite diocésaine vient d'avoir lieu à Soleure, diocèse de Bâle. Le sujet principal des délibérations a été la nomination d'un évêque vieux-catholique, dans la personne de M. Herzog. Les décisions qui ont été publiées n'ont pas d'autre but que de faciliter cette nomination. Avant de faire le nouvel évêque, il faut que l'ancien soit définitivement destitué ; de là l'invitation adressée au Conseil fédéral. Pour que le nouvel évêque puisse librement fonctionner, il faut que l'ancien soit banni ; de là la déclaration de guerre de la conférence contre Mgr Lachat à propos de ses lettres. Enfin un nouvel évêque n'est pas possible, si les jeunes prêtres sont encore ordonnés par l'ancien ; donc suppression du séminaire diocésain de Soleure. C'est ainsi que procèdent les vieux-catholiques de Suisse : appel au bras séculier et liberté pour eux seuls.

Le *Journal de Genève*, se faisant l'écho du *Journal des Débats* et de toute la presse libérale qui ne peut souffrir la liberté de l'Eglise, trouve, à propos des Lettres pastorales de nos évêques qui s'occupent de la dernière Encyclique, et particulièrement de celle de Mgr l'évêque de Nîmes, qui flétrit énergiquement les entreprises piémoniaises et autres, « qu'une cause est « bien compromise lorsque, pour se défendre, elle est obligée « de recourir à de pareils moyens. Elle arrive ainsi bien vite à « perdre tout ce qui pouvait lui rester de crédit auprès des « hommes véritablement religieux, et nous entendons par là

« ceux qui ne séparent pas l'amour de Dieu de la bienveillance « envers le prochain. Que cette déplorable recrudescence de « fanatisme ne puisse être que fatale au prestige de l'Église de « Rome, cela nous paraît évident ; nous en prendrons facilement « notre parti, si, comme tout semble aujourd'hui le faire pré- « voir, cette décadence de la hiérarchie coïncide, dans le sein « du catholicisme lui-même, avec une renaissance du vrai sen- « timent religieux. »

Pour les bons apôtres et les saints hommes du *Journal de Genève* Mgr Mermillod doit être un fanatique. Mais alors les voleurs et les violents sont des martyrs. Les journaux libéraux devraient l'avouer franchement, sans prendre la peine de se donner des airs de pruderie, détestables en pareille occurrence. Qu'ils disent sans fard, comme ils le pensent, que Victor-Emmanuel fait bien tout ce qu'il fait ou laisse faire ; que l'Eglise a été instituée pour être pillée, volée, tracassée ; que mettre en prison les Papes et en séquestre les biens de l'Eglise, c'est travailler pour la liberté. Mais encore une fois qu'ils ne s'autorisent pas du prestige de l'Eglise, — dont ils se moquent — pour décrier les mandements des évêques, — qui leur font peur.

On écrit de Lyon à la *Liberté* de Fribourg :

« Nous avons eu la bonne fortune de voir aujourd'hui M. le curé de Zurich.

« Il nous a parlé de la situation qui est faite aux vrais catholiques à Zurich. C'est une page des Actes des Apôtres et de la vie de la primitive Eglise, qui croyait, comme on nous le disait hier, à l'infaillibilité, définie déjà par Jésus-Christ.

« *J'ai prié, Pierre, que ta foi ne défaille pas, c'est-à-dire que* « *tu sois infaillible* ».

« Les catholiques se réfugient, à l'heure qu'il est, chassés de leur église, dans le foyer d'un théâtre, dans une brasserie.

« C'est dans la salle d'une brasserie que se sont réfugiées à Zurich la Vérité et la Liberté : *Ubi Veritas ibi Libertas.*

« Les deux prêtres disent deux messes, avec autorisation épiscopale. Aux quatre messes qui sont dites à Zurich, la salle est quatre fois pleine ; elle contient 400 personnes.

« Après midi, dans cette salle, nouvelles catacombes où

Jésus-Christ est descendu, on y boit la bière. C'est le Bethléem du Roi des rois.

« M. le curé de Zurich a cherché un berceau pour le Dieu qui est mort pour nous. Une église modeste se construit à l'heure qu'il est, modeste, mais assez vaste pour abriter la liberté de la foi catholique, et cela grâce aux dons généreux des chrétiens, Pie IX, dépouillé et prisonnier, a donné 2,000 fr.

« Les catholiques du canton de Lucerne ont donné déjà 10,000 fr.

« Genève persécutée a donné son obole, 1,000 fr.

« C'est admirable.

« Lyon, la ville de la charité, s'est montrée généreuse. Bismark n'a pas empêché de trouver 20,000 fr. pour les catholiques fidèles de Zurich. »

Le gouvernement espagnol vient de *promouvoir* des évêques comme s'il s'agissait de simples colonels ou de brigadiers ordinaires. C'est au Saint-Siége qu'il appartient de décider si la nouvelle formule employée par ce gouvernement peut être acceptée ; mais nous devons faire connaître, à cette occasion, l'ancienne formule et les anciens usages, qui étaient bien plus conformes à la réalité des choses et à l'esprit des concordats. Avant la révolution de 1868, voici sous quelle forme étaient annoncées les nominations des évêques :

MINISTÈRE DE GRACE ET JUSTICE.

« *Présenté* par Sa Majesté pour l'Eglise et l'archevêche de.... le Révérend Evêque de.... Don NN. On a obtenu de Sa Sainteté les Bulles apostoliques par l'ambassadeur d'Espagne à Rome. »

Cette publication avait coutume de se faire lorsqu'on avait reçu la nouvelle que la *présentation* avait obtenu l'approbation de Sa Sainteté. Il nous semble que l'ancien usage espagnol était conforme à toutes les convenances, et qu'il pourrait être adopté encore ailleurs qu'en Espagne.

L'ENCYCLIQUE ET LES ÉVÊQUES.

Mgr l'évêque d'Angers a publié, le 8 décembre, une Lettre

pastorale et Mandement qui se terminent pas ces trois articles :

« Art. 1er. L'Encyclique *Etsi multa* de Notre Saint-Père le Pape, en date du 21 novembre, est publiée dans notre diocèse. Nous enseignons ce qu'elle enseigne, nous réprouvons et condamnons ce qu'elle réprouve et condamne.

« Art. 2. Conformément aux intentions du Souverain Pontife, nous rappelons par les présentes et remettons en mémoire les constitutions des Papes Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, Léon XII et Pie IX condamnant et prohibant, sous peine d'excommunication à encourir par le fait même, la société dite des *Francs-maçons* et les autres sociétés secrètes.

« Art. 3. Nous réprouvons la *Ligue* dite *de l'enseignement*, comme ayant pour but d'exclure et de séparer la religion de l'éducation scolaire, et nous faisons défense à tout fidèle de notre diocèse d'en faire partie, d'y coopérer soit par voie de souscription, soit de toute autre manière. »

Dans sa Lettre pastorale, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire tout entière, Mgr Frappel, après avoir rendu un juste hommage au clergé catholique et aux fidèles de la Suisse, s'exprime ainsi :

« Dès le début de la dernière guerre nous vous disions qu'il ne s'agissait pas seulement d'un duel engagé entre la France et la Prusse, mais que l'Eglise catholique aurait à subir les conséquences de la défaite.

« Notre ennemi se défendait de nos paroles comme d'une calomnie, et ses organes officieux nous reprochaient, à nous personnellement, d'attribuer un tel caractère à une lutte, suivant eux, toute politique. Avec quelle promptitude, hélas ! il a justifié nos faciles prévisions ! A peine s'est-il rendu maître du terrain, qu'il a tourné toute sa fureur contre les catholiques de ses Etats qui, pourtant, avaient secondé ses desseins avec plus de fidélité que de clairvoyance.

« Et maintenant, que voyons-nous en Prusse ? Les ordres religieux poursuivis et traqués sans trêve ni merci ; les évêques dépouillés du pouvoir le plus essentiel à leur charge, celui de nommer les pasteurs des âmes ; des fonctionnaires civils s'arrogeant le droit de réglementer l'éducation des clers ; et, comme

pour ajouter le ridicule à l'odieux, une secte minime, patronnée par l'Etat prussien et qui se prétend l'Eglise catholique, comme l'on voit, dans certains établissements, des malades se donner des titres que nul ne songe à leur disputer ; une poignée de renégats ayant à leur tête un prêtre défroqué dont les écrits antérieurs sont une condamnation formelle de tout ce qu'il dit et de tout ce qu'il pense aujourd'hui. Ici nous devons laisser la parole au souverain Pontife ; et vous admirerez comme nous les mâles accents de cette voix, unique dans le monde, et qui s'élève au-dessus de toutes les considérations humaines, pour faire entendre aux plus fiers potentats comme aux plus humbles fidèles le langage de la justice et de la vérité.

« Et ne vous étonnez pas que chaque siècle, chaque événement, pour ainsi dire, soit pour l'Eglise le signal de nouvelles épreuves. Dieu, qui a fait descendre la vérité sur la terre, Dieu n'a pas voulu qu'elle triomphât sans combattre. Voilà pourquoi les attaques ne feront jamais défaut à la doctrine catholique ; et si c'est le propre de l'Eglise de vaincre toujours, il est également dans sa destinée de ne rester jamais sans ennemis. Le Fils de Dieu lui-même, la Vérité incarnée, n'a-t-il pas daigné se livrer à toutes les contradictions humaines ? Et dès lors, ne faut-il pas que sa doctrine, déposée dans l'Eglise, partage son sort, qu'impérissable comme lui, elle trouve, à son exemple, l'incrédulité à côté de la foi, et le blasphème en face de l'amour ?

« Oui, telle est la loi de ce monde. Il faut que la vérite règne sur le genre humain par droit de conquête, comme elle règne sur lui par droit de naissance. Et rien n'est assurément plus beau ni plus glorieux que cette marche patiente et laborieuse de la vérité, qui conquiert pied à pied le terrain des hommes ; qui trouve, à chaque pas, une victoire dans un combat nouveau ; qui s'avance à travers mille obstacles qu'elle renverse, et fait tourner à son éclat jusqu'aux ténèbres mêmes dont on cherche à la couvrir. Dieu ne pouvait ménager à la vérité un plus grand triomphe qu'en permettant aux hommes de la discuter, pour les contraindre à témoigner par leurs résistances mêmes de sa force et de sa souveraineté.

« Est-il, en effet, une démonstration plus palpable de la di-

vinité de l'Eglise que l'hostilité dont elle est l'objet en ce moment, de la part des méchants et des impies, dans le monde entier? Regardez du nord au sud, de l'orient à l'occident : c'est l'Eglise catholique, et elle seule que l'on redoute, qu'on attaque, qu'on persécute. Partout où l'impiété lève son drapeau, c'est contre le prêtre catholique qu'elle tourne sa fureur. Elle passe à côté du ministre protestant ou du philosophe spitualiste sans même daigner le combattre, tant elle est sûre d'avoir en lui, sinon un auxiliaire, du moins un adversaire inoffensif. Chaque fois qu'un prince ou un ministre, pris du vertige de la victoire, aspire à la domination universelle, c'est à l'Eglise catholique qu'il s'attaque : elle seule lui paraît un obstacle sérieux à ses desseins. Nous avons l'incomparable honneur de compter pour adversaires tout ce qu'il y a dans l'univers d'ambitieux et de mauvais sujets. Y a-t-il quelque part, dans l'un de nos villages, un homme perdu de mœurs, un démagogue sans foi ni loi? Vous pouvez être sûr d'avance qu'il a la haine de l'Eglise. Bref, c'est le prêtre catholique et lui seul qui a le privilége d'exciter les colères de l'athée, du matérialiste, du débauché, de tout homme en un mot qui outrage ici-bas la vérité, le droit ou la morale. Il y a bien des preuves de la divinité de l'Eglise, mais il n'en est pas de plus saisissante ni de plus indiscutable que celle-là. La cause de Dieu est identifiée dans ce monde avec celle de l'Eglise, et les incrédules le prouvent mieux encore que nous, par l'indifférence et le dédain avec lesquels ils traitent tous les autres cultes pour réserver à la seule religion catholique leur haine et leurs coups.

« Loin donc d'ébranler votre confiance, les luttes et les épreuves du temps actuel ne peuvent que la ranimer, en vous montrant que Satan et ses adeptes ne s'attaquent à l'Eglise avec un tel acharnement que parce qu'elle est l'œuvre de Dieu. Mais en priant le Seigneur d'abréger les maux qui affligent vos frères dans la foi sur d'autres points du globe, ne négligez pas de veiller sur vous-mêmes. Car si, grâce à Dieu, la France continue à mériter son titre de Fille aînée de l'Eglise, ce n'est pas à dire qu'elle n'ait rien à redouter du mal qui sévit ailleurs.

« En terminant la *Lettre encyclique* que nous venons vous communiquer, le souverain Pontife signale avec infiniment de raison les loges maçonniques et les sociétés secrètes comme le foyer principal de cette vaste conspiration contre le christianisme; et, en nous recommandant de vous rendre attentifs à leurs menées souterraines, il nous rappelle l'une des obligations de notre charge. Nous n'y faillirons pas; et c'est pourquoi nous voudrions vous prémunir contre les dangers que présentent de pareilles associations.

« On rencontre encore quelquefois des esprits naïfs qui se laissent duper par les mots, au point de s'imaginer que la franc-maçonnerie n'a pas d'autre but que la bienfaisance. Ce qui se passe sur divers points du pays devrait pourtant ouvrir les yeux à ceux-là mêmes qui s'obstinent davantage à les fermer devant l'évidence : chaque fois qu'il se trouve un homme assez oublieux de sa dignité pour assimiler sa dépouille mortelle à celle d'une brute, ne voit-on pas aussitôt les adeptes des loges maçonniques sortir de leurs antres ténébreux pour faire à cet infortuné le cortége de l'athéisme et du matérialisme? Disons-le hautement : on ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, s'affilier à la franc-maçonnerie sans renier son baptême.

« D'autre part, il est des associations qui, sous prétexte de favoriser la diffusion des lumières, ne se proposent pas d'autre fin que de bannir la religion chrétienne de l'éducation. Telle est, en particulier, la *Ligue de l'enseignement*, que nous avons vu avec douleur s'établir sur l'un ou sur l'autre point de notre diocèse. Vous savez si l'instruction populaire nous tient à cœur, et si, dans les cours de nos tournées pastorales, nous négligeons une seule fois de visiter vos écoles, pour stimuler le zèle des maîtres et l'ardeur des élèves. Mais tel n'est pas le but de la ligue dont nous parlons : il s'agit pour elle, avant tout, de combattre l'influence chrétienne; et lors même que ses promoteurs n'annonceraient pas hautement ce dessein, ce serait déjà l'avouer que d'exclure la religion d'un programme où elle doit figurer en première ligne. Ne vous laissez pas tromper par toutes ces manœuvres : tenez-vous éloignés de ces sectes qui voudraient vous envelopper dans leurs filets ; restez fermement groupés autour de vos pasteurs, qui ne veulent que votre bien

et celui de vos familles. Nous vivons à une époque où l'esprit du mal déploie tous ses artifices pour perdre les âmes, et où, par conséquent, il faut lui opposer une volonté énergique et droite. Fasse le Ciel que l'erreur et le mensonge ne parviennent pas à envahir ce beau et religieux diocèse! c'est l'objet de nos prières et le but de tous nos efforts. »

CONFÉRENCES CENTRALES ECCLÉSIASTIQUES.

Nous appelons toute l'attention de nos lecteurs sur les actes suivants de Mgr l'Evêque de Nevers, qui montrent une fois de plus le zèle de nos évêques pour les sciences ecclésiastiques et les efforts de notre clergé pour se tenir à la hauteur des besoins intellectuels du temps. Voici d'abord la circulaire de Mgr de Ladoue relative à l'établissement des conférences centrales pour les ecclésiastiques de son diocèse :

« Messieurs et bien chers coopérateurs,

« *Tout royaume divisé en lui-même périra, et toute maison où règne la division s'écroulera sur elle-même* (1). Cet oracle du Docteur infaillible semble se vérifier tristement aujourd'hui dans notre pauvre France. La division est partout : dans les esprits, dans les volontés, dans tous les rangs, dans toutes les classes, jusque dans le sein des familles; ce qui explique l'instabilité et la fragilité de nos institutions sociales. Le clergé, grâce à son organisation divine et à sa forte hiérarchie, a échappé jusqu'à présent à cet état funeste de division; il reste *un*, soumis d'esprit et de cœur aux enseignements du pasteur suprême. Le clergé nivernais, en particulier, autant qu'il nous a été permis d'en juger dans les rares mais significatives occasions où nous avons été en rapport avec lui, est resté plus particulièrement compacte, serré autour de son évêque. Cependant, l'homme ennemi cherche à jeter l'ivraie dans le champ du père de famille; des organes de la presse, revues, journaux quotidiens, pénètrent jusque dans les presbytères de campagne, soit qu'ils y arrivent directement ou qu'ils soient

(1) Luc. xi, 17.

dus à des communications bienveillantes. Le prêtre se tient d'autant moins en garde contre l'influence de ces journaux qu'ils se présentent à lui sous l'apparence d'une orthodoxie parfaite, tandis que souvent ils soutiennent des propositions condamnées par le Saint Siége. Seul et isolé dans son presbytère, cet ecclésiastique n'a pas d'ordinaire le moyen de contrôler la vérité des assertions énoncées par les journaux dont il fait sa lecture habituelle ; il les accepte sans défiance ; de sorte que, peu à peu, sans même s'en apercevoir, il glisse sur la pente de doctrines dangereuses, il perd la simplicité de sa croyance et s'expose à faire complétement naufrage dans la foi (1). Comment combattre cette influence de la presse, si dangereuse, même pour le clergé?

« Des avertissements sévères de l'autorité, des mandements exposant la vraie doctrine, seraient assurément des mesures utiles; mais atteindraient-elles le but désiré ?

« Dans l'état actuel des esprits, une discussion publique, sérieuse, où toutes les opinions puissent se produire contradictoirement sous le contrôle de l'autorité, nous paraît être un moyen plus efficace et plus digne de dissiper les idées fausses et de raffermir les esprits dans l'amour de la vraie doctrine.

« Cette conviction arrêtée et déjà ancienne nous a déterminé à établir dans notre diocèse une institution d'où nous attendons les plus heureux résultats. Nous nous proposons de réunir dans une *conférence centrale* qui se tiendra sous nos yeux, à l'évêché, tout le clergé du diocèse, tous ceux du moins de ses membres que l'éloignement ou les occupations du ministère n'empêcheront pas d'y assister.

« Nous avons choisi pour la tenue de ces conférences l'époque de l'année où il nous a paru que le clergé serait plus libre. Les réunions auront lieu pendant les mois de janvier et de février, le jeudi de chaque semaine. Nous envoyons avec cette circulaire le programme détaillé de chaque conférence, afin que tout ecclésiastique puisse à l'avance se rendre compte des matières qui seront traitées et se mettre en mesure de faire participer tous ses confrères au résultat de ses études. On n'admettra pas

(1) Que de tristes exemples la *Suisse* révolutionnaire nous offre en ce moment à ce sujet! Et plusieurs de ces malheureux intrus sont sortis de nos rangs !

dans la conférence les longs travaux écrits qui absorberaient une grande partie du temps consacré particulièrement aux discussions orales. Pour qu'un travail écrit soit accepté, il faudra qu'il ne dépasse pas quatre pages. Du reste, chaque ecclésiastique, même parmi ceux qui ne pourraient se rendre à la conférence, sera autorisé à envoyer des travaux écrits, pourvu qu'il se renferme dans les limites tracées. Lorsque la discussion sera épuisée, le président, ou quelqu'un en son nom, résumera avec netteté et précision l'enseignement de l'Eglise. Ce résumé pourra être imprimé et adressé à tous les membres du clergé.

« Permettez-nous, chers et bien aimés coopérateurs, de compter sur votre concours le plus entier et le plus absolu pour faire réussir une œuvre qui nous est inspirée, croyons-nous, par un désir sincère de faire régner dans notre diocèse la doctrine la plus pure de l'Eglise romaine et de contribuer à réaliser ainsi le vœu du Sauveur mourant : *Qu'ils soient un, comme nous sommes un.*

« Recevez, Messieurs et bien-aimés collaborateurs, avec notre paternelle bénédiction, l'assurance de notre très-affectueux dévouement.

« † THOMAS CASIMIR,
« Evêque de Nevers.

« Nevers, en la fête de saint André, apôtre, frère de saint Pierre, 1873. »

Voici maintenant le programme qui accompagne la circulaire épiscopale :

PROGRAMME DES CONFÉRENCES CENTRALES

Du Libéralisme catholique.

PREMIÈRE CONFÉRENCE
Jeudi 15 *janvier*

DU LIBÉRALISME CATHOLIQUE CONSIDÉRÉ DANS SON PRINCIPE.

I. Qu'est-ce que le libéralisme? — Y a-t-il et peut-il y avoir un libéralisme catholique? — Quel est le principe sur lequel s'appuie le système qui s'attribue ce nom ? — Examen et réfutation de ce principe.

II. Quelles sont les analogies entre le libéralisme moderne et le gallicanisme ancien? Quelles sont les différences?

AUTEURS A CONSULTER

Tous les théologiens dans les passages du *Traité de l'Eglise* et du *Traité de la Grâce*, où ils exposent les rapports de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel.

La Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil, par l'abbé de Lamennais.

Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Eglise, par le même.

Ces deux ouvrages ne renferment pas le système philosophique de l'auteur condamné par Grégoire XVI.

L'*Histoire universelle* de Rorhbacher, pour ce qui concerne le gallicanisme.

L'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus.*

La première constitution dogmatique adoptée par le Concile du Vatican.

Les catholiques libéraux, par l'abbé Jules Morel.

L'*Illusion libérale*, par Louis Veuillot.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

Jeudi 22 janvier

DU LIBÉRALISME DANS SES RAPPORTS AVEC LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE.

I. Quelle est la nature de la constitution donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à son Église? — La constitution de l'Église est-elle essentiellement monarchique? — Comment la monarchie ecclésiastique est-elle préservée, même humainement, des excès possibles, par les institutions qui la complètent?

II. Exposer en quelques mots les systèmes de quelques auteurs des dix-septième et dix-huitième siècles condamnés en leur temps, — Marc-Antoine de Dominis, Richer... — qui dénaturaient la divine constitution de l'Église. — Exposer les doctrines de certains auteurs modernes mises en avant à l'occasion du Concile, qui ne tendaient à rien moins qu'à introduire le *parlementarisme* dans l'Église.

AUTEURS A CONSULTER

Tous les théologiens : *Traité de l'Eglise.*

Les historiens ecclésiastiques, aux articles Marc-Antoine de Dominis, Richer, etc.

Articles de la *Nouvelle revue théologique* sur l'ouvrage de Mgr Maret.

La plupart des membres du clergé n'ayant pas ces articles, ils seront déposés au secrétariat de l'évêché, où l'on pourra en prendre connaissance.

Deuxième constitution dogmatique du Concile du Vatican.

Encyclique *Quanta cura* et *Syllabus.*

TROISIÈME CONFÉRENCE

Jeudi 29 *janvier*

DU LIBÉRALISME CATHOLIQUE DANS SES RAPPORTS AVEC L'ENSEIGNEMENT.

I. De l'école, et plus particulièrement de l'école primaire.— Ce qu'elle est d'après le droit naturel et d'après le droit chrétien. — Ce que le libéralisme catholique veut faire de l'école. Montrer les funestes conséquences de ce système.

II. De l'enseignement secondaire et supérieur. — Quelle est la liberté d'enseignement que les catholiques peuvent et doivent demander?

AUTEURS A CONSULTER

L'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus.*

Une instruction pastorale de Mgr Manning, archevêque de Westminster, qui a été reproduite par l'*Univers* et qui a paru séparément. Cette instruction traite à fond la question de l'école.

Les ouvrages et opuscules qui ont été publiés sur la liberté d'enseignement, en particulier les *Comptes rendus* des deux derniers *Congrès catholiques* tenus à Paris. — Nous tâcherons de nous en procurer quelques exemplaires pour les mettre à la disposition du clergé.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

Jeudi 5 *février*

DU LIBÉRALISME CATHOLIQUE DANS SES RAPPORTS AVEC LA CHARITÉ.

I. Coup d'œil historique rapide sur les développements de la

charité chrétienne depuis l'établissement de l'Église jusqu'à la Réforme. — Faire ressortir quelle fut dans ce développement l'action des souverains pontifes, des évêques, du clergé et des ordres religieux.

II. Quelle est la tendance du libéralisme moderne relativement à la charité? — Que faut-il entendre par ces mots : *Sécularisation de la charité, Philanthropie?*

AUTEURS A CONSULTER

Les historiens de l'Eglise. — Les comtes rendus du *Comité catholique.* — *Histoire de la charité chrétienne*, par Franz de Champagny.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

Jeudi 12 février

DU LIBÉRALISME CONSIDÉRÉ RELATIVEMENT A LA QUESTION DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Que faut-il entendre par un concordat? — Ce qu'ont été les concordats dans le passé. — Ce qu'ils sont actuellement. — Y aurait-il avantage à les supprimer? — Examen de cette maxime: *L'Église libre dans l'État libre.*

AUTEURS A CONSULTER

Sur la nature du concordat, un opuscule de M. de Bonald : *Des concordats*, approuvé par le souverain Pontife.

Sur le concordat de François Ier, les historiens.

Sur le concordat de 1801, l'ouvrage de M. d'Haussonville : l'*Eglise romaine et le premier empire.*

Mémoires de Consalvi.

Nota. — Il est bien entendu que si le sujet du programme n'est pas épuisé dans une séance, on en continuera la discussion dans la séance suivante.

MISSION HISTORIQUE DE LA FRANCE.

(Suite et fin de la première partie).

Luxeuil, antique castrum romain, baigné par des eaux thermales, et situé au milieu de vieilles forêts druidiques, au pied des Vosges, avait été concédé par Gontran, roi de Burgondie,

au moine irlandais Colomban, qui en fit en peu de temps la métropole monastique de l'Austrasie et de la Bourgogne. Il y établit une école célèbre où affluaient, pour étudier les lettres divines et humaines, les religieux des abbayes voisines et les fils des plus nobles familles franques et burgondes. Lyon, Autun, Langres, Strasbourg y députaient l'élite de leur jeunesse; et, parmi ces nobles étudiants, un grand nombre embrassaient l'Institut de Colomban; les autres rentraient dans la vie séculière, fiers d'avoir puisé la science dans un centre d'études si renommé. Cette grande abbaye devint la pépinière des évêques et des chefs de monastères, des prédicateurs et des savants; et des villes épiscopales, telles que Besançon, Noyon, Laon, Verdun, se disputaient l'honneur d'y choisir leurs pontifes. Mais ce qui fait surtout la gloire de Luxeuil, c'est d'avoir fourni en si grand nombre des hommes honorés comme saints par l'Eglise. Les saints Gall, Achaire, Valery, Sigisbert, Eustaise, Hermenfroy, Donat, Attale, Léobard, et tant d'autres se sanctifièrent dans la grande abbaye séquanaise. Dieu bénit tellement les travaux de ses moines, que leurs colonies, au septième siècle, s'échelonnèrent des bords du lac de Genève jusqu'aux plages de la mer du Nord.

La principale de ces colonies fut Bobbio : située dans une gorge de l'Apennin, entre Gênes et Milan, elle fut comme la citadelle de l'orthodoxie contre l'arianisme, et devint un foyer de science et d'enseignement pour toute l'Italie septentrionale.

Gall, disciple de Colomban, alla aussi fonder, au midi du lac de Constance, un monastère qui devint plus tard, sous le nom du saint fondateur, une des écoles les plus célèbres de la chrétienté et un foyer de vie religieuse et intellectuelle pour toute l'Helvétie germanique.

Jumiéges, bâti sur l'emplacement d'un castrum gallo-romain, sur les bords de la Seine, fut encore une colonie de Luxeuil : elle renferma en même temps dans son enceinte jusqu'à deux mille quatre cents moines, et créa dans toute la Neustrie une multitude d'autres monastères.

Burgondifare, fille d'un grand seigneur de la cour de Théodebert, roi d'Austrasie, fonda pour les femmes et les filles de

la noblesse franque un monastère qui suivit la règle de Saint-Colomban et devint célèbre sous le nom de Faremoutier, pendant que son frère élevait sur une hauteur qui domine la Marne, l'abbaye non moins fameuse de Jouarre.

Le monastère de Remiremont fut bâti à la même époque sur les confins de l'Austrasie et de la Bourgogne, près des ruines d'une forteresse romaine, à quelques lieues au nord de Luxeuil, sur une montagne très-escarpée dont le pied est baigné par la Moselle. On y construisit jusqu'à sept églises différentes, où les religieuses, partagées en sept chœurs, chantaient alternativement les louanges de Dieu. La sainteté de ces vierges fit d'abord donner à leur habitation le nom de Saint-Mont; puis le nom du Fondateur prévalut. Romaric était un leude austrasien très-opulent qui, après s'être fait moine à Luxeuil, était venu fonder sur les terres de son alleu cette abbaye de filles, dont il garda jusqu'à sa mort la direction spirituelle, et qui prit de lui, dans la suite, son nom de Remiremont, *Romarici mons*.

C'est ainsi que l'Ordre monastique, venu de l'Orient, se fixe et s'acclimate dans la Gaule chrétienne, où il rend d'immenses services à l'Eglise et à la royauté : à l'Eglise, en convertissant les Barbares; à la royauté, en l'aidant puissamment dans sa mission civilisatrice. Ce sont les moines qui déblaient sur notre sol les ruines entassées par la main des Barbares, eux qui instruisent et régénèrent les peuples nouveaux qui viennent se mêler à nos ancêtres les Gaulois, eux qui leur apprennent la modération dans la victoire, la clémence à l'égard des vaincus, la justice et la piété envers l'Eglise. « Il n'est pas douteux, dit le prêtre Rufin dans le prologue de sa *Vie des Pères*, que, sans les moines, le monde ne subsisterait plus. » Seuls, en effet, à cette époque de bouleversements et de ruines, les moines et les évêques sortis de leurs rangs se montrent au niveau de tous les besoins d'un monde qui s'écroule; ils opposent aux flots de l'invasion leur vertu, leur courage et leur génie : digue insurmontable qui laissera passer le flot, en préservant les germes de la civilisation. En face des orgies païennes de la richesse, de la volupté et de l'orgueil, ils élèveront la triple protestation de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance volontaires. Après la Papauté, ils seront l'instrument le plus efficace de l'honneur

de l'Eglise et du salut de la société. Tout ce qu'il y aura de grand, de noble, d'élevé dans le monde se serrera autour d'eux. Ils seront les tuteurs des pauvres, les conseillers des rois, les instituteurs de la société, les prédicateurs de l'Evangile, les docteurs de l'Eglise. Pendant que les Athanase, les Basile, les Chrysostome, les Grégoire de Nazianze éclaireront l'Orient, dans notre Gaule, les Vincent de Lérins, les Césaire d'Arles, les Cassien, les Salvien illumineront l'Occident. Leurs écrits seront comme un arsenal où l'Eglise ira puiser des armes contre toutes les révoltes du schisme et de l'hérésie.

Ce serait là une gloire assez belle pour l'Ordre monastique; mais, loin d'en rester là, il se mêlera à tous les grands faits et à tous les grands noms qui doivent composer la trame de notre histoire religieuse et nationale; et nous aurons l'occasion de constater jusqu'au bout l'influence immense des Ordres religieux dans la Mission providentielle confiée à la France.

Auguste-Isidore MONIQUET, S. J.

L'EMPIRE MAÇONNIQUE.

Un article de la *Freimaurer Zeitung* (journal des francs-maçons) de Leipzig, numéro du 1er novembre, écrit à l'occasion de la lettre de Pie IX à l'empereur d'Allemagne et de la réponse de celui-ci au Souverain-Pontife, confirme absolument ce que nous avons dit dans un article consacré, il y a trois semaines, à la statistique du monde maçonnique.

Après avoir tracé à sa façon une sorte de résumé de la lutte déclarée entre les ténèbres du moyen-âge (ce qui veut dire le catholicisme) et les lumières sorties des loges, la *Freimaurer Zeitung*, tout en protestant que la maçonnerie plane dans les pures régions de la philanthropie, ajoute :

« Quand sont arrivés en présence deux antagonistes, l'empereur qui, *en sa qualité de Fr...*, estime *et protége l'ordre*, le Pape qui le maudit et qui voudrait bien l'envoyer aux enfers, la franc-maconnerie peut et doit adopter un parti. Elle peut et doit *se mettre du côté où elle est comprise et aimée*, et élever la voix contre l'homme qui la traite en ennemie jurée de toute

vertu et de toute croyance. Pour elle c'est une question de vie et de mort ; il s'agit ici de la vérité et de la justice, il s'agit surtout de l'idéal d'une société honnête et libre. A la suite du Pape, nous reculerions vers la proscription de toute pensée, vers l'oppression de toute science, vers l'inquisition, la question, les anathèmes du Syllabus et de l'Encyclique. *A la suite de l'empereur*, nous marchons vers la liberté de l'esprit sans assujettissement, vers la pacification de la société sans distinction de symbole, vers l'affranchissement de tout préjugé de jouissance égoïste (! ! !).

« Oui, la Némésis frappera ceux qui se considéraient comme les sources de la vérité. Ils sont tombés sous les risées du monde, grâce à ce fol orgueil qui les a fait aspirer à la couronne d'une divinité infaillible. Tout homme, pour peu que sa stupidité ou son ambition effrénée ne l'aient pas fait leur esclave, n'a pour eux que du mépris, leur tourne le dos pour contempler le soleil levant de l'Allemagne régénérée (???).

« Tout homme libre condamne en sa conscience ce vieillard retombé dans l'enfance qui, tout infaillible qu'il est, ni ne comprend ni ne connaît les faits historiques et nationaux les plus élémentaires, qui vit encore à l'horizon des siècles passés, temps qui ne nous ont laissé que des souvenirs légendaires et qui retentissent aux oreilles des générations présentes, comme le son mourant d'une cloche cachée dans les tours d'une ville en ruines. Quelle différence, quand on jette les yeux sur ce vieillard, ce héros dont l'esprit toujours jeune a su comprendre à fond son époque, et dont l'activité véritablement juvénile le fait marcher au premier rang pour défendre la vérité, la justice, la philanthropie méconnues! *Or, ce vieillard, ce héros est notre Fr..., il nous est lié par une chaîne indestructible, indissoluble. L'idéal que poursuit notre société nous l'associe. Avec nous et pour nous il manie le marteau de la force, l'équerre de la sagesse, le compas de l'inspiration commune qui sert à régler, suivant un type idéal, les actes vraiment dignes de l'homme.*

« L'esprit de fraternité qui anime tout franc-maçon resplendit dans sa lettre à celui qui, par aveuglement stupide et parce qu'il s'adore lui-même, nous accable de ses malédictions. Il ne traite pas avec dédain la folie de ce prétendu successeur

d'un pauvre pêcheur, ni avec hauteur sa présomption, ni avec colère ses mépris. Il cherche, au contraire, avec les sentiments d'un cœur ferme et noble, à l'*éclairer* amicalement, mais en vain, sur leur situation respective, sur les relations entre l'Etat et l'Eglise telles qu'elles doivent exister chez un peuple instruit et libre, sur les dogmes d'une confession religieuse qui n'a pas besoin que des institutions humaines viennent se placer entre elle et son Créateur. *C'est ainsi que répond un maçon.* Il inflige le châtiment d'une réplique ferme, mais humaine ; il ne maudit pas. Il a pitié de l'adversaire égaré dans ses opinions, mais n'abandonne pas tout espoir de le ramener dans la voie de la raison, de la modération, de la vérité et de la justice.

« Que la conduite *de notre F.·. impérial qui n'a pas vainement travaillé au grand œuvre* soit un exemple à tous les FF.·. Nous avons la confiance que tous nos FF.·. et toutes nos loges sont animés de ces sentiments et qu'on n'oubliera pas dans les banquets, pleins à la fois de gravité et d'allégresse, qui ont lieu à des époques fixées, de faire trois feux nourris *en l'honneur et par amour pour le noble vieillard* qui a su combattre les puissances de ténèbres qui veulent anéantir nos desseins. »

Ainsi il est bien avéré que l'empereur allemand n'est qu'un franc-maçon, docile instrument de la secte qui s'admire en lui comme en son image, qui dans sa voix reconnaît ses propres pensées et qui ne se gêne pas pour lui faire sentir « la chaîne indestructible et indissoluble » par laquelle lui et son empire sont rivés à la maçonnerie. L'empire allemand, c'est l'empire maçonnique. C'est à la franc-maçonnerie qu'il doit ses victoires et pour la franc-maçonnerie qu'il subsiste.

En lisant ces lignes impudentes où déborde l'orgueil de Satan lui-même, en confrontant les deux hommes et les deux lettres qui sont ici mis en parallèle, nous ne pouvions nous défendre de rappeler en notre mémoire ce tableau, tracé par le génie de saint Augustin, des deux cités qui se partagent le monde et son histoire :

« Deux amours ont bâti deux cités : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, la cité de la terre ; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, la cité de Dieu. L'une se glorifie en soi et l'autre dans le Seigneur. L'une demande sa gloire aux hommes ; l'autre

met sa gloire la plus chère en Dieu, témoin de sa conscience. L'une, dans l'orgueil de sa gloire, marche la tête haute ; l'autre dit à Dieu : « Vous êtes ma gloire et c'est vous qui exaltez ma « tête. » Celle-là, dans ses chefs, dans ses victoires sur les nations, se laisse dominer par sa passion de dominer. Celle-ci nous montre les citoyens unis dans la charité, serviteurs mutuels les uns des autres, gouvernants tutélaires, sujets obéissants. Celle-là, dans ses princes aime sa propre force. Celle-ci dit à son Dieu : « Seigneur, mon unique force, je n'aimerai « que vous. » Les sages de la première cité, vivant selon l'homme, cherchent non le bien, mais les biens, les richesses de ce monde, les jouissances sensuelles, les raffinements de la volupté ; ceux qui ont pu connaître Dieu, « l'ont connu sans le « glorifier comme tel, sans lui rendre grâces ; ils se sont éva- « nouis dans le néant de leurs pensées ; leur cœur s'est obs- « curci dans la folie, pendant qu'ils se proclamaient sages... « Ils ont préféré rendre à la créature le culte et l'hommage dus « au Créateur béni dans tous les siècles (1). »

L'empire maçonnique d'Allemagne n'est donc, à le bien prendre, qu'une dépendance de cette cité maudite dont Babel fut un emblème historique. L'orgueil l'a fondé, la confusion en sera le terme.

G. C. P.

LE PAPE ET LA RÉVOLUTION (2).

Une chaîne officielle et légale, composée de quelques hommes, tient l'ancien et le nouveau monde dans les liens de la franc-maçonnerie et de la secte cosmopolite dont le centre est à Rome, et dont les fils s'étendent partout, depuis les cabinets des ministres et les cercles politiques jusqu'à l'internationale de Karl Marx. Beaucoup de rois, de ministres et de diplomates forment les anneaux de cette chaîne : les uns lient, les autres sont liés, et il y a comme un mystérieux commerce d'idées entre Rome et Berlin.

Voltaire, chef de la conjuration des philosophes contre la

(1) De Civitate Dei, lib. XIV, cap. XXVIII.

(2) Traduit de la *Voce della Verità* spécialement pour les *Annales catholiques*.

religion de Jésus-Christ, était excité et aidé dans son entreprise impie par Frédéric II de Prusse, qui voulait faire entrer dans la secte tous les rois et les princes, et qui, dans sa haine satanique, ne voyait pas qu'en faisant la guerre à l'autel il préparait le renversement de tous les trônes, et qu'il effaçait sur le front des rois le caractère d'autorité que Dieu, source de tout pouvoir, y avait imprimé.

Napoléon Ier, sur son rocher de Sainte-Hélène, renouvela, pour se venger des souverains qui le tenaient enchaîné, l'entreprise du Serpent, non en tentant la femme, mais la monarchie, lorsqu'il proclama que le prince qui se mettrait à la tête de l'œuvre de l'émancipation des peuples, serait le plus puissant de tous et deviendrait l'arbitre des Etats. Le secret est donc de s'emparer du gouvernement de la secte et de se servir de la Révolution comme d'un moyen de domination.

C'était là le secret de Napoléon III, mais à Londres était l'ennemi qui avait abattu le premier empire, l'Eole qui tenait en main l'outre des vents; là se trouve encore une puissance plus grande que celle de n'importe quel empire. Palmerston, chef suprême, Grand Orient, chef et maître des Orients disséminés dans l'univers, avait la direction de cette puissance pour tenir les princes et les peuples toujours divisés par la discorde et par cela même plus faciles à sacrifier aux intérêts anglais. Pour rassasier sa soif inextinguible de richesse et de domination, l'Angleterre, à force de livres sterling, arma d'abord les bras des Autrichiens, des Prussiens et des Russes, inonda l'Europe de sang et détourna la tempête de ses rivages; ensuite, affectant la suprématie sur les autres nations, inébranlable sur la base solide de son sol et de ses institutions séculaires, elle chercha à maintenir les autres Etats dans une perpétuelle agitation. Sa capitale devint l'asile et le centre des sectaires de toutes les nations, tandis que l'île britanique était elle-même à l'abri des attaques du dehors et des révolutions du dedans. Et cependant lord Aberdeen, un des plus grands hommes d'Etat de l'Angleterre, prononçait, au temps de la guerre de 1859, ces mémorables paroles au sein du Parlement : « Lorsque la question « italienne aura été complétement résolue, il sera temps de

« craindre et de penser à notre propre sécurité et à notre dé-
« fense. »

La mort de Palmerston, arrivée après l'allocution de Pie IX contre la franc maçonnerie, fut un grand événement qui éloigna peut-être les jours de deuil pour l'Angleterre, qui était menacée d'un côté par le fénianisme et de l'autre par la politique napoléonienne dans les deux péninsules et au-delà de l'Atlantique.

Pie IX a parlé et il vit encore; la franc-maçonnerie se mit à rire et à rugir de rage, et son chef disparut de la scène. La puissance, le but de la secte et ses intérêts ont survécu, nous le savons, mais les fils de la toile, qui était ourdie dans le plus grand secret, se sont trouvés embrouillés. Demain, un autre parti peut arriver au pouvoir, la Révolution peut être refrénée; ce qu'on avait l'intention de faire n'a pu être fait.

Il arrive souvent aussi des événements et des changements dont nous ignorons la cause secrète. Les acteurs apparents ne sont que des marionnettes qui sont mues sur le devant de la scène par des fils cachés, que tiennent les vrais acteurs placés dans les coulisses de ce grand théâtre sur lequel se joue la comédie contemporaine. Souvent un homme, un gouvernement dit ce qu'il ne pense pas et pense ce qu'il ne dit pas, parce qu'il se propose un but réel et secret tout différent du but apparent et public.

On a prétendu incarner la Révolution dans quelques hommes, mais, quels qu'aient été ces hommes, comme les Mazzini et les Cavour, elle est par elle-même d'une grandeur et d'une force bien supérieures. Ces hommes, en effet, n'en ont été que les instruments, comme le sont aujourd'hui Bismark, Karl Marx et tant d'autres. La Révolution est le génie même du mal, qui a sa racine dans la première faute, dans la révolte de l'homme contre Dieu et contre toute autorité exercée par l'homme, qui dérive elle-même de Dieu. La Révolution, comme le Saturne de la Fable, dévore ses propres enfants l'un après l'autre. Bismark et ses disciples passeront comme ont passé les Cavour, les Palmerston, les Mazzini, les Napoléon : le Pape a parlé et il vit pour triompher. Adorons les impénétrables desseins du Très-Haut !

LES VINDICIÆ ALPHONSIANÆ (1).

Une grande discussion théologique, doublée d'une polémique personnelle, se poursuit depuis plusieurs mois, à l'occasion de la publication faite par quelques théologiens de la congrégation du Très-Saint Rédempteur, d'un très-gros livre intitulé : *Vindiciæ Alphonsianæ*, dans lequel on défend ou prétend défendre la doctrine morale de saint Alphonse de Liguori contre de nombreuses attaques, *plurimis oppugnationibus*, de l'illustre professeur du Collége Romain, le P. Ballerini, de la Compagnie de Jésus.

Le livre a paru au commencement de l'année dernière. Le 8 mai, l'*Univers*, sans prétendre entrer dans la querelle, publia un compte-rendu du livre, compte-rendu très-élogieux pour l'œuvre des Rédemptoristes, très-sévère pour l'enseignement du P. Ballerini. Le 25 juin suivant, le même journal publia la réponse du savant Jésuite, réponse dans laquelle l'auteur anonyme du compte-rendu était accusé de n'avoir étudié l'enseignement du professeur qu'à travers les *Vindiciæ*, où cet enseignement serait absolument ou travesti ou mal compris. L'auteur anonyme ayant voulu répondre, le P. Boulangeot le lui défendit, parce qu'il trouvait l'apologie nouvelle, « de nature à prolonger inutilement le débat dans les journaux sur le terrain théologique ; » mais il publia lui-même dans l'*Univers*, le 29 juillet, une défense des *Vindiciæ* et de l'auteur anonyme du compte-rendu. Le journal, d'ailleurs, refusant toujours de prendre part à la querelle, laissait au P. Ballerini le droit de répliquer à son tour, après quoi, pour lui, « le débat serait clos. »

Alors parut à Bruges, en Belgique, sous le titre de *Vindiciæ Ballerinianæ*, une brochure beaucoup moins considérable

(1) *Vindiciæ Alphonsianæ a plurimus oppugnationibus P. Antonii Ballerini, S. J. in Collegio Romano professoris,* cura et studio quorumdam theologorum de congregatione SS. Redemptoris; Romæ 1873, imprimerie de la Propagande; Paris, chez Victor Palmé. — Compte-rendu des *Vindiciæ*, par E. P., dans l'*Univers* du 8 mai 1873. — Réponse du P. Ballerini à ce compte-rendu, dans l'*Univers* du 25 juin 1873. — Lettre du P. Boulangeot, dans l'*Univers* du 29 juillet 1873. — *Vindiciæ Ballerinianæ*, Bruges 1873, et chez Victor Palmé. — *The Dublin Review*, numéro d'octobre 1873. — *El Consultor de los Parrocos*, numéro du 20 novembre 1873. — Articles divers dans les *Etudes religieuses*, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, et dans la *Scienza e Fede*.

que les *Vindiciæ Alphonsianæ*, et ayant pour but de justifier complétement le P. Ballerini contre toutes les attaques dont il était l'objet, ce qui ne pouvait se faire sans diminuer de beaucoup l'autorité du gros livre, cause de toute la querelle. Les auteurs du gros livre, du reste, prétendirent bien aussi ne pas avoir commencé l'attaque, puisqu'ils répondaient à des notes ajoutées par le P. Ballerini au *Compendium* du P. Gury, notes qu'ils regardaient comme injurieuses au saint Docteur, fondateur de leur congrégation, et dont s'était particulièrement servi l'adversaire du titre de docteur à accorder à saint Liguori, dans le procès qui avait précédé la collation solennelle de ce titre par le Souverain-Pontife.

On pourrait dire que les *Vindiciæ Ballerinianæ* sont la réponse du P. Ballerini au P. Boulangeot et aux *Vindiciæ*, si l'on ne savait que l'illustre professeur du Collége Romain ne veut pas répondre directement, et qu'il se réserve de le faire en annotant une nouvelle édition qu'il prépare de Busenbaum.

En résumé :

1° Les *Vindiciæ Alphonsianæ* et ceux qui tiennent pour elles, prétendent que le P. Ballerini est un détracteur de la gloire de saint Alphonse de Liguori, qu'il s'écarte à tort et très-souvent de sa doctrine, qu'il a été jusqu'à l'accuser de soutenir des opinions qu'un homme de bon sens ne peut soutenir, qu'il méconnaît le mérite qu'a le Saint d'avoir établi le système de l'équiprobabilisme, et qu'enfin lui-même est tombé dans le laxisme, et, pour prouver tout cela, les *Vindiciæ* passent en revue les divers points sur lesquels le P. Ballerini diffère de saint Liguori, particulièrement les opinions opposées ou regardées comme telles sur les actes humains, sur les préceptes du Décalogue, sur le sacrement de pénitence, sur les récidivistes, sur le sacrement de mariage, sur les censures.

2° Les *Vindiciæ Ballerinianæ*, comme le P. Ballerini lui-même dans sa lettre publiée par l'*Univers*, répliquent que loin d'avoir jamais voulu rien enlever à la gloire de saint Liguori, le professeur du Collége Romain a toujours loué la théologie morale du saint Docteur, qu'il l'a enseignée et expliquée dans ses leçons ; qu'en se servant du *Compendium* de Gury, il continuait à lui être fidèle, puisque le P. Gury ne fait guère que

suivre saint Liguori; que s'il a cru devoir s'éloigner parfois de la doctrine de saint Alphonse, comme saint Alphonse s'est cru obligé de s'écarter en maintes circonstances de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure et d'autres éminents théologiens, il ne l'a fait que pour de graves raisons et sans manquer au respect dû au saint Docteur ; que pour le convaincre d'avoir manqué de respect, les auteurs des *Vindiciæ* n'ont pu citer que des textes mal compris par eux et même pris à contre-sens; qu'il est d'accord avec saint Liguori sur plusieurs des points où on a prétendu le mettre en désaccord, et précisément sur les points où il serait tombé dans le laxisme par ce désaccord; enfin que, quand à l'équiprobalisme, c'était saint Liguori lui-même qui se défendait de l'avoir inventé, parce qu'en effet il était depuis longtemps connu en théologie et devait l'être.

On comprend que tout le monde théologique se soit préoccupé d'une discussion aussi vivement engagée. Les uns ont pris parti pour les premières *Vindiciæ*, les autres pour les secondes. A Naples, la *Scienza e Fede*, revue catholique qui jouit à juste titre d'une grande autorité, prit tout d'abord parti pour les *Vindiciæ Alphonsianæ*; à Lyon, les *Etudes religieuses* défendirent le P. Ballerini; la *Revue des sciences ecclésiastiques* publia, dans le même numéro, deux articles dont l'un était pour les *Alphonsianæ*, l'autre pour les *Ballerinianæ*. Nous devons, en outre, en signaler deux autres : l'un, d'une revue espagnole très-grave, *El Consultor de los Parrocos*, qui a étudié la question comme un cas de conscience ; l'autre, d'une revue anglaise non moins grave, la *Dublin Review*, dont l'auteur s'est spécialement attaché à examiner de quelle autorité doit jouir saint Alphonse, depuis qu'il a été proclamé Docteur de l'Eglise. Enfin, pour compléter ces renseignements historiques, nous devons encore ajouter que si l'apparition des *Vindiciæ Alphonsianæ* a d'abord disposé défavorablement les esprits pour le P. Ballerini, la réponse du savant Jésuite et les *Vindiciæ Bellerinianæ* semblent tendre de plus en plus à changer cette disposition, et à faire regarder l'œuvre des Rédemptoristes comme ayant été trop précipitée et manquant en plusieurs points d'exactitude.

Les *Annales catholiques*, qui ont rendu un compte très-favorable des premières *Vindiciæ*, considérées seulement au point de vue de la science théologique qui s'y trouve et de l'intérêt qu'elles présentent, et sans s'occuper de la querelle qu'elles commençaient alors à susciter, ne pouvaient passer absolument sous silence une discussion qui a troublé et qui trouble encore tant de théologiens. Nous avons cependant attendu, afin que la lumière se fît plus complète, et parce que nous estimons que, si les discussions doctrinales méritent d'attirer l'attention, et à cause de la grandeur des intérêts qui s'y agitent et souvent à cause de l'éclat et du talent des noms qui y interviennent, il n'en est pas de même des querelles personnelles, qui ne blessent que trop facilement la charité et qui sont une occasion de scandale pour les faibles et pour les gens du monde.

Sous le premier aspect, la discussion actuellea une importance considérable, car il ne s'agit de rien moins que d'établir les principes au moyen desquels la concience peut se décider dans les questions douteuses. Lorsqu'on voit avec quel soin et quel scrupule les écoles catholiques recherchent quels sont les vrais principes en ces matières, on reconnaît que le catholicisme est vraiment une grande école de droit et de justice. Il est facile de tourner en plaisanterie les expressions techniques employées par les théologiens,de probabilisme, de probabiliorisme, d'équiprobabilisme, etc.; les esprits sérieux reconnaissent qu'il y a là bien autre chose que des mots, et que c'est la morale tout entière, par conséquent toute la conduite de la vie humaine, et par conséquent encore le bien social, qui se trouvent impliqués dans ces délicates questions. Les deux *Vindiciæ* dont nous nous occupons, témoignent d'études que l'on consultera certainement avec fruit : ce qu'il y a d'erroné, en fait d'explication personnelle, dans les *Vindiciæ Alphonsianæ*, se trouve corrigé par les rectifications des *Vindiciæ Ballerinianæ* ; en se mettant en dehors des personnalités on n'est plus en présence que de la doctrine, et l'on voit avec plaisir, parce que là se trouve la vérité, l'accord qui règne entre saint Alphonse de Liguori et le P. Ballerini; s'il y a désaccord sur quelques points, cela ne peut surprendre ceux qui savent combien il est difficile de peser le pour

et le contre dans une multitude de circonstances où la loi n'apparaît pas claire et évidente; cela, surtout, ne peut étonner les théologiens qui connaissent certaines décisions du Saint-Siége inconnues de saint Ligouri ou données depuis sa mort, ni les magistrats, les jurisconsultes, qui savent à quel point les circonstances de lieux, de conditions, de tempérament, même de nouvelles découvertes scientifiques peuvent demander de modifications dans l'application des lois.

Les deux *Vindiciæ*, toutes deux œuvres d'anonymes, se présentent d'ailleurs avec une autorité suffisante pour attirer l'attention : les premières viennent de *quelques théologiens* de la congrégation du Très-Saint Rédempteur, et elles sortent de l'imprimerie de la Propagande *avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique*; les secondes ont reçu l'*imprimatur* de l'évêque de Bruges comme ne contenant rien de contraire à la foi et aux mœurs. On ne peut donc pas dire qu'elles soient complètement anonymes, et elles sont, par le fait, assez recommandées pour pouvoir être lues par ceux qui ont fait les études nécessaires à cet effet.

Mais convient-il, dans notre temps, de publier des ouvrages qui ont pour but d'attaquer des auteurs catholiques? Le *Consultor de los Parrocos* répond :

Ces ouvrages peuvent présenter trois caractères différents : ou ils ne font que critiquer les personnes sans se soucier de la défense des doctrines; ou ils s'occupent principalement de défendre les doctrines sans oublier de mortifier plus ou moins fréquemment les personnes; ou ils défendent les doctrines, sans s'occuper aucunement des personnes. Dans le premier cas, la charité est toujours blessée, et très-souvent la justice; dans le second cas, on risque encore de discréditer les personnes et de leur enlever injustement l'autorité dont elles ont besoin pour enseigner les bonnes doctrines, en même temps qu'on scandalise les gens du monde et les méchants. Il est clair que les publicistes catholiques doivent, autant que possible, se placer dans le troisième cas, lorsqu'ils sont obligés de se combattre les uns les autres sur certains points restés douteux.

Nous voudrions, comme le *Consultor de los Parrocos*, dans les polémiques entre les catholiques, qu'il s'agît, non de morti-

fier un adversaire et de remporter un triomphe, mais d'établir la vérité et de la faire accepter. Celui qui attaque, doit le faire seulement dans l'intérêt de la vérité ; celui qui est attaqué, doit bien examiner la question, lire avec calme, réfléchir sans émotion, et répondre, non en suivant les impulsions de l'amour-propre, mais seulement le conseil de la plus exquise prudence. N'oublions pas qu'il s'agit d'un frère dont nous ne devons pas chercher à répandre le sang. La réponse tardera à venir; on croira peut-être que vous ne pouvez pas répondre. Qu'importe? On répond mal quand l'intelligence est troublée, et il vaut mieux ne pas répondre que de donner une réplique dont la conscience sera tourmentée dans cette vie et dont on aura à rendre compte devant l'inflexible tribunal de Dieu. C. J.

(*La fin au prochain numéro.*)

LA MORALE DE L'INTÉRÊT (1)

Dieu et l'âme supprimés, la société n'est plus qu'une comédie; il lui reste le Code pénal, sans doute, mais il ne faut pas oublier que le Code pénal n'est une protection qu'à la condition d'être lui-même protégé par les gendarmes.

Avec le Code pénal et les gendarmes qui lui prêtent main-forte, ceux qui prennent part à cette comédie, commodément assis aux places de choix, ne craignent pas trop, il faut le reconnaître, la foule houleuse et menaçante qui se tient à la porte faute de pouvoir entrer, attendant le moment propice pour faire tourner la comédie en quelque tragédie sinistre.

Mais quand ce moment est enfin venu, c'est-à-dire quand après avoir recruté ses dernières centuries, cette foule qui croit descendre du singe, forte de toute la puissance du nombre, s'est débarrassée des gendarmes, a mis le pied sur la gorge de Prudhomme-philosophe et fait litière du Code pénal de ce piteux vaincu, quel argument peut-il invoquer contre elle, qu'elle ne puisse immédiatement retourner contre lui?

Exagérons-nous? N'était-ce pas hier que nous assistions à

(1) Extrait de l'*Assemblée nationale*.

un de ces drames auquel Prudhomme, autant que cela avait dépendu de lui, avait si scrupuleusement préparé les acteurs au rôle qu'ils ont si bien rempli?

Puis au-dessus de Prudhomme, au sommet même de la hiérarchie intellectuelle et sociale, combien ne s'est-il pas rencontré, combien ne se rencontre-t-il pas encore, à l'heure présente, de déclassés de l'ordre moral, coupables d'encourager par la parole et par le livre la négation de Dieu et de l'âme immortelle dans la patrie de Descartes et de Pascal?

Enseignement trop bien écouté, car plus une théorie est dangereuse, plus facilement elle se transforme en actes chez un peuple qui a perdu sa voie et marche au hasard vers un inconnu redoutable.

Ce serait donc une suprême folie de s'endormir dans l'illusion, qu'il n'est pas possible qu'une civilisation qui a brillé pendant tant de siècles et jeté tant d'éclat sur le monde, puisse disparaître sous les efforts de quelques milliers de bandits qui la déshonorent.

Sans doute, tandis que la philosophie athée et matérialiste, ce qui est toutun, érigée de nos jours en doctrine populaire, sape avec acharnement, non plus dans l'ombre comme autrefois mais à ciel ouvert, la pierre fondamentale de toute société, recrutant ses auxiliaires dans la basse littérature aussi bien que dans les chaires de l'enseignement public, comme après tout il faut bien une règle à nos actions, on a inventé une morale nouvelle ayant pour base l'*intérêt bien entendu.*

En effet, si Dieu et l'âme ne sont que de pures chimères et la conscience un vieux préjugé, si l'univers est livré à des forces aveugles et l'homme aux seuls instincts d'une sorte de bestialité raisonnable, l'*intérêt bien entendu* doit être le seul *criterium* de son libre arbitre. — La morale est digne du dogme dont elle procède ; le système est complet.

Malheureusement, si les masses ouvrent facilement l'esprit à toute doctrine plus ou moins inepte qui supprime le devoir, elles en déduisent avec une merveilleuse facilité et une logique redoutable les suprêmes conséquences pratiques.

Aussi ont-elles compris du premier coup, en la dégageant de ses oripeaux scientifiques, qu'en fin de compte la morale de

l'*intérêt bien entendu*, reposant sur le terrain mobile d'une arithmétique dont les chiffres changent nécessairement selon les circonstances, n'avait rien de gênant pour elles ; au contraire.

Aussi bien cela se comprend à la première vue.

Il est évident, en effet, que du moment où chacun est juge souverain de son *intérêt bien entendu*, les plus accrédités parmi les initiateurs de cette morale élastique ne pourront jamais rien objecter, mais rien qui vaille, aux bandits qui jugeront qu'il leur est d'une utilité personnelle de premier ordre, de se jeter à main armée sur la société, dans le but de faire tourner à leur profit, s'ils le peuvent, ce conseil paternel de Danton : *Nous sommes dessous, mettons-nous dessus.*

Ah ! si au lieu de cracher sur les os de nos pères; si au lieu de renier toutes les glorieuses traditions de notre passé, et, pis même encore, si au lieu de les abandonner aux railleries imbéciles des malheureux qui fournissent scrupuleusement au peuple et aux Nicodèmes de la bourgeoisie leur pain intellectuel de chaque jour, nous avions bafoué énergiquement ces histrions de la décadence, en serions-nous aujourd'hui réduits à cet état d'abaissement misérable qui fait monter le rouge au front des vieillards qui savent et se souviennent? Aurions-nous à surveiller l'ennemi intérieur, comme le soldat sous les armes surveille l'ennemi étranger?

Vous lui avez abandonné, à cet ennemi du foyer, Dieu, l'âme et la conscience, gardant pour vous la patrie, la famille, la propriété, et, après tant d'expériences lamentables, vous semblez croire qu'il s'en tiendra à ce partage, et que si jamais il tentait de porter la main sur la part sociale que vous vous êtes réservée, il vous suffirait de dire comme Dieu à la mer : *Tu n'iras pas plus loin!*

Vous n'avez pas compris que Dieu, l'âme, la conscience, étaient votre grande citadelle, et qu'une fois cette citadelle abandonnée à l'ennemi, le reste, patrie, famille, héritage, propriété, lui appartenait de droit.

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES (1).

Les méditations de l'ermitage, poëme en douze chants, par M. l'abbé Auber, chanoine, historiographe du diocèse de Poitiers; in-12 de 336 pages; Poitiers, 1873.

Nous n'avons pas l'honneur de connaître, autrement que par ses travaux, M. le chanoine Auber, de Poitiers; ses travaux nous montraient un érudit comme le clergé en possède beaucoup, qui ne sont pas connus du monde qu'on est convenu d'appeler le monde savant, mais qui connaissent bien ce monde-là et qui le jugent fort bien, nos lecteurs en ont eu une preuve dans l'étude que les *Annales catholiques* ont publiée sur les Origines du Dictionnaire de M. Littré. Le volume de poésie que nous avons sous les yeux, et qui n'a été tiré qu'à cent exemplaires (nous prions l'auteur d'en faire une édition pour le public), nous montre dans M. l'abbé Auber un homme aimable, poëte à ses heures, mordant parfois, mais qui ne mord que les méchants, qui admire et exalte les bons, et qui, dans le calme de son ermitage, s'échauffe à la pensée des grandes luttes et des rudes combats que soutiennent l'Eglise et ceux qui la défendent. En le lisant, nous nous le figurons volontiers assis sous un berceau de verdure, ayant quelques livres devant lui, et respirant les parfums des fleurs de son jardin. Il vient de consoler quelque âme affligée, ou de fouiller dans quelque poudreux bouquin ; il secoue la poussière des vieux livres, il se recueille un moment dans la prière liturgique, puis, saisi de ce démon des vers que ne chassent pas les exorcismes, il prend la la plume, et il écrit, et ce n'est qu'une autre tournure qu'il donne alors à sa pensée, car, sous l'enveloppe poétique de cette pensée, on reconnaît toujours le prêtre ami de la vérité et du droit, et l'historiographe qui n'a pas en vain scruté la conscience humaine en en étudiant les manifestations.

Que dire de ces *Méditations de l'ermitage* qui forment un poëme en douze chants? Les vers ne s'analysent pas, et si l'on se met à citer, l'on ne sait guère jusqu'où on se laissera entraîner. Ecoutez ce début du premier chant, intitutilé *le Solitaire* :

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

Mon Dieu ! que le monde m'ennuie !
Par ses clameurs et ses débats
Il est, de tous les maux que ma vieillesse essuie,
Le seul auquel mon cœur ne s'accoutume pas.
C'est un bruit incessant de profanes sottises,
De thèses sans pudeur, d'insignes balourdises
Qu'un peuple d'ignorants accepte sans raison,
Et qu'il avale sans façon
Comme une nourriture exquise
Dont son orgueil et sa bêtise
Lui cachent à plaisir l'invisible poison.

Et voilà pourquoi le poëte, qui vient peut-être de réciter dans son bréviaire le *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum..., et in cathedra pestilentiæ non sedit,* s'enfonce dans cet ermitage, qui doivent son *Eden* (Ch. II), et dont il fait les honneurs au lecteur de la façon la plus aimable. On entend gazouiller les eaux, on respire le doux parfum des fleurs, on voit briller l'insecte aux ailes d'or, on entend chanter l'oiseau, l'oiseau qui charme surtout le poëte, car, dit-il,

Car l'oiseau, dans la paix de mon coin solitaire,
Joue aussi, près de moi, son rôle tributaire ;
Comme l'onde et la fleur, docile à mes désirs,
Il se prête toujours à mes menus plaisirs,
Soit que donnant l'essor à ses ailes agiles,
Il visite souvent nos branchages mobiles ;
Soit que, doux prisonnier d'une étroite maison,
Il charme par l'éclat de sa vive chanson
De nos loisirs forcés les monotones heures.
Je l'aime aux champs, je l'aime en mes chères demeures;
Je voudrais tout le jour entendre ses solos,
Et parfois mon sommeil en redit les échos.
Lorsque au cinquième jour Dieu dotait la nature
De ces bijoux ailés, sa plus grande parure,
N'enrichissait-il pas l'homme du lendemain
Du plus joli présent que pût créer sa main ?

Puis il s'adresse lui-même aux oiseaux, et il leur dit :

L'œil qui vous suit au loin dans l'air où vous nagez
Admire en souriant vos élans dégagés ;

Il cherche le secret de ces lestes voyages
Qui vous portent si haut par de là les nuages.
Mais quand vous revenez sans fatigue et sans bruit,
Saluer de nouveau le soleil qui nous fuit,
Alors redites-vous à nos calmes soirées
Les merveilles qu'aux cieux vous avez rencontrées ?
Venez-vous nous traduire en gracieux transports
Un harmonique écho des suprêmes accords ?
Enfin, n'avez-vous pas, sous cette mélodie,
Des refrains inspirés par ceux de l'autre vie ?...
O mystère ! au travers de ces obscurités,
Mon esprit incertain voit de vagues clartés ;
Et peut-être qu'un jour, bien au-delà des nues,
Franchissant avec moi des routes inconnues,
L'oiseau, dont l'innocence aura trompé la mort,
Dans l'éternel séjour partagera mon sort...
Oh ! qui me donnera de franchir sur ses traces,
Familier d'un seul jour, les sites où tu passes !
Je te suivrais partout, au plus profond des airs,
Aux vallons, aux côteaux, au lointain des déserts,
Et même, pénétrant les voûtes éternelles,
D'avance je verrais... Mais toi seul a des ailes !...

Voici, nous le craignions, le lecteur s'en plaindra-t-il ? voici que nous nous laissons entraîner au charme des citations. Passons donc rapidement le troisième chant, où le poëte s'occupe de peupler son *ermitage* des plus beaux génies de la Grèce et de Rome, qu'il a soin, d'ailleurs, de mettre bien à leur place ; passons le chant quatrième, consacré *à la littérature et à la politique*, et dans lequel le poëte caractérise si bien, en courant, nos célébrités contemporaines, les plus brillantes comme les plus tapageuses ; passons... mais nous rencontrons une figure qui est l'objet de stupides outrages et que le poëte salue avec admiration ; qu'on nous permette une citation qui montrera que l'Ermite ne manque pas de vigueur et qu'il sait rendre hommage aux grands cœurs et aux grands talents. Veuillot, dit-il, après avoir rappelé les travaux et les luttes du publiciste catholique,

Veuillot, marchons ainsi. Mais sur la vaste route
Où le monde a semé le cynisme et le doute,

Poursuivons l'œuvre sainte; et, fallût-il bientôt
Succomber un instant sous l'affreuse victoire
De ces fous furieux dont le sanglant complot
A nos têtes déjà prépare le billot,
Dussions-nous grossir leur histoire
De quelques victimes de plus,
N'en défendons pas moins la plus belle des causes;
Dévoilons ces jaloux des hommes et des choses...
Dis-nous toujours comment, grâce à ces malotrus,
L'ère du bonnet rouge a ses rois absolus;
Moque-toi de l'argot qui sert de véhicule
A leur loquacité, cruelle et ridicule;
S'ils s'arrogent le droit de nous calomnier,
En retour prends celui de les humilier;
Pour Dieu, pour la raison, oppose à leur sottise
De tes convictions la robuste franchise.
Ils pourront bien rugir de ton atrocité...
Mais les rieurs toujours seront de ton côté.

Le cinquième chant est consacré aux arts en général :

Du Dieu qui créa tout, la science infinie
Sur le berceau de l'homme a soufflé le génie,

dit très-heureusement le poëte, qui montre ainsi d'un trait l'origine et le but de l'art. Le sixième chant célèbre plus particulièrement les arts libéraux, dont il montre aussi les égarements. Lisons ces derniers vers, qui stigmatisent si bien les corruptions de l'Empire :

... Après ce lourd cynisme et ces fautes grossières,
Ce fut un dernier trait de tes gaîtés princières
De nous faire sculpter aux murs de l'Opéra
Ces ignobles Phrynés que Carpeaux y fourra,
Pour prouver qu'en dedans la pudeur se comporte
De la même façon qu'on l'a mise à la porte.
Ainsi, type hideux d'un temps civilisé,
Nous devons à tes plans ce vice organisé,
Qui, pliant à tes goûts les instincts de la France,
Sut avilir les arts et fausser la science;
Et tu ne sus jamais que le Ciel asservit
Les sens à la raison, la matière à l'esprit !

Vient alors l'art chrétien (chant VII), que le poëte salue avec enthousiasme et dont il chante magnifiquement les grandeurs :

O Christ, Maître aimant et sublime,
Type divin de la beauté,
Toi seul pus racheter le crime
De cet immonde révolté !
Pour lui tu pris un cœur de frère ;
Du trône éclatant de ton Père
Tu descendis jusques à nous.
Tu conversas parmi les hommes ;
Tu refis, d'orgueilleux atomes,
Des astres aux feux les plus doux !

N'est-ce pas ta sainte parole
Qui fit briller à nos regards,
Sous les dogmes de ton Symbole,
Le germe fécond des beaux-arts ?
A peine ta vive lumière
Resplendissait sur la carrière
Ouverte sous tes pieds divins,
L'homme t'y suivait... Son génie,
A ta voix, Science infinie,
Retrouvait ses jeunes destins.

Comme ta fertile pensée
Soudain illumina les cœurs,
Quand l'antique Rome, effacée,
Salit la main de ses vainqueurs !
Cette main que guidait ta grâce,
Partout grava l'auguste trace
De tes célestes documents,
Et nos pompeuses basiliques
En mille beautés symboliques
Redirent tes enseignements.

Salut ! ô noble architecture,
Incomparable nouveauté :
L'art prit de ton investiture
Sa haute suzeraineté.
Surmontant les nefs magnifiques,
Les tours et les flèches gothiques
Unirent la terre et les cieux ;

Ces mêmes fleurs furent semées
Sur les collines animées,
Sur les vallons silencieux.

Je voudrais chanter votre histoire,
Infatigables ouvriers,
Revêtant d'argent et d'ivoire
Tant de châsses et de psautiers!
Sur l'airain des lances vermeilles
Vous faisiez courir les *nielles*
Courbés en flexibles rinceaux;
Ou bien des fresques colossales
Couvraient les surfaces murales
Au gré de vos doctes pinceaux.

Artistes, que la foi renaissante appelle à exprimer la beauté divine, la seule vraie beauté, vous qui allez être convoqués à cette grande œuvre de l'église du Sacré-Cœur qui doit s'élever sur les hauteurs de Montmartre, inspirez-vous de ce beau chant consacré à l'Art chrétien, et suivez ces conseils du poëte :

Et maintenant, vous tous que l'Eglise convoque
A lui créer de saints parvis,
Méprisez un art équivoque
Dont les caprices trop suivis,
A la suite de jours funestes,
Ont compromis les derniers restes
Des chefs-d'œuvre de nos aïeux.

. . . .

Le gothique est tombé sous leur marteau frondeur,
Et pour le remplacer, ils firent au Seigneur
De vastes parallélogrammes,
Bien carrés, bien blanchis, d'une belle lourdeur.
Un charpentier, deux maçons, un couvreur,
Suffisaient à ces amalgames
Du moellon, de la tuile et du bois de longueur;
Ah! pour remplir de tels programmes,
Il ne fallait ni foi, ni science,... ni cœur.
Nous n'en sommes plus là. Mais, artiste, mon frère
(Car l'antiquaire et vous c'est une parenté),
Marchons ensemble et gardons la carrière
Où l'art chrétien, à l'âme fière,

Garde avec nous sa sainte et noble autorité.
Mettez la main au grand ouvrage;
Mais, avant d'y toucher, donnez-la-nous... Je gage
Qu'en ce fraternel unisson,
Allant vers le même horizon,
Qui brille au front du moyen-âge,
La foi nous conduira. — Hâtons-nous d'avancer;
Car la foi, c'est une immortelle :
Elle immortalise comme elle
Quiconque veut la suivre et sait la courtiser.

Le chant huitième est intitulé : *Le Pape et les Rois*; c'est un hymne à Pie IX, c'est la vérité dite à tous ces chefs d'Etat qui ont abjuré la politique chrétienne, et c'est un chant d'espérance pour un prochain avenir. Et, après s'être élancé dans ces régions sublimes et orageuses de la politique et de la religion, le poëte revient aux doux *paysages* (ch. IX), aux images calmes et paisibles; il se renferme dans son *salon de verdure* (ch. X), où

Tout invite au loisir qu'on se fait en soi-même,
A jouir doucement, loin du monde et du bruit,
De ce repos du cœur que notre âme poursuit.

La *statuaire* est l'objet du onzième chant : c'est encore l'art que chante le poëte, l'art païen et sensuel qu'il combat, l'art chrétien et chaste qu'il exalte, et l'on ne peut que partager son indignation contre cette hideuse manie qu'ont les édiles contemporains de peupler les jardins publics, et trop de particuliers de peupler leurs jardins, leurs parcs, leurs antichambres, leurs salons de statues plus ou moins lubriques qui font rougir la pudeur et déconcertent la vertu.

L'épigraphie (ch. XII) couronne toutes ces méditations; c'est bien le chant de l'antiquaire, mais de l'antiquaire poëte, qui n'est pas un froid collectionneur, et qui sait donner du charme et de l'enjouement aux sujets les plus arides. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer encore ces derniers vers de l'épilogue, où l'on entend les plus purs accents de la foi du chrétien et du prêtre. Il parle du temps qui s'enfuit et de l'heure qui marche toujours :

Jusques à quand sa course, et lente et mesurée,
Doit-elle m'entraîner vers mon dernier sejour?
Tu le sais, ô mon Dieu!... Mon âme rassurée
T'attendra dans la foi, l'espérance et l'amour.

O vous qui gémissez sur cet âge de crimes,
Quittez le vain espoir d'un repos d'ici-bas;
Ne songez plus qu'au terme où bourreaux et victimes
Viendront devant le Roi qu'on ne détrône pas...

A l'homme qui s'égare en ces routes mortelles
Le moment qui s'efface est-il jamais rendu?
Cherchons le jour sans fin, les heures éternelles,
Et le bonheur d'En-Haut si longtemps attendu.

Mon ange a fait un signe ou mon espoir se fonde :
Que l'heure sonne où tout devra s'évanouir,
Et je t'adorerai sur les débris du monde,
Croix sainte, sur laquelle un Dieu daigna mourir.

Telle sont les *Méditations de l'ermitage*; elle nous ont entraîné au-delà des limites de ces causeries bibliographiques et nous forcent de remettre à huit jours les autres ouvrages que nous avons déjà cités; nous espérons que le lecteur ne se plaindra pas d'avoir eu de bons vers sous les yeux, au lieu de la prose ennuyeuse de rapides comptes-rendus, et nous demandons à M. l'abbé Auber de s'enhardir à donner à son œuvre plus de publicité : elle fera le charme de ceux qui aiment encore les beaux sentiments exprimés en beaux vers; c'est un présent qu'il nous doit pour le printemps prochain.

J. Chantrel.

VARIÉTÉS.

Le vice-amiral Cécille. — La *Semaine religieuse* de Rouen, à propos d'un service funèbre célébré le 11 décembre à Rouen pour le repos de l'âme du vice-amiral Cécille, donne ces détails sur l'illustre marin :

Né à Rouen en 1797, le vice-amiral Cécille fut chrétiennement élevé par sa digne mère; il n'oublia jamais ses leçons. Dans nos stations navales de l'Extrême-Orient, sa haute posi-

tion lui permit souvent de défendre les intérêts de la foi catholique et de protéger nos missionnaires.

Aux dernières années de l'amiral se rattache une touchante histoire que nous reproduisons dans toute sa simplicité.

L'amiral Cécille visitait l'Hospice-Général de Rouen. Il demanda à être conduit à la chapelle. Après s'y être agenouillé pieusement et avoir prié quelques instants, il en fit le tour, puis, revenant au sanctuaire : « C'est mon père, dit-il, qui, « modeste entrepreneur, a construit votre chapelle. Tout jeune « enfant, j'ai été mis sur cet autel encore inachevé par ma « mère, qui voulut ainsi m'offrir de nouveau à Dieu. Elle aimait « à me le rappeler dans ma jeunesse. J'ai toujours attribué les « succès de ma carrière à cet acte de piété et de tendresse ma- « ternelle. Cela m'a porté bonheur. »

Le vieux marin, visiblement ému à ce pieux souvenir, ne put s'empêcher de verser quelques larmes.

Les tristes fins. — La Révolution est comme Saturne, elle dévore ses enfants. Les révolutionnaires irréligieux, les athées, les apostats, comme nous en voyons de nos jours, ne périssent pas moins malheureusement que les autres. Lisons cette page de M. Henri Guillaumot dans le *Conservateur* d'Auch :

On a parlé trop de fois de la façon terrible dont les Jacobins ont fini pour que je revienne sur ce sujet.

Je veux seulement vous entretenir au sujet de ces prêtres renégats, qui se déshonorèrent en 1793, comme l'ont fait de notre temps les Hyacinthe, les Mouls, les Michaud et les Junqua.

Tous ces traîtres à leur Dieu ont été châtiés.

Duquénoy, ancien religieux, se poignarda.

Le capucin Chabot, dont l'apostasie honteuse fit rougir les révolutionnaires eux-mêmes, écœurés par tant de bassesse d'âme, s'empoisonna.

Massieu, évêque de l'Oise, mourut en exil, repoussé de tous comme un objet d'horreur.

Huguet, évêque de la Creuse, après s'être associé aux mesures les plus violentes, reçut sa récompense d'un peloton de frères et amis qui le fusillèrent.

Roberjot, curé à Mâcon, territoriste des plus exaltés, fut assassiné à Radstadt.

Corne, évêque du Cher, mourut subitement.

Jacques Roux, curé de Saint-Sulpice, l'un des surveillants de Louis XVI, qu'il maltraita longtemps, se poignarda.

Schneider, vicaire épiscopal de Strasbourg, périt sur l'échafaud qui l'accompagnait dans toutes ses pérégrinations.

Gobel, après s'être repenti de ses fautes à la dernière heure, fut guillotiné.

Lamourette, évêque de Saône et-Loire, qui subit le même sort, déclara publiquement qu'il regardait son supplice comme un châtiment de la justice divine.

Le cardinal de Brienne mourut d'une attaque d'apoplexie.

De Loménie, coadjuteur de l'Yonne; Roux, évêque des Bouches-du-Rhône; Epilly, évêque du Finistère, périrent pareillement sur l'échafaud.

Un prêtre de la Haute-Marne, qui en 1793 avait fait renverser les croix, mourut rongé vivant par les vers. Il avait eu trois enfants, on les appelait les maudits.

Le premier fut tué par accident; un bûcheron, avec lequel il travaillait, lui fendit la tête d'un coup de hache.

Le second fut écrasé sous le toit de la maison où son père célébrait les fêtes républicaines.

Le troisième se noya.

Depuis ce temps, la maison des Jacobins est abandonnée, personne ne veut habiter cet antre maudit, d'où sont sortis tant de blasphèmes contre Dieu...

Le Directeur-Gérant: J. CHANTREL.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

Sommaire. — Circulaire de M. de Fourtou aux évêques. — Remise de la barrette aux cardinaux. — Mort de Mme de Gœtz, supérieure générale du Sacré Cœur. — Mort du Frère Philippe, supérieur général des frères des Ecoles chrétiennes. — Tristes funérailles de François-Victor Hugo. — La persécution. — Bonnes nouvelles d'Angleterre, de l'Equateur et de Constantinople.

8 janvier 1874.

On parlait depuis quelques temps d'une circulaire que le ministre de l'instruction publique et des cultes aurait adressée aux évêques, relativement aux Lettres pastorales et mandements publiés par eux à l'occasion de l'Encyclique du 21 novembre. Le *Times* de Londres vient de publier cette circulaire, que tout porte à croire authentique; nous la reproduisons :

« Paris, 26 décembre 1873.

« Monseigneur,

« Quelques-uns de vos vénérables collègues, examinant la situation présente de l'Europe, et jugeant les derniers événements dans leurs rapports avec l'Eglise catholique et dans leur action sur la société contemporaine, ont publié récemment des lettres pastorales où se rencontrent des appréciations qui ne pouvaient manquer, en certains points, d'appeler l'attention du gouvernement.

« Parfois, en effet, elles sembleraient de nature à exciter au dehors des susceptibilités qu'il est toujours fâcheux d'éveiller.

« Les éminents prélats qui ont adressé aux fidèles de leurs diocèses les lettres dont je parle, seraient, il est vrai, les premiers à regretter des conséquences absolument contraires aux intentions qui les animent.

« J'en ai pour garant le patriotisme éprouvé dont l'épiscopat français a constamment offert de si éclatants et si glorieux témoignages. Néanmoins, le gouvernement a dû s'émouvoir de ces faits, Monseigneur, et il désire vivement qu'ils ne soient pas renouvelées.

« Votre Grandeur n'ignore pas de quelle sympathie il environne, au milieu de leurs épreuves, l'Eglise et le saint-siége. Aussi comprend-il les préoccupations des consciences catholiques et les douleurs dont les évêques se font en ce moment les interprètes. Mais ces sentiments, Monseigneur, peuvent s'exprimer avec toute la liberté et toute la force qui leur conviennent, sans qu'il soit nécessaire de recourir, pour les manifester, à des attaques dont pourrait s'alarmer l'autorité des gouvernements voisins.

« Il y a entre les Etats des égards mutuels qui ne se peuvent oublier. Nous devons professer partout le respect des pouvoirs établis, comme nous voulons le réclamer à notre tour pour le gouvernement institué dans notre patrie par la volonté souveraine de l'Assemblée nationale. Est-il besoin d'ajouter, Monseigneur, qu'au milieu des graves conflits qui agitent aujourd'hui le monde, c'est par leur modération surtout que les évêques augmentent la légitime influence de leur parole, et contribuent plus efficacement à cette œuvre d'apaisement et de pacification générale qui doit être l'objet de nos communs efforts?

« Je me reprocherais d'insister davantage sur des considérations qui se recommandent d'elles-mêmes à la sollicitude de Votre Grandeur. J'ai d'ailleurs la certitude qu'elle ne se méprendra point sur le sentiment qui m'inspire cette lettre, dont je confie la pensée à votre prudence.

« Agréez, etc.

« De Fourtou. »

Hier, mercredi, a eu lieu, dans la chapelle du château de Versailles, la remise de la barette aux trois cardinaux récemment nommés. Le maréchal de Mac-Mahon s'est rendu, accompagné de toute sa maison militaire, à la messe dite par Mgr l'évêque de Versaille. NN. SS. Chigi, Guibert et Réguier n'assistaient pas à l'office divin ; mais un peu avant l'*Ite missa est*, trois membres du clergé, faisant l'office d'ablégats ont été recevoir à la porte de la chapelle les cardinaux, qui, après une courte prière, sont venus s'agenouiller sur des coussins placés vis-à-vis du président de la République. Le maréchal de Mac-

Mahon, prenant alors les barettes qu'on lui présentait sur un plateau, les a posées sur la tête de Leurs Eminences. En même temps, les ablégats jetaient le manteau rouge sur les épaules des cardinaux qui, une fois revêtus de la pourpre romaine, se sont retirés pour aller rendre peu après visite au maréchal de Mac-Mahon.

Pendant que ces cérémonies s'accomplissaient à Versailles, à Paris se célébraient les funérailles de la supérieure générale des Dames du Sacré-Cœur, Mme de Gœtz, morte le dimanche, 4 janvier, après une courte maladie, dans la cinquante-septième année de son âge. Mme de Gœtz était la seconde supérieure générale du Sacré-Cœur, depuis la fondation de cette congrégation qui rend de si grands services à l'éducation de la jeunesse. Il n'y avait que huit ans qu'elle avait succédé à Mme Barat, de sainte mémoire. Cette mort est une douleur cruelle pour la maison-mère du Sacré-Cœur et pour toutes les personnes qui ont connu cette vénérable religieuse, non moins éminente par l'esprit que par la vertu. Dans toutes les contrées où elle allait visiter les couvents de son ordre, elle s'attirait l'estime, l'affection et la reconnaissance universelle. On peut dire qu'elle était vénérée dans les deux Mondes. En Irlande, aussitôt qu'on apprit la nouvelle de sa maladie, des prières publiques furent dites pour la conservation de ses jours, et les églises restaient constamment ouvertes pour permettre aux fidèles d'y venir librement implorer Dieu en faveur de la pieuse femme dont l'arrivée dans l'île était comme une fête de famille pour les Irlandais.

Le jour même des funérailles de Mme de Gœtz, les Frères des Ecoles chrétiennes perdaient leur vénérable supérieur, le Très-Honoré Frère Philippe, dont le grand âge avait bien affaibli les forces, mais qu'on espérait pouvoir conserver longtemps encore. Né en 1792, le T.-H. Frère Philippe avait quatre-vingt deux ans ; il avait été élu supérieur général des Frères le 21 novembre 1838, par le 17e chapitre général, en remplacement du Frère Anaclet, mort deux mois auparavant. Pendant les trente-six ans de son gouvernement, l'institut des Frères, on le sait, a pris de merveilleux développements, non-seulement en

France et en Europe, mais dans les contrées les plus éloignées. Aussi peut-on dire qu'il était connu et aimé de millions d'hommes, qu'il avait contribué à élever par ses livres, et surtout par la direction donnée à l'enseignement et à l'éducation dans les Ecoles chrétiennes. Un refroidissement qu'il prit il y a quelques jours le força de garder la chambre et même le lit; le mal ne paraissait pas trop grave, lorsqu'il devint plus sérieux mardi dernier. Le frère Philippe reçut dans l'après-midi les derniers sacrements avec l'indulgence plénière que le Saint-Père lui envoyait, et le mardi matin, à huit heures, il expira doucement dans les sentiments de la plus parfaite résignation à la volonté de Dieu.

« Sa vie, dit M. Ravelet dans le *Monde*, sa vie, chargée d'œuvres et de mérite, n'est pas de celles qu'on raconte en quelques lignes. » Nous aurons à y revenir. Nous ne pouvons aujourd'hui qu'annoncer la douloureuse nouvelle de sa mort et saisir cette occasion de donner un public témoignage de notre vénération pour ce digne religieux et de nos sympathies pour ses enfants spirituels.

Quelle différence entre cette mort d'un vénérable religieux et d'un vénérable Frère, quelle différence entre les funérailles et les manifestations de la douleur, des regrets et des espérances, et la mort, et les funérailles de ce pauvre François-Victor Hugo, le fils du poëte, enlevé dans les derniers jours de décembre après une agonie de dix-huit mois! Pas de cérémonies religieuses à cet enterrement, quoique le malheureux père fût là, conduisant le deuil du dernier de ses fils. Mais l'incrédulité a ses exigences! Il y avait foule à ce convoi, que n'accompagnaient pas les prières chrétiennes, mais quelle foule! Et lorsque M. Louis Blanc prononça l'éloge funèbre de l'homme de lettres et du républicain, quelle froideur! quel vide! On dit que M. Victor Hugo avait voulu qu'au moins le nom de Dieu fût prononcé, et qu'une allusion fût faite à l'immortalité de l'âme. Devant l'auditoire qui se pressait autour de la tombe, c'était une difficulté sérieuse; M. Louis Blanc s'en tira en se jetant dans la théorie d'une espèce de métempsycose et en disant du malheureux père qui écoutait : « Il croit à Dieu éternel, il croit à l'âme immortelle; c'est là ce qui le rendra capable,

tout meurtri qu'il est, de vivre pour son autre famille, celle à qui appartient la vie des grands hommes, l'humanité ! »

Voilà toutes les consolations que le philosophe a pu donner au père, au bord de cette fosse entr'ouverte, et il a cru adoucir sa douleur en l'appelant grand homme, comme si la tombe même n'attestait pas le néant des grandeurs humaines pour ceux qui n'ont eu en vue que la gloire, et comme si, en face d'une tombe, un autre cri pouvait s'échapper que celui du grand orateur chrétien en face de la tombe de Louis XIV : Dieu seul est grand !

Dieu seul est grand, et il n'y a de grandeur qu'à le servir : voilà ce que reconnaîtront, et beaucoup plus tôt qu'ils ne le pensent, tous ces persécuteurs de l'Église, de la vérité et de la justice, qui paraissent aujourd'hui si puissants, et qu'un souffle renversera. Nous verrons passer les geôliers du Pape et les spoliateurs des couvents ; passer les tristes apostats et les petits tyrans qui oppriment les populations catholiques de la Suisse ; passer les Bismark, les Falk et les Guillaume, qui veulent établir l'absolutisme de l'Etat au-dessus de toutes les lois et de tous les droits de la conscience ; passer tous ces conspirateurs de haut et de bas étage, qui travaillent à la démolition de l'Eglise du Christ et qui ne font que préparer les conquêtes de cet empire chrétien qui couvrira toute la terre.

Au reste, si nous avons à gémir de tous les maux qui affligent l'Eglise de toutes parts, nous ne devons pas négliger de dire qu'il y a déjà des symptômes d'un retour à de meilleurs errements. Nous ne parlerons pas de la France, où le mouvement religieux conserve toute son activité et grandit chaque jour ; mais on voit le gouvernement espagnol, malgré les sentiments irréligieux de ceux qui en font partie, témoigner pour l'Eglise des égards qui sont au moins une preuve des sentiments catholiques du peuple ; les catholiques d'Italie, de Suisse et d'Allemagne résistent avec un courage qui leur promet la victoire, et déjà bien des protestants qui avaient applaudi aux premiers coups de la persécution, trouvent qu'on va bien loin et que c'est le christianisme tout entier qui est menacé. En Angleterre

où un ancien ministre de la Reine, le comte Russell, prépare un *meeting* qui doit applaudir à la persécution dirigée contre les catholiques d'Allemagne, l'*Union catholique de la Grande-Bretagne* prépare, de son côté, la convocation d'un autre grand *meeting* public qui aura lieu sous la présidence du duc de Norfolk, afin d'exprimer la sympathie des catholiques anglais pour leurs coreligionnaires allemands.

En Amérique, les meilleures nouvelles continuent d'arriver de la république de l'Equateur, dont nous avons déjà eu occasion de louer le gouvernement résolûment chrétien. Un décret solennel vient de consacrer cet Etat au *Sacré-Cœur de Jésus*, en fixant un jour dans l'année comme jour de fête en l'honneur de cette consécration et statuant que dans toutes les églises de la République le souvenir de cet événement sera perpétué au moyen d'une inscription en lettres d'or. Un autre décret assigne au Pape une rente annuelle de 10 pour cent sur le produit des décimes, et ordonne aux caisses de l'Etat d'envoyer sans retard la somme de 10,000 (100,000 francs environ) à titre de don au prisonnier du Vatican.

Enfin, de Constantinople arrivent aussi de bonnes nouvelles. Il paraît certain que le Sultan a résolu la question arménienne en faveur des catholiques restés fidèles au patriarche Hassoun et contre la minorité schismatique qui avait obtenu l'exil du patriarche. Le 4 décembre, dans un dîner où tous les ministres assistaient, le représentant de Mgr Hassoun était assis à la droite du grand visir.

C'est ainsi que les joies se mêlent aux douleurs, et que s'il y a toujours assez de motifs pour s'affliger, il y en a d'autres qui permettent et qui commandent l'espérance.

J. Chantrel.

FAITS DIVERS.

Les fêtes de Noël, si splendides dans le monde catholique, ont revêtu, dans le Jura bernois, un caractère exceptionnellement touchant. C'est dans de pauvres granges, au milieu des étables où des bestiaux des campagnes s'abritent des rigueurs de l'hi-

ver, que l'office de la Nativité du Sauveur a été célébrée. Les populations catholiques, laissant à la solitude de leur apostasie et de leurs temples les prêtres intrus et les rares *fidèles*, se sont portés en masse dans ces granges, devenues d'une manière plus frappante les Bethléem de la foi. Le dénûment de l'autel, la paille qui l'entourait, l'obscurité qui couvrait tout ce peuple prosterné, le mystère du jour se renouvelant dans cette nouvelle crèche, les chants de Noël, retentissant à travers tous ces cœurs chrétiens et répondant à la voix du prêtre, la parole sacerdotale rappelant dans un tel lieu et à pareil jour les joies et les enseignements de la crèche, tout donnait à cette fête chrétienne des accents et des consolations ineffables. La prière avait une ferveur inusitée, et le recueillement de la multitude pressée dans cet étroit espace, attestait les impressions et les sentiments de tous.

A Undervelier, c'est dans une caverne de la montagne que les offices sont célébrés, aussi solennellement que dans les églises de la France catholique. Le rocher s'ouvre à une grande profondeur, et comme à Lourdes, on y est à l'abri et on y prie.

L'autel est au fond de la grotte, appuyé sur une roche abrupte; à quelques pas une source limpide sort de la pierre et mêle son murmure aux chants du peuple chrétien. Deux mille personnes pourraient y trouver place. Les chrétiens de ces lieux s'y trouvent à l'aise et ils y prient du cœur et des lèvres. Illuminée des feux qu'ils y avaient apportés pour éclairer la crèche de l'Enfant de Noël, la grotte rappelait à ravir la sainte caverne qui reçut la naissance du Messie et les adorations des pasteurs de la contrée.

L'année 1873 n'aura pas été plus heureuse pour l'Italie que les autres. Elle a commencé par les grandes inondations du mois de janvier dans la vallée du Pô, et elle s'est terminée par des tremblements de terre en Vénetie.

Le jour de Noël, à Bellune, l'on a ressenti, à l'aube, une secousse si violente, que l'on a redouté un nouveau désastre, dans le genre de celui du 29 juin.

Dans les églises où étaient réunis un très-grand nombre de fidèles, la panique a été générale. Les autorités en ont ordonné

la fermeture. Les messes ont été célébrées sur un autel, élevé sur la place del Compitella. Plusieurs fabriques ont été lézardées : on n'a cependant à déplorer la mort de personne. Une forte secousse a été ressentie également à Feltre, Vittorio et Conegliano.

A Mignano (Terre de Labour), depuis plus d'un mois, les secousses sont journalières. Le 15 elles ont été assez fortes pour produire des fissures à l'hôtel-de-ville, au palais des écoles de femmes et dans d'autres édifices. On sait, par une ancienne tradition, que le mont Voisin, appelé Ferriglio, a été autrefois un volcan, qui tenait en émoi les populations des environs, et on craint qu'il ne se rouvre.

La reine douairière de Prusse, Elisabeth-Louise, est morte dans la nuit du 14 au 15 décembre. Cette princesse, fille de Maximilien Ier, roi de Bavière, épousa, en 1823, Frédéric-Guillaume IV, frère et prédécesseur du roi actuel, et consentit pour cela à se faire protestante : ce qu'elle s'est reprochée toute sa vie. Dans un voyage à Rome, en 1858, elle profita de cette occasion pour abjurer entre les mains du Pape, à l'insu de son mari. Depuis lors, elle a montré toujours un grand attachement pour le Saint-Siége, et dernièrement encore elle a, mais en vain, usé de toute son influence auprès du roi pour l'empêcher de persécuter les catholiques de ses Etats.

— L'évêque nommé de Montpellier, Mgr de Cabrières, est né à Beaucaire, en juillet 1830, d'une noble famille qui se rattache à celle de la Rovère, à laquelle le Saint-Siége est redevable de deux papes (Sixte IV et Jules II) et l'église d'Avignon de ce même Jules II, son premier archevêque.

Les nouvelles de la santé de Mgr Landriot, archevêque de Reims, sont meilleures ; le vénérable prélat a pu recevoir ses prêtres le jour de l'An, et l'on peut espérer qu'il sera conservé à son diocèse, qui vient de lui donner le témoignage de son attachement par le concours des fidèles aux prières publiques faites pour demander à Dieu sa guérison.

LES FÊTES DE NOEL AU VATICAN.

LA CRÈCHE ET LE VATICAN.

Les enseignements continuent de nous venir du Vatican ; c'est bien là toujours, par les paroles et par l'exemple, que se fait entendre le chant de l'Inspiré, *Vatis cantus*, ce chant qui ranime les âmes fidèles et qui effraie les injustes et les violents. La Papauté, dépouillée de la puissance et de l'éclat que les siècles chrétiens lui avaient si justement donnés, n'en est pas moins forte et brillante pour ceux qui ont la foi, pas moins redoutable pour ceux qui veulent la destruction de l'Eglise. Jésus, dans sa Crèche et sur le Calvaire, n'en était pas moins le Dieu dont la parole a créé le monde et que tous les peuples doivent adorer, *et adorent eum omnes nationes terræ*. Le Pape, vicaire de Jésus-Christ, souffre les mêmes humiliations et les mêmes outrages que son maître, mais il possède toujours la puissance qui lui a été léguée.

Ce sont d'abord les bergers qui vinrent à la Crèche de Jésus, c'est-à-dire les petits, les humbles, les faibles, les méprisés ; maintenant aussi ce sont les faibles et les petits, les simples particuliers, ceux qui n'ont pas en main le gouvernement des nations qui viennent à Pie IX et qui reconnaissent son autorité. Mais, après les bergers sont venus les Mages, les Rois de l'Orient, c'est-à-dire les grands et les puissants, et bientôt aussi nous verrons les chefs des peuples, instruits par les plus terribles leçons, revenir à cette Papauté qu'ils persécutent ou qu'ils abandonnent, et rois et peuples comprendront que là seulement se trouve l'accord de la liberté et de l'autorité, parce que là seulement se trouve la vérité, dans laquelle elles se fondent en une admirable harmonie.

Allons donc au Vatican, avec les bergers et les mages : voyons ce qui s'y passe et écoutons les paroles qui y sont prononcées.

LA MESSE DE NOEL.

Le *Divin Salvatore* donne ces intéressants détails sur la messe de Noël au Vatican :

La salle du Consistoire, organisée provisoirement en cha-

pelle, avait dans le fond, à la place du trône, l'autel que recouvrait un magnifique tapis représentant la Crèche.

Un espace suffisant réservé devant l'autel et enclos d'une balustrade couverte d'une nappe blanche pour la communion, formait le presbytère, dans lequel, du côté de l'évangile, était placé le faldistère, et derrière lui un siége d'appui pour le Saint-Père.

Le restant de la salle était garni de rangées de bancs couverts d'un tapis vert, et posés de manière à laisser un passage au milieu et sur les côtés. La cour noble et les hommes occupaient les bancs à droite, les dames ceux de la gauche des personnes qui entraient dans la salle.

Le Saint-Père est arrivé un peu après sept heures et demie, dans son vêtement blanc habituel, accompagné de Mgr Pacca, du majordome Ricci, maître de chambre, et de Mgr de Mérode, archevêque de Mélitène, aumônier, et Martinelli, archevêque de Porphyre, sacriste, tous deux en rochet et en surplis, et en outre plusieurs chapelains pontificaux, tous en surplis.

Quatre gardes nobles avec un cadet (officier de service) précédaient Sa Sainteté et sont venus se placer, deux sur les côtés de l'autel, et deux aux extrémités de la balustrade, en dedans du presbytère.

Sa Sainteté, à son entrée, a béni avec le goupillon les assistants; elle a ensuite fait une courte prière, agenouillée au faldistère, puis debout devant l'autel, assistée des archevêques de Mérode et Martinelli, elle a revêtu les ornements sacrés et commencé la messe au milieu d'un recueillement général.

La voix du Saint-Père était claire et forte, on entendait distinctement toutes les paroles. Tous ses mouvements, soit en s'agenouillant, soit dans toute autre action du rite sacré, étaient empreints de dignité, et en même temps aisés et dégagés, de telle manière qu'ils faisaient oublier complétement les quatre-vingt-deux ans que compte l'auguste vieillard.

Quand il est arrivé au *Sanctus*, qu'il a dit d'un accent profondément inspiré et vibrant, quatre chapelains pontificaux en habit violet et surplis se sont approchés, tenant en main des torches allumées, et se sont agenouillés, deux d'un côté de l'autel et deux de l'autre, en y restant, pendant l'élévation et

la communion, tout le temps que le Saint-Père a donné la communion aux assistants.

Sa Sainteté, après avoir dit le *Domine non sum dignus*, d'un accent ému, consomma les espèces consacrées, pendant que régnait tout autour le plus profond recueillement, qu'est venu rompre quelques instants après le *Confiteor*, récité à haute voix par les deux archevêques assistants.

Dès qu'il a été terminé, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre ont commencé à venir à la balustrade, et ont tous reçu la sainte Eucharistie de la main du Vicaire de Jésus-Christ.

Les premiers qui se sont présentés étaient le général Kanzler, ministre des armes de Sa Sainteté; l'ambassadeur, l'ambassadrice ; le dernier était le pauvre de saint Pierre ; ceux-là avec leurs insignes officiels, celui-ci avec la veste de chambre grise que lui a donné le Saint-Père, il y a quelques années, et que le pauvre n'endosse que dans les jours les plus solennels.

C'était vraiment une chose touchante de voir, au milieu de ces riches vêtements de soie à longues traînes des dames nobles qui s'avançaient vers la balustrade, l'humble saie de la Sœur de Charité, de la religieuse Dominicaine ou Franciscaine, et la veste grise du pauvre.

La messe étant terminée, le Saint-Père, après avoir déposé les ornements sacrés, est venu, sans donner le moindre signe de fatigue, s'agenouiller au faldistère, où il a entendu la messe d'actions de grâces, célébrée suivant l'habitude par un de ses chapelains secrets, et pendant laquelle un prélat, à genoux près de l'autel, a dit les oraisons de la neuvaine de Noël, suivies des litanies, auxquels tous répondaient.

A la fin de cette messe, le Saint-Père s'est levé, et, donnant de nouveau sa bénédiction à tous les assistants, il s'est retiré dans ses appartements, où, peu de temps après, commençaient les audiences habituelles de bons souhaits.

LES GÉNÉRAUX D'ORDRES.

Nous avons déjà dit un mot de l'audience accordée par le Saint-Père aux chefs et aux nouveaux généraux d'ordres, qui s'étaient réunis au Vatican, au nombre d'une soixantaine, et

au nom de qui le Père abbé général de l'ordre de Cîteaux a lu à Pie IX une adresse exprimant, à l'occasion des prochaines fêtes de Noël, les vœux du clergé régulier pour l'auguste Pontife.

Pie IX a répondu :

« La concorde et la soumission à ce centre suprême vous « donneront des forces pour résister aux orages du temps.

« On fait à l'Eglise de Dieu une guerre implacable, c'est « évident. Vous le voyez, on enlève au Pape ses plus valides « soutiens ; les religieux sont chassés de leurs monastères, les « prêtres séculiers sont dépouillés, les évêques déposés et « et poursuivis. Quand les gardiens et les pasteurs seront éloi« gnés, les loups entreront sans peine dans la bergerie.

« Ils parlent de garanties, — et voilà les garanties qu'ils « nous donnent.

« Et pourtant nous ne devons pas perdre courage.

« Pour l'Eglise la guerre n'est pas chose nouvelle. Elle a « traversé dix-neuf siècles de combats, qui ont été dix-neuf « siècles de victoires. Et les événements passés sont la figure « des événements futurs.

« Je me souviens de l'avoir dit déjà. Au temps des ariens on « put croire que le monde entier était conquis à l'arianisme. Il « vint réellement un jour où l'Eglise, saisie d'horreur, regarda « autour d'elle pour voir si le monde ne s'était pas fait arien. « Mais elle ne tarda pas à renaître et à refleurir. Et il en sera « toujours ainsi.

« Nous devons hâter par la prière les jours de la miséricorde « divine : ils ne sont pas éloignés.

« Mais nous n'avons rien à attendre des autorités de la terre. « Au contraire, ces autorités se sont mises à flatter la révolu« tion dans l'espoir de se la rendre amie. Et c'est là une erreur « grossière. Quant à nous, élevons nos yeux et nos cœurs vers « Dieu.

« Dans vos instructions aux fidèles, dites-leur qu'il faut « prier, mais qu'à l'esprit d'oraison il faut joindre l'action, « l'action en public comme dans les églises, dans les conversa« tions générales comme au foyer. Alors le Seigneur aura pitié « de nous et nous vaincrons.

« J'ai fait beaucoup pour vous et je ferai encore. De votre « côté, restez unis, parce que si vous êtes divisés la défaillance « humaine pourrait vous entraîner au péril, surtout les jeunes. « Restez unis, je le répète. Ne vous séparez point les uns des « autres, et souvenez-vous du mot de l'Ecriture : *Vœ soli.* »

LA DÉPUTATION BELGE.

Le mercredi, veille de Noël écrit le correspondant de l'*Union*, le Saint Père a célébré le saint-sacrifice de la messe dans la salle du Consistoire où un autel avait été érigé. Sa Sainteté a distribué le pain eucharistique à ses familiers et à un grand nombre de dames de l'aristocratie romaine. Le Saint-Père a communié plus de 160 personnes de sa propre main. Plus tard, Sa Sainteté recevait les hommages et les souhaits de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat et de tous les ministres de l'ancien Etat pontifical qui sont restés fidèles à leur poste d'honneur et n'ont jamais voulu quitter sa personne sacrée, partageant sa captivité et s'associant à toutes ses consolations et à toutes ses amertumes. Les camériers secrets et les camériers d'honneur, et tous ceux qui sont compris sous la dénomination de famille pontificale sont venus à leur tour offrir leurs vœux au Pontife bien-aimé, au maître chéri qui fut toujours si bon et si affectueux pour eux tous.

Le Saint-Père a reçu ensuite, en audience privée, le révérend docteur Chatard, recteur du collége américain du Nord, qui a eu le bonheur de déposer à ses pieds une somme de 5,000 liv. sterling en or, soit 125,000 fr., envoyée par Mgr Wood, évêque de Philadelphie, et recueillie par lui parmi les fidèles catholiques de son diocèse.

Le jeudi jour de Noël, le Saint-Père a reçu les hommages de sa garde noble et de la garde palatine, ayant leurs officiers à leur tête. Après avoir remercié tous ces fidèles soldats de leur loyal dévouement, des vœux et des souhaits qu'ils venaient de lui exprimer, il les encouragea à persévérer dans leur noble défense de sa personne et de sa cause, et à ne pas se laisser distraire de leur courageuse entreprise par les mauvais conseils qui ne manqueront pas sans doute d'essayer de les tenter pour les faire faillir.

Une députation belge a été ensuite introduite auprès de Sa Sainteté. Elle était composée du comte de Villermont, président du comité des œuvres pontificales en Belgique, du comte de Hemptinne, vice-président de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, du sénateur Cannaert d'Hamale, du baron de Béthune, de M. Mousty et des trois frères Houtart. Le Saint-Père reçut la noble députation dans sa bibliothèque privée et écouta avec émotion l'adresse que lut au nom de tous les fidèles catholiques de la Belgique le digne comte de Villermont. Voici le texte de cette adresse :

« Nous venons, Très-Saint Père, déposer à Vos pieds sacrés les vœux que forment Vos enfants de la Belgique, à l'occasion de Votre fête patronale et de l'année qui va s'ouvrir.

« A mesure que s'accumulent sur Vos pas les épreuves et les tribulations, — montent aussi et notre amour et notre vénération.

« Nos yeux sont fixés sur Vos mains, pour en épier les moindres signes, et nos oreilles ouvertes à Vos enseignements, pour les pratiquer dans toute leur étendue, sans restriction ni réserves.

« Vous nous avez appelés à la prière, et nos sanctuaires sont incessamment remplis par la foule des fidèles venant implorer l'intercession de la Vierge Immaculée et des Bienheureux Patrons de notre pays, afin d'obtenir de la miséricorde de Dieu la fin des persécutions de l'Eglise et cette paix de la Société qui peut seule maintenir la restauration du règne de Jésus-Christ dans l'ordre social.

« Vous nous aviez engagés à joindre les actes aux prières. Il ne suffit pas, en effet, de prier, et, si l'élévation suppliante de l'âme vers Dieu n'entraîne pas la volonté jusqu'à l'effort du sacrifice, elle sera stérile et vaine. A votre *Sursum corda*, nous répondons, Très-Saint Père, *habemus ad Dominum*.

« Oui, soumis de cœur à l'infaillible Vérité, reconnaissant que Jésus-Christ parle par Votre bouche, nous sommes prêts à marcher dans toute voie que Votre parole sainte nous indiquera, parce qu'elle est pour nous la voie du devoir et du salut.

« Dans ces temps troublés, nous avons besoin de lumière pour discerner la Vérité des fausses apparences qui se veulent

imposer à nos intelligences, à titre de bienfaisants médiateurs. Vous serez pour nous la colonne lumineuse qui guida les pas du peuple choisi dans la nuit du désert, et certains que là où est Pierre là est Jésus Christ, nous suivrons résolûment Pierre partout où Dieu lui inspirera de nous conduire.

« Que Dieu, Très-Saint Père, daigne Vous combler de ses dons et de ses grâces! Qu'il Vous accorde de voir l'Unité de l'Eglise s'accroître et se fortifier, sa paix sainte sortir des cruelles souffrances qu'elle subit.

« Et puissions-nous, par des preuves réitérées de notre foi et de notre amour, mériter d'être en quelque minime part l'instrument des miséricordes de Dieu à Votre égard ! »

M. le comte de Hemptinne offrit alors à Sa Sainteté une somme de 57,000 fr. pour le diocèse de Gand, et le sénateur Cannaert d'Hamale offrit également une somme de 22,000 fr. pour le diocèse de Malines. Le Saint-Père, répondant à l'adresse qui lui avait été lue, remercia d'abord les Belges fidèles de leur générosité et de leur admirable dévouement à la cause de la religion et de la Papauté. « Le cœur des fidèles belges m'est « bien connu, ajouta le Saint-Père, et je sais que je puis tou- « jours compter sur eux. Les catholiques de la Belgique ne sont « pas de ceux qui hésitent et dont il est dit : *Claudicant in* « *duas partes*, comme les faux prophètes dont il est parlé dans « les saintes Ecritures, et comme certains gouvernements de « l'époque actuelle; non, les catholiques belges ne sont point « de ceux qui hésitent, mais ils n'ont en vue qu'un but et ils « tendent toujours vers lui pour l'atteindre. »

Sa Sainteté a reçu ensuite les hommages des nouveaux cardinaux qui étaient venus la remercier de plusieurs cadeaux qu'elle avait daigné leur envoyer à l'occasion de la fête de Noël.

LA NOBLESSE ROMAINE.

Le lendemain de Noël, le Saint-Père a reçu les hommages d'une partie du corps diplomatique. Son Excellence M. le comte de Corcelle, suivi de tout le personnel de l'ambassade de France près le Saint-Siége, est arrivé au Vatican en grand uniforme, et a été le premier du corps diplomatique admis à présenter ses

hommages au Souverain-Pontife. Son Excellence s'est rendue ensuite auprès de Son Eminence le cardinal Antonelli.

Mais bientôt le Vatican a offert un brillant spectacle, comme aux grands jours de fête. De nombreuses voitures armoriées déposaient près de l'escalier d'honneur les nobles familles de l'aristocratie romaine. Les plus grands noms de Rome étaient là représentés; tous s'étaient fait un devoir de venir offrir leurs vœux à celui qu'ils reconnaissent seul pour leur souverain légitime. Beaucoup même avaient dû quitter leur villégiature et faire un assez long voyage pour se trouver fidèles à ce rendez-vous de l'honneur et du dévouement.

En se rendant dans la salle du Consistoire où se trouvaient réunis ces trois ou quatre cents membres du patriciat romain, le Saint-Père a trouvé rangés sur son passage un grand nombre de personnages distingués de différents pays. Parmi ceux-ci se trouvait un officier de la marine française en grand uniforme. C'était le commandant du vapeur envoyé de Toulon à Civita-Vecchia pour y ravitailler l'*Orénoque.* Le Saint-Père ayant pris place sur son trône, le marquis Cavaletti, sénateur de Rome, a lu l'adresse suivante :

« Très-Saint Père,

« C'est avec le cœur profondément blessé des maux toujours croissants, mais toujours inébranlable dans ses anciens sentiments de dévoûment à votre personne sacrée, que le patriciat romain se réunit autour de votre trône pour vous offrir avec les félicitations de la Noël les protestations de sa fidélité et de son affection. La durée, bien plus, le redoublement de persécution contre votre personne auguste, contre les principes mêmes de l'humanité et de la justice, ne peut que nous stimuler à nous serrer plus étroitement à Vous, que nous admirons et que nous vénérons comme le roc inébranlable contre lequel viennent se briser les flots irrités de cette si terrible tempête.

« Oui, Très-Saint Père, la force de votre poitrine sacrée grandit le courage de nos cœurs, et nous serions par trop déchus des sentiments de la vraie noblesse chrétienne, si nous refusions d'imiter votre exemple dans la magnanime souffrance de l'adversité. Et ce n'est pas seulement pour nous un devoir,

mais une gloire de vous professer de la fidélité, à Vous qui, seul parmi les princes et quoique dépouillé, persécuté et enfermé au milieu de vos ennemis, levez franchement la voix du haut du Vatican pour la défense de la vérité et de la justice. Adressant votre parole au monde tout entier, vous avez naguère montré que vous ne craigniez point la puissance des oppresseurs, montrant ainsi combien la justice est plus puissante, quoique opprimée par la force au service des tyrans et des spoliateurs.

« Mais le triomphe de l'iniquité n'est point éternel, et la justice remontera enfin sur son trône. C'est vers cet heureux instant que nous soupirons ardemment, c'est là cette heure dont nous implorons tous la venue auprès du divin Enfant. Ah ! qu'il disperse avec le souffle puissant de sa bouche les impies qui, en s'attaquant à votre personne sacrée, lui font à lui-même la guerre ! Qu'il rétablisse dans son Eglise ce règne de justice et de paix qu'il était venu, par sa naissance, apporter sur la terre !

« Accueillez, Très-Saint Père, ces vœux et ces protestations de la noblesse romaine, à vous seulement et constamment fidèle ; et obtenez-nous par votre apostolique bénédiction, de ce Dieu dont vous êtes le Vicaire, que nous conservions toujours ces sentiments dans nos cœurs, et qu'ils soient le plus précieux héritage que nous puissions transmettre à nos enfants. »

Pie IX, après avoir promené un regard de reconnaissance et de satisfaction sur toute la noble assemblée, répondit à peu près en ces termes :

« Un prophète de l'Ancien Testament se plaignait un jour à
« Dieu de ce que le peuple d'Israël avait quitté les autels du
« Seigneur pour courir à ceux de Bélial. Tous, disait-il, plient
« le genou devant Bélial ; moi seul, Seigneur, je suis resté
« fidèle et n'ai point courbé mon front ni quitté vos autels.
« Mais la réponse du Seigneur le confondit bientôt dans ses
« regrets et dans sa vanité. « Tu n'es pas seul, lui dit le Sei-
« gneur, à ne pas plier le genou devant Bélial, mais il y en a
« des milliers et des milliers autres que toi, qui ne s'inclinent
« pas devant l'impiété et l'erreur. » Nous voyons dans les
« temps actuels une situation à peu près semblable à celle que

« nous signalent ainsi les saintes Ecritures dans le passage où
« se trouve le dialogue entre le prophète dont nous avons parlé
« et Dieu. Combien et combien à Rome, en Italie et ailleurs,
« ou par faiblesse ou par méchanceté, ont plié et plient encore
« le genou devant ce Bélial de la Révolution italienne ou plu-
« tôt de la Révolution européenne !

« Toutefois, on ne peut nier que des milliers et des milliers
« en Italie et en Europe n'ont jamais plié le genou devant cette
« divinité sanguinaire. Et ici je me contente de nommer l'Eu-
« rope, sans passer en revue les différentes nations qui la com-
« posent, car en parlant du dévouement de tant de milliers et
« de milliers de catholiques, je craindrais d'en oublier quel-
« ques-uns, et alors ceux que je n'aurais pas nommés pour-
« raient venir se plaindre et me dire comme il m'est déjà ar-
« rivé une autre fois : « Très-Saint Père, dans votre dernier
« discours, vous avez parlé des autres nations, et vous nous
« avez passés sous silence : avons-nous donc démérité et ne
« vous aimons-nous pas autant que les autres? » Donc, je
« parle de l'Europe et du monde catholique, sans faire l'énumé-
« ration des différentes nations, pour que je ne sois point ac-
« cusé d'être un murmurateur des peuples. Non, je ne suis
« pas un *murmurateur* des peuples, mais des princes et des
« gouvernements, oui. (*A ces mots, tout l'auditoire a souri,*
« *et le visage du Saint-Père exprimait la plus fine et la plus*
« *spirituelle bonhomie.*)

« Le miracle le plus grand de cette fidélité du peuple ca-
« tholique n'est pas seulement dans les paroles par lesquelles
« il nous exprime son dévouement et sa foi, mais aussi et sur-
« tout dans les abondantes aumônes qu'il nous envoie, et c'est
« ainsi que nous voyons se vérifier les paroles du cantique
« sacré : *Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes.* Les
« pauvres du Vatican sont munis de tout le nécessaire, non-
« seulement pour eux, mais encore pour les autres : *esurientes*
« *implevit bonis.* Mais l'autre partie du texte sacré n'est pas
« moins confirmée, et nous voyons au contraire le gouverne-
« ment spoliateur couvert de dettes, n'avoir plus ni or, ni ar-
« gent; du papier, rien que du papier. » Nous le voyons réduit
« à une misère telle que si on fouillait dans tous ses coffres, on

« n'y trouverait pas même une pièce de monnaie, même en « cherchant avec la lanterne de Diogène. *Divites dimisit inanes.* « La sainte Ecriture appelle ailleurs ces riches *fastidiosos di-* « *vites.* Jamais titre ne leur a mieux convenu, car ils sont vrai- « ment bien fastidieux et fatigants, *fastidiosos*, avec leurs char- « ges, leurs impôts et les oppressions de toute sorte dont ils « accablent le pauvre peuple.

« Continuez à vous montrer toujours fidèles et dévoués, et « marchez dans la voie que vous avez si noblement entreprise. « Votre fidélité fait votre plus grand éloge et forme ma plus « douce consolation. Elle est pour moi un baume, un encoura- « gement, une récompense. Vous êtes ma joie et vous formez « ma belle couronne. Soyez donc toujours constants et fidèles. « Je recevais la semaine dernière l'hommage d'un livre que « mes nombreuses occupations ne m'ont pas encore permis de « parcourir, mais dont le titre seul est tout un enseignement. « Ce livre a pour titre *la Constance.* C'est la constance que je « prie Dieu de vous accorder. La constance, je le sais, est un « effet de la grâce ; c'est un don gratuit de Dieu, mais il ne la « refuse pas à ceux qui la lui demandent et qui font tout ce qui « est en leur pouvoir pour l'obtenir. Oui, ayez de la constance « dans les nombreuses bonnes œuvres que vous soutenez, et « Dieu vous bénira et vous consolera. Ayez de la constance et « continuez toujours à donner le bon exemple de la fidélité, de « la piété, et à élever vos enfants dans l'amour et la crainte de « Dieu.

« Demandez cette constance à Dieu, priez les cinq saints les « plus grands, et quand je dis les plus grands, ce n'est pas que « je veuille porter un jugement sur le plus ou moins de mérite « des saints, mais j'entends par là ceux que l'Eglise considère « comme les plus élevés dans le ciel. Priez saint Pierre pour « qu'il vous obtienne une foi inébranlable. Priez saint Paul pour « qu'il vous mérite d'avoir comme lui le zèle pour la religion « et la propagation de la parole de Dieu. Adressez-vous à saint « Jean-Baptiste pour que vous ayez comme lui le détachement « des biens de ce monde et le courage de braver en face l'ini- « quité ; il flagella les impiétés et les scandales des puissants « de son époque et n'eut peur ni des rois ni de la prison.

« Demandez à saint Jean l'Evangéliste la charité. Vous savez « que saint Jean a été appelé l'apôtre de la charité et qu'il la « prêchait toujours à ses disciples : *Filioli*, leur disait-il, *dili-* « *gite alterutrum.* C'est au point que ceux-ci s'étaient fatigués « de lui entendre toujours répéter les mêmes paroles. Mais le « saint apôtre n'en continua pas moins à leur répéter : *Diligite*, « *filioli, alterutrum*, car la charité est le fondement de toutes « les vertus. Enfin, priez saint Joseph, que nous avons choisi « pour protecteur de l'Eglise, pour qu'il protége cette Église « et la délivre bientôt de tous les maux qui l'accablent, et « priez-le aussi pour qu'il vous assiste à l'heure de la mort et « vous rende doux et facile le passage de cette vie de misères « à la bienheureuse éternité.

« Soyez donc constants et demandez à Dieu et à ses saints « de vous confirmer dans cette vertu qui fait votre honneur et « ma joie la plus douce. En attendant, je vous bénis, je bénis « vos familles, vos biens, vos affaires, et je prie Dieu de vous « bénir et de vous récompenser, et de vous accorder la grâce « de voir vos chers enfants se conserver toujours bons catho- « liques. Que cette bénédiction soit avec vous tous les jours « de votre vie et vous accompagne jusque dans le paradis « pendant toute l'éternité.

« *Benedictio Dei*, etc. »

Le Saint-Père est ensuite descendu de son trône ; la noble assemblée s'est rangée sur deux lignes, et Sa Sainteté a passé la revue de sa chère noblesse, adressant à tous la parole, appelant chacun par son nom et s'informant avec un paternel intérêt de tout ce qui touchait chaque famille, demandant des nouvelles des malades, des absents, et leur donnant à tous son apostolique bénédiction, avec les meilleurs souhaits de bonne fête et de bonne année.

L'ARMÉE PONTIFICALE.

Le 27 décembre, jour de sa fête patronymique, saint Jean l'Evangéliste, le Saint-Père a reçu les félicitations du brave général Kanzler, à qui il a répondu à peu près en ces termes :

« Que Dieu daigne accueillir les vœux que vous venez de m'exprimer par la bouche de votre général. Oui, qu'il plaise à Dieu de les accueillir et de les exaucer, parce que ces vœux

sont ce que j'appellerai la crème de la félicité. Ce sont là des biens qui, au moins dans une bonne partie, manquent complétement à l'époque actuelle, et c'est pour cela que le monde est partout sens dessus dessous. Je vous remercie de ces vœux que vous formez pour moi et de tout l'attachement que vous montrez à ce siége apostolique.

« Vous êtes venus en ce jour vers moi sans armes, sans épées, sans aucun de ces instruments militaires qui servent à indiquer extérieurement l'homme consacré à la défense du droit et de la religion. Ah ! je comprends pourquoi vous vous êtes présentés à moi désarmés. Le motif en est clair, le monde entier le connaît et tous le jugent à sa valeur. Vous vous présentez aujourd'hui désarmés devant moi, parce qu'une puissance plus forte vous a arraché vos armes, parce que la petite armée pontificale a été accablée par le nombre. Mais cette puissance plus forte, en vous arrachant vos armes, n'a pu vous enlever votre fidélité et n'a réussi qu'à faire de vous les soldats de l'honneur qui, ne pouvant plus combattre avec l'épée, combattent avec le cœur, avec la prière, avec le dévouement, avec les œuvres de charité et de piété.

« On vous a arraché vos armes et vous n'avez pas même eu l'avantage de pouvoir faire comme un général dont j'ai lu l'histoire. Les Français étaient venus en Italie pour y soutenir et y protéger la Révolution, je parle de l'époque contemporaine, car c'était peu de temps avant que l'Italie fût devenue, comme ils disent, libre et indépendante de ses oppresseurs. Dans une de ces batailles donc que livrèrent les Français contre ceux qui occupaient l'Italie un général de leur armee fut mortellement blessé ; il avait son épée à la main et, ne voulant pas qu'elle tombât au pouvoir de l'ennemi, même après sa mort, il la jeta derrière lui dans les rangs de ses soldats pour qu'elle fût fidèlement recueillie.

« Eh bien ! cette félicité, vous ne l'avez pas même eue et vous avez dû rendre cette arme que brandissait votre main. Mais Dieu a vu votre courage et il vous en récompensera. Je sais que vous vous montrez constants dans votre attachement à la chaire de Pierre et que vous marchez avec intrépidité dans la voie que vous avez entreprise, vous distinguant sans cesse

dans les glorieux combats de la fidélité, de l'amour et de l'honneur que vous livrez sous les yeux du monde catholique tout entier qui vous admire. Continuez toujours ainsi et marchez sans cesse en avant ; toutefois je comprends qu'à la fin quelques-uns puissent commencer à se décourager, car tous ne sont pas capables d'une égale constance ; et, sans doute, plus d'un se demandera quand est-ce donc que tous ces maux finiront ?

« Les Hébreux aussi, dans le désert, se plaignaient parfois et exprimaient leurs plaintes d'une façon très-grave même. Il est vrai qu'ils restèrent quarante ans dans le désert. Mais nous ne sommes pas dans le même cas, heureusement. Nos maux pourront durer quarante jours ou quarante mois, c'est le secret de Dieu ; mais courage et confiance ! vous verrez que plus tôt que vous ne le croyez, vos maux cesseront, et vous vous trouverez comme ces Hébreux sur les bords de la mer Rouge. Les flots s'ouvriront pour vous et vous passerez la mer à pied sec. Vous serez alors à l'abri des poursuites de vos ennemis, et le moment viendra où vous verrez l'armée ennemie, semblable à celle de Pharaon, se précipiter dans les flots d'une mer en furie qui entraînera et engloutira tout, hommes, chevaux, armes et bagages tandis que vous pourrez répéter le chant de triomphe du chef des Hébreux : *Cantemus Domino : gloriose enim magnificatus est, equum et ascensorem dejecit in mare.*

« Courage donc et confiance ! Les Hébreux avaient pour les guider dans le désert deux colonnes, l'une de fumée pendant le jour, l'autre de feu et de lumière pendant la nuit. Nous avons Jésus Christ dans le Saint-Sacrement, les églises, les prières, qui sont pour nous la colonne de feu de la nuit Dans le jour nous avons aussi la fumée, et elle est importune, et nous devons toujours chercher à nous en tenir éloignés. Cette colonne de fumée, qu'elle est-elle? Ce sont les scandales de cette cité sainte, ce sont les délits qui l'infestent, les usurpations qu'elle endure, les injustices qu elle souffre.

« Voilà la fumée qu'on voit et dont vous devez sans cesse vous écarter, vous tous qui êtes ma consolation et ma joie, et qui formez une si belle couronne autour de moi. Je ne veux pas vous retenir plus longtemps, d'autant plus que je ne pourrai

guère vous entretenir davantage, ayant toujours, comme bonne compagnie avec moi, un peu de rhume. Je conclus donc, et je prie Dieu qu'il descende sur toute cette assemblée et bénisse les généraux et vous tous, et qu'il vous donne l'esprit de constance dans la résolution que vous avez si glorieusement prise et que tous vous avez si fidèlement gardée jusqu'ici. Que cette bénédiction de Dieu vous donne la constance, qu'elle vous donne la paix, pour pouvoir marcher en avant, non pas quarante ans, mais jusqu'au jour qui marquera la fin des maux présents, afin que le *Cantemus* de Moïse vous accompagne pour le restant de vos jours! *Benedictio Dei*, etc. »

BREF DE PIE IX A MGR LEDOCHOWSKI.

Pie ix, pape

A Notre vénérable Frère Miécislas, salut et bénédiction apostolique.

Si jamais Dieu a voulu faire voir au monde que l'édifice de l'Église est divin, et que pour ce motif ni la malice des hommes ni la puissance de l'enfer ne peuvent rien contre lui, c'est bien en ce moment où il permet, dans sa sagesse, que tout conspire pour l'anéantir. Le fait de la divinité de l'Eglise est tellement incontestable, qu'il éclate aux yeux même de ceux qui ne le veulent point voir.

Depuis longtemps déjà une secte abominable et d'une scélératesse inouïe a conçu, étudié et longuement mûri le projet d'exciter contre l'Eglise les mépris, les calomnies, les lois et le pouvoir séculier.

Les sectaires accusent les fidèles enfants de l'Eglise de rébellion contre l'Etat; ils accusent également les évêques de se rendre coupables d'insubordination, ils les condamnent à leurs tribunaux, les déposent de leur charge, les jettent en exil. Ils suppriment les ordres religieux, ils ferment la bouche au clergé et l'empêchent, selon leurs caprices, de remplir les fonctions sacerdotales. Les instituts ecclésiastiques sont fermés, de peur qu'on n'y recrute et n'y élève des ministres sacrés conformément à leur vocation et que le peuple ne soit instruit dans les

principes de la religion. Afin d'abolir le culte divin, les sectaires s'emparent des biens ecclésiastiques légués par la piété pour le service des autels et les dissipent. Le suprême Pasteur lui-même est réduit en captivité, de peur que, quoiqu'il soit privé de tout secours, il ne puisse selon ses forces présider au gouvernement de l'Eglise.

Toutes ces choses, Vénérable Frère, qui affligent si profondément votre âme, oppressent également la Nôtre, et tandis que Nous vous prenons en commisération de ce que vous avez aussi votre part à cette grande calamité, et que votre santé est ébranlée par tant de douleurs, Nous voyons tous ces maux s'étendre non-seulement sur l'Europe, mais sur le monde entier. Néanmoins la gravité de tous ces maux et leur diffusion inaccoutumée ne nous enlève pas l'espoir d'un salut prochain. Car si Dieu, alors qu'il voulut racheter le monde, a laissé à la malice diabolique un pouvoir tel qu'elle osa s'attaquer même à son propre Fils, nous pouvons conclure en toute justice qu'il se servira de ces efforts suprêmes de l'enfer pour restaurer toutes choses, aujourd'hui comme alors, et pour préparer le triomphe de l'Eglise au moment même où elle est sans appui aucun, afin de montrer au monde entier la vertu d'En-Haut, et de courber les esprits rebelles sous le joug de l'obéissance.

Du reste, Vénérable Frère, plus vous vous montrez généreux dans les persécutions chaque jour plus violentes, jusqu'à sacrifier votre vie pour remplir votre charge épiscopale et à combattre avec un admirable courage et une inébranlable énergie pour les droits de l'Eglise, plus nous sommes heureux de voir comment vous remplissez vos devoirs et plus nous désirons que vous reveniez vite à une santé parfaite.

Quant à la collecte que vous avez faite pour nous dans votre diocèse et dont le produit nous est parvenu, elle a excité notre admiration en même temps qu'enflammé notre amour. Nous n'avons cependant pu nous défendre d'une certaine tristesse en songeant que ceux qui ont recueilli cet argent se sont exposés aux plus grands dangers. Recevez-en donc l'expression de notre gratitude pour vous, pour votre clergé et pour votre peuple, que nous exhortons vivement à demander à Dieu qu'il daigne accorder à leur pasteur la force et la constance dans la lutte où

il est engagé, et à eux l'union avec vous, cette union persévérante qui résiste à toutes les attaques de l'ennemi et les déjoue, afin de donner un nouveau triomphe à la justice et une nouvelle gloire à l'Eglise. Comme gage de la faveur divine et de Notre bienveillance particulière, nous vous accordons à vous et à tout votre diocèse la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 3 novembre 1873, de notre Pontificat la vingt-huitième année.

PIE IX, PAPE.

BREF DE PIE IX

AU CLERGÉ DE GENÈVE PERSÉCUTÉ

Au mois de septembre dernier, les prêtres du canton de Genève, réunis au collége de Fernex en retraite pastorale autour de Mgr Mermillod, envoyèrent au souverain Pontife une adresse d'attachement inviolable et de filiale obéissance. Après l'admirable et courageuse Encyclique du 21 novembre, les mêmes prêtres prièrent le Vicaire apostolique exilé de transmettre au Saint-Père les sentiments de leur reconnaissance. C'est à ces deux actes que Pie IX vient de répondre par le Bref suivant, qui est un nouvel appui pour le clergé et les catholiques de la Suisse.

A notre Vénérable Frère Gaspard, Évêque d'Hébron, Vicaire apostolique de Genève, et à nos chers fils les membres du clergé de Genève.

PIUS PAPA IX.

Vénérable Frère et Fils bien-aimés, salut et bénédiction,

Quels ont été nos sentiments en recevant vos lettres datées, l'une du vingtième jour de septembre, l'autre du deuxième jour de ce mois, vous pouvez mieux le découvrir par la pensée, que nos paroles ne le peuvent exprimer, surtout si vous considérez combien nous sommes touché des adversités et des persécutions très-graves auxquelles vous et vos frères dans le Christ êtes en butte dans votre patrie. Nous avons vu, par vos lettres, l'expression des nobles sentiments de vos cœurs, par où se manifeste votre intime et étroite union à nous et à ce Siége apostolique, et votre inébranlable courage à supporter pour la cause de la

religion et de la justice les injustices de vos ennemis. Cette fermeté nous prouve que vous suivez avec ardeur la trace de ceux qui, pour la foi de Jésus-Christ, n'ont point cédé aux supplices, mais ont forcé plutôt, comme parle saint Cyprien, les supplices à céder à leur constance.

Plus nous sommes affligé, Vénérable Frère et Fils bien-aimés, des entreprises de ces hommes égarés qui s'efforcent de renverser l'ordre établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même dans son Eglise, et de rompre les liens de l'unité catholique, plus nous vous félicitons dans le Seigneur du magnifique spectacle de foi et de constance que vous donnez en ce grand combat. Nous ne cesserons pas de vous recommander à Dieu et à la parole de sa grâce, afin qu'il affermisse votre force et vous fasse persévérer dans votre sainte résolution. Nous espérons fermement dans le Seigneur, qui veut en ce temps être glorifié par vous dans la foi, dans la patience, dans la charité, qu'il daignera lui-même à son tour montrer sa gloire en vous dans l'abondance de sa miséricorde, et qu'apaisé par les prières et les saintes œuvres de ses serviteurs, il abattra enfin les forces de l'impiété.

En attendant, vous embrassant tout particulièrement dans les sentiments de la charité, nous vous donnons avec amour et du fond du cœur, Vénérable Frère et Fils bien-aimés, à tous et à chacun de vous, notre bénédiction apostolique comme un gage de cette charité, comme un présage de la protection divine et de toutes les grâces du ciel.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le vingtième jour de décembre de l'an 1873, la vingt-huitième année de notre Pontificat.

PIUS PAPA IX.

MANDEMENT DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS SUR LA NÉCESSITÉ DE CRÉER DE NOUVELLES ÉGLISES DANS LES FAUBOURGS DE PARIS.

JOSEPH-HIPPOLYTE GUIBERT, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, archevêque de Paris, au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Depuis notre arrivée au milieu de vous, nous nous sommes ap-

pliqué à étudier l'état moral des diverses portions du troupeau confié à nos soins, afin de nous mettre à même de remplir envers tous les devoirs de notre charge pastorale. Au premier aspect notre sollicitude a été vivement excitée à la vue des besoins spirituels de nos diocésains qui habitent les nouveaux quartiers de la capitale, espaces immenses, déserts autrefois et qui se couvrent rapidement d'une population presque aussi considérable que celle du centre de Paris.

Là vivent des chrétiens baptisés, mais devenus, pour un grand nombre du moins, étrangers aux habitudes religieuses, à cause de l'éloignement ou de l'insuffisance des églises paroissiales. On peut dire que c'est un peuple sans autels : il ne prend point part à nos saints mystères, il n'entend plus la parole de Dieu, et après quelques années la notion des vérités chrétiennes et morales est presque entièrement effacée dans ces esprits. Si quelque circonstance extraordinaire amène l'homme de ce peuple dans le lieu saint, il n'a nulle intelligence de ce qui s'offre à ses regards; il sera peut-être saisi par le côté matériel et sensible des choses: la beauté de l'édifice, l'éclat des décorations, l'harmonie des chants liturgiques, auront peut-être ému un instant son âme; mais ce n'est qu'une impression fugitive qui s'évanouit dès qu'il a quitté le seuil du temple sacré.

Est-il étonnant qu'il ne comprenne pas la signification de ce qui a frappé ses sens? Il ignore ce que renferment de divin nos saints tabernacles. A peine lui reste-t-il quelque faible réminiscence des instructions catéchistiques, si tant est qu'il ait fréquenté le catéchisme dans son jeune âge. Depuis longtemps il n'a fait qu'oublier sans rien apprendre. Le Dieu de son enfance est devenu pour lui le *Dieu inconnu* des Athéniens, et ses idées sur la religion se résument bien souvent dans les faux préjugés qu'on lui a inspirés contre elle; il n'en saurait être autrement, puisqu'il ne reçoit plus ses enseignements. La foi vient de l'audition de la parole divine, et cette parole, qui est abondamment distribuée à d'autres, ne retentit que loin, souvent bien loin de sa demeure.

Si la charité nous oblige, N. T. C. F., à soulager la misère physique de nos frères, pourrions-nous rester insensibles à la grande misère de ces âmes privées du pain de la céleste doctrine? Quand Jésus-Christ est descendu du ciel et a voulu mourir pour nous sauver, quand les apôtres se sont partagé le monde et ont enduré le martyre pour porter en tous lieux le bienfait de la rédemption, quand de généreux missionnaires s'en vont sous tous les climats prêcher l'Evangile à de pauvres sauvages, comment, nous qui avons le bonheur d'être éclairés de la lumière de la foi, ne serions-nous pas touchés des besoins spirituels dont nous sommes les tristes témoins, et comment refuserions-nous de faire quelques sacrifices pour *sauver les brebis qui périssent de la maison d'Israël* ?

Les chrétiens de nos faubourgs sont enfants de l'Eglise, ils ont même droit à des préférences de notre part, il ne nous est pas permis de laisser dissiper les dons de Dieu répandus dans ces âmes. Parmi cette population il y a beaucoup de familles dépourvues des biens de la terre : il faut empêcher à tout prix qu'elles ne soient déshéritées des biens du ciel. Vous savez que l'esprit du mal, *homicide dès le commencement, s'agite sans cesse cherchant une proie à dévorer.* Il semble avoir fixé de préférence le siége de son ténébreux empire dans ces vastes régions que nous venons de décrire. C'est là que, *semblable au lion qui rugit* et au serpent qui fascine, il déploie toute sa puissance pour s'emparer de ses victimes et les entraîner dans la perdition : il faut les arracher à sa fureur, en ouvrant dans ces quartiers populeux des lieux de refuge, c'est-à-dire de nouvelles églises.

C'est le dessein que nous avons formé pour l'amélioration morale de cette partie de la cité. Le peuple que nous appellerons dans ces églises, y sera amené par une sorte d'instinct religieux, qui demeure encore au fond des âmes. Une récente expérience d'évangélisation populaire nous assure qu'il se rendra avec empressement autour des chaires chrétiennes. Il ouvrira son âme aux pensées qui viennent du ciel. Son caractère sensible et expansif, autant que la vive intelligence dont il est doué, faciliteront en lui la plus salutaire transformation. A la voix de l'Eglise, qui lui fera entendre ses accents d'amour et de charité, il peut redevenir encore cet ancien peuple de Paris, jadis si attaché à la vraie croyance.

Ce projet, N. T.-C. F., ne peut être réalisé qu'avec votre concours. Nous ne songeons pas à une exécution simultanée sur tous les points où le besoin se fait sentir. Il faudrait cependant que la satisfaction de ce besoin ne fût pas trop différée. Il est urgent d'apporter un remède à un mal si profond ; il sera nécessaire pour cela de trouver des ressources considérables que nous ne pouvons demander qu'à votre générosité. Nous n'oserions pas vous adresser ce nouvel appel, s'il s'agissait d'un intérêt de moindre importance; mais il y va de l'avenir religieux de Paris, et l'on peut dire de la France, à cause de l'influence de la capitale ; il y va en même temps de la prospérité et de la sécurité de vos familles, si fort intéressées à vivre au milieu d'une population véritablement chrétienne, amie de l'ordre et de la paix.

Nous nous résignons donc à vous paraître peut-être indiscret, en vous invitant à ajouter de nouveaux sacrifices à ceux que nous sollicitons si souvent pour d'autres œuvres de charité. Nos ressources ne consistent que dans le concours que vous voulez bien accorder aux inspirations de notre sollicitude pastorale. Nous vous associons ainsi aux fruits et aux mérites de notre saint ministère. Quand il vous sera donné de juger un jour dans la lumière de Dieu les choses

de cette vie, vous reconnaîtrez que nous vous rendions un véritable service, en vous obligeant par nos fréquentes et importunes sollicitations à faire un saint usage des richesses dont il vous sera demandé un compte rigoureux au tribunal suprême.

Pour réaliser le dessein que nous venons de vous exposer, nous nous sommes entendu avec une société formée par des hommes de bien et de piété dans le but de favoriser la construction des édifices destinés au culte et à l'instruction chrétienne; cette société édifiera les chapelles et nous en cédera l'usage moyennant un prix modéré de location, jusqu'au moment où la Providence nous permettra de donner à ces établissements une existence définitive et régulière. Depuis plusieurs mois, après une entente préalable avec les autorités, deux chapelles, celle de Saint-Georges et celle de Saint-François de Sales, ont été ouvertes au culte, à la grande joie et satisfaction des habitants des quartiers à qui cet avantage a été accordé.

Il fallait enfin rechercher le moyen de faire face à la dépense du loyer de ces églises et à l'entretien, dans chacune, du clergé nécessaire au service divin : nous avons écarté la pensée de créer pour cela une institution spéciale, afin de ne pas introduire de trop grandes complications dans l'ensemble des œuvres de charité. Nous trouverons une partie des ressources dont nous avons besoin dans le concours généreux de l'association de Saint-François de Sales, qui existe depuis longtemps et que l'on a si bien appelée l'œuvre de la Propagation de la foi à l'intérieur. Elle nous a déjà rendu de précieux services dans plusieurs entreprises de zèle. Le conseil de l'Association, entrant dans nos vues, a réglé qu'il abandonnerait pour l'entretien des nouvelles chapelles les sommes qui seraient versées dans sa caisse par toutes les *directions paroissiales* de Paris. Cette ressource ne peut manquer de s'accroître, si MM. les Curés, comme nous les y exhortons, veulent bien favoriser avec le zèle qui les distingue le développement de l'association de Saint-François de Sales parmi leurs paroissiens.

En ajoutant au secours qui nous viendra de ce côté les offrandes individuelles que nous obtiendrons de votre bonne volonté et le produit d'une quête annuelle qui sera faite dans toutes nos églises, il nous sera donné, nous l'espérons, de mener à bonne fin cette importante entreprise.

Ne pouvons-nous pas espérer aussi, N. T. C. F., que notre dessein, bien compris de tous ceux qui ont l'intelligence des choses divines et l'amour des âmes, fera naître dans ces familles à qui Dieu a donné les biens de la fortune avec les nobles sentiments du cœur, la généreuse inspiration de devenir elles-mêmes fondatrices de quelques-unes de ces églises, où le nom du Seigneur sera glorifié pendant des siècles et où les prières d'une longue suite de générations s'élevant vers le ciel appelleront ses bénédictions sur les bienfaiteurs et sur leur postérité? Et si une famille ne pouvait, à

elle seule, s'imposer la charge entière d'une de ces fondations, pourquoi plusieurs familles ne se réuniraient-elles pas pour doter un quartier pauvre de la ville d'un si grand bienfait? Est-ce que les œuvres merveilleuses de foi et de charité, si multipliées dans les temps passés, ne pourraient se renouveler encore aujourd'hui? Qu'il nous soit permis d'augurer plus favorablement de notre temps et surtout du zèle religieux qui se manifeste dans la capitale et nous fait concevoir les meilleures espérances pour l'avenir de notre patrie.

A ces causes,

Le saint nom de Dieu invoqué, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines et Chapitre de notre métropole, nous avons réglé et réglons ce qui suit :

Article premier. — MM. les Curés sont exhortés à favoriser le développement de l'association de Saint-François de Sales, laquelle s'est engagée à affecter aux besoins des nouvelles églises les fonds qu'elle recueillera dans les paroisses de Paris.

Art. 2. — Les familles riches sont invitées à appliquer à cette œuvre si nécessaire une partie de leurs pieuses libéralités.

Art. 3. — Une quête sera faite chaque année dans toutes les églises de Paris en faveur de la même œuvre, le deuxième dimanche de Carême.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de la messe paroissiale et dans toutes les chapelles où se célèbre publiquement le service divin, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Paris sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire général de notre Archevêché, le 13 décembre 1873.

✝ J. HIPPOLYTE, *archevêque de Paris.*

Par Mandement de Monseigneur l'Archevêque,

E. PETIT, *Chan. hon., Secrét. gén.*

LE PSEUDO-EVEQUE REINKENS.

L'évêque Reinkens, pape des vieux-catholiques d'Allemagne et très-humble serviteur de l'empereur Guillaume, essaie de se débattre sous le coup de foudre de la dernière Encyclique. L'*Unità cattolica* de Turin apprécie comme il suit la réponse qu'il a prétendu faire à la Lettre pontificale.

Les *Deutschen Nacrichten* nous apportent la réponse du prétendu évêque Reinkens à l'Encyclique de Pie IX. C'est un tissu

d'insolences, d'erreurs et d'hérésies. Il nie effrontément la suprématie du Pape et dit : « Le Pape de Rome a acquis son pouvoir sur l'Eglise contre tout droit et seulement à l'aide du pouvoir temporel ! » Peu après, Reinkens ajoute : « Pie IX conteste la validité de mon élection. Je lui réponds qu'au point de vue de la légitimité, selon l'esprit de l'*ancienne* Eglise catholique, laquelle veut sans conditions l'élection par le peuple et le clergé, il ne pourrait pas davantage légitimer son élection, laquelle s'est faite par les cardinaux, qui ne sont eux-mêmes qu'une invention des temps les plus récents. »

Ensuite le prétendu évêque fait l'apologie du jansénisme et du schisme d'Utrecht, et porte aux nues « le digne évêque Heykamp, » qui l'a consacré. Il termine par une invective contre les *adulateurs* de Pie IX qui l'idolâtrent ! La *Civiltà cattolica* a, elle aussi, l'honneur d'être maltraitée en même temps que le Saint-Père. Toute la réponse de Reinkens se résume ainsi : 1° le Pape n'est qu'un simple évêque : 2° Pie IX n'est pas Pape légitime; 3° la vraie Eglise, c'est le jansénisme; ceux qui s'inclinent devant Pie IX dépouillé, abandonné, persécuté, sont des idolâtres. Il suffit d'exposer ces points pour les réfuter.

Reinkens, avec une impudence sans exemple, nie la suprématie du Pape, citant à son appui la doctrine de saint Cyprien, c'est-à-dire du très-saint martyr qui a toujours prêché avec la plus grande solennité la primauté du Pape et du Siége romain. Il ose citer saint Cyprien, qui a appelé Rome « l'Eglise principale, *unde unitas sacerdotalis exorta est.* » (Epistola 55.) Saint Cyprien, qui a écrit : *Una est Ecclesia a Christo Domino, super Petrum, origine unitatis et ratione fundata.* (Epistola 70.) Saint Cyprien, qui a déclaré Pierre « celui sur lequel le Seigneur a bâti son Eglise, *unde unitatis originem instituit.* » (Epistola 73.) Enfin, saint Cyprien qui a écrit un livre intitulé : *De unitate Ecclesiæ*, et qui a montré que cette unité est basée sur Pierre, c'est-à-dire sur le Pape.

Après avoir nié la suprématie pontificale, Reinkens révoque en doute la légitimité de Pie IX. Mais pourquoi a-t-il attendu jusqu'à ce jour pour la mettre en doute ? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait en 1846, lorsque Pie IX a été élu par les cardinaux ?

Après que le Saint-Père a régné et glorifié l'Eglise pendant vingt-huit années, un Reinkens vient nous dire qu'il n'est pas légitime! C'est-à-dire que pendant vingt-huit années l'Eglise a été sans Pape! Que Grégoire XVI n'était point Pape parce qu'il a été aussi élu par les cardinaux! que tous ceux qui ont monté dans la chaire de saint Pierre sans être élus par le peuple n'ont pas été Papes! Et pourquoi Reinkens ne nie-t-il pas jusqu'à la légitimité de saint Pierre et des Apôtres? Ont-ils par hasard été élus par le peuple?

Et puis, que l'on sache jusqu'où l'on veut pousser l'élection populaire! Dans le diocèse de Mantoue, on veut que le peuple élise le curé. L'Allemand Reinkens veut, quant à lui, que le peuple élise aussi le Pape. Mais par quel peuple sera-t-il élu? Et où? et comment? Le prétendu évêque ne fait que revomir toutes les insanités de ce Jansénisme qui l'a créé et qu'il glorifie. Né de l'hérésie, il la défend, il la prêche, et accuse les bons catholiques d'être fidèles à Pie IX. Il les appelle des adulateurs et des idolâtres!

Oh! il sied bien à lui, qui s'est abrité sous la protection du sabre prussien, à lui qui baise les pieds de l'empereur Guillaume et lèche les griffes de Bismark parce qu'ils sont forts, puissants et riches, il lui sied bien de traiter de courtisans les fils de Pie IX, d'un pauvre vieillard privé de tout, persécuté partout, vivant d'aumônes et contraint de ne pas sortir de son palais! Si nous sommes des idolâtres, nous *adorateurs* de Pie IX, que Reinkens avoue au moins que c'est une noble idolâtrie que la nôtre. C'est l'idolâtrie de la vertu, de la patience, de la constance; l'idolâtrie de la pauvreté, de la misère, de la résignation. Si Pie IX était fort et riche comme l'empereur d'Allemagne, Reinkens se mettrait à l'idolâtrer comme nous. Mais parce que notre Saint-Père n'a rien à donner et n'a aucune force matérielle à son service, Reinkens l'abandonne, l'insulte et le bafoue. Et en bafouant le vénérable vieillard, il accuse les bons et fidèles catholiques de l'adorer!

Nous savons de quel côté Reinkens se serait placé sur le Calvaire. Ponce-Pilate aurait été son idole, et, courant au prétoire, il aurait appelé adulateurs et idolâtres l'apôtre saint Jean et les saintes femmes qui se tenaient au pied de la croix. Ah! que

Reinkens reste le courtisan de la force et de l'impiété armée. Nous préférons avec Pie IX l'idolâtrie de la croix de Jésus-Christ.

L'ENCYCLIQUE ET LES ÉVÊQUES.

(V. le numéro précédent, page 20.)

Mgr Bourret, évêque de Rodez, a publié, le 18 décembre, un mandement portant publication de la Lettre encyclique du 21 novembre 1873. Après avoir montré le courage du Saint-Père en face des persécuteurs et condamné avec lui les entreprises des ennemis de l'Eglise et les apostasies, le Prélat poursuit ainsi :

« Ce qui frappe, dans toutes ces persécutions, c'est, après la haine de Dieu, l'hypocrisie des moyens employés pour combattre la vérité. C'est la tactique de Julien l'Apostat, mais une tactique plus savante et perfectionnée. On fait des lois, on prend des arrêtés qui sont contraires à l'ordre établi de Dieu, à la constitution de l'Eglise, aux concordats et aux conventions depuis longtemps respectés, et l'on s'écrie que l'Eglise et ses ministres sont les violateurs du droit et les transgresseurs de l'obéissance; oubliant cette terrible parole de Cicéron : « Que « de pareils décrets ne peuvent point être considérés comme « l'expression de la justice, mais seulement comme un complot « de larrons. » On s'empare du bien d'autrui, on dépouille les familles religieuses d'une propriété séculaire, qui a souvent été constituée par le concours de l'univers tout entier; et l'on décore ces spoliations, qui ruinent tout principe de droit et de morale, de noms qui cherchent à dissimuler leur vrai caractère, mais qui ne les empêchent pas d'être d'odieuses usurpations et des vols manifestes. On va même jusqu'à se dire attaqué, quand soi-même on attaque les autres; feignant d'oublier que l'on justifie par là toutes les tentatives contre la propriété, et que l'on autorise demain les plus formidables insurrections contre le pouvoir, la saisie légale de toutes les couronnes, l'expropriation de tout patrimoine et de tout capital qui oserait prétendre à un caractère individuel et privé.

« Non, nous ne sommes point à la fin des épreuves que cette

génération doit voir, et la mesure de l'expiation est loin d'être comble. Il faut, avant que le bras de Dieu s'apaise et que son courroux soit passé, que toutes ces hontes aient leur châtiment, et que tous ces crimes soient flagellés comme leur énormité le réclame. Il est écrit dans l'Apocalypse, que les martyrs des premiers âges apparaissent devant le trône de l'Eternel pour demander vengeance de leur sang injustement versé : *Usquequo Domine, sanctus et verus, non judicas, et non vindicas sanguinem nostrum, de iis qui sunt in terra*? Et il est ajouté que l'oreille de Dieu ne se montra point sourde à leur voix. Les élus du temps présent n'auraient-ils point le droit de se plaindre, si leurs prières et leurs supplications n'étaient point exaucées? Leur oppression n'est pas moins injuste que celle de leurs frères des anciens jours, et leurs épreuves n'étaient pas moins bien supportées ; soyez convaincus qu'elles attireront les mêmes châtiments du vengeur divin.

« Aussi, N. T. C. F., ne craignons-nous pas de vous annoncer que vous verrez, un jour ou l'autre, le Tout-Puissant se lever et balayer avec le van de sa colère tous ces audacieux qui essaient d'entraver la marche de son Eglise et de rendre inutile la Rédemption de son Fils. On contemplera des ruines que l'on n'a pas encore connues ; on tremblera devant des chutes dont aucune n'a encore égalé la profondeur ; on entendra des cris et des gémissements que l'on n'a point entendus ; et Dieu châtiera cette génération impie et perverse avec des verges qu'on ne lui avait point encore vues à la main.

« Cependant que les saints ne s'effraient pas, car toutes ces justes rétributions seront faites pour eux. Qu'ils se retirent, comme aux derniers jours de la Jérusalem rejetée, sur la montagne du salut; qu'ils offrent le sacrifice de l'expiation ; qu'ils se prosternent devant le tabernacle d'où rayonne l'amour méconnu ; qu'ils se cachent dans les saintes cavernes du Cœur de Jésus, et qu'ils écoutent avec tendresse les épanchements de ce divin délaissé, qui se donnera d'autant plus à eux qu'il est plus abandonné par la multitude. La tempête passera sans les atteindre : *Ad te autem non appropinquabit* (Ps. XC, 7) : et après avoir assisté aux angoisses du Calvaire, ils assisteront à tous les triomphes de la Résurrection. »

Suivent ces quatre articles :

« Article premier. — L'Encyclique *Etsi multa*, de notre Saint-Père le Pape, en date du 21 novembre 1873, sera lue et publiée dans notre diocèse; nous enseignons ce qu'elle enseigne, nous réprouvons et condamnons ce qu'elle réprouve et ce qu'elle condamne.

« Art. 2. — Conformément aux intentions du Souverain-Pontife, nous rappelons, par les présentes, et remettons en mémoire les constitutions de Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, Léon XII et Pie IX, condamnant et prohibant, sous peine d'excommunication à encourir par le fait même, la société dite des *francs-maçons*, et toutes les autres sociétés secrètes dont le but serait la destruction de l'Eglise, ou l'amoindrissement de ses droits.

« Art. 3. — Nous defendons sous les mêmes peines, à tous et à chacun des fidèles de notre diocèse, soit chez eux, soit en voyage, soit dans les ateliers de travail, de s'affilier, de près ou de loin, et de quelque nom qu'elles soient appelées, à quelqu'une que ce soit de ces sociétés occultes; et nous rappelons aux confesseurs l'obligation où ils sont de refuser les sacrements à quiconque s'est fait inscrire sur leurs catalogues, s'il n'a déclaré renoncer pour toujours à en faire partie et s'il n'a témoigné le regret de l'avoir fait par des sentiments d'un repentir véritable.

« Art. 4. — Aux prières ordinaires qui sont faites pour notre Saint-Père le Pape, on joindra l'intention expresse de prier pour les évêques, les prêtres et les fidèles qui ont à souffrir, sous une forme et sous une autre, la persécution et la violation de leurs droits, dans les diverses parties de l'Europe, où la foi de la sainte Eglise catholique et ses institutions sont en ce moment-ci attaquées. »

L'ARMÉE FRANÇAISE ET LE SACRÉ-CŒUR.

Nous n'avons pas besoin d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'extrait suivant que nous faisons du *Bulletin de l'Œuvre du Vœu national*, qui paraît ces jours-ci. Il y a là l'une de ces manifesta-

tions de la foi de la France catholique qui forcent d'espérer contre toute espérance et qui justifient bien la confiance que nous ressentons et que nous nous efforçons d'inspirer à ceux qui nous lisent. Nous citons :

Un assez grand nombre d'officiers de tout grade, appartenant aux armées de terre et de mer, ont soumis à Son Eminence Mgr l'Archevêque de Paris un projet qui consisterait « à réunir « et conserver sur une liste spéciale les noms de tous les mem- « bres catholiques de l'armée qui voudront bien envoyer leur « offrande pour la construction, sur les hauteurs de Mont- « martre, de l'église dédiée au Sacré-Cœur, et à consacrer ces « offrandes à une affectation particulière, telle que l'ornemen- « tation d'une chapelle, ou l'érection d'un autel, suivant le « chiffre que l'obole du soldat pourrait atteindre. »

Les auteurs de la requête adressée à Son Eminence la motivent comme il suit :

« Notre proposition s'appuie sur deux motifs :

« Et, d'abord, n'est-il pas naturel, de la part de l'armée, qui est chargée de maintenir l'ordre et de faire respecter les lois, de l'armée dans laquelle, en ce moment, chacun met sa confiance et son espoir, de demander à Dieu, pour elle et pour les hommes appelés à la commander, des grâces spéciale et des bénédictions particulières? Ensuite, répandus sur toute la surface du pays, séparés par des distances et mis ainsi dans l'impossibilité de se réunir et de se connaître, les officiers, les soldats chrétiens ne seraient-ils pas heureux, non-seulement de pouvoir se rencontrer quelquefois au pied du même autel, mais aussi de faire inscrire leurs noms à côté de tous ceux de leurs camarades qui sont prêts à soutenir et à défendre les intérêts de Dieu?

« Si vous daignez approuver notre projet, nous vous demanderions, Monseigneur, de vouloir bien prier le Comité créé pour la construction de l'église du Sacré-Cœur, d'adresser un appel aux officiers de l'armée dont les sentiments de foi sont connus, en les invitant à envoyer leur adhésion au trésorier de l'Œuvre avec une offrande que chacun règlerait suivant ses moyens?

Un registre spécial, conservé dans les archives de l'église,

serait destiné à l'inscription des noms des adhérents et serait constamment tenu à leur disposition. Quant au montant des offrandes, il serait consacré, suivant le chiffre qu'il atteindrait, soit à l'ornementation d'une chapelle dans la nouvelle église, soit au moins à l'érection d'un autel particulier, où l'on pourrait, à certaines époques de l'année, célébrer des messes pour la conservation et la propagation de la foi dans l'armée.

« Cette pensée, nous n'en doutons pas, serait accueillie avec un grand empressement par nos camarades des armées de terre et de mer, qui se réjouiraient d'avoir ainsi, dans la grande basilique élevée par la France entière, comme un monument de piété et d'expiation, source de bénédictions et de grâces spéciales au milieu des orages de la vie, précieux refuge dans les temps de tristesse et d'épreuves, point de réunion enfin où nous saurions rencontrer en tout temps, au pied de l'autel, des camarades, des amis toujours disposés à nous aider et à nous soutenir dans la voie du bien.

« Vous le voyez, Monseigneur, notre ambition est grande, notre but élevé. Nous voulons le placer si haut qu'il soit bien évidemment, aux yeux de tous, au-dessus de toutes les passions humaines qui agitent notre pays.

« Comme autrefois Marie, nous demandons de choisir la meilleure place, et nous sollicitons de nous réunir aussi près que possible du Cœur de notre divin Sauveur. C'est que nous savons y trouver la source de toute force, de toute lumière et de toute miséricorde, et que nous pensons que l'homme de guerre, plus que tout autre, a besoin de force, de lumière et de miséricorde pour accomplir les difficiles devoirs de sa condition... »

Mgr l'Archevêque a répondu à cette belle et touchante requête par une lettre admirable, que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Paris, le 14 décembre 1873.

MESSIEURS,

« C'est avec une bien vive satisfaction que j'ai lu la lettre « dans laquelle vous me demandez qu'une place soit faite aux « militaires dans l'église votive du Sacré-Cœur, qui doit être « construite sur les hauteurs de Montmartre. Je suis très-

« édifié des sentiments religieux que vous exprimez, mais je « n'en suis pas étonné : il y a longtemps que je connais des « militaires, parmi les plus braves, qui ont su allier la pro- « fession des armes avec la pratique de la religion. L'histoire « nous cite de nombreux exemples de cette alliance. Il y a tant « d'affinité entre l'esprit chrétien qui commande le sacrifice et « l'esprit d'abnégation imposé au guerrier, qu'il est tout na- « turel que celui-ci s'attache volontiers à ce qui élève l'âme et « nourrit le dévouement. Au moment où, après tant de mal- « heurs, la foi se réveille dans notre pays, il est digne de nos « généreux défenseurs de manifester sans respect humain leur « participation à ce mouvement religieux. Je ne puis que vous « en louer et en bénir Dieu.

« J'adhère pleinement à la pensée de réserver aux militaires « de notre armée de terre et de mer une chapelle dans le futur « sanctuaire, et je vous promets d'y élever un autel qui sera « dédié à l'un de vos patrons, tels que saint Maurice, saint « Georges, etc. C'est là que se rencontreront dans les mêmes « sentiments de foi et de piété ceux qui sont toujours unis dans « la pensée qu'il s'agit de donner leur vie pour la défense du » pays. C'est là qu'ils viendront renouveler leurs sentiments « de fidélité à Dieu et à la patrie.

« Il y aura aussi, selon votre désir, un registre qui sera « conservé dans les archives du nouveau sanctuaire, où seront « inscrits les noms des militaires qui auront concouru par « leurs offrandes à la construction de la chapelle et de l'autel. « Je m'abstiendrai de proposer une souscription dans ce but, « parce que je crois que les règlements militaires défendent « sagement ces sortes d'appels; mais nous recevrons les « offrandes individuelles qui seront adressées au Comité du « Vœu national, et qu'on inscrira sur un registre particulier.

« Je vous envoie, Messieurs, une bénédiction affectueuse, et « vous prie d'agréer l'expression de mon religieux attache- « ment. »

Signé : J.-HIPP., *archevêque de Paris.*

LES PRENEURS D'ÉGLISES.

Les vieux-catholiques, francs-maçons et libéraux suisses s'en donnent à cœur joie ; chaque jour est signalé par quelque nouvel exploit de leur part ; ils se sont principalement distingués dans les deux derniers jours de l'année 1873. Ecoutons le récit du *Courrier de Genève* ; il est instructif et montrera qu'il ne faut vraiment pas être d'un goût bien difficile pour se laisser prendre à l'appât du libéralisme.

---

30 *décembre. — Prise de l'église de Carouge.*

La ville de Carouge vient d'être témoin d'un attentat qui a jeté dans la consternation la paroisse catholique tout entière. Nous n'ignorions pas les durs événements dont nous menaçaient les lois votées contre le culte catholique, mais nous avions droit de nous attendre a des procédés moins violents de la part du maire de cette commune, M. Fontanel.

Nous livrons aux yeux du public ce premier résumé des faits qui se sont passés.

Mardi 30 décembre 1873, à trois heures et demie de l'après-dîner, M. Fontanel, maire de Carouge, se présenta à la cure. M. le curé, MM. les vicaires, MM. le chanoine Blanc, Renand et Hoiler s'y trouvaient réunis. En entrant dans la salle, M. le maire paraissait ému.

— Monsieur le curé, dit-il, je viens remplir une pénible mission. Je vous en ai déjà parlé : je vous prie de me livrer les clefs de la cure.

M. le curé. — Je n'ai rien à changer, monsieur le maire, à ce que je vous ai déjà dit sur ce sujet : je ne livrerai jamais les clefs de l'église ni du presbytère. Je ne puis ni ne dois rien céder, car il m'est impossible de me prêter à un acte que réprouve ma conscience. Je défends ces édifices comme une propriété appuyée sur des titres incontestables.

M. le maire. — Toutefois, cette propriété peut être contestée. Le conseil d'Etat exige que la loi soit mise à exécution aujourd'hui même. Je viens maintenant, au nom du conseil d'Etat, vous sommer de me remettre les clefs.

M. le curé. — Je ne reconnais pas plus au conseil d'Etat qu'au maire le droit de m'exproprier.

M. le chanoine Blanc. — Vous respectez assez la Constitution pour ne pas confondre le pouvoir politique et le pouvoir judiciaire.

M. le maire. — J'admets votre distinction ; j'en ai référé au conseil d'Etat ; il m'a dit d'aller en avant.

M. le chanoine Blanc. — Comme maire de Carouge, vous devez refuser. Vous êtes catholique et Carougeois ; comme catholique, vous trahissez l'Eglise, et comme Carougeois, vous livrez la commune au protestantisme genevois.

M. le curé. — Je ne reconnais pas au conseil d'Etat le droit de devancer l'action des tribunaux.

Après quelques pourparlers insignifiants, M. le maire conclut en disant :

— Ainsi vous refusez de me livrer les clefs ?

M. le curé. — Je refuse.

M. le maire. — Dans ce cas, je vais en référer au conseil d'Etat, qui va vous envoyer un commissaire avec ses agents.

M. le curé. — Nous attendons.

Une demi-heure après, M. Probst arrive avec deux agents. M. Battiaz le reçoit à la porte.

— Au nom de qui venez-vous ?

— Je suis un agent de police.

M. l'abbé Battiaz. — Mais au nom de qui venez-vous ?

— Je suis un agent de police ; voilà mes insignes.

M. l'abbé Battiaz. — Venez-vous au nom du conseil d'Etat ?

— Je veux parler à M. le curé ; puis-je entrer ?

M. le chanoine Blanc arrivant. — Attendez, nous allons demander à M. le curé s'il peut vous recevoir ?

— Au nom de qui venez-vous ?

— Je suis un agent de police. Je demande à parler à la personne la plus qualifiée.

Monsieur le curé arrive. *L'agent de police.* — Puis-je entrer ?

M. le curé. — Non, à moins que vous n'ayez un mandat régulier.

L'agent de police. — Qu'entendez-vous par un mandat régulier ?

M. le chanoine. — Un mandat qui vous donne le droit de violer le domicile.

L'agent de police. — Exigez-vous que j'exhibe ce mandat?

M. le curé. — Oui.

L'agent de police. — Alors, je me retire.

La porte se ferme, les agents se retirent au milieu des huées de la foule.

Dix minutes après, M. le maire en personne entrait dans la cure avec le même officier de police, suivi de quelques agents et d'un ouvrier serrurier.

M. le maire. — Monsieur le curé, je regrette que vous me forciez d'arriver à ces mesures. Je viens de nouveau vous demander les clefs, la loi doit être exécutée.

M. le curé. — Oh! monsieur, pardon. Quand la loi est injuste, elle n'est plus loi.

M. le maire. — Je reconnais que la loi est injuste, mais je dois la faire exécuter.

M. le chanoine Blanc. — Mais vous devez avoir une conscience au-dessus de la loi. Et si la loi est injuste, votre conscience vous défend de la faire exécuter.

M. le maire. — La loi a été votée par la majorité.

M. le chanoine. — La justice est au-dessus de la majorité.

M. le maire. — Enfin, je ne discute plus sur cet article. Je vous dis de me livrer les clefs.

M. le curé. — Mais vous m'avez dit que le conseil d'Etat m'enverrait des agents. Ces messieurs viennent donc au nom du conseil d'Etat?

M. le maire. — Oui, ces messieurs viennent au nom du conseil d'Etat.

Le commissaire. — Je proteste contre les paroles de M. le maire de Carouge. Nous ne sommes pas ici au nom du conseil d'Etat.

M. le maire. — Vous êtes ici au nom du conseil d'Etat. Girod m'a dit qu'il vous enverrait.

M. le maire à M. le curé. — Je vous déclare que ces messieurs viennent au nom du conseil d'Etat.

L'officier de police. — En ce cas, je me retire.

M. le maire. — Mais, monsieur le curé, ces messieurs viennent aussi en mon nom.

M. le curé. — Dans ce cas, c'est vous, monsieur Fontanel, qui me chassez de ma maison et de l'église?

M. le maire. — Enfin, j'accomplis la loi. Vous n'avez pas voulu partir. C'est vous qui me forcez d'agir ainsi.

M. le chanoine Blanc. — Alors, il sera dit que M. Fontanel, maire de Carouge, aura jeté sur le pavé le curé de Carouge, sans lui donner un gîte pour passer la nuit, ce que vous ne feriez pas pour le dernier des locataires.

A la suite de ces paroles, M. le maire donna trois jours à M. le curé pour évacuer la cure.

M. le curé. — Je ne demande rien. Je suis chez moi, et dans deux jours, quinze jours, trois semaines, ce sera comme aujourd'hui, je ne partirai que par la force.

M. le maire. — Cette scène va trop loin. Partons.

M. Fontanel sort avec les agents; puis, revenant sur ses pas : « Monsieur le curé, dit-il, j'ai oublié de demander les clefs de l'église. Je vous donne deux jours pour sortir de la cure, mais je veux prendre l'église tout de suite. »

M. le curé. — Je veux écrire ma protestation.

M. le chanoine Blanc. — Que les agents restent pour signer la protestation comme témoins.

M. le maire. — Cela n'est pas nécessaire. Je la recevrai moi-même. Pourquoi voulez-vous les faire signer?

M. le chanoine Blanc. — Je voulais vous épargner ce déshonneur.

M. Fontanel. — Je n'accepte pas le déshonneur.

Pendant ce temps, M. le curé dicte :

Moi soussigné, curé de Carouge, proteste contre le vol qui est fait de mon église.

M. Fontanel. — Cette protestation est faite dans des termes inconvenants. Partons.

Une fois hors de la cure, le maire ordonne de crocheter les portes de l'église. Un cri d'indignation s'élève de la foule. Des femmes sont jetées à terre, frappées, conduites en prison par une police déguisée et sans pudeur.

---

31 *décembre.* — *Prise de l'église de Lancy.*

Nous apprenons qu'à Lancy l'église et la cure ont été prises le 31 décembre au matin. M. Berthier, curé de la paroisse, sur le seuil de l'église, en a défendu l'entrée avec beaucoup de fermeté et de dignité, mais a dû céder à la violence qui lui a été faite sur les ordres de M. le maire, procédant au nom du conseil d'Etat. Voici quelques détails :

Entre neuf heures et demie et dix heures, M. le maire de Lancy, accompagné d'agents de police, de cinq ou six gendarmes et de deux personnages, qui étaient probablement des reporters de journal, sonne au presbytère. C'est M. le curé qui vient répondre. Entre lui et M. le maire s'établit le dialogue qui suit :

M. le maire. — Je viens, monsieur le curé, accomplir le mandat dont je vous ai parlé avant-hier.

M. le curé. — Je vous recevrai avec plaisir chaque fois que vous viendrez me faire visite; mais je ne puis vous recevoir aujourd'hui, puisque vous venez pour l'accomplissement d'une pareille mission.

M. le maire. — En ce cas, je vous déclare, monsieur le curé, que j'ai ordre du conseil d'Etat de prendre possession de l'église et du presbytère, et je vous prie de m'en remettre les clefs.

M. le curé. — Je n'ai reçu les clefs de l'église et du presbytère ni de vous ni du conseil d'Etat; je les ai reçues de mon évêque, je ne peux vous les remettre.

M. le maire. — Alors, nous allons procéder autrement. Par où voulez-vous que nous commencions, monsieur le curé, par l'église ou par le presbytère?

M. le curé. — Par où vous voudrez, mais je vous déclare que je ne sortirai de l'église et de la cure que par la force.

Le maire donne alors l'ordre au serrurier d'aller forcer la porte de l'église.

Tout ce dialogue s'était tenu à la porte de la cure, et comme à un certain moment le maire faisait le mouvement de quelqu'un qui veut entrer, M. le curé, par un autre mouvement, fit comprendre qu'il ne le permettrait pas. En même temps, voyant

le serrurier s'approcher de la porte de l'église, M. le curé va se placer devant, et s'adressant à l'ouvrier : « Je vous défends, lui dit-il, comme curé, de toucher à cette porte. »

L'ouvrier, regardant le maire, lui dit : « Monsieur le maire, j'attends votre ordre. »

Celui-ci répond :

« En vertu du mandat du conseil d'Etat, je vous ordonne de faire votre travail. »

M. le curé ne bougeait pas. L'ouvrier s'approche alors de lui, lui place la main sur l'épaule, et, le poussant : « Au nom de la loi et de l'ordre que je viens de recevoir, ôtez-vous de là ! »

Les serruriers se mirent alors à l'œuvre, et M. le curé rentra dans son presbytère, protestant contre tout ce qui venait de se passer et annonçant à M. le maire qu'il lui adresserait par écrit une seconde protestation.

Si l'on ne savait pas que cela se passe dans le canton de Genève, ne se croirait-on pas transporté en Chine ou au Japon? Quel triste figure font ces petits proconsuls en face des dignes prêtres qui leur résistent pour défendre la propriété, la liberté de conscience et le droit? La Suisse serait perdue, si de pareilles résistances ne se produisaient pas. Si l'indépendance et la liberté helvétiques sont sauvées, ce sera au clergé catholique et aux fidèles catholiques que la Suisse le devra.

On vient de voir la noble attitude de M. le chanoine Blanc, dont nous avons annoncé, dans notre dernier numéro (pages 17 et 18), la révocation comme aumônier des prisons prononcée par le conseil d'Etat. Voici la belle et ferme réponse faite à cet acte par M. Blanc :

« Monsieur le président et messieurs,

« Je reçois l'arrêté par lequel vous me faites l'honneur insigne de me révoquer (autant que vous le pouvez en dehors de l'autorité ecclésiastique) des fonctions que je remplissais dans les prisons de Genève depuis dix-sept ans, en qualité d'aumônier.

« Vous basez cette révocation sur « mes attaques inconvenantes et persistantes (*sic*) contre les institutions du pays,

c'est-à-dire sur les conférences que je viens de donner dans l'église de Carouge pour prémunir les fidèles contre les piéges tendus à leur religion.

« Vous n'avez pu croire, monsieur le président et messieurs, que le ministère de dévouement que j'accomplissais auprès des prisonniers pût me faire trahir ma conscience et oublier ma mission.

« Prêtre de l'Église catholique, apostolique et romaine, j'ai exposé devant un auditoire catholique les principes de cette Eglise; c'est mon droit et mon devoir.

« Cette conduite sacerdotale et indépendante vous a déplu ; elle est pour moi une gloire que votre arrêté vient de confirmer officiellement.

« Recevez-en donc mes remerciements sincères.

« P. BLANC. »

Au moins, voilà un langage sacerdotal, catholique, et, ajoutons-le, digne d'un citoyen libre. Ce n'est pas le langage des Reinkens, des Loyson, des Marchal et des autres, *hardis contre Dieu seul.*

CARACTÈRE DE L'AUTORITÉ CHRÉTIENNE

Mgr l'évêque de Poitiers a prononcé, le jour de Noël, dans son église cathédrale, une magnifique homélie sur *le caractère de l'autorité dans le christianisme*, en commentant ce texte de saint Luc (chap. XXII, 25, 26) : *Reges gentium dominantur eorum, et qui potestatem habent super eos benefici vocantur. Vos autem non sic.* Les rois des nations exercent sur elles un empire dominateur ; et, en les gouvernant de la sorte, ils sont appelés bienfaiteurs. Il n'en sera pas ainsi parmi vous.

L'Enfant qui naît dans une étable est roi, mais il ne sera pas roi à la façon des autres, et c'est lui-même qui, plus tard, expliquera à ses disciples le vrai caractère de la nouvelle royauté, qui est douce, mais qui n'est pas pour cela désarmée. L'adoucissement de l'autorité procède de deux causes, dont l'une se rapporte à ceux qui l'exercent, et l'autre à ceux sur lesquels elle est exercée. « Celui-là sera plus grand parmi vous, a dit

« Jésus-Christ, qui se fera plus petit, et qui sera le serviteur « de ses semblables, à l'exemple du Fils de l'homme, qui n'est « pas venu pour être servi, mais pour servir, et pour immoler « sa vie au rachat de ses frères. » Voilà la vraie charte d'affranchissement des nations chrétiennes, dit Mgr Pie, voilà le tempérament efficace apporté à l'enivrement et aux abus du pouvoir.

Mais il existe pour les peuples chrétiens une seconde cause de la mitigation du pouvoir, et elle réside dans le caractère même de ces peuples. Nous laissons maintenant parler l'éloquent évêque :

« Sans nul doute, dit-il, les nations chrétiennes elles-mêmes ont besoin d'un pouvoir armé et fortement constitué. La raison en est que, pour les peuples comme pour les individus, dans l'ordre social comme dans la sphère individuelle, le baptême chrétien ne détruit pas toutes les suites du péché originel. Le vice de certaines théories humanitaires, c'est précisément de supposer l'humanité à l'état d'innocence et de justice primitives. Entendons la doctrine de saint Paul dans le chapitre treizième de son épître aux Romains :

« Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, « car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et celles « qui existent ont été établies de Dieu. C'est pourquoi résister « à la puissance, c'est résister à l'ordre divinement institué ; « et ceux qui résistent sont justement châtiés, car les princes « ne sont pas à craindre pour les bonnes actions, mais pour les « mauvaises. Veux-tu donc ne pas craindre le pouvoir public : « fais le bien, et tu en recevras la louange : car il est ministre « de Dieu en faveur du bien. Mais si tu fais le mal, crains : car « ce n'est pas sans motif qu'il porte le glaive, étant ministre de « Dieu pour exercer sa vindicte contre celui qui fait le mal. » (Rom. XIII, 1, 4.)

« Il suit de cette doctrine que l'autorité publique a principalement pour mission de remplacer la raison, et qu'autant l'emploi du glaive est légitimé et commandé là où la raison fait défaut : *non enim sine causa gladium portat, vindex in iram ei qui male agit*, autant l'usage de la force serait arbitraire et

tyrannique là où la raison règnerait d'elle-même : *nam principes non sunt timori boni operis, sed mali.*

« Si donc vous supposez un peuple imprégné des doctrines de Jésus-Christ, un peuple chez qui se sont développées les vertus évangéliques, chez qui se sont acclimatées les mœurs chrétiennes, combien la tâche du pouvoir n'y est-elle pas simplifiée ! Disons mieux : devenus dignes et par là devenus capables de la liberté sous ses formes multiples, les peuples chrétiens y ont droit, et les princes ne peuvent sans injustice la leur refuser, combien moins la leur ravir. *Adversus hujusmodi non est lex* (Galat. v, 23), disait saint Paul dans son épître aux Galates. Contre ceux qui vivent de la vie de l'esprit, « il n'y a pas de loi. » Observant d'eux-mêmes ce que la loi pourrait leur commander, ils sont à eux-mêmes la loi : *ipsi sibi sunt lex* (Rom. II, 14). D'où il résulte que la mesure exacte des libertés possibles d'un peuple, c'est la mesure de sa raison, ce qui veut dire pratiquement et en définitive la mesure de son esprit religieux. Qu'un peuple devienne chrétien, infailliblement il verra s'élargir et s'étendre le cercle de ses franchises. Et tandis que les rois des nations infidèles, comme ce Ptolémée Evergète auquel plus d'un commentateur a pensé que Jésus faisait allusion, obtiendront de leurs peuples le titre de bienfaiteurs, nonobstant la verge de fer qu'ils auront fait peser sur eux : *Reges gentium dominantur eorum* ; *et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur*, ils ne pourraient prétendre à cette qualification chez les peuples devenus l'héritage du Christ : *Vos autem non sic.* Là, les pouvoirs publics sont tenus de prendre d'autres allures : *Non ita erit inter vos.* Leur grandeur consiste à s'abaisser et à servir ; et leur honneur comme leur devoir, c'est de sacrifier leur repos et leur vie, non pas seulement à maintenir, mais à racheter les libertés vraies et légitimes de leurs peuples quand ces libertés ont été aliénées ou gaspillées : *Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam redemptionem pro multis.*

« Après cela, jugez ce qu'on peut penser d'un libéralisme qui se produirait en opposition directe avec le christianisme et qui croirait opérer au profit de la liberté tout ce qu'il accomplirait au détriment de la religion. Nous en avons eu l'expé-

rience à la fin du siècle dernier. Despotisme de la terreur et de l'échafaud, bientôt suivi du despotisme du sabre : voilà comment la Révolution française a tenu ses promesses. Il n'en pouvait être autrement. Un peuple qui a rejeté le joug salutaire de la foi, retombe de droit sous le joug de la tyrannie. N'étant plus digne ni capable de porter la liberté, la liberté lui échappe dans toutes ses applications les plus diverses : liberté personnelle et liberté publique, franchises des corporations, des municipes et des provinces, droits de la famille et de la nation, tout s'effondre à la même heure et disparaît sous un même coup de main. Dans ces jours d'épouvante et de vertige, le despote est accueilli comme un bienfaiteur au moins temporaire, *et benefici vocantur*, parce que sans lui la civilisation sombrerait de nouveau dans l'abîme de la barbarie. C'est ainsi qu'après les longs tâtonnements d'un Directoire impuissant et irrésolu, après les interminables et stériles discussions d'Assemblées sans doctrine et sans cohésion, on a vu la France au commencement et au milieu de ce siècle, s'abandonner au bras d'un absolutisme tout d'abord proclamé sauveur.

« Et que dirai-je maintenant? Un penseur éminent de la génération présente émettait, dans le courant de l'année mil huit cent cinquante et un, un avertissement qu'il n'est pas superflu de reproduire aujourd'hui. « Quand on ne veut pas du « despotisme, écrivait-il, il ne faut pas le mériter. Les hommes « auront beau dire : Je ne veux pas ; et même plus ils crieront: « Je ne veux pas ; plus le despotisme menace d'accourir sur « l'appel de leur orgueil et de leur impuissance... Méprisez, « insultez à votre aise le despotisme ; mais on vous prie, au « nom du ciel, de ne pas le rendre nécessaire (1). »

« J'ai parlé du libéralisme impie qui aspire à renverser le christianisme pour bâtir sur ses ruines l'édifice de la liberté. O vous qui n'avez rien de commun avec cette impiété, mais qui professez les doctrines d'un catholicisme libéral irrévocablement inscrit au catalogue des erreurs condamnées par l'Eglise, prenez-y garde : ce n'est pas à côté du fondement chrétien, c'est sur ce fondement même que doit s'élever l'ordre social. Hors de là, c'est l'ébranlement, la caducité, la chute ; c'est le désor-

(1) De la Restauration française, par M. Blanc de Saint-Bonnet, chap. 50 et 51.

dre, l'anarchie, et, par suite, c'est le retour inévitable à un régime que vous êtes condamnés à ramener tout en le maudissant. Par un juste jugement de Dieu, vous n'arriveriez au timon des affaires que pour entrer dans la phase de l'expiation. Quand on part de principes faux, la pratique est immanquablement forcée de démentir la théorie, et de s'appuyer sur des lois d'exception. Ennemis déclarés du césarisme, vous seriez conduits, par la force des choses, à reforger à votre usage aujourd'hui, mais bientôt au sien, des armes qui ne sont pas faites pour vos mains. Et les chrétiens indociles aux enseignements de l'Eglise, au lieu d'y gagner le bénéfice de la popularité et de la faveur des adversaires, s'entendraient dénoncer chaque matin comme des libéraux traîtres à la liberté.

« Vous l'avez dit, ô Seigneur Jésus, il n'y a de délivrance pour les hommes que par la vérité : *et veritas liberabit vos* (Joan., VIII, 32); et ceux-là seuls seront vraiment libres que le Fils aura délivrés : *Si ergo vos Filius liberaverit, vere liberi eritis.* Mettez donc au cœur de nos contemporains, au cœur de nos hommes publics, cette conviction profonde qu'ils ne pourront rien pour le raffermissement de la patrie et de ses libertés, tant qu'ils ne lui donneront pas pour base la pierre qui a été posée par la main divine : *Petra autem erat Christus.* L'auteur de l'*Imitation* a donné aux nations non moins qu'aux individus une leçon de conduite quand il a dit : *Eligendum est magis habere totum mundum contrarium quam Jesum offensum.* « Il vaut mieux choisir d'avoir contre soi le monde entier, que d'avoir devant soi Jésus offensé. » Or, dans l'état présent des choses, c'est Jésus offensé que notre société a devant elle. De là ces impossibilités que personne ne sait vaincre, et contre lesquelles les hommes, quels qu'ils soient, viendront s'user et se briser les uns après les autres. »

LES VINDICIÆ ALPHONSIANÆ.

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Dans le cas actuel, ce qui importe, ce n'est pas de montrer que le P. Ballerini n'est pas exact dans ses citations ou n'est

pas juste dans ses jugements, mais de défendre la vraie doctrine de saint Alphonse de Liguori. L'ennemi de saint Liguori ce n'est pas le P. Ballerini, qui a contribué plus que bien d'autres à en propager la doctrine morale et qui en a toujours hautement célébré le mérite, ce sont les incrédules et les rationalistes, et c'est contre ces ennemis que nous voudrions voir les auteurs des *Vindiciæ Alphonsianæ* tourner les efforts de leur belle intelligence et de leur vaste érudition. Le P. Ballerini, il le dit, il l'a prouvé et nous en sommes convaincus, n'a jamais été l'adversaire de la doctrine de saint Liguori ; il a été, au contraire, le disciple et l'admirateur du saint Docteur. Il en a fait le panégyrique, aux applaudissements des rédemptoristes eux-mêmes, il a expliqué ses œuvres, comme professeur, et il proteste en toute occasion qu'il estime très-haut son autorité, qu'il attribue la plus grande valeur à ses opinions. Et quand il en serait autrement, qu'est-ce donc que saint Alphonse perdrait à ce qu'un théologien ne fût pas de son école? Saint Thomas a-t-il perdu de son autorité, parce qu'il y a eu des théologiens scotistes? Scot a-t-il perdu de son autorité, parce qu'il y a eu des théologiens thomistes? Est-il donc indispensable que tous les théologiens soient d'accord et n'appartiennent qu'à une seule école pour les points de doctrine et de morale qui n'ont pas été définis?

In dubiis libertas, voilà le principe pour ces points sur lesquels l'Eglise ne s'est pas encore prononcée et que la raison humaine ne parvient pas à éclairer complétement. Il ne s'agit donc pas de perdre le temps à trouver des arguments contre le P. Ballerini, ou contre d'autres; il y a mieux à faire à notre époque, où règnent les partisans du matérialisme et de la morale indépendante.

Nous ne voulons pas dire pour cela que les fils de saint Liguori n'avaient pas le droit de défendre la doctrine de leur saint Fondateur; mais nous croyons qu'ils pouvaient le faire sans attaquer directement un professeur aussi respecté et aussi justement honoré que le P. Ballerini, et nous regrettons que, dans l'ardeur de leur zèle, ils ne se soient pas toujours donné le temps de bien comprendre la pensée de l'illustre Jésuite.

Le P. Ballerini s'est décidé, comme nous le disions tout à

l'heure, à ne pas répondre directement, afin de ne pas prolonger une querelle qui a déjà trop duré; nous ne pouvons que le féliciter de cette détermination, comme nous nous félicitons, dans l'intérêt des études théologiques, de l'intention où il est de donner une nouvelle édition de la Somme morale de Busenbaum. Cette édition ajoutera au texte tout ce qui doit y être ajouté d'après les déclarations pontificales faites depuis cent cinquante ans, et des notes courtes, mais savantes, rectifieront pas à pas les erreurs commises par les auteurs des *Vindiciæ Alphonsianæ*.

La Somme ou Moëlle (*Medulla theologiæ moralis*) de Busenbaum est, on le sait, un véritable trésor. Il serait difficile de trouver un *compendium* de théologie morale supérieur ou même égal en mérite. Aussi la *Medulla* a-t-elle été classique en Italie et en Allemagne pendant plus d'un siècle; déjà cinquante éditions de cette ouvrage avaient paru, lorsque La Croix, qui termina sa grande *Théologie morale* en 1710, s'en servit comme d'un texte dont il ne faisait guère que le commentaire. Saint Alphonse de Liguori suivit également la *Medulla*, dont il donne d'abord le texte littéral, à propos duquel il pose, examine et résume les questions auxquelles ce texte donne lieu. Le travail du P. Ballerini ne peut donc être ni désagréable ni défavorable aux disciples de saint Alphonse.

Nous savons que quelques propositions de Busenbaum ont été rejetées par le Saint-Siége comme erronées et pouvant induire à l'erreur, ces taches disparaîtront au moyen du travail du P. Ballerini. Mais, puisque l'occasion s'en présente, nous demanderons la permission de nous arrêter ici un moment pour montrer, sur un point spécial, avec quelle injustice on a attaqué ce qu'on appelle la *morale des Jésuites*, comme s'il eût été possible d'enseigner une fausse morale dans les écoles sans que le Saint-Siège intervînt pour arrêter le mal. Ainsi, lorsqu'on parle de cette morale qui permettait de tuer les rois, on ne manque guère de citer le jésuite Busenbaum comme l'ayant enseignée dans sa *Medulla*. Or voici le passage du livre III, Ire partie, traité IV, chap. I, doute III, *de Homicidio :* « *Ad defensionem vitæ et integritatis membrorum, licet etiam filio, religioso et subdito se tueri, si opus sit, cum occisione, contra*

ipsum parentem, abbatem, principem, nisi forte propter mortem hujus secutura essent nimis magna incommoda, ut bella, etc ; il est permis même à un fils, à un religieux et à un sujet de se protéger, même par le meurtre, s'il est nécessaire, pour défendre sa vie et l'intégrité de ses membres, contre son propre père, son abbé, son prince, à moins que la mort de celui-ci ne doive entraîner de trop graves préjudices, comme des guerres, etc. » C'est tout simplement le droit de légitime défense, avec une réserve favorable au prince, ce qui est tout le contraire de ce dont on accuse les Jésuites.

Après ce que nous avons dit, et en présence de cette discussion entre les auteurs des deux *Vindiciæ*, on peut se demander quelle est, en résumé, l'autorité de saint Alphonse en théologie morale. C'est particulièrement là-dessus que s'arrête l'article de la *Revue de Dublin*, intitulé : *A few words on the authority of S. Alphonsus*, quelques mots sur l'autorité de saint Alphonse. Quelle est donc cette autorité ? Quelle position tient le saint Docteur dans la théologie morale ? Les auteurs des *Vindiciæ Alphonsianæ* exagèrent-ils l'autorité de saint Liguori ? Le P. Ballerini ne la rabaisse-t-il point trop ? Le P. Ballerini regarde le saint Docteur comme une autorité de premier rang, mais qu'il est permis de ne pas suivre aveuglément. Il pense qu'on a le droit d'examiner la solidité de la doctrine du Maître, la valeur de ses raisonnements et l'exactitude de ses citations par tous les moyens que fournissent pour cela la raison, la critique et l'expérience. Il affirme qu'on est libre de ne pas admettre certaines opinions de saint Alphonse et de qualifier ces opinions selon qu'elles paraissent le mériter, pourvu qu'on garde le respect dû à un grand saint et à un Docteur de l'Eglise. Selon les auteurs des *Vindiciæ Alphonsianæ*, la position de saint Liguori est tout autre. D'après eux, nul écrivain ou professeur n'a le droit de rejeter aucune des conclusions du saint Docteur comme fausse, ou fondée sur des raisons insuffisantes, ou même sur des citations inexactes. Ils déclarent que le Saint-Siége a donné aux écrits de saint Alphonse une approbation telle, qu'elle s'étend à toutes les doctrines particulières ou conclusions du Saint, et si positive, qu'elle interdit à toute autre au-

torité que celle du Saint-Siége de qualifier une de ses propositions comme improbable. Ils vont jusqu'à dire qu'un « théologien sérieux, docte et modeste, » qui arriverait à la certitude subjective que saint Alphonse, sur un point donné, a commis une erreur manifeste, non-seulement pourrait, mais encore devrait suivre l'opinion du Saint, sous peine de manquer à son caractère de théologien sérieux et modeste.

Nous pensons, avec l'auteur des *Few Words*, que cette prétention serait subversive de toute théologie scientifique. C'est, en effet, faire passer la preuve *extrinsèque* avant la preuve *intrinsèque*. Saint Alphonse de Liguori n'autorise certainement pas une pareille prétention, puisque lui-même ne s'est pas cru obligé de suivre toujours, par exemple, les opinions de saint Thomas, docteur de l'Eglise et, sans contestation, l'une des plus grandes autorités qui existent. Et s'il est une branche de la théologie de laquelle l'habitude *jurandi in verba magistri* doit être exclue, c'est particulièrement celle de la théologie morale, non parce que les principes en sont incertains, mais parce que les applications de ces principes sont extraordinairement variées. Les conclusions d'un théologien moral sont constamment sujettes à révision et à correction, à cause de l'innombrable variété des circonstances, que les plus vives et les plus sagaces intelligences ne peuvent prévoir ; à cause des découvertes nouvelles qui peuvent se faire en physiologie, en médecine et dans les autres sciences ; à cause du développement du commerce et des changements qui surviennent dans la manière d'envisager l'argent ; à cause, enfin, de mille accidents divers dont les personnes familiarisées avec ces sortes de questions peuvent facilement se faire une idée. Quel est, par exemple, l'auteur du siècle dernier qui aurait traité avec des vues aussi claires qu'on peut les avoir maintenant la grave question du prêt de l'argent à intérêt? Il est impossible de donner à l'approbation des œuvres de saint Alphonse par le Saint-Siége une force qui annulerait l'autorité des autres théologiens qui tiennent d'autres opinions dans les questions douteuses et libres, et qui nous obligerait de fermer les yeux à toute lumière qui viendrait d'un autre côté. La route royale de la science morale reste ouverte devant nous comme devant les générations précédentes ; la marche de la

science qui traite du bien et du mal, du juste et de l'injuste dans les actes humains, sera toujours pénible et difficile et l'on ne sera jamais dispensé de travailler à l'aplanir et à la redresser.

Si les auteurs des *Vindiciæ Alphonsianæ* avaient raison, il s'ensuivrait que saint Alphonse occupe dans l'Eglise une place que n'a occupée aucun écrivain depuis la mort des Apôtres et des Evangélistes. Ainsi, il est permis aux théologiens de discuter, de critiquer, d'accepter ou de rejeter, selon que cela leur semble légitime, toutes et chacune des propositions et des opinions de saint Augustin et de saint Thomas, pourvu qu'ils le fassent avec la modestie requise par le bon goût littéraire et avec le respect dû par un simple théologien faillible à un saint canonisé et à un Docteur de l'Eglise. Certes, les prérogatives de saint Alphonse sont très-élevées et nul plus que nous ne vénère cet homme apostolique, ce grand serviteur de la sainte Vierge, cet admirable docteur; mais il faut bien reconnaître qu'on ne lui doit pas accorder plus d'autorité comme théologien qu'à l'Ange de l'Ecole et au plus grand des Pères de l'Eglise.

Que doit-on donc penser des approbations qu'ont reçues les œuvres de saint Alphonse en différents temps? La réponse est facile. D'un côté il est certain que le Saint-Siége n'a pas eu l'intention de changer les principes sur lesquels s'appuie la science morale; ni de dire, en termes plus ou moins équivalents, à ceux qui étudient cette science, qu'ils n'ont plus besoin de se servir de leurs facultés mentales, mais seulement de leur mémoire; ni de se départir de l'idée traditionnelle qu'on se fait de l'approbation donnée aux œuvres d'un auteur; ni, enfin, de dépouiller saint Thomas d'Aquin de sa suprématie dans les écoles. D'un autre côté, il faut remarquer que nul écrivain ecclésiastique n'a reçu d'aussi directes, d'aussi formelles et de si expresses approbations que saint Alphonse de Liguori. Ses titres à l'autorité sont sa sainteté, rendue authentique par sa canonisation; — son doctorat, récemment proclamé par le Saint-Siége; — ses œuvres théologiques, louées par plusieurs papes; — l'examen qui a été fait de ses œuvres une première fois lors de sa béatification, une seconde fois lors de sa canonisation, la troisième fois lors de son élévation au titre de docteur

de l'Eglise, examen après lequel il a été déclaré qu'elles ne contenaient rien qui méritât une censure théologique, qu'on pouvait les suivre sans errer dans la foi et qu'elles étaient excellemment adaptées au salut des âmes; — enfin, la réponse donnée par la Sacrée Congrégation qu'un professeur peut en sûreté enseigner les opinions de saint Alphonse. Le premier de ces titres lui est commun avec saint Antonin, le second avec saint Thomas d'Aquin, le troisième avec un grand nombre de saints canonisés qui ont écrit sur les matières theologiques; le dernier lui est plus spécial et mérite une grande attention.

Mais quelle conséquence légitime peut-on tirer de tout cela, sans exagération, sans dépréciation ? Certainement, c'est que saint Alphonse a, en matière de morale, une autorité de première classe, et que son nom seul suffit pour qu'on puisse dire d'une opinion qu'elle est *probable*, tant qu'on n'a pas montré qu'il s'est trompé. Voilà ce qu'on peut déduire des approbations qu'il a reçues, ni plus, ni moins. Ces approbations n'enchaînent donc en aucune manière la liberté des théologiens postérieurs. Les titres qu'elles lui donnent à l'autorité, à l'exception du dernier, lui sont communs avec d'autres écrivains, et, par conséquent, ne lui assurent pas une inviolabilité plus grande. Le dernier est ce qu'on peut appeler simplement *permissif*, et ne peut nuire aux droits des autres théologiens passés ou futurs.

« Certes, dit en terminant l'auteur des *Few Words*, je ne le cède à personne en admiration pour le génie, pour le zèle et pour la piété de saint Alphonse, ni en reconnaissance à son égard pour le grand œuvre qui sera toujours son plus beau titre de gloire, — je veux dire l'expulsion du rigorisme des écoles et du confessionnal, — mais je n'en crois pas moins devoir, dans ce procès, revendiquer les droits sacrés de la théologie et des professeurs de théologie : *Amicus quidem Plato, sed magis amica veritas.* » Nous faisons nôtre très-volontiers cette conclusion du rédacteur de la *Revue ds Dublin*, et nous espérons qu'elle sera celle de tous ceux qui ont suivi les différentes phases de cette discussion qui aura montré, à la fois, avec quelle ardeur, quelquefois trop passionnée, les théologiens cherchent le triomphe de ce qu'ils regardent comme étant la vérité, et quelle liberté l'Eglise laisse à l'esprit humain

dans l'étude de ces grandes questions auxquelles la civilisation générale et la moralisation des peuples sont si intéressées.

C. J.

DIEU EST NOTRE SECOURS (1).

Une histoire de Noël 1867.

I

Un soir du mois d'octobre, lorsque les ombres de la nuit commençaient à s'épaissir, un homme riche se préparait à quitter les immenses trésors accumulés pendant une vie inutile.

Je dis une vie inutile, car, bien que les millions ajoutés aux millions le fissent considérer comme le prince des commerçants de la grande métropole des Etats-Unis, l'or avait endurci et comme métallisé son cœur, en y infusant un poison subtil qui avait détruit les meilleurs instincts de sa nature. Au lieu d'élever vers Dieu son âme avec l'encens de la prière, les derniers battements de ce cœur ne faisaient que redoubler l'amertume de ses sentiments contre une fille dont la foi lui avait inspiré une haine mortelle. Ce possesseur de millions et de millions était devenu d'année en année plus avare; le Dieu du dix-neuvième siècle lui faisait plier les genoux devant lui et l'excitait à la lutte, au sacrifice, au péché, en réalisant à la lettre ce cri du poëte-roi : *Quoniam omnes dii gentium dæmonia*, les dieux des gentils sont les démons.

Ainsi, pendant qu'un vent de tempête balayait les rues et que les nuages rendaient la nuit plus sombre, le vieillard, rassemblant ses forces épuisées pour le combat suprême :

— Soutiens-moi, William, dit-il, soutiens-moi avant qu'il soit trop tard. Vite, donne-moi la plume, afin que je signe pendant que ma main en a encore la force.

Alors on plaça la plume dans sa main tremblante; son fils, un robuste jeune homme, le soutenait, et l'on pouvait lire sur la face froide, dans les yeux cruels du moribond les farouches passions qui l'animaient pendant qu'il déshéritait, par sa si-

(1) Reproduction interdite sans l'autorisation de l'administration des *Annales catholiques*.

gnature, l'enfant de la femme dont le doux visage, représenté sur un tableau en face de lui, lui reprochait silencieusement cette mauvaise action.

William Stanfield plia le papier, le serra dans le secrétaire, et le vieux Thomas au cœur de fer s'endormit de son dernier sommeil.

Cependant ce Stanfield, issu d'une souche d'austères puritains, n'avait pas toujours été aussi dur. Il avait d'abord épousé, à l'âge de vingt ans, une jeune et aimable fille de la Nouvelle-Angleterre, qui lui avait laissé William. La jeune femme mourut. Thomas l'oublia bientôt, et la laissant reposer dans le cimetière du village, il partit pour New-York, où il voulait faire fortune. Le sort ne refusa pas ses faveurs à l'opiniâtre aventurier. Thomas voulait réussir, et il réussit.

Cependant il restait encore des sentiments humains au milieu de cette écume et de cette corruption d'un monde qui ne songeait qu'à la fortune, et Thomas Stanfield n'était pas devenu tout à fait insensible à certaines influences.

Ainsi, dans une brillante matinée de Noël, se trouvant à la Nouvelle-Orléans, il se laissa entraîner par un associé, M. Crécy, à assister à un magnifique service dans une église. La musique était exquise et réveillait dans l'âme les plus nobles sentiments de la nature humaine. Thomas Stanfield, qui ne s'occupait plus depuis si longtemps que de la matière, passa deux longues heures sans songer à ses spéculations et sans rêver d'or; il demeurait en extase, l'âme ravie dans les sphères de l'inspiration divine.

S'il est un temps où l'insensibilité de la nature humaine se dissout, pour ainsi dire, en se replongeant dans son essence spirituelle, c'est bien lorsque la musique soulève doucement l'âme vers ses affinités supérieures et la met en rapport avec Dieu. Cet homme, qui ne songeait qu'à amasser de l'or, se trouva transporté dans un monde tout nouveau, et lorsque M. Crécy lui demanda de venir dîner avec lui dans une splendide plantation qu'il avait près de la Nouvelle-Orléans, il accepta sans résistance.

C'était le soir de Noël, qui, dans ces pays, est comme un

beau jour de printemps, tout parfumé de fleurs et tout brillant d'un chaud soleil.

En attendant le repas, les deux associés causaient sur le balcon de la maison.

Tout à coup M. Crécy s'aperçut que son hôte ne l'écoutait plus. Une voix douce et claire, qui s'accompagnait de la harpe, chantait un des morceaux du service du matin, un *Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram*, qui avait déjà vivement impressionné Thomas Stanfield.

— Mais c'est la voix que j'ai entendue ce matin, dit-il. Quelle est donc la personne qui chante ainsi?

— C'est ma fille Madeleine, dit M. Crécy.

Madeleine parut au dîner. Stanfield fut frappé de sa beauté, de son air de modestie, de sa voix pure, de sa candeur. Il voulut la revoir. Au bout de quelque temps, il demanda sa main.

Il y eut des difficultés. Stanfield était un puritain austère, M. Crécy et sa fille étaient catholiques. Le prêtre à qui l'on s'adressa, fit les observations commandées par la prudence; mais Thomas Stanfield avait une volonté que les obstacles ne faisaient que fortifier. Il obtint la main de Madeleine, et le bon prêtre dût se contenter de la vague promesse que Stanfield consentait à faire en ce qui concerne l'éducation des enfants, mais qu'il se promettait bien d'éluder.

La pauvre Madeleine sentit bientôt à quel point il est difficile de s'entendre lorsqu'on n'a pas la même foi. Son mari l'aimait tendrement, mais, chaque fois qu'il s'agissait de religion, et que Madeleine faisait allusion à l'éducation des enfants qu'ils attendaient, son front se rembrunissait et il disait froidement :

— Mes enfants seront *mes* enfants.

Madeleine pleurait secrètement devant Dieu, à qui, dans sa détresse, elle demandait presque comme une grâce la stérilité.

Elle devint mère. Thomas Stanfield, au comble de la joie, couvrit de baisers la mère et la jolie petite fille qu'elle lui avait donnée. Madeleine crut le moment favorable.

— Nous l'élèverons comme nous l'avons promis, n'est-ce pas?

— Elle m'appartient! répliqua Stanfield sévèrement.

Madeleine comprit ; elle se tut, se contentant de dire en elle-même avec un soupir : « *Je le laisserai à Dieu.* Veuille la sainte Vierge prendre soin d'elle ! »

Bientôt la fièvre qui emporte tant de jeunes mères se déclara, Madeleine sentit qu'elle allait mourir, elle donna un dernier baiser à son enfant, jeta un dernier regard suppliant sur son mari, et, serrant la croix sur sa poitrine, elle expira en prononçant ces mots : « Que Dieu soit son secours ! » paroles que Thomas Stanfield entendit retentir à ses oreilles pendant des années.

L'enfant grandit. Le riche Stanfield l'envoya aux écoles protestantes et aux sermons des pasteurs protestants, sans s'inquiéter de savoir si son cœur recevait une nourriture suffisante de cet enseignement froid et glacé, et si cette âme immortelle ne souffrait pas d'être ainsi privée de l'aliment qu'elle eût trouvé dans l'enseignement catholique et dans les sacrements de l'Eglise.

Qu'est-ce que cela pouvait faire à cet homme qui ne songeait qu'à entasser l'or sur l'or, et qui partit le matin dans son coupé pour courir à ses affaires, ne rentrait chez lui le soir que pour continuer ses méditations de spéculateur même à table et sous les caresses de sa fille ?

Un soir de septembre, un changement se fit tout à coup dans cette situation.

Une simple carte de visite, remise à Thomas Stanfield, portait ces mots : *Kenneth C. Arnaud.*

Quelques instants après, la personne désignée sur cette carte entra.

Thomas Stanfield, que cette visite dérangeait dans quelque spéculation, mais qui ne pouvait le refuser, parce qu'il s'agissait d'un parent de sa femme, qu'il avait vu très-souvent autrefois, le salua à peine, redevint silencieux, puis au bout de quelques minutes, lui dit, comme s'il se rappelait soudainement sa présence :

— C'est miss Stanfield, ma fille.

L'étranger était un gentleman plein de courtoisie et de politesse ; il regarda la jeune fille, et s'écria :

— Comme elle ressemble à ma cousine Madeleine, que j'ai connue dans mon enfance!

Le vieux millionnaire parut pour la première fois s'apercevoir de cette ressemblance, et il se mit à considérer avec attention cette jeune personne, qui était sa fille.

— Oui, dit-il enfin, elle lui ressemble. Et la conversation se prolongea pendant une demi-heure, après quoi M. Armand se leva pour partir.

Mais ce ne fut pas sa dernière visite, car il passa l'hiver à New-York, et il venait souvent passer la soirée chez Stanfield, où Madeleine (la fille avait le nom de sa mère) lui chantait les morceaux qu'il aimait le mieux.

Alors une nouvelle vie s'ouvrit pour la jeune fille. M. Arnaud était catholique. Quoiqu'on évitât de parler religion, de nouvelles idées, des sentiments inconnus s'emparaient de l'esprit et du cœur de Madeleine, quelque chose de plus chaud et qui allait mieux à son âme; c'était un bonheur qu'elle n'avait pas connu jusque-là.

(La suite au prochain numéro.)

Selon l'usage suivi pour les publications du genre des ANNALES CATHOLIQUES, nous considèrerons comme ayant renouvelé leur abonnement tous ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expirait le 31 *décembre dernier, et qui ne nous auront pas renvoyé le présent numéro (numéro* 108), *ou ne nous auront pas informés de toute autre manière qu'ils cessent leur souscription aux ANNALES. Nous avons pensé que le petit nombre de ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement trouveraient ce moyen plus commode pour eux, sauf à verser un peu plus tard le montant de leur souscription.*

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA CHAIRE DE SAINT PIERRE A ROME.

Une étude même superficielle de l'histoire nous montre le mouvement des peuples les plus célèbres de l'antiquité aboutissant à Rome, et, depuis l'ère chrétienne, les principaux événements trouvant à Rome leur cause ou y ayant leur retentissement. De toutes les villes de l'antiquité, Rome seule survit, et elle conserve une importance égale, disons mieux, supérieure à l'importance matérielle, politique et intellectuelle, qu'elle eut jamais à l'époque de sa plus grande puissance.

Thèbes et Memphis n'offrent plus que des ruines;

Babylone et Ninive ont disparu de la surface de la terre;

Tyr et Carthage ont brillé pendant quelques siècles, et se sont éteintes pour toujours;

Antioche et Alexandrie ne sont plus que des villes ordinaires;

Jérusalem elle-même, si grande encore par ses souvenirs, si vénérée pour les sublimes mystères qui s'y sont accomplis, Jérusalem n'est plus qu'une ville de troisième ou quatrième ordre, dont rien ne rappelle l'antique splendeur.

Rome seule, devenue la maîtresse du monde connu sous les consuls et sous les empereurs, est restée l'un des plus importants pivots de l'histoire, et, privée d'armes, sans puissance matérielle, elle a soumis à ses lois, par la religion, des peuples que les vieux conquérants romain ne connaissaient pas même de nom, des pays dont les plus savants géographes ne soupçonnaient pas même l'existence.

D'où vient ce phénomène historique?

Un seul fait l'explique :

C'est à Rome que l'Apôtre dont Jésus-Christ a voulu faire la pierre fondamentale de son Eglise est venu établir son siége; c'est à Rome qu'il est mort, et qu'il a laissé à ses successeurs ces clefs qui ouvrent et qui ferment les portes du royaume des cieux, c'est-à-dire la triple puissance de la primauté, de la juridiction et de la doctrine.

Il y eut de merveilleuses préparations à ce fait, unique dans l'histoire, d'une ville vers laquelle convergent d'abord tous les événements et d'où ils sortent ensuite comme par un rayonnement naturel.

La tradition rapporte que le Sauveur fut crucifié au-dessus du lieu même où le père des hommes, Adam, avait été enseveli, et l'on pense que la montagne sur laquelle Abraham se montra prêt à sacrifier son fils Isaac n'était autre que le mont Moriah, où plus tard fut bâti le Temple, et dont l'un des sommets est le Calvaire. Ainsi se trouvait, dès l'origine du monde, et plus tard du temps d'Abraham, désigné le lieu où Dieu voulait être adoré et où s'accomplirait le Sacrifice de la Rédemption.

Une autre tradition nous montre Rome désignée presque aussi longtemps d'avance, puisque c'est là que serait mort le patriarche Noé. Ce qui est certain, c'est que le Saturne de la Fable n'est autre que Noé. Saturne est fils de l'Océan et de Thétis, image poétique de Noé qui échappa au déluge universel. Saturne est le dieu du temps, attribut qui convient parfaitement à Noé, l'homme des temps antédiluviens, qui vivait encore trois-cent cinquante ans après le Déluge; il a trois fils. Jupiter, Neptune et Pluton, qui se partagent le monde, de même que Noé a trois fils, Sem, Cham et Japhet qui ont aussi le monde pour héritage. Dans les monnaies, le symbole de Saturne est un navire, comme l'arche est le symbole de Noé dans les monnaies phrygiennes. Le Saturne de la Fable cultive le premier la vigne, comme le Noé de

l'Ecriture. « La sévère punition de Cham, dit Rollin dans son *Traité des Etudes*, a laissé parmi les païens la mémoire de l'indignation de Saturne, qui, selon Callimaque, fit une loi irrévocable, que quiconque jetterait un regard téméraire sur les dieux, perdrait aussitôt la vie. » Enfin, ce qui confirmerait la tradition dont nous nous occupons, c'est que Saturne, d'après la traditon romaine, s'est caché dans le Latium, où il fit régner l'âge d'or : n'est-ce pas un souvenir du séjour de Noé au centre de l'Italie ?

Mais nous n'avons pas besoin de ces traditions plus ou moins contestables pour admirer les préparations providentielles qui destinaient Rome à être le siége du Vicaire de Jésus-Christ, de Pierre, cet autre Noé chargé de conduire la barque de l'Eglise à travers les flots du monde.

A peine Rome est-elle fondée, que le peuple qui l'habite se sent prédestiné à l'empire du monde, *populum late regem*, et à la direction des autres peuples :

Tu regere imperio populos, Romane, memento;
Hæ tibi erunt arrtes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis, et debellare superbos.

(Virg. *Eneïde*, ch. VI.)

O Romain, sache que ta mission est de gouverner les peuples ; ce seront-là tes arts, de pacifier le monde par les lois, d'épargner ceux qui se soumettent et de renverser les orgueilleux.

Sans doute, la Rome païenne a accompli cette mission ; mais combien mieux encore la Rome chrétienne, qui est vraiment la directrice des peuples, la pacificatrice par excellence, pleine de pitié et de condescendance pour les faibles, intrépide devant les superbes !

Et voilà que tous les peuples tombent les uns après les autres sous le joug de Rome : les Assyriens tiennent l'Orient jusqu'à la Méditerranée ; les Perses subjuguent

tout l'empire des Assyriens et s'étendent sur l'Afrique, en même temps qu'ils s'avancent un peu plus vers l'Occident, jusqu'aux extrémités de l'Asie-Mineure; les Grecs renversent les Perses, établissent leur civilisation dans tout l'empire persan et s'avancent jusqu'en Italie, toujours plus à l'Occident; Rome paraît, et étendant son empire sur une grande partie de l'empire d'Assyrie et de l'empire persan, elle soumet tout le monde grec, auquel elle ajoute le monde occidental avec la Gaule, l'Espagne, la Grande-Bretagne et une partie de la Germanie.

Là s'arrêtent les conquêtes du quatrième empire. Le cinquième empire est fondé, et le premier lieutenant du Dieu qui l'a fondé est venu fièrement placer son trône dans la capitale même de l'ennemi. C'était la prise de possession de la ville où affluaient tous les peuples du monde et qui dictait ses lois à cent nations diverses.

C'était là que la philosophie avait ses plus brillants représentants, que les vanités de la sagesse humaine se déployaient avec le plus d'orgueil, là que régnait le culte des démons dans toute sa puissance, là que l'impiété exerçait le plus librement ses ravages, là que se trouvaient rassemblés comme dans un immense égoût toutes les superstitions et toutes les erreurs; et c'est là, « ô Pierre, dit le pape saint Léon le Grand, c'est là, « bienheureux Apôtre, que vous ne craignez pas de « venir établir votre Chaire, au milieu de cette forêt « remplie de bêtes furieuses, au sein de cet océan sans « fond que bouleversent les plus horribles tempêtes; « c'est là que vous entrez, plus ferme et plus intrépide « que lorsque vous marchiez sur les flots. »

La lutte entre les deux empires fut longue et sanglante, on le sait, sanglante du côté de l'empire païen qui fit trois cents après couler à torrents le sang des chrétiens; mais, moins de trois cents après l'entrée de Pierre, le

paganisme était vaincu, Rome se prosternait devant la Croix de Jésus-Christ, et Constantin, sentant que Rome, conquise par le Christ et siége de son Vicaire, ne pouvait plus être le siége de l'empire temporel, allait fonder une nouvelle capitale sur les bords du Bosphore.

Dès le premier siècle, les apôtres, à qui Jésus-Christ avait donné le monde à conquérir, avaient pénétré jusqu'aux extrémités de la terre ; l'empire chrétien s'étendit de bonne heure bien au-delà de l'empire romain ; il est aujourd'hui maître de la plus grande partie du monde, et là où ses lois ne sont pas encore reconnues, il manifeste son existence et sa puissance par les œuvres admirables de ces conquérants qu'on appelle des apôtres et des missionnaires.

Nous n'avons pas à démontrer ici par l'histoire que saint Pierre est bien venu établir sa chaire d'Antioche à Rome, qu'il est mort à Rome et que les évêques de Rome sont ses légitimes successeurs et les incontestables héritiers de ses prérogatives ; nous nous contenterons d'appeler un moment l'attention des hommes de bonne foi sur le phénomène au moins extraordinaire que présente la chaire de saint Pierre.

Voilà dix-huit siècles que cette chaire est à Rome, dix-huit siècles que les Papes se succèdent, toujours reconnus du monde chrétien tout entier, même de ceux qui rejettent leur autorité. Dix-huit siècles, il n'y a pas une seule dynastie qui puisse se glorifier d'une aussi longue durée.

Ces Papes ont été choisis dans toutes les nations, il y en a eu de tout âge, de tout tempérament, il y en a même eu, très-peu, sans doute, mais il y en a eu dont la conduite ne répondait guère à la sublimité de leur mission. Et pourtant, pas un d'eux n'a enseigné un dogme contraire à un dogme enseigné par un autre, pas un d'eux n'a donné une décision morale contraire à une

autre décision. Si l'Eglise catholique n'est pas vraie, elle n'est qu'une grande école de philosophie : quel prodige que les chefs de cette école ne se soient jamais contredits, dans si une longue suite de siècles, sur aucun point de dogme et de morale !

Autre phénomène qui doit frapper les yeux. Qui fait attention à ce que peuvent dire ou penser le patriarche schismatique de Constantinople, le patriarche schismatique d'Alexandrie ou d'Antioche, le primat de l'Angleterre protestante, le Saint-Synode de Saint-Pétersbourg ou les divers chefs des sectes protestantes, du judaïsme, du mahométisme ou du boudhisme? En ce moment, le chef de l'Eglise catholique, vieillard de quatre-vingts ans, dépouillé de tout pouvoir temporel, prisonnier de ses ennemis, Pie IX prononce une parole, envoie une lettre circulaire aux évêques, publie une bulle ou prononce une excommunication, et tout le monde s'émeut, les uns tressaillent de joie, les autres s'agitent de fureur, tous reconnaissent par leur attitude qu'aucune parole, aucun acte de ce vieillard impuissant et désarmé ne sauraient être indifférent.

Ce Vieillard est le successeur de saint Pierre, ce Vieillard siége sur la Chaire de saint Pierre, voilà la seule explication raisonnable, sérieuse de ce fait unique et extraordinaire ; à lui seul il prouve que le Pape est bien le successeur de Pierre; à lui seul il prouve que c'est bien à Rome que Pierre a posé la chaire d'où le monde doit être enseigné ; à lui seul il prouve que c'est bien une bouche divine qui a prononcé ces paroles dont le merveilleux accomplissement est un miracle perpétuel : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, « et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre « elle... Et je te donnerai les clefs du royaume des « cieux. Tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans

« le ciel, et tout ce que tu auras délié sur la terre, sera « aussi délié dans le ciel. »

C'est pour Pierre, afin qu'il pût envoyer jusqu'aux extrémités du monde les hérauts de la bonne nouvelle, que les Romains avaient conquis leur empire et qu'ils construisaient ces routes monumentales dont on admire encore la solidité et la savante direction; c'est pour Pierre que le monde moderne s'agite, c'est pour lui qu'il a découvert l'Amérique et le reste de la terre, c'est pour lui, c'est pour donner des ailes à sa parole que la vapeur pousse les navires à travers les flots et les lourds chariots de feu sur les rails de fer, et l'électricité, mise au service de l'homme, transporte avec la rapidité de l'éclair les bénédictions de Pierre à travers les terres et les océans. Tout, bon gré mal gré, travaille pour l'Eglise, pour le chef de l'Eglise et pour le divin Fondateur de l'Eglise; les obstacles ne font que rendre les triomphes plus brillants, les persécutions multiplient les conquêtes; il est toujours vrai de dire que le sang des martyrs est une semence de nouveaux chrétiens : *sanguis martyrum semen christianorum*. Et ce qui montre que la chaire de saint Pierre est la Chaire de vérité, c'est que c'est contre elle que s'acharnent tous ceux qui détestent la vérité, la vertu, la justice. Mais la Chaire de Pierre est inébranlable; jusqu'à la fin du monde, on verra descendre d'elle les oracles qui illuminent les intelligences et qui fortifient les cœurs.

J. CHANTREL.

LA SEMAINE.

SOMMAIRE. — Les événements se pressent. — La remise des barrettes aux cardinaux. — Les conférences de Notre-Dame. — La neuvaine de Sainte-Geneviève. — Le Frère Philippe. — Mort de plusieurs évêques. — Mme Daveluy. — Faits divers : une condamnation comme d'abus; Mgr Perraud; une fausse Bulle pontificale.

15 janvier 1874.

Les événements religieux, les uns tristes, les autres consolants, d'autres qui offrent à la fois ce double caractère, se multiplient depuis le commencement de cette année, et les documents qui s'y rapportent deviennent si considérables, qu'il nous est difficile de les reproduire aussitôt qu'ils paraissent, malgré les trente pages de plus que nous avons ajoutées aux *Annales catholiques.*

Nous avons signalé en quelques mots, il y a huit jours, la remise des barrettes cardinalices faite, au nom du Saint-Père, par le maréchal de Mac-Mahon à NN. SS. Chigi, Régnier et Guibert. On trouvera plus loin le récit très-détaillé du *Journal officiel*, et les discours prononcés en cette circonstance par Leurs Eminences.

Les conférences faites à Notre-Dame par le R. P. Matignon, de la Compagnie de Jésus, ont été très-suivies. L'orateur sacré s'est tenu constamment à la hauteur des importants sujets qu'il traitait. Nous reviendrons sur l'ensemble de ces remarquables conférences. Dans la dernière, prononcée le 5 janvier, l'orateur a félicité, au nom de tous, Son Eminence Mgr Guibert sur la nouvelle dignité qui vient de lui être conférée ; il l'a fait avec une délicatesse qui a charmé tout l'auditoire, et l'on aurait volontiers applaudi la fin de ce compliment, lorsqu'il a dit que Mgr Guibert, qui est tour à tour appelé le cardinal de Saint-Martin, à cause de ce qu'il a fait à Tours, le cardinal du Sacré-Cœur, à cause de la part qu'il prend à l'accomplissement du Vœu national, mérite aussi bien le titre de « cardinal de tous les cœurs, » à cause de l'affection que lui portent tous ses diocésains.

A la fin de la conférence, le cardinal-archevêque de Paris a

pris la parole. Il a d'abord remercié le R. P. Matignon du zèle et de l'éloquence avec lesquels il avait enseigné les vérités chétiennes à son auditoire, et il a ajouté :

« Cette parole lumineuse et pleine de philosophie a dû raffermir la foi de tous ceux qui l'ont écoutée, et j'ai été heureux de remarquer qu'elle était écoutée avec attention et empressement. Quant à la dignité de cardinal dont le revérend Père a bien voulu me féliciter, je dois vous expliquer pour quels motifs le Saint-Père a daigné me la confier, car je me connais, et je sais bien que ce n'est pas mon mérite personnel que l'on a voulu récompenser par ce grand honneur.

« Je ne manque jamais de tenir le Saint-Père au courant de tout ce qui se fait dans mon diocèse. Les fondations de cercles catholiques d'ouvriers, les œuvres de charité de toute nature établies à Paris, votre assiduité autour de la chaire chrétienne, le succès de l'Œuvre du Sacré-Cœur, il sait tout cela. Je l'instruis des progrès que la population parisienne semble avoir faits dans la pratique de la religion, progrès qui ont été remarqués par beaucoup de personnes judicieuses. Le Saint-Père a appris toutes ces choses avec une grande joie, et il a voulu récompenser le diocèse de Paris; mais ne pouvant accorder une récompense à chacun de ses habitants, il a jeté les yeux sur votre archevêque, qui est en même temps votre père, et il l'a revêtu de la pourpre cardinalice. C'est à vous donc que revient le mérite de cet honneur, qui a été, pour moi, tout à fait inattendu, et auquel je n'avais jamais aspiré. »

On ne saurait allier plus de modestie à plus de délicatesse.

Pendant que les conférences de Notre-Dame se terminaient, la neuvaine de Sainte-Geneviève commençait, et attirait une foule innombrable de pèlerins de tous les quartiers de Paris et de toute la banlieue. C'était une éclatante réponse du Paris religieux et croyant au Paris impie et incrédule, et les foules qui se pressaient dans l'église Saint-Etienne du Mont et dans l'église Sainte-Geneviève (Panthéon), montraient bien que la foi n'est pas morte, et que l'humble bergère de Nanterre n'a point perdu l'heureuse influence qu'elle exerce depuis tant de siècles

sur les cœurs et sur les intelligences. La neuvaine a été solennellement terminée le dimanche 11 janvier.

Nous n'avons guère fait qu'indiquer, dans notre dernier numéro, la mort du Très-Honoré Frère Philippe. Ses obsèques ont eu lieu samedi dernier, dans l'église Saint-Sulpice, d'où les dépouilles mortelles du vénéré Frère ont été transportées au Père Lachaise. Nous reviendrons sur ces funérailles qui ont été un triomphe pour les humble religieux qui se vouent à l'éducation des enfants du peuple, un triomphe de la religion catholique, et une magnifique réponse à ces enterrements civils qui viennent de temps en temps contrister les honnêtes gens. C'est là un événement considérable et qui mérite d'être raconté avec détails ; il convient aussi de recueillir, pour l'histoire de l'Eglise, les témoignages venus de toutes parts au vénérable défunt et aux Frères des Ecoles chrétiennes. Nous le ferons.

Les morts se sont bien multipliées depuis quelque temps. La semaine dernière, c'étaient Mme Gœtz et le Frère Philippe ; cette semaine, nous avons encore à annoncer la mort de Mme de Meersman, sur qui l'on trouvera plus loin une intéressante notice ; du R. P. Levasseur, supérieur des Pères de la Miséricorde ; de Mgr Dépommiers, vicaire apostolique du Coïmbatour, et de Mgr Pluym, vicaire apostolique de Constantinople pour les Latins. Les *Annales* reviendront sur ces pertes si douloureuses pour l'Eglise.

A Amiens s'est éteinte, le 9 janvier, dans la soixante-dix-neuvième année de son âge, la vénérable mère d'un évêque martyr, Mme Daveluy, née Marie-Anne-Thérèse Laroche, et présidente de la Société de Charité maternelle. Depuis dix ans, les fêtes et les deuils de cette famille Daveluy, qui est l'honneur de la cité amiennoise, étaient les fêtes et les deuils de la ville tout entière.

En 1863, c'étaient les noces d'or de M. et de Mme Daveluy, pour lesquelles l'un de leurs fils, M. l'abbé Daveluy, aujourd'hui curé d'une paroisse d'Amiens, célébrait la messe, entouré de ses nombreux frères et sœurs, à l'exception du frère qui évan-

gélisait les païens et des sœurs qui s'étaient consacrées à Dieu dans le cloître, car cette famille vraiment patriarcale se composait de quatorze enfants.

Le 28 février 1867, Mgr Chigi, nonce apostolique, présidait lui-même, dans la cathédrale d'Amiens, une magnifique cérémonie en l'honneur de Mgr Marie-Nicolas-Antoine Daveluy, né à Amiens le 16 mars 1818, évêque d'Acônes, coadjuteur de Corée, décapité pour la foi le jour du Vendredi-Saint, 30 mars 1866, après vingt-deux ans d'apostolat et à l'âge de quarante-huit ans. Le père et la mère du martyr étaient là, pleurant un fils perdu, et trouvant encore dans leur foi des motifs de se réjouir parce que ce fils était mort pour Jésus-Christ.

M. Marie-Pierre-Isidore-Nicolas Daveluy, père du martyr, président ou membre de la plupart des sociétés religieuses et charitables d'Amiens, ancien maire d'Amiens, et ancien membre du conseil général de la Somme, mourut le 29 mars 1870, au jour anniversaire pour la France du martyre de son fils, et dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge, à l'âge même où son père était mort et selon qu'il l'avait demandé à Dieu. Le concours de toute la ville d'Amiens à ses funérailles fut la juste récompense des services de tout genre rendus par ce grand chrétien et cet excellent citoyen à la cité.

Mme Daveluy, restée veuve, et n'ayant plus auprès d'elle aucun de ses enfants, dispersés par leurs vœux de religion ou par le mariage, se livra de plus en plus à la prière et aux œuvres de la charité. Elle ne vivait plus pour elle, mais seulement pour Dieu et pour le prochain. Les cruelles épreuves de la fin de 1870 et du commencement de 1871 la trouvèrent calme et résignée. Douce et souriante à tous, elle n'était sévère que pour elle-même. Nous eûmes l'honneur, à cette époque, de passer quelques jours sous son toit hospitalier, et nous pûmes admirer de près cette vertu calme et ferme, cette vie régulière comme celle du cloître, ces pensées qui n'appartenaient plus à la terre que par la charité et qui n'aspiraient qu'au ciel, où la vénérable patriarche avait la confiance de revoir avec Dieu son fils martyr et son époux, en attendant ceux qu'elle laisserait dans ce monde d'épreuves. Sa dernière maladie fut courte ; elle s'affaiblissait plutôt qu'elle n'était malade. Le jour même de sa mort, jusqu'à

cinq heures du soir, elle s'occupa avec autant de lucidité que de sérénité de l'arrangement de ses affaires, de ses bonnes œuvres et particulièrement de l'œuvre de la Propagation de la foi, et elle reçut avec une grande consolation la visite de son évêque, Mgr Bataille, qui n'avait pas eu besoin d'être longtemps à Amiens pour connaître le mérite de cette femme si véritablement chrétienne. Après cinq heures, elle cessa de parler, mais on pouvait voir que son esprit était toujours présent. A dix heures du soir, elle s'éteignit doucement, munie des sacrements de notre sainte mère l'Eglise.

Les funérailles de Mme Daveluy ont rappelé celles de son vénérable mari. On put bien voir, au concours des habitants d'Amiens, que la ville comprenait la grandeur de cette nouvelle perte.

Et maintenant, pressé par le temps et par l'espace, nous ne pouvons plus que signaler la continuation de la persécution en Italie, en Suisse et en Allemagne ; la condamnation comme d'abus portée contre Mgr l'évêque d'Olinda par le conseil d'Etat de Rio de Janeiro, le sacre fait par Pie IX lui-même des cardinaux Bilio et Lavaletta, qui n'étaient pas encore évêques ; la nomination du R. P. Perraud, de l'Oratoire, à l'évêché d'Autun, et la préconisation qui doit avoir lieu demain au Vatican de sept évêques espagnols.

On a essayé de faire un certain bruit, dans ces derniers jours, d'une Bulle qui modifierait les règles de l'élection du Souverain-Pontife. Il existe, en effet, une Bulle à ce sujet ; mais elle est tenue secrète. Les persécuteurs de Berlin, ne venant pas à bout d'en connaître la teneur, en ont fait fabriquer une ou ont été mystifiés par un personnage qui prétendait leur donner la Bulle authentique. Ce fait qui tourne à la honte des ennemis du Pape, révèle leurs coupables projets. Ils fondent certainement leur espoir sur la mort de Pie IX pour provoquer un schisme : la prologation merveilleuse des jours de Pie IX et la protection de Dieu sur l'Eglise déjoueront, espérons-le, ces sataniques desseins.

J. CHANTREL.

AU VATICAN

A une éloquente adresse lue par l'éminent cardinal Sacconi, qui lui présentait les divers colléges de prélats venus pour lui faire acte d'hommage et lui offrir leurs bons souhaits, Sa Sainteté a répondu par l'allocution suivante, dont le *Journal de Florence* donne la traduction :

« L'énumération des malheurs et des désastres dont Nous sommes présentement affligés et désolés, ayant été exposée avec une si grande évidence par le cardinal qui a parlé au nom de vous tous, je n'ajouterai pour ma part aucune autre parole qui puisse en accroître la douloureuse impression, et porter avec elle le découragement dans l'âme de ceux qui craignent.

« Je désire affirmer au contraire que les attaques des ennemis, quelque violentes et nuisibles qu'elles soient, ne doivent pas être redoutées, parce que Notre défense ne vient pas de l'homme, mais bien de Dieu.

« L'Eglise elle-même me fournit l'occasion de vous encourager par les paroles qu'elle emprunte au prophète et qu'elle applique à la mémoire des mystères qu'elle célèbre ces jours-ci..... *Ecce virgo concipiet et pariet filium*, *et vocabitur nomen ejus Emmanuel.*

« Que veut dire Emmanuel ? Cela veut dire, comme vous le savez bien, *Nobiscum Deus*, Dieu avec nous. Et, en effet, voilà que Dieu est avec nous ; Il est avec nous dans nos prières, dans nos espérances, dans l'exercice de nos fonctions et dans toutes les bonnes œuvres que nous continuons à faire chaque jour.

« Sachant donc nous-mêmes que Dieu nous soutient, nous devons marcher toujours en avant sans crainte, avec persévérance, avec une sainte ardeur. Notre ferveur doit s'accroître de plus en plus, et nous devons multiplier nos soins pour les œuvres auxquelles nous nous sommes consacrés. Je sais que beaucoup d'entre vous se sont dédiés aux œuvres pieuses, aux œuvres de charité, et s'y appliquent avec zèle. Je m'en réjouis de tout cœur, et je désire que le petit nombre de ceux qui ne l'ont pas encore fait suivent cet exemple, parce qu'il y a de nombreux motifs qui poussent à s'occuper des âmes, car les amis de Satan agissent sans cesse pour amener leur ruine, en

assaillant l'Eglise par des moyens variés, mais toujours perfides.

« Opposer à ces efforts tout ce que nous suggère le zèle et l'amour pour l'Église, voilà quelle doit être notre œuvre, et c'est un devoir précis. Il n'est pas donné à tous, il est vrai, de pouvoir démontrer leur zèle par de grandes actions, mais néanmoins ceux-mêmes qui sont les moins aptes aux grands combats doivent prendre courage, sachant qu'une inestimable récompense est promise à tous, à ceux-là mêmes qui n'ont autre chose à donner qu'un verre d'eau et qui le donnent au nom de Jésus-Christ. Certainement toute bonne œuvre en ces temps, fût-ce même de dire la messe dans une des écoles nocturnes, est un grand bienfait. Si Dieu est avec nous et nous donne la force et la parole, si nous travaillons pour le salut des âmes et distribuons le pain de la vérité, notre âme s'élève à une région plus tranquille et n'a rien à redouter des vicissitudes de ces temps malheureux.

« Faisons ce que nous pouvons pour le présent et espérons dans l'avenir. J'ai déjà dit plusieurs fois : *Nil violentum durabile*. C'est une raison de plus pour croire que le temps de la miséricorde n'est pas éloigné ; la lumière ne tardera pas à apparaître au milieu des ténèbres. Cette croyance se fonde, comme je l'ai dit en commençant, sur ce que Dieu est avec nous, *Emmanuel, nobiscum Deus*. Du temps même de Sixte-Quint ces paroles ont été gravées sur l'Obélisque qui s'élève ici près sur la place Saint-Pierre : *Christus nobiscum est ;* et les faits n'ont jamais été qu'un témoignage rendu à cette promesse que Jésus-Christ lui-même a faite aux Apôtres et à leurs successeurs : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.*

« Que ces quelques paroles, que je viens confirmer par ma bénédiction, soient pour vous un trésor d'espérance et de consolation.

« Je vous bénis tous, vous qui êtes présents, et aussi ceux qui n'ont pu faire partie de votre réunion. Je sais qu'à Rome il y a en ce moment beaucoup de malades ; je les bénis d'une manière spéciale, pour que Dieu leur donne la patience nécessaire dans leurs souffrances. Je bénis également ceux qui sont en santé, afin que tous opèrent pour la gloire de Dieu et le

salut des âmes. Que cette bénédiction reste avec tous jusqu'à la fin de leur vie. »

La fête de l'Epiphanie a été célébrée au Vatican d'une façon fort touchante. Le Saint-Père a reçu une députation de la jeunesse catholique, qui lui a été présentée par le docteur Acquaderni, de Bologne. Celui-ci s'est avancé au pied du trône de Pie IX, et a donné, au nom de la noble assistance, lecture d'une remarquable adresse, dans laquelle il a dépeint, sous les traits les plus vifs, le dévouement de l'Italie catholique au grand Pontife que le ciel lui a donné pour sa gloire et son bonheur, qui a toujours voulu et qui veut encore le bien de son pays, malgré les ingratitudes et les actes d'injustice dont ce pays s'est rendu coupable envers lui. Il a dit que tous les diocèses de la Péninsule ont tenu à donner, à l'occasion de la fête de l'Epiphanie, des preuves de leur dévouement, en chargeant leurs représentants de déposer aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ des offrandes, fruits de la libéralité des riches et des épargnes des pauvres. Il a ajouté que, malgré la dureté des temps et l'incertitude de l'avenir, les Italiens s'imposent volontiers des sacrifices pour venir en aide à la pauvreté vénérable du représentant de Dieu sur la terre, car ils préféreraient tout perdre plutôt que d'être privés du Pape.

Après la lecture de l'adresse, un grand nombre des assistants sont venus successivement s'agenouiller aux pieds de Pie IX, entre les mains duquel ils ont remis les offrandes des divers diocèses qu'ils représentaient et des albums contenant plusieurs milliers de signatures. Sa Sainteté a adressé à chacun d'eux de bienveillantes paroles, puis elle s'est levée, la figure rayonnante d'une sainte émotion, et a prononcé un admirable discours dont nous reproduisons l'analyse d'après le *Journal de Florence* :

« *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum,* » a dit Sa Sainteté en commençant, puis elle a témoigné combien il était consolant pour son cœur de constater que l'Italie compte des millions d'hommes et de femmes unis par la même

foi, non-seulement entre eux, mais encore avec les catholiques de toutes les autres parties du monde.

« On a dit, a ajouté Pie IX, et certains journaux l'ont encore « répété tout dernièrement, que le Pape est en contradiction « avec lui-même, parce que tout d'abord il a béni l'Italie et « qu'aujourd'hui il la condamne. Mais j'ai déjà eu maintes fois « occasion de répondre à cette accusation et j'y réponds de « nouveau. J'ai toujours condamné, je condamne encore l'Italie « révolutionnaire, l'Italie qui s'est prosternée devant l'idole de « la révolution et du mal. Quant à l'Italie demeurée fidèle au « bien, à l'Eglise et au Saint-Siége, à l'Italie qui travaille pour « le bien réel de la société, cette partie choisie de l'Italie je l'ai « toujours bénie, je la bénis encore et je la bénirai toujours. » (*Un tonnerre d'applaudissements a accueilli ces paroles.*)

Après avoir déploré, les larmes aux yeux, les maux causés en Italie par la secte révolotionnaire et stigmatisé les défections qui ont signalé ces dernières années, le Souverain-Pontife a loué le courage de ceux qui sont demeurés fidèles malgré les promesses et les menaces des méchants, et les a exhortés à la persévérance.

Il a de nouveau appuyé sur la nécessité de joindre les œuvres à la foi. « Le rôle des bons Italiens, a-t-il dit, ne doit pas être « passif; Dieu attend d'eux qu'ils travaillent pour sa cause. Ils « doivent propager autour d'eux les sentiments catholiques « dont ils sont animés, encourager les faibles, exhorter les « hommes chancelants à l'espérance d'un meilleur avenir, et « travailler à ramener dans le droit sentier ceux qui ont eu le « malheur de s'en écarter. »

Enfin, Pie IX a béni l'assistance avec la plus tendre effusion. « Que cette bénédiction, a-t-il dit d'une voix émue, se répande « sur les Italiens, depuis les Alpes jusqu'au mont Etna, mais « seulement, a-t-il ajouté avec force, les Italiens qui sont avec « le Pape, pour le Pape et pour l'Eglise. »

L'assistance, émue jusqu'aux larmes, s'est agenouillée pour recevoir sa bénédiction.

REMISE DES BARRETTES AUX CARDINAUX.

Nous n'avons guère qu'indiqué, dans notre dernier numéro, les principaux traits de la cérémonie de la remise des barrettes aux cardinaux Chigi, Régnier et Guibert, qui a été faite avec une grande solennité à Versailles, le mercredi 7 janvier. Nous devons aujourd'hui reproduire les détails qui en ont été donnés dans le *Journal officiel* du vendredi 9 janvier, arrivé trop tard pour être reproduit dans notre livraison du 10, qui est tirée le vendredi au matin et mise à la poste dans l'après-midi. « C'est une solennité, dit un compte-rendu de l'*Univers*, qui laissera un profond souvenir à Versailles. M. le Président de la République a voulu lui donner le plus grand éclat. Le succès n'a fait que dépasser son attente. En homme de foi, il a rendu un hommage éclatant aux Princes de l'Eglise. On peut dire qu'il a dignement rempli la mission que Pie IX lui a confiée. »

Voici le compte-rendu du *Journal officiel :*

Une belle et brillante cérémonie a été célébrée aujourd'hui dans la chapelle du palais de Versailles. M. le maréchal Président de la République a remis la barrette à LL. EEm. les cardinaux Chigi, Régnier et Guibert. Tous les préparatifs avaient été faits pour donner à cette fête l'éclat des plus grandes pompes religieuses. Le programme en avait été arrêté plusieurs jours à l'avance. M. Mollard, maître des cérémonies, nommé par le maréchal, s'était mis en relation avec M. l'abbé Ardin, aumônier du Palais. Les moindres détails avaient été prévus. La chapelle, dont la splendeur surpasse la plupart de nos édifices religieux, avait été magnifiquement ornée. Plus de quatre cents lumières projetaient leurs feux sur les bronzes dorés du sanctuaire et en faisaient ressortir les beautés artistiques. Un riche fauteuil avec prie-Dieu, recouvert d'une large draperie de velours rouge avec des franges d'or, avait été placé à l'entrée du chœur pour M. le Président de la République. A gauche et sur le même rang, se trouvaient les siéges des cardinaux, à droite ceux des ministres, et par derrière ceux des aides-de-camp du maréchal. Du côté de l'Epître, on avait disposé le fauteuil de Mgr l'évêque de Versailles, et du côté de l'Evangile,

plusieurs autres fauteuils pour les évêques invités par les nouveaux cardinaux. Des places avaient été réservées pour les ablégats, les gardes-nobles, les secrétaires des ablégats, les vicaires-généraux des cardinaux et le clergé. Mme la maréchale de Mac-Mahon, les dames des ministres, les députés et les officiers de la maison du maréchal avaient aussi leurs banquettes réservées. Un piquet d'hommes occupait les abords de la chapelle.

S. Em. le cardinal Chigi était déjà descendu mardi dans son hôtel à Versailles. LL. Em. Mgr l'Archevèque de Paris et Mgr Régnier étaient venus le matin de bonne heure au palais épiscopal, recevoir l'hospitalité que Mgr Mabile leur avait gracieusement offerte.

A neuf heures et demie, l'introducteur des ambassadeurs, maître des cérémonies, se rendit avec trois voitures de gala au domicile des ablégats, pour les inviter à se rendre à la présidence avec leurs secrétaires et les gardes-nobles. Une compagnie de soldats était sous les armes.

A dix heures, le maréchal les recevait en audience. Il avait avec lui les ministres des affaires étrangères et des cultes, et les officiers de sa maison. NN. SS. Capri et Lucciardi, ablégats, remirent au Président le bref du Saint-Père et lui adressèrent chacun un discours latin, selon l'usage.

Monsignor Capri a adressé au maréchal l'allocution suivante :

« Excellentissime Reipublicæ Præses,

« Faustum mihi fortunatumque accidit, quod cum Beatissimus Pater maxima sua clementia Ablegatum me Apostolicum deputaverit, ut purpureum cardinalis birretum deferrem Eminentissimis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalibus Dominis Flavio Chigi Pro-Nuntio, et Hippolyto Guibert Archiepiscopo Parisiensi, tum vero mihi datum sit coram Excellentia Tua hoc me munere perfungi. Quid enim optatius, quam me facere posse apud Excellentiam Tuam quam Beatissimus Pater paterna prorsus beneventia et observantia ex eo complectitur, quod inclytæ nationis Galliæ personam Ipsa gerit non solum collata Ei suprema potestate, sed etiam amplissimarum similitudine virtutum, imprimis Religionis in sanctam Sedem, dictorum conven-

torumque constantiæ et veritatis nempe fidei, animi postremo magnitudinis, quarum in hujus populi annalibus tam illustria exempla tamquam in monumento posita sunt? Idque multo magis, quod mihi plane persuasum est, Excellentiæ Tuæ existimationi pro eo, quo præstat, veritatis amore non effugisse electissimam et copiosissimam meritorum frugem, quibus isti duo Purpurati Patres exornantur. Qui quidem etiamsi officiorum operumque diversitate aliquid dissimiles esse videantur, conjuncti tamen sunt principalium virtutum societate, quibus omnia Eorum opera una quadam vi et una consensione naturali constringuntur et ad quædam unitatis capita religantur. Et sane prætermitto, ambos Eminentissimos Viros doctrinæ copia, mentis sollertia, rerum hominumque notitia et usu munerumque gestorum et præclare factorum numero et magnitudine excellere; prætereo, ambobus sapientiam non pro inertia fuisse, eosque ita se adhibuisse, ut, quæ commodis vel utilitate diversa sunt, voluntate conjungerent; unum dicam, quod caput est, ad fidelium ædificationem, ad Ecclesiæ et Sedis Apostolicæ gloriam amplificandam et sua et se ipsos ambos retulisse; unde Eorum ecclesiasticæ fortitudines in officiis obeundis, quæ in ambitu sui unicuique concrediti muneris ad hujusmodi finis consecutionem pertinerent, magnanimitas videlicet, rerum humanarum despicientia, animi denique tranquillitas et securitas. Nihil ergo mirum, omnium bonorum animos lætitia perfusos esse, quod duo tanti Viri in amplissimo Ecclesiæ universæ senatu collocarentur : omnes enim sentiunt, solatii rationes inde augeri Beatissimo Patri in iis Ecclesiæ juribus et Sedis Apostolicæ vindicandis, quorum cum incolumitate et Religionis summa, tum vis et stabilitas rerum, pax gentium ipsiusque societatis inter homines salus conjuncta est.

« Quæ cum ita sint, Excellentiam Tuam fidenter precor, ut duos istos Eminentissimos Patres impositione purpurei Birretti propria Ipsa manu honestet. Pro quo favore majores, quas possum, Excellentiæ Tuæ gratias ago, gratumque me perpetuo servabo. Interea Deum oro et obsecro, ut Excellentiam Tuam incolumem et sospitem publice privatimque servet; omnia ab Ipsa domi forisque suscepta consilia fortunet et successu coronet; quo magnanimos Galliæ populos videas ex sententia,

Excellentissime Domine, sub tui Præsidii procuratione opibus firmos, copiis locupletes, gloria amplos et catholicæ Religionis virtute honestos. Hæc vota atque omina liceat mihi Excellentiæ Tuæ exprimere in mei demississimi obsequii significationem dum ego Pontificias Litteras quæ meæ apostolicæ ablegationis fidem faciunt, reverenter Ei exhibeo. »

Monsignor Lucciardi a poursuivi en ces termes :

« Nihil mihi jucundius, Excellentissime Reipublicæ Præses, nihil honorificentius contingere poterat, quam perhonorificum Ablegati Apostolici munus obire quo singulari in me SS-mi Domini Nostri Pii Papæ IX clementia apud Te fungor, quem summa omnium gratulatione conventus nationalis ad supremum magistratum invitum fere collocavit ut publicam Galliæ rem in summo discrimine positam tuendam susciperes.

« Quamvis enim nota sit atquè omnibus perspecta qua Te, Excellentissime Domine, præstantissimamque Galliæ nationem summus Pontifex prosequatur benevolentia, tamen ut novum et luculentum propensi animi sui daret argumentum perlibenter tuis obsecundans desideriis in augustum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Senatum Archipræsulem Cameracensem in Consistorio die 22. pp. mensis habito in ædibus Vaticanis cooptavit et tanti Antistitis merita et egregias quibus fulget dotes cohonestavit. Neminem siquidem latet quantum primum perfunctus sit laboribus dum Emus et Rmus Regnier Engolismensem regeret Ecclesiam in cujus administratione cum specimen singulare pastoralium virtutum exhiberit non immerito ad Illustrem Cameracensem Metropolitanam Ecclesiam est evectus ; cujus regimen tribus et viginti ab hinc tenet annis, præceptis institutisque, quibus abundat, gregem sibi concreditum imbuendo, tamque pio cultu Petri cathedram honorando ut fideles optimi Pastoris exemplo acti, vestigiisque ejus inhærentes Romanum Pontificem omnibus quotquot excogitare potuere modis veneratione prosecuti sunt et nulli extitere secundi in sustentanda nobili Petri inopia.

« Cum itaque Cameracensis Præsul purpureo Birretto sit condecorandus Sanctitas Sua me deligere est dignata ut hoc amplissimæ cardinalium dignitatis insigne ad Te, Excellentissime

Domine, ejus capiti imponendum adferrem, eodemque tempore studiosæ suæ voluntatis paternæque charitatis in Te et inclytam Galliæ nationem confirmarem.

« Quam autem fidem hisce meis verbis adhibere possis, ex his Litteris quas mihi summus Pontifex ad Te perferendas dedit facile cognosces.

« Excipe, quæso, ea qua soles summa humanitate observantissimi animi mei sensus et vota quibus Deum Optimum Maximum adprecor ut tibi prospera cuncta cedant, et Galliæ, Te moderante, omnia bene vertant. »

Le Président leur répondit quelques mots gracieux et se retira dans ses appartements, qu'il quitta peu d'instants après pour monter en voiture et se rendre à la chapelle du Palais, accompagné de ses ministres. Mgr l'Evêque de Versailles était déjà à son fauteuil, assisté de MM. Morel et Delatour, ses vicaires généraux.

Une foule compacte remplissait l'édifice religieux. M. l'abbé Ardin reçut le Maréchal à la porte de la chapelle et lui offrit l'eau bénite, puis, quittant la chape pour revêtir la chasuble, il commença la célébration de la sainte messe. Des morceaux religieux furent exécutés avec beaucoup d'art par MM. Faure, Battaille, Grisy et d'autres artistes de Paris, qui s'étaient fait une joie de venir rehausser par leurs talents l'éclat de cette cérémonie. Chacun fut surtout frappé de la belle exécution du chœur *O Fons Pietatis* et de l'*O Salutaris*, chanté par M. Faure. Un recueillement parfait régnait dans l'assistance, parmi laquelle on remarquait M. le président de l'Assemblée nationale, un grand nombre de députés, de hauts fonctionnaires et d'officiers généraux.

Pendant la célébration de la messe, le maître des cérémonies et les ablégats allèrent chercher les cardinaux, et le cortége se rendit au Palais dans l'ordre suivant : un piqueur à cheval, une voiture occupée par S. Em. le cardinal Chigi, Mgr Capri et l'introducteur des ambassadeurs ; une autre voiture occupée par LL. EE. les cardinaux Régnier et Guibert, Mgr Lucciardi, ablégat, et Mgr l'Evêque de Cérame. Cette dernière voiture était suivie de deux piqueurs à cheval. Plusieurs autres voitures, occupées par les secrétaires des ablégats, les garde-no-

bles, les vicaires-généraux des archevêques et les ecclésiastiques qui les accompagnaient, suivaient le cortége.

Leurs Eminences descendirent près du vestibule de la chapelle pour attendre, dans un salon préparé pour la circonstance, la fin de la célébration des saints mystères.

Les ablégats se rendirent aussitôt dans la sacristie, pour y déposer les barrettes cardinalices sur des plateaux de vermeil recouverts d'une étoffe de soie violette appelée *tavayolle*. Les plateaux furent ainsi déposés sur une crédence, du côté de l'Epitre, et les ablégats traversèrent de nouveau la grande nef de la chapelle pour rejoindre les cardinaux.

Après l'*Ite missa est*, Mgr l'Evêque de Versailles quitta son fauteuil pour aller à la porte de la chapelle recevoir les cardinaux, qui firent à ce moment leur entrée solennelle, accompagnés des ablégats et de leurs secrétaires et des gardes-nobles. Tous les yeux se portèrent aussitôt sur cet imposant cortége. La vue des gardes-nobles en grand uniforme sembla attirer surtout l'admiration de tous. Chacun prit la place qui lui avait été assignée. Les ablégats se rendirent à la sacristie. Mgr l'Evêque de Versailles donna la bénédiction, et M. l'abbé Ardin récita le dernier évangile.

Aussitôt les ablégats, avertis par M. l'abbé Martin, maître des cérémonies de la chapelle, sortirent de la sacristie, ayant devant eux l'introducteur des ambassadeurs, et vinrent se placer à la gauche des cardinaux pour leur remettre les brefs de Sa Sainteté; puis, s'avançant vers la crédence, ils prirent les barrettes et les présentèrent à M. le Président de la République. Mgr Régnier, nommé le premier dans le Consistoire, reçut d'abord la barrette, puis Mgr Chigi et Mgr Guibert. La cérémonie terminée, le Président quitta la chapelle pour regagner son hôtel, et les cardinaux se rendirent à la sacristie pour revêtir la soutane rouge, le rochet et la mosette. C'est ainsi qu'ils remontèrent dans leurs voitures dans le même ordre que pour l'arrivée, suivis des voitures des autres prélats, et se rendirent à la Présidence. Chacun d'eux adressa un discours à M. le maréchal, qui répondit par un seul discours.

Le cardinal Chigi, en sa qualité de représentant du Saint-Père, a pris le premier la parole.

« Veuille Votre Excellence permettre que je lui présente, « avec mes respectueux hommages, l'expression de ma recon- « naissance pour l'honneur qu'elle m'a fait en me remettant « de sa main les insignes de la haute dignité de cardinal de la « sainte Eglise.

« Notre Saint-Père le Souverain-Pontife, en daignant m'é- « lever à l'honneur de la sainte pourpre, a voulu, j'en ai la « confiance, rehausser encore davantage aux yeux du peuple « français et du monde catholique la noble mission de le re- « présenter, que j'ai le bonheur de remplir auprès du maré- « chal illustre que ses grandes vertus chrétiennes, militaires « et civiles ont désigné au choix de cette noble et généreuse « nation, et à qui, à si juste titre, elle a confié sa direction, « ses destinées et son avenir.

« L'acte solennel que Votre Excellence vient d'accomplir est « un témoignage de plus de l'existence de ces liens sacrés qui « unissent la France et son gouvernement à l'Eglise et au « Saint-Siége, et je fais des vœux pour que ces liens, se reser- « rant toujours davantage, deviennent chaque jour plus in- « times.

« Devant l'autel du Seigneur j'ai humblement appelé les bé- « nédictions d'en-Haut, et je les adresse du fond de mon cœur « en ce moment à Votre Excellence et à la noble compagne « que la divine Providence a associée à ses jours, à la vaillante « armée dont Votre Excellence est le digne chef, armée que « Notre Saint-Père, dans les temps plus heureux, a bénie à plu- « sieurs reprises, et qu'il ne cesse pas de bénir au milieu de « ses tristesses et de ses peines : je prie enfin le bon Dieu, « monsieur le Maréchal, de répandre ses bénédictions sur « votre gouvernement et sur toute la France. »

Le cardinal Régnier a prononcé ensuite le discours suivant :

« Monsieur le Président,

« En m'élevant à l'éminente dignité du cardinalat, le souve- « rain Pontife a considéré beaucoup moins le peu que j'ai pu « faire pour l'Eglise que le rang grandement avancé où me « place mon âge entre mes vénérables collègues dans l'épis- « copat, et surtout l'importance de mon diocèse, l'esprit pro-

« fondément religieux qui l'anime, son zèle pour toutes les
« œuvres catholiques, le généreux dévouement avec lequel il
« s'efforce de subvenir à la détresse du Saint-Siége.

« Mais plus a été grande envers moi l'indulgence de Pie IX
« et sa bonté paternelle, plus demeurera vive et profonde ma
« reconnaissance envers son auguste personne.

« A vous aussi, monsieur le Maréchal, et à votre gouverne-
« ment est due ma sincère gratitude pour la bienveillance avec
« laquelle vous vous êtes associé en ce qui me concerne aux
« intentions du Saint-Père.

« Je m'estime particulièrement heureux, monsieur le Maré-
« chal, de recevoir de vos mains l'insigne cardinalice dont la
« remise est réservée en notre pays au chef de l'Etat.

« Avec toute la France, j'ai longtemps applaudi à vos héroï-
« ques exploits sur les champs de bataille. Et quand la fortune
« a trahi nos armes, ou plutôt quand le Ciel nous a infligé un
« châtiment que méritaient nos fautes; quand vous êtes
« tombé, sans peur et sans reproche, au milieu de ces soldats
« avec qui vous aviez si vaillamment affronté la mort, j'ai par-
« tagé avec la patrie en deuil la douloureuse anxiété que lui
« causaient vos glorieuses blessures.

« Assez rapproché de votre lit de douleur pour connaître les
« phases de votre convalescence, nous les avons longtemps
« suivies avec une espérance mêlée d'inquiétude, et nos prières
« n'ont cessé de s'unir à celles de la noble et courageuse
« épouse dont les soins si tendrement dévoués adoucissaient
« vos souffrances.

« Autant nous avons admiré le chevaleresque courage avec
« lequel vous avez tenu l'épée que la France vous confiait pour
« sa défense, autant, monsieur le Maréchal, nous avons appré-
« cié le modeste et patriotique dévouement avec lequel vous
« avez accepté la haute et difficile mission qu'elle vous imposait
« de raffermir le gouvernement.

« Mon diocèse, monsieur le Maréchal, a eu l'avantage très-
« vivement apprécié d'être placé sous votre commandement
« militaire, et nos populations du Nord gardent le souvenir
« de votre passage au milieu d'elles. Nous avons vu de plus
« près ce que vaut cette parole d'honnête homme et de soldat

« que vous avez donnée si loyalement à la France et sur laquelle « elle se repose avec une si confiante sécurité.

« Lille n'a point oublié les éminentes et douces vertus dont « Mme la maréchale de Mac-Mahon lui a donné l'exemple. Sa « mémoire reste vivante dans le cœur de nos pauvres, dont son « active et féconde charité savait admirablement soulager l'in-« digence.

« A tous les titres, monsieur le Maréchal, nous vous devons « et nous vous promettons reconnaissance et concours.

« Le nombreux et digne clergé à la tête duquel m'a placé le « Saint-Père, il y a plus de vingt-trois ans, partage à cet égard « tous mes sentiments.

« Sans jamais sortir de nos attributions religieuses, étrangers « à tout ce qui sera purement politique et à toutes les affaires « qui n'intéressent que l'administration civile, n'ayant pour « tous que des sentiments et des paroles de concorde et de « paix, nous vous aiderons, par l'efficacité sainte de notre mi-« nistère, à refaire l'ordre moral.

« Notre constante application sera de prémunir contre la sé-« duction des doctrines subversives nos populations si honnêtes, « si laborieuses, si amies de l'ordre et de la paix, tant qu'elles » ne sont pas égarées par de perverses suggestions. En leur « enseignant les commandements de Dieu, nous leur enseigne-« rons le respect de tous les droits et la fidélité à tous les « devoirs. Jamais les hommes qui écouteront notre voix ne « seront un embarras pour le pouvoir, un danger pour l'Etat, « un effroi pour la société.

« Fidèles en tout temps, et quoi qu'il arrive, à rendre à Dieu « ce qui est à Dieu, nous ne manquerons pas de rendre à César « ce qui est à César ; notre dévouement à l'Eglise et notre dé-« vouement à la patrie ne cesseront jamais de se confondre dans « nos cœurs, comme ils seront toujours inséparablement unis « dans nos doctrines et dans nos actes. »

A son tour le cardinal Guibert s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Président,

« Ce n'est pas sans étonnement et sans une sorte de confu-« sion que je me vois revêtu de la pourpre romaine. Lorsque,

« me rendant aux instances de l'homme éminent qui vous a « précédé à la tête du gouvernement, et obéïssant au vœu du « souverain Pontife, je vins occuper le siége de Paris, je ne pou« vais entrevoir devant moi que la pourpre dans laquelle mon « vénérable prédécesseur s'était glorieusement enseveli. Depuis, « je n'aspirais qu'à rester dans la simplicité apostolique qui « semble si bien convenir à ma difficile mission.

« Cependant, je l'avoue, la haute dignité que je reçois du « souverain Pontife m'est infiniment précieuse, surtout en ce « ce qu'elle m'associe d'une manière plus intime à ses tribu« lations et à ses combats. Aussi est-ce avec une vive recon« naissance envers le chef de l'Eglise que je prends la place « qu'il m'assigne sur les marches du trône apostolique, pour en « soutenir les droits autant qu'il sera en mon pouvoir. Puissé« je, par mon dévouement filial et par mon inviolable fidélité, « apporter quelque consolation à ce Père bien-aimé, dont la « vieillesse est abreuvée de tant d'amertumes !

« Il souffre pour maintenir dans le monde la liberté de l'Eglise ; « son ambition n'est autre que celle des premiers pontifes « romains, qui mouraient pour ne pas abandonner la cause de « Dieu. Se pourrait-il qu'après dix-huit siècles, on en vînt à « vouloir empêcher l'Eglise de continuer la pacifique mission « qui a civilisé l'humanité ? Non, l'intérêt des gouvernements et « des peuples s'y oppose, et les peuples et les gouvernements « finiront par le comprendre.

« C'est avec une vraie satisfaction, monsieur le Président, « que je reçois de vos mains les insignes du cardinalat, de ces « mains qui ont porté avec vaillance et honneur l'épée de la « France. Pour me transmettre ces emblèmes d'un dévouement « qui doit aller, s'il le faut, jusqu'au sacrifice de la vie, qui pou« vait être choisi avec plus d'à-propos que vous, qui avez versé « votre sang sur les champs de bataille pour votre pays ?

« Cette brillante valeur du chevalier chrétien s'alliant en « votre personne à la parfaite loyauté du caractère et à un rare « bon sens, vous a mérité la confiance universelle et vous a « porté au faîte du pouvoir. Daigne le Seigneur vous assister « de sa lumière et de sa force dans l'accomplissement de votre « grande mission !

« Après avoir exprimé mes sentiments de gratitude et de « profonde estime à l'homme du pouvoir et du devoir, qu'il me « soit permis d'adresser mes sincères remercîments à cette « pieuse compagne que je vois à vos côtés, ange de charité et « de miséricorde, qui ne cesse de m'apporter le concours le plus « actif et le plus intelligent pour recueillir et élever les nom- « breux orphelins laissés dans Paris par nos guerres civiles. Sa « modestie me pardonnera de lui donner ici ce témoigage pu- « blic de ma respectueuse reconnaissance. »

Le maréchal président de la République a répondu :

« Eminence,

« Je suis heureux que Sa Sainteté ait bien voulu me déléguer « pour vous remettre en son nom les insignes de votre nouvelle « dignité. Je puis ainsi lui faire parvenir immédiatement, par « l'organe de son représentant, le témoignage de la reconnais- « sance que m'inspirent les sentiments d'affection pour la « France et pour moi dont elle m'a transmis l'expression à l'oc- « casion de cette solennité.

« Je prie également Votre Eminence de remercier le Saint- « Père de l'honneur qu'il vient de faire au clergé de France, en « élevant à la pourpre romaine deux de ses chefs les plus émi- « nents. Il connaît notre attachement filial, notre admiration « pour ses vertus, notre sympathie pour ses épreuves. La sienne « ne nous a pas fait défaut dans nos malheurs et ses vœux nous « suivent aujourd'hui, je le sais, dans l'œuvre de régénération « pacifique que poursuit mon gouvernement.

« Messieurs les cardinaux,

« Vous étiez désignés pour cette haute dignité par la charité « dont vous avez toujours donné l'exemple. C'est en pratiquant « ces vertus chrétiennes et les devoirs civiques, si bien définis « tout à l'heure par l'archevêque de Cambrai, c'est en se pla- « çant, comme il vous l'a dit, au-dessus des luttes et des agi- « tations de la politique, que le clergé peut accomplir la noble « mission de paix et de concorde que Dieu l'a appelé à remplir « dans ce monde.

« Je rapporterai à la maréchale les paroles si bienveillantes « que Vos Eminences lui ont adressées. Je puis vous assurer

« qu'elle en sera vivement touchée et que son concours vous est « acquis pour toutes les œuvres de dévouement et de charité « auxquelles vous voudrez bien l'associer. »

Les trois cardinaux ont présenté ensuite au maréchal les ecclésiastiques qui leur avaient fait cortége et les gardes-nobles comte Colacicchi, comte Salimei et marquis Dei Cinque.

L'audience terminée, Leurs Eminences ont été reçues par Mme la maréchale de Mac-Mahon, et ont déjeuné à la Présidence avec les ablégats et les personnes de leur suite.

LES RELIQUES DE SAINT AMBROISE

ET DES MARTYRS SAINT GERVAIS ET SAINT PROTAIS.

Une bulle de Pie IX, en date du 7 décembre, jour anniversaire de l'ordination du grand archevêque de Milan, saint Ambroise, vient de confirmer, avec toute la force de l'autorité apostolique, la découverte authentique des reliques de saint Ambroise, évêque de Milan et docteur de l'Eglise, et des martyrs saint Gervais et saint Protais, découverte faite l'année dernière sous les auspices de l'archevêque de Milan. La Bulle fait l'histoire de cette découverte, qui est un grand événement ecclésiastique en elle-même et dans les circonstances qui l'ont environnée. Nous nous hâtons d'en publier aujourd'hui le texte latin, que l'*Osservatore romano* a donné dans son numero du 10 décembre; nous en donnerons prochainement la traduction.

SANCTISSIMI IN CHRISTO PATRIS ET DOMINI NOSTRI PII DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ IX LITTERÆ APOSTOLICÆ QUIBUS JUDICIUM SUPER IDENTITATE CORPORUM S. AMBROSII EPISCOPI ET ECCLESIÆ DOCTORIS AC MARTYRUM GERVASII ET PROTASII AB ARCHIEPISCOPO MEDIOLANENSI PROLATUM CONFIRMATUR.

PIUS EPISCOPUS

Servus servorum Dei ad perpetuam rei memoriam.

§ 1. Qui attingit a fine usque ad finem fortiter, ac disponit omnia suaviter Deus Omnipotens Sacrosanctæ Ecclesiæ Immaculatæ Sponsæ Unigeniti Filii sanguine acquisitæ, et in Apostolicæ Confessionis petra solidatæ, ita jugiter contra invales-

centem sæculi nequitiam ac tenebrarum potestates in Sanctis suis firmamentum constituit ac munimen, ut qui jam viventes in carne eam sua passione illustraverant, doctrina exemplisque excoluerant, in cœlesti deinde patria recepti adhuc suis gloriosissimis decorarent trophæis ac perpetuo tuerentur patrocinio. Pientissimum hoc divinæ bonitatis consilium tum maxime innotuit, cum obortis in Christianum populum universamque Catholicam Ecclesiam vehementissimis tempestatibus, plura Sanctorum Corpora, quæ diu latuerant, in lucem denuo prodiere, ut eo adspectu ad sua sectanda vestigia opemque implorandam dejectos erigerent animos, ac proxime secuturum de humani generis hoste prænuntiarent triumphum. Id præteritis evenisse temporibus, acta inventionis Corporum plurimorum Sanctorum in Christo quiescentium evidenter ostendunt ; idipsum ætate hac nostra, qua abundante delicto, refriguit charitas multorum, repertis sacrosanctis Exuviis Ambrosii Mediolanensis Episcopi et Ecclesiæ Doctoris, neque non Beatorum Martyrum Gervasii et Protasii, futurum sane confidimus.

§ 2. Et hi quidem invicti Fidei Pugiles sub Nerone in prima Ethnicorum adversus Christianos persecutione, fuso glorioso pro Christo sanguine, martyrii palmam adepti sunt; quorum deinde Corpora cum diu in Basilica SS. Felicis ac Naboris Mediolani delituissent, a Sancto Ambrosio, Dei admonitu, reperta, in Basilicam ab Eo extructam translata fuere, ibique honorifice sepulta. Cum autem anno Christi CCCLXXXXVI ipse Ambrosius mortale hoc exilium cum perpetua æternitate commutasset, ad sanctorum eorumdem Corpora in hypogæo præfatæ Basilicæ, prouti de se vivens disposuerat, conditus est. Hoc vero sepulchrum Deus reddidit gloriosum, tum frequenti populorum concursu, tum plurimis Sanctorum intercessione patratis miraculis. Ac licet non semel Urbs Mediolanensis barbarorum incursionibus ac direptionibus obnoxia fuerit, attamen sacra eadem Pignora inviolata semper ipso in loco, ubi primum in ea Basilica fuerant condita, permansere. Quibus omnibus permotus Angilbertus Mediolanensis Ecclesiæ Antistes anno reparatæ salutis DCCCXXXV Ambrosii ac Sanctorum Fratrum corpora ę primo Conditorio sublata in insignem porphyreticam arcam transtulit, quam desuper pretiosissimum ac miri operis altare

extruxit. Et tunc in Ambrosiana quidem Basilica, ceu explorato dormitionis loco, ea Sacra Pignora, totius Orbis veneratione coli nunquam cessarunt, sed ea palam intueri illoque adspectu veluti ad certandum bonum certamen fidei roborari hucusque nemini datum fuerat.

§ 3. Providens tamen Deus, qui suis novit medicinam aptare temporibus, auspicatissimum ejusmodi eventum ætati nostræ reservaverat, qua Ambrosii præclara monita, ac Martyrum exempla ad informandos fidelium animos spiritu intelligentiæ ac fortitudinis, sunt quam maxime necessaria. Cum itaque anno MDCCCLXIV ad Ambrosianam Basilicam a fundamentis instaurandam manus fuisset apposita, subfosso pavimento, disjectoque vetusto lateritio, quod Confessionis hypogæum circumambiebat, primum duo sepulchra detecta sunt, mox porphyretica arca quæ illis in transversum insistebat. Hisce autem reseratis sepulchris, aliqua Sacrorum Corporum lipsana reperta sunt, una cum numismatibus, epocham præseferentibus illorum depositionis, sæculo quarto, atque eorumdem recognitionis, ineunte sæculo VI factæ a Sancto Laurentio Archiepiscopo Mediolanensi. Vix hac de re, non sine animi lætitia, nuncium accepimus, pro ea quæ Nobis incumbit omnium Ecclesiarum sollicitudine, per speciales Sacræ Rituum Congregationis Litteras datas Romæ die XVIII mensis Februarii supraenunciati anni ad bo. me. dilectum Fratrem Episcopum Famaugustanum, qui licet Mediolanensis Sedes suo tunc Archiepiscopo non careret, Vicarii Capitularis et Ordinarii partibus adhuc fungebatur, significavimus Voluntatem Nostram, ut acta singula in recognitione peragenda Sacrorum Corporum conformarentur instructioni de Mandato Nostro a dilecto Filio Petro Minetti S. Fidei Promotore opportune digestæ : ac præterea ut in repositione et collocatione earumdem Sacrarum Exuviarum declararet illas sub immediata protectione S. Sedis ita custodiendas esse ut urnam aperire et Reliquias distribuere nullatenus liceat, nisi impetrata a Nobis vel Nostris Successoribus opportuna venia.

§ 4. Verum cum deinceps ad annum usque MDCCCLXXI nihil præterea de SS. Corporibus actum fuisset, die tandem VIII Augusti, coram dilecto Fratre Nostro Aloysio Archiepiscopo Mediolanensi, ejusque Curia, ac frequente ex omnibus civium

ordinibus concursu, arca illa porphyretica demum detecta fuit, ibique tria Sacra Corpora reperta aquis penitus demersa. Inde vero die XI ejusdem mensis et anni educta, a peritis anatomicis in compagem suam restituta fuere, ac singula singulis corporibus ossium fragmenta coaptata. Nedum autem periti viri ossa ex arca educta cum reliquiis eorumdem e sepulchris eruta comparantes exinde certissimum identitatis monumentum eruere, verum etiam, ex peculiaribus notis, quas veneranda majorum traditio Ambrosio ac Sanctis Martyribus tribuerat, ejus corpus ab aliis tuto secernere valuere. Tum denique, cum acta omnia exquisita solertia expleta essent, et jam nihil addi posse censeretur ad certitudinem assequendam quæ in hisce rebus postulatur, accedente eruditissimorum virorum suffragio, prædictus Frater Noster Mediolanensis Archiepiscopus solemniter edixit die XXIII Aprilis vertentis anni « *Tria corpora, Nobis adstantibus, reperta in arca porphyretica die VIII Augusti MDCCCLXXI sub Altari Maximo Basilicæ Ambrosianæ hujus Urbis, esse vere et proprie SS. Ambrosii, Protasii et Gervasii; scilicet illud minoris altitudinis S. Ambrosii Episcopi Mediolanensis Ecclesiæ Doctoris, alia vero proceræ staturæ et florentis ætatis SS. Martyrum Gervasii et Protasii ab ipso Ambrosio in sepulchro condita.* »

§ 5. Quibus omnibus uti supra rite absolutis, idem Frater Noster Archiepiscopus Mediolanensis acta judicialis Inquisitionis ab anno MDCCCLXIV iterato ac tertio institutæ ad Nos transmittenda curavit; hisce Supplices Litteras adjecit, præclarissimis Ambrosii sententiis intextas de Primatu Cathedræ Petri, ejusque inerrantiæ prærogativa, quibus humillime exorabat, ut Sententiæ ab se latæ robur Apostolicæ Nostræ Auctoritatis adjicere dignaremur. Nos itaque hujusmodi preces benigne excipientes, quamvis de veritate editæ Sententiæ haud ambigi posse censeremus, nihilominus, ut obstruatur os loquentium iniqua, qui Catholicam Ecclesiam, non solum propter cultum Sacrarum Exuviarum, quæ olim viva Christi membra fuere, ac templa S. Spiritus, ab eodem iterum ad vitam suscitanda et glorificanda, verum etiam propter falsas, ceu blaterant, Sanctorum Reliquias fidelium venerationi propositas, impietatis et superstionis insimulare non verentur, eam diligentiam in casu adhibendam

esse voluimus, qua in rebus tanti momenti semper Apostolica Sedes procedere consuevit. Quare nonnullorum Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium, Sacris tuendis Ritibus præpositorum, et quorumdam ejusdem S. Congregationis Præsulum Officialium peculiari Cœtui a Nobis delecto, totius negocii examen commisimus.

§ 6. Quæ quidem peculiaris Congregatio mature perpendens jugem et constantem traditionem authenticis uberrimisque documentis consignatam, Imperatorum ac Regum diplomata, acta Episcopalium Visitationum, vetustissima Calendaria ac Martyrologia, numismata in sepulchris reperta, ipsam denique urnæ ac circumstantis lateritii operis structuram sane intellexit nullum cieri posse dubium quoad Sacrorum Corporum identitatem. Probationi cumulum imposuit accurata ab anatomiæ peritis ossium aliorumque in arca et sepulchris repertorum instituta analysis. Cum itaque ex hisce omnibus, præsertim simul sumptis, peculiaris eadem Congregatio eam exurgere probationem censuisset, qua amplior in hisce negociis desiderari vix posset, die XXIV Julii vertentis anni ad Nostras Vaticanas Ædes coadunata, omnibus ad Sanctuarii lancem liberatis atque perpensis, ita rescripsit « *Sententiam Archiepiscopi Mediolanensis esse confirmandam si SSmo placuerit ; et Corpus S. Ambrosii, nec non Corpora SS. Martyrum Protasii et Gervasii, quibus hactenus S. Doctoris exuviæ, ex ipsa ejus voluntate, conjunctæ fuerunt, unita semper in futurum maneant, sub immediata S. Sedis protectione, ita ut nemo audeat adsportare aut distribuere quamlibet eorum particulam, sub pœna excommunicationis latæ sententiæ Summo Pontifici reservatæ; supplicandum autem eidem SSmo censuit, ut de hoc confirmationis judicio expediantur Litteræ Apostolicæ sub plumbo.* »

§ 7. Quæ cum accurate per dilectum Filium Dominicum Bartolini Secretarium ejusdem S. Congregationis Nobis relata fuissent, ingentes benignissimæ divinæ bonitati egimus gratias, quæ Nos in tantis angustiis ac periculis constitutos solari ac fovere dignata sit inventione Corporum Beatorum Martyrum Gervasii ac Protasii, et præsertim tanti Ecclesiæ Doctoris, cujus illa aurea ac plena spei sententia est : *Non turbatur illa navis in qua prudentia navigat, abest perfidia, Fides spirat. Quem-*

admodum enim turbari poterit cui præest is in quo Ecclesiæ firmamentum est? Propterea libentissime præfatæ peculiaris Congregationis sententiam in omnibus probavimus ac ratam habuimus, ceu patet ex Decreto eadem die edito.

§ 8. Volentes itaque ea quæ per idem Decretum jam constituta sunt solemniori Apostolicæ Auctoritatis documento novoque Nostræ confirmationis patrocinio communire, ut devotio erga S. Ambrosium Doctorem et fortissimos Christi Martyres in dies inflammetur, Prædecessorum Nostrorum vestigiis inhærentes ac præsertim fel. rec. Benedicti XIII, qui sententiam super identitate Corporis S. Augustini Episcopi Hipponensis et Ecclesiæ Doctoris, quem ipse Ambrosius Christo peperit, latam a Papiensi Episcopo per Apostolicas Litteras datas sub plumbo Decimo Kalendas Octobris anni MDCCXXVIII solenniter approbavit; Nos quoque judicium Archiepiscopi Mediolanensis quoad identitatem Sacrorum Martyrum Gervasii et Protasii, ex certa scientia, atque etiam motu proprio, Apostolica auctoritate undequaqne approbamus et confirmamus et perpetuis futuris temporibus firmum semper et validum esse et fore decernimus. Præterea mandamus, ut sacra hæc Corpora unita semper maneant, ceu hactenus fuerunt, eaque sub immediata Sedis Apostolicæ protectione recepimus; adeo ut absque ejusdem venia nemini liceat, postquam peracta fuerit solemnis illorum repositio, ea denuo reserare, vel quamlibet sacratissimi ejus depositi partem unquam auferre, adsportare, aut distrahere, sub pœna excommunicationis latæ sententiæ, cujus absolutionem Nobis ac Nostris Successoribus omnino reservamus.

§ 9. Ut autem auspicatissimum ejusmodi eventum ampliori devotione et gratia Christifideles celebrent, atque eo validiore apud Deum patrocinio pro Ecclesia, pro universa Christiana Republica S. Ambrosius atque inclyti Martyres intercessores existant, quo ferventiore obsequio eos contigerit honorari; omnibus et singulis Christifidelibus, qui vere pœnitentes, die eorumdem Sacrorum Corporum solemnis repositionis, vel alia per locorum Ordinarios indicenda, confessi et Sacro Christi Corpore refecti in Metropolitana sive Ambrosiana Mediolanensi Basilica, vel ubilibet locorum in templis Ambrosii nomine Deo

dicatis (1), pro instantibus Ecclesiæ necessitatibus ejusque exaltatione, Sanctorum Ambrosii ac Martyrum Gervasii ac Protasii suppetiis imploratis, pias apud Deum preces effuderint, Plenariam omnium peccatorum indulgentiam ac remissionem, quæ per modum suffragii etiam animabus piacularibus flammis detentis applicari possint, benigne in Domino tenore præsentium concedimus (2).

§ 10. Quocirca committimus et mandamus Universis et singulis Venerabilibus Fratribus Nostris Patriarchis. Archiepiscopis, Episcopis, cæterisque Ecclesiarum Prælatis, ut præsentes Litteras in suis quilibet Provinciis, Civitatibus et locis solemniter publicari curent, ea meliori ratione quam expedire censuerint.

Ipsas quoque Litteras et quæcumque in eis contenta nullo umquam tempore de subreptionis vel obreptionis seu nullitatis aut invaliditatis vitio seu Intentionis Nostræ vel alio quovis defectu notari, impugnari, sed semper et perpetuo validas et efficaces esse et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere; sicque ab omnibus cujuscumque gradus, ordinis, præeminentiæ et dignitatis censeri volumus; mandantes ut earumdem præsentium Transumptis etiam impressis, manu tamen alicujus publici Notarii subscriptis, et sigillo Personæ in Ecclesiastica Dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhibeatur, quæ ipsis præsentibus adhiberetur si forent exhibitæ vel ostensæ.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostræ approbationis, ratificationis, confirmationis, Decreti, Mandati, receptionis, reservationis, concessionis, relaxationis, commissionis et voluntatis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ apud S. Petrum Anno Incarnationis Dominicæ

(1) In locis ubi nulla extat ecclesia vel saltem aliquod altare sub titulo enunciati Sancti Doctoris, eadem visitatio fieri debet in ecclesia per Ordinarium diœcesanum designanda.

(2) Paris, qui a le bonheur de posséder une église consacrée sous le titre de Saint-Ambroise, pourra donc profiter de la faveur accordée ici par le Saint-Père. (Note des *Annales*.)

millesimo octingentesimo septuagesimo tertio — VII Idus Decembris. — Pontificatus Nostri anno vicesimo octavo.

A. Card. VANNICELLI, Pro-Datarius
F. Card. ASQUINIUS

VISA — De Curia J. De Aquila a Vicecomitibus.
Loco ✝ Plumbi

I. Cugnonius
Reg. in Secretaria Brevium.

MADAME DE MEERSMAN.

On nous écrit de Louvain (Belgique) :

Une existence précieuse devant les hommes et abondamment couronnée d'œuvres et de mérites devant Dieu, vient de s'éteindre, à Bruxelles, dans la paix du Seigneur. Mme de Meersman, ancienne prévote générale du monastère ou, pour parler plus exactement, du Chapitre régulier des chanoinesses de Saint-Augustin, est décédée, à Bruxelles, au couvent dit de Berlaymont, le 2 janvier, dans la soixante-et-onzième année de son âge.

C'était une femme d'une intelligence remarquable, d'un grand jugement et dont les services rendus au pensionnat de jeunes personnes, dirigé par les chanoinesses de Saint-Augustin, sont inappréciables.

Le Chapitre des chanoinesses de Saint-Augustin a été fondé, en Belgique, au commencement du dix-septième siècle, peu après la cessation des troubles de religion. Il a eu constamment pour but principal de former à l'instruction solide et à une bonne éducation, les jeunes filles des premières familles du pays. Il n'a point de succursales ni de maisons dépendantes. Seulement ces dames ont une classe spéciale pour les enfants pauvres et pour les orphelines.

Quand, depuis 1625 jusqu'à nos jours, on parcourt la liste des prévotes générales qui ont succédé à la fondatrice, Mme la comtesse de Berlaymont, née comtesse de Lalaing, on y retrouve presque tous les beaux noms de la noblesse belge.

Supprimé pendant la tourmente révolutionnaire de 1793, le

Chapitre ne tarda pas à se reconstituer sous Napoléon I[er], et le pensionnat recouvra bientôt la confiance des familles et son antique renommée.

C'est sous l'administration de M[me] de Meersman qu'il s'installa dans un nouvel établissement, vaste, aéré et situé au milieu du quartier Léopold, qui est le faubourg Saint-Germain de Bruxelles.

Sa Majesté la reine des Belges a daigné honorer de sa visite les chanoinesses de Berlaymont et a exprimé à M[me] la prévote actuelle, baronne de T'Serclaes de Norderwyck, ses compliments de condoléance au sujet de la perte de M[me] de Meersman.

La sainte religieuse a eu la grâce insigne d'obtenir avant sa mort la bénédiction spéciale du Saint-Père, que son neveu, M. le sénateur Solvyns, de Gand, est allé implorer lui-même à Rome des bontés du Souverain-Pontife. Sa mort n'est point seulement un deuil pour les dignes chanoinesses de Saint-Augustin, mais une cause d'affliction générale dans le pays, à cause du grand nombre de jeunes personnes et de dames belges qui ont fait leur éducation dans cette excellente maison.

Chevalier VAN ELEWYCK,
Docteur en sciences politiques, à Louvain.

LE BUDGET DES CULTES.

Le *Journal Officiel* du 30 décembre a publié la loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1874. Nous en extrayons le tableau suivant relatif aux crédits accordés pour le service des cultes, 3[e] section du ministère de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts :

Personnel des bureaux des cultes. . .	243,400 fr.
Matériel des bureaux des cultes. . .	36,000
Cardinaux, archevêques et évêques. .	1,630,000
Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial.	39,445,145
Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève.	244,500

Bourses des séminaires catholiques. .	1,172,200
Pensions ecclésiastiques et secours personnels.	907,000
Secours annuels à divers établissements religieux.	105,000
Service intérieur des édifices diocésains.	611,200
Entretien des édifices diocésains. . .	800,000
Travaux aux édifices diocésains de l'Algérie.	169,350
Construction et grosses réparations des édifices diocésains.	2,400,000
Crédits spéciaux pour diverses cathédrales.	880,000
Secours pour les églises et presbytères.	3,170,000
Personnel des cultes protestants. . .	1,372,500
Frais d'administration de l'Eglise de la confession d'Augsbourg.	10,000
Personnel du culte israélite.	174,900
Secours pour les édifices des cultes protestant et israélite.	80,000
Dépenses diverses et accidentelles; frais de passage.	40,000
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.	Mémoire.
Dépenses des exercices clos.	*Idem.*
Total.	53,491,195 fr.

La population totale de la France actuelle étant d'environ 37,000,000 d'habitants, il s'ensuit que le service des cultes revient à $\frac{53,491,195}{37,000,000}$ ou 1 fr. 45 centimes environ.

Les statistiques les plus favorables aux protestants, celle qu'adopte, par exemple, l'*Almanach de Gotha*, ne donnant que le chiffre de 600,000 pour la population protestante et 50,000 environ pour la population israélite, on trouve les résultats suivants :

600,000 protestant donnant par tête 1 fr. 45, donnent en tout 870,000 francs au budget des cultes; or le budget des

cultes protestants est de 1,382,500 francs, et nous ne comptons pas les secours pour les édifices.

50,000 israélites donnant par tête 1 fr. 45 centimes, donnent en tout 82,500 francs, et le personnel du culte israélite absorbe 174,900 francs.

On voit par ces chiffres que ce sont les catholiques qui contribuent à parfaire le budget des autres cultes ; les sectateurs de ceux-ci seraient donc mal venus à se plaindre du budget du culte catholique.

Si l'on ne s'occupe que du personnel des ministres des différents cultes, on trouve que le personnel des ministres du culte catholique obtient 1,630,000 fr., plus 39,445,145, plus 244,500, soit en tout : 41,319,645 francs, c'est-à-dire environ 1 fr. 15 centimes par tête ; — le personnel des ministres protestants obtient 1,372,500 francs, c'est-à-dire plus de 2 fr. 26 centimes par tête ; le personnel des ministres israélites obtient 174,900 francs, c'est-à-dire environ 3 fr. 50 par tête.

Il est donc bien clair que le personnel des cultes protestant et israélite coûte plus à l'Etat, ou si l'on aime mieux, aux contribuables, que le personnel du culte catholique. Ce sont là des chiffres et des chiffres authentiques ; ils mettent à néant cette objection si chère aux protestants que le catholicisme est une religion d'argent. Nous ajouterons, sans vouloir en rien récriminer, qu'il est non moins avéré que le clergé catholique emploie presque entièrement en aumônes le peu qui lui reste du mince traitement qui lui est alloué. Certes, nous ne contestons pas qu'il ne se trouve parmi les ministres protestants et israélites des cœurs généreux, des âmes compatissantes ; mais, à côté du pauvre, il y a la femme et les enfants qu'il faut nourrir, élever, pousser dans le monde. Le prêtre catholique n'a point ces embarras, et c'est pourquoi il peut se donner tout entier, âme, corps et biens.

Au simple point de vue de l'économie sociale, la discipline ecclésiastique du catholicisme l'emporte sur la discipline de tous les autres cultes, et l'on sait bien que cette supériorité n'est pas la seule.

Il n'y a pas une religion qui réalise mieux que la religion catholique cette parole du Maître divin : Cherchez d'abord le

royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. Pour un homme qui réfléchit, cela seul est une preuve de la divinité et de la vérité de l'Eglise catholique.

J. CHANTREL.

LE DENIER DE SAINT-PIERRE.

Le 10 décembre a eu lieu à Gand, comme nous l'avons dit, dans la vaste salle de la Société Saint-Joseph, l'assemblée générale de l'*Œuvre du Denier de Saint-Pierre.*

Mgr l'évêque de Gand présidait la séance, ayant à ses côtés M. le comte d'Alcantara, président de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre, M. le vicaire général de Mulder, et M. le comte Joseph de Hemptinne, vice-présidents.

Après la prière d'usage, Mgr l'évêque de Gand a donné la parole au secrétaire de l'œuvre pour présenter le rapport annuel.

M. Guillaume Verspeyen a prononcé le discours suivant :

Monseigneur,
Messieurs,

N'oubliez pas les *Petites-Sœurs des Pauvres!*

Songez aux *Conférences de Saint-Vincent de Paul!*

Donnez pour l'*Œuvre de Saint-François de Sales!*

Donnez pour l'*Œuvre des Flamands émigrés à Paris!*

Donnez pour l'*Œuvre des églises pauvres!*

Donnez pour les *inondés*, pour les *pauvres malades*, pour les *patronages!*

Donnez pour les évêques, pour le clergé, pour les religieux condamnés, proscrits, persécutés en Allemagne, en Suisse, en Italie!

Donnez *le Denier de la Sainte-Enfance* et de la *Propagation de la Foi,* le *Denier des Ecoles chrétiennes* et de l'*Université catholique*!

Donnez enfin, donnez surtout le DENIER DE SAINT-PIERRE!

Tels sont, messieurs, les multiples appels qui ont retenti cette année et qui retentissent encore autour de nous. C'est notre devoir et notre honneur d'y répondre avec empressement.

(*Adhésion.*) Et lorsque nous considérons la merveilleuse floraison du zèle catholique, lorsque nous voyons s'épanouir tant d'œuvres pleines de vigueur et de vitalité, comment ne pas admirer l'immortelle jeunesse de l'Eglise, sa fécondité toujours renouvelée? Comment ne pas remercier surtout la bonté divine qui rayonne sur toutes ces créations, les fait germer dans l'humilité de leurs commencements, seconde leur croissance, les couvre de feuilles et de fleurs, les charge enfin de fruits?...

Devant cette perpétuelle germination, l'impiété s'arrête interdite et furieuse. Sous nos yeux les empires s'écroulent, les nations se décomposent, les institutions séculaires tombent frappées de décadence et de stérilité, l'hérésie ne porte que des fruits de mort, le schisme est glacé dans son inerte immobilité... Comment donc la vieille Eglise romaine ne connaît-elle point les rides et la caducité? Comment ses blessures mêmes raniment-elles sa généreuse ardeur? Comment progresse-t-elle lorsque tout décroît, et fatigue-t-elle ses persécuteurs par les soudains et miraculeux retours de son inépuisable énergie?

Ne cherchez ni dans les spéculations de la philosophie, ni dans les arcanes de la politique la solution de ce mystérieux problème. La foi seule peut l'éclairer et le résoudre et il faut accepter son explication ou demeurer muet dans l'insoluble énigme.

Un jour, à la fin de sa vie mortelle, Notre-Seigneur Jésus-Christ fit à ses douze apôtres cette solennelle promesse : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Et cette parole divine s'est réalisée à travers les âges ; elle est lumineuse, elle est vivante, elle est féconde sous nos yeux !...

Regardez, messieurs, et voyez Jésus-Christ dans l'Eglise !

Agenouillez-vous d'abord au pied de l'autel et adorez-y le Verbe éternel toujours présent dans le Sacrement eucharistique ! — Voilà le pain de vie ! Voila le vin qui fait germer les vierges ! Voilà, comme l'a démontré un grand évêque, le dogme générateur de la piété chrétienne ! Avec l'Eucharistie tout s'explique dans l'Eglise : la Sœur de charité, la Carmélite, l'Apôtre, le Confesseur, le Martyr. Sans l'Eucharistie tout devient inexplicable et le catholicisme nous apparaît comme la plus grande folie qu'ait jamais vue le monde. C'est le mystère

qui éclaircit le mystère et c'est le sacrifice infini de Dieu qui provoque et perpétue les enthousiastes immolations de l'homme. Heureux donc les siècles qui connaissent et qui aiment l'Eucharistie, et j'ose ajouter — malgré les amertumes et les tristesses de l'heure présente — heureux *notre* siècle, parce qu'il s'est rapproché du cœur de Jésus, parce qu'il élève au Dieu de l'Eucharistie des temples moins indignes de la majesté éternelle, parce qu'il revient au banquet divin trop longtemps abandonné. (*Applaudissements.*)

Suivez-moi maintenant dans la mansarde de l'indigent, dans un asile d'aliénés, dans un hôpital, suivez-moi dans l'hospice des Petites-Sœurs des Pauvres. Que de trésors de tendresse, de vigilante sollicitude, de continuelle abnégation y sont dépensés au profit de l'humanité souffrante ! La charité qui demeure là donne plus que du pain, plus que de l'or, elle se donne elle-même. Et à qui se donne-t-elle?... A ces malheureux fous? à ces pauvres souvent ingrats? à ces vieillards difficiles et presque toujours rebutants?... Non, messieurs ! La nature humaine abandonnée à ses instincts ne s'élève pas à de tels sacrifices. Le dévouement du moine et de la religieuse, la charité catholique sous toutes ses formes se donne à Jésus-Christ caché sous les haillons du pauvre, étendu sur le lit du malade ou du vieillard. Cette parole divine : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous ! » n'est que la traduction de cette autre parole que je citais tout à l'heure : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles !... » Comprenez-vous maintenant, pères et mères qui m'écoutez, pourquoi votre fille s'est, un jour, à l'aurore de sa jeunesse, dérobée aux douceurs du foyer domestique, pourquoi elle s'est arrachée à vos embrassements? Elle vous aimait bien cependant, mais Celui-là seul qu'elle peut et qu'elle doit aimer plus que vous, l'avait appelée. Et la vierge s'est levée dans le rayonnement de sa chaste beauté, et elle a dit : « Je quitterai mon père et ma mère et j'irai servir Jésus-Christ ! » (*Très-bien* !)

Enfin, messieurs, élevez vos regards vers la colline du Vatican. Là, dans la plénitude du sacerdoce et dans l'infaillibilité de la doctrine, se perpétue depuis dix-huit cents ans la parole de Jésus-Christ. De ces hauteurs sacrées descend un

enseignement qui suffit au monde, *os orbi sufficiens*, et découle la source jaillissante de l'Evangile. Un jour, pour la rédemption du genre humain, le « Verbe s'est fait chair ; » mais lorsque « tout fut consommé, » le Sauveur ne nous laissa point orphelins. L'abondance de ses dons descendit sur Pierre et Pierre est devenu, à travers les siècles, la continuation du Christ. Ce qu'il lie sur la terre est lié dans le ciel, ce qu'il délie sur la terre est délié dans le ciel ; ce qu'il affirme est certain, ce qu'il définit est la vérité pour toujours. Et ainsi le Pape est, en quelque manière, la vivante personnification de Jésus-Christ !

(*La suite au prochain numéro.*)

L'OFFICE DES PASTEURS (1).

Les pompes de l'Eglise, si magnifiques, sont loin des splendeurs qu'elles déployaient autrefois en France, et qui faisaient la joie des fidèles, principalement aux fêtes de Noël et de Pâques, ces deux anniversaires des événements divins qui sont le fondement inébranlable du christianisme. Au huitième, au neuvième siècle, la nuit de Noël, par exemple, toute brillante de luminaires, dont les reflets se jouaient sur les riches tentures qui paraient aux grandes fêtes les arceaux des cathédrales, cette sainte nuit tout entière était consacrée à des chants, à des lectures, à des rites variés, qui faisaient, on peut le dire, de cet office, plein de mouvement et de poésie, une longue action chantée, figurée, dramatique, une narration épique et lyrique, avec des germes de dialogue.

Un pas de plus, et le drame allait paraître. Ce pas fut fait, ce semble, à la fin du dixième siècle. A cette époque, le dialogue commence à se dégager des entraves qui jusqu'alors avait gêné ses mouvements. Voici que, par une évocation hardie, les bergers qui jadis, à Bethléem, saluèrent les premiers l'enfant Jésus, sont directement interpellés, qu'ils répondent et qu'on leur réplique en ces termes :

« Qui cherchez-vous dans la crèche, dites, bergers ?

(1) Nous trouvons dans la *Semaine religieuse* d'Arras cette intéressante étude qui viendra à propos dans le temps où les chrétiens se pressent autour de la Crèche du Sauveur.

« — Le Sauveur, le Christ, le Seigneur, l'enfant enveloppé de langes, selon la parole angélique.

« — Le voici, ce petit enfant, avec Marie sa mère, de qui prophétisa il y a longtemps Isaïe, disant : « Voici qu'une Vierge concevra et enfantera un fils. » Allez donc et dites qu'il est né. *Alleluia! Alleluia!*

« — Oui, nous savons bien maintenant que le Christ est né sur la terre. Chantez donc tous son avénement, disant avec le prophète : « *Un enfant nous est né*, etc. »

Ce court dialogue (qu'on peut nommer, suivant la savante théorie de M. Léon Gautier, un *trope*, une farciture — de la première époque) s'intercalait entre le *Te Deum* qui couronne l'office de Matines, et l'*Introït* de la messe, à quoi il venait aboutir. Echangé peut-être à l'origine, purement et simplement par deux fractions du chœur, à la manière des chants alternés, il ne tarda pas à être l'objet d'une mise en scène, d'abord sommaire, puis de jour en jour plus ample, plus nette, mieux appropriée, en un mot plus dramatique.

Ce petit drame se développa aussi dans son texte, et cela de deux manières : il s'assimila d'abord quelques textes en prose latine empruntés à l'office même où il prenait place ; puis bientôt il s'amplifia de chants nouveaux, en vers latins rhythmiques, peut-être composés exprès, qu'on peut définir avec M. Léon Gautier par le nom de *tropes* — ou farcitures — de la seconde époque, et que nous voyons ici se joindre à ceux de la première pour constituer le drame liturgique proprement dit. Sans nous occuper aujourd'hui des destinées nouvelles, des développements dont il devait encore être l'objet dans l'Eglise et hors de l'Eglise, c'est à ce point que nous saisirons le drame des Bergers, et que nous essaierons de le faire revivre sous les yeux de nos lecteurs, tel qu'on le représentait chaque année dans les cathédrales, avec quelques variantes de texte ou de mise en scène selon les temps et les lieux, du onzième au seizième siècle.

Dans la nuit de Noël donc, après Matines et avant la Messe, l'office dramatique des Pasteurs commence. Sur la table de marbre, plus élevée que l'autel, et qu'on nomme le *rétable*, on a figuré une crèche. Dans cette crèche une statue, ou toute autre

image, représente la sainte Vierge. Cinq chanoines du premier ordre, ou du moins leurs premiers vicaires, portant la tunique sacerdotale et par-dessus l'*amict* ou fichu de lin, tenant en main des bâtons, représentent les bergers. Ils sont groupés dans le carré du transept, devant la grande entrée du chœur. Dans une des deux petites chaires appelées *ambons*, ou plus tard sur la plate-forme du *jubé*, cette galerie supportée par des arcades qui, durant le quatorzième siècle, a remplacé les *ambons*, apparaît un enfant de chœur qui figure un ange. Il annonce aux bergers la naissance du Sauveur :

« Ne craignez point : voici que je vous annonce une grande joie, qui réjouira tous les peuples. Il vous est né un sauveur, qui est le Christ fils de Dieu, il est né dans la cité de David. Et voici quel signe je vous en donne : vous trouverez un enfant enveloppé de langes et placé dans une crèche. »

Les pasteurs pénètrent dans le chœur par la grande entrée, pendant que plusieurs enfants postés soit dans les voûtes de l'église, soit dans les galeries à jour, chantent, figurant les milices célestes :

« Gloire à Dieu sur les hauteurs célestes, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté ! »

Les bergers se dirigent vers la crèche en chantant un cantique, dont le latin rimé a dit à peu près ceci !

Entendez-vous les chœurs des Anges?
Chantons avec eux les louanges
   De l'Immortel fait mortel ;
Célébrons comme eux ce mystère ;
Paix soit aux hommes sur la terre
   Et gloire à Dieu dans le ciel !

Entre l'homme et Dieu quel abîme
De la miséricorde au crime
   La grâce fraye un chemin :
La gloire descend vers la honte,
Pour que l'homme vers Dieu remonte
   L'Homme-Dieu lui tend la main.

Courons à la bonne nouvelle ;
L'hymne céleste nous révèle

L'honneur à nous destiné ;
Saluons, les premiers, l'empire
Et pleurons au divin sourire
De l'enfant qui nous est né.

Dans Bethléem une voix tendre
Vagit, qui doit bientôt surprendre
Et terrasser l'ennemi ;
Déjà l'antique hôte du monde,
Le vieux serpent, la bête immonde,
Gémit, blasphème et frémit.

Allons vers l'enfant et sa mère,
Marie a vaincu la colère
De Dieu contre Eve irrité ;
L'Esprit saint a plané sur elle ;
Alliance surnaturelle !
Féconde virginité !

Ils arrivent près de la crèche. Là, deux prêtres en dalmatique, deux chanoines du premier ordre, figurant deux femmes qui assisteraient la sainte Vierge, les arrêtent et les interrogent :

« Que cherchez-vous dans la crèche, dites, bergers ? »

Les pasteurs répondent :

« Nous cherchons le Sauveur, le Christ, le Seigneur, l'enfant enveloppé de langes, suivant la parole angélique. »

Les deux femmes assistant la Vierge tirent un rideau qui cachait l'enfant Jésus, et, le montrant aux bergers, leur disent :

« Le voici, ce petit enfant, avec Marie sa mère, de qui prophétisa, il y a longtemps, Isaïe, disant : « Voici qu'une vierge « concevra et enfantera un fils. » Allez donc, et dites qu'il est né. »

Les bergers se courbant adorent l'enfant Jésus et saluent la Vierge en chantant :

Reine du ciel, salut, Marie,
Du Très-Haut épouse chérie ;
Le Verbe avant les cieux issu
Des splendeurs intimes du Père

Fut par mystère
Dans votre chaste sein conçu,
O Vierge mère!

Que par vos vœux le Fils touché
Lave les taches du péché,
Que son sang coule sur nos fanges;
Qu'un jour, secouant nos haillons,
Tous nous montions
Les yeux fixés, comme les anges,
A ses rayons!

Puis ils se retournent et redescendent processionnellement à travers le chœur en chantant :

« *Alleluia! alleluia!* Chantez donc tous son avénement, disant avec le prophète... (On entonne alors l'*introït* de Noël) : *Un petit enfant nous est né, etc.* »

C'est la grand'messe qui commence, et pendant cette messe les chanoines-bergers dirigent le chœur.

LES VIERGES MARTYRES

On nous communique les épreuves d'un ouvrage qui va paraître sous ce titre (1); nous ne craignons pas de dire, après l'avoir rapidement parcouru, qu'il sera l'un des plus précieux joyaux de la littérature religieuse de cette année, en même temps qu'il fera connaître mieux les richesses doctrinales et poétiques qui se trouvent dans les *Actes des martyrs* et portera à étudier avec plus de soin ces admirables monuments des premiers siècles de l'Eglise. Nommer l'auteur, M. l'abbé Martin, chanoine de la cathédrale de Belley et ancien curé de Ferney, l'auteur de ce beau livre sur l'*Avenir du protestantisme* dont nous avons rendu compte dans nos *Annales*, ce sera dire qu'il s'agit d'une production sérieuse, élevée, et que les plus hautes considérations se joignent ici au récit des faits merveil-

(1) *Les Vierges martyres, suivies d'un Appendice sur la condition matérielle, morale, religieuse et sociale de la femme avant Jésus-Christ*, par M. l'abbé F. Martin; 2 vol. in-12, d'environ 420 pages chacun; Paris, 1874, chez Bray et Retaux, rue Bonaparte 62; prix : 7 francs.

leux de la vie des vierges martyres. La réhabilitation de la femme par le christianisme, telle est l'âme du livre; l'étude de ces belles et naïves figures des vierges chrétiennes qui ont obtenu la palme du martyre établit irréfutablement la thèse. Nous ne saurions mieux en donner l'idée, qu'en détachant de l'ensemble l'un de ces délicieux tableaux; nous sommes bien sûr que qui l'aura vu, voudra contempler les autres.

J. Ch.

SAINTE LUCIE.

Une fleur d'une merveilleuse beauté germa sur la tombe de la bienheureuse Agathe, fleur vivante qui eut, tout à la fois, le parfum et la blancheur du lis, la pourpre et l'éclat de la rose. Elle s'appelait Lucie, *fille de la lumière*, nom heureux; car elle naquit, vécut et mourut dans la lumière. Vierge aussi et martyre, martyre non-seulement de Jésus-Christ, mais de la virginité, sa place est naturellement marquée en cet endroit de nos récits; car la sainte martyre de Syracuse, Lucie, la fille de la lumière, tient de si près à l'héroïque vierge de Catane, qu'il n'est guère plus possible de les séparer que d'arracher une sœur aux embrassements de sa sœur. Elles n'ont pas vécu ensemble sur la terre; mais elles se sont connues et aimées. Une fois même, la voix de l'une a résonné aux oreilles de l'autre et elles ont échangé, face à face, de doux regards. Elles ont habité, pendant leur vie, deux cités différentes; mais la même terre les a vu naître, et des lieux où leurs corps ont reposé et d'où a rayonné leur gloire, elles se sont toujours, à travers les âges, fraternellement répondu. Un dernier trait achève cette indissoluble union. Tandis que leurs âmes suivent l'Agneau partout où il va dans le ciel, le prêtre qui l'immole, chaque jour, sur la terre, ne cesse de redire ensemble, comme un cantique de triomphe, leurs deux noms au saint autel.

La vierge Lucie vit le jour à Syracuse, trente-sept ans environ après la mort de la bienheureuse Agathe, au sein d'une noble et illustre famille, l'une des plus opulentes de la cité. Nous pensons, sans pouvoir l'affirmer positivement, que son père, dont le nom nous est demeuré inconnu, était païen. Sa mère s'appelait Eutychia. Ce nom indique clairement qu'elle

était d'origine grecque ou sicilienne. Chrétienne, elle avait élevé sa fille dans la religion chrétienne. Les *Actes* de sainte Lucie que nous allons suivre pas à pas en nous permettant toutefois de combler quelques lacunes, à l'aide de conjectures ressortant évidemment du récit, nous mettent en droit de présumer qu'il y avait un peu de tiédeur dans ses croyances ou que, du moins, elle n'y portait pas l'héroïque ferveur et le renoncement qui paraissaient aux fidèles de ces premiers temps une condition essentielle de la profession du christianisme. Ce qu'il y a de certain, c'est que, même après la mort de son époux, arrivée vers la septième année après la naissance de sa fille, elle avait encore conservé quelques attaches dans le monde, lesquelles l'empêchaient de comprendre et plus encore de goûter la sainte folie de la croix.

Heureusement, elle ne fut pas seule à s'occuper de l'éducation religieuse de Lucie. Dieu avait placé près du berceau de la petite fille une admirable femme, esclave probablement, qui la nourrissait de son lait. La nourrice était chrétienne aussi; mais, plus généreuse que sa maîtresse, elle s'était donnée sans réserve à Jésus-Christ, le Dieu de la Crèche et du Calvaire. Son amour était celui de ces simples et de ces petits pour qui le Seigneur a prié et qui s'abandonnent à lui dans toute la droiture de leur cœur. Elle s'attacha avec des entrailles de mère à l'enfant qui puisait la vie à son sein et ce fut, sans aucun doute, à cette pauvre esclave que Lucie dut de devenir ce qu'elle fut plus tard.

Les faits de ce genre n'étaient pas rares alors. Que d'humbles esclaves, ayant été initiées dans les secrets de l'*Ergastulum*, ou dans l'obscurité des catacombes, aux mystères de l'Evangile, exerçaient dans les nobles familles cet étonnant apostolat! Que de patriciennes reçurent, par cette voie, la communication de la lumière et puisèrent, à l'école de ces créatures foulées aux pieds par l'arrogance des maîtres, mais relevées par Jésus-Christ, une magnanimité de sentiments et une sainteté de vie que n'avaient pas même soupçonnées leurs meilleures et plus illustres devancières de la Grèce et de Rome! Cette obscure évangélisation domestique est l'un des phénomènes les plus merveilleux de l'histoire du christianisme naissant.

La pieuse esclave qui avait accepté, comme une sorte d'apostolat, la fonction de nourrice de la jeune fille, y apporta un dévouement et un respect qu'il nous serait difficile de décrire. Les mères elles-mêmes n'ont pas la délicatesse et l'élévation de sentiments de ces humbles mais incomparables femmes; il leur manque d'ordinaire ce je ne sais quoi de désintéressé et de sublime qui fait que ces dernières se donnent plus entièrement encore que les mères et avec moins de retour sur elles-mêmes, à ces êtres fragiles qui leur sont confiés, soucieuses assurément de la croissance de leurs corps, mais éprises, comme des anges de Dieu, de l'enfantement divin de leurs âmes. Celle-ci ne tarda pas à démêler, en la petite fille, la plus riche nature, tous les germes de bien. Elle eut à cœur de n'en laisser périr aucun et de les tous développer. Aussi veillait-elle sur cette enfant comme on veille sur un trésor sacré, sur un dépôt du ciel. Elle épiait le premier éveil de son intelligence et de son cœur, écartant de l'une toute lueur fausse susceptible d'en obscurcir la clarté, et, de l'autre, tout souffle mauvais capable d'en altérer la candeur. Et ce n'était pas assez pour elle de les préserver de toute funeste atteinte; elle avait, pour les diriger vers Dieu, de douces paroles et de plus doux regards. Elle lui révéla de bonne heure le Dieu venu au monde et mort pour le salut des hommes, lui redisant ses plus belles paroles, lui racontant les plus beaux traits de sa vie. L'aimable petite fille buvait cet enseignement, comme une bonne terre boit la rosée du ciel, et ainsi elle naissait peu à peu au christianisme, presque avant de naître à la raison. La nourrice ne tarda pas à lui faire connaître l'histoire de la bienheureuse Agathe, dont la renommée remplissait alors toute la Sicile; elle lui disait son amour pour la virginité, ses noces célestes avec l'époux divin, son admirable mort et la protection dont elle couvrait sa patrie. Elle lui dévoilait toute la beauté de cette vie innocente et de ce saint trépas, lui en inspirant l'amour, lui en insinuant l'imitation et, ainsi, la semence de la virginité tombait dans ce tendre cœur et, cultivée par une aussi sage main, elle leva bientôt.

Du reste, tandis que la parole de l'esclave se faisait entendre au dehors, la voix de Jésus-Christ résonnait en dedans, deman-

dant à la jeune fille, avec une mélodie intérieure qui n'a pas d'expression ici-bas, si elle voulait être sa fiancée. Cette voix avait tous les charmes d'un premier amour ; elle en eut la puissance. A douze ans, Lucie ayant renoncé à recevoir un époux de la main de sa mère, sur cette terre qui n'était que le lieu de son passage, et ayant placé son cœur dans le ciel, son éternelle patrie, voua sa foi au Christ. Ses fiançailles divines demeurèrent inconnues de tous, sauf peut-être de sa nourrice.

Lucie était, dès cet âge, la jeune personne la plus accomplie de Syracuse. Tout le monde vantait sa beauté, rehaussée par une singulière modestie et la plus pudique réserve; mais ces aimables dehors n'étaient, pour ainsi dire, que le vêtement de cette admirable créature. Son âme était ouverte à tout ce qui est beau, son cœur à tout ce qui est généreux. On remarquait surtout en elle une bonté compatissante qui s'attendrissait à toutes les souffrances humaines; c'est ce qui lui inspirait un tendre amour pour les pauvres, sentiment né dans le cœur de la femme de la semence de l'Evangile et tout à fait ignoré à cette époque, ainsi que nous avons eu lieu de le constater ailleurs, des personnes de sa condition. Elle les visitait quelquefois en secret, accompagnée de sa nourrice et à l'insu de sa mère. Son intelligence, naturellement élevée, avait été cultivée avec le plus grand soin et elle n'était étrangère à aucune des connaissances qui faisaient partie de l'instruction des jeunes filles de son temps. Mais elle s'était adonnée, par-dessus tout, à l'étude des saintes Ecritures et particulièrement de l'Evangile. Elle les lisait, les méditait ; c'était son occupation favorite ; aussi verrons-nous, par son interrogatoire, qu'elle les connaissait à fond et les citait aisément. Avec sa nature sérieuse, elle y cherchait une nourriture solide, non de passagères émotions. Elle avait pénétré jusqu'au vif la pensée qui en est l'âme, à savoir que la religion ne consiste pas seulement dans l'adoration matérielle et les formules extérieures, mais dans l'hommage profond de l'être tout entier, de la volonté et du cœur; que Dieu veut être adoré en esprit et en vérité; que c'est la volonté, par conséquent, qui fait la justice, comme c'est elle aussi qui fait seule le péché. Nous admirerons, plus loin, les conséquences de cette ferme compréhension de la religion, inconnue

du paganisme, qui ne faisait consister le culte des dieux qu'en deux choses : observer minutieusement les cérémonies et les rites consacrés et se préserver de certaines souillures légales, sans s'inquiéter aucunement de la pureté de la conscience. C'est ainsi que la vierge Lucie se fortifiait et que sa piété devenait positive et pratique, sans rien perdre de son enthousiasme et de sa ferveur.

Cette piété, loin d'étouffer en elle les affections de la nature, leur avait au contraire communiqué plus de délicatesse et de fraîcheur : aimable effet de cette disposition religieuse, commun encore de nos jours; mais elle se produisait, ce nous semble, alors plus aisément, parce qu'on ne l'avait pas encore raisonnée et quintessenciée, comme on l'a fait depuis. Les cœurs droits allaient droitement à Dieu, en lui portant avec allégresse tous leurs bons et nobles sentiments. Lucie était animée de la plus vive piété filiale pour sa mère ; cet amour, avec l'amour du Christ, emplissait tout son cœur, et, quand la mort de son père les eut laissées, sa mère veuve, elle orpheline, elle redoubla de tendresse, de prévenances et de soins. Chose étrange ! ces deux âmes se ressemblaient peu et cependant elles étaient faites l'une pour l'autre. La mère ne pouvait se séparer de la fille, ni la fille de la mère.

Et ainsi trois traits distinctifs résument le caractère de Lucie. A son virginal amour pour Jésus-Christ elle joint la plus filiale affection pour sa mère et le dévouement le plus compatissant pour les pauvres : trois amours qui s'épanouissent en elle, les plus purs qu'il y ait eu au ciel et sur la terre, triple parfum qui s'exhale de cette fleur.

Jusque-là aucun souffle n'avait troublé la paix, ni la sérénité de son adolescence. Elle croissait et son triple amour avec elle ; mais nul ciel ne demeure toujours serein. Dans le sien, deux nuages se levèrent.

Cinq ans après la mort de son mari, Eutychia fut prise d'un abondant et opiniâtre flux de sang qui mit sa vie en danger et que tout l'art des médecins ne put ni guérir, ni même soulager. Ce fut une grande affliction pour Lucie, et le premier nuage. Le second était tout différent et ne lui causa pas moins d'inquiétudes.

Eutychia, nous l'avons vu, n'était pas une de ces ferventes chrétiennes qui, uniquement éprises de l'amour de Jésus-Christ, tenaient alors pour rien le reste, toujours prêtes à courir au devant des sacrifices les plus pénibles à la nature. Elle rêva de bonne heure un brillant établissement pour sa fille. L'infirmité, si malheureusement survenue, loin de la détourner de son dessein, ne fit que l'y confirmer et l'engagea probablement à en presser l'exécution. Son choix était fait. Elle promit la main de l'aimable vierge à un jeune homme des plus considérables de Syracuse, riche, admirablement doué, digne d'elle en un mot, s'il eût été chrétien. Connaissait-elle, en ce moment, les virginales aspirations de son enfant bien-aimée, nous l'ignorons. Elle ne tarda pas, toutefois, à en être instruite ; mais elle ne s'en préoccupa que médiocrement. Il n'en fut pas de même de Lucie. Les promesses de sa mère la jetèrent dans de mortelles alarmes ; elle la supplia de lui laisser sa liberté et, n'ayant rien pu obtenir, elle demanda des délais. Tantôt elle invoquait son jeune âge, tantôt l'état de souffrance d'Eutychia et le besoin qu'elle avait de sa présence et de ses soins. Elle ajournait ainsi, de jour en jour et de prétexte en prétexte, espérant que le Christ lui viendrait en aide. Et cependant elle épanchait tout son cœur en sa présence, le priant, avec des gémissements et des larmes, de ne la point abandonner. Sa confiance ne devait pas être déçue.

La maladie d'Eutychia s'aggravait ; la jeune fille était dévorée d'inquiétudes et c'est peut-être ce qui contribuait à donner à son refus un caractère moins ouvert de résistance. Le Christ lui inspira la pensée de conduire sa mère au tombeau de la Bienheureuse Agathe. Quatre ans s'étaient écoulés depuis le commencement de la maladie et la vierge Lucie avait compté son seizième printemps. Mais il devient nécessaire de suspendre ici un instant le cours de ce récit.

(*La suite au prochain numéro.*)

FAITS DIVERS.

L'ILE SAINTE-MARGUERITE. — Voici quelques détails sur cette île où vient d'être enfermé l'ex-maréchal Bazaine :

L'île Sainte-Marguerite fait partie des îles Lérins, situées vis-à-vis de Cannes, entre le cap Roux et le cap de la Garoupe. L'archipel se compose de deux îles (Sainte-Marguerite et Saint-Honorat) séparées par un canal de sept cents mètres de large, et de quelques îlots rocheux, inhabités, dont le principal se nomme Saint-Ferréol.

L'île Sainte-Marguerite, la plus grande et la plus voisine de la côte (la distance est de deux kilomètres), a la forme d'un ovale très-alongé, de sept kilomètres de tour. Elle est couverte à l'est par une belle forêt de pins maritimes, et sert de station sémaphorique.

Un fort de troisième classe couronne une falaise élevée sur la côte nord de l'île, à la pointe de la Croisette. Ce fort a été bâti par Richelieu et réparé d'après les plans de Vauban. Il a servi plusieurs fois de prison d'Etat.

C'est là qu'a vécu le fameux et mystérieux *Masque de fer*, dont les historiens ont fait successivement, au gré de leur fantaisie, un fils adultérin d'Anne d'Autriche, un frère jumeau de Louis XIV, le duc de Beaufort, ex-roi des Halles ; le duc de Vermandois, fils illégitime du Roi-Soleil ; le surintendant Fouquet ; Mathioli, ministre italien (opinion de Mérimée) ; un simple espion anonyme et dangereux (opinion de M. Loiseleur), etc., et sur l'identité duquel on n'a jamais eu que des données très-vagues.

Quoi qu'il en soit, on montre la chambre où il a été enfermé pendant dix-sept années.

Lagrange-Chancel, auteur des *Philippiques* contre le régent, y fut également détenu. Enfin sous le premier empire, Mgr de Broglie, évêque de Gand et oncle du ministre actuel, y fut enfermé pendant quelque temps.

A un kilomètre au sud-est du fort se trouve, sur la rive sud, un grand enclos nommé le *Grand-Jardin*, et qui est la seule partie qui n'appartienne pas à l'Etat. Au milieu de cet enclos

s'élève un édifice carré, bizarre, remontant, croit-on, au douzième siècle, surmonté d'une plate-forme, et dont la destination est inconnue.

A la pointe est de l'île se trouve la *Redoute de la Convention*.

La garnison du fort était insignifiante jusqu'ici; mais elle a été renforcée à l'occasion de la détention du maréchal.

Elle est placée sous le commandement d'un colonel nommé par le ministre de la guerre, et qui est parti en même temps que le condamné !

J'ai cité plus haut, parmi les prisonniers enfermés à l'île de Sainte-Marguerite, Mgr de Broglie.

— « Vous croyez peut-être que j'étais plus heureux que dans « une prison de l'intérieur, a-t-il écrit dans ses Mémoires...... « Eh bien, non. Quand je voyais au-dessus de moi ce ciel sans « nuage, quand du haut de la forteresse j'apercevais cette mer « d'azur avec ses vaisseaux aux voiles blanches, quand les oi- « seaux maritimes sautillonnaient au-dessus de moi, je sentais « comme un invincible besoin de liberté en moi, besoin qui eût « été moins violent dans une prison ordinaire. »

Comme c'est triste et comme c'est vrai !

Un tableau d'Erasme. — On vient de retrouver, assure-t-on, l'unique tableau qu'Erasme, écrivain célèbre du seizième siècle, ait jamais fait. C'est un triptyque signé : P. Erasmus 1501. Plutôt connu comme écrivain que comme peintre, son nom réel était Gérard Gerardsz, qu'il changea dans sa jeunesse en celui de Désiré Erasme. Les Iconoclastes détruisirent ses tableaux. On a suivi, jusqu'en 1800, la trace de l'unique tableau cité d'Erasme, lequel représente Jésus-Christ crucifié et à ses côtés la Vierge et saint Jean. Il est actuellement à Lisbonne où il a été envoyé de Belgique après avoir été restauré.

Ce que les chemins de fer font gagner de temps. — On estime à 4,500,000 chevaux la force des locomotives employées sur tous les chemins de fer existant à l'heure qu'il est. La distance parcourue annuellement par toutes ces machines est

d'environ 884,790,000 kilomètres, représentant plus de vingt fois la circonférence de la terre. En 1865, les chemins de fer transportèrent 110 millions de voyageurs, ce qui donne pour chaque voyageur une moyenne de 19 kilomètres parcourus. En admettant qu'il faille en chemin de fer une demi-heure pour franchir cette distance, ce qui exigerait au moins une heure et demie par les moyens ordinaires de locomotion, il en résulte que chaque voyageur qui a eu recours aux voies ferrées a gagné une heure de temps, soit, pour 110 millions de voyageurs, 110 millions d'heures, représentant un total de 13,750,000 journées de huit heures.

Le Pape et les protestants. — On sait toute l'émotion produite par la lettre du Pape à l'empereur d'Allemagne. L'*Univers* fait la judicieuse réflexion qui suit à propos du passage de cette lettre où Pie IX revendique son autorité spirituelle sur l'empereur, bien que celui-ci soit protestant :

«..... Le Pape a donc dit que l'âme de votre prince (Dieu l'éclaire à ses derniers moments) lui appartenait à cause du baptême. Mais il n'a dit que ce que vous dites vous-mêmes du Pape. Ne vous appelez-vous pas protestants? De quoi protestez-vous, si ce n'est que le Pape prétend vous soumettre à son autorité spirituelle, et que vous prétendez rejeter cette autorité ? C'est là ce qui vous fait protestants. Si le Pape ne protestait pas de son côté que vous lui appartenez spirituellement, vous ne seriez plus protestants; il faut donc que le Pape continue à vous écrire comme il l'a fait. Le jour où le Pape vous écrira que votre âme ne lui appartient à aucun titre, vous n'aurez plus aucun titre à protester. Est-ce clair? »

Les calendriers de 1722 et de 1874. — En cette année 1874, la fête de Pâques, qui est le pivôt de l'année ecclésiastique, sera célébrée le 5 avril. C'est la troisième fois depuis le commencement du siècle. Elle a été célébrée le 5 avril en 1801 et en 1863. Il en sera de même pour les années 1885 et 1896.

Il est à remarquer que depuis le 1er mars 1852, notre calendrier reproduit à 152 ans d'intervalle, le calendrier du dix-

huitième siècle. Il en sera ainsi jusqu'an 28 février 1900. L'année 1874 répond donc à l'année 1722, et le calendrier de ces deux années est absolument identique.

Avant la réforme du calendrier, faite par Grégoire XIII en 1852, chaque quatrième année était invariablement bissextile, et ainsi après vingt-huit ans les lettres dominicales revenaient toujours dans le même ordre. On sait qu'aujourd'hui trois fois sur quatre, l'année qui termine le siècle n'est pas bissextile, et qu'il y a par conséquent, dans l'espace de quatre siècles, trois périodes de huit années consécutives sans bissextile.

La langue étrusque. — Dans une des dernières séances de la société philologique de Londres, M. le docteur Isaak Taylor a présenté sur les nombres étrusques un rapport dans lequel il a annoncé qu'on vient de découvrir, ce qu'on cherchait depuis si longtemps, la clef de la vieille langue d'Etrurie. On a trouvé, en effet, dans un tombeau, deux dés dont les six faces portaient des mots au lieu d'être marquées des points ordinaires. Un examen approfondi de ces mots a constaté qu'ils sont identiques avec les premiers noms de nombres de la langue altaïque, rameau de la famille touranienne. En suivant cette trace, il a été facile de prouver que la grammaire et le vocabulaire des 3,000 inscriptions étrusques sont également altaïques. Les mots de la même famille, les pronoms, les participes et les déclinaisons correspondent exactement à ceux de la souche tartare de la Sibérie. Bien plus, la mythologie étrusque, d'après ce qui ressort de cette découverte, est essentiellement la même que celle de la grande épopée finnoise, le Kalevala.

La loi de la papauté. — M. J. Barbey d'Aurevilly exprime dans *le Constitutionnel*, cette belle pensée, qu'on pourrait appeler « la loi même de la papauté. » « Quand un Pape n'est « pas un saint et un grand homme à la fois, il est l'un *ou* l'au- « tre, et c'est avec ses saints que la papauté fait l'intérim de « ses grands hommes. » — L'Eglise a le bonheur de posséder actuellement, dans Pie IX, un saint et un grand homme.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA CONVERSION DE SAINT PAUL.

Dans son admirable *Discours sur l'histoire universelle*, Bossuet, en deux mots qui disent tout, donne la raison de la conversion de saint Paul, et en montre l'importance : « Jésus-Christ, dit-il, qui voulait convertir les Gentils, « parle d'en haut à saint Paul, qui devait en être le doc-« teur ; et, par un miracle inouï jusqu'alors, en un ins-« tant de persécuteur il le fait non-seulement défenseur « mais encore zélé prédicateur de la foi ; il lui découvre « le secret profond de la vocation des Gentils par la ré-« probation des Juifs ingrats, qui se rendent de plus en « plus indignes de l'Evangile. »

Saint Paul, ou plutôt Saul n'était pas un inconnu ; il avait pris une grande part au martyre de saint Etienne, il était l'un des plus ardents persécuteurs des chrétiens, et il se rendait précisément à Damas pour satisfaire contre eux sa haine fanatique et sa fureur, lorsque tout à coup Dieu « lui parle d'en haut, » et, au moment même, il est changé, il est devenu chrétien, il va devenir l'un des plus intrépides et des plus vigoureux champions de Jésus-Christ.

Ecoutons le récit de saint Luc :

« Paul, ne respirant que menaces et cherchant la mort des disciples du Seigneur, alla trouver le Prince des prêtres.

« Et il lui demanda des lettres pour les synagogues de Damas, afin que s'il y trouvait des hommes et des femmes suivant cette voie il pût les amener enchaînés à Jérusalem.

« Comme il poursuivait son chemin, il se trouva près

de Damas, et tout à coup une lumière du ciel l'environna.

« Et tombant à terre, il entendit une voix qui lui disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ?

« Il répondit : Qui êtes-vous, Seigneur ? Et le Seigneur : Je suis Jésus, que tu persécutes ; il est dur pour toi de regimber contre l'aiguillon.

« Et tremblant, et dans la stupeur, il dit : Seigneur, que voulez-vous que je fasse?

« Et le Seigneur lui dit : Lève-toi, entre dans la ville, et là on te dira ce qu'il faut que tu fasses. Or les hommes qui l'accompagnaient s'étaient arrêtés tout étonnés, entendant à la vérité une voix, mais ne voyant personne.

« Saul se leva de terre, mais, les yeux ouverts il ne voyait rien. Ses compagnons, le prenant par la main, le firent entrer à Damas.

« Il resta là pendant trois jours, sans rien voir, sans boire et sans manger.

« Or, il y avait à Damas un disciple, nommé Ananie, à qui le Seigneur dit dans une vision : Ananie ! Et lui : Me voici, Seigneur.

« Le Seigneur lui dit : Lève-toi, et va dans la rue appelée la rue Droite, et cherche dans la maison de Jude un nommé Saul, de Tarse, qui y est en prière.

« Dans ce même moment, Saul voyait un homme appelé Ananie, qui entrait et lui imposait les mains afin qu'il recouvrât la vue.

« Ananie répondit : Seigneur, j'ai appris de plusieurs combien de maux cet homme a faits à vos saints dans Jérusalem.

« Il a même reçu des Princes des prêtres le pouvoir de charger de fers tous ceux qui invoquent votre nom.

« Le Seigneur lui dit : Va, car cet homme est un vase d'élection pour porter mon nom devant les nations, devant les rois et devant les enfants d'Israël.

« Et je lui montrerai combien il faut qu'il souffre pour mon nom.

« Ananie s'en alla donc et entra dans la maison ; et, lui imposant les mains, il dit : Saul, mon frère, le Seigneur Jésus, qui t'est apparu dans le chemin par où tu venais, m'a envoyé afin que tu voies et que tu sois rempli de l'Esprit-Saint.

« Et aussitôt il tomba de ses yeux comme des écailles, et il recouvra la vue, et, se levant, il fut baptisé.

« Et lorsqu'il eut pris de la nourriture, il fut fortifié, et il demeura quelques jours avec les disciples qui étaient à Damas.

« Et aussitôt il prêcha dans les synagogues que Jésus est le Fils de Dieu. »

Voilà deux faits incontestables et qu'on ne cherche pas à contester : Saul est parti de Jérusalem à Damas pour travailler à la ruine des chrétiens ; Saul, arrivé à Damas, est un tout autre homme, et au lieu de persécuter les disciples de Jésus, il proclame hautement partout que Jésus est le Fils de Dieu. Et le seul intérêt qu'il a à ce changement, c'est qu'il va être persécuté à son tour, et qu'il aura à endurer tous les tourments, même la mort, pour prix de cet étonnant changement. Rien donc de naturel ne peut expliquer une pareille conversion ; il y a miracle. Saint Luc nous apprend quel a été le miracle ; il n'aurait rien présenté de frappant pour les sens, qu'il n'en serait pas moins constaté.

Mais le miracle est la preuve de la divinité du christianisme ; c'est pourquoi ceux qui rejettent cettedivinité ne veulent pas de miracle, et nous avons vu, il y a six ou sept ans, un savant (?) de l'Institut, parfaitement en cour malgré le livre qu'il venait d'écrire contre la divinité de Jésus-Christ lui-même, essayer de révoquer le fait en doute, et, ne le pouvant pas, de l'expliquer. Maintenant qu'on cherche encore à nier tant de miracles qui

se passent sous nos yeux ou de les expliquer par des tours de passe-passe, par des théories physiques plus ou moins ingénieuses et par des hallucinations, il nous sera permis, en la fête de la Conversion de saint Paul, de revenir un instant sur les découvertes de M. Renan, toujours de l'Institut, mais bien effacé depuis la *Vie de Jésus*.

Voici donc comment M. Renan fait le récit de la conversion de saint Paul :

« Paul, dit-il, sorti de Jérusalem, suivait *sans doute* la route ordinaire, et passa le Jourdain au « pont des Filles de Jacob. » L'exaltation de son cerveau était à son comble ; il était par moments troublé, ébranlé. »

De preuves, de témoignages, rien. Le savant de l'Institut affirme ; qui oserait en demander davantage? M. Renan a suivi Paul, il sait jusqu'au nom du pont sur lequel il est passé, il sait parfaitement qu'il était troublé, ébranlé. Pourquoi ? M. Renan le dit, cela suffit. Cependant il va essayer de dire pourquoi.

« La passion, poursuit-il, n'est pas une règle de foi. L'homme passionné va d'une croyance à une autre fort diverse ; seulement, il y porte la même fougue. Comme toutes les âmes fortes, Paul était près d'aimer ce qu'il haïssait. »

C'est la théorie de la similitude des contraires.

« Souvent ces âmes ardentes ont de terribles retours. Etait-il sûr, après tout, de ne pas contrarier l'œuvre de Dieu ?... Il subissait le charme de ceux qu'il torturait. Plus on les connaissait, ces bons sectaires, plus on les aimait. »

Le savant oublie que Saul était plus furieux que jamais contre les chrétiens, *spirans minarum*, dit saint Luc, et que, par conséquent, ou il ne connaissait guère encore *ces bons sectaires*, ou, que s'il les connaissait, il ne les aimait pas pour cela.

Enfin, nous voilà tout doucement préparés à trouver

toute naturelle la conversion de saint Paul. Ecoutons bien :

« Paul, après avoir traversé l'Iturée, était entré dans la grande plaine de Damas. Il approchait de la ville, et s'était *probablement* déjà engagé dans les jardins qui l'entourent. Il était midi. Paul avait avec lui plusieurs compagnons, et, ce *semble*, voyageait à pied. »

Probablement, *ce semble*, formules peu scientifiques qu'affectionne le savant de l'Institut.

En interrogeant la tradition chrétienne sur les lieux mêmes, tradition de dix-huit siècles et transmise de génération en génération, M. Renan aurait appris que le lieu du mémorable événement est à un demi-mille de Damas, du côté de la porte Saint-Paul ou Porte-Orientale, à peu de distance du cimetière des chrétiens, à l'endroit où un massif de maçonnerie représente les vestiges d'une chapelle jadis bâtie en mémoire de la conversion de saint Paul. Ce lieu fait partie d'un vaste terrain uni, inculte et sans arbres. Mais M. Renan ne l'a pas trouvé assez poétique; il se place à plus d'une heure de distance et décrit ainsi le lieu de la scène :

« Qu'on se figure, dit-il dans ses *Apôtres*, une route ombragée, s'ouvrant dans une couche épaisse de terreau, sans cesse détrempée par les canaux d'irrigation, bordée de talus, et serpentant au travers des oliviers, des noyers, des abricotiers, des pruniers, reliés entre eux par des vignes en girandole, on aura l'image du lieu où arriva l'*événement étrange* qui a exercé une si grande influence sur la foi du monde. »

Nous arrivons au plus bel endroit :

« Si Paul, poursuit M. Renan, trouva là des visions terribles, c'est qu'il les portait dans son esprit. Chaque pas qu'il faisait vers Damas éveillait en lui de cuisantes perplexités. L'odieux rôle de bourreau qu'il allait jouer lui devenait insupportable. Les maisons qu'il commence

à apercevoir sont peut-être celles de ses victimes. Cette pensée l'obsède, ralentit son pas; il voudrait ne pas avancer; il *s'imagine* résister à un aiguillon qui le presse. La fatigue de la route, se joignant à cette préoccupation, l'accable. Il avait, *à ce qu'il paraît*, les yeux enflammés, *peut-être* UN COMMENCEMENT D'OPHTHALMIE. »

S'imagine, *à ce qu'il paraît*, *peut-être*, ce sont là, on le voit, les procédés de raisonnement habituels au savant, et c'est de toutes ces hypothèses et de ces doutes qu'il prétend tirer des conclusions certaines. Quant au *commencement d'ophthalmie*, c'est un de ces traits qui provoquent des éclats de rire universels et qui montrent comment Dieu se venge de ces pauvres incrédules qui essaient d'expliquer naturellement les actes de sa puissance infinie.

M. Renan, qui ne s'aperçoit pas de l'effet qu'il produit, garde son sérieux et continue gravement :

« Dans ces marches prolongées, les dernières heures sont les plus dangereuses. Toutes les causes débilitantes des jours passés s'y accumulent. »

C'est-à-dire qu'on est d'autant plus fatigué qu'on a marché davantage; il ne faut pas être de l'Institut pour trouver de pareilles vérités. Et M. Renan va toujours :

« Les forces nerveuses se détendent, une réaction s'opère. *Peut-être* aussi (toujours *peut-être*) le brusque passage de la plaine dévorée par le soleil aux frais ombrages des forêts détermina-t-il un *accès* dans l'organisation maladive et gravement ébranlée du voyageur fanatique. Les fièvres pernicieuses, accompagnées de transport au cerveau, sont dans ces parages *tout à fait subites*. En quelques minutes, on est *comme foudroyé*. Quand l'*accès* est passé, on garde l'impression d'une nuit profonde, traversée d'éclairs, où l'on a vu des images se dessiner sur un fond noir. »

Ici, une note qui n'est pas moins curieuse que le reste :

« J'ai, dit M. Renan, éprouvé un accès de ce genre à Byblos; *avec d'autres principes*, j'aurais certainement pris les hallucinations que j'eus alors pour des visions. »

Ce que c'est que les principes! Avec ses principes, saint Paul, subitement atteint d'une fièvre pernicieuse, croit voir Jésus qui lui parle, il se convertit, il devient l'apôtre des Gentils, il écrit des lettres qui sont tout simplement sublimes et qui, depuis dix-huit siècles, excitent l'admiration des plus grands génies; avec ses principes, M. Renan ne garde que l'impression d'une nuit profonde, traversée d'éclairs, où il a vu des images se dessiner sur un fond noir, et il produit les livres que l'on sait, destinés, s'ils lui survivent, à faire rire à ses dépens les générations des générations. On peut préférer les principes de saint Paul.

Cependant, le savant n'est pas complétement satisfait de son explication, il en cherche d'autres, il se tourne et se retourne, il sue à la peine, et il trouve encore ceci, qu'on réfute suffisamment en soulignant quelques traits :

« *Il est impossible*, avec les récits que nous avons de cet événement singulier, de dire si quelque fait extérieur amena la crise qui valut au christianisme son plus ardent apôtre. Dans de pareils cas, au reste, le fait extérieur est peu de chose. C'est l'état d'âme de saint Paul, ce sont ses remords à l'approche de la ville où il va mettre le comble à ses méfaits, qui *furent les vraies causes de sa conversion*. Je préfère beaucoup pour ma part l'*hypothèse* d'un fait personnel à Paul et senti de lui seul. *Il n'est pas invraisemblable*, cependant, qu'un orage ait éclaté tout à coup. Les flancs de l'Hermon sont le point de formation de tonnerres dont rien n'égale la violence. Les âmes les plus froides ne traversent pas sans émotion

ces effroyables pluies de feu... Paul était sous le coup de la plus vive excitation. *Il était naturel* qu'il prêtât à la voix de l'orage ce qu'il avait dans son propre cœur. ».

Enfin, il se résume :

« Qu'un *délire fiévreux*, amené par un *coup de soleil*, ou une *ophthalmie*, se soit emparé de lui ; qu'un éclair ait amené un long éblouissement ; qu'un éclat de foudre l'ait renversé et ait produit une *commotion cérébrale*, qui oblitéra pour un temps le sens de la vue, PEU IMPORTE. Les souvenirs de l'Apôtre à cet égard *paraissent* avoir été assez confus ; il était persuadé que le fait avait été surnaturel, et une *telle opinion* ne lui permettait pas une conscience nette des circonstances matérielles. Ces commotions cérébrales produisent parfois *une sorte* d'effet rétroactif et troublent complètement les souvenirs des moments qui ont précédé la crise. »

Donc, en somme, saint Paul est un halluciné, et M. Renan sait mieux que lui ce qui lui et arrivé. M. Renan ne fait que joindre des hypothèses à des hypothèses, mais *peu importe*, dit-il, absolument comme le médecin de Molière qui termine ses grands raisonnements pas ces mots : *Tout ceci supposé*. Et cela fait, rien de plus simple pour lui que d'expliquer la guérison. « *Ses yeux étaient toujours enflammés*. Parmi les images « qui se succédaient toujours dans son cerveau, il *crut* « *voir* Hanania entrer et lui faire le geste familier des « chrétiens. *Il fut persuadé* dès lors qu'il devait sa guéri- « son à Hanania. Hanania fut averti, il vint, parla dou- « cement au malade, l'appela son frère et lui imposa les « mains. Le calme, à partir de ce moment, rentra dans « l'âme de Paul. *Il se crut guéri*, et, la maladie étant « surtout nerveuse, *il le fut*. Les petites croûtes ou « écailles tombèrent, *dit-on*, de ses yeux ; il mangea et « reprit des forces. »

Il faut laisser aux médecins à dire si une inflamma-

tion des yeux, si une ophthalmie est une maladie nerveuse; mais, de par M. Renan, c'est ainsi que saint Paul fut averti. Eh bien! nous remercions Dieu d'humilier ainsi la science incrédule, en la forçant de tomber dans de pareilles puérilités et de se contenter de telles pauvretés pour rejeter le miracle. Nous ne connaissons pas de démonstration plus éclatante de son intervention surnaturelle que ces misérables et ridicules efforts de ceux qu'un certain monde regarde comme des savants et de fortes intelligences, et c'est pourquoi nous avons pensé que ce serait un hommage à Dieu et au grand Apôtre de rappeler aujourd'hui cette risible tentative d'un membre de l'Institut qui prétend expliquer la fondation du christianisme et la conversion de saint Paul par une suite d'hallucinations, de coups de soleil et d'orages qui n'ont jamais existé que dans son imagination, troublée, sans doute, par les souvenirs d'un autre temps et par des remords dont l'existence laisse encore espérer un retour que demandent tant de chrétiens affligés.

Nous adresserons donc à Dieu, en terminant, cette prière avec l'Eglise :

« O Dieu, qui avez enseigné le monde entier par la prédication du bienheureux Paul, votre apôtre, faites, nous vous en prions, que nous qui honorons aujourd'hui sa Conversion, nous suivions ses exemples pour arriver à vous, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui vit et règne avec vous dans les siècles des siècles. *Amen.* »

J. Chantrel.

LA SEMAINE.

Sommaire. — Provision d'Eglises. — Suspension du journal l'*Univers.* — Condamnation du *Bien public* de Gand. — Les catholiques d'Allemagne et de Suisse. — Réceptions académiques. — Le 21 janvier. — Faits divers.

22 janvier 1874.

Le Souverain-Pontife a réuni, le 16 janvier au matin, le Sacré-Collége pour *ouvrir* la bouche aux nouveaux cardinaux et *pourvoir* à un certain nombre de siéges épiscopaux. Il a, dans les formes ordinaires, clos la bouche à LL. Em. Alexandre Franchi, Marien Barrio y Fernandez, Louis Oreglia di Santo-Stefano, Camille Tarquini et Thomas Martinelli. On sait que cette cérémonie de la clôture et de l'ouverture de la bouche indique aux nouveaux cardinaux qu'ils pourront désormais prendre part aux délibérations du Sacré-Collége et dire leur avis sur les qnestions qui leur seront soumises.

Sa Sainteté a pourvu aux églises suivantes :

L'*Eglise métropolitaine de Compostelle*, pour Mgr Michel Paya y Rico, transféré de Cuenca ;

L'*Eglise archiépiscopale de Sébaste in partibus infidelium*, pour Mgr François-Joseph Le Courtier, ancien évêque de Montpellier ;

L'*Eglise métropolitaine de Tarragone*, pour Mgr Etienne-Joseph Perez y Martinez, transféré de Malaga ;

L'*Eglise archiépiscopale de Thèbes in partibus infidelium*, pour Mgr Venance Mobilj, prêtre domicilié à Rome, originaire de Monte-San-Giovanni, au diocèse de Veroli, né à Bologne, prélat domestique et protonotaire apostolique de Sa Sainteté, chanoine doyen de Sainte-Marie-Majeure, sous-diacre de la Chapelle papale, président de l'Académie ecclésiastique, député des monastères de Rome et docteur en philosophie, en théologie sacrée et en l'un et l'autre droit ;

L'*Eglise cathédrale de Barcelone*, pour M. Joachim Lluch y Garriga, transféré de Salamanque ;

L'Eglise épiscopale de Centurie in partibus fidelium, pour Mgr Boniface Toscano, ancien évêque de la Nouvelle-Pampelune dans les Etats-Unis de Colombie ;

L'Eglise cathédrale de la Nouvelle-Pampelune, pour Mgr Indalecio Barreto, transféré de Dora *in partibus*;

L'Eglise cathédrale de Montpellier, pour le R. D. François-Marie-Anatole Rovérié de Cabrières, prêtre diocésain de Nîmes, chanoine titulaire de la même cathédrale et vicaire général de ce diocèse;

L'Eglise cathédrale de Salamanque, pour le R. D. Narcisse Martinez Izquierdo, prêtre diocésain de Siguenza, chanoine et archidiacre de la métropole de Grenade, licencié en philosophie et belles-lettres, docteur en théologie et en droit canon;

L'Eglise cathédrale de Terael, pour Mgr Victorien Guissasola y Fernandez, prêtre d'Oviedo, protonotaire apostolique de Sa Sainteté, secrétaire et théologien de l'Eminentisime cardinal-archevêque de Séville, archiprêtre de cette métropole et docteur en théologie sacrée;

L'Eglise cathédrale de Jaca, pour le R. D. Raymond Fernandez y Lafita, prêtre et doyen de la même cathédrale, vicaire capitulaire du siége vacant, docteur en théologie et licencié en droit-canon:

L'Eglise cathédrale de Malaga, pour le R. P. Gonzalez y Diaz Tuñon, prêtre diocésain d'Oviedo, préfet de l'ordre des Prêcheurs de Saint-Dominique, ancien recteur et curé du collége des missionnaires d'Oraña, examinateur synodal de plusieurs diocèses, et docteur en philosophie et en théologie sacrée;

L'Eglise cathédrale de la Nouvelle-Ségovie, pour le R. P. Fr. Marien Quartero, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, prêtre de Saragosse, curé, vicaire forain et juge ecclésiastique à Bolinao, dans les îles Philippines;

L'Eglise cathédrale de Porto-Rico, pour le R. P. Fr. Jean-Antoine Puig y Monserrat, de l'ordre des Mineurs observantins de Saint-François, curé de Sainte-Marie dite des Remèdes, au sanctuaire de la cathédrale de Porto-Rico dans l'Amérique septentrionale, et examinateur synodal de ce diocèse;

L'Eglise épiscopale de Milta in partibus infidelium, pour le R. D. Antoine Polin, prévôt de l'église de Sainte-Marie di Asolo, au diocèse de Trévise, député auxiliaire de Mgr Frédéric des marquis Manfredini, évêque de Padoue;

L'Eglise épiscopale de Ginopolis in partibus infidelium, pour le R. D. Joseph Németh, prêtre diocésain de Csanad, chanoine de ce chapitre, recteur du séminaire diocésain, camérier d'honneur de Sa Sainteté, et député auxiliaire de Mgr Alexandre Bonnaz, évêque de Csanad ;

L'Eglise épiscopale de Dora in partibus infidelium, pour le R. D. François de Paule Reyes, prêtre de l'archidiocèse de Santa-Fé de Bogota, trésorier de cette métropole, vicaire général de l'archidiocèse, docteur en droit canon et en droit civil, député auxiliaire de Mgr Vincent Arbelaes, archevêque de Santa-Fé de Bogota.

Sa Sainteté a ensuite ouvert, suivant l'usage, la bouche aux éminentissimes et révérendissimes cardinaux Franchi Bario y Fernandez, Orèglia di Santo-Stefano, Tarquini et Martinelli.

L'éminentissime cardinal de Luca, ayant terminé l'office annuel de camerlingue du Sacré-Collége, a remis la bourse, insigne de sa charge, au Saint-Père, qui a daigné la déposer entre les mains du cardinal Bizzarri, qui remplira, pour l'année courante, les dites fonctions de camerlingue.

On a fait ensuite à Sa Saintété l'instance du sacré pallium pour les églises métropolitaines de Compostelle et de Tarragone.

Enfin, le Saint-Père a passé l'anneau cardinalice aux doigts des nouveaux princes de l'Eglise, et a assigné au cardinal Franchi le titre presbytéral de Sainte-Marie *in Trastevere;* au cardinal Barrio y Fernandez celui de Saints Jean et Paul ; au cardinal Oreglia di Santo-Stefano, celui des Sainte-Anastasie; au cardinal Tarquini, la diaconie de Saint-Nicolas *in carcere*, et au cardinal Martinelli, celle de Saint-Georges au Vélabre.

Le 19 janvier, le journal l'*Univers* a reçu notification de l'arrêté suivant :

« Le général gouverneur de Paris,

« Sur l'avis du conseil des ministres,

« Considérant que le numéro du journal l'*Univers*, en date du 19 janvier 1874, soit par les articles qu'il contient, soit par les documents qu'il publie, est de nature à créer des complications diplomatiques ;

« En vertu des pouvoirs que confère la loi du 9 août 1849 sur l'état de siége, arrête :

« Art. 1er. La publication et la vente du journal l'*Univers* sont interdites pour deux mois à partir de ce jour 19 janvier.

« Art. 2. M. le préfet de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

« Paris, le 19 janvier 1874.

« Le général gouverneur de Paris, commandant la 1re division militaire,

« DE LADMIRAULT. »

Nous avons l'honneur d'appartenir à la rédaction du journal qui vient d'être frappé ; nous n'avons pas besoin de dire que si l'arrêté de M. le général gouverneur de Paris nous afflige, ce n'est pas principalement parce qu'il ne permet plus aux collaborateurs de l'*Univers* de prendre une part active aux discussions politiques de notre temps, mais parce qu'il leur interdit pendant deux mois de travailler, selon leur désir et selon la mesure de leurs forces, à la défense de la sainte Eglise, qui est le but et la raison d'être de leur journal. Il nous sera donc permis d'exprimer ici notre douleur. Nous n'avons pas à nous occuper ici des considérations politiques qui ont fait agir le gouvernement ; les *Annales catholiques* enregistrent les faits et documents qui intéressent la religion, et cherchent à défendre les doctrines, les droits et la conduite de l'Eglise dans le passé comme dans le présent, mais sans entrer dans le domaine proprement dit de la politique. Nous continuerons ainsi, tant que les circonstances ou le plus grand intérêt de la cause sacrée de l'Eglise ne nous paraîtront pas demander de nous davantage. Le champ que nous avons à parcourir est déjà si vaste, que nous regrettons de ne pouvoir le défricher tout entier. Au moins, nous avons l'espoir que le journal quotidien pourra bientôt reprendre sa publication et continuer cette œuvre qui a reçu tant d'encouragements de la part du Souverain-Pontife et de tant d'évêques, de prêtres et de missionnaires.

L'*Univers* reparaîtra le 20 mars prochain, les abonnements seront prolongés de deux mois, à moins que l'administration ne puisse dans un très-bref délai, comme elle l'espère, faire servir ses abonnés par un autre journal.

Nous profiterons de ce que nous avons ici une tribune d'où nous pouvons nous adresser à une bonne partie du public religieux, pour remercier tous ceux qui ont envoyé à la rédaction du journal des témoignages d'une sympathie qui nous est bien précieuse.

Un autre journal, le *Bien public* de Gand, dont nos lecteurs connaissent bien le courage et le zèle, a été frappé ces jours-ci par un tribunal belge, pour avoir défendu avec une vivacité et une indignation bien légitimes l'honneur des femmes catholiques et des religieux. Mais la défense n'était guère possible sans qu'il y eût diffamation pour ceux que le journal attaquait. Le *Bien public* a été condamné à *dix mille francs* pour dommages et intérêts. Aussitôt il a prévenu ses abonnés qu'il augmentait le prix de l'abonnement de manière à couvrir ses frais dans le courant de l'année, et tous ses souscripteurs l'ont remercié de les avoir ainsi mis à contribution, parce que c'était leur faire faire partager l'honneur de la condamnation. Que nos confrères et amis de Gand reçoivent ici le témoignage public de nos bien cordiales félicitations.

Chaque semaine, nous sommes obligés de dire que la persécution continue en Allemagne, en Suisse et en Italie ; nous ne pouvons pas encore dire autre chose aujourd'hui, puisque Mgr Ledochowky est traîné devant les tribunaux, puisque la plupart des autres évêques d'Allemagne sont frappés d'amendes pour les nominations ecclésiastiques qu'ils se permettent de faire, puisque les prêtres intrus sont toujours les maîtres à Genève et dans le Jura Bernois et qu'une loi sur les cultes, oppressive des droits de l'Eglise catholique, vient d'être votée dans le canton de Berne. Mais, si la persécution continue, la constance des catholiques se montre aussi de plus en plus admirable. Les catholiques de Genève et du Jura s'éloignent avec horreur de la communion des intrus, et leur calme même, malgré tant de sujets d'irritation, déconcerte ceux qui ont juré la ruine du catholicisme.

En Allemagne, les catholiques ont profité des élections qui viennent d'avoir lieu pour le Reichstag ; le nombre des députés

catholiques sera notablement augmenté dans le parlement allemand, et, par conséquent, les droits de l'Eglise y seront vigoureusement défendus. L'Alsace-Lorraine, qui va y être représentée pour la première fois, songe aussi à y envoyer des députés catholiques énergiquement dévoués à l'Eglise ; on pense que Mgr l'évêque de Strasbourg sera nommé, et l'on compte aussi sur le succès de M. l'abbé Winterer, l'un des plus éloquents et courageux prêtres du diocèse de Strasbourg.

Il paraît que la santé de l'empereur Guillaume est fortement ébranlée ; on parle d'un prochain séjour de ce prince en Italie ; le climat de ce pays lui serait plus favorable que celui de la Prusse ; c'est l'avis des médecins.

Aujourd'hui même a lieu à l'Académie française une solennelle réception, dans laquelle sera prononcé l'éloge du P. Gratry. Une autre réception avait lieu il y a quinze jours. Ces solennités littéraires n'intéressent pas toujours directement la religion ; il est cependant difficile aux académiciens qui prononcent les discours d'usage, de ne pas toucher certains points sur lesquels les catholiques doivent porter leur attention ; à la séance d'aujourd'hui, le nom seul du P. Gratry, dont le nom, si sympathique jusque-là, a si tristement retenti pendant le concile du Vatican, mais qui s'est si humblement et si glorieusement soumis, ce nom seul, disons-nous, suffit pour montrer que l'intérêt religieux ne pourra être absent de la séance. Nous aurons donc à en entretenir nos lecteurs.

Le 21 janvier vient de passer ; c'était là le quatre-vingtième anniversaire du grand crime national qui a fait de Louis XVI un martyr, crime qu'on pourrait appeler inexpiable, si l'on ne considérait que les malheurs et les désastres que la France a soufferts depuis cette date fatale ; mais on sait que ce n'est pas le peuple lui-même qui a voulu ce crime, et qu'il a été l'œuvre d'une secte impie qui a juré la ruine de l'autel et du trône, c'est-à-dire de la religion et de l'autorité ; on sait que le sang même des martyrs crie miséricorde au ciel pour les bourreaux, et, en voyant hier toutes les classes confondues dans la Chapelle ex-

piatoire, les princes de la famille d'Orléans, les prêtres, les députés, les généraux, les plus illustres membres de la noblesse, des bourgeois, des ouvriers, on a pu se dire que les temps de l'expiation étaient enfin passés et que les jours de la miséricorde allaient luire sur notre malheureuse patrie.

Une quête a été faite pour l'œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur : touchante pensée, qui associe de la sorte à l'œuvre libératrice par excellence de notre temps, la mémoire du pieux roi qui voulait consacrer la France au Cœur sacré de Jésus !

La *Semaine religieuse*, de Nice, annonce que l'Œuvre des Missions africaines, dont la maison-mère est à Lyon, fonde à Nice un hospice pour ses missionnaires épuisés par les fatigues de l'apostolat et par le climat homicide des contrées qu'ils évangélisent.

Cet hospice avait été installé, il y a deux ans, à Nice, mais dans le provisoire et sur un terrain loué. Pour asseoir définitivement cette fondation, l'Œuvre vient d'acquérir un terrain sanctifié pendant de longs siècles par les Carmes et ensuite par les Frères-Mineurs. A côté de l'hospice s'élèvera une église dédiée au Sacré-Cœur de Jésus.

L'*Unità cattolica* de Turin, a recueilli, en 1873, la somme de plus de 300,000 francs pour les offrandres à Pie IX. N'est-ce pas une magnifique protestation contre les scrutins menteurs et les sacriléges spoliations de la Révolution italienne? Le total des offrandes recueillies par l'excellent journal depuis qu'il a pris l'initiative de cette belle œuvre, s'élève à plus de *quatre millions et demi.*

J. CHANTREL.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le conseil supérieur de l'instruction publique a ouvert une nouvelle session le 29 décembre dernier. Le discours suivant, du ministre, M. de Fourtou, indique les travaux qui doivent remplir cette session.

« Messieurs,

« Mon honorable prédécesseur n'a pu vous réunir à l'époque qu'il avait fixée, et je me suis vu contraint à mon tour d'ajourner jusqu'à l'extrême fin de cette année votre seconde session. Mon regret en a été profond, car j'avais hâte de me trouver au milieu de vous, et de venir en quelque sorte puiser au sein de votre haute assemblée les forces qui me seront nécessaires pour suffire à tous les devoirs de mon administration.

« Nous avons à remplir, messieurs, une tâche qui fut de tous temps délicate, et qui présente en ce moment, au sortir des épreuves que la France vient de traverser, des difficultés plus nombreuses et plus graves que jamais. Quand un pays a été troublé par de grandes catastrophes, quand une société a été remuée jusque dans ses fondements par des secousses profondes, il en reste toujours dans les esprits et dans les cœurs comme une sorte d'ébranlement intellectuel et moral dont les effets pourraient devenir singulièrement funestes si on ne se hâtait de porter remède à ces dangers.

« D'ailleurs, lorsqu'on songe au malaise qui succède naturellement à de pareilles époques, on n'a point de peine à s'expliquer que, sous l'action dissolvante des agitations publiques, les plus sûrs principes s'obscurcissent et s'altèrent, et que les peuples, perdant un jour leur vraie direction, s'abandonnent à de passagers égarements.

« Tout le monde alors demande le salut à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. C'est surtout, en effet, par le développement simultané de l'instruction et de l'éducation nationales qu'il convient de ramener les intelligences dans les voies de la vérité, de replacer les caractères sous le joug de la discipline morale, de retremper les générations dans la pratique du devoir, et, par là, messieurs, de reconstituer tout entière la grandeur d'un pays.

« Peut-être, messieurs, ai-je montré en ces quelques paroles le caractère du temps où nous sommes. Peut-être ai-je ainsi révélé l'importance et la nature des services que la France aujourd'hui impose à nos efforts. Mais je ne veux point approfondir ces questions qui pourraient avoir de douloureux côtés ;

j'ai voulu, en les indiquant, faire seulement pressentir de quelle manière j'envisage la haute mission qui m'est confiée.

« Cette mission, messieurs, m'apparaît aujourd'hui dans tout ce qu'elle a de plus élevé, en présence des hommes éminents qui viennent, des côtés les plus divers, m'apporter le concours si précieux de leur expérience et de leurs lumières. Toutes les traditions et toutes les forces de notre patrie sont ici vivantes avec vous. La religion, la justice, les sciences, les lettres, les arts ont pris place sur ces siéges. Le clergé et l'armée, la magistrature et l'administration donnent la main à l'université. Représentant toutes nos institutions et toutes nos gloires nationales, vous êtes réunis dans cette enceinte pour en transmettre le dépôt aux générations futures, en organisant les études au sein desquelles la jeunesse de France doit grandir et se former.

« Si je comprends ainsi nos nobles travaux, je n'ai plus besoin de vous dire, messieurs, que je m'y associerai de toutes les forces de mon dévouement au bien du pays. Je suis heureux pourtant, à la première heure de cette session, de vous en donner l'assurance et de témoigner ainsi solennellement de la patriotique sollicitude dont le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon ne cessera pas un seul jour d'environner, à tous ses degrés, l'enseignement public, en s'efforçant tout à la fois de favoriser des progrès légitimes et de prévenir les téméraires innovations.

« Les affaires que nous aurons à traiter dans cette session ont été, pour la plupart, déjà l'objet de votre attention. L'une des plus importantes à coup sûr est celle des réformes à introduire dans les épreuves du baccalauréat ès-lettres. Selon vos vœux précédemment exprimés, mon département a recueilli les avis de tous les corps compétents. Ces avis seront soumis à votre examen.

« Nous aurons à aborder aussi toutes les questions qui se rattachent au plan des études classiques, aux examens de passage, à l'emploi des heures de travail, problèmes ardus où les obstacles pratiques viennent si fréquemment s'ajouter aux difficultés et aux incertitudes de la théorie. Mais il me paraît inu-

tile de continuer cette énumération de vos travaux, et de retarder plus longtemps vos délibérations.

« Je ne voudrais pourtant pas finir sans vous rappeler ce que disait il y a quelques mois l'homme éminent et le bien cher collègue auquel je succède, mais que je ne remplace point. Après vous avoir entretenu du misérable état matériel dans lequel se trouvent aujourd'hui la plupart de nos grands établissements scientifiques, après avoir parlé, pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement primaire, des améliorations à introduire dans la position du personnel, il définissait ainsi les deux règles qui devaient diriger à ses yeux l'administration de l'instruction publique : « Bonne installation des établissements d'enseignement supérieur d'après un plan qui s'exécutera au moyen d'allocations annuelles ; amélioration des traitements pour les maîtres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire. Ajoutez à ces deux principes une grande bienveillance dans les rapports avec les administrés, et vous connaîtrez tous les secrets de la nouvelle administration. »

« Messieurs, rien n'est changé à ces principes : j'en serai le fidèle héritier, et j'espère qu'on ne me refusera pas d'ajouter que j'en ai donné, dans la discussion du budget, d'irrécusables témoignages.

« Je ne manquerai point à des engagements ainsi contractés. Soutenu par votre autorité, secondé chaque jour par les collaborateurs infatigables dont j'ai le bonheur d'être entouré et qui sont déjà mes amis, j'ai l'espérance de transporter bientôt dans le domaine des faits accomplis une partie des bienfaits que l'opinion publique attend aujourd'hui de l'enseignement.

« Il n'est d'ailleurs aucun bien qui ne se puisse réaliser avec le personnel éclairé qui se dévoue à l'instruction publique. Aussi, messieurs, j'entreprends ma tâche avec confiance, et j'en place volontiers l'avenir tout entier sous les auspices de notre première réunion. »

REMISE DES BARRETTES AUX CARDINAUX.

(V. le numéro précédent.)

Nous donnons ici, d'après la *Semaine religieuse* de Paris, la

traduction, que plusieurs de nos lecteurs et de nos lectrices nous ont demandée, des discours latins prononcés par les Ablégats, Mgr Capri et Mgr Lucciardi.

Mgr Capri s'est exprimé ainsi :

Très-Eminent Président de la République,

C'est pour moi une heureuse fortune d'avoir été choisi par la grâce de Notre Saint-Père pour remettre, en qualité d'Ablégat Apostolique, la Barrette rouge, insigne du Cardinalat, aux Eminentissimes Seigneurs-Cardinaux Flavius Chigi, Pro-Nonce et Hippolyte Guibert, Archevêque de Paris. Je m'applaudis aussi d'avoir eu à remplir cette mission en présence de Votre Excellence.

Quel honneur en effet, n'est-ce pas pour moi que celui d'être député en ce jour auprès de Votre Excellence, pour laquelle le Saint-Père professe une si haute estime et des sentiments si paternels. Et c'est justice, car vous représentez à ses yeux l'illustre nation française, non-seulement par le pouvoir suprême qui vous a été confié, mais aussi par l'éclat des plus grandes vertus, en particulier de ce respect religieux pour le Saint-Siége, de cette fidélité constante à la parole donnée, de cette grandeur d'âme enfin, dont les annales de votre pays contiennent de si beaux et de si mémorables exemples.

Mais ce que je dois louer surtout aujourd'hui en Votre Excellence, et ce qui, selon moi, fait le plus grand honneur à la droiture de son esprit, c'est d'avoir signalé en ces deux Prélats les mérites nombreux et distingués qui les ont rendus dignes de la pourpre. Si différents qu'ils paraissent l'un de l'autre par les services et les travaux qui ont rempli leur vie, ils se rencontrent pourtant dans l'unité des mêmes vertus, des mêmes vues générales et du même esprit. Sans parler ici de l'étendue de leur doctrine, de leur habileté et de leur expérience dans le maniement des affaires et le gouvernement des hommes, de la variété et de l'importance de leurs fonctions et de leurs actes; sans rappeler que leur sagesse, loin de rester oisive, s'est appliquée aux œuvres les plus diverses et en même temps les plus utiles, je dirai seulement, et ceci comprend tout le reste, que ces deux Eminentissimes Seigneurs ont consacré leurs personnes et leurs biens à l'édification des fidèles et à l'exaltation de l'Eglise et du Siége Apostolique. J'en prends à témoin la fermeté sacerdotale, la magnanimité, le mépris des intérêts terrestres, la tranquillité d'âme, cette foi invincible avec lesquels ils ont accompli leur ministère et l'ont fait tourner, autant qu'il était en eux, au profit de ces deux grandes causes.

Aussi ne suis-je point étonné du vif sentiment de joie avec lequel tous les hommes de bien ont vu entrer ces hommes considérables dans l'auguste Sénat de l'Eglise universelle. Qui ne comprend, en effet, combien doit être consolé le cœur du Pontife suprême en voyant s'affermir avec les droits de l'Eglise et du Saint-Siége, non-seulement la Religion tout entière, mais encore la base des pouvoirs humains, la paix des peuples, l'espérance et la vie de la société elle-même.

Pour tous ces motifs, je demande en toute confiance à Votre Excellence de vouloir bien placer de votre propre main la Barrette rouge sur la tête de ces Eminentissimes Prélats. J'offre en retour à Votre Excel-

lence les plus grandes actions de grâces et je lui en demeurerai éternellement reconnaissant.

Je conjure le Seigneur qu'il vous garde et qu'il vous protége dans votre vie publique et dans vos intérêts privés, qu'il bénisse et mène à bonne fin toutes vos entreprises d'homme d'Etat et de citoyen; qu'il vous donne de voir, très-honoré Président, toutes les parties de ce grand peuple, vivre dans l'union et jouir, sous votre gouvernement, des biens qui résultent de la confiance publique, de la richesse, de la gloire nationale et du triomphe de la Religion Catholique. Qu'il me soit permis, Excellence, en vous exprimant ces vœux et ces espérances comme témoignage de mon très-humble dévouement, de vous présenter avec respect ces Lettres pontificales qui m'accréditent auprès de vous en qualité d'Ablégat apostolique.

Mgr Lucciardi a poursuivi en ces termes :

Il ne pouvait m'être donné, Très-Eminent Président de la République, une joie ni un honneur plus grand que de remplir aujourd'hui la charge si honorable d'Ablégat apostolique. Par une bonté insigne, Notre Saint-Père le Pape Pie IX, a daigné m'en investir auprès de Votre Excellence, l'Assemblée nationale vous ayant confié, aux applaudissements universels, et comme malgré vous, le pouvoir suprême, pour gouverner en France la chose publique exposée aux plus grands périls.

En effet, bien qu'elle soit notoire et éclatante, Très-Honoré Président, la bienveillance dont le Souverain-Pontife est animé à votre égard et envers la très-glorieuse Nation française, cependant, afin de donner de cette disposition de son cœur un témoignage nouveau et du plus haut prix, Il a voulu, dans le Consistoire tenu au Vatican le 22 du mois dernier, admettre, selon votre désir, dans les rangs de l'auguste Sénat de l'Eglise Romaine, l'Archevêque de Cambrai: digne récompense pour les mérites et les qualités éminentes d'un si grand Prélat.

Personne n'ignore les travaux considérables auxquels s'est livré l'Eminentissime et Révérendissime Seigneur Régnier, alors qu'il gouvernait l'Eglise d'Angoulême, ni comment le zèle qu'il déploya dans l'exercice des vertus pastorales, lui mérita d'être transféré à l'illustre Eglise métropolitaine de Cambrai. Là, depuis vingt-trois années, il ne cesse, par la parole et par les œuvres, de communiquer à son troupeau les dons qu'il a reçus de Dieu, et il professe pour la chaire de Pierre un culte si filial que les fidèles excités par l'exemple de leur bon pasteur, et marchant sur ses traces, prodiguent au Pontife romain toutes les marques imaginables de leur vénération et ne se laissent dépasser par personne dans leur ardeur à secourir la noble détresse de Pierre.

C'est pourquoi, l'Archevêque de Cambrai devant recevoir la Barrette rouge, Sa Sainteté a daigné me choisir, pour remettre à Votre Excellence cet insigne de la haute dignité cardinalice, afin que vous le placiez de votre main sur la tête du Prélat. J'ai mission en même temps de vous confirmer les sentiments de bienveillance et de charité paternelle de Sa Sainteté pour votre personne et pour l'illustre Nation française.

Quant au crédit que méritent mes paroles, les Lettres que le Souverain-Pontife m'a remises pour Votre Excellence vous le feront clairement connaître.

Recevez, je vous prie, avec cette grâce parfaite qui vous distingue, l'hommage de mon entier respect et aussi les vœux que j'adresse au Dieu Très-Bon et Très-Grand, pour qu'il vous comble de ses faveurs et qu'il accorde à la France dont vous êtes le Chef, toutes sortes de prospérités.

LE FRÈRE PHILIPPE.

La vie du Frère Philippe peut se résumer en quelques mots, si l'on ne fait attention qu'aux faits extérieurs; elle remplira des volumes, si l'on veut raconter tout ce qu'il a fait pour l'instruction des enfants et pour l'éducation populaire, et faire connaître les œuvres, les écoles qui doivent naissance à sa vive et intelligente impulsion, celles qui lui doivent leurs plus remarquables développements.

Celui qui devait être le Très-Honoré Frère Philippe, et dont les funérailles devaient être suivies par des cardinaux, par des évêques, des généraux, des magistrats, des milliers de prêtres et de religieux et par l'élite de la population de Paris, naquit de parents pauvres, en 1792, à Gachat, dans le département de la Loire. Il s'appela d'abord *Matthieu* Bransiet.

En 1809, à l'âge de dix-sept ans, il quitta le monde et prit la robe grossière des fils du vénérable de la Salle; ce fut alors qu'il adopta le nom de Frère Philippe, qu'il devait rendre si célèbre; c'est sous cet habit et sous ce nom qu'il vit passer les dix-sept gouvernements qui se sont succédé en France de 1809 à 1874.

Il fut d'abord instituteur congréganiste à Lyon.

En 1823, à l'âge de trente-et-un ans, il fut appelé au poste de directeur des écoles de Paris, direction qu'il devait garder pendant plus d'un demi-siècle.

Il devint assistant général de son Institut en 1830, au moment même où Louis-Philippe recevait le titre de lieutenant général du royaume.

En 1838, à l'âge de quarante-six ans, il fut élu supérieur général de cet Institut, qui était toujours en butte aux persécutions, mais qui allait grandir et s'étendre sur le monde entier comme un arbre immense, d'autant plus vigoureux que les tempêtes l'assaillaient avec plus de force.

Mais le Frère Philippe demeurait d'autant plus caché que son action s'étendait plus loin. Le siége de Paris, en 1870, le mit en évidence, et montra que sous cette robe grossière battait un cœur intrépide, non moins dévoué à la patrie que fidèle à Dieu. L'histoire de son Institut, pendant ce siége mémorable, forme l'une des glorieuses pages de l'histoire de la France et de l'Eglise. On sait qu'à cette occasion l'humble Frère ne put refuser la croix de la Légion d'honneur, parce qu'elle venait récompenser l'Institut tout entier. Mais ces mérites et ce dévouement, on le sait aussi, ne purent soustraire les Frères et leur supérieur général aux fureurs des bandes farouches qui tinrent Paris sous la terreur pendant les deux longs mois de la Commune. Le Frère Philippe n'échappa à la prison et sans doute à la mort que par un concours de circonstances dans lesquelles la main de la Providence fut visible.

Après ces terribles épreuves, Dieu ménageait une grande joie sur la terre à son serviteur, avant de l'appeler à l'éternelle récompense. Nous avons tout récemment raconté la belle cérémonie qui eut lieu au Vatican, lorsque Pie IX déclara qu'on pouvait procéder sûrement à la béatification du Vénérable de la Salle. Le Frère Philippe revint comme rajeuni de Rome, où il avait éprouvé de si douces émotions et reçu de si vifs témoignages d'admiration et d'affection pour sa personne et pour ses religieux. Un refroissement vint frapper le vénérable vieillard; une dernière bénédiction de Pie IX descendit sur son lit de mort, et il s'endormit paisiblement; sa tâche était remplie.

Nous ne renonçons pas à revenir sur cette belle vie et sur ces œuvres qui ont plus fait pour la vraie régénération de notre pays que tant de phrases sonores et de projets sans portée. Aujourd'hui, nous devons nous borner à placer sur sa tombe quelques témoignages qui vaudront mieux que les plus riches couronnes.

J. Chantrel.

M. Aubineau écrivait, dans l'*Univers*, le soir même des obsèques du Frère Philippe :

C'est le convoi du pauvre qui passe. Un char de la plus humble classe. Point de panache, point de caparaçons. Derrière le modeste

corbillard, s'avance une foule immense. Elle s'étale sur toute la chaussée du boulevard, elle remplit la rue de Sèvres. Des enfants, des religieux, une masse compacte d'hommes, un aide de camp du président de la République, quelques membres de l'Académie française, beaucoup de députés. Quand le corbillard paraît sur la place Saint-Sulpice, les cloches sonnent à toutes volées. La foule entre et se masse dans l'église; les chapelles sont pleines, les bas-côtés débordent, la grande nef est insuffisante, le chœur ne peut contenir tout le clergé qui a voulu s'associer à l'hommage populaire; une partie de la foule reste sur la place. Pas de catafalque dans l'église, pas de tentures : c'est bien l'enterrement du pauvre. Un humble drap est jeté sur le cercueil, quelques couronnes, quelques fleurs y sont déposées. On y cherche vainement cette croix d'honneur que tout le peuple sait bien que le glorieux défunt avait reçue dans le plus admirable et le plus dévoué labeur. L'humilité accompagne le Frère Philippe jusqu'à la tombe. Dans l'église, la bière est placée sur deux tréteaux.

Deux cardinaux de la sainte Eglise romaine la saluent, S. Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, vis-à-vis de S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris. Mgr Plantier, évêque de Nîmes, est auprès de Mgr l'archevêque de Paris, ainsi que Mgr Maret, évêque de Sura. M. le curé de Saint-Sulpice va recevoir le corps à l'entrée de l'église; il le ramène devant le maître-autel, derrière lequel est tendue une croix blanche sur un drap noir. La messe commence; elle est célébrée par M. le curé des Missions-Etrangères, dont l'église eût été trop petite pour un si grand cortége. A la tête de l'assistance, du côté de l'épître, M. Buffet, président de l'Assemblée nationale, s'unit aux prières de la foule, où se mêlent toutes sortes de notabilités.

Le petit enfant qui, pendant la Révolution, servait, dit-on, en secret la messe aux prêtres cachés dans la maison de son père, le père et la mère de cet enfant, dans leurs rêves les plus extravagants, auraient-ils pu imaginer que la grande cité, la ville entière des plaisirs et des fêtes, l'Etat dans ses plus hautes sommités, l'Eglise dans ses princes se réuniraient un jour pour honorer ce pâtre né dans la pauvreté, au sein d'un obscur village du Forez?

Si ces honneurs de la terre peuvent étonner, que dire de ceux de l'autre monde? Loin de nous la pensée d'arrêter sur les lèvres des chrétiens la prière pour les morts. Quelles que fussent les vertus du Frère Philippe, il faut multiplier les suffrages pour son âme. Les Frères n'y manqueront pas, au moins il est permis de croire que

l'espérance en est assurée. Comment douter que le ciel ne soit le prix de cette longue vie de dévouement et de sacrifice?

Au commencement de la messe le psaume *Judica* a été récité au bas de l'autel par S. Em. le cardinal Guibert. Les Frères des écoles chrétiennes remplissaient un des côtés de la croix; en face de M. Buffet était assis le Frère Callixte, assistant depuis plus de trente ans du Frère Philippe, son second et son conseil dans toutes ses épreuves, celui que la Commune avait arrêté au lieu du supérieur général, un rude et vigoureux vieillard. Il avait peine à retenir ses larmes. Plus d'une fois, durant le service, sa tête blanche s'est inclinée entre ses mains. La douleur, l'espérance et une juste fierté se confondaient sans doute dans cette émotion du vaillant frère d'armes : on voyait qu'il combattait les attendrissements d'un adieu qui, en dépit de la mort, n'est pas définitif.

Dans la foule étaient mêlés des religieux et des religieuses de tous les instituts et de tous les habits. On y signale plusieurs évêques sans insigne, NN. SS. de Canton, de Cambodge et de Cap-Haïti entre autres, M. le curé des Missions n'était pas seul à prier. Toute cette assistance s'unissait de cœur au saint sacrifice. Ces funérailles ont été une admirable confession de foi; S. Em. l'archevêque de Paris a donné l'absoute. Quand les portes se sont rouvertes pour laisser sortir le corps du Très-Honoré Frère Philippe, la place était couverte de monde. La foule entière s'est découverte. Puis elle a formé un cortége plus nombreux et plus long encore que celui qui l'avait conduit à l'église. M. Buffet a voulu accompagner le corps jusqu'au cimetière.

Sur la tombe du Frère Philippe, M. Desjardins, sous-secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs, celui qui représente le ministre de l'instruction publique ne peut laisser cette tombe se fermer sans rendre un dernier hommage à l'existence qui vient de s'éteindre. Grande existence! puisque les services rendus et les vertus font la vraie grandeur.

Il ne m'appartient pas de dire combien l'Institut des Frères perd en l'homme qui le régissait avec tant de sagesse et qui le représentait avec tant d'autorité, qui augmentait le respect dû à la Société de celui que tous portaient à sa propre personne. Mais l'instruction publique fait, elle aussi, une perte cruelle, et elle la sent profondément; elle a eu pendant cinquante ans dans le vénérable Frère Philippe le serviteur le plus passionnément dévoué et le plus cons-

tamment utile, toujours prêt au travail, doué d'un tact et d'une mesure qui n'excluaient pas l'énergie, sachant défendre ses droits, incapable d'empiéter sur ceux d'autrui.

Le Frère Philippe a eu une part immense dans ce développement de l'enseignement primaire, auquel se sont intéressés et dévoués tant de nobles esprits. Que d'intelligences où, sans lui, la lumière n'eût jamais pénétré ! Que d'écoles fondées par ses soins dans les lieux où les connaissances les plus élémentaires n'étaient point et ne seraient peut-être pas encore parvenues autrement. Son exemple et ses leçons transmis dans toute la France, ont formé ces nombreux missionnaires, humbles, pieux et zélés, que n'effraye jamais la tâche, que n'arrête pas la fatigue, que ne décourage même pas l'ingratitude. Pleins de son esprit, ils vont porter partout, avec une instruction qu'ils s'appliquent chaque jour à rendre meilleure, les principes et les préceptes de la Religion ; ils les portent surtout là où ils les savent inconnus ou méconnus. Ils ne veulent pas arracher les esprits à l'ignorance pour livrer les âmes au néant et aux périls de l'incrédulité. Ils aspirent et ils réussissent à former des chrétiens, sûrs de travailler ainsi au bien de la patrie, en même temps qu'ils travaillent au salut des âmes.

Je viens de parler de la patrie ; je ne saurais oublier que le Frère Philippe a appris aux siens à l'aimer et à la servir jusqu'au milieu des dangers et en face de la mort; je ne saurais oublier que, dans nos cruelles épreuves, il y eut des jours où les Frères n'eurent qu'à suivre leur supérieur général pour se conduire en héros et pour tomber en martyrs. Tous ces souvenirs, messieurs, peuvent se rappeler sur le bord d'une tombe; ils sont de ceux qui ne s'effacent pas de la mémoire des hommes, mais ils sont aussi et surtout de ceux qui comptent devant Dieu.

Dès le 10 janvier, Son Éminence le cardinal-archevêque de Paris adressait à son clergé cette circulaire, qui restera l'un des plus glorieux témoignages rendus à la mémoire du Frère Philippe :

Monsieur le Curé,

Vous avez déjà donné de justes regrets au Frère Philippe, que la mort vient de ravir à la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes, dont il était Directeur général depuis trente-six ans. L'âge avancé de ce vénérable religieux ne permettait pas d'espérer qu'on le conserverait longtemps encore; néanmoins, dans ses dernières années, son zèle et son dévouement suppléaient si bien à ce que la

vieillesse enlève à l'activité, qu'il semblait rajeunir en présence des grands travaux que sa charge lui imposait.

Ce qu'il a fait, il n'est pas nécessaire que je vous le raconte, le monde entier en a été témoin. Il a restauré et renouvelé en quelque sorte l'œuvre du vénérable de La Salle. Il l'avait comprise avec une rare supériorité d'intelligence, et, sans jamais sortir de son humilité, il l'a gouvernée avec une puissance de volonté non moins remarquable. Par l'extension et les développements qu'il lui a donnés, il a montré combien était féconde la pensée de charité qui avait inspiré le saint fondateur.

Le Frère Philippe s'était consacré tout entier au service du peuple, et il a bien pu dire, lui aussi, que sa mission était d'enseigner les pauvres. *evangelizare pauperibus misit me;* il pouvait ajouter, en parlant à la jeunesse, la parole que saint Paul adressait aux Corinthiens : « Alors même qu'on vous donnerait dix mille maîtres, vous n'aurez jamais beaucoup de pères qui vous aiment comme moi, *nam si decem millia pædagogorum habeatis, sed non multos patres.* Quatre cent mille enfants apprenaient de lui et des siens à devenir de bons chrétiens, des citoyens utiles, et capables de remplir tous les devoirs de leur future profession. Tandis que d'autres dépensent leur zèle à répandre dans l'âme des jeunes gens les idées fausses qui égarent les esprits, excitent les coupables convoitises et n'inspirent que de la présomption et de l'orgueil à l'ignorance, lui travaillait efficacement à faire des enfants du peuple des hommes honnêtes, ne manquant ni de l'instruction nécessaire, ni des vertus plus nécessaires encore.

Placé par la Providence à la tête d'une des plus grandes œuvres qui aient été entreprises pour le bien de l'humanité, il était devenu, malgré sa modestie et la simplicité de sa vie, l'un des hommes les plus utiles, les plus populaires, et l'on pourrait dire les plus considérables de notre temps. Il ne fallait pas une médiocre capacité, ni un zèle ordinaire pour remplir avec persévérance pendant une si longue période de temps tous les devoirs qu'impose la direction d'une société répandue dans le monde entier. Aussi, tous ceux qui le voyaient de près étaient frappés de sa rare sagesse.

La mort du Frère Philippe a été comme un deuil public dans la capitale. Les nefs de la grande église de Saint-Sulpice n'ont pu contenir la foule qui se pressait autour de son modeste cercueil. Là étaient des hommes de toutes les classes, qui représentaient ce qu'il y a de plus élevé, de plus honnête et de plus religieux dans notre société. Deux cardinaux, plusieurs évêques et un très-grand nombre de membres du clergé se trouvaient dans cette assemblée. Leur présence témoignait de la reconnaissance de l'Eglise envers *le bon et fidèle serviteur* et du prix qu'elle attache aux services rendus par les Frères des Ecoles chrétiennes à l'éducation de la jeunesse.

En recommandant l'âme du Frère Philippe à vos prières et à celles des prêtres de votre paroisse, j'ai tenu, Monsieur le Curé, à constater ici le pieux empressement qui s'est manifesté auprès de sa dépouille mortelle, afin que le souvenir en reste dans les actes de l'Eglise de Paris. Il faut que l'on sache dans l'avenir qu'à notre époque de décadence morale et de tristes abaissements, le sens religieux, l'estime de la vertu simple, la reconnaissance des services rendus sans éclat, ne sont point effacés dans le cœur des habitants de notre grande cité.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon sincère et affectueux attachement.

† J. HIPP. Cardinal GUIBERT, *Archevêque de Paris.*

Terminons par cet hommage venu de l'étranger. Voici comment s'exprime *le Bien public* de Gand à l'occasion des funérailles :

« La France et l'Eglise, dit le *Bien public* de Gand, ont fait samedi au très-honoré Frère Philippe, supérieur général des Ecoles chrétiennes, des funérailles magnifiques dans leur humble simplicité.

« Le pauvre cercueil du Frère Philippe a été bénit par des princes de l'Eglise ; plusieurs évêques, un nombreux clergé, des religieux de tous les instituts assistaient aux obsèques ; les plus hautes autorités de l'Etat, le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, représenté par un de ses aides de camp; M. Buffet, président de l'Assemblée nationale, ont voulu accompagner le cher et vénéré défunt jusqu'à sa dernière demeure. Et ce n'était pas là seulement une cérémonie officielle : le concours spontané d'une foule immense venait en rehausser la solennité et en affirmer la signification chrétiennement populaire.

« Ce triomphe funèbre, décerné à un homme dont l'existense, pleine d'œuvres, a été ensevelie, pour ainsi dire, dans le silence et l'humilité ; ce tribut de gratitude payé au Frère des Ecoles chrétiennes par l'élite de la société française, comptera certainement parmi les événements les plus consolants de ce siècle si fécond en contrastes et où le bien et le mal se coudoient sans cesse, peut-on dire, dans la fébrile agitation de la vie moderne.

« Il y a là une grande réparation offerte par la société contemporaine à l'excellent Institut du Vénérable de la Salle, si souvent insulté, bafoué, calomnié par le libéralisme de toutes

nuances. Dans ce Paris qui naguère encore fusillait les prêtres, une foule immense s'est levée pour rendre hommage au dévouement religieux, à l'abnégation volontaire, à l'homme qui a fondé le plus d'écoles en ce siècle, mais qui les a fondées sous les auspices de l'Eglise et dans le but principal d'apprendre aux enfants à servir Dieu, à aimer le prochain, à sauver leur âme. Toute l'œuvre des Écoles chrétiennes est, en effet, contenue dans ce programme. Il est le but des efforts quotidiens des milliers de Fréres répandus aujourd'hui par le globe et envoyés par le Frère Philippe, jusque dans les contrées les plus lointaines, pour être les hardis pionniers de la civilisation chrétienne.

« La France s'est honorée par les funérailles qu'elle a décernées au Frère Philippe, bien plus encore qu'elle n'a honoré ce religieux lui-même et l'Institut dont il était l'illustration et la gloire.

« En dépit d'immenses misères et de fautes énormes, il demeure toujours des germes féconds de régénération et de salut dans un peuple qui sait avec tant d'éclat honorer la vertu et payer avec une spontanéité si généreuse à ses morts le tribut de la gratitude nationale.

« Il y a dans l'élan naturel au caractère français quelque chose de grand, de noblement audacieux qui suscite instantanément, au détour d'une rue, aux abords d'une église, de semblables manifestations.

« Pour nous, il nous est doux de nous unir de loin aux prières et aux hommages qui ont accompagné le Frère Philippe à sa dernière demeure. Sa gloire est celle de son Institut et la gloire de son Institut est celle de l'Eglise. Qu'il repose en paix dans le Seigneur après une vie de travail, vouée, peut-on dire, au rachat des âmes ! Le Frère Philippe a été l'humble, le bon, le fidèle ouvrier de Jésus-Christ : déjà Jésus-Christ lui-même est devenu son éternel partage et son immortelle récompense. »

LE CATHOLICISME AUX ETATS-UNIS (1).

Mgr Persico, de l'ordre des Capucins, étant évêque de Savannah, fut le premier, en Amérique, à consacrer son diocèse

(1) Extrait et résumé du *Monde*.

au Sacré-Cœur de Jésus. Il comprenait la nécessité de ce grand acte pour attirer les bénédictions du Ciel sur son troupeau, si affligé par la guerre civile, les menées protestantes et les influences radicales. Cet exemple a été suivi par Mgr Grace, évêque de Saint-Paul, dans le Minnesota ; puis par Mgr Bailey, archevêque de Baltimore. Vinrent ensuite les évêques de Philadelphie, de Wilmington, de Pittsburg, de Wheeling, et le vicaire apostolique du Kansas. Le 8 décembre, les diocèses comprenant la vaste province de New-York ont été solennellement consacrés au Sacré-Cœur. Cette détermination a été prise par les évêques, réunis avec leur métropolitain, dans le but d'obtenir un secours efficace contre les dangers qui menacent les catholiques.

Cette dévotion est donc bien de notre temps, et si la société peut être sauvée, si la religion doit reprendre son empire sur les âmes, ce sera, comme il a été prédit, par les grâces du divin Cœur. Les Américains marchent sur les traces de leurs frères du Vieux-Monde; comme eux ils ont à lutter, et, si la persécution ne les poursuit pas comme en Allemagne, en Italie, en Suisse, ils sont loin d'être à l'abri de tout péril. Les progrès du catholicisme continuent, il est vrai, mais non point sans de rudes obstacles. Le milieu empesté dans lequel vivent les chrétiens en Amérique est mortel pour la foi. L'erreur s'y affiche sous ses mille formes; la corruption, le matérialisme, l'indifférence, attaquent les âmes par tous les côtés à la fois. Un secours surnaturel est donc indispensable ; il viendra du Cœur de Jésus.

Les missions données en ce moment fournissent un magnifique argument en faveur de la vérité chrétienne. A peine les prédicateurs ouvrent-ils les saints exercices, que déjà l'église se trouve trop petite. Les confessionnaux sont assiégés; les larmes du repentir donnent une nouvelle énergie aux cœurs défaillants, et l'on voit dans un espace de quinze jours des milliers de personnes s'approcher de la Table Sainte. A la mission donnée par les PP. Jésuites dans l'église de Saint-Pierre, à New-York, on a compté plus de douze mille communions. Chaque mission amène encore la conversion d'un certain nombre de protestants. C'est donc avec confiance que les catholiques d'Amérique peu

vent envisager l'avenir; ils sont fidèles aux leçons de leurs pasteurs et restent unis de cœur au Siége apostolique. S'ils ne forment qu'à peine un cinquième de la population américaine, quelle force n'ont pas cette union si intime avec la papauté et cette soumission filiale à ses décisions souveraines! Les persécutions qui sévissent contre l'Eglise en Europe ne servent qu'à ranimer leur zèle, en même temps qu'elles leur procurent de nouveaux prédicateurs.

Les religieux chassés de leurs couvents sont reçus comme des envoyés célestes par les populations disséminées sur un vaste territoire et qui jouissent rarement de la présence du prêtre. La moisson est si grande, et le nombre des ouvriers si petit ! Si l'Eglise fait quelques pertes en Europe, si elle pleure sur l'apostasie de quelques-uns de ses ministres, ses entrailles maternelles se dilatent. Aux Etats-Unis, sa fécondité est admirable, et ses nouveaux enfants se montrent si dociles, si généreux ! Les persécuteurs ne songeaient pas sans doute à ce résultat. Ils croyaient étouffer l'Eglise, et voilà qu'ils ne servent qu'à affirmer sa force invincible et son immortelle vitalité.

Une grande réunion catholique avait lieu le 18 novembre, dans la salle de musique (Musical Hall) de Boston, l'Athènes du Nouveau-Monde, le boulevard du puritanisme. Les catholiques de la New-England ont entendu la parole du Souverain-Pontife pour l'organisation des sociétés séculières, sous les auspices des pasteurs, dans le but de défendre et promouvoir les intérêts de la religion. Ils se sont organisés comme leurs frères de New-York, et pour attester de leur bon esprit, de leur fraternité, de leur fermeté, ils ont donné un festival splendide, auquel prenaient part les six évêques de la New-England, un grand nombre de prêtres et les autorités de la ville, ainsi que les plus éminents personnages des sectes protestantes (1).

Après la lecture d'une lettre du Souverain-Pontife, en date du 23 juillet 1873, adressée à cette Union d'hommes du monde, pour les féliciter et les encourager dans leur noble entreprise, M. Henry Richards a exposé le but et l'objet de cette Union de

(1) La New-England, ou Nouvelle-Angleterre, comprend la partie Nord-Est des Etats-Unis, c'est-à-dire le Maine, le Vermont, le Connecticut, le Rhode-Island, le Massachusetts et le New-Hampshire. (Note des *Annales*.)

Boston. Il ne s'agit point, pour les associés, de former un parti politique, mais de s'entendre fraternellement entre eux sur les intérêts qui doivent le plus les préoccuper, ceux de leur religion. Ils mettent la politique de côté, et chacun, en entrant dans l'Union, peut garder ses opinions particulières sur le gouvernement et l'administration locale. Mais ils n'auront qu'une âme, qu'un cœur pour leurs droits de catholiques dans toutes les questions qui peuvent surgir, et surtout pour réclamer, par tous les moyens possibles, la liberté du Souverain-Pontife et la possession indépendante, souveraine, des biens dont il est injustement dépouillé.

Le révérend Jeames Healy prit ensuite la parole, et démontra le rapide développement du catholicisme dans la New-England.

En décembre 1825, il n'y avait dans les divers Etats du nord-est compris sous ce nom générique, que 3 prêtres : 1 dans le Massachusets, 1 dans le New-Hampshire et 1 dans le Maine. et seulement 8 églises ou chapelles.

Dix ans plus tard, en 1835, on comptait 27 prêtres, 22 églises et 40,000 catholiques.

L'accroissement s'accentua mieux à partir de 1844, par suite de l'immigration irlandaise. Aujourd'hui, la New-England a six diocèses, 441 prêtres et près d'un million de catholiques; n'est-ce pas la réalisation de la parabole du grain de senevé?

M. Patrick Donahoe parla des institutions de charité à Boston, et M. Anderson, le président de l'Union catholique de New-York, vint ensuite féliciter les catholiques de la New-England et leur prodiguer les plus chauds encouragements.

Après d'autres discours « sur l'histoire de la société catholique, sur le *Catholic Institut* de Boston, sur l'état de l'Eglise en Europe, etc., » le Rév. James Kent Stone prononça une magnifique allocution sur les *devoirs des catholiques américains.*

L'orateur est un converti ; il sent encore couler dans ses veines le sang puritain ; il n'a donc pas une parole de haine, de rancune, contre ses anciens frères ; il semble pris d'une profonde pitié pour l'abîme dans lequel il les voit plongés. Le protestantisme a fait son temps ; si le catholicisme ne prend point sa place, ce sera l'athéisme, l'infidélité, et alors on écrira : *Finis Americæ!*

L'Eglise catholique ne désertera pas sa divine mission civilisatrice, et ses enfants seront fidèles à leurs devoirs. Ces devoirs sont nombreux, impérieux. Le premier est d'être catholiques *par le cœur*, et de mettre sa religion au-dessus de toute autre considération ; le second, de se montrer dignes du pays, dignes des institutions dont jouit l'Amérique ; le troisième de s'unir -ntimement aux évêques et aux prêtres afin de les aider dans tous leurs travaux pour le but spirituel, intellectuel et moral de la société ; le quatrième, de subvenir à l'éducation chrétienne de leurs enfants. Sans cela, tout succès est impossible. Si l'on veut une société chrétienne, il faut commencer par bien pénétrer l'enfance, la jeunesse, des principes religieux.

Le discours du Rév. Stone produisit dans l'auditoire une indicible émotion, et l'on termina la fête par le chant du *Te Deum.*

Les protestants de Boston rendent justice à la modération des orateurs ; il ont entendu de fortes vérités, mais il se réjouissent de ce renouvellement de l'esprit religieux. Ce n'est pas sans raison que les catholiques demandent sans se lasser que l'Etat leur laisse l'éducation de leurs enfants. Cette liberté existe ; mais pourquoi les taxes pour les écoles publiques, dans lesquelles ils ne peuvent envoyer leurs enfants sans exposer à une perte certaine leur foi et leur moralité? Un éminent protestant, M. Gerrit Schmit, adresse à M. Charles Sterbins une lettre pour déplorer les abus du système des écoles publiques. Il flétrit énergiquement l'injustice dont on se rend coupable envers une large partie de la population, la plus honnête, la plus morale, plus laborieuse, la plus patriotique. Leur religion, dit-il, défend aux catholiques de placer leurs enfants dans nos écoles, pourquoi alors exiger d'eux la taxe de ces écoles? Les catholiques sont cruellement froissés de cette injustice. Le caractère américain en supporte une grave atteinte. Le temps approche où ces abus révoltants doivent prendre fin : de même que la Constitution laisse à chacun le droit de suivre paisiblement sa religion, il faut que l'Etat abandonne aux parents le droit d'élever leurs enfants comme il leur plaît. La religion ne se sépare pas de l'enseignement, autrement l'homme est divisé.

La presse catholique lutte bravement pour obtenir le redres

sement de ces torts. On ne peut adresser aucun reproche aux écoles catholiques, dans lesquelles les protestants ne craignent pas d'envoyer leurs enfants, et il ne se passe pas de semaine que l'on ne publie de nouveaux scandales survenus dans les écoles publiques, justement définies *le noviciat de la prostitution.* Cherchez dans ces écoles des jeunes gens et des jeunes filles de quatorze ans qui ne soient pas déjà corrompus ; si vous en trouvez un sur dix, ce sera un prodige. Le savant professeur Agassiz fit, il y a deux ans, une exploration scientifique dans les maisons infâmes de Boston ; il apprit que le plus grand nombre de ces malheureuses victimes de la débauche devaient leur chute aux associations criminelles formées dans les écoles de la New-England. Cela n'est-il pas concluant?

J.-E. MARTIN.

STATISTIQUE MAÇONNIQUE.

Nous trouvons dans le *Propagateur du Nord* la lettre suivante qui confirme trop bien ce que nous avons dit récemment de l'extension de la franc-maçonnerie (numéro du 20 décembre 1873, page 695), pour que nous ne le reproduisions pas ici :

Turin, 2 janvier 1874.

Dans son Encyclique du 21 novembre, le Saint-Père, après avoir déploré les malheurs de l'Eglise en Allemagne, ajoutait :

« Peut-être sera-t-on étonné que, de nos jours, la guerre contre l'Eglise catholique soit si étendue, si acharnée. Mais celui qui connaît le caractère, les désirs, le but des sectes soit maçonniques, soit appelées d'un autre nom, et veut bien comparer chaque chose avec le caractère, la raison, la grandeur de la lutte que l'Eglise soutient presque dans tout l'univers, ne pourra douter que la situation présente ne se doive spécialement attribuer aux fraudes et aux machinations de ces mêmes sectes. En effet, ces sectes composent la synagogue de Satan qui réunit ses phalanges contre l'Eglise de Jésus-Christ, déploie ses drapeaux, et noue ses alliances. »

Ces paroles du Souverain-Pontife ont trouvé un commentaire

bien terrible dans l'*Almanacco del Libero Muratore* (Almanach du Franc-maçon) pour 1874, publié à Milan par la loge *La Ragione* (la Raison).

La croix, que Chateaubriand saluait comme « l'étendard de la civilisation », y est appelée « un symbole sinistre. » Ainsi se confirme ce qu'avait déjà écrit et imprimé Joseph Ferrari : « Nous n'avancerons d'un seul pas que si nous renversons la croix. »

L'*Almanacco* mentionne que le protecteur des grandes loges d'Allemagne est Sa Majesté l'empereur-roi Guillaume, époux d'Augusta ; lieutenant protecteur, Son Altesse Impériale Frédéric-Guillaume-Charles, prince d'Allemagne.

Son Altesse Louis-Guillaume-Auguste, prince de Baden, est grand-maître honoraire de la grande Loge de Prusse-Royal-York de l'Amitié.

A Vienne, la grande Loge *Humanitas*, qui fut fondée en 1869, compte déjà 8 loges, et a pour grand-maître général le professeur Schneeberger.

A Pesth, le grand Orient de Hongrie est venu au monde en 1789. Il compte 60 loges, et a pour grand-maître Georges Joannovics, sous-secrétaire d'Etat au ministère des cultes.

En France, 326 loges sous la présidence de M. Saint-Jean, docteur en médecine ; — sans compter 50 loges de l'ordre écossais, présidées par l'avocat Crémieux.

Le Grand-Orient des Pays-Bas a pour grand-maître Son Altesse royale Guillaume-Frédéric-Charles, prince de Néerlande.

Dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, les grandes loges sont au nombre de 46, et ont sous leur obédience, 5,984 loges avec 529,307 membres actifs et payants.

L'organisation de la franc-maçonnerie en Italie est complétement révélée dans les deux premières pages de l'*Almanacco del Libero Muratore*. Vous y verrez que la franc-maçonnerie constitue comme un second Parlement, ayant trésorier... Louis Pianciani, syndic de Rome.

ORDRE MAÇONNIQUE EN ITALIE 1873.

Grand-Orient de la Maçonnerie en Italie, fondé en 1802 à

Milan, reconstitué en 1861 à Turin, et reconfirmé à Rome par l'Assemblée Constituante maçonnique de 1872.

Grands dignitaires de l'ordre.

Joseph Garibaldi — Frederic Cuppanella — Joseph Mazzoni — Mariano Maresca, grands-maîtres honoraires à vie.

Grande maîtrise temporaire de l'ordre. Grand-maître effectif. — Joseph Mazzoni, avocat et député au Parlement national.

1er grand-maître adjoint. — Joseph Mussi, député au Parlement national.

2e. — Mariano Maresca.

3e. — Georges Tamaio, député au Parlement national.

Grand chancelier. — Mauro Macchi, député au Parlement national.

Grand secrétaire. — Louis Castellazzo.

Grand trésorier. — Louis Pianciani, député au Parlement national, syndic de Rome.

Adresse profane du grand Orient : Député Joseph Mazzoni, Rome, rue Governo Vecchio, numéro 111.

Si la franc-maçonnerie combat l'Eglise catholique, elle ne se gêne pas pour en usurper les noms et les titres. Les corps maçonniques appartenant à la *communion* nationale italienne se divisent en corps supérieurs et loges.

Les corps supérieurs sont de trois espèces : *Consistoires*, *Conclaves*, *Chapitres*.

Il y a trois Consistoires : un à Rome, un autre à Naples, un troisième à Palerme.

Les Conclaves sont au nombre de huit, l'un d'eux à Turin.

Les Chapitres s'élèvent à vingt-sept ; Rome en a un ; Syracuse, un ; Gênes, un, et ainsi de suite.

Les loges sont 171, avec les noms les plus curieux, comme *Vingt-Septembre*, *Rome nouvelle*, *Mazzini*, etc.

Assez pour aujourd'hui. X...

LE DENIER DE SAINT-PIERRE.

(Suite. — V. le numéro précédent.)

C'est aussi ce qui vous explique, messieurs, pourquoi l'amour du Pape correspond dans les âmes à l'amour de Jésus-Christ. Dieu me garde d'amoindrir à vos yeux l'auguste personne de Pie IX! Ah! sans doute nous l'aimons, dans la majesté de sa vieillesse, dans la grandeur de son âme, dans la sérénité de son courage, dans la douceur et la sainteté de sa vie. Mais encore une fois, laissez-moi vous le dire : avant toutes choses, c'est Jésus-Christ que nous aimons en lui. Derrière le chef visible de l'Eglise, nous apercevons son chef invisible; derrière le Pape qui meurt, nous découvrons la Papauté qui ne meurt point et le Pontife selon l'ordre de Melchisédech, roi des siècles e maître de l'éternité. (*Bravos.*)

Pie IX lui-même, messieurs, nous apprend à l'aimer ainsi. Ecoutez ce bref et charmant récit que j'emprunte au *Journal* d'un diplomate accrédité au Vatican par l'impérial auteur de la Convention du 15 septembre.

C'était au mois de janvier 1866. Voici comment M. Henry d'Ideville, aujourd'hui préfet d'Alger, raconte l'audience de congé qu'il reçut du Souverain-Pontife :

« Lorsque notre départ fut fixé, je demandai pour la dernière fois une audience à Mgr Pacca, afin de prendre congé du Saint-Père et le prier de me bénir une fois encore avec les miens.

« Le Pape, ce jour-là, était soucieux et même triste. Quant à moi, j'éprouvais une véritable douleur de quitter Rome après trois années si heureusement passées. En nous voyant entrer, le Saint-Père s'approcha avec empressement de Mme d'Ideville qui tenait dans les bras son petit enfant et plaça ses mains sur la tête d'André. Pourquoi vous éloignez-vous de Rome? dit le Pape, vous m'abandonnez tous les uns après les autres! N'étiez-vous pas le dernier qui me restait de l'ambassade de la Tour d'Auvergne? Celui-là m'était bien dévoué, mais on me l'a enlevé comme les autres. Dites-lui, quand vous le verrez, que je le regrette souvent. »

« Je parlai au Pape des sentiments très-sincères et très-chaleureux que l'impératrice manifestait pour lui, et de l'influence salutaire qu'elle avait sur l'empereur ; je lui rappelai que l'intérêt et l'honneur de la France nous faisaient un devoir de ne jamais abandonner sa cause. « Vous me répétez, mon fils, interrompit le Pape, ce que me disent l'ambassadeur et le général ; vous me conseillez, vous aussi, de compter sur l'empereur. Je vous répéterai, moi, que c'est sur Dieu seul que je compte. Voilà mon unique appui ! Quand je suis affligé, ce n'est pas à moi que je songe, je pense à ceux qui font le mal et dirigent leurs coups contre l'Eglise. Pour moi, je suis tranquille, je n'ai aucun souci, aucune préoccupation comme les rois, qui doivent songer à leur dynastie, à leur famille. Quand le moment sera venu, je m'en irai joyeux, avec confiance et avec sécurité. C'est Dieu qui se charge de ma dynastie, de mon héritage et de ma famille, l'Eglise. Je suis bien vieux, mes enfants, mais, croyez-moi, je redoute moins la mort et le jugement de Dieu que votre empereur, par exemple. (*Sourires.*)

« Tous deux vous êtes jeunes. Pour vous la vie sera longue à parcourir. Sans me tromper cependant, je crois que c'est la dernière fois que vous me voyez. Avant longtemps, peut-être, ne viendrez-vous plus à Rome ; alors souvenez-vous de moi et de ce que je vais dire ; répétez-le souvent à ce petit enfant, dès qu'il pourra vous comprendre. A nous quatre qui sommes là, dans cette chambre, il survivra lui ! Qu'il se souvienne donc lorsque depuis longtemps nous serons morts ! »

« Et en même temps le Pape leva les yeux vers le crucifix placé auprès de sa tête ; sa voix était vibrante ; l'émotion qui s'était emparée de Sa Sainteté nous avait gagnés. Frappant à plusieurs reprises sa poitrine, il regarda fixement l'enfant :

« Gravez profondément dans sa mémoire, dit-il, le souvenir de cet homme aujourd'hui devant lui, habillé de blanc. Et quoi qu'il advienne de moi, qui ne suis rien, sachez qu'ici, là à cette même place où je suis debout, lorsque l'enfant, devenu vieux, reviendra un jour avec ses fils et ses petits-fils, sachez qu'il trouvera là, toujours à cette même place, un autre homme, comme moi, habillé de blanc (1) ! » (*Mouvement prolongé.*)

(1) *Journal d'un diplomate en Italie*, p. 365, 366.

Que d'enseignements, messieurs, dans ce récit d'une grandeur et d'une simplicité vraiment évangéliques, dans cette leçon donnée par le Vicaire de Jésus-Christ à un petit enfant!... Pour nous, soyons surtout heureux, d'apprendre de Pie IX comment il faut aimer et servir la Papauté.

« Le Pape et l'Eglise, c'est tout un », disait saint François de Sales, et l'Eglise, vous le savez, c'est le corps mystique de Jésus-Christ.

Que la voix du Pape retentisse donc au milieu de nous comme la voix même du Fils de Dieu!

Cette voix s'élève en nos temps troublés, et elle a des lumières pour les aveugles, des avertissements pour les égarés, des bénédictions pour la justice opprimée, des anathèmes contre l'iniquité triomphante.

Elle s'adresse aux hommes et aux nations, aux grands et aux petits, aux princes et aux peuples.

Elle s'adresse à nous, messieurs, et au milieu de la confusion des doctrines et de l'incertitude des événements, lorsqu'il nous paraît souvent plus difficile de connaître notre devoir que de l'accomplir, elle nous recommande la prière, la soumission, l'union au centre de l'unité catholique.

Elle accompagne les proscrits dans l'exil, elle soutient les évêques dans leurs luttes apostoliques et leur commente la divine béatitude : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice! »

Elle franchit le seuil du palais des Césars, elle apostrophe les persécuteurs et leur dit avec une sainte audace : « *Non licet.* Ce que vous faites est défendu par Dieu! »

Cette même voix plane enfin sur les peuples et leur prêche la vraie doctrine du salut, la restauration du règne social de Jésus-Christ!

Saluons en passant de nos hommages cette courageuse Encyclique du 21 novembre qui, en dépit des policiers de Rome, de Berlin et de Suisse, achève en ce moment de faire son tour du monde... Quelle courageuse revendication du droit contre les entreprises de la force! Quelle magnifique défense de l'inviolabilité des consciences chrétiennes, de la dignité du sacerdoce, de l'indépendance de l'Eglise?... Oui, cette parole est bien

l'écho vivant de l'Evangile, car elle distribue, elle conserve, elle défend tous les trésors que l'Evangile est venu donner au monde : la vérité, la justice, la liberté! (*Applaudissements.*)

Pie IX peut dire comme Jésus-Christ : « *Palam locutus sum*, j'ai parlé devant le monde, » et il a parlé avec une hardiesse victorieuse de toutes les menaces et de toutes les persécutions. On l'a dépouillé de son royaume, on a envahi sa capitale, un « fils parricide » s'est installé dans son palais et rôde comme un voleur autour du Vatican, les maisons religieuses sont supprimées, la politique libérale essaie de faire le vide autour du Souverain-Pontife et de rendre sa captivité plus étroite..... Qu'importe! La parole divine ne connaît point d'entraves : *Verbum Dei non est alligatum.* Pie IX prie, parle, enseigne sur son Calvaire comme Jésus-Christ priait, parlait, enseignait sur la Croix. Lui aussi, il nous donne plus que jamais Marie pour Mère; Lui aussi, il a soif de justice; Lui aussi, il pardonne à ses ennemis, et lorsque viendra l'heure suprême du *consummatum est*, l'histoire, enregistrant les actes de ce long martyre, poussera le cri du centurion sur le Golgotha : « Celui-là était vraiment le Vicaire de Jésus-Christ! « (*Bravos prolongés.*)

Et nous, messieurs, comment comprenons-nous, comment pratiquons-nous nos devoirs envers le grand Pontife qui s'acquitte avec tant d'héroïsme du ministère de son universel apostolat ?...

Je ne parle pas, bien entendu, des gouvernements hostiles ou indifférents, cantonnés dans leur égoïsme ou drapés dans le linceul de leur neutralité; mais je parle de nous, catholiques, fils dévoués de l'Eglise et soucieux de demeurer fidèles à l'honneur de notre baptême.

Nous pouvons le dire sans ostentation ; nous devons au contraire le dire avec le désir de faire davantage et mieux : le diocèse de Gand s'est montré efficacement fidèle à la cause de la Papauté trahie et persécutée.

Lorsqu'il a fallu prendre les armes, notre jeunesse s'est levée; elle a combattu à Castelfidardo, à Mentana, sur les remparts de Rome; elle est revenue avec le regret de n'avoir pu mourir, mais avec l'espoir de monter un jour la garde à Saint-Pierre pendant « le TE DEUM *dont le pressentiment est dans*

tous les cœurs. » (*Applaudissements.*) — J'ai le bonheur de n'être pas diplomate, messieurs, ma parole n'engage d'autre responsabilité que la mienne, mais je la dis tout haut et l'accueil que vous lui faites atteste assez que, comme moi, vous croyez au triomphe de la justice et aux représailles de Dieu!

Nous avons aussi, messieurs, payé à Pie IX captif l'antique et volontaire tribut du Denier de Saint-Pierre. Cette année, je le constate avec bonheur, les recettes réunies de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre et des Etrennes pontificales ont atteint le chiffre de 290,494 francs, soit environ 5,000 francs de plus que l'année dernière. (*Longs applaudissements.*) La générosité des catholiques se maintient donc à la hauteur des épreuves de l'Eglise et nous n'aurions à vous inviter qu'à la persévérance si partout s'était manifesté le même progrès. Mais tandis que les doyennés d'Audenarde, de Termonde, de Lokeren, de Renaix, de Nevele, de Saint-Nicolas ont vu progresser le produit des offrandes au Denier de Saint-Pierre, dans quelques autres doyennés, les recettes ont une certaine tendance á fléchir. Il suffira de signaler ce léger recul pour stimuler tous nos collecteurs et tous nos souscripteurs à le combattre. Je compte bien pouvoir, l'an prochain, annoncer une progression de recettes dans tous les doyennés, que dis-je, dans toutes les paroisses du diocèse!... (*Oui! Oui!*) Le bureau me charge aussi d'insister sur la régularité des rentrées. Elles doivent se faire, *au plus tard*, au commencement de décembre. Faute d'exactitude à cet égard, il est impossible de clôturer complétement les comptes. Cette année, par exemple, neuf paroisses sont en retard d'opérer leurs versements et le total de nos recettes se trouve diminué, de ce chef, d'un chiffre approximatif de 2,300 francs.

Nous devons, messieurs, payer un hommage de gratitude à la Société de Saint-Charles Borromée, récemment réorganisée en notre ville. Elle nous a apporté, cette année, une somme de 200 francs, prémices de la chasse qu'elle fait avec tant de succès aux mauvais livres. Qu'elle soit louée et remerciée de nous donner ainsi l'occasion d'offrir au Saint-Siége un trophée composé de dépouilles ennemies! (*Approbation.*)

L'Œuvre du Denier de Saint-Pierre, je le sais, messieurs, n'a

pas que des amis. Elle est souvent attaquée par la presse impie et en particulier par ces journaux infimes, trop lus, hélas! par un public sceptique et blasé, déshabitué des lectures sérieuses et des jouissances élevées de l'esprit. Les progrès que nous venons de constater ne feront que multiplier ces attaques. Ne nous en plaignons pas, messieurs; cherchons, au contraire, dans cette basse hostilité un motif de redoubler de zèle. C'est l'honneur et le bonheur des œuvres vraiment catholiques d'être décriées par les ennemis de l'Eglise. Si le Denier de Saint-Pierre excite tant de colère dans un certain monde, c'est qu'il opère beaucoup de bien, c'est qu'il constitue une force avec laquelle la Révolution doit compter.... Cette force est même plus grande que nos adversaires ne l'imaginent eux-mêmes. Savent-ils, par exemple, que le Denier de Saint-Pierre, les Etrennes pontificales, la souscription pour le Concile ont produit, depuis 1860 jusqu'en 1873, dans le seul diocèse de Gand, la somme de 3,552,000 francs? (*Mouvement.*) Ce chiffre implique une recette moyenne et annuelle d'environ 254,000 francs, que nous dépassons, cette année, de 36,000 francs. C'est un petit calcul que je me permets de dédier aux gazetiers des tavernes et cafés-concerts, en leur promettant bien qu'avant deux ans, nous aurons largement dépassé le quatrième million. (*Rires et bravos.*)

Ah! j'entends d'ici leur perpétuel argument renouvelé de Judas :

« Trois millions et demi! Avec cette somme qu'on eût sou-
« lagé de pauvres! »

C'est vrai.... Mais le Pape est notre Père et nous donnons comme nous aimons. Avec le Denier de Saint-Pierre nous avons défendu la liberté et la dignité du Pontificat, nous avons adouci bien des infortunes, consolé bien des proscrits, et des mains de Pie IX nos offrandes sont bien souvent allées aux malheureux et en particulier aux ouvriers gantois naguère éprouvés par les inondations...

Les pauvres?... Mais qui donc vous a donné le droit de parler en leur nom et de plaider leur cause contre ceux que les aiment plus que vous et mieux que vous? La charité catholique ne vante pas ses œuvres, mais devant vos agressions, il doit

nous être permis d'opposer le spectacle de ses multiples créations à l'insignifiance des entreprises philanthropiques. Grands amis du pauvre, où sont donc les hospices que vous avez construits de *vos* écus, où sont les orphelinats dotés par *votre* munificence, où sont les monuments de *votre* générosité? Faut-il vous rappeler votre *Denier des écoles* et son homérique déconfiture?... Fougueux partisans des lumières, vous n'avez pas même réuni, par le pays entier, de quoi placer le gaz dans les écoles primaires de la capitale!... (*Hilarité prolongée.*)

Le Denier du plaisir, — nous le savons et nous avons de bons motifs de le savoir, — vous est plus cher que le Denier de l'intelligence. Un de vos journaux annonçait, il y a quelques jours, qu'il avait fallu 25,000 francs pour habiller très-sommairement quatre danseuses de théâtre. A ce compte, douze de vos ballerines absorberaient, et pour une seule pièce, la recette annuelle du Denier de Saint-Pierre dans la ville de Gand. Et bien! laissez-le dire à des contribuables catholiques : c'est payer un peu cher le plaisir d'autrui : donnez à vos bayadères des jupons de serge ou mieux encore rayez des budgets communaux la liste civile de la luxure publique!... (*Très-bien!*)

G. VERSPEYEN.

(*La suite au prochain numéro*).

SAINTE LUCIE

(Suite. — V. le numéro précédent).

Après la mort de la vierge de Catane sa renommée ne tarda pas à se répandre dans toute la Sicile. Bientôt il ne fut question que de l'étonnante jeune fille. On se redisait, de proche en proche, sa confession glorieuse, sa mort héroïque, les prodiges qui avaient illustré sa tombe; on exaltait sa piété, son innocence, son courage viril, ses fortes et vengeresses réponses et son calme surhumain au milieu des plus affreuses tortures; les cœurs étaient émus. Cet idéal de la femme était si nouveau! l'antiquité l'avait si peu connu! Ce qui frappait surtout les païens, c'était la puissance mystérieuse dont elle avait été investie dans la mort. Il y avait là, à n'en pas douter, quelque

chose de divin et ils se demandaient si le Dieu des chrétiens n'était pas le vrai Dieu. Plusieurs se convertissaient et ceux mêmes qui ne se convertissaient pas avaient peine à se défendre d'un sentiment religieux à l'égard de l'étrange chrétienne.

Cette vénération publique se traduisit bientôt par d'éclatants témoignages. Les fidèles se portèrent en foule à son tombeau et, dans leurs rangs, les païens mêmes se mêlaient, espérant d'être guéris de leurs infirmités. Ce fut un vrai pèlerinage. L'affluence était surtout considérable au jour anniversaire de la naissance, c'est-à-dire de la mort de la sainte martyre ; car tel était alors le langage chez les disciples du Christ : la mort était l'entrée de la vie (1).

Entre toutes les villes de la Sicile, la noble cité de Syracuse se faisait remarquer par la piété de ses habitants envers la bienheureuse Agathe et leur empressement à visiter sa tombe. Cet empressement était tel que la vieille légende à laquelle nous empruntons ces détails n'hésite pas à le comparer à la soif qui précipite le voyageur, altéré et dévoré par la chaleur, vers la source d'eau vive.

Nous aimons à nous représenter les scènes de cet antique pèlerinage.

Entre Syracuse et Catane s'étend un délicieux rivage, protégé au nord par les croupes latérales et les ramifications de l'Etna, incliné au midi vers le soleil et l'Afrique. Une distance d'environ cinquante milles sépare les deux villes. Une voie romaine conduisait de l'une à l'autre en côtoyant la mer. C'était la route que suivaient les pèlerins. Rien de plus merveilleux que le spectacle qui, dans ce trajet, s'offrait à leurs regards. Devant eux, à l'horizon, la montagne fumante, à gauche de ravissantes collines parées des plus riches trésors de la nature, à droite, l'immensité des flots, le mystère de l'infini, la voix gémissante des vagues, et sur leur tête un ciel inondé d'une splendide lumière. Quelle harmonie entre ces perspectives de la terre et les visions crépusculaires de leur foi ! Quels degrés pour monter vers ces hautes régions que le christianisme nous montre et que les besoins de notre cœur appellent ! C'est donc

(1) Le martyrologe désigne constamment la mort d'un martyr par cette antiphrase sublime : *Natale martyris*, naissance du martyr.

en foulant ce sol incomparable, cheminant, si nous pouvons nous exprimer de la sorte, entre deux mondes, les pieds sur la terre et l'âme dans les cieux, que les pèlerins de Syracuse se rendaient à Catane, priant, méditant, conversant entre eux avec gravité, plus étonnants en ce tableau que le tableau lui-même, hommes nouveaux, étrangers ici-bas, cherchant encore dans la plus belle des patries, une patrie meilleure.

Ce fut probablement en l'an 307 (1), aux nones de février, que la matrone Eutychia et la vierge Lucie se mêlèrent à la pieuse troupe. « Les mystères de la procession s'accomplirent », disent les *Actes*. A la lecture de l'Evangile, la mère et la fille ne furent pas peu étonnées d'entendre ce récit : « En ce temps-« là, une femme qui souffrait, depuis dix ans, d'un flux de sang, « s'approcha de Jésus par derrière et toucha la frange de son « vêtement, disant en elle-même : Si je touche seulement la « frange de son vêtement, je serai guérie. Et Jésus s'étant re-« tourné et la voyant dit : Aie confiance, ma fille, ta foi t'a « sauvée. Et, de cette heure, la femme fut guérie (2). »

Surprises, stupéfaites, les deux femmes étaient profondément émues. Cette lecture semblait avoir été choisie pour elles. Lucie sentit redoubler sa confiance. Elle ne pouvait pas faire toucher à sa mère la tunique du Christ; mais elle avait là, sous les yeux, les reliques d'une sainte martyre. Or, les reliques des martyrs ne sont-elles pas la tunique du Christ, les plus belles franges de son vêtement dans sa gloire ? Elle se pencha vers sa mère et lui dit à voix basse par respect pour les mystères et l'assemblée des saints :

« Si tu crois, ma mère, à la vérité des paroles que nous venons d'entendre et au pouvoir miraculeux du Christ, crois aussi que sa servante, Agathe, la martyre qui, pour lui, a donné tout son sang, et qui, avec lui, vit maintenant heureuse

(1) Nous voyons par les *Actes* que trois ans s'écoulèrent entre le pèlerinage au tombeau de sainte Agathe et la mort de sainte Lucie. Or, elle fixe elle-même la date de sa mort, quand, sur le point de rendre le dernier soupir, elle dit : En ce moment même, Maximien expire. On sait que Maximien Hercule s'étrangla à Marseille en 310. C'est donc à tort que plusieurs auteurs placent le martyre de sainte Lucie en 304.

(2) Nous voyons ici que, déjà à cette époque, l'Eglise se servait de ce passage de l'Evangile pour justifier le culte des reliques.

dans le ciel, participe à sa puissance. Approche donc de la sainte tombe, touche-la de ta main avec foi et, toi aussi, tu t'en iras guérie. »

Les mystères s'achevèrent; la foule s'écoula, les deux femmes restèrent seules dans le lieu consacré. Guidée par sa fille, Eutychia s'approcha du sépulcre; toutes deux s'agenouillèrent et se mirent à prier avec des gémissement et des larmes, implorant le suffrage de leur puissante protectrice. La prière s'étant prolongée longtemps, la vierge Lucie s'endormit. Or, voilà que, tandis qu'elle dormait, au milieu d'une troupe d'anges, la bienheureuse Agathe lui apparut toute radieuse de lumière et toute étincelante de pierreries, et se plaçant debout devant elle : « Lucie, ma sœur, vierge vouée à Dieu, pourquoi me demandes-tu à moi, lui dit-elle, ce que toi, tu peux, à l'instant même, procurer à ta mère? Ta foi lui a mérité la santé; dès ce moment elle est guérie. »

La sainte femme s'arrêta un instant, puis elle reprit : « Tu sais que, par moi, le Christ a rendu à jamais célèbre Catane, ma patrie; sache aussi que, par toi, il illustrera ta chère cité de Syracuse... parce que, par ta virginale pureté, tu lui as préparé en ton cœur une demeure parfaitement agréable. » La voix se tut et la vision s'évanouit.

Le tressaillement de joie de la piété filiale ayant éveillé Lucie, elle se jeta toute tremblante dans les bras de sa mère. « Ma mère, ma mère, tu es guérie », s'écria-t-elle. Et, en effet, Eutychia était guérie. La mère et la fille se tinrent longuement et étroitement embrassées, immobiles et sans voix; car ces grands saisissements n'ont pas d'expression articulée. Mais pendant ce temps la parole d'Agathe qui promettait à la virginité une éclatante récompense ici-bas résonnait dans le cœur de Lucie et lui faisait entendre que le prodige qui venait de s'accomplir devait porter plus haut, dans les desseins de Dieu, que la guérison de sa mère. Le Christ se montrait et venait au secours de sa fiancée.

Elle se jeta aux genoux d'Eutychia. Je ne sais quoi d'inspiré reluisait dans son regard. Eutychia tressaillit et Lucie, la fille de la lumière : « Tu es guérie, lui dit-elle, et tu sais aux prières de qui tu le dois. Eh bien! au nom de celle qui t'a rendu

la santé, moi, la sœur d'Agathe, je te supplie en ce moment. Ne me prononce plus le nom d'un époux et n'attends plus de moi une postérité passagère, fruit de la mort et destinée à la mort. »

Eutychia avait eu la faiblesse de résister jusque-là aux instances réitérées de sa fille ; mais, en ce moment il lui fut impossible de tenir contre les miracles du Dieu vivant ; elle donna son consentement à la demande de Lucie. Un rayon de joie illumina la belle figure de la vierge ; elle était libre.

Encouragée par ce succès, la fille de la lumière osa aller plus loin. Eprouvant, en son cœur, un immense besoin de se donner sans réserve, pauvre volontaire et dépouillée de tout, à son époux sanglant qui était mort nu sur la croix et n'avait pas eu, durant sa vie, où reposer sa tête, elle continua : « J'ai encore une grâce à te demander, ma mère. Tu me préparais une riche dot et mettais en ma possession de grands biens pour me conduire à un époux, homme mortel, par qui devait périr la virginale pureté de mon corps ; persévère encore à me les donner, je t'en conjure, maintenant que je m'en vais à mon époux immortel, mon Seigneur Jésus-Christ, auteur et conservateur de sa virginale intégrité. Au jour de mes noces, nous les lui porterons, dans la personne des pauvres ; car il a dit : « Ce que vous leur donnerez, c'est à moi que vous le donnerez. »

Eutychia pleurait. Elle ne pouvait s'élever à ce détachement sublime. Elle avait bien consenti, le cœur brisé, à un premier sacrifice ; mais elle ne se résignait pas à celui qui lui était, en ce moment, demandé par surcroît. Elle lui répondit : « Il y a neuf ans que j'ai perdu ton père. Après sa mort, qui m'a privé de tout appui, j'ai administré ses biens avec la plus vigilante économie et, ce patrimoine qui te revient, non-seulement je n'en ai rien dissipé, mais je l'ai plutôt, tu le sais, augmenté par mes soins. Quant à ma propre fortune, elle sera bientôt ton héritage. Ferme-moi d'abord les yeux et dispose ensuite de tout comme il te plaira. » — « Oh ! non, ma mère, lui répliqua Lucie, n'agissons pas de la sorte. Ecoute plutôt mon conseil. Donner à Dieu des biens que l'on ne peut emporter avec soi et dont on ne peut plus jouir, c'est une générosité qui ne saurait être, tu le comprends, d'un grand prix à ses yeux. Si tu veux

vraiment lui plaire, donne-lui, vivante, ce dont tu peux encore user. Ne donnant qu'à ta mort, tu n'as plus aucun mérite; ce que tu donnes alors ne t'est plus rien. N'hésite donc pas dès maintenant à abandonner au Christ ce que tu possèdes, et commence ton offrande par cette partie de ta fortune que tu me réservais pour de terrestres noces. Ce sera ma dot à mon époux. » Ces sages paroles firent une grande impression sur l'esprit d'Eutychia, sans lui arracher cependant encore un assentiment définitif ; mais la vierge Lucie ne pouvait plus douter de sa dernière et prochaine victoire.

La joie surabondait dans son cœur. Sa mère venait d'être rendue pleine de santé à sa tendresse ; le Christ, qui n'était, jusque-là, que son fiancé était devenu son époux, et elle tressaillait à la pensée que, bientôt, il lui allait être donné de se dépouiller entièrement et de lui apporter, dans la personne des pauvres, la dot de ses épousailles. Son triple amour triomphait.

F. Martin.

(*La suite au prochain numéro.*)

DIEU EST NOTRE SECOURS (1).

(Suite. — V. le numéro du 3 janvier.)

L'Avent arriva, l'Avent, dont les congrégations protestantes ne se souviennent guère. Le premier dimanche, M. Arnaud, qui était devenu comme un membre de la famille, demanda que Madeleine l'accompagnât à l'église de Saint-A..., où l'on faisait de très-belle musique. Le vieux Stanfield dormait à moitié lorsqu'on lui fit cette demande, mais, au nom d'une église catholique, il fronça le sourcil.

— Seulement pour la musique, cher père, dit la jeune fille en riant, et elle sortit.

Ce fut pour elle comme une révélation. Déjà ravie des autres chants, elle se sentit extraordinairement émue au chant de l'*Alma Redemptoris Mater*.

Puis vint la bénédiction du Saint-Sacrement : tous les genoux se plièrent, tous les fronts se courbèrent, et, pendant que l'encens s'élevait, que la sonnette retentissait, il sembla à la

(1) Reproduction interdite.

jeune fille qu'elle avait comme la présence sensible du Dieu du ciel; elle crut entendre les anges eux-mêmes, les troupes de chérubins et de séraphins chanter le cantique d'adoration :

Tantum ergo Sacramentum
Veneremur cernui.

Cet office du soir allait décider de la vie de Madeleine.

Elle revint à la maison toute remplie de sentiments nouveaux, l'âme tout échauffée et ravie de pensées consolantes et calmes ; il lui semblait qu'elle avait enfin trouvé la nourriture dont elle était affamée : et tout cela agissait tellement sur elle, que son père ne put s'empêcher de remarquer cette transformation.

Le long hiver se passa, le printemps vint, et, un jour, Kenneth Arnaud demanda la main de Madeleine.

M. Stanfield n'avait jamais pensé qu'un tel moment arriverait; il s'était accoutumé à ne voir dans sa fille qu'une enfant; il avait oublié que dix-huit ans s'étaient passés depuis que sa femme était morte en disant : « Je la laisse à Dieu ; » et, maintenant, c'était un catholique qui demandait Madeleine en mariage!

Il laissa écouler plusieurs semaines sans donner de réponse au jeune homme, de longues semaines pendant lesquelles bien des larmes coulèrent des yeux de la jeune fille, dont les délais de son père causaient le premier chagrin.

— Je suis étonné, dit à la fin Kenneth Arnaud, que ma foi puisse faire une objection, monsieur Stanfield, car il n'y a pas si longtemps que vous avez donné le même exemple.

Le vieux Stanfield le regarda fixement et répliqua :

— Sans doute, et le grand malheur de cette union a été l' -ducation des enfants qui devaient venir. Qu'en pensez-vous?

— C'est à votre fille de décider la question.

— Vous pouvez facilement prendre ce parti, monsieur Arnaud, car ma fille s'est montrée un disciple bien docile.

— Je ne vous comprends pas, M. Stanfield ; franchement, je ne comprends pas l'accusation que vos paroles semblent impliquer.

— Je ne vous accuse pas d'influencer ma fille, mais ses ten-

dances vers l'Eglise romaine ne sont pas de nature à me rendre heureux.

La conversation prit une tournure de plus en plus sérieuse et pénible pour les deux interlocuteurs ; M. Stanfield mit fin à l'entrevue par ces paroles :

— Comme il s'agit du bonheur de ma fille, je ne puis pas refuser mon consentement; mais je désire qu'il soit bien entendu que si elle renonce à l'Eglise de ses pères, elle doit aussi renoncer à tout droit sur la fortune de son père.

Un sourire de satisfaction accompagna cette réponse du jeune homme :

— Je suis très-heureux d'obtenir sa main, même aux conditions qui paraîtraient les plus capables de nuire à mon bonheur.

Ainsi se fit le mariage, et le vieux Stanfield et son fils Williams continuèrent d'adorer le Veau d'or et de sacrifier leurs âmes au dieu Mammon.

Une année de bonheur s'écoula pour la jeune femme, bonheur mêlé de quelque tristesse, car elle luttait encore contre les voix qui l'appelaient à l'Eglise catholique, dans la crainte de causer trop de peine à son père, qu'elle aimait tendrement, et dont elle redoutait le mécontentement et la colère.

Alors survint la guerre de sécession, guerre errible qui allait faire couler tant de sang. Kenneth Arnaud prit parti pour la cause qu'avait embrassée la Louisiane ; il acquit bientôt la réputation d'un brave soldat et d'un brillant officier. A l'automne de 1864, comme il campait, à la tête de son beau régiment, à quelques milles de la capitale de la Confédération du Sud, Madeleine se rendit à Richmond avec sa petite famille, le petit Kenneth et une petite fille. L'hiver fut rude. Les officiers de la Confédération allaient mal et la vie était chère à Richmond. Quoique rapprochée de son mari, Madeleine en avait rarement des nouvelles.

Un jour ces nouvelles arrivèrent terribles. Une sanglante bataille venait de se livrer autour de Richmond ; il y avait plusieurs semaines que la jeune femme n'avait reçu aucune nouvelle de son mari. Elle descend dans la rue pour acheter un journal et avoir dés détails sur cette sanglante affaire; elle

trouve le nom de Kenneth Arnaud ; il s'est vaillamment battu, mais il est mortellement blessé.

Quelle nuit, après une telle journée ! Le lendemain elle se lève sans avoir pu dormir, et le premier objet qu'elle aperçoit, c'est le malheureux Arnaud, que des soldats apportent sur une litière, pâle et mourant, et qu'accompagne le prêtre, qui lui offre les dernières consolations.

— Ma chère femme ! dit-il en voyant Madeleine, qui tomba agenouillée près de lui, et ses yeux se remplirent de larmes ; il l'entoura de son bras gauche, car son bras droit avait été fracassé. Ma chère femme, reprit-il, il me reste à vous demander un acte de courage ; voulez-vous me faire plaisir ?

— Demandez-moi tout ce que vous voudrez, Kenneth ; mais restez avec moi et vivez ; oh ! ne m'abandonnez pas.

Et les larmes qui remplissaient ses yeux ne lui permettaient plus de voir.

— « Mes voies ne sont pas vos voies, mes pensées ne sont pas vos pensées ; » vous rappelez-vous ces paroles, ma chère femme ? reprit Arnaud. Dans quelques moments, je ne serai plus avec vous, mais il y a quelque chose qui reste éternellement. Madelaine... répondez-moi... ma foi sera-t-elle enseignée à mes enfants ?

Elle ne répondit pas tout de suite, mais, le regardant avec amour, avec une tendresse plus grande que jamais, elle s'agenouilla près de lui, elle lui mit sa main dans sa main, et elle dit :

— Seigneur, recevez votre servante dans votre sainte Eglise, car c'est là ce que désire ardemment son cœur.

— Amen ! dit Arnaud.

Ce n'était pas là une résolution soudaine, inspirée par l'amour qu'elle portait à son époux. Il y avait longtemps qu'elle aspirait à trouver dans la sainte Eglise la nourriture qui convenait à son âme ; mais c'était la pensée de son père qui l'avait toujours fait différer. En ce moment, elle vit que toutes les considérations humaines devaient céder, qu'il fallait avant tout songer au salut de son âme, et que la foi de son mari qui était déjà la sienne, devait être ouvertement professée.

Elle reçut le baptême des mains du prêtre qui assistait son mari dans ses derniers moments.

Quelques jours après, elle conduisit Kenneth Arnaud au champ de l'éternelle repos, où tant de ses camarades de combat avaient déjà été transportés. Le mois de mars passa avec ses tempêtes, le triste avril avec ses neiges, et ce fut alors que la veuve désolée fut reçue solennellement dans le sein de l'Eglise catholique.

La guerre était terminée, mais toute la fortune de Kenneth Arnaud était perdue, et Madeleine restait sans ressource avec deux petits enfants. Dans cette extrémité, elle pensa que son père aurait quelque pitié d'elle, et qu'il ne voudrait pas abandonner cette fille qu'il avait tant aimée, avant qu'elle entrât dans le sein de cette Eglise qu'il abhorrait. Elle lui écrivit pour lui faire part de sa situation.

Bien des jours et bien des nuits s'écoulèrent avant qu'elle reçut une réponse. Enfin, au bout de quinze jours, une lettre arriva ; elle l'ouvrit en tremblant et elle lut :

« Vous avez choisi votre voie dans la vie, et lorsque vous avez abandonné la foi de votre père, il s'est aussi séparé de celle qui s'est tournée vers les idoles. Vous trouverez ci-inclus tout ce que vous pouvez jamais réclamer de moi.

« Thomas Stanfield ».

Elle trouva dans la lettre la dernière note écrite par sa mère quelques heures seulement avant sa mort, et un crucifix d'argent avec le nom : *Madeleine Crécy*, inscrit derrière la croix.

(*La suite au prochain numéro.*)

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES (1).

Sommaire. — 1. *Actes et paroles de Pie IX* captif au Vatican, publiées par Auguste Roussel ; in-8 de x-492 pages ; Paris, 1874, chez Victor Palmé, rue de Grenelle Saint-Germain, 25 ; prix : 6 francs. — 2. *Histoire d'Henri V*, par Alex. de Saint-Albin ;

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

in-8 de VIII-516 pages, avec portrait; Paris, 1874, même librairie; prix : 6 fr. — 3. *Au 17 février 1874 le grand Avénement*, par F. Parisot; in-8 de 100 pages, même librairie, et Bar-le-Duc, 1873; prix : 1 fr. 25, 1 fr. 50 par la poste. — 4. *Almanach des amis de Henri V*, Paris, chez Périsse, frères; prix : 50 cent. — 5. *Almanach des honnêtes gens*, chez tous les libraires; prix : 10 cent. — 6. *Almanach royaliste*, 200 pages; prix : 50 c. et 60 c. par la poste. — 7. *Vie populaire et anecdotique d'Henri V*, 128 pages, chez tous les libraires; prix : 1 fr. — 7. *L'avenir de l'Europe, les Bourbons actuels*, Paris, 1874, in-24 de 60 pages, chez Broussois. — 9. *Almanach du surnaturel*, in-24 de 160 p.; Paris, chez Victor Palmé; prix : 50 c. — 10. *Almanach des missions*, in-24 de 136 pages, même librairie; prix : 50 c. — 11. *Calendrier liturgique, Guide des fidèles du diocèse de Paris*, in-32 de 64 pages, chez Albert Larcher. — 12. *Le Petit Guide des Français à Londres*, in-32 de 32 pages, chez Burnes, Oates et Cᵉ, à Londres. — 13. *Les solidaires*, par Jean Grange; in-32 de 64 p., Paris, chez Ch. Blériot, quai des Grands-Augustins, 55. — 14. *Zacharie le maître d'école*, par Raoul de Navery, in-12 de 286 pages, Paris, 1874, chez C. Dillet, rue de Sèvres, 15; prix : 2 fr. — 15. *Orpheline*, par Mᵐᵉ Bourdon; in-12 de 292 pages; Paris, 1874, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13; prix : 2 francs.

Nous avons inscrit dans une de nos précédentes causeries (le 27 décembre 1873) les titres de bien des livres dont nous n'avons pu encore rendre compte et qui réclament justement leur tour; d'autres sont venus depuis, qui paraissent également pressés : tâchons de satisfaire, sinon tout le monde, au moins le plus grand nombre.

La première place est due aux *Actes et paroles de Pie IX*, que vient de publier M. Auguste Roussel, l'un des rédacteurs de l'*Univers*. Les lecteurs des *Annales catholiques* qui, depuis plus de deux ans, sont chaque semaine tenus au courant de tous les actes et de toutes les paroles de Pie IX, n'ont pas besoin qu'on leur recommande un livre où se trouvent réunis, dans leur ordre chronologique et avec de sobres indications relatives aux circonstances, ces actes et ces paroles que toute l'Eglise admire et dont les ennemis du catholicisme s'inquiètent toujours justement. M. Roussel remonte jusqu'au 20 septem-

bre 1870, par conséquent près d'un an et demi au delà de l'existence des *Annales* ; il y a ainsi, dans le volume qu'il publie, plus de cent pages que les lecteurs des *Annales* ne pourraient trouver dans leur collection. Il a aussi ajouté un Appendice très-intéressant, où se trouve l'historique de la polémique qui s'est élevée à propos de deux discours de Pie IX, l'un contre les catholiques libéraux, l'autre sur la conduite des catholiques de France, le discours du 13 avril 1872, sur lequel les *Annales* ont donné tous les renseignements nécessaires. Les *Actes et paroles de Pie IX captif au Vatican* sont comme le résumé de l'histoire de la captivité du Pape ; on n'en saurait recommander trop vivement la lecture aux catholiques, qui y puiseront d'éclatantes lumières pour leur intelligence, de puissants encouragements pour leur cœur au milieu des luttes présentes.

Un autre beau livre est celui que M. Alexandre de Saint-Albin vient d'écrire sous ce titre : *Histoire d'Henri V*. « Nous croyons pouvoir dire, a écrit M. Veuillot à ce sujet, que ce livre intéressera et même surprendra beaucoup le public. En général, le public ignore ou méconnaît longtemps. Les personsonnages qui lui sont le plus souvent nommés et les choses dont on l'entretient davantage sont aussi les personnages et les choses dont il se fait une moins juste idée. Pour un très-grand nombre de Français, le chef de la Maison de Bourbon n'a été jusqu'à ces derniers temps, ni un souvenir, ni une espérance, et il est encore un inconnu. » Le livre de M. de Saint-Albin fera cesser cette ignorance : c'est une histoire complète, écrite avec sympathie, sans doute, mais aussi avec la gravité et la nécessité que demande l'histoire, et toujours appuyée sur les documents les plus authentiques. Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage pour en montrer l'importance et en recommander la lecture.

Ce n'est pas nous éloigner d'Henri V que de noter ici l'apparition d'une brochure qui prétend fixer au 17 février 1874 (nous n'en sommes pas loin), d'après la prophétie d'Orval, le grand avénement, précédé, comme le dit l'auteur, d'un grand prodige. Les amateurs de calculs prophétiques et ceux qui aiment les émotions trouveront dans cette brochure de quoi se satis-

faire. Il s'y trouve certainement de curieuses explications, des rapprochements frappants ; mais nous ne conseillons à personne de se laisser aller trop facilement à ces impressions qui sembleraient rendre inutile toute action, et qui, d'ailleurs, prétendent trop fixer les jours et les heures pour inspirer une entière confiance. Que les prophéties plus ou moins authentiques contribuent à nous faire tenir sur nos gardes, très-bien ! mais n'accordons pas une confiance trop grande à celles que l'Eglise n'a pas sanctionnées.

Cela dit, nous reviendrons encore plus particulièrement au héros de l'*Histoire* de M. de Saint-Albin en signalant ici avec éloge, plusieurs petits livres ou almanachs dont les titres seuls indiqueront suffisamment le caractère et l'esprit : 1° *L'Almanach des amis d'Henri V*; 2° l'*Almanach des honnêtes gens*; 3° l'*Almanach royaliste*; 4° la *Vie populaire et anecdotique de Henri V*; 5° l'*Avenir de l'Europe, les Bourbons actuels.*

Les almanachs nous serviront de transition pour parler de deux autres, que nous n'avons pu encore signaler et qui méritent une mention particulière.

Le premier est l'*Almanach du surnaturel*, où l'on trouve les renseignements les plus intéressants sur les faits surnaturels accomplis pendant l'année 1873, et plus particulièrement sur les croix mystérieuses de Bade et d'Alsace-Lorraine, sur les apparitions de Neubois, à la montagne de Frankenberg, sur l'apparition des Batignolles à Paris, de Samois, près de Fontainebleau, du Vivarais, dans l'Ardèche, sur l'apparition de Pontmain, sur les prodiges de Lourdes, et enfin sur les quatre stigmatisées contemporaines encore vivantes, Louise Lateau, de Bois-d'Haines, Palma d'Oria, en Italie, miss Collins, de San-Francisco, et Héléna, de Caylan, vierge boudhiste convertie. Un dernier chapitre rapporte quelques exemples éclatants de la miséricorde et de la justice de Dieu sur les hommes et les faits de notre époque.

Le second est l'*Almanach des Missions*, dû à une plume qui ne se nomme pas, mais que nous savons être très-compétente, et qui a fait d'un simple almanach un véritable *Annuaire* des missions. L'auteur, après avoir donné le calendrier, fait con-

naître successivement les pays de mission, la hiérarchie des missions, les congrégations auxquelles sont confiées les missions, les Œuvres qui ont les missions pour but, et écrit les éphémérides de l'histoire des missions pendant les années 1872 et 1873. Ensuite viennent, sous le titre de *Varia*, des nouvelles détaillées, des anecdotes, des récits édifiants, tous relatifs aux missions et faisant de mieux en mieux connaître cette grande œuvre de l'évangélisation du monde. L'auteur annonce qu'en publiant cet *Almanach*, il n'entend que commencer une série; tous ceux qui auront lu ce premier almanach le presseront d'accomplir sa promesse.

Les almanachs et les annuaires se multiplient à cette époque de l'année : il faut donc encore signaler ici le *Calendrier liturgique*, qui, en quelques pages, forme un excellent guide pour les fidèles du diocèse de Paris, à qui il fait connaître l'ordre des offices divins, le clergé des paroisses, les communautés ecclésiastiques, etc.; — le *Petit guide français à Londres, Annuaire pour* 1874, que veut bien nous transmettre le Rév. P. Faure, chapelain de l'église française de Notre-Dame de France à Londres, et auquel nous emprunterons prochainement d'intéressants détails statistiques sur le catholicisme en Angleterre et à Londres; — enfin l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain pour* 1874, annuaire qui acquiert un intérêt tout spécial pour la France, en ce moment qu'on s'occupe de la création d'Universités catholiques. Nous voyons, dans cet *Annuaire*, que les admissions en théologie et en droit canon ont été, en 1873, de 16; que les admissions par les jurys d'examens ont été, pendant la même année, de 477, se décomposant ainsi : 157 en droit, 162 en médecine, 61 en philosophie et lettres, 97 en sciences. Les grades obtenus devant les jury d'examen en 1873 sont : 283, d'une manière satisfaisante : 146, avec distinction; 48, avec la plus grande distinction : — Total, 477. Les inscriptions prises pendant les deux premiers mois de l'année scolaire 1873-1874 portent à 1,064 le nombre des élèves. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été obtenu jusqu'ici : Théologie, 115 élèves; droit, 241; médecine, 273; philosophie et lettres, 108; sciences, 172; écoles spéciales, 155. L'Université catholique est donc dans un état très-prospère, et

sa renommée va croissant. Les chiffres que nous venons de citer peuvent se passer de commentaires.

Les livres qui précèdent sont bons à consulter ; nous terminerons notre Causerie d'aujourd'hui en en indiquant quelques-uns qui sont plutôt agréables à lire.

Signalons en passant *les Solidaires* de Jean Grange, rédacteur de l'*Ouvrier*, qui n'ont pas besoin d'être recommandés, puisqu'on n'en compte plus les éditions, mais qui ne sauraient être trop propagées, comme le dit si bien Mgr de Ségur en écrivant à l'auteur : « Vos *Solidaires* sont aussi bons que les solidaires sont mauvais. J'espère que votre petit opuscule contribuera à préserver nos pauvres ouvriers de cette fatale et lugubre secte, fille de la franc-maçonnerie, sœur de l'*Internationale*, mère de mille et mille réprouvés. »

Zacharie le maître d'école, de Raoul de Navery, est une œuvre de plus longue haleine. Les scènes que raconte l'auteur se passent en Bretagne. Le héros principal est un pauvre enfant rudoyé, battu, meurtri de coups par des parents sauvages et dénaturés, qu'un vieux maître d'école console, instruit et relève, et qui finit par prendre la place de son vieux maître, qu'il entoure de soins avec un amour tout filial. Il y a en tout cela un parfum de simplicité et d'innocence, qui purifie les scènes violentes amenées par le contraste des faits et des personnages, et plus d'une fois les larmes viennent mouiller les yeux du lecteur. La couleur locale ne manque pas, le parler des principaux personnages ne détonne pas. L'auteur n'en est pas à son coup d'essai ; nous regardons *Zacharie* comme une de ses œuvres les plus intéressantes et nous souhaitons qu'il exploite complètement cette veine nouvelle qu'il vient de découvrir. Qu'il n'insiste pas trop sur le développement de certains sentiments qui peuvent être très-purs, mais qu'il est parfois dangereux de mettre en scène, et, puisqu'il sait bien le faire, qu'il cherche surtout l'intérêt dans le développement de ces autres sentiments d'amour filial, de reconnaissance, de charité, de dévouement qui offrent tant de ressources à l'écrivain religieux.

Mme Bourdon est un de ces conteurs qui ont le don de charmer la jeunesse, sans lui présenter jamais d'images dangereuses

et c'est pourquoi l'apparition de chacune de ses *nouvelles* est toujours une bonne fortune pour les bibliothèques de bons livres. Sa dernière nouvelle, l'*Orpheline*, est digne des précédentes. Nous ne sommes plus à la campagne, et au milieu des paysans, comme avec *Zacharie*, mais à la ville et au milieu d'une société plus élevée, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit moins sérieuse, ni non plus qu'elle ait moins de vertus. L'*Orpheline* passe par bien des épreuves, qu'elle surmonte heureusement, et, grâce à elle, bien des âmes flétries se relèvent, de bons sentiments germent là où il n'y avait d'abord qu'une terre aride et désolée. Si *Zacharie* est destiné à plaire davantage aux lecteurs des campagnes et des classes populaires, l'*Orpheline* plaira davantage à la ville et particulièrement aux jeunes filles, pour lesquelles Mme Bourdon écrit avec une prédilection visible. Au reste, le nom de l'auteur est une suffisante recommandation; nous n'avons pas besoin d'insister.

J. Chantrel.

VARIÉTÉS.

Monument du cardinal d'Ailly. — La Société historique de Compiègne vient de mettre en avant le projet d'un monument commémoratif en l'honneur du cardinal Pierre d'Ailly, l'un des plus illustres enfants de cette ville au moyen âge. Le président de la société, M. le baron de Bicquilley, écrit à ce propos à ses collègues :

« Le moment choisi pour chercher à réaliser cette œuvre si longtemps négligée était opportun; l'un de nos plus honorable collègues, M. Aubrelicque, maire de Compiègne, venait de publier une étude remarquable sur Pierre d'Ailly, et vous pouvez ainsi apprécier les motifs qui nous portent à consacrer dans un lieu public le souvenir de ce grand homme. M. l'abbé Lecot, curé de Saint-Antoine, proposant en même temps de rappeler les bienfaits que le cardinal d'Ailly a répandus sur cette église, a offert à la Société de choisir dans Saint-Antoine un emplacement pour y élever un monument.

« Une commission, composée de MM. Aubrelicque, de Bic-

quilley, Laflolye, Lecot et Sorel, a été nommée et elle s'est déjà occupée activement des moyens de réalisation de ce projet, cherchant à concilier dans l'exécution du monument, le style, les proportions, le caractère du personnage et les ressources disponibles.

« Pierre d'Ailly fut chancelier de l'Université de Paris et l'un des hommes les plus savants de son siècle. Par son seul mérite, il s'éleva aux plus hautes dignités ecclésiastiques qui conduisaient alors aux honneurs politiques. Nous n'avons point, Monsieur et cher Collègue, à juger le fond de sa doctrine, mais nous devons rappeler que s'il combattit avec ardeur pour l'unité de la foi, c'est qu'il était à cette époque soutenu par cette conviction qu'il combattait en même temps pour l'unité française, et ce doit être un de ses plus sérieux titres au souvenir que nous lui consacrons aujourd'hui. »

Le Mont-Saint-Michel et M. Guizot. — La Société des Antiquaires de Normandie a tenu à Caen, le 1er décembre, sa séance cinquantenaire. M. Guizot, directeur, présidait, ayant à ses côtés Mgr l'évêque de Bayeux, Mgr l'évêque de Coutances, M. Allou, recteur de l'Académie, et les notabilités du Calvados. Nous prenons dans le discours de M. Guizot les passages suivants :

« Après l'érection de la statue de Guillaume, une tout autre question survint. Le monastère du Mont-Saint-Michel menaçait ruine : cette perspective émut vivement un vénérable prélat, l'évêque de Coutances, qui siége ici, à côté de moi ; elle nous émut tous. La vie monastique n'est pas aujourd'hui en grande faveur dans l'opinion, nous ne la voyons pas d'un bon œil ; cette défaveur, selon moi, est peu juste.

« Parmi les institutions monastiques, celle du Mont-Saint-Michel était l'une des plus belles et des plus nobles ; je n'ai jamais vu le Mont-Saint-Michel, mais je me représente ce monument où la prière est en quelque sorte immobilisée et perpétuée au milieu de l'Océan et des tempêtes ; la pensée de Dieu, l'infini, la prière sont là, supportant, bravant les attaques quotidiennement répétées des vents et des flots. C'est là, Mes-

sieurs, un monument unique, incomparable. Quand nous avons appris qu'il était menacé de ruine, nous avons d'abord cherché ce que nous pouvions faire par nous-mêmes pour le conserver. Nous avons réclamé ensuite le concours du gouvernement et nous avons reçu de lui un bon accueil. Le directeur des Beaux-Arts, M. Charles Blanc, a obtenu qu'on allouât un crédit de 45,000 francs pour commencer les travaux de conservation, pour empêcher les progrès de la ruine. L'évaluation de l'ensemble des travaux de restauration s'élève à un million; il faudra un million pour conserver et restaurer efficacement le monument.....

« M. Royer-Collard, parlant devant la Chambre des députés pour défendre la Chambre des pairs héréditaires, disait : « C'est assez de ruines, Messieurs, reposons-nous. » Nous aussi, nous en sommes là; nous avons vécu, nous vivons au milieu des ruines; n'en faisons plus, n'en souffrons plus, n'en permettons plus. Au moins que les ruines des monuments s'arrêtent. Nous pourrons, j'espère, avec les secours que nous attendons, sauver le monastère du Mont-Saint-Michel; c'est un exemple à donner, donnons-le. »

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Sommaire. — France : l'aumônerie de l'armée; la loi des maires; l'Œuvre du vœu national, commission artistique, concours ouvert pour la construction de l'église; l'Université catholique du Nord et le rapport de M. Laboulaye sur l'enseignement supérieur; Mgr Mermillod à Paris. — Suisse : mariage du prêtre Hurtault; un évêque apocryphe; le Jura bernois. — Allemagne. — Angleterre.

L'Assemblée nationale vient de terminer une importante discussion sur l'aumônerie de l'armée; elle a adopté, en deuxième lecture, et à une très-forte majorité, le projet de loi présenté par la commission dont M. de Dampierre-d'Hornoy avait été le rapporteur avant d'arriver au ministère de la marine. Nos lecteurs connaissent ce projet et le rapport que nous avons reproduit *in extenso* l'année dernière. La Chambre a décidé qu'elle passerait à une troisième lecture; il y a donc à espérer que cette loi si importante pour les intérêts religieux sera bientôt définitivement votée et appliquée.

Quelques jours auparavant, l'Assemblée nationale a voté une autre loi qui n'est pas indifférente aux intérêts religieux, la loi relative aux maires et aux attributions de police municipale, dont voici le texte : d'après le *Journal Officiel* :

L'Assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit :

Art. I[er]. — Jusqu'au vote de la loi organique municipale, les maires et les adjoints seront nommés par le Président de la République dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de de canton; dans les autres communes, ils seront nommés par le préfet.

Art. 2. — Dès la promulgation de la présente loi et sans qu'il y ait lieu de pourvoir aux vacances qui existeraient dans les conseils municipaux, il sera procédé à la nomination des maires et adjoints; ils seront pris, soit dans le conseil municipal, soit en dehors; mais dans ce dernier cas, la nomination sera faite, suivant les distinctions énoncées en l'article premier, par décret délibéré en conseil des ministres, ou par arrêté du ministre de l'intérieur.

Les maires et adjoints devront être âgés de vingt-cinq ans accomplis, membres du conseil municipal ou électeurs dans la commune.

Art. 3. — Dans toutes les communes où l'organisation de la police n'est pas réglée par la loi du 24 juillet 1867 ou par des lois spéciales, le maire nomme les inspecteurs de police, les brigadiers, sous-brigadiers et agents de police. Ils doivent être agréés par les préfets.

Ils peuvent être suspendus par le maire, mais le préfet peut seul les révoquer.

Art. 4. — Dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente loi, l'Assemblée nationale sera saisie par le gouvernement d'un projet de loi d'organisation communale, si elle ne l'a été précédemment par l'une de ses Commissions.

Délibéré en séance publique, à Versailles, le 20 janvier 1874.

Un grand pas vient d'être fait dans la réalisation d'une œuvre sur laquelle l'Assemblée nationale a été appelée à émettre un vote, l'Œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur. Mgr l'archevêque de Paris a constitué une commission artistique, dont les membres suivants font partie :

MM. Chesnelong, député à l'Assemblée nationale, président de la Commission ;
Alphand, directeur des travaux de la ville de Paris ;
Ballu, architecte, membre de l'Institut ;
De Cardaillac, directeur des bâtiments civils au ministère des travaux publics ;
Cornudet, ancien président de section au Conseil d'État, président du Comité de l'Œuvre du Vœu national ;
Duc, architecte, membre de l'Institut ;
Baron de Guilhermy, conseiller à la Cour des Comptes ;
Guillaume, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, membre de l'Institut ;
Labrouste, architecte, membre de l'Institut ;
Albert Lenoir, architecte, membre de l'Institut ;
Rohaut de Fleury père, architecte ;
Legentil, secrétaire du Comité de l'Œuvre du Vœu national.

Ces noms sont une puissante garantie pour le succès de l'Œuvre.

La commission artistique, sur la demande du cardinal Guibert, a aussitôt résolu d'ouvrir un concours public pour la construction de l'église qui doit être dédiée au Sacré-Cœur sur les hauteurs de Montmartre.

Ce concours, ouvert le 1er février, sera clos le 30 juin 1874. Le jury chargé de le juger se composera de douze membres de la commission artistique, qui ont été désignés par le cardinal Guibert, et de six autres membres élus par les concurrents. Pendant vingt jours, les projets présentés seront l'objet d'une exposition publique, après laquelle le jury en fera le classement. L'auteur du projet qui aura obtenu le premier rang recevra une somme de 12,000 francs ; l'auteur du projet classé le second, une somme de 8,000 francs ; l'auteur du projet classé le troisième, une somme de 5,000 francs ; les auteurs des sept projets suivants, chacun une somme de 1,500 francs.

Tous les projets primés ou indemnisés deviendront la propriété de l'Archevêque de Paris, qui se réserve de puiser dans chacun d'eux les éléments qui seraient à sa convenance. Tout en désirant confier l'exécution des travaux à l'auteur du meilleur projet, Son Eminence se réserve formellement le droit de désigner l'architecte chargé de la construction, soit parmi les concurrents, soit en dehors d'eux, après avoir consulté le jury.

Dès le 1er février, on pourra s'adresser, pour obtenir le programme et le plan, au Secrétariat de l'Archevêché, rue de Grenelle-Saint-Germain, 127 ; au Secrétariat du comité de l'Œuvre du Vœu national, rue Furstenberg, 6 ; au Secrétariat de l'Ecole des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 14 ; à la Direction des bâtiments civils, au Ministère des travaux publics, rue de Rivoli, 192 ; et à l'Hôtel-de-Ville de Paris, bureau des Beaux-Arts.

Voilà donc une magnifique occasion pour les artistes de se produire et de concourir à l'érection d'une église qui doit être le but de l'un des pèlerinages les plus fréquentés de la France, et qui devra attester aux siècles futurs le génie et la foi de la génération contemporaine. Un concours du même genre a doté Lille d'un chef-d'œuvre d'architecture avec Notre-Dame de la

Treille ; sans doute Paris verra s'élever, sur les hauteurs de Montmartre, en ce point qu'on aperçoit de tous les quartiers de l'immense capitale, un monument religieux digne de la ville et de la France qui se jettent, repentantes et dévouées, aux pieds de Jésus aimant : *Gallia pœnitens et devota.*

Nous venons de nommer Lille ; une nouvelle séance de la commission chargée d'élaborer la création d'une université catholique dans le nord de la France, s'est réunie le 19 janvier, et s'est occupée de la grande question du lieu où il conviendrait le mieux d'établir le siége de cette Université ; c'est la ville de Lille qui a obtenu la majorité, malgré les efforts faits par les partisans de Douai, ancienne ville universitaire, qui a ses traditions glorieuses et qui est dans une position plus centrale ; mais Lille, par sa population, a paru offrir plus de chances de succès pour une fondation qui présentera d'ailleurs de sérieuses difficultés.

Dans la même séance, la commission s'est occupée de l'examen du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur et du rapport de M. Laboulaye sur cette question. Le fait qui a ému le plus la commission et celui sur lequel l'attention des députés catholiques devra être appelée, c'est que le projet donne la collation des grades aux universités libres moyennant une loi, et que le rapport annexé au projet retire à ces universités le baccalauréat ès-lettres et ès-sciences, qu'il voudrait conserver au monopole de l'Etat. Les catholiques, et tous ceux qui aiment la vraie liberté, dit avec raison le *Pas-de-Calais*, protesteront contre cette restriction qui est sans doute l'œuvre propre du rapporteur, mais qui prendrait un caractère législatif, si elle n'était pas formellement repoussée par l'interprétation de l'Assemblée nationale. Maintenir entre les mains de l'Université de l'Etat la collation de ces deux grades, c'est perpétuer l'asservissement de l'enseignement secondaire aux programmes et aux méthodes qui sont depuis longtemps l'objet des plus justes critiques.

Demandez aux Universités libres toutes les garanties de science, de moralité et de ressources pécuniaires : elles sont toutes disposées à vous les donner, d'autant plus que les Uni-

versités catholiques ne veulent, pas plus que vous, donner prétexte à des associations qui fassent « du diplôme une spéculation, et de l'abaissement des études un moyen de popularité et de succès. »

Mais, ces conditions bien définies et exactement remplies, ne venez pas, par la plus grande des contradictions, commettre un acte de défiance inexplicable, et priver du droit de conférer les grades inférieurs des baccalauréats ès-lettres et ès-sciences, un jury que vous appellerez d'autre part à décerner les grades supérieurs de la licence et du doctorat.

Une députation, composée de quatre membres, a été chargée de se rendre à Versailles pour transmettre les vœux de la commission aux représentants catholiques des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, et leur remettre un mémoire sur les modifications à introduire dans une loi dont la promulgation devient de plus en plus urgente.

Nous ne quitterons pas la France, sans saluer ici l'illustre vicaire apostolique de Genève, dont l'éloquente parole se fait entendre à Paris depuis quelques semaines. Aujourd'hui même, 29 janvier, il prêche le panégyrique de saint François de Sales, qui a eu tant à souffrir, comme lui, de la part des hérétiques, et qui semble lui avoir légué, avec son éloquence, sa douceur persuasive et son zèle infatigable. On prétendait, tout récemment, que le gouvernement suisse songeait à demander au gouvernement français l'éloignement de cet évêque qui lui paraît encore trop rapproché de Genève. Pour savoir si le gouvernement suisse pourrait oser demander une pareille chose et si le gouvernement français pourrait l'accorder, qu'on lise cette page que M. Paul de Cassagnac vient de consacrer à Mgr Mermillod dans le *Pays* :

« Mgr Mermillod, que d'infâmes renégats ont chassé de sa cure de Genève, s'est réfugié sur cette terre de France, à laquelle il a voué depuis si longtemps son ardente charité.

« Egarés par des misérables qui trouvaient trop austère la religion catholique telle que la pratiquait cet homme de bien, et qui flattaient en eux ces éternels appétits qui servirent toujours d'origine à tous les schismes, les Suisses ont renvoyé l'a-

pôtre qui par son éloquence et ses vertus doit les illustrer malgré eux.

« Et il semble que le Saint-Père avait comme un pressentiment du rôle éclatant que devait jouer ce nouveau confesseur de la foi chrétienne, lorsqu'il demandait à le sacrer lui-même évêque, ce qu'il n'a fait presque pour personne.

« Mais tout ce que nous disons là, chacun le sait, et ce n'est point pour rappeler à nos lecteurs le merveilleux talent et l'admirable sainteté de Mgr Mermillod, que nous avons inscrit son nom vénéré en tête de ces lignes.

« L'évêque d'Hébron a fait une chose que peu de personnes connaissent, et qu'il est utile de dévoiler à cette heure, où, du haut d'une chaire de Paris, il laisse tomber la parole divine dans les âmes françaises.

« Pendant la guerre, et alors que nous étions prisonniers en Allemagne, c'est de Genève que partaient la plupart des secours qui nous parvenaient dans la Prusse orientale.

« Le presbytère de Genève était l'endroit d'où rayonnaient sur nos pauvres soldats tous les secours matériels et toutes les consolations morales. C'est là qu'on inventa le moyen de faire parvenir aux familles éplorées des nouvelles certaines de leurs fils, considérés comme perdus ; des registres étaient envoyés dans toutes les villes d'Allemagne ; chaque soldat y mettait un mot pour les siens, et ces registres, revenus à Genève, étaient découpés et envoyés, par les soins de Mgr Mermillod, à tous ceux qui pouvaient s'intéresser au sort des pauvres prisonniers.

« Pendant six mois, Mgr Mermillod n'a pas cessé de s'occuper de la France, et, à cette heure qu'il est proscrit et persécuté, il est utile qu'on sache ce qu'il a fait pour nous, cet étranger plus Français qu'aucun des nôtres, afin qu'il trouve sur notre sol hospitalier non-seulement le respect tout particulier que commande son saint caractère, mais encore l'honneur que peut donner seul l'élan de la reconnaissance d'une grande nation ! »

Nous pouvons ajouter à ces lignes que les secours en argent procurés par Mgr Mermillod à nos malheureux soldats se sont élevés à plus *cinq cent mille francs*, et qu'il y en eut de fournis en nature pour une somme au moins aussi considérable. Et

nous pouvons témoigner nous-même du zèle et de la charité que le prélat a déployés pendant ces douloureuses circonstances, car nous avons pu lire alors plusieurs de ses lettres et nous avons été assez heureux pour contribuer, avec le journal l'*Univers*, à cette œuvre patriotique et chrétienne.

Si Mgr Mermillod ne trouve à Paris et dans toute la France que des cœurs reconnaissants et des sujets de consolation, quelle doit être sa douleur, lorsqu'il tourne ses regards vers cette Suisse qu'il aime tant et qui l'a exilé !

A Genève, sa ville épiscopale, il voit l'un des renégats qu'il a été obligé de déclarer excommuniés, Hurtault, prendre femme à son tour, à l'exemple de M. Loyson, et pendant qu'on l'expulsé, lui, l'enfant de la Suisse et l'une de ses gloires, on accueille avec un empressement honteux et ridicule un évêque schismatique qu'on prétend faire passer pour un évêque catholique converti au *vieux-catholicisme.* En Prusse, on fabrique des bulles pontificales apocryphes ; à Genève, on fait des évêques apocryphes.

A entendre les Loysonniens, l'évêque en question, Mgr Dominique de Panelli, évêque *in partibus* de Lydda, « était un prince de l'Eglise catholique, » « un archevêque influent, » « un éminent prélat, » qui « avec beaucoup d'ecclésiastiques de son diocèse, « avait suivi avec intérêt le mouvement du catholicisme libéral à Genève, et aurait enfin pris le parti de s'y joindre.

Or il se trouve, d'après les renseignements les plus authentiques et le récit même du *Journal de Genève*, qui exaltait cet évêque loysonnien, que Panelli (et non *de* Panelli, la particule étant, comme on le sait, inconnue en Italie) n'est pas, à proprement parler, évêque catholique ; car c'est dans le schisme grec qu'il a reçu la consécration épiscopale, et il n'a jamais exercé aucun pouvoir de juridiction dans l'Eglise catholique. Aussi son nom ne figure-t-il pas dans la liste officielle des évêques catholiques. Il s'y trouve bien, il est vrai, un évêque *in partibus* de Lydda ; mais le titulaire est Mgr Monnier, originaire du diocèse de Cambrai, et en ce moment auxiliaire du cardinal Régnier. Quant au consécrateur de Mgr Pa-

nelli, Mgr Evsevidis, archevêque de Néapolis, qui aurait assisté, d'après la même feuille, au Concile du Vatican, et y aurait joué un rôle dans l'opposition, il n'y a qu'un inconvénient au récit du *Journal de Genève* : c'est qu'il ne se trouvait au Concile du Vatican aucun Père de ce nom, ni aucun archevêque de Néapolis autre que le cardinal de Naples, Mgr Riario-Sforza. S'il faut entendre par le Néapolis de Mgr Panelli la ville de Naplouse, le malheur veut encore que cette ville ne soit le siége d'aucun évêqué catholique d'aucun rite.

Que penser après cela de l'assertion de la feuille genevoise : « On assure que plusieurs prêtres de son diocèse (le diocèse de Mgr *de* Panelli) suivent avec beaucoup de sympathie le mouvement de réforme qui se fait à Genève et dans une partie de la Suisse ? » Quel est le diocèse mystérieux dont il est ici question ? Le *Journal de Genève* oublie que, d'après son propre récit, Mgr Panelli a quitté depuis quelque temps déjà l'Eglise grecque, et qu'il n'a nulle part ni diocèse ni clergé sous ses ordres. En vérité, la feuille calviniste, ou son inspirateur officiel, semble avoir besoin de faire encore un peu de droit canon avant de traiter les affaires de l'Eglise. Peut-être aussi ferait-elle bien de commencer par s'enquérir de la véritable condition de son protégé avant de le recommander avec tant de chaleur à ses frères et amis, les vieux-catholiques de Genève.

Quoi qu'il en soit, une chose ne paraît malheureusement pas douteuse : c'est que Mgr Panelli a bien été réellement consacré dans l'Eglise d'Orient, et cette Eglise ayant conservé, comme on le sait, la validité de ses ordinations, il en résulte que le caractère épiscopal du nouvel évêque de Genève ne saurait être nié. Aussi le malheureux transfuge commence-t-il déjà à user ou plutôt à abuser de ses pouvoirs. Avec l'autorisation du conseil d'Etat, sollicitée à cet effet par le P. Hyacinthe, il a conféré les ordres du sous-diaconat, du diaconat et de la prêtrise à M. Pierre Fischer, docteur en philosophie, du canton de Lucerne. D'autres ordinations, assure-t-on, suivront sous peu. Ainsi ont disparu comme par enchantement les terreurs naguère encore si vives des magistrats genevois à l'égard de toute apparition épiscopale dans la bonne ville de Genève. Se

figure-t-on le conseil d'Etat de ce canton, composé de quatre protestants et d'un libre-penseur, accordant à un prêtre excommunié l'autorisation de faire conférer par un évêque schismatique « les ordres du sous-diaconat, du diaconat et de la prêtrise ? » Est-ce là « se borner à sauvegarder la dignité et la pleine indépendance des prêtres catholiques, » ainsi que l'affirmait, il y a quelques jours à peine, le P. Hyacinthe, devenu le servile adulateur de M. Carteret, dans l'église de Carouge ? Vraiment, dit un journal suisse, si le cœur pouvait être à la joie, n'y aurait-il pas dans un pareil spectacle de quoi se dédommager de bien des tristesses ?

Dans le Jura bernois, les choses ne vont pas mieux. La constance des catholiques irrite les persécuteurs, et les prêtres schismatiques, qui se voient l'objet du mépris des populations excitent le gouvernement à les venger. On arrivera nécessairement ainsi aux dernières extrémités. On croyait qu'il suffisait d'expulser les curés légitimes de leurs églises, on voit que les troupeaux fidèles les suivent dans les granges où ils disent la messe, et l'on commence à dire que, tant que ces curés pourront rester dans leurs paroisses, on ne pourra obtenir la paix. Il faudra donc les expulser du Jura, et ce sera là l'application de la liberté de conscience. Le mal a sa logique comme le bien; ceux qui s'engagent dans la mauvaise voie seraient sans doute effrayés s'ils voyaient tout d'abord jusqu'où ils seront entraînés; mais ils ne le voient pas, puis ils s'irritent. On commence par chanter les fleurs et les beautés de la nature, et l'on devient Robespierre ; on commence par crier : Vive la liberté ! et l'on arrive, au nom de cette liberté, à tyranniser violemment les consciences. Tel est l'aboutissement fatal de l'erreur libérale.

Les Ursulines de Porrentruy viennent, à leur tour, d'être punies de l'excellente éducation qu'elles donnent aux jeunes filles et de leur refus de laisser pénétrer dans leur couvent le prêtre apostat Pipy dit Deramey, qui voulait y donner des leçons de religion. Il y a deux cents ans que les Ursulines se dévouent à l'éducation publique de Porrentruy ; elles sont vénérées et aimées dans toute la contrée ; il faut qu'elles quittent le pays.

Nous avons déjà dit que la loi d'oppression religieuse a été votée le 18 janvier; la majorité protestante et libre-penseuse l'a fait passer, mais, dans le Jura, une immense majorité s'est déclarée contre (9,000 voix contre 3,000) : il est donc clair que le Jura catholique est opprimé. Au reste, la proclamation adressée au peuple bernois par le Grand Conseil, et signée du président, M. Jolissaint, indiquait bien que c'était la guerre et une guerre d'extermination : « La question, chers concitoyens, di-
« sait cette proclamation, est celle-ci : « Il ne s'agit pas seule-
« ment d'adopter ou de rejeter la loi, de dire *oui* ou *non; il*
« *s'agit de vaincre nos ennemis, les partisans de Rome et du*
« *Syllabus, ou d'en être vaincus.* » C'est clair; les vainqueurs profiteront de leur victoire, on peut y compter.

En Allemagne, la situation reste aussi la même. Les élections, qui ont envoyé au Reichstag une centaine de catholiques ou députés favorables à la liberté religieuse, et qui ont arraché la Bavière au libéralisme, font pressentir une lutte ardente. La liberté religieuse sera énergiquement défendue, mais ses ennemis sont nombreux et puissants, et l'échec même qu'ils viennent d'éprouver ne les rend que plus décidés à abuser de leur force.

L'histoire de la bulle apocryphe, maintenant mise dans tout son jour, est un sujet de plus d'irritation pour ceux qui triomphaient d'abord. On sait qu'elle est l'œuvre d'un faussaire, qui a copié presque mot pour mot une bulle de Pie VI, et qui prétendait la donner pour une bulle de Pie IX. Ce n'est pas la première fois que les Allemands se livrent à ces falsifications ; à l'époque du Concile, on les a vus fort experts en ce genre.

Une autre bulle, mais celle-ci authentique, concernant l'administration des évêchés et la nomination des évêques, a paru dans la feuille religieuse de l'archevêché de Fribourg en Brisgau. Le ministre du grand-duché de Bade, qui est à la disposition du cabinet de Berlin, a aussitôt fait connaître publiquement que ce document, ayant été publié sans le consentement préalable du gouvernement, devait être regardé comme privé de toute valeur. Le vicariat du chapitre archiépiscopal a répliqué sans tarder que la bulle étant d'un caractère exclusivement ecclé-

siastique, l'Etat n'avait rien à y voir et que, malgré sa défense, tout prêtre et tout fidèle était obligé de s'y conformer ponctuellement.

Ils sont ainsi : ils accueillent avec enthousiasme les bulles apocryphes et ils repoussent les bulles authentiques.

En attendant, les amendes et les procès continuent de pleuvoir sur les évêques de Prusse. Mgr Ledochowski, n'ayant plus rien qu'on lui puisse prendre, va sans doute être mis en prison. Et pendant que les personnages les plus vénérables et les plus distingués de l'empire sont en butte à toutes les persécutions, l'empereur Guillaume écrit au *vieux-catholique* Reinkens, véritablement évêque *in partibus infidelium* :

« A l'évêque catholique M. le docteur Joseph-Hubert Reinkens, à Bonn.

« Monsieur et très-vénérable évêque,

« Je vous remercie des cordiales félicitations que vous m'avez adressées à l'occasion du nouvel an. Que Dieu veuille favoriser aussi pendant la nouvelle année l'œuvre entreprise par vous en son nom!

« Puisse la conviction que vous partagez, et qui est indubitablement vraie, s'étendre de plus en plus, à savoir que, dans mes Etats, le respect de la loi est compatible avec l'exercice du culte de toutes les communautés qui ne poursuivent pas un but terrestre, mais recherchent seulement la paix de l'homme avec Dieu.

« Berlin, le 17 janvier 1874.

« GUILLAUME. »

Il est bon de savoir ce que c'est qu'un évêque qui plaît ainsi au puissant empereur ; voici la formule du serment qu'a prêté l'évêque Reinkens, et qu'on voudrait imposer aux évêques catholiques :

Moi, X. H., je jure par le Dieu tout-puissant et omniscient, et sur le saint Evangile, qu'ayant été élevé à la dignité d'évêque catholique (ou d'archevêque et prince-évêque), j'ai l'intention d'être soumis, fidèle, obéissant et dévoué à S. M. royale de Prusse ou à son successeur légitime comme à mon très-auguste roi et souverain, de travailler autant qu'il me sera possible à son bien, de le pré-

server de tout dommage, d'observer consciencieusement les lois de l'Etat et de m'efforcer en particulier d'entretenir avec soin, dans les cœurs des ecclésiastiques et des fidèles confiés à ma direction épiscopale, les sentiments de respect et de fidélité envers le roi, d'amour pour la patrie et d'obéissance aux lois et toutes les vertus qui indiquent chez le chrétien un bon sujet.

Je jure, en outre de ne pas souffrir que le clergé qui m'est subordonné professe des principes ou accomplisse des actes opposés à cette conduite, et je fais en particulier le serment de n'avoir au dedans et au dehors du pays aucune communauté ou affiliation qui puisse être dangereuse pour la sécurité publique, et je promets, dans le cas où j'apprendrais que l'on trame quelque part des projets susceptible de nuire à l'Etat, de les porter à la connaissance de Votre Majesté.

Je jure de faire tout ce que je viens de dire, aussi vrai que Dieu et son saint Evangile me sont en aide. Ainsi soit-il.

Quand on se rappelle les lois qui ont été récemment votées pour asservir l'Eglise à l'Etat, et ces lois vont être complétées (nous ferons connaître les nouveaux projets), il est trop clair qu'on veut assujettir entièrement la conscience religieuse au bon plaisir de ceux qui ont en main le pouvoir, et, par conséquent, opprimer le catholicisme, dont la libre pensée, le maçonnisme et le libéralisme ont juré la ruine. Aucun évêque catholique ne pourra prêter un pareil serment ; mais les Reinkens sont disposés à prêter tous les serments du monde.

Et c'est pourtant toutes ces mesures attentatrices à la liberté et à la conscience, en Suisse et en Allemegne, que le *meeting* convoqué à Londres par le comte Russell vient d'approuver, le 27 janvier, comme défendant la liberté religieuse et la liberté civile. Il reste donc encore bien du fanatisme protestant en Angleterre. Nous reviendrons sur ce *meeting*, qui ne fait pas honneur au libéralisme anglais, mais qui, heureusement, n'exprime pas la véritable opinion publique chez nos voisins.

J. Chantrel.

AU VATICAN.

Ad te reges Tharsis et Saba venient. Tous les jours se vérifient ces paroles pour le Vicaire de Jésus-Christ, et ce concours de tous les pays du monde est surtout remarquable aux fêtes de Noël, du nouvel An et de l'Epiphanie.

L'une de ces députations qui viennent déposer aux pieds de Pie IX le témoignage de la fidélité catholique et les offrandes de la foi, était partie de Buenos-Ayres. Le président de la députation a adressé ces paroles au Souverain-Pontife :

« Très-Saint Père,

« Au nom de la population de Buenos-Ayres et par ordre de notre digne Archevêque, j'ai l'honneur de remettre en vos vénérées mains cet éloquent quoique faible témoignage de la foi catholique de notre pays et de son sincère attachement à la personne sacrée du Vicaire de Dieu sur la terre.

« En accomplissant cet acte, je tromperais les belles espérances de cette population et les miennes, si je n'implorais pas votre bénédiction, Très-Saint Père, vous dont la figure, sur le chemin de la charité, resplendit grande et majestueuse aux contrées lointaines d'outre-mer.

« Ainsi, Très-Saint Père, daignez me l'accorder, afin que stimulée par elle, cette population continue à marcher dans la voie de la vertu par où seulement on arrive à la félicité vraie vers laquelle chaque peuple catholique civilisé et libre doit tendre avec orgueil ; et pendant que j'unis mes supplications à celles de mes concitoyens, j'adresse à la divine providence les vœux les plus ardents, afin qu'elle prolonge les jours précieux de Votre Sainteté pour l'honneur et la gloire du siècle dans lequel nous vivons. »

Pie IX, qui a commencé sa carrière diplomatique dans l'Amérique du Sud et qui est familier avec la langue espagnole, a répondu par une petite allocution. Une partie des élèves du collége américain du Sud accompagnaient leurs compatriotes, pour la présentation de leurs dons. Après avoir échangé avec ces pèlerins venus d'une contrée si lointaine d'agréables paroles, le Saint-Père a donné à l'assistance sa bénédiction apostolique.

Nous avons, il y a quinze jours, donné l'analyse de l'allocution adressée par Pie-IX à une députation de la jeunesse catholique d'Italie, présentée par le docteur Acquaderni, à l'occasion de la fête de l'Epiphanie. Le 15 janvier, trois cents jeunes enfants des premières familles de Rome, presque tous accompagnés de leurs parents, étaient reçus en audience par le Saint-Père, à l'occasion de la même fête, la *Befana*, comme on dit à Rome. Ces enfants avaient voulu, cette année comme l'année dernière, se priver des jouets, des bonbons et des présents de la *Befana* et venir en déposer le prix, avec l'amour pur et candide de leur âge, aux pieds de leur Seigneur et Pontife. Les joyeux *evviva* de ces enfants accueillirent le Saint-Père à son entrée dans la salle des réceptions. Deux jeunes filles et un jeune garçon récitèrent un dialogue charmant, après lequel Pie IX prononça ces paroles (1) :

« Les grandes solennités que nous avons célébrées durant ces « jours derniers ont été et sont un motif de sainte allégresse « pour tous les bons catholiques, mais plus spécialement encore « pour les jeunes enfants. Le divin Rédempteur, sous la forme « aimable d'un tout petit enfant, a revêtu la nature humaine et « est venu habiter parmi nous : *Et Verbum caro factum est et* « *habitavit in nobis.*

« A peine né, les bergers, guidés par la simplicité, vinrent « l'adorer et les Mages, conduits par la foi, en firent autant. Et « vous, chers enfants, vous devez l'adorer avec la robe blanche « de la pureté. Il semble dire, l'Enfant-Jésus : *Sinite parvulos* « *venire ad me*, laissez venir à moi les petits enfants, revêtus de « la robe de la candeur et de la pureté !

« C'est là, mes chers petits enfants, une vertu qui vous ren- « dra chers à Jésus. Il aime tellement cette vertu qu'il voulut la « récompenser même dans une personne païenne.

« Le fait est raconté par beaucoup d'auteurs, sans cependant « que je prétende le garantir. Il existait chez les anciens Ro- « mains, et en cette même ville de Rome, une maison habitée « par quelques vierges, appelées Vestales, qui faisaient profes- « sion de vivre dans le célibat et de garder la chasteté. Et, ici, « remarquez d'abord comment le paganisme crut avoir fait

(1) Nous empruntons le texte de ce discours au *Monde*.

« beaucoup en imaginant cette réunion composée seulement de « quelques vierges, tandis que dans notre sainte religion, nous « avons vu et nous voyons une légion immense de vierges « sacrées répandues dans tout le monde catholique. Observez « bien ensuite que ces Vestales étaient honorées des gouverne-« ments idolâtres, enrichies par eux de rares priviléges par « égard pour leur virginité, tandis que les gouvernements mo-« dernes dépouillent, au contraire, les vierges épouses de Jésus-« Christ. Le gouvernement idolâtre honorait et récompensait « les vierges, et le gouvernement catholique les dépouille et les « disperse, les chasse de leurs asiles, les exposant aux plus « dures épreuves.

« Mais revenons à notre récit. Une Vestale fut accusée d'un « délit, et accusée injustement et seulement par calomnie. On « proposa un moyen afin d'arriver à prouver soit son délit, soit « son innocence, et il fut décidé qu'on lui mettrait entre les « mains le cable qui tenait attachée une grosse barque, et « qu'elle devrait la traîner plus loin. La jeune Vestale triompha « à cette épreuve ; et seule, toute seule, elle put traîner la « barque et la placer dans un autre lieu, à la grande admira-« tion de tous les assistants.

« Cela peut fort bien être arrivé par la volonté de Dieu, afin « de donner une haute idée de la pureté à un peuple aussi cor-« rompu. En effet, quand la corruption du peuple romain arriva « aux plus profonds abîmes de tous les vices, commença pour « lui sa décadence. Divers auteurs ont écrit sur l'origine de la « grandeur et de la décadence du colossal empire, et tous con-« viennent que le peuple romain, par sa tempérance, sa loyauté « et ses autres vertus, arriva à l'apogée de sa grandeur, d'où il « ne descendit qu'entraîné par la réunion de tous les vices.

« C'est à ce moment même, au milieu des ténèbres de la « décadence humaine, qu'arriva le divin Rédempteur pour « illuminer les âmes, dont il est la vraie lumière. En effet, si « beaucoup *dilexerunt magis tenebras quam lucem*, beaucoup « aussi préférèrent saintement la lumière, et dans la jeunesse « d'alors, il s'en trouva un grand nombre qui, revêtus de la « grâce divine, confessèrent leur foi et la scellèrent de leur « sang.

« Pour donner un seul exemple parmi les jeunes gens, je « dirai que sept furent les fils de sainte Félicité, et que tous « moururent avec l'auréole du martyre. Quant aux jeunes « Romaines, je vous invite, mes bien-aimées enfants, à par- « courir du regard cette ville, votre patrie, et vous trouverez, « sur divers points de cette capitale du catholicisme, des églises « que l'on a érigées et bâties en l'honneur de jeunes Romaines, « vraies héroïnes de charité, qui n'hésitèrent pas à présenter « leur tête aux bourreaux pour sceller de leur propre sang la « foi qu'elles professaient.

« Aujourd'hui également la foi est menacée, et c'est à votre « tour, à vous, à la professer sans respect humain et sans crainte. « Je ne désire pas que vous soyez martyrs, mais je désire que « tous, de quelque sexe que vous soyez, vous demeuriez si fer- « mes et si intrépides dans la foi que vous convainquiez le « monde que vous êtes nés, que vous avez grandi et que vous « avez été élevés dans cette capitale dont le sol est empreint du « sang des martyrs, qui a été instruite par les prédications des « Apôtres, ennoblie et édifiée par la présence de tant de saints, « devenue le siége de la vérité, la maîtresse de toute saine doc- « trine; tandis qu'aux temps dont je vous ai parlé elle était « l'esclave de l'erreur et la complice de toutes les faussetés.

« Rappelez-vous enfin que ce petit Enfant, qui fut adoré des « bergers et ensuite des Mages dans la crèche, siége aujour- « d'hui sur le trône céleste, Seigneur et Maître de l'univers « entier; que tous inclinent le front devant lui, et qu'avant peu « devront l'incliner aussi, sous le coup d'un immense châtiment, « ces aveugles qui feignent aujourd'hui de ne pas le connaître.

« Priez-le, oh! chers enfants; et que les chastes prières qui « sortent de vos cœurs innocents montent jusqu'à lui, afin que « nous obtenions ce que nous désirons tous.

« Ces prières vous donneront, à vous, la force pour accom- « plir tous vos devoirs, et elles obtiendront à vos pères, à vos « mères, à vos parents, à vos amis, les grâces dont ils ont « besoin. En attendant, je vous bénis tous et je souhaite que « les bénédictions de Dieu vous accompagnent vous et les « vôtres, durant tout le cours de la vie. »

Le 17 janvier, Mgr van den Branden de Reeth a eu l'honneur d'être admis à l'audience particulière du Pape et de remettre à Sa Sainteté une somme de 57,550 francs, premier envoi de Mgr de Montpellier, évêque de Liége, pour le Denier de Saint-Pierre en 1874.

Le Pape reçoit de la Belgique des témoignages de dévouement et de générosité qui compensent largement, aux yeux de Dieu, les erreurs et les extravagances qu'une fausse philosophie et les passions sectaires inspirent aux solidaires et aux francs-maçons de ce petit royaume.

Si tous les peuples de la terre avaient, chacun dans une égale proportion, opéré en faveur du Saint-Siége ce qu'a opéré la Belgique, le Pape n'aurait pas perdu son pouvoir temporel et exercerait aujourd'hui près des rois et des politiques une influence capable de retenir le monde sur la pente où la révolution l'a placé. Mais Dieu n'a pas voulu nous sauver par des moyens humains ; il a doté le Pape d'une autre influence qui s'exercera à l'heure voulue et fera éclater plus merveilleusement le triomphe du bien sur le mal, de la foi sur l'incrédulité, de la civilisation chrétienne sur la barbarie moderne.

Pie IX a loué de nouveau la piété filiale des Belges catholiques et a chargé Mgr van den Branden d'exprimer ses remerciements à Mgr l'évêque de Liége et à ses diocésains qu'il bénit de tout cœur.

Pour donner ensuite au président du collége belge un signe de sa bienveillance particulière, il lui a fait présent d'une magnifique médaille d'or.

Le 18, le Pape a reçu dans la salle du Consistoire une nombreuse députation de nobles napolitains, appartenant à la commission de l'Obole de Saint-Pierre de la ville de Naples. A l'adresse lue par M. Félix Tommasi, marquis de Casalicchio et vice-président de cette commission, dont le président est le Cardinal-Archevêque de Naples, Pie IX a répondu :

« Ce n'est pas la première fois que les fils dévoués de l'Eglise « appartenant au royaume voisin de Naples viennent offrir au « Vicaire de Jésus-Christ l'expression de leur affection filiale. « Puisque l'Eglise nous rappelle aujourd'hui le miracle des

« noces de Cana, je dirai que, vous encore, vous avez voulu « changer l'eau, avec laquelle m'ont laissé les fils de Bélial, en « vin qui réconforte la faiblesse à laquelle ces fils dénaturés « n'ont pas craint de m'exposer.

« Hier je parlais (Sa Sainteté fait allusion à un discours tenu « aux employés pontificaux), je parlais du grand miracle qui « s'est opéré et que la divine Providence opère chaque jour, « miracle qui resplendit aux regards du monde entier, puisque « c'est du monde entier que procède le miracle dont je parle. « Je fais allusion à cette action filiale, éminemment lumineuse « et splendide, qui pousse le cœur d'innombrables enfants de « Dieu à venir au secours du Père commun des fidèles. Ce Père, « dépouillé de tout, est assisté de ses fils en Jésus-Christ, et « assisté si *largement* que ce secours suffit non-seulement pour « lui (dont les besoins personnels se bornent à bien peu de chose) « et pour tous ceux qui l'entourent, mais encore qu'il peut en « faire part aux nombreux employés demeurés fidèles à leurs « principes d'honneur et de justice, et offrir une aide modeste « à la plus grande partie de l'épiscopat italien. Oui, j'ajouterai « encore avec le plus grand plaisir que c'est avec ces largesses « offertes au Vicaire de Jésus-Christ que l'on subvient au sou- « lagement des malheureux en essuyant leurs larmes, à la « restauration de quelque église qui tombe en ruine ; au secours « de quelque artiste, pour l'aider dans ses besoins ; car les « révolutionnaires sont ennemis des arts. Ils cultivent seule- « ment l'art condamnable de s'enrichir, et, vrais épulons, ils « nagent au milieu des délices du monde, sans se préoccuper « des *Lazares*, qu'ils négligent ou qu'ils méprisent.

« Or, parmi les fils de l'Italie qui viennent, jusque sous les « voûtes du Vatican, me porter leurs offrandes dévouées, je « dois vous nommer, vous particulièrement qui habitez les par- « ties méridionales de la péninsule tant éprouvée. Un grand « nombre de fois vous êtes venus aux pieds de ce trône le cœur « plein d'affection filiale et les mains remplies de généreuses « offrandes de toutes sortes. La foi qui vous distingue, la cha- « rité qui resplendit en vous produisent ces admirables fruits.

« Oh ! que ces belles actions ne peuvent-elles effacer de la « mémoire d'un grand nombre, les blasphèmes proférés par

« certains de vos compatriotes, enfants de la même patrie, qui « est par eux outragée et déshonorée!

« Mais laissons de côté ces misérables aveugles et ces con« ducteurs d'aveugles; en les laissant, toutefois, prions Dieu « qu'Il les convertisse ou bien qu'Il les détruise, de telle sorte « qu'avec eux périsse leur mémoire.

« Ce n'est pas que l'Eglise craigne, ayant été fondée sur la « *Pierre* et étant dirigée par le divin Sauveur Notre-Seigneur « Jésus-Christ, devant qui plient les genoux de toutes puissan« ces du ciel, de la terre et des enfers; mais afin que les bons, « qui ont à s'exercer au milieu des contradictions, comme dit « saint Augustin, *ut boni exerceantur*, aient quelque encoura« gement, afin de combattre pleins d'union, de résister valeu« reusement et de triompher glorieusement.

« Recevez enfin la bénédiction apostolique. Je bénis vos per« sonnes, vos familles. Je bénis votre premier pasteur, tous ceux « qui ont participé à votre offrande, et enfin le royaume tout « entier. Que cette bénédiction vous accompagne jusqu'aux « portes de la mort et qu'elle vous rende dignes de louer et de « bénir Dieu durant toute l'éternité. »

LES GRECS A BETHLÉEM.

(Correspondance particulière des *Annales catholiques*.)

On nous écrit de Bethléem, le 25 décembre 1873 :

Les Grecs schismatiques, bien qu'humiliés, ne se tiennent pas cependant pour battus ; car, s'ils ont un compte sévère à rendre des faits arrivés le 25 avril dernier, ils peuvent, d'un autre côté, tout espérer de la connivence de certains employés supérieurs du gouvernement et de l'influence de l'or qu'ils ne manquent jamais de répandre à pleines mains, quand ils veulent l'emporter sur les Latins, ou, au moins, mettre obstacle au libre exercice de leurs droits. On sait qu'Agapios, métropolitain de Bethléem, sur qui pèse surtout la responsabibité des crimes du 25 avril, a été exilé ponr cinq ans. Mgr Jussef, homme d'une soixantaine d'années, nous est arrivé pour le remplacer, le 4 novembre dernier. Je puis vous assurer qu'il

ne le cède en rien à son prédécesseur sous le rapport de la fourberie. Il s'en prit d'abord aux Arméniens, au sujet du balayage de la basilique de Sainte-Hélène. Il y a quinze jours environ, nouvelle prétention absurde : l'évêque schismatique voulait interdire le passage d'un convoi funèbre par la basilique, et il ordonnait, à cet effet, que pour faire sortir le cadavre, on le descendît par les fenêtres. Il y eut, à cette occasion, un tumulte indescriptible : les Arméniens restèrent victorieux, mais ils eurent leur croix brisée et plusieurs des objets à leur usage endommagés.

Les schismatiques n'en agissent pas mieux envers nous. Les prétextes de querelle ne leur manquent jamais ; ils sont assez impudents pour remettre mille fois sur le tapis des questions plusieurs fois discutées et élucidées. Je ne citerai que celle des chandeliers qui se placent, dans les solennités, de chaque côté de la porte du sanctuaire. Nous obtenons, cependant, certaines choses malgré leur opposition. C'est ainsi que, le 12 de ce mois, le pacha et le consul français par intérim vinrent à Bethléem pour faire placer dans la Sainte-Grotte un magnifique autel ; les plaques de marbre qui avaient été enlevées, le 25 avril, par les Grecs, furent replacées. Il n'y eut pas moyen, cependant, de rétablir le marbre représentant les armes de saint François et de la Terre-Sainte ; les Grecs prétendirent que jamais on ne les avait vues en cet endroit. Les frères chargés de balayer le sanctuaire avaient eu soin, heureusement, de ramasser et de conserver tous les morceaux qui pussent fournir une preuve ; ils ne pouvaient donc oublier de produire un des morceaux sur lesquels se voyaient encore des fragments de sculpture des armes en question. Malheureusement ce morceau était à Jérusalem. Il importait de pouvoir l'exhiber. On dépêcha un frère et un officier d'escorte qui partirent immédiatement ensemble pour le couvent du Saint-Sauveur, et deux heures après ils étaient de retour à Bethléem, apportant le fragment de marbre. Or, malgré cette preuve évidente et matérielle, les Grecs s'opposèrent à ce que l'on plaçât de nouvelles armes ; le consul eut beau protester contre l'injustice dont ils se rendaient coupables envers les Latins, tout fut inutile.

Les vitres qui avaient été brisées par des décharges d'armes

à feu pendant la nuit du 26 avril furent remplacées dans la basilique de Sainte-Hélène ; on ignore par quels ordres. Ce que l'on sait seulement, c'est que les piqueurs du consulat français assistaient sur le toit les ouvriers qui les plaçaient, et qu'ils avaient ordre de repousser, même par la force, quiconque se serait opposé à l'exécution de ce travail. Il n'y a que les Grecs qui auraient eu la pensée d'inquiéter les vitriers dans cette opération, si elle n'avait pas été ordonnée par le gouvernement lui-même, et c'est pourquoi l'on pense que les ouvriers avaient été requis par lui. Les soldats turcs n'occupent plus la basilique de Sainte-Hélène à cause du froid, mais il y a un corps de garde à la porte d'entrée. Les Grecs avaient placé un portier à leur dévotion dans la basilique ; mais comme ils n'ont pas ce droit, ils furent forcés de le rappeler. Leur but est donc de dominer exclusivement à Bethléem ; nous espérons bien qu'ils n'y parviendront pas ; mais qu'ils recevront, de temps à autre, quelques bonnes humiliations, suffisantes pour les guérir de ce fol orgueil.

LA FÊTE DE NOEL A BETHLÉEM, EN 1873.

On nous écrit également de Bethléem :

Mgr Vincent Bracco, patriarche de Jérusalem, partit de cette ville le 23 décembre pour se rendre à Bethléem. Comme, en Orient, il faut absolument, dans l'intérêt même de la religion, déployer un certain faste, nécessaire pour frapper les esprits et leur inspirer le respect, Monseigneur s'était fait accompagner par des piqueurs et des drogmans. Son porte-croix le précédait à cheval, et lui-même montait une magnifique jument arabe de couleur brune. Sa suite se composait de M. le curé de Bethléem, de MM. les chanoines, de quelques autres prêtres et des séminaristes. Les principaux de Bethléem formaient une cavalcade. Etant parvenue dans la cité de David, Son Excellence fut reçue avec un enthousiasme indescriptible : les salves de mousqueterie et les vivats ne cessaient de se faire entendre. Le clergé, tant séculier que régulier, l'attendait sur la place de la Basilique ; les troupes de la garnison étaient sous

les armes. Monseigneur descendit alors de cheval, prit la chape, et la procession se dirigea vers la porte de la basilique où le R. P. gardien des Mineurs observantins reçut Son Excellence avec toutes les cérémonies prescrites par la liturgie romaine. Le cortége traversa ensuite la basilique et entra dans l'église de Sainte-Catherine, où Monseigneur chanta solennellement les premières vêpres de la fête de Noël ; à 4 heures, les complies suivies d'une procession à tous les sanctuaires situés dans la grotte de la Nativité et aux églises adjacentes. A 9 heures et demie commencèrent les matines qui durèrent jusqu'à minuit ; Monseigneur célébra alors la messe pontificalement, et au *Gloria in excelsis* on enleva le voile qui couvrait le saint Enfant-Jésus. Après la messe pontificale nouvelle procession ; Monseigneur portait la statue de l'Enfant-Jésus et le consul français et toute la suite venaient après lui un flambeau à la main. Après la procession Monseigneur célébra la seconde messe, pendant laquelle il distribua la sainte communion à l'assistance. Enfin à 9 heures, Son Excellence pontifiait de nouveau à une messe en musique et dans l'après-midi Elle quittait Bethléem au milieu des cris de joie et de l'enthousiasme indescriptible que l'on avait remarqué à son arrivée. La religion, sans doute, a beaucoup à souffrir en Palestine, de la part des schismatiques surtout ; on est heureux, cependant, de pouvoir constater qu'elle jouit en ce pays de la considération des catholiques et même des musulmans.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE.

Protestation des évêques suisses contre la suppression de la nonciature.

AU TIT. CONSEIL FÉDÉRAL.

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers,

Malgré les dissensions et les conflits regrettables qui se sont élevés depuis quelque temps entre les représentants du pouvoir civil et les autorités supérieures de l'Eglise, les catholiques des diocèses respectifs, unis à ceux de toute la Suisse, ont cru pouvoir espérer, au milieu des douloureuses épreuves qui les affligent, que les tra-

casseries et les violences qu'on se permettait contre leur Eglise et contre leur liberté religieuse s'arrêteraient au moins à la porte de la salle des délibérations de la plus haute autorité de la Suisse. Cet espoir leur paraissait d'autant plus fondé qu'ils ont jusqu'à présent cru que le peuple suisse avait placé cette autorité à la tête des affaires du pays pour lui confier la sublime mission de maintenir la paix confessionnelle sans égard aux personnes ni aux partis, sans égard aux systèmes politiques ni aux opinions religieuses, pour sauvegarder la liberté de tous par une administration impartiale de la justice, pour servir enfin d'appui à tous ceux qui sont innocemment persécutés.

Si, dans ces temps orageux, l'ordre religieux et politique a été troublé en beaucoup de lieux ; si l'arbitraire des majorités viole sans scrupule aucun les garanties de contrats solennels et des Constitutions, pour dominer et étouffer la minorité même dans ses convictions religieuses; si aux nombreuses misères de la vie journalière s'ajoutent encore ces coups plus sensibles, qui frappent le cœur des populations dans leurs intérêts les plus sacrés, — il y a, pour les milliers de catholiques suisses, outre une confiance illimitée en Dieu, encore une pensée de consolation, et cette pensée repose sur la conviction qu'il y a dans la patrie et au-dessus des intérêts égoïstes d'une localité ou d'un parti, une autorité suprême et indépendante, dont la sagesse et la fermeté sauront arrêter les débordements des troubles injustement provoqués et des violences despotiques, une autorité dont les sentiments paternels ne refuseront pas aux citoyens et aux populations une protection efficace contre l'injustice et la violence.

Heureuse la nation dont le gouvernement sait, pendant la tempête, tenir d'une main ferme la balance de la justice en équilibre, car ce gouvernement assure ainsi à chaque citoyen la liberté dans la mesure convenable, et à tous l'ordre légal; sa gloire sera impérissable devant Dieu et devant les hommes. Tant que dominaient dans le Sénat de la ville de Rome ces sentiments élevés, qui méritaient à ses membres la gloire d'être appelés les *Pères de la patrie :* tant qu'ils mettaient tout leur honneur à maintenir inviolables la justice, la fidélité et la foi, et à pratiquer ces vertus à l'égard des ennemis aussi bien que vis-à-vis de leurs amis, la République romaine a joui d'un bonheur constant, sa gloire ainsi que sa durée ont été assurées ; et c'est de la disparition de cet esprit que date le despotisme militaire des Césars, préparé par cet affaiblissement du sens moral.

Vous avez, messieurs, cherché dans bien des délibérations, et au sujet de bien des conflits, à prendre une attitude conciliante, et donné des conseils qui témoignent de votre modération. Des procédés semblables ont toujours trouvé un écho joyeux dans tous les cœurs suisses, excepté toutefois dans le parti dont le but est le renversement de tout ce qui existe. Nous regrettons, avec plusieurs milliers de nos concitoyens, que le succès désiré n'ait pas toujours couronné vos efforts, ce qui a permis de pousser jusqu'au bout les attaques contre l'Eglise catholique, au point que l'on ose publiquement indiquer la destruction de cette Eglise comme le but final de cette guerre acharnée, et l'on ne songe pas qu'avec l'Eglise catholique disparaîtra en même temps la liberté de la Suisse.

Ce projet de guerre à outrance contre l'Eglise catholique a trouvé malheureusement un encouragement dans le décret du 17 février, par lequel un citoyen suisse, notre collègue, Mgr Mermillod, de Genève, évêque d'Hébron, fut exilé parce qu'il obéissait, ainsi que le doit tout évêque, aux ordres du Souverain-Pontife, le chef de l'Eglise catholique. Et les ordres dont il s'agit ici sont purement spirituels, transitoires, et non pas définitifs, et n'ont absolument aucun rapport ni avec les lois de l'Eglise, ni avec l'érection d'un évêché indépendant à Genève : ce que nous croyons avoir suffisamment prouvé dans notre protestation publique du 14 mai 1873.

La plaie faite à l'Eglise de Genève saignait encore, lorsque votre décision du 12 décembre dernier a frappé d'un coup plus sensible que tous les précédents l'Eglise catholique de la Suisse dans son ensemble, en supprimant inopinément la nonciature apostolique, qui existe depuis les jours de saint Charles Borromée. A la suite de cette décision, le représentant du Saint-Père, Mgr Agnozzi, va être renvoyé du territoire suisse. Dans votre note concernant cette regrettable affaire, nous n'avons pu trouver aucun autre motif qui pût justifier cette mesure extraordinaire, si ce n'est l'Encyclique publiée dernièrement par notre Saint-Père Pie IX, et dans cette Encyclique, les deux passsages dans lesquels le chef de l'Eglise catholique désapprouve et condamne l'exil illégitime de Mgr Mermillod et les violences du gouvernement de Genève contre les catholiques et contre le clergé de ce canton, et se plaint en même temps avec force, mais avec raison et conformément à son devoir, de la persécution ouverte qui sévit dans ce moment contre l'Eglise catholique, ses ministres sacrés et les fidèles, dans le diocèse de Bâle, et particulièrement dans le Jura bernois.

Or, nous le demandons : ces paroles de désapprobation n'étaient-

elles pas justifiées par le droit comme par le devoir de celui à qui incombe le gouvernement de l'Eglise universelle? Le Pasteur suprême pouvait-il se taire quand, dans un pays, l'ordre religieux est bouleversé de fond en comble, quand des mercenaires et des loups ravissants dévastent le troupeau du Seigneur? Pouvait-il refuser sa sollicitude et sa compassion à des évêques et à des prêtres que l'on sépare violemment des fidèles qui leur sont confiés? Pouvait-il appeler vrai ce qui est faux, bon ce qui est mauvais, juste ce qui est une injustice flagrante? Certes, alors, il ne serait plus le digne représentant de Celui qui, descendu du ciel pour le salut du monde, Dieu et homme, a porté la paix aux hommes de bonne volonté, mais qui a, en même temps, enseigné la doctrine et les commandements divins, que nous devons croire et observer, et sans l'accomplissement consciencieux desquels il n'y a point de paix vraie et durable, ni dans l'ordre politique, ni dans l'ordre religieux, ni pour les individus, ni pour les nations.

Le Chef de l'Eglise, dans lequel, nous catholiques, vénérons le représentant de Jésus-Christ sur la terre, ne doit-il pas maintenir ou rétablir la paix partout, ne doit-il pas, guidé par la loi éternelle et la révélation divine, hautement proclamer ce qui est bon et ce qui ne l'est pas, dire aux grands comme aux petits ce qui est juste et ce qui dans toute circonstance est injuste, et cela surtout dans un temps où l'erreur lutte contre la doctrine de la vérité éternelle, où les principes du droit sont supprimés par l'arbitraire et la violence? Les prophètes de l'Ancien-Testament, les envoyés de Jéhovah ne tenaient-ils pas la même conduite? Quel était leur langage, quel était le sens de leur parole, lorsqu'ils reprochaient leurs crimes aux despotes de l'Asie qui méprisaient la loi de Dieu? Pie IX n'a fait que ce que tous ses prédécesseurs sur le siége de saint Pierre ont fait pour le salut des peuples. Quelle n'est pas la gratitude que le monde civilisé doit à la parole libre des Léon, des Grégoire et des Pie? Et lorsque les vagues en fureur de la tempête actuelle se seront calmées, les jours viendront où les princes et les peuples, — peut-être après les épreuves et les désillusions les plus douloureuses, que nous aimerions tant à éviter à notre chère patrie, — écouteront de nouveau la voix du Père de la chrétienté avec soumission et vénération, et trouveront dans le zèle à suivre ses avis, à écouter ses avertissements et à tenir compte de ses condamnations, le moyen le plus sûr pour rétablir et maintenir l'ordre et la paix dans la société humaine.

L'Encyclique du Saint-Père, du 21 novembre dernier, n'est donc

pas une note ou un document de la diplomatie mondaine, dont l'unique mérite consiste bien souvent à savoir cacher la vérité sous des phrases ambiguës, et dans l'art de dissimuler la pensée sous les paroles. Ce que le Souverain-Pontife dit dans son Encyclique est une manifestation solennelle du Chef de l'Eglise adressée à tous les évêques du monde catholique sur les persécutions auxquelles l'Eglise catholique est en butte en ce moment dans presque tous les pays. Si l'on trouve que le jugement prononcé sur les affaires de Genève et du Jura est trop sévère, que l'on nous dise si jamais dans l'univers catholique il en a été prononcé un plus doux et plus indulgent.

Si quelques paroles sévères ont pu émouvoir les sentiments de nos hommes politiques, pourquoi ces sentiments restaient-ils calmes à la vue de populations tout entières persécutées dans leur foi et dans l'exercice de leur religion? Il nous semble que les nobles sentiments de compassion et de bienveillance envers les pays catholiques de la Confédération, si indignement traités en ce moment, auraient été à leur place au sein de la plus haute autorité fédérale et auraient peut-être diminué de beaucoup la susceptibilité éveillée par le cri de douleur arraché au Saint-Père.

Car ce qui se passe à présent à Genève et dans le Jura bernois, au nom de l'autorité civile, nous rappelle les époques de la persécution de l'Eglise, et porte non-seulement le cachet d'un traitement indigne et immérité des ministres et des organes de l'Eglise catholique, mais encore le caractère d'un asservissement honteux du peuple fidèle. Des majorités anticatholiques, ennemies acharnées des minorités catholiques, fabriquent à Genève et à Berne, en matière purement religieuse, des lois en vertu desquelles les gouvernements protestants reçoivent le pouvoir de destituer, aux yeux du monde ébahi, les évêques légitimes, sans jugement et sans motif, de renverser, en violant les conventions et les constitutions existantes, la constitution divinement établie de l'Eglise, et de la remplacer par une organisation nouvelle et schismatique, d'arracher aux populations catholiques leurs pasteurs légitimes, leurs églises et le libre exercice de leur culte, de supprimer un grand nombre de paroisses, d'imposer enfin aux populations, outrées de pareils procédés, des prêtres apostats et intrus ramassés dans tous les coins du globe. Tout cela est-il possible en plein dix-neuvième siècle? Peut-on, dans la libre Suisse, exercer un semblable terrorisme en matière religieuse, sans que l'autorité suprême du pays mette un terme à une violation aussi flagrante de la paix confes-

sionnelle, — et sans qu'elle accorde à ceux qui lui demandent son intervention la protection légitime à laquelle ils ont droit, contre cette oppression de la liberté religieuse et de la conscience?

Depuis trois siècles existait en Suisse cette nonciature apostolique, supprimée aujourd'hui : elle a consciencieusement rempli la mission que lui a confiée son grand et saint fondateur, c'est-à-dire qu'elle a toujours été pour les catholiques de notre pays un intermédiaire afin de conserver l'union de la foi et de la vie catholique avec le Saint-Siége, le centre de l'union ecclésiastique, afin de vivifier toujours à nouveau les relations réciproques entre le chef de l'Eglise, ses ministres et ses membres. Et, en effet, c'est par le moyen de la nonciature apostolique qu'arrivaient aux catholiques de la Suisse tant d'encouragements et tant d'avertissements, soit pour les maintenir dans la fidélité à leur sainte foi, soit pour l'application des décisions du Concile de Trente, soit pour la restauration et la conservation des institutions ecclésiastiques, tant d'autres bienfaits et d'avantages enfin, qui ont rapport à l'administration disciplinaire de l'Eglise dans les diocèses; d'où il résulte que non-seulement le clergé catholique, mais encore le peuple fidèle, conservera certainement un souvenir reconnaissant de l'activité et du dévouement de la nonciature apostolique.

Une époque viendra sans doute qui, appréciant les faits signalés plus équitablement que la nôtre, lavera cette institution trois fois séculaire des accusations haineuses dont la source troublée est l'aveuglement des partis; on comprendra un jour combien il était injuste d'attribuer à la nonciature la faute de nos troubles religieux et en particulier de nos guerres confessionnelles antérieures, comme si les mêmes choses n'étaient pas souvent arrivées dans des pays où jamais une nonciature n'a existé, et comme si la grande scission du seizième siècle ne devait pas par elle-même conduire à des frottements continuels et à des révolutions religieuses et politiques sans fin. Bien au contraire, la nonciature apostolique a toujours, et particulièrement au milieu des tempêtes les plus furieuses, fait preuve de son esprit de conciliation par ses actes, au point que vous-mêmes, vous avez été obligés de reconnaître, dans votre note du 12 décembre dernier, l'attitude et l'esprit conciliant de Mgr Agnozzi, nonce apostolique en Suisse.

Lorsqu'on arrache d'un corps vivant un organe intermédiaire, tous les autres organes sentent avec la plus vive douleur cette plaie profonde, et c'est ainsi que ce dernier coup a rudement frappé tous les évêques catholiques, le clergé et les fidèles de la Suisse; ils

compatissent du fond de leur cœur à la profonde douleur du Saint-Père et à la nouvelle injure qui lui est infligée, et ils déplorent le tort immense que la suppression de la nonciature entraîne pour l'Eglise catholique en Suisse. Quand donc finira pour les catholiques de la Suisse ce long drame, quand cessera cette pression illicite sur les décisions de nos autorités? Quand reviendront cette modération, cette tolérance par lesquelles la Confédération était autrefois si heureuse et si paisible?

Mais comme, après la tempête, les rayons du soleil percent les sombres nuages, ainsi viendront, après cette crise redoutable, de meilleurs jours, et c'est pour ce temps heureux, qui permettra de prononcer un jugement juste et impartial, que nous déposons cette protestation dans nos archives, afin qu'elle serve à adoucir la douleur profonde du Saint-Père par l'expression de l'amour illimité et de la fidélité inébranlable de tous les évêques, prêtres et fidèles de la Suisse, dont nous offrons à Sa Sainteté le dévouement filial comme sacrifice expiatoire pour l'injure qui lui a été faite. Que cette protestation soit la preuve, pour les générations présentes et futures, qu'aucune puissance de la terre ne saura nous empêcher de garder l'union dans la foi et dans la charité, que nous sommes décidés à maintenir avec la chaire de saint Pierre à Rome, suivant en cela l'exemple de nos pères et de nos aïeux; nous resserrerons d'autant plus les liens d'amour qui nous rattachent au Saint-Siége, que les efforts de nos ennemis pour nous séparer de la chaire de vérité deviennent plus violents; nous renouvelons enfin, en cette circonstance douloureuse, entre les mains de N. S.-P. Pie IX, la protestation solennelle que saint Jérôme adressait autrefois au Pape Damase : *Nous nous unissons à Votre Sainteté, car nous savons que vous êtes le rocher sur lequel le Seigneur a bâti son Eglise.*

Veuillez, monsieur le Président et messieurs les Conseillers, agréer l'expression de notre parfaite considération.

Décembre 1873.

Au nom et par délégation des évêques suisses réunis :

Le Président de la Conférence épiscopale,

† PIERRE-JOSEPH, év. de Sion.

Sion, 4 janvier 1874.

Réponse de Mgr Agnozzi, à la Note du 12 décembre.

Lucerne, 17 janvier 1874.

A Leurs Excellences monsieur le président de la Confédération et messieurs les membres du haut Conseil fédéral à Berne.

Monsieur le président,
Messieurs,

Le chargé d'affaires du Saint-Siége près la Confédération suisse ayant, par l'entremise de Son Eminence le cardinal Antonelli, porté à la connaissance du Saint-Père la note fédérale adressée au soussigné en date du 12 décembre 1873, vient de recevoir les ordres et les instructions qui lui étaient nécessaires pour répondre aux hautes autorités fédérales.

Selon sa note, le Conseil fédéral ayant lu les Lettres encycliques adressées, le 21 novembre 1873, par Sa Sainteté à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques de l'Eglise catholique, a cru voir dans cet Acte du Saint-Père des accusations graves et directes contre diverses autorités suisses concernant certaines décisions par Elles adoptées, notamment d'avoir violé la foi publique, et expulsé du territoire de la Confédération un prêtre citoyen suisse, Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève.

En conséquence, le Conseil fédéral était d'avis qu'une représentation diplomatique permanente du Saint-Siége en Suisse est devenue inutile : il faisait donc connaitre au soussigné, en l'invitant à en faire rapport au Saint-Siége, que les Autorités fédérales cessaient, dès la date de la Note susdite, de reconnaître le chargé d'affaires du Saint-Siége comme représentant diplomatique accrédité près la Confédération. Enfin, il demandait au soussigné d'indiquer le jour de son départ de la Suisse.

Le Saint-Père, sans parler du soussigné, n'avait pas à s'attendre que ses Lettres encycliques, adressées en sa qualité de Chef suprême de l'Eglise aux autorités ecclésiastiques en communion avec le Saint-Siége, pourraient donner lieu à une Note diplomatiqne de cette teneur. Sa Sainteté, par ses Lettres aux évêques de la catholicité, dénonçait et condamnait des actes regrettables, qui violaient des engagements pris et jurés solennellement par les autorités civiles et stipulés très-explicitement dans les traités de Vienne et de Turin, que les Hautes Autorités fédérales, par des déclarations antérieures, ont elles-mêmes reconnus être en pleine vigueur.

Il est donc manifeste que le Saint-Père, obligé par les devoirs de sa charge apostolique, ou tout au moins en vertu de ces traités, de

se plaindre et de réclamer, ne pouvait omettre de dire que la loi publique a été violée. En outre, l'exil du Vicaire apostolique de Genève, prononcé en dehors de toute loi fédérale ou cantonale, ayant nécessairement donné lieu à une protestation de Sa Sainteté auprès du Conseil fédéral par l'organe du soussigné, un jugement public défavorablement motivé, partagé par les catholiques fidèles et même par un grand nombre de protestants, était déjà intervenu, et le Saint-Père n'était pas libre, ni de les contredire, ni de ne pas en relever la responsabilité.

De ces observations il résulte que la rupture des relations diplomatiques entre le Saint-Siége et les Autorités fédérales, déclarées par celles-ci, n'est en soi fondée sur aucune raison probante ou valable, d'autant moins que l'Assemblée nationale, dans sa séance du 27 novembre 1873, avait décidé par 69 voix contre 41, que la Nonciature apostolique devait être maintenue dans la Confédération.

Le soussigné donc, tout en protestant contre une décision si inattendue et aussi pénible au Saint-Père que fâcheuse pour les intérêts des catholiques de la Suisse, espère que le Haut Conseil fédéral voudra bien, appréciant justement les Actes du Saint-Siége, revenir sur sa détermination annoncée par la Note du 12 décembre 1873.

Que si, au contraire, le Conseil fédéral voulait persister dans sa résolution, le jour où le soussigné recevra d'une manière définitive ses passe-ports, il se considérera comme contraint de céder à la nécessité et de quitter le territoire de la Confédération suisse.

Le chargé d'affaires du Saint-Siége saisit cette occasion pour renouveler, etc., etc.

J.-B. Agnozzi.

TRISTESSES ET ESPÉRANCES (1).

Ne nous faisons pas illusion : l'heure présente est amère et désolée. C'est l'heure de la force victorieuse, du droit opprimé et elle s'assombrit encore par les menaces d'un avenir chargé d'orages. Est-ce à dire cependant qu'elle soit sans lumière, sans consolations, sans espérances?... Dieu nous garde de céder ainsi aux tentations du découragement et d'en répandre autour de nous la contagion funeste!...

(1) *Bien public* de Gand.

Cette heure qui nous semble si douloureuse et si pleine d'anxiétés, n'est-elle pas aussi l'heure de la vérité courageusement affirmée, du droit héroïquement défendu, de la force morale opposant partout les invincibles résistances de la conscience chrétienne aux exigences tyranniques du césarisme païen?... Nous sommes en pleine crise, en pleine lutte, c'est vrai : mais que seraient les joies de la guérison si la maladie n'avait eu ses angoisses ; que serait la victoire si la lutte avait été sans périls?... Il y a d'ailleurs une joie saine et élevée à se sentir aujourd'hui fidèle à l'Eglise persécutée. Les triomphes de la force n'inspirent pas l'allégresse et la confiance que donne la pleine et certaine possession de la vérité, même opprimée, même vaincue. Pie IX est plus tranquille, plus serein dans sa captivité que son criminel vainqueur au Quirinal, qu'aucun de ses ennemis au milieu du fiévreux enivrement de leurs honteux triomphes.

N'avez-vous jamais été frappé, cher lecteur, en lisant les *Actes des martyrs*, de l'assurance presque hautaine des premiers chrétiens en face de leurs persécuteurs et de leurs bourreaux? Ils mettaient un légitime et saint orgueil à dédaigner leurs dénonciateurs, leurs juges et le divin César lui-même, du haut de cette fière parole : *Christianus sum!* Il nous semble que ce sentiment doit revivre et se rallumer aujourd'hui dans les âmes fidèles à l'Eglise et que, même en ce temps de détresse et d'abandon, elles doivent se sentir heureuses et fières de leur baptême, de leur foi, de leur fidélité.

Oui! nous avons le droit de porter le front haut devant le paganisme moderne, devant les légistes et les policiers de la tyrannie libérale, devant les nouveaux Césars!... Ne sommes-nous pas les fils et les héritiers de ces lutteurs d'autrefois qui défendaient la justice éternelle de la loi de Dieu contre l'iniquité de la loi humaine, la dignité de la conscience contre les abus de la force, les véritables droits de l'homme, la sainte liberté des enfants de Dieu, contre les caprices souverains du césarisme antique?

Eh bien! c'est la même lutte qui se renouvelle et se continue sous nos yeux. La cause que défend Pie IX, la cause que défendent les évêques proscrits ou condamnés de Suisse et d'Al-

lemagne, la cause que personnifient les ordres religieux dispersés et le clergé persécuté, c'est la cause que Pierre et Paul, Ignace, Laurent, Sébastien, et jusqu'à de faibles femmes, Lucie, Agnès et Cécile, confessèrent et défendirent dans les sanglantes arènes de l'Empire romain. Comme alors, c'est la même protestation qui retentit devant la même tyrannie, qui se dresse devant les édits de Genève et de Berlin comme naguère devant les édits de Rome : « Nous sommes chrétiens !... Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ! »

Et de même qu'au plus fort de la persécution, la sainte flamme de l'espérance brûlait toujours au cœur des chrétiens, soutenons aussi nos courages par la confiance en Dieu et goûtons avec une joie sereine les consolations qu'il nous prodigue déjà comme le présage de la victoire. Depuis Jésus-Christ, le royaume de la force n'est plus le seul en ce monde ; il y a aussi le royaume de l'Evangile, de la vérité, de la paix. Quelle joie ce devait être pour les premiers chrétiens, de constater, même dans leur retraite des catacombes, les progrès de la « bonne nouvelle, » la ferveur des fidèles persécutés, la constance du sacerdoce, la vertu de l'épiscopat, l'héroïsme du Pape gouvernant l'Eglise du fond d'une geôle ou de quelque retraite cachée !...

Et nous, catholiques du dix-neuvième siècle, n'avons-nous pas aussi ces consolations et ces joies ? L'Evangile ne fait-il pas tous les jours de nouvelles et merveilleuses conquêtes ? Un missionnaire revenu d'Amérique, de chez les Peaux-Rouges, nous le disait tout récemment : « Nous édifions là-bas et plus vite que l'impiété ne démolit ici. » — Et n'avons-nous pas d'autres compensations ?... Quelle union parmi le clergé ! quelles vertus et quel dévouement chez les ordres religieux ! quelle constance dans l'épiscopat ! Et parmi les fidèles eux-mêmes quel magnifique courant de ferveur renouvelée, quels témoignages d'amour au Saint Siége, quelle belle restauration de la prière publique, des pèlerinages, des œuvres de zèle et de charité !... Et par-dessus tout, regardons Pierre, regardons Pie IX, dans sa majesté toujours sereine, dans sa faiblesse invaincue, dans son héroïsme victorieux... Lorsque Dieu donne un tel Pape à l'Eglise, lorsqu'il lui accorde une longévité en quelque sorte mi-

raculeuse, lorsqu'il marque chaque journée pour ainsi dire de cette merveilleuse vieillesse, par des actes qui retentiront dans l'histoire, soyons sûrs qu'il se prépare pour l'Eglise et pour la Papauté de grandes et consolantes victoires!

Sursum corda!... C'est la prière quotidienne de l'Eglise, ce sera notre première parole à nos lecteurs au seuil de l'année qui s'ouvre devant nous. Gravissons ensemble les sommets de l'espérance chrétienne et là, par-dessus les lois qu'on déchire, les Césars qui meurent et les Empires qui tombent, contemplons le Soleil de toute justice, le vainqueur éternel des orages amoncelés par l'impiété, Jésus-Christ, fondateur de l'Eglise, son chef invisible et son immortel gardien!

CATHOLIQUES LIBÉRAUX ET PROTESTANTS.

C'est l'*Eglise libre*, journal protestant de Nice, comme nos lecteurs le savent, qui prend ce titre pour louer avec effusion un discours prononcé à l'ouverture de son cours de théologie à l'université de Genève par M. Bouvier, protestant lui-même, qui prouve que le catholicisme libéral est l'un des meilleurs auxiliaires du protestantisme, qu'il est même un auxiliaire indispensable, parce qu'il permet au protestantisme de se présenter sous un masque qui n'éloigne pas les imprudents. Nous citons les deux extraits que l'*Eglise libre* donne de ce discours; ils sont instructifs, quoique la vérité y soit très-fortement maltraitée :

« En y réfléchissant, dit le professeur Bouvier, nous n'avons pas de peine à démêler les raisons intimes de notre sympathie pour le catholicisme libéral. Et d'abord, enfants des réformateurs du seizième siècle, comment n'aurions-nous pas salué ces réformateurs du dix-neuvième? ces hommes de courage qui, pour se détacher de Rome, ont eu tant à souffrir, et des combats intérieurs qu'ils ont traversés, et des larmes de leurs parents, et des colères de leurs collègues, et de la réprobation plus cruelle des foules simples, mais abusées, dont ils ont dû se séparer. Comment ne pas estimer ces esprits distingués, nourris des grandes traditions de l'Eglise chrétienne, ces cœurs généreux

tels qu'un Dœllinger, un Friedrich, un Reinkens, un Schulte, un Michœlis, un Herzog, un Père Hyacinthe? Mais plus encore que leur personne et leur caractère, ce qui nous attache aux nouveaux réformateurs, c'est la réforme qu'ils ont tentée. Nous ne craignons pas de le dire : en se rapprochant de l'Evangile primitif, ils se sont d'autant rapprochés de nous. Dans leurs discours et leur enseignement ils honorent et recommandent la Bible, comme l'ont fait nos ancêtres; ils reçoivent de leur communauté, le jour même de leur installation, une Bible qui sera le fondement de leur œuvre; ils respectent, ils consultent la conscience religieuse, cet oracle intérieur, moins faillible qu'aucun autre oracle, et ils la préfèrent pour guide à toute autorité qui oserait entrer en conflit avec elle et ne serait qu'extérieure; ils ont enfin une façon spiritualiste d'entendre les dogmes et les sacrements, libérale d'appliquer la discipline, populaire et simple de pratiquer le culte qui nous paraît bien supérieure au catholicisme romain et qui s'efforce aussi sincèrement que le protestantisme, quoiqu'un peu autrement, de réaliser le culte en esprit et en vérité... Dans notre lutte contre le catholicisme... le catholicisme libéral intervient, armé à la fois du prestige de l'antiquité des doctrines et de la nouveauté de l'esprit. On ne détruit que ce que l'on réussit à remplacer : seul il remplace Rome, et l'on voit bien, aux clameurs que Rome pousse, qu'elle ne se dissimule pas le danger.

« ..... Enfin, le catholicisme libéral peut seul faire l'œuvre de réforme, d'édification vivante qu'il a entreprise dans le milieu où il est né. Le pur Evangile, lorsqu'il est apporté aux masses catholiques par des mains protestantes est par cela même compromis; on le suspecte, et avec tout notre zèle, nous demeurons relativement impuissants. Ne pouvant prendre ce nom de *catholiques* que les douloureux souvenirs du passé nous ont désappris à aimer, en dépit des grandeurs de son sens primitif, nous effarouchons sous un autre nom, avec une autre cocarde, et les masses passent à côté de nos évangélistes et de nos Bibles, sourdement hostiles ou grossièrement indifférentes. Le catholicisme libéral, lui, a chance de trouver un meilleur accès et de pénétrer un jour, plus vite et plus droit, au cœur même de la place. »

Nous ne voyons pas que Dœllinger, qui vient de recevoir une décoration du roi de Prusse, que Friedrich, qui a reçu avant le concile et depuis les faveurs de l'Etat, que Reinkens, qui vient de se trouver pourvu d'un évêché doté par la Prusse, que Michœlis, que Herzog, non moins bien traités par le césarisme moderne, que l'ex-Père Hyacinthe, devenu autrement père et jouissant des douceurs de la famille, aient tant à souffrir par suite de leur apostasie (si ce n'est des remords de leur conscience), pour que nous soyons obligés d'admirer la générosité de leur cœur. S'ils honorent la Bible, ils ne suivent guère le précepte qu'elle donne d'obéir à l'Eglise et à l'autorité spirituelle instituée par Jésus-Christ. On sait d'ailleurs ce que veut dire la façon *spiritualiste* d'entendre les dogmes et les sacrements ; c'est la façon de n'y voir que des symboles et de pures cérémonies. Leur façon *libérale* d'appliquer la discipline consiste à violer leur vœu de chasteté et à contracter des mariages sacriléges. Quant aux clameurs que Rome pousse, ce sont des cris de douleur à la vue de la chute de ces hommes qui pouvaient être les lumières de l'Eglise et l'exemple de leurs frères et qui en sont devenus le scandale ; ce n'est pas le danger qu'elle redoute pour elle, car, si le catholicisme libéral peut faire du mal et s'il en a fait beaucoup, ce n'est pas lorsqu'il se démasque et qu'il va jusqu'à ses dernières conséquences, comme cela arrive pour les soi-disant *vieux-catholiques*.

Ces remarques faites, nous trouvons que M. Bouvier a parfaitement raison : les *vieux-catholiques* sont des néo-protestants; le catholicisme libéral n'est qu'une forme de protestantisme.

J. Chantrel.

UNE ASSERTION... HARDIE.

Nous lisons dans l'*Eglise libre* du 23 janvier 1874, page 31, 3e colonne, ce qui suit :

En 1662, le nonce délégué en Suisse recevait du Saint-Siége les instructions suivantes : « Vous vous attacherez essentiellement à proscrire les livres *païens*, surtout la Bible, car c'est le livre qui nous a amené la tempête dans laquelle nous avons été presque en-

gloutis. Notre enseignement est très-différent de l'Evangile et lui est plutôt opposé; voilà pourquoi il faut supprimer les exemplaires de la Bible.

Nous citons textuellement, avec les guillemets employés par l'*Eglise libre*.

Eh! bien, nous disons à l'*Eglise libre :*

Prouvez ce que vous avancez!

Si vous pouvez nous prouver que votre citation est authentique, que le Pape a bien donné ces instructions au nonce délégué en Suisse, quelle victoire pour vous et pour le protestantisme!

Si vous ne le pouvez pas, vous devez :

Ou déclarer que votre bonne foi a été surprise,

Ou, par votre silence, avouer que vous ne reculez devant aucun mensonge pour satisfaire votre haine de protestant.

Nous attendons.

J. Chantrel.

LE DENIER DE SAINT-PIERRE.

(Suite. — V. les deux numéros précédents.)

Mais il ne suffit pas de donner au Denier de Saint-Pierre. Vous le savez assez : dès ses débuts, notre œuvre a été une œuvre de prière, et c'est notre consolation de penser qu'elle n'aura pas été étrangère à cette restauration de la prière publique qui sera l'un des grands événements de notre siècle. L'année 1873 a vu se succéder encore ces belles manifestations de la piété populaire. Nous avons eu, sous la présidence de notre bien-aimé pasteur, des pèlerinages diocésains nombreux et édifiants à Notre-Dame de Lede, à Lebbeke, à Machelen, à Stoepe, à l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Gaverland. Notre Flandre a été également représentée à Malines, à Tournai, à Lourdes, à Paray-le-Monial, et tout récemment encore à cet édifiant pèlerinage de Montaigu, non moins consolant par le grand exemple qui y a été donné que par les solides et salutaires enseignements dont il a été l'occasion.

Prions donc, messieurs, et continuons de prier!... C'est l'in-

vitation que nous adressent nos premiers pasteurs; c'est la pressante supplication de Pie IX, chaque fois qu'il parle à l'Eglise.

Mais comment prierons-nous? Pour qui prierons-nous? Et que demanderons-nous pour la société malade?...

Nous prierons publiquement, messieurs, pour une société officielle qui ne sait ou qui ne veut plus prier; nous prierons tous ensemble parce que la prière collective est plus féconde et que Dieu a spécialement promis de l'exaucer.

Nous prierons pour l'Eglise en deuil, pour le Pape persécuté, pour les évêques proscrits, pour les religieux dispersés; nous prierons pour les persécuteurs eux-mêmes et pour la paix du monde.

Mais cette paix, quelles en sont les conditions?

La société souffre, ébranlée jusque dans ses fondements, mais quelle est pour elle la condition du salut?

Ecoutons les médecins assis au chevet de cette grande malade?

« La société européenne se meurt — disait Donoso Cortès « avec cette intuition du génie chrétien qui confine, ce semble, « à l'inspiration prophétique, — la société européenne se meurt, « les extrémités sont froides, le cœur le sera bientôt. Et « savez-vous pourquoi elle se meurt? Elle se meurt parce « qu'elle a été empoisonnée; elle se meurt parce que Dieu l'a- « vait faite pour être nourrie de substance catholique et que « des médecins empiriques lui ont donné pour aliment la subs- « tance rationaliste... Elle se meurt parce que l'erreur tue et « que cette société est fondée sur des erreurs. Sachez que tout « ce que vous tenez pour incontestable est faux.

« La force vitale de la vérité est si grande que si vous étiez « en possession d'une vérité, une seule vérité, cette vérité « pourrait vous sauver. Mais votre chute est si profonde, votre « décadence si radicale, votre aveuglement si complet, votre « nudité si absolue que cette vérité, vous ne l'avez pas. Par « cette raison la catastrophe qui doit venir sera dans l'histoire « la catastrophe par excellence. Les individus peuvent se sau- « ver parce qu'ils peuvent toujours se sauver; mais la société « est perdue, non qu'elle soit dans une impossibilité radicale

« de se sauver, mais parce qu'il est évident, selon moi, quelle « ne veut pas se sauver... Il n'y a pas de salut pour la société « parce que l'esprit catholique, seul esprit de vie, ne vivifie pas « tout, ne vivifie pas l'enseignement, le gouvernement, les in- « stitutions, les mœurs. Changer le cours des choses dans l'état « où elles sont, serait, je ne le vois que trop, une entreprise « de géants. Il n'y a point de pouvoir sur la terre qui, par lui « seul, puisse en venir à bout : c'est à peine si tous les pou- « voirs agissant de concert parviendraient à la consommer. »

Et l'illustre évêque de Poitiers ne disait-il pas, il y a quelques jours, avec toute l'autorité d'une doctrine toujours sûre et d'une parole inspirée des Livres saints :

« Nous aimons à le répéter : le symptôme le plus rassurant « de l'heure actuelle est cette ardeur pour la prière qui se ma- « nifeste de toutes parts. Mais encore il y a prière et prière. « La vertu de la prière réside principalement dans la foi qui la « dicte et qui l'inspire. Or, si nous allions demander à Dieu de « sauver une société résolue à se passer de lui, à contredire « ses enseignements, à méconnaître et à violer ses droits, notre « prière resterait sans effet. Le secours temporel de Dieu ne « peut être légitimement invoqué contre Lui-même, contre son « autorité, contre son empire. »

Et le docte prélat ajoute en parlant de la mortification et de la pénitence : « Si notre jeûne est un jeûne judaïque au fond duquel on retrouve toujours nos mêmes obstinations; si nous soutenons opiniâtrément les mêmes systèmes condamnés par l'enseignement et par les définitions de l'Eglise; *si nous caressons les mêmes préjugés, si nous adorons toujours les mêmes idoles, les jeûnes corporels n'obtiendront point grâce pour nos intelligences indociles, pour nos volontés immortifiées.* »

Voilà, si je ne me trompe, messieurs, deux éminents esprits parfaitement d'accord sur les symptômes, la nature, la gravité du mal social et sur le seul remède possible : l'intervention divine.

La société moderne est empoisonnée de libéralisme et le poison a fait de si profonds et de si mortels ravages que Dieu seul peut en conjurer les effets.

La prière demeure donc notre suprême ressource, mais c'est

à la condition que la société veuille se sauver et qu'elle demande non pas la perpétuité ou la prolongation de son mal, mais une guérison complète, une rénovation radicale. (*Adhésion.*)

Rompons donc sans retour avec toute espèce de libéralisme et arrachons de nos âmes les dernières et les plus imperceptibles fibres de cette herbe funeste.

Redisons de tout cœur la prière que Dieu lui-même nous a apprise et demandons l'avénement de son règne dans les esprits, dans les institutions, sur les princes et sur les peuples.

Aussi bien l'heure est décisive : partout la situation se dessine, les camps se forment et la lutte des deux cités s'engage formidable, immense, universelle......

En Italie, le libéralisme nous donne le mot suprême de son hypocrite formule, l'Eglise libre dans l'Etat libre, — et nous voyons l'Eglise spoliée, les congrégations religieuses dispersées, l'administration ecclésiastique désorganisée, le Pape enfin livré aux morsures de la presse et confiné dans le Vatican comme un lépreux dans un lazaret.

En Suisse, on nous ramène aux jours néfastes de la Révolution française, à la constitution civile du clergé, à la chasse aux prêtres. La « terre classique de la liberté » est devenue la terre promise de la persécution, et l'honnêteté suisse, trop longtemps vantée, ne recule pas devant les jongleries du scrutin pour livrer les églises catholiques au schisme et chasser les pasteurs légitimes. Les communards français sont libres à Genève, mais Mgr Mermillod, citoyen de la république, y est proscrit sans jugement. M. Carteret et le Conseil fédéral se montrent insolents à l'égard du Chargé d'affaires du Saint-Siége, mais il est, en revanche, d'une plate obséquiosité envers cet étrange réformateur qui est venu étaler aux bords du Léman ses amours transatlantiques et montrer aux matrones de Genève comment on découpe une layette dans le blanc manteau du Carmel. (*Mouvement.*)

En Allemagne enfin, vous le savez tous, messieurs, la lutte est engagée sur toute la ligne entre le césarisme protestant et l'indépendance apostolique de l'épiscopat. Il faut opter là-bas entre César, qui prétend aligner les âmes comme les soldats et

les soumettre au régime de la *schlague*, et l'Eglise qui revendique sa liberté, son autonomie, la nomination de ses pasteurs, le droit d'être fidèle à Pierre. D'un côté, l'Etat réclame la toute-puissance, même dans l'Eglise ; d'autre part, l'épiscopat répond par ces paroles admirables et dignes des plus beaux âges de la religion : « Je tiens ma charge épiscopale de Dieu et de son « Vicaire... Aucune puissance laïque ne saurait anéantir cette « mission. La force matérielle peut sans doute rendre impos« sible à un évêque l'accomplissement de ses devoirs ; elle peut « l'empêcher d'exercer les droits qui lui appartiennent, mais « elle ne parviendra jamais à le priver de sa dignité, car « l'homme n'a pas le pouvoir d'atteindre la puissance spiri« tuelle donnée par Dieu aux pasteurs des âmes (1). » (*Longs applaudissements. — Les cris de* Vive Mgr Ledochowski ! Vivent les évêques d'Allemagne ! *éclatent dans la salle.*)

(*La suite au prochain numéro.*)

LES CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (2).

Jésus-Christ et les unités sociales, tel est le titre des conférences de Notre-Dame (3) pendant l'Avent de 1873. Le R. P. Matignon y a traité avec une science et une érudition des plus rares, avec une logique vigoureuse et avec une éloquence remarquable, les questions sociales les plus agitées de nos jours, et par cela même les plus importantes. L'éminent religieux offre la *solution chrétienne*, la seule qui puisse nous sauver, et démontre avec la dernière évidence la vérité de cette parole du Maître à ses disciples : « Sans moi, vous ne pouvez RIEN faire ! Droits et devoirs de l'homme comme individu, droits et devoirs du travailleur, du patron, du soldat, du riche, du pauvre, tout cela ne signifie quelque chose et n'a de valeur réelle qu'en Jésus-Christ, par Jésus-Christ et avec

(1) Mgr Ledochowski au président supérieur du Grand-Duché de Posen.

(2) Extrait du *Monde*.

(3) Ces *Conférences*, belle édition grand in-8°, sont en vente chez A. Jouby et Roger, 7, rue des Grands-Augustins, au prix de 1 fr. 80. — *Franco*, par la poste, 2 fr. 50.

Jésus-Christ. Ce qui nous explique ce que saint Paul écrivait aux Éphésiens : « Dieu nous a prédestinés à l'adoption de ses enfants par Jésus-Christ, selon le dessein de sa volonté ; pour la louange de la gloire de sa grâce dont il nous a gratifiés par son bien-aimé Fils, en qui nous avons la rédemption par son sang, et la rémission des péchés, selon la richesse de sa grâce, qui a surabondé en nous en toute sagesse et toute intelligence ; pour nous faire connaître le mystère de sa volonté, selon sa bienveillance, par laquelle il avait résolu en lui-même, dans la dispensation de la plénitude des temps, de RESTAURER DANS LE CHRIST tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre. » (Ephés., chap. I. vers. 5 à 10 inclusivement.) Suivons le R. P. Matignon dans chacune de ses conférences.

I

L'HOMME PRIVÉ.

Ce qu'il faut avant tout, et il en est temps, restituer aux unités sociales de notre patrie, après nos douloureux et effroyables désastres, ce sont des principes et des mœurs. Or, le Christ seul peut infuser à ces unités sociales, qui sont comme les veines de la France, un sang nouveau, *seul capable* d'y faire refleurir la vigueur et la vie.

« La première unité, c'est l'homme ; je veux dire la personne privée, avec sa dignité, avec ses droits, avec le respect qui lui est dû, avec la protection publique dont elle doit être entourée. Vous l'appellerez, si vous voulez, le citoyen ; vous ferez hommage de ses priviléges à nos révolutions. Quant à moi, messieurs, je dis hautement que la personnalité humaine ainsi entendue est une création de l'Evangile ; et j'ajoute que sans l'Evangile elle ne saurait conserver, même aujourd'hui, ses plus précieux et ses plus nécessaires prérogatives. »

L'homme privé, tel que l'avait fait la législation romaine, n'est pas l'homme de la société civilisée par l'enseignement du Christ, c'est l'homme de la civilisation antique, dont l'*esclavage était la pierre angulaire*. L'homme privé doit être essentiellement libre, pour que la société soit chrétienne, parce que le chrétien peut s'appliquer et réclamer pour lui comme le premier et le plus auguste des droits ces paroles de l'Apôtre des nations aux Galates : « Ainsi, mes frères, nous ne sommes pas

les fils de la servante, mais de la femme libre, et c'est par cette liberté que le Christ nous a rendus libres. » (Galates, IV, 31.)

C'est Jésus-Christ qui a apporté à l'homme la liberté, c'est Jésus-Christ seul qui peut la lui conserver, qui seul peut dire : JE MAINTIENDRAI !

« O esclave, s'écrie le R. P. Matignon, tu n'étais pas même un homme et te voilà devenu l'image vivante de Dieu ! O lumière du Christ, vous pénétrez pour la première fois dans cette législation romaine, et voilà que déjà vous l'avez transformée! A mesure que vous grandirez, les vieilles ombres reculeront devant vous. Vous sanctifierez le mariage, vous réhabiliterez la famille, vous donnerez à l'épouse la sécurité, au lit nuptial l'honneur, à l'enfant ses droits légitimes, à la propriété son caractère sacré et inviolable. Mais, de grâce, aujourd'hui, ne vous retirez pas de nous, car tout l'espace que vous auriez abandonné serait immédiatement envahi par les mêmes ténèbres, et bientôt, sans doute, par les même haines implacables. »

Si les ennemis du Christ triomphaient parmi nous, s'ils réussissaient à éliminer la divinité, à délivrer les intelligences de toute préoccupation religieuse, à créer un Etat sans Dieu, l'esclavage renaîtrait nécessairement et deviendrait la condition ignoble et odieuse de la majorité des individus, qui n'auraient plus Jésus-Christ pour les garder, les protéger et les vivifier ; car, comme dit le conférencier de Notre-Dame :

« Jésus-Christ n'est pas seulement le révélateur des mystères divins, il est encore le gardien et le protecteur des intérêts terrestres. Le catholicisme n'arbore point, il est vrai, de couleur politique et laisse le champ libre à toutes les opinions honnêtes ; mais chaque fois qu'il intervient, c'est pour prêcher le respect de ce qui appartient à autrui, et prendre en main la défense de toute propriété légitime. Ce n'est pas en vain que son fondateur a prononcé cette grande parole : Sans moi, vous ne pouvez rien faire (Jean, XV, 5); rien, messieurs, non pas seulement dans ce qui concerne les choses de l'éternité, mais dans ce qui touche au salut temporel; rien, c'est-à-dire, vous êtes impuissants à faire des hommes; à plus forte raison vous êtes incapables de faire un peuple. L'ordre moral repose entièrement sur lui; et cela est si vrai que ceux qui cherchent à la société une autre base, ne savent plus même ce que ce mot signifie, et viennent parfois demander ingénûment qu'on le leur explique. »

II

LE TRAVAILLEUR.

Ce qui forme le fond de nos populations, c'est la classe ouvrière, et on ne peut aborder l'étude des unités sociales sans rencontrer tout de suite, et comme en première ligne, cet homme aux membres robustes, aux mains calleuses, qui s'appelle le *travailleur.*

« Si les occupations de l'esprit forment la part de quelques-uns, le plus grand nombre, sans contredit, exploite le monde matériel et s'épuise à mettre en œuvre les richesses qu'il renferme.

« Fouiller les entrailles du sol avant de leur confier la semence qui porte en germe notre vie; pénétrer jusqu'aux archives intérieures de la terre et leur demander de précieux dépôts, mis en réserve par la Providence; asseoir sur le roc de vastes cités, faire de la mer elle-même un immense entrepôt, et, de l'univers entier, comme un seul marché où se croisent et s'échangent toutes les productions du globe : ce n'est encore qu'un premier essai et comme un jeu pour le travail. A mesure que les peuples se développent, leur industrie grandit et le génie ouvrier étend plus loin ses ailes. Comptez, si vous pouvez, le nombre de ses entreprises, supputez les millions de nos semblables enrôlés dans ces phalanges du labeur matériel. L'armée des travailleurs est vaste comme le monde, et la destinée de l'humanité dépend, en grande partie, du sort qui sera fait à ses vaillants bataillons. »

La thèse développée par le R. P. Matignon sur ce sujet brûlant est celle-ci : dignité du travail, besoin de le moraliser. Or, la dignité du travail et sa moralisation sont impossibles tant que la religion chrétienne n'en est point l'âme et la vie.

La dignité du travail ne vient-elle pas de Jésus-Christ? La condition de l'homme de labeur n'a-t-elle pas été transfigurée dans l'atelier de Nazareth, et ne s'est-elle pas révélée tout à coup dans une gloire que nulle autre ne partage avec elle?

D'un autre côté, c'est un fait constaté que la supériorité de l'ouvrier qui connaît, qui aime et qui sert Jésus-Christ, parce que chez lui dominent des habitudes religieuses qui enfantent l'ordre, la régularité, la sagesse, l'économie.

Partout où le christianisme passe, il suscite un travail volontaire et libre qui est la base de l'existence moderne. Ce son

des moines qui ont été les *défricheurs* de l'Europe, qui ont cultivé notre sol, formé le noyau de la plupart de nos cités, et doté la France de ces monuments que notre siècle admire sans pouvoir les égaler.

Pour rendre au travail sa dignité, sa moralisation, nous devons tous concourir à l'établissement et à la propagation des cercles catholiques d'ouvriers. Là est un moyen fécond. A ce sujet l'illustre orateur s'écrie :

« Il est beau, messieurs, dans un temps comme le nôtre, de voir groupés et confondus dans la même pensée des hommes de tous les rangs, de tous les uniformes, magistrats, militaires, ouvriers, patrons, tous cherchant à se mieux comprendre pour se mieux aimer, tous se rapprochant dans le sentiment de cette fraternité vraie qui qui est celle du christianisme. Allez, leur dirai-je, phalange d'élite, espoir de l'avenir, germe fécond destiné à rétablir parmi nous l'union qui nous manque et qui seule est capable de sauver la société, votre succès est assuré d'avance, parce que vous avez pris pour drapeau l'étendard même du Christ. Comme celui qui, la veille de la bataille, l'avait vu briller au ciel dans une mystérieuse vision, et qui, le plaçant à la tête de ses légions, savait bien que par là il les rendait invincibles ; vous aussi vous planterez le *labarum* au milieu de vos pacifiques phalanges, vous rangerez à l'ombre de la croix les nobles enfants du travail ; et par ce signe, auquel vous avez foi, vous remporterez une éclatante victoire : *in hoc signo vinces.* »

Augustin d'ARRES.

(*La fin au prochain numéro.*)

SAINTE LUCIE

(Suite. — V. les deux numéros précédents.)

Pendant les jours qui suivirent leur retour à Syracuse, Eutychia et Lucie ne se lassaient pas de s'entretenir ensemble de ce qui leur était arrivé. Lucie surtout avait le cœur en fête. La joie en débordait. Quand elle parlait de son amour pour le Christ, ce n'était plus une jeune fille, habitante de la terre, qu'on entendait ; c'était un ange du ciel. Mais elle ne perdait pas de vue son dessein. Dans ses conversations intimes avec sa mère, elle revenait doucement à sa dernière demande et, pour

achever de la fléchir, elle lui dévoilait les mystères profonds du détachement chrétien et de la pauvreté volontaire; la vanité des biens périssables, la valeur infinie des biens éternels et la sagesse qu'il y a, pour des âmes immortelles, à acheter ceux-ci aux prix des autres. Il y avait du feu et de la lumière dans ses paroles qui pénétraient peu à peu et jusqu'au vif dans l'âme de la vénérable matrone et la transformaient. La mère était devenue l'humble et docile disciple de sa fille. Elle finit par lui laisser toute liberté de disposer à son gré de sa fortune et, bientôt, se prenant elle-même d'une sainte émulation, elle lui vint en aide, pour la distribuer à Jésus-Christ dans la personne des pauvres.

Les voilà donc distrayant chaque jour à l'envi quelque chose de leurs biens et l'employant au soulagement des malheureux. Les pierres précieuses, les riches ameublements, les vêtements de grand prix y passèrent d'abord, puis les métairies, les terres, les maisons de campagne et, de l'argent qu'elles en tiraient, elles rachetaient les captifs, elles délivraient les prisonniers, elles secouraient les veuves et les orphelins, elles fournissaient le viatique aux voyageurs, elles pourvoyaient aux besoins des serviteurs de Dieu.

Le christianisme créait encore ici un type nouveau d'une admirable et touchante beauté qui devait rayonner à travers les siècles chrétiens, et se reproduire à l'infini, en faisant luire sur le front de la femme, avec l'auréole de la pudeur, celle de la charité. La première, Lucie ouvrait la voie, se donnant elle-même aux pauvres, après leur avoir abandonné ses biens. Que de riches et délicates jeunes filles devaient marcher sur ses traces et, comme elle, épouser la souffrance et la misère et leur prodiguer plus d'amour qu'une fiancée à son fiancé !

Lucie, cependant, avait été admise à la profession solennelle des vierges. Le vénérable Eutychius, évêque de Syracuse, avait pour cette cérémonie convoqué l'assemblé des fidèles. Tous étant réunis, il leur avait demandé leur assentiment : précaution qu'il regardait comme d'autant plus nécessaire que la fille d'Eutychia n'avait pas atteint l'âge prescrit par l'Eglise pour la profession canonique de la virginité. Mais nos lecteurs savent déjà qu'en temps de persécution on devançait facilement

le nombre des années ; « il ne convenait pas, disait-on, que la vierge vouée au Christ donnât son sang pour son époux, sans avoir célébré la fête de ses noces. » Or la persécution sévissait alors en Sicile dans toute sa fureur. Il y avait donc lieu à la dispense.

Quand l'évêque annonça la détermination de la jeune fille, l'approbation des chrétiens éclata par des transports de joie. Lui-même loua sa noble résolution ; mais il évita toute parole qui aurait pu faire naître un sentiment d'amour-propre en son cœur ; puis, dans une grave homélie, il peignit en termes magnifiques la beauté de la virginité ; il emprunta à Clément, pape de Rome, et à Cyprien, évêque de Carthage, leurs plus belles pensées à ce sujet. « Les vierges, disait-il, sont la portion choisie du troupeau de Jésus-Christ, l'objet de la plus grande sollicitude de l'Eglise, sa gloire et sa couronne ; elles sont les fleurs de la tige sacrée, le chef-d'œuvre du fils de celle qui fut mère sans cesser d'être vierge. » Mais il insista surtout sur les devoirs des vierges. « L'humilité, disait-il, doit être la gardienne de leur innocence. Leur lampe doit toujours être garnie de l'huile de leur ferveur et briller de la lumière de leur charité. » Puis, avec les accents d'une austère paternité, il traça à la nouvelle « servante de Dieu » la conduite qu'elle aurait désormais à tenir ; après quoi il fit la prière. Lucie s'étant agenouillée, il lui imposa le voile. Il ne lui coupa point les cheveux ; cette cérémonie n'avait pas lieu alors dans l'Eglise latine, mais il déposa sur sa tête une sorte de coiffure d'or appelée *mitrella* et lui mit un anneau au doigt en signe de ses épousailles avec l'Agneau.

Depuis lors, la fille d'Eutychia échangea les splendides vêtements de sa condition contre un habit de couleur fauve et d'étoffe commune. Aux jeûnes rigoureux, aux veilles, à la lecture assidue des saintes Ecritures, elle joignit le travail des mains et les œuvres de charité. Elle fréquentait les cryptes des martyrs, où souvent l'anniversaire de ces héros de la foi appelait les fidèles de Syracuse. A la faveur d'un obscur déguisement, elle pénétrait dans les prisons publiques, dont elle achetait l'entrée à prix d'argent pour y soigner les confesseurs de Jésus-Christ. Elle les servait avec humilité, leur lavait les pieds

et les mains, pansait leurs plaies qu'elle baisait avec respect, leur portait des aliments et tout ce qui pouvait être nécessaire à de pauvres prisonniers. Ce dévouement n'était pas sans péril; mais les chrétiens de cette époque vivaient avec la pensée du martyre et Lucie, depuis longtemps, n'aspirait qu'à verser son sang pour Jésus-Christ.

Revenons maintenant à l'étrange liquidation dont nous avons parlé plus haut.

Elle n'avait pu se faire si secrètement que le jeune patricien à qui Lucie état promise et qui se considérait déjà comme son époux, c'est-à-dire, selon la loi romaine, comme le seigneur et maître de sa personne et de ses biens, ne s'en aperçut. La conduite des deux femmes lui devenait une énigme inexplicable. Il s'en inquiéta et, n'osant se plaindre à elles, il s'en ouvrit en confidence à la nourrice. « Que signifie ce que je vois? lui dit-il, quel est le motif de ces ventes mystérieuses? Dis-le moi, nourrice. Je me perds en conjectures. »

Trop discrète pour répondre ouvertement, la nourrice donna le change au jeune homme: « Ta fiancée, lui dit-elle, a trouvé une occasion unique d'acheter une magnifique propriété destinée à lui procurer des rentes d'une manière surprenante. Elle a conçu le projet de l'acquérir en ton nom et c'est pour réaliser ce dessein qu'elle se crée des fonds par la vente d'une partie de ce qui constitue sa fortune. » L'humble chrétienne ne mentait pas. La propriété à acquérir, c'était le ciel, et les rentes, le bonheur éternel, sans compter ce centuple que Dieu donne déjà par surcroît dans ce monde. Mais le jeune païen était incapable de deviner le sens chrétien de ces paroles; il les prit à la lettre et, tout à fait rassuré, non-seulement il ne songea plus à s'opposer à l'aliénation des biens meubles et immeubles, mais il y prêta la main.

Ces singulières opérations se continuèrent pendant trois ans. L'amour, sans aucun doute, aveuglait le trop crédule jeune homme, dont le bonheur, du reste, par une sorte de mystère inexplicable, s'évanouissait chaque fois qu'il croyait le saisir. Ce mariage si désiré fuyait d'un prétexte à un autre et cependant toute la fortune achevait de s'écouler dans le sein des pauvres. Il n'en restait à peu près rien. Force lui fut bien d'ou-

vrir les yeux. Il se crut joué et fut outré de dépit, et, comme il lui était impossible de rien comprendre à la conduite de Lucie et de sa mère, il soupçonna d'abominables intrigues et de monstrueuses débauches. Ce qui le confirmait dans cette idée et lui rendait tout croyable, c'est qu'il venait d'apprendre que sa fiancée était chrétienne. On disait, en effet, de ces chrétiens de si affreuses choses! Son amour se changea en haine et sa haine en fureur. Il résolut de se venger.

La persécution, avons-nous dit, sévissait alors dans toute sa violence. Les divins empereurs avaient juré d'étouffer la religion chrétienne dans le sang de ses enfants et de n'en plus laisser aucun vestige dans tout l'empire. Les édifices religieux étaient détruits, les Livres saints livrés aux flammes, les fidèles égorgés; l'apostasie ou la mort, point d'autre alternative. Ainsi le voulaient le génie de Rome et le salut des empereurs. L'effroyable tempête dévastait depuis plusieurs années la Sicile. On était en l'an 310 et Lucie pouvait avoir dix-neuf ans.

Le jeune patricien courut chez le proconsul Paschasius, lui dénonça sa fiancée comme chrétienne fanatique, audacieusement rebelle aux sacrés édits des Augustes et, sa colère ne connaissant plus de bornes, il le pressa avec les plus vives instances de faire respecter la majesté des lois, et de laver dans le sang de la jeune fille l'odieux outrage qu'il en avait reçu lui-même. Paschasius n'avait pas besoin d'être excité contre les chrétiens; il leur portait une haine mortelle.

Il ne sera pas inutile, pour l'intelligence du récit, de dessiner ici le caractère de cet homme.

F. MARTIN.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA LIBRAIRIE FRANKLIN.

Il s'est fait beaucoup de bruit, et non sans raison, depuis quelque temps, sur trois sociétés ou librairies qui se ressemblent assez, quoique, en apparence, elles n'aient aucun rapport entre elles. C'est d'abord la *Ligue d'enseignement*, créée par le franc-maçon Macé, qui a été dénoncée à la tribune de l'Assem-

blée nationale, condamnée par les évêques, et reconnue comme cherchant plutôt à faire la guerre à la religion qu'à régénérer et à éclairer les classes populaires. C'est ensuite la *Société Franklin*, que le nom seul du faux bonhomme sous le patronage duquel elle se place suffirait à rendre suspecte, quand bien même ses agissements et ses publications matérialistes ne la signaleraient pas comme une œuvre que le catholicisme ne peut avouer. C'est enfin la *Librairie Franklin*, dirigée par M. Henry Bellaire, rue des Saints-Pères, 71, qui publie les petits livres à trois sous de Jean Macé, petits livres parmi lesquels il suffira de signaler la *Soutane de l'abbé Junqua*, stupide pamphlet dirigé contre le vénérable cardinal-archevêque de Bordeaux, en faveur d'un prêtre interdit.

La propagande à trois sous n'est que l'avant-garde d'une autre propagande à six sous, qui a déjà publié une vingtaine de volumes sous le titre commun de *Bibliothèque Franklin*, et qui, sous une forme un peu plus élevée, débite les mêmes sottises et les mêmes erreurs.

Cette *Librairie Franklin* a naturellement publié un almanach, l'*Almanach véridique, patriotique et anecdotique des campagnes*, pour 1874. Quelques citations, que nous trouvons dans l'*Assemblée nationale*, donneront une idée de la façon dont ces *Franklins* du dix-neuvième siècle prétendent instruire et récréer le peuple des campagnes. On lit à la page 43 :

Les rois ont pris longtemps les paysans pour des imbéciles, bons à faire des soldats, à payer des impôts et à voter selon leurs caprices. Ce temps-là est passé. Maintenant, nous ne serons plus dupes.

Depuis Nemrod jusqu'à Napoléon Ier, l'humanité a dû subir bien des fléaux, auxquels la sottise populaire a dressé un piédestal. Semblables à ces matrones dont l'affection est en raison directe des coups qu'elles reçoivent de leurs époux, les peuples ont baptisé *grands hommes* ceux qui les ont le mieux et le plus longtemps frappés, décimés, réduits en esclavage.

Charlemagne est *grand*, Louis XIV est *grand*, Napoléon est *grand*. Ces hommes se sont abattus sur les nations comme autant de fléaux destructeurs. Ils ont traversé le monde en traînant sur leurs pas des hordes armées. Derrière eux, la mort fauchait les peuples entiers ; derrière eux, les villes flambaient, les moissons étaient dé-

truites, les monuments s'écroulaient, la civilisation reculait. Ils s'appelaient hommes providentiels. Etre providentiels, cela les dispensait d'être *honnêtes*, etc. Ils ont méprisé l'humanité, souffleté le droit.

Enseignement de l'histoire par la méthode Franklin. Encore un échantillon, pris à la page 100 :

Le premier de nos griefs contre la monarchie est qu'elle supprime la liberté. Les citoyens appartiennent à une famille qui les transmet comme un bétail, de père en fils. Les générations futures, à perpétuité, sont vouées d'avance, et sans qu'elles aient à y consentir, à une série d'inconnus, *idiots*, *grotesques*, *féroces*. Le hochet que ces *brutes*, en naissant, trouvent dans leur berceau, c'est un peuple!...

Au reste, qu'on ne croie pas que la royauté seule a le don d'exciter les colères de ces patriotes de l'*Almanach véridique* ; la royauté, pour eux, n'est qu'une forme de l'autorité, et ils ne tendent pas moins à ruiner toute autorité qu'à renverser tous les trônes. Qu'on en juge par ces anecdotes au compte des gendarmes :

(Page 67). Quatre prisonniers allaient mourir. Un gendarme avait, dit-on, cru reconnaître parmi eux ceux qui l'avaient blessé dans l'insurrection. *Il avait réclamé le privilége d'être à lui seul leur exécuteur.* Ils marchaient attachés ensemble, sous l'escorte de quelques soldats. Le gendarme, un bandeau noir sur l'œil, un fusil double en bandoulière, conduisait le cortége. On s'arrêta derrière un massif. Au même instant, un coup de fusil retentit, puis un second, puis un troisième. Sept coups de feu retentissent ainsi. A quelques pas du chemin, dans une mare de sang, gisent, la face contre terre, quatre cadavres toujours enchaînés, après la mort, comme pendant l'agonie.

(Page 83). Un tisserand du Luc, nommé Giraud, interrogé au moment de son arrestation, avait répondu : « Demandez à M. de Colbert si je n'ai pas été plein d'égards pour lui, lorsque nous l'avons arrêté dans son château? »

Giraud fut enchaîné avec un nommé Antoine N. Un peloton de gendarmerie les mena loin de Salerne.

On s'arrêta à la chapelle Saint-Clair. Un gendarme reçut l'ordre d'exécuter lui seul les deux insurgés. Ce gendarme posa le canon de son pistolet sur l'oreille de Giraud et lâcha la détente : Giraud tomba. Une seconde après, nouveau coup de feu, et Antoine N.,

toujours enchaîné, tombait à côté de son compagnon. Les gendarmes remontèrent à cheval, et regagnèrent au galop l'escorte qui les avait devancés.

Mensonges historiques, doctrines insensées, philanthropie cafarde, infâmes calomnies contre les braves gardiens de notre sécurité, contre ces soldats d'élite, qui passent toute leur vie et qui risquent leur vie à poursuivre les assassins, les pillards et les incendiaires, voilà tout l'*Almanach véridique, patriotique et anecdotique des campagnes*.

La collection nommée *Bibliothèque Franklin*, honorée, dit l'éditeur, d'un rapport très-favorable à l'Académie des sciences morales et politiques, de la souscription d'un ministre de l'instruction publique, etc., contient, entre autres falsifications historiques, une *Histoire de la Jacquerie*, qui est une véritable apologie des communards du quatorzième siècle, toute gonflée d'injures contre la noblesse et le clergé.

Nous dirons donc aux honnêtes gens : Défiez-vous, et n'aidez pas, trompés par des titres menteurs, à la propagation de tous ces poisons ; nous dirons aux habitants des campagnes : Regardez autour de vous, et, sans vous laisser séduire par de belles phrases, voyez ceux qui se montrent vos vrais amis par leurs actes et par leur dévouement.

J.

REVUE DES REVUES

Prologue. — I. *Revue du Monde catholique* : Marie Stuart; les persécuteurs suisses; rapports de l'Eglise et de l'Etat; l'empereur Maximilien; la bibliothèque d'Alexandrie. — II. *Revue catholique* de Louvain. — III. *Revue de l'enseignement chrétien* : pétition sur les bourses; les lectures d'un chrétien. — IV. *Le Correspondant* : la société française sous l'ancien régime; Mérimée et les écrivains sceptiques et matérialistes; l'école catholique.

Nous allons enfin reprendre aujourd'hui, pour la poursuivre régulièrement, la *Revue des Revues* que nous avions commencée dans les premiers numéros des *Annales catholiques* et que nous avons promise à nos lecteurs. Les *Annales*, avons-nous dit, s'efforceront de condenser par l'analyse ou au moins d'indiquer

tous les travaux importants de la presse catholique dans les deux mondes; elles doivent le faire tantôt par la reproduction ou la traduction des articles les plus remarquables, tantôt par l'analyse et la critique des ouvrages, tantôt par cette *Revue des Revues* que nous sommes désormais en mesure de faire aussi complète que possible, sans sortir du cadre dans lequel nous devons nous renfermer. Nous nous occuperons aujourd'hui de revues françaises ou écrites en français.

---

1. *Revue du Monde catholique.*

Le numéro de janvier de cette Revue commence le tome XIX de la nouvelle série, XXXIXe de toute la collection. Nous y signalerons particulièrement les articles suivants :

L'année 1873, revue politique de cette année pendant laquelle on s'est tant agité pour ne pas faire grand'chose;

Marie Stuart, conclusion d'une très-bonne étude faite par M. Auguste Roussel sur cette reine infortunée, d'après les meilleurs travaux de l'érudition moderne, et qui la justifie complètement des odieuses accusations portées contre elle;

Les persécuteurs démasqués et les desseins des persécuteurs, par un Jurassien, M. J. Crelier, à qui les *Annales* ont emprunté la première partie de cette étude sur la persécution suisse, en la reproduisant sous ce titre : *Le Jura bernois* (V. les numéros 101 et 102). L'auteur résume ainsi le caractère de la constitution de la nouvelle église bernoise et de son organisation hiérarchique, telles que l'Etat prétend les faire :

Elle consiste simplement à supprimer Pierre et les apôtres, le Pape et les évêques, pour mettre l'Etat à leur place avec les mêmes attributions, ou plutôt avec des attributions beaucoup plus étendues; car Pierre et les apôtres ne pouvaient enseigner que la doctrine qu'ils avaient apprise de leur Maître, ils ne pouvaient gouverner l'Eglise que d'après les règles qu'il leur avait tracées, au lieu que l'Etat-pontife ne dépend de personne, ni dans son enseignement, ni dans son gouvernement, et ne connaît d'autre règle que sa volonté.

Dans ce même numéro, M. P. Pradié, député à l'Assemblée nationale, résume, dans une vingt-cinquième Note à ses collègues, une série de Notes très-remarquables sur les rapports

de l'Eglise et de l'Etat, sur l'enseignement, sur le gallicanisme, etc., qui ont paru dans les livraisons précédentes de la Revue depuis deux ans. M. Pradié a développé un magnifique programme, il a montré ce que doivent être, selon lui, les rapports de l'Eglise et de la société, il s'est attaché à poser les principes; mais il ne croit pas que tout soit immédiatement applicable dans les circonstances actuelles, et il estime, d'ailleurs, qu'en fait de réformes dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat, c'est surtout au clergé à prendre l'initiative. Il indique alors ce qui lui paraît praticable et ce qui est désirable, et il émet cette pensée si juste, que devraient bien méditer les hommes d'Etat qui en sont encore à redouter l'influence ecclésiastique : « Ce n'est pas l'invasion des prêtres et des religieux qui menace la société moderne, mais l'invasion des impies, fléaux des républiques, et précurseurs en tout temps de la chute des empires. »

Signalons encore dans cette livraison la fin d'un travail, analysé et traduit de la princesse Agnès de Salm-Salm, qui contient les détails les plus curieux et les plus émouvants sur les derniers jours de l'empereur Maximilien au Mexique; le commencement d'une étude très-élevée sur saint Vincent de Paul et la société moderne; un travail très-lucide de M. Rastoul sur les préliminaires de la guerre de 1866, fait à propos et au moyen du livre du général Lamormora intitulé : *Un pò più di luce*, un peu plus de lumière sur les événements politiques et militaires de l'année 1866; et le second de deux articles très-intéressants et des plus attachants de M. Dubosc de Pesquidoux sur Notre-Dame du Refuge à Biarritz. Nous ne renonçons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques pages de ce dernier article, qui nous montre, au milieu de notre société, le renouvellement des merveilles des premiers siècles de l'Eglise et des solitudes de la Thébaïde.

Enfin, sous le simple titre de *Mélanges*, M. Chauvelot, en quelques pages très-vives et bien raisonnées, fait bonne et complète justice d'une assertion récemment renouvelée par M. le docteur Lefort dans un discours d'ouverture à ses leçons de médecine opératoire. M. Lefort prétend qu'Omar n'a point brûlé la bibliothèque d'Alexandrie et il fait retomber sur les

chrétiens cet acte de vandalisme. M. Chauvelot remonte aux sources historiques, discute les textes, principalement celui d'Orose, allégué par le docteur, et ne laisse rien subsister de l'assertion du savant opérateur.

II. *Revue catholique* de Louvain.

Le numéro de janvier de cette Revue ouvre le Tome XI[e] de la nouvelle série, XXXVI[e] de toute la collection.

Le premier article est une très-belle étude sur sainte Agnès, extraite des *Vierges martyres* de M. F. Martin, dont les lecteurs des *Annales* peuvent apprécier la valeur d'après l'étude du même auteur sur sainte Lucie, qu'ils ont sous les yeux.

Le second article est la continuation d'un beau et concluant travail de M. A. Proost, docteur en sciences, qui renverse, avec les données de la science, le dogme matérialiste de l'évolution, dogme qui fait partie de la doctrine darwiniste.

M. Ph. Gilbert, professeur à la faculté des sciences de Louvain, qui vient de se faire tant d'honneur aux yeux des catholiques et de tous les vrais savants par sa conduite dans la querelle suscitée par M. Van Beneden fils à propos du prophète Jonas, M. Gilbert, disons-nous, commence, dans le troisième article, une étude sur le soleil, dans laquelle il expose et résume les théories les plus récentes sur cet astre, et particulièrement les idées et les travaux de l'illustre P. Secchi.

Nous remarquons encore, dans cette livraison de la *Revue catholique*, une *Chronique religieuse de la Suisse*, qui montre bien les progrès successifs de la persécution suscitée dans ce pays contre le catholicisme.

III. *Revue de l'enseignement chrétien.*

Le numéro de janvier 1873 de cette Revue est la troisième livraison du tome VI. Il s'ouvre par une pétition présentée à l'Assemblée nationale relativement à la répartition des bourses accordées par l'Etat, les départements ou les communes dans les établissements d'instruction publique. Cette pétition a été rédigée par le *Comité catholique de Nîmes*, et est proposée à la signature de tous les comités catholiques ; elle demande que les parents qui jouissent du bénéfice des bourses ne soient

pas obligés de mettre leur fils boursiers dans un établissement universitaire, ce qui est leur imposer une contrainte morale, et qu'ils puissent choisir l'établissement, public ou libre, où ils préfèrent voir élever leurs enfants.

Dans le deuxième article, le P. E. Bailly s'occupe d'une question très-importante : *les lectures et la bibliothèque d'un chrétien dans le temps présent.* Quels sont les livres qu'il ne faut pas lire ? demande-t-il d'abord, et il proscrit justement tous ces livres déistes, indifférents, imprégnés de naturalisme, de libéralisme, de gallicanisme, etc., où l'on méconnaît, dans les uns, l'action créatrice et providentielle de Dieu sur la terre, dans les autres, l'infaillible autorité de l'Eglise et du Saint-Siége. Le P. Bailly ne craint pas de nommer. Parmi les écrivains naturalistes, déistes, etc., il met en défiance contre les Hetzel, les Legouvé, les J. Vernes, les Figuier, les capitaine Mayne-Reid ; parmi les autres, il signale le *Journal des Débats* et même des publications catholiques dont trop d'articles dévoilent un esprit qui n'est point celui de la pure doctrine de l'Eglise. Les impies déclarés, les écrivains franchement irréligieux sont moins dangereux que ces neutres ou ces demi-catholiques, parce qu'ils ne peuvent pas séduire les imprudents; le P. Bailly cite les Alexandre Dumas père et fils, les About, les Paul de Kock, les George Sand, les Balzac, les Flaubert, les Eugène Sue, les Frédéric Soulié, etc. Il y a ainsi trois écoles dont les productions sont dangereuses et doivent être rejetées : l'école déiste, l'école libérale, et l'école de la morale indépendante, qui sont comme trois antechrists, trois légions qu'on rencontre dans les librairies, les bibliothèques des cercles, les cabinets de lecture, et même, nous pouvons l'ajouter, dans des bibliothèques communales, dans des bibliothèques scolaires, dans des bibliothèques de cercles catholiques d'ouvriers. Manquons-nous donc de bons livres ? Le P. Bailly repond : Non, et le prouvera dans un prochain article.

Les autres articles à signaler dans cette livraison, sont : d'abord ce que le P. V. de P. Bailly appelle le *Budget de la décadence*, dans lequel, examinant article par article le budget de l'instruction publique en France, il montre qu'il y a là des dépenses inutiles ou dangereuses qu'une meilleure organisation

de l'enseignement et surtout la liberté permettraient de supprimer; ensuite l'*Histoire d'un pauvre*, par le même, qui est une notice biographique très-intéressante consacrée au Frère Philippe.

IV. *Le Correspondant.*

Avec le mois de janvier a commencé le tome LVIII de la nouvelle série, XCIV[e] de la collection de cette publication bimensuelle. Nous signalerons les principaux articles des deux livraisons de janvier 1874.

Sous ce titre : *Les continuateurs de M. de Tocqueville*, M. Lavollée étudie, entre autres ouvrages, un excellent livre récemment paru, de M. de Ribbe, *les Familles et la Société en France avant la Révolution*, et s'étend principalement sur ces *livres de raison* qui étaient à la fois le livre de compte et le mémorial domestique de nos pères.

Les extraits des *livres de raison* réunis par M. de Ribbe, dit l'auteur de l'article, ne nous présentent pas seulement un tableau d'une beauté achevée, ils nous permettent encore d'apprécier, de toucher, pour ainsi dire, du doigt les heureux résultats de ces mœurs si fortes et si pures qu'ils nous dépeignent. L'ancien régime nous apparaît sous un jour tellement nouveau, que nous hésitons presque à en croire l'irrécusable témoignage des contemporains. Habitués à juger de confiance sur la foi d'historiens plus superficiels qu'érudits et souvent plus systématiques que sincères, nous nous sommes accoutumés à ne voir dans les siècles antérieurs à la Révolution que des temps de calamités, de douleurs et de ténèbres. L'oppression des peuples, la division et l'hostilité des castes sociales, la concentration de la propriété dans les mains de quelques privilégiés, la misère générale et l'ignorance universelle : tels sont les traits sous lesquels nous nous représentons la France d'avant 1789. Le « pauvre bûcheron tout couvert de ramée » de La Fontaine, ces « animaux velus et noirs » que La Bruyère nous dépeint courbés sur la terre et acharnés à la gratter (1), le paysan ruiné dont Fénelon et Vauban dénonçaient si éloquemment les souffrances, dans les dernières années du règne de Louis XIV : tels sont pour nous, les types symboliques de la vieille France monarchique. — Ces types ont existé,

(1) Est-ce que ces types manqueraient de nos jours à La Fontaine et à La Bruyère ? Ils sont encore nombreux, même et surtout dans la banlieue de Paris, malgré les conquêtes de 89.

et il serait injuste et cruel de leur refuser sympathie et pitié; mais il n'y aurait ni moins d'injustice, ni moins d'exagération à les généraliser sans mesure.

Vient ensuite une étude de M. de Pontmartin sur Prosper Mérimée, dont M. de Loménie était chargé de prononcer, il y a quelques semaines, l'éloge funèbre et littéraire devant l'Académie française. M. de Pontmartin fait connaître la triste fin de ce lettré, qui a écrit des pages si délicates, tracé des portraits si fins, et laissé d'autres œuvres si condamnables. Lorsque déjà Mérimée n'était plus qu'une ruine, des amis avaient essayé de faire pénétrer un prêtre près de lui, la tentative échoua, et deux vieilles anglaises méthodistes, qui ne le quittaient pas un instant, eurent le plaisir de faire faire des funérailles protestantes « à cet élève de Voltaire, trop bon élève, dit M. de Pontmartin, pour ne pas haïr le prêche encore plus que le sermon. » Mérimée était sceptique et matérialiste, c'est dire qu'on peut prendre un certain plaisir à quelques-unes de ses œuvres, mais qu'aucune d'elles n'est capable de relever les âmes et de fortifier les cœurs.

C'est pourquoi, dit très-bien M. de Pontmartin à la fin de son étude, tout en appréciant le vrai talent, le véritable esprit français partout où ils se rencontrent, gardons-nous de nous humilier devant cette littérature du doute, de l'ironie, du dédain et de la haine. Prenez les œuvres de Mérimée; remontez jusqu'à son maître Stendhal, puis descendez aux imitateurs, aux successeurs de l'éminent écrivain, à ceux qui ont délayé son élixir dans des flots d'absinthe et inauguré les saturnales du réalisme. Parcourez en idée ces œuvres étranges, morbides, désolantes, excessives, venimeuses, cyniques, brutales, véreuses, faisandées, qui eurent leur vogue et que favorisa le second empire. Après ce pénible inventaire, revenez aux inspirations de la littérature spiritualiste et chrétienne : à Lacordaire, à Montalembert, à Tocqueville, à Ozanam, à Gerbet, à M[me] Swetchine, à Eugénie de Guérin, au *Récit d'une sœur*, à d'autres encore que je pourrais nommer, — et dites-moi où est le souffle, où est la lumière, où est le charme, où est la consolation, où est l'espérance, où est la force, où est le rayon, où est la vie ?

M. de Loménie n'a pas été aussi sévère, le lieu ne le comportait pas; il a fait entendre ce que dit M. de Pontmartin, pas

assez, peut-être, mais, enfin, il y a eu des réserves, c'est quelque chose.

J. CHANTREL.

VARIÉTÉS.

L'AVOCAT ET L'ENFANT. — Ces deux personnages se trouvaient à voyager ensemble dans le même compartiment d'une voiture publique ; on vint à passer devant une église, et l'enfant, ôtant sa casquette, fit le signe de la croix. L'avocat lui dit :

— Sans doute, mon ami, tu es un enfant de chœur.

L'enfant répondit :

— Oui, monsieur, et je me prépare à la première communion.

— Que t'enseigne ton curé ?

— En ce moment, il nous explique les mystères.

— Dis-moi un peu, quels sont ces mystères? J'ai oublié tout cela, ce qui t'arrivera aussi à toi-même, dans quelques années d'ici.

— Non, monsieur, je n'oublierai jamais les mystères de la Sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption.

— Qu'est-ce que la Trinité ?

— C'est un seul Dieu en trois personnes.

— Comprends-tu cela, mon petit ami ?

— En fait de mystères, il y a trois choses : *savoir*, *croire et comprendre*. Je sais et je crois; mais je ne comprends pas, ce n'est qu'au ciel que l'on comprendra.

— Ce ne sont que des contes que tu me dis là ; pour moi, je ne crois que ce que je comprends.

— Eh ! bien, monsieur, puisque vous ne croyez que ce que vous comprenez, dites-moi pourquoi votre doigt remue quand vous le voulez ?

— Il remue parce que ma volonté imprime un mouvement au nerf qui correspond au doigt.

— Mais comment se fait-il que votre volonté agisse sur ce nerf ?

— Cela se fait... Cela se fait.

— Mais comprenez-vous comment cela se fait ?

— Eh ! oui, je le comprends.

— Eh ! bien, puisque vous le comprenez, dites-moi pourquoi, en le voulant, vous pouvez remuer votre doigt et non votre oreille ?

L'avocat, à court d'arguments, balbutia :

— Laisse-moi tranquille, mon petit ami, tu es trop jeune pour me donner une leçon.

FIGARO ET LA COULEUR ISABELLE. — *Figaro* a de l'esprit ; il tourne très-agréablement une histoire, mais il bouleverse trop volontiers l'histoire. Un exemple. Nous lisons dans son numéro du 23 janvier :

« On sait la légende de l'institution de l'ordre d'Isabelle la Catholique. Cette reine avait fait vœu de ne point changer de chemise jusqu'à ce que la ville d'Ostende fût tombée en son pouvoir. Le siége traîna en longueur, et quand la ville fut prise, la chemise avait pris cette couleur jaune qui est restée au ruban de l'ordre en question.

« Tel est le sujet de l'opérette ou du vaudeville que vient d'écrire et de faire jouer Mᵐᵉ Adam dans sa maison du golfe Juan. Il y a, nous écrit notre correspondant, un Christophe Colomb, un sauvage amoureux d'Isabelle, qui contribuent, chacun dans la mesure de ses forces, à la gaieté de la pièce. »

Voyons, voyons, mon ami *Figaro*, et réfléchissons un peu.

1° Isabelle la Catholique n'a jamais eu la moindre raison de faire le siége d'Ostende, cette ville, comme le reste des Pays-Bas, n'ayant rien eu à démêler avec l'Espagne avant le règne de Charles-Quint, *petit-fils* d'Isabelle la Catholique.

2° L'ordre d'Isabelle la Catholique a été fondé sous Ferdinand VII, en 1815, sous l'invocation de sainte Elisabeth ou Isabelle de Portugal, en souvenir d'Isabelle la Catholique, et non de l'Isabelle qui a fait le siége d'Ostende.

3° Il y a bien eu une Isabelle qui a fait le siége de cette ville de 1601 à 1605 (Isabelle la Catholique est morte en 1504, cent ans auparavant), mais cette Isabelle, femme d'Albert d'Autriche, était fille de Ferdinand II d'Espagne, et, par conséquent arrière-petite fille d'Isabelle la Catholique. C'est bien

elle qui, au siége d'Ostende, jura, dit-on, de ne changer de linge qu'après la prise de la place; Ostende ayant résisté plus de trois ans, le linge que portait la princesse aurait pris cette teinte fauve à laquelle on a donné le nom de *couleur Isabelle.*

Si Me Adam a confondu les deux Isabelle, c'est son affaire, et pris Ostende pour Grenade, c'est encore son affaire; les auteurs d'opérettes, comme les poëtes en général, ont ou prennent le droit d'altérer l'histoire à leur gré; mais que *Figaro* s'y soit laissé prendre, c'est plus fort.

La morale de cette histoire, c'est que l'histoire, chez *Figaro*, est aussi hasardée que les *histoires* dont il a la primeur, et pour cause... il les invente.

CURIEUSE INSCRIPTION. — L'inscription suivante, publiée le 5 mars 1871 par l'*Univers* et reproduite, il y a quelques semaines, par le même journal, a une véritable importance historique et religieuse, qui nous engage à la reproduire dans les *Annales catholiques.* Elle est gravée sur marbre dans la chapelle du château de Roche-en-Brenil, propriété de feu M. de Montalembert; la voici :

In hoc sacello Felix Aurelianensis episcopus panem verbi tribuit et panem vitæ christianæ amicor. pusillo gregi qui pro Ecclesia libera in libera patria commilitare jamdudum soliti annos vitæ reliquos itidem Deo et libertati devovendi pactum instaurâre.

Die octob. XIII A D. M.DCCC.LXII

Aderant Alfredus comes DE FALLOUX, Theophilus FOISSET, Augustinus COCHIN, Carolus Comes DE MONTALEMBERT, absens quidem corpore præsens autem spiritu, Albertus princeps DE BROGLIE.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

NOS SEIGNEURS LES ÉVÊQUES
ET LES *Annales catholiques.*

Nous croirions manquer à un devoir de reconnaissance et, en même temps, priver nos souscripteurs des documents qui les intéressent autant que nous, puisqu'ils sont véritablement des coopérateurs des *Annales catholiques*, si nous ne faisions pas connaître les nouveaux témoignages d'approbation et les encouragements qui nous sont venus de Nos Seigneurs les Evêques pendant le mois de janvier.

Nous avons reproduit, à mesure qu'elles nous arrivaient, les Lettres épiscopales qui nous sont parvenues dans les premiers mois de la publication des *Annales*, et qui ont été comme les solides fondements sur lesquels nous avons pu élever notre édifice et bientôt en augmenter les proportions primitives.

Tout récemment, nous avons reproduit les Lettres de Mgr Mermillod et de Mgr de la Tour-d'Auvergne, lettres qui sont d'autant plus précieuses pour nous, qu'elles viennent après que les vénérables Prélats ont pu apprécier notre œuvre en la suivant dans ses développements.

Mgr l'Evêque de Châlons nous a fait écrire, à la date du 30 décembre : « Sa Grandeur n'a pas attendu jusqu'à ce « jour pour recommander dans son diocèse votre excel- « lente Revue... Soyez persuadé que vous trouverez tou- « jours dans Monseigneur un approbateur et un propaga- « teur de vos travaux. »

A la date du 31 décembre, Mgr l'Evêque d'Amiens nous écrit : « J'envoie à M. Chantrel mon plus paternel

« encouragement à l'œuvre qu'il a entreprise, et j'y joins « de tout mon cœur ma bénédiction. »

Le 1er janvier, Mgr l'Evêque de Perpignan écrit à son tour : « Je fais des vœux sincères pour la propagation « des *Annales*, et, *occasione data*, je me ferai un devoir « de les recommander. Je les crois appelées à rendre « d'éminents services à la cause catholique. »

Le même jour Son Eminence le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, daignait nous faire écrire par M. le chanoine Destombes : « Son Eminence vous prie « de vouloir bien le compter au nombre des souscrip- « teurs aux *Annales catholiques*. Elle fait des vœux pour « que cette publication, dirigée par un écrivain dont les « sentiments sont si bien connus, se répande de plus en « plus dans le monde catholique. »

Mgr l'Evêque de Versailles nous fait écrire, à la date du 5 janvier : « Non-seulement Sa Grandeur veut bien « accorder aux *Annales catholiques* le secours de son ap- « probation et de son abonnement, mais encore Elle bé- « nit votre œuvre et les cœurs chrétiens qui veulent bien « vous aider à la défense des droits et des idées de la so- « ciété chrétienne et romaine. »

Mgr l'Archevêque de Toulouse nous écrit, à la date du 7 janvier : « Les *Annales catholiques* que vous publiez « depuis trois ans rendent à l'Eglise des services qui ne « peuvent plus être contestés. Je demande à Dieu de bé- « nir de plus en plus votre œuvre, et je fais des vœux « sincères pour qu'elle obtienne tout le succès qu'elle « mérite. »

M. l'abbé Anglade, vicaire général de Mgr l'Evêque de Grenoble, en nous annonçant, à la date du 8 janvier, que Sa Grandeur veut bien être comptée au nombre des abonnés aux *Annales catholiques*, ajoute : « Monseigneur « est heureux de vous donner l'assurance qu'il verra « avec plaisir votre précieux recueil se répandre dans

« son diocèse et y produire le bien que vous vous pro-
« posez. »

Mgr l'Evêque de Belley nous écrit, le 19 janvier : « Je « vous félicite du zèle avec lequel vous continuez à tra- « vailler pour la cause de Dieu et de l'Eglise. Veuillez « m'inscrire pour un abonnement à votre bonne publi- « cation que je me ferai un plaisir de recommander « dans l'occasion. »

Le 22 janvier, Mgr l'Evêque de Beauvais a bien voulu nous adresser cette approbation :

« Mon cher monsieur Chantrel,

« C'est de grand cœur que j'approuve les *Annales catholiques*, que vous publiez avec tant de soin. Ce recueil me paraît destiné à faire beaucoup de bien. Il est fort à désirer que les catholiques soient tenus au courant de tout ce qui intéresse leur mère la sainte Eglise. Aussi mon vœu serait-il que les *Annales*, dont vous êtes l'intelligent et dévoué Rédacteur, fussent reçues dans toutes les familles chrétiennes.

« Agréez, mon cher Monsieur Chantrel, l'assurance de mes sentiments aussi distingués qu'affectueux en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Jos.-Ar. Ev. de Beauvais, Noyon et Senlis. »

Enfin, Mgr l'Evêque de Fréjus, qui avait bien voulu nous écrire, à la date du 1er janvier, ces paroles si encourageantes : « Je connais vos travaux pour la défense « de la religion et de l'Eglise et je les apprécie beau- « coup ; dans toutes les circonstances je les ai recom- « mandés comme très-importants pour détruire les er- « reurs renfermées dans toutes les histoires classiques « de l'Université. » Mgr l'Evêque de Fréjus veut bien nous écrire encore, à la date du 29 janvier :

« Vous avez bien mérité de l'Eglise par vos publications historiques et vous vous êtes fait une place distinguée parmi ses défenseurs.

« *Vos Annales catholiques*, en recueillant tous les documents et tous les faits que chaque jour fait naître dans son sein, préparent les matériaux de son histoire pour la période contemporaine, une des plus féconde et des plus agitées de sa vie déjà longue. Ses historiens futurs vous béniront. Votre recueil aura de plus l'avantage d'une incontestable impartialité, étant écrit, au jour le jour, sous le contrôle de la presse. Je bénis votre entreprise et je lui souhaite tout le succès qu'elle mérite pour son importance. »

Nous n'ajouterons rien à ces témoignages, à ces encouragements, à ces approbations et à ces bénédictions. Ils nous pénètrent d'une profonde reconnaissance et nous inspirent un nouveau courage pour la poursuite d'une œuvre qui n'est pas sans difficulté et qui absorbe la meilleure partie de notre temps. Nous pourrions citer ici bien d'autres témoignages qui nous viennent d'ecclésiastiques et de laïques dont les encouragements et les conseils ont aussi pour nous une grande valeur : que tous soient ici remerciés, et que tous veuillent bien nous aider en contribuant à faire connaître et à propager notre œuvre autour d'eux, comme ils l'ont déjà fait avec tant de zèle et de succès.

J. CHANTREL.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

SOMMAIRE. — I. Rome : les audiences du Pape; santé du cardinal Antonelli; le P. Perrone et la Compagnie de Jésus; les Arméniens et Mgr Hassoun; Mgr de Cabrières; le carnaval et le *Journal des Débats*. — II. France : supplément de crédit pour le culte catholique; Mgr Perraud; Mgr Hillion, du cap Haïtien; le collége Saint-Vincent et le R. P. Lion, délégué apostolique pour la Mésopotamie; buste de Montalembert; le Conseil supérieur de l'instruction publique. — III. Suisse : fin de la nonciature; la persécution dans le Jura; affaire du P. Collet; la comédie à côté de la tragédie; le culte gratuit à Genève.

— IV. Faits divers : Mgr Ledochowski arrêté; les élections d'Alsace; *meetings* anglais; Mgr Dechamps, archevêque de Malines; arrestation de l'évêque d'Olinda au Brésil; la persécution libérale.

5 février 1874.

I

Un léger refroidissement survenu au Saint-Père lui avait fait interrompre ses audiences pendant quelques jours; les audiences ont été reprises et vendredi dernier, 30 janvier, Pie IX a reçu les Filles de Marie de l'Ecole Saint-Louis, que dirigent les Sœurs du Précieux-Sang et à l'entretien de laquelle il pourvoit généreusement, après l'avoir fondée. Le lendemain, 31 janvier, la même faveur était accordée à la Pieuse-Union des dames protectrices des domestiques, dont la présidente est Mme la marquise de Serlupi, née lady Fitz-Gerald. Les protégées étaient présentes avec leurs protectrices et avec les Sœurs de la Compassion, aux soins desquelles elles sont confiées. A toutes Pie IX adressa ces paroles paternelles et charmantes, qui ont le don de toucher et de fortifier les cœurs.

Nous sommes heureux de pouvoir donner aussi les meilleures nouvelles de la santé du cardinal Antonelli, sur laquelle on avait répandu des bruits alarmantes. L'éminent cardinal a souffert, en effet, de deux attaques de goutte, mais qui n'ont pas été plus fortes qu'à l'ordinaire et qui ne l'ont pas empêché de vaquer aux affaires avec la lucidité d'esprit et la force de volonté qui le caractérisent.

Nous ne pouvons malheureusement pas donner d'aussi bonnes nouvelles du R. P. Perrone, de la Compagnie de Jésus, qui a été frappé, ces jours derniers, d'un coup d'apoplexie et qui reste avec la partie gauche du corps paralysé. Le savant religieux vient d'entrer dans sa quatre-vingt-unième année; c'est un vrai soldat du Christ qui tombe sur le champ de bataille. Le savant et austère vieillard est dans sa modeste cellule, au milieu des volumineux in-folios qui représentent toute une vie de labeur. Sa mort sera une grande perte pour l'Eglise, pour la Compagnie de Jésus, pour les sciences théologiques.

Mais, dans l'Eglise, les athlètes succèdent aux athlètes; du sein fécond de cette mère immortelle sortent chaque jour de nouveaux enfants qui travaillent à sa défense et qui l'honorent

de leurs vertus. Les persécutions n'arrêtent pas ce mouvement, on peut dire qu'elles l'accélèrent. Ainsi il résulte de la statistique que les Pères de la Compagnie de Jésus publient à la fin de chaque année, que, pendant la persécution de 1873, le nombre des jésuites s'est élevé de 8,962 à 9,102 : la Révolution n'a fait que donner 140 fils de plus à saint Ignace!

Pie IX, qui voit le mal chaque jour grandissant, est aussi bien consolé à la vue de ces armées de prêtres et de confesseurs de la foi et de la vérité, qui font de continuelles recrues dans tous les rangs de la société.

En ce moment, il peut espérer de voir prochainement la fin du schisme arménien, et, il y a quelques semaines, il a pu apprendre de Mgr Hassoun quelle est la fidélité de la grande majorité restée soumise au Saint-Siége et au vénérable Patriarche. A l'occasion du nouvel an, l'élite de la jeunesse arménienne catholique s'est cotisée pour envoyer au patriarche exilé un témoignage de dévouement et de constance dans la foi. C'est un anneau pastoral d'une grande richesse. La plaque de l'anneau est formée d'un fond d'onyx sur lequel se dessine en relief une croix en diamants entourée d'une brillante auréole de douze diamants à surface hexagone, ayant un rayon de 3 millimètres. Le tour de l'anneau est de l'or le plus pur, et porte, aux points de réunion avec la plaque de pierreries, les armes patriarcales. Sur le revers de l'onyx est gravé en lettres d'or le plus beau titre de celui qui s'est sacrifié pour son troupeau : *Pastor bonus.*

Mgr Hassoun a remercié les généreux donateurs par cette lettre, dont le *Journal de Florence* donne la traduction :

« Mes très-honorés et très-chers fils en Jésus-Christ.

« Je l'ai reçu avec une vive reconnaissance ce don sans pareil, cet anneau étincelant de pierreries que vous m'avez fait présenter. Mais d'où vient, mes très-chers, que, tout en sachant combien vos sentiments dévoués envers ma personne me sont connus, combien je les estime au-dessus de toutes les pierres précieuses, d'où vient que vous avez voulu faire à votre pasteur ce don incomparable?

« Peut-être, par cette brillante croix incrustée sur une pierre

noire, vous avez voulu indiquer la gloire et la douceur de la croix dont le souverain Seigneur a voulu me charger dans ma vieillesse ; peut-être aussi, par la splendeur de ces pierreries, vous avez voulu faire briller jusque dans les siècles lointains, aux yeux de ceux qui viendront après nous, les sentiments de fidélité que vous nourrissez dans votre cœur.

« Oui, ceux qui me succéderont sur le siége patriarcal, en passant à leur doigt cet anneau, apprendront par votre généreuse offrande que jamais un pasteur qui a voulu rester fidèle à son devoir n'est oublié, et ceux qui baiseront l'anneau apprendront aussi quelles doivent être les qualités des brebis fidèles.

« Oui, la splendeur de ce don jaillira dans les siècles à venir ; et le pasteur comme le troupeau des temps futurs en recevront des leçons de consolation, car ils se souviendront des Vasan et des Vasak (1) du dix-neuvième siècle et de la lutte qu'ils soutinrent si courageusement au milieu d'une très-cruelle persécution. En effet, le pasteur apprendra, par l'usage de cet anneau, à supporter les épreuves auxquelles il sera soumis, se souvenant d'une part que Dieu lui en donnera la récompense, et de l'autre qu'il y aura toujours des fidèles qui, par leur dévouement, sauront en alléger le poids. Le troupeau, persévérant sans défaillance dans vos admirables sentiments, continuera de mériter devant Dieu et devant les hommes l'honneur et la gloire incomparable que porte en soi la fidélité.

« Oui, mes très-chers, c'est par ces sentiments, plus splendides que les pierreries, que vous avez laissé une leçon aux générations futures ; c'est par eux que vous méritez les éloges des deux cent cinquante millions de catholiques nos frères.

« Daigne le Seigneur vous préserver de tous les dangers, combler de ses grâces célestes vous, mes très-chers oblateurs, vos familles et tous les Arméniens qui sont soumis à la voix du pasteur suprême, et enfin vous rendre dignes de recevoir dans la vie future la couronne de justice, éclatante de splendeurs inconnues aux mortels.

« ✝ Antoine-Pierre IX Hassoun,
« *Patriarche arménien catholique de Cilicie.* »

(1) Vasan fut, au cinquième siècle, le défenseur de la foi catholique, le chef des Arméniens fidèles contre la persécution qui leur fut intentée par les Perses, à la suite de la trahison de l'arménien Vasak.

Citons encore ici une autre lettre que nous fait connaître la *Semaine religieuse* de Montpellier. Nos lecteurs savent que Mgr de Cabrières, vicaire général de Nîmes, vient d'être préconisé évêque de ce diocèse. Mgr de Cabrières est aussitôt parti pour Rome; il a voulu *voir Pierre* et fortifier son âme auprès de la grande âme de Pie IX. Voici quelques fragments d'une lettre qu'il écrivait à cette occasion à un de ses amis :

« Je veux aller au Vatican contempler notre Père et notre chef, je veux aller méditer à ses pieds ses leçons par lesquelles il nous instruit, je veux aller lui demander de me bénir, de me fortifier, d'attirer sur moi les grâces d'en haut, afin que l'effusion du Saint-Esprit trouve moins d'obstacles en mon cœur, et que je puisse être un instrument moins indigne et moins inhabile, en face des grandes œuvres qu'il nous faut accomplir.... Je ne doute pas que le clergé et les fidèles ne veuillent bien me pardonner le silence que je garderai, pendant quelques semaines encore, vis-à-vis des personnes de tout rang et de tout ordre qui ont bien voulu saluer par avance la paternité spirituelle que j'aurai la mission d'exercer bientôt dans le diocèse de Montpellier. L'heure présente est celle du recueillement, du silence, de la prière ; l'heure de la parole viendra plus tard. »

L'Eglise de Montpellier peut se réjouir ; elle a un évêque qui saura remplir son devoir et défendre la vérité et le droit.

Ne quittons pas Rome sans enregistrer ici un précieux aveu du *Journal des Débats*, qui n'est pas clérical, on le sait. Le correspondant romain de ce journal lui écrit :

« Notre futur carnaval s'annonce sous de tristes auspices. Rome n'a reçu cette année qu'un très-petit nombre de visiteurs, et il n'est point de beau carnaval sans un grand concours d'étrangers semant à pleines mains les guinées, les dollars, les roubles, les thalers ou les florins. Les Romains souffrent de cet état de choses, qui vient aggraver leurs conditions économiques déjà peu prospères.

« L'absence ou plutôt la rareté des étrangers est attribuée à diverses causes : on cite la crise commerciale et financière qui a éclaté en Autriche, aux Etats-Unis d'Amérique et dans d'au-

tres pays. L'apparition du choléra en Italie, — quoique le fléau se soit à peine montré à Rome, — a dû certainement faire ajourner bien des projets, car on ne vient pas en Italie seulement pour visiter Rome, comme les Romains aiment à se le persuader; on veut faire un voyage complet, et l'on savait que le choléra n'avait pas épargné deux villes qu'on ne peut se dispenser de visiter : Venise et Naples.

« Enfin, « je ne crains pas de dire que Rome a perdu l'un de « ses principaux attraits par la suppression des solennités re- « ligieuses de la semaine sainte, qui attiraient non-seulement « un grand nombre de fidèles, mais aussi beaucoup d'incré- « dules qui aimaient à assister à ces fêtes. »

La vraie cause est indiquée dans ces dernières lignes. Oui, Rome sans le Pape, Rome n'est plus qu'un triste tombeau. Dieu a voulu y placer le siége de son Vicaire; on aura beau faire, rien ne remplacera le Pontife qu'on veut en exiler ; Rome, capitale de l'Italie, ne sera jamais aussi brillante, aussi vivante, que Rome la ville du Pape et la Cité sainte vers laquelle se tournent tous les regards.

II

En France, l'Assemblée nationale a eu à s'occuper, dans sa séance du 30 janvier, d'un projet de loi tendant à élever exceptionnellement d'une somme de 47,000 francs le crédit du chapitre du budget des cultes relatif aux cardinaux, archevêques et évêques.

L'honorable M. Bardoux, rapporteur de ce projet, expose que le crédit demandé n'était que l'application d'une législation qui remonte au concordat de 1801.

On sait qu'en France un évêque ne peut exercer aucune fonction avant la bulle portant son institution. Ce sont les termes de l'article 4 du concordat, et ce qu'on appelle la bulle d'institution canonique.

Avant la révolution de 1789, le payement des bulles incombait à la charge des titulaires, car, à cette époque, les évêchés étaient pourvus de propriétés considérables. Le droit de bulle fut fixé plus tard, par un décret de l'an XIII, à 5,000 fr. pour

les archevêques, et à 3,333 fr. pour les évêques. Il représentait le tiers du traitement annuel.

Après de nouvelles négociations avec le Saint-Siége, une ordonnance du 12 septembre 1819 confirma le décret précité, et décida qu'un crédit serait demandé aux chambres pour le payement des bulles. Jusqu'à ce jour, toutes les Chambres, même celle de 1848, ont voté ce crédit, en stricte exécution du concordat.

Il y a, en outre, à payer tous les frais d'*information*. En effet, tout prélat doit réunir certaines conditions d'âge, de grade et de savoir. On procède donc à une information, et un droit est alloué aux attachés de nonciature chargés de ce travail. Ce droit est réglementé par une ordonnance royale du 3 août 1825, qui en fixe le taux à la somme de 400 fr. pour un archevêque, et à 300 fr. pour un évêque.

Il existe un troisième droit, sous le titre de frais d'établissement, en faveur des prélats. Ce droit, sanctionné par diverses ordonnances, a reçu, par décret du 12 octobre 1857, une nouvelle confirmation déclarant qu'il y aurait allocation de frais toutes les fois qu'il y aurait changement de siége ou promotion d'un évêque à un archevêché. Ce droit a été fixé à 5,000 francs pour les évêques nommés archevêques, ou pour les archevêques transférés à un autre siége, et à 4,000 francs pour les évêques transférés.

C'est conformément à ces principes que l'Assemblée nationale a voté, dans la loi du budget 1874, le crédit de 55,000 fr. pour les frais d'établissement, de même que celui de 25,000 fr. pour les frais de bulles et d'informations.

On avait prévu, au budget de 1874, six mutations pour le haut clergé. La mort est allée au-delà, elle a frappé onze fois. Les crédits ont donc été inférieurs de 47,000 francs.

Ces observations de l'honorable rapporteur ont été approuvées, et l'Assemblée a adopté le projet de loi par 495 suffrages contre 94, sur 579 votants.

Nous n'avons fait qu'annoncer la présentation du R. P. Adolphe Perraud pour l'évêché d'Autun; nos lecteurs seront

bien aises d'avoir quelques renseignements biographiques sur le nouvel évêque élu. Nous les empruntons à la *Semaine catholique* de Lyon.

Le P. Perraud (Adolphe-Louis-Albert) est né à Lyon le 7 février 1828, et a été baptisé le même jour à l'église de Saint-François. Son père, officier au 7e léger, était originaire du Jura et avait une sœur religieuse hospitalière à Besançon ; sa mère, née à Bourges, appartenait à une famille de magistrats.

Après avoir fait ses études à Paris, au lycée Saint-Louis, il fut reçu à l'Ecole normale en octobre 1847, en même temps que MM. J.-J. Weiss, aujourd'hui conseiller d'Etat, et Lenient, successeur de M. Saint-Marc Girardin à la Sorbonne. Il en sortit en 1850, ayant obtenu le second rang au concours d'agrégation d'histoire. Nommé immédiatement professeur d'histoire au lycée d'Angers, il quitta l'Université en 1852, pour entrer à l'Oratoire et prendre part au rétablissement de cette Congrégation en France.

Sa vie sacerdotale s'est depuis écoulée à Paris, sauf deux années passées à professer au petit séminaire de Saint-Lô, tenu par les Oratoriens. En 1866, il remplaça l'abbé Henri Perreyve dans la chaire d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne ; il se vouait encore à un apostolat plus général, en prêchant souvent, soit à Paris, soit en province.

Pendant la guerre de 1870-1871, il accompagna d'abord sur les champs de bataille de Sedan la sixième ambulance internationale de la société de secours aux blessés, dont il était aumônier avec le P. Lescœur, également de l'Oratoire ; il passa ensuite en Belgique et s'y fit entendre en faveur des prisonniers. De retour à Paris, il y prêcha le carême de 1871, à l'église de Saint-Louis-d'Antin, pendant le règne de la Commune, et put y continuer sa mission jusqu'au milieu de la semaine sainte, c'est-à-dire jusqu'à l'arrestation des otages. Il a prononcé la même année les oraisons funèbres de Mgr l'archevêque de Paris et du P. Captier, et prêché dans plusieurs villes de France de nombreux sermons ayant tous pour sujet principal notre régénération par la religion. Le 7 février 1872, il donnait au P. Gratry les suprêmes bénédictions de l'Eglise et recevait son dernier soupir.

Il faut renoncer à donner une liste complète de tous les ouvrages du P. Perraud; citons seulement les *Etudes sur l'Irlande contemporaine; — l'Oratoire de France au dix-septième et au dix-neuvième siècles*, — et ses derniers sermons, réunis sous ce titre : *Les Paroles de l'heure présente.*

Dimanche prochain, 8 février, doit avoir lieu, dans la chapelle de Sainte-Anne d'Auray, le sacre de Mgr Hillion, évêque du Cap-Haïtien, et ancien supérieur du petit séminaire de Vannes. Le prélat consécrateur sera Mgr Brossais-Saint-Marc, archevêque de Rennes. Mgr l'évêque de Vannes a écrit, à cette occasion, une Lettre pastorale dans laquelle il manifeste les espérances que cette élection permet de concevoir. On sait que l'ancienne colonie française de Saint-Domingue, que la Révolution nous a fait perdre après d'épouvantables désastres, a été érigée, il y a quelques années, en province ecclésiastique; elle comprend un archevêché, celui de Port-au-Prince, dont le titulaire est un prélat français, Mgr Guilloux, et quatre évêchés; Mgr Hillion sera, croyons-nous, le premier sacré des évêques d'Haïti. Les catholiques français ne peuvent que saluer avec bonheur la constitution définitive de l'église d'Haïti, par ce double motif, qu'il s'agit d'un pays sur lequel le drapeau de la France a longtemps flotté avec gloire, et où le culte démoniaque a pris un effroyable développement.

Une fête de famille, qui avait lieu le dimanche, 18 janvier, au collége de Saint-Vincent de Senlis, sous la présidence de Mgr l'évêque de Beauvais, portait aussi la pensée vers des pays lointains, à cause de la présence du R. P. Lion, des Frères-Prêcheurs, délégué apostolique pour la Mésopotamie. Le collége de Saint-Vincent, dont la fondation remonte à l'année 1836, occupe les bâtiments d'une vieille abbaye capétienne, devenue plus tard un collége de la congrégation de Saint-Vanne. Il a été d'abord dirigé par des prêtres séculiers : M. l'abbé Poullet, mort à la tâche en 1846, et auquel Mgr Dupanloup a rendu cet hommage mérité que personne n'a mieux compris l'éducation des enfants; puis, M. l'abbé Bessières, qui avait déjà dirigé

avec le plus grand succès le petit séminaire de Saint-Lucien, près de Beauvais; puis M. l'abbé Magne, élève de l'abbé Bessières et collaborateur de M. Poullet, enfin M. l'abbé Laffineur. Mgr Gignoux, qui a relevé Saint-Vincent de ses ruines, confia alors, pour en mieux assurer l'existence, le collége aux Pères Maristes, qui n'ont eu qu'à continuer les traditions du passé, et qui voient chaque jour s'augmenter le nombre de leurs élèves.

La présence du R. P. Lion était, pour ces élèves, un exemple vivant du zèle apostolique des missionnaires français. Cet éminent religieux a été longtemps pro-préfet apostolique en Mésopotamie. A la mort de Mgr Castells, capucin espagnol et dernier délégué, les catholiques de tout rite de la Mésopotamie, du Kurdestan et de l'Arménie, ont demandé au Pape de leur renvoyer le R. P. Lion, dont ils n'avaient pas oublié l'inépuisable charité. Ancien étudiant en médecine, le R. P. Lion s'était dévoué avec tant de zèle et de succès au soin des malades pendant une épidémie, que le gouvernement français a récompensé son dévouement de la croix de la Légion d'honneur.

Vendredi dernier, une réunion d'un caractère bien touchant avait lieu à Paris, rue du Bac, chez Mme de Montalembert, à qui les amis et les admirateurs du grand orateur et écrivain catholique offraient un buste de son mari. L'œuvre est d'un sculpteur distingué, M. Chapu.

Le buste a été placé provisoirement dans la bibliothèque de M. de Montalembert. Il sera transporté plus tard à la campagne dans la résidence de la famille.

Sur la face principale du socle sont gravées les trois inscriptions suivantes :

1° La devise de Montalembert :

Ni espoir ne peur.

2° La dédicace des souscripteurs :

Pour l'âme et l'honneur.

Les amis du comte Charles de Montalembert à sa veuve et à ses enfants, en témoignage du culte fidèle qu'ils gardent à sa mémoire.

3° Un passage de l'Ecriture sainte :

Constituit prælia multa,
Fortis a juventute sua.

I Macch., I, 2.

Sur les faces latérales sont gravées : d'un côté, les noms des souscripteurs français; de l'autre, les noms des souscripteurs étrangers.

Parmi les souscripteurs français, on remarque : Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, le duc de Broglie, la marquise douairière de Castellane, la duchesse Galliera; MM. Cochin, Daru, Dufaure, de Falloux, Léopold de Gaillard, de Gontaut-Biron, de Laprade, vicomte de Meaux, Werner de Mérode, duc Pozzo di Borgo, comte de Rességuier, marquis et comte de Vogüé, Vitet, Hilaire et Charles Mercier de Lacombe, de Chabrol.

Parmi les souscripteurs étrangers : le duc de Norfolk, le comte Granville, M. Gladstone, le comte Apponyi, le prince Czartoryski, le prince Gallitzin, le prince Alexandre Czartoryski, les comtes Ladislas et Witold Zamoyski, la princesse de Wittgenstein.

M. de Falloux devait prononcer quelques paroles à cette occasion; retenu loin de Paris par des devoirs de famille, il a laissé à M. le comte de Rességuier le soin de lire l'allocution qu'il avait préparée. Nous en extrayons le passage suivant :

« Deux pensées sont inscrites sur le socle, l'une qui rend hommage à la vaillance, l'autre à la précocité de ses intrépides combats :

Constituit prælia multa,
Fortis a juventute sua.

« Oui, c'est bien dès la jeunesse qu'il a déployé les merveilleuses qualités qui ont illustré son âge mûr, cette ardeur catholique, cette intelligence de son temps, cette pureté de cœur qui brillent d'un si rare éclat dans les lettres, trop peu connues, adressées à ces camarades de collége; oui, c'est bien dès la jeunesse qu'il a montré cette docilité aux enseignements du Saint-Siége qui lui imposa au début de sa carrière ces douloureux sacrifices, docilité qui demeura dans son âme et sur ses lèvres jusqu'à son dernier soupir; oui, sa vie religieuse et politique présente bien cette suite de combats qui ont signalé ses aïeux dans la carrière militaire.

« Sa vie même tout entière ne fut qu'une infatigable lutte, la lutte pour la foi ; c'est son triomphe qu'il cherchait à la tribune, dans les lettres, dans l'archéologie, dans la moindre page sortie de sa plume, dans son œuvre capitale, cette magistrale histoire des institutions monastiques, ces admirables tableaux de la vocation religieuse, de cette vocation à laquelle il n'a pas consacré seulement le plus persévérant de ses labeurs, mais à laquelle il a donné l'une de ses filles bien-aimées. Dieu sait seul ce que lui coûta cette dernière immolation, car nul ne portait à un plus haut degré que l'historien de sainte Elisabeth toutes les vertus et toutes les tendresses du foyer domestique.

« Enfin nous avons fait graver entre les deux inscriptions le nom des souscripteurs, parce que cette liste est elle-même un hommage exceptionnel; comme l'éloquence enflammée de M. de Montalembert fut consacrée à ce qu'il y a de plus universel au au monde, la religion, universelles aussi furent l'admiration et l'affection qui lui étaient vouées.

« Toute l'Europe chrétienne se rencontre ici ; les partis qui divisent malheureusement la France s'y confondent dans un intime accord. L'Angleterre et l'Irlande, la Pologne et l'Italie, l'Allemagne et la Hongrie, ont apporté le tribut de leurs esprits et de leurs âmes d'élite. »

Le nom de Montalembert reporte la pensée vers l'Académie française, dont il était l'un des membres les plus illustres, et où vient de retentir le nom de l'un de ses amis, le P. Gratry.

Nous reviendrons, dans un article spécial, sur les discours académiques dont le P. Gratry a été l'objet, et sur les nouvelles élections qui viennent d'avoir lieu.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique a terminé sa session le 26 janvier.

Sur le rapport de la commission du baccalauréat ès-lettres, il a approuvé un projet de décret en vertu duquel l'examen serait définitivement divisé en deux épreuves : la première comprenant les lettres et les parties de l'histoire et de la géographie enseignées dans les cours des études classiques jusqu'à la rhétorique inclusivement ; la deuxième portant sur la philo-

sophie, sur les sciences, sur les langues vivantes et sur les parties de l'histoire et de la géographie enseignées dans la classe de philosophie. La division des épreuves ne deviendra obligatoire qu'à dater de la session de novembre 1875 ; jusque-là elle sera facultative.

Une affaire disciplinaire d'une certaine gravité a occupé la plus grande partie de la dernière séance. Un chef d'établissement de province, convaincu d'être l'auteur d'une brochure dans laquelle il déclame contre l'enseignement de la religion dans les écoles, et prend violemment à partie l'Eglise et le clergé catholique, s'est vu relaxer de toute poursuite par le Conseil départemental dont il relève en premier ressort. Un pourvoi du recteur a déféré la question au Conseil supérieur. Ce qui avait motivé le jugement du Conseil départemental, ce n'était pas une indulgence secrète pour les doctrines professées par le chef d'établissement inculpé, mais la difficulté de choisir la disposition de la loi dont l'application frappait le fait justement poursuivi. Après une assez longue discussion, le Conseil supérieur, faisant application de l'article 68 de la loi du 15 mars 1850, a infirmé la décision du Conseil départemental et condamné le chef d'établissement mis en cause à la peine d'un mois d'interdiction.

Le Conseil, avant de se séparer, a voulu trancher la délicate question qui lui avait été soumise par le gouvernement, relativement aux livres qui pourraient être désormais introduits dans les écoles publiques ou qui devraient être défendus dans les écoles libres comme contraires à la morale, à la Constitution et aux lois. On sait que, sous l'empire, le Conseil supérieur avait successivement procédé par voie de véto absolu, ou par voie d'autorisation, d'après les indications qui lui étaient fournies, soit par le ministère de l'instruction publique, soit directement par les professeurs. Après une longue discussion et à la suite notamment de deux remarquables discours prononcés par MM. Laboulaye et Dumas, de l'Institut, le Conseil s'est prononcé pour un troisième système qui consisterait dans l'examen de tous les livres destinés, soit aux écoles libres, soit aux écoles publiques, et dans l'élimination de ceux d'entre eux qui pourraient paraître présenter quelque danger pour la jeu-

nesse. Cet examen serait confié à une commission spéciale composée de douze membres du Conseil supérieur, et dont le travail serait facilité par une commission ministérielle qui comprendrait elle-même quarante membres, choisis notamment parmi les fonctionnaires de l'Université.

III

La situation ne change, en Suisse, que pour s'aggraver.

Le 23 janvier, le Conseil fédéral a répondu à la note de Mgr Agnozzi, que nous avons reproduite dans notre dernier numéro, par ces paroles : « En remerciant Mgr Agnozzi des « communications qu'il a bien voulu nous faire, et en prenant « acte de ces déclarations, le Conseil fédéral a l'honneur de « lui répondre qu'il n'a rien à ajouter à sa note du 1er décembre « dernier, et que, par conséquent, il joint à la présente les « passeports que Mgr Agnozzi a cru nécessaire de lui de- « mander. »

En conséquence, la nonciature de Mgr Agnozzi a officiellement cessé le 26 janvier.

La persécution sévit de plus en plus dans le Jura bernois. Le curé de Porrentruy est en prison ; dix autres curés ont été arrêtés ; tous ceux qui restent fidèles à leur devoir, c'est-à-dire tous, et qui refusent d'obéir à des lois iniques précisément dirigées contre l'Eglise catholique, sont bannis du territoire suisse. Ces pasteurs fidèles et zélés ont trouvé un refuge sur la frontière française, d'où ils essayent de donner encore à leurs troupeaux leurs conseils et les secours spirituels ; quelques-uns avaient cru pouvoir se retirer dans l'Alsace devenue allemande, mais on leur a signifié qu'une terre allemande ne pouvait être pour eux un lieu d'asile.

En même temps, les autorités de Berne ont saisi le prétexte de quelques troubles provoqués par les curés intrus pour inonder de soldats protestants et parlant allemand les districts du Jura catholique, maintenant en proie à une véritable terreur.

A Genève, un prêtre français, le R. P. Collet, secrétaire de Mgr

Mermillod, vient d'être arrêté et mis au secret pour avoir reçu un ballot de brochures intitulées : *Appel des catholiques suisses aux puissances signataires du traité de Vienne contre la violation de ce traité par les autorités suisses.* On prétend que cet *Appel* est un acte de trahison contre la Suisse, une demande d'intervention étrangère, un complot anti-patriotique, et l'on a été jusqu'à faire à ce sujet une interpellation au sein du Conseil national. Sans nul doute, on fera beaucoup de bruit autour de cette affaire, où il n'y a pourtant rien de grave : d'abord, parce qu'il est tout naturel et très-licite que des opprimés fassent appel aux traités qui les protégent et aux puissances qui sont garantes de leurs droits ; ensuite, parce que ce n'est pas même un citoyen suisse, pas même le P. Collet, résidant à Genève, qui est l'auteur de la brochure, qu'il a reçue sans même savoir ce qu'elle contenait. La brochure est de M. l'abbé Defourny, qui, voyant qu'elle servait de prétexte pour incarcérer un prêtre respectable et innocent, vient d'en revendiquer hautement la paternité, et a adressé, à la date du 2 février, au Président de la Confédération suisse, une lettre où nous lisons :

« En présence des faits publics qui se sont produits et qui persévèrent en Suisse, me rappelant d'ailleurs ce qu'on fait des protestants lors de l'incarcération d'un des leurs en Espagne, — bien qu'il n'y ait pas parité parce qu'il n'y eut aucune violation de traité dans le cas de Matamoros, — il m'a paru qu'un appel rédigé avec vérité et présentant les faits au point de vue du droit, en faveur des catholiques suisses opprimés et de la foi publique violée, serait un acte de liberté, d'honneur et de justice, en même temps que de religion. Il m'a paru que cet acte ne pouvait en rien devenir, avec fondement, l'occasion de mesures de rigueur contre des citoyens suisses ou des étrangers habitant ce pays.

« Est-ce que Genève même ne vient pas d'être le siége des séances du tribunal d'arbitrage qui a résolu l'affaire de l'*Alabama*? Et la religion de milliers de citoyens persécutés vaut-elle moins que les intérêts pécuniaires en litige entre l'Angleterre et l'Amérique? La seule différence, au point de vue juridique, consiste en ce que les puissances, dans ce dernier

cas, étaient de simples arbitres choisis par les parties contendantes, tandis que les puissances signataires du traité de Vienne sont garantes des droits des catholiques suisses, aux termes mêmes du traité, et par conséquent juges véritables et nécessaires. Moins que personne, les autorités suisses pourraient le nier parce qu'elles ont reconnu formellement, dans la note officielle du 13 février 1873 adressée au chargé d'affaires du Saint-Siége, que les dispositions du traité de Vienne, invoquées dans l'Appel, font partie du droit européen.

« C'est donc une chose toute simple que j'aie composé et fait imprimer cette brochure à Bar-le-Duc sous la forme d'un appel aux puissances signataires du traité de Vienne, et que j'en aie expédié des exemplaires en Suisse.

« Je dois d'ailleurs à la vérité comme à moi-même de déclarer que je suis le seul auteur de cet écrit, que seul j'en ai conçu le projet, et qu'aucun membre de l'épiscopat ni du clergé suisse n'y a pris part. »

Rien n'est plus simple, on le voit; mais reconnaître l'innocence du P. Collet et les droits des catholiques, cela ne ferait pas l'affaire du libéralisme anti-chrétien, et c'est pourquoi l'on peut compter qu'il se fera encore bien du bruit là-dessus.

Et pourtant l'on n'aime pas le bruit à Genève, si nous en jugeons par cet arrêté affiché sur les murs de la ville et de la banlieue :

« Le Conseil d'Etat,

« Considérant que la sonnerie des cloches pendant la nuit a toujours été le signal usité en cas d'incendie ;

« Considérant que cette sonnerie pour les services religieux dans la ville et la banlieue n'est aucunement nécessaire pour appeler les fidèles à l'église et qu'elle donne lieu à des confusions regrettables qui amènent la sortie des pompes à incendie et dérangent inutilement les citoyens ;

« Sur la proposition du département de l'Intérieur et des Cultes,

« ARRÊTE :

« *Article unique*, — La sonnerie des cloches pour service religieux est interdite dans les communes de Genève, Eaux-

Vives, Plainpalais et Carouge, de six heures du soir à huit heures du matin, dès le 1er octobre jusqu'à fin mars, et de sept heures du matin, dès le 1er avril jusqu'à fin septembre.

« Genève, le 15 janvier 1874

« Certifié conforme.

« *Le chancelier* MOISE PIGUET. »

Se figure-t-on les malheureux pompiers de Genève courant à leurs pompes parce que l'*Angelus* est sonné à sept heures du soir, ou parce que le tintement d'une cloche à cinq heures du matin avertit les fidèles qu'une messe va être dite ? Le Conseil d'Etat de Genève, qui connaît leur naïveté, veut ménager leurs forces : cela part d'un bon naturel. Et puis, il faut dire qu'à Genève certaines oreilles sont devenues si délicates, que le moindre son qui sort d'un instrument religieux les blesse ; elles ne peuvent supporter que le bruit des canons et des mortiers, les chants et les crialleries des ivrognes dans les rues et les cafés.

Il y a là un phénomène pathologique qui se recommande à l'attention des médecins.

Mais il faut bien que la comédie se mêle à la tragédie. C'est pour cela que le prêtre *vieux-catholique* Hurtault se marie, et que, à côté de l'arrêté ci-dessus, on lit, sur les murs de l'Hôtel-de-Ville de Genève, l'affiche suivante :

« Entre

« Anatole-Martin Hurtault, curé de Genève, d'origine française, fils majeur de Martin Hurtault et de Emerance Retivau, sa femme, domiciliés à Gandes (Indre-et-Loire) ;

« Et

« Léonie-Aglaé-Emilie Charpenay, sans profession, d'origine française, domiciliée à Genève, fille de Lambert Charpenay, comptable, et de Victoire-Philippine Trouin, sa femme, domiciliés à Genève.

« Fait à Genève, le 18 janvier 1814. »

Ils y passeront tous, comme du temps de Luther.

Cela, du reste, ne contribuera pas beaucoup à diminuer les frais du culte, qu'on trouvait déjà trop élevés du temps de Mgr Mermillod. La *Semaine catholique* de la Suisse française dit très-justement à ce propos :

Par la main du Conseil d'Etat, les contribuables du canton de Genève sont obligés de payer :

A M. Loyson, citoyen français, hab. à Trainant,	3,000 fr.
A M. Hurtault, citoyen français, habitant Genève, rue Pradier,	3,000 fr.
A M. Chavard, citoyen français, habitant Genève, rue de la Cité,	3,000 fr.
A M. Marchal, citoyen français, habitant Carouge, (avec maison et jardin.)	2,500 fr.
A M. Quilly, citoyen français, habit. à Chêne, (avec maison et jardin.)	2,000 fr.
A M. Pacherot, citoyen français, habitant Lancy, (avec maison et jardin.)	2,000 fr.
A plusieurs autres Messieurs qui ne sont pas encore connus, qui n'habitent pas encore Genève, mais qui sans doute y viendront pour recevoir ces étrennes gracieusement offertes :	57,000 fr.
Total...	74,000 fr.

Ainsi le prévoit et le décrète le budget de cette année 1874.

Au prix donc de cette bagatelle de 74,000 fr. que les habitants du canton de Genève sont forcés de payer à six citoyens français, qui commencent à être connus, et à quelques autres qui ne le sont encore aucunement, le culte nouveau, le culte Bard-Loyson et compagnie passe pour parfaitement gratuit.

Il ne faut pas, en effet, faire entrer en ligne de compte les souscriptions qu'on est allé quêter à domicile, ni les offrandes sollicitées à la porte des églises, ni quelques autres revenants-bons qu'on se fait en répétant ses discours à Berne et à Neuchâtel. Ce sont de petits appoints qui ne figurent pas sur les comptes publics, au moins jusqu'ici.

Avouez que les finances du pays ont considérablement gagné à cette GRATUITÉ !

Pendant ce temps les prêtres qui restent catholiques et qui continuent de donner leurs soins aux catholiques, ces prêtres qui sont presque tous citoyens genevois, sont renvoyés *avec la besace et le bâton*, comme l'avait annoncé élégamment M. le

président du Conseil d'Etat. Ils vivront comme ils pourront, mais n'est-ce pas bien fait, puisqu'ils n'ont pas le *culte gratuit* qui coûte 74,000 fr. ?

IV

L'espace nous manque, et nous ne sommes pas à moitié de cette revue que nous achèverons dans huit jours.

En Allemagne, deux faits capitaux à signaler : l'arrestation de Mgr Ledochowski, à laquelle il fallait s'attendre, et qui inaugure une nouvelle phase de la persécution ; et les élections de l'Alsace-Lorraine pour le Reichstag, où les catholiques viennent d'envoyer Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz ; Mgr Rœss, évêque de Strasbourg; M. l'abbé Guerber, supérieur démissionnaire du petit séminaire de Zillisheim; M. l'abbé Simonis, supérieur des Sœurs de Niederbronn; M. l'abbé Philippi, curé de Molsheim ; M. l'abbé Sœhnlin, et M. l'abbé Winterer, curé de Saint-Etienne de Mulhouse. La Lorraine et l'Alsace catholiques seront doublement défendues au sein du parlement impérial.

En Angleterre, meetings sur meetings, pour ou contre les mesures prises par l'Allemagne à l'égard de l'Eglise. Le grand meeting catholique, convoqué par le duc de Norfolk, doit avoir lieu demain, 6 février; nous réunirons dans un même article le récit de ces différentes manifestations.

En Belgique, discussions interminables sur la police des cimetières, que les libéraux voudraient bien enlever aux catholiques, et vigoureuses protestations de Mgr Dechamps, archevêque de Malines, contre ce qui se passe en Allemagne et contre la franc-maçonnerie; nous ferons connaître ces actes épiscopaux.

Au Brésil, arrestation du courageux évêque d'Olinda, condamné par le Conseil d'Etat comme d'abus, pour avoir combattu la franc-maçonnerie et déclaré que les francs-maçons sont excommuniés. Nous donnerons aussi des détails sur ces faits.

Ainsi, presque partout la sainte Église est en butte à de violentes attaques; presque partout c'est au nom de la liberté qu'on cherche à l'enchaîner, au nom de la tolérance qu'on la

persécute : c'est la persécution libérale, qui met à jour tout ce qui se cachait jusqu'ici d'absolutisme et de tyrannie sous une erreur dont la subtilité a malheureusement séduit tant de généreux esprits.

J. CHANTREL.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE.

Le président supérieur de la province de Posen, M. Günther, a écrit à Mgr Ledochowski (1) :

Posen, le 24 novembre 1874.

La position qu'il a plu à Votre Grandeur de prendre vis-à-vis des dispositions d'un grand nombre de lois en vigueur a dû nécessairement éveiller déjà depuis longtemps l'attention du gouvernement royal. Une longue suite de faits qui se sont produits dans le courant de l'année dernière donnent la conviction que Votre Grandeur est décidée non-seulement à refuser d'obéir personnellement, ainsi qu'elle le doit, aux lois qui ont été dûment promulguées avec la très-haute sanction de S. M. l'Empereur et Roi, après leur adoption de la part des représentants du pays, conformément à la Constitution, ainsi qu'à opposer une résistance systématique aux mesures ordonnées par les organes de l'Etat et basées sur lesdites lois, mais encore à provoquer et à encourager les prêtres de vos archi-diocèses, ainsi que les laïques confiés à votre sollicitude pastorale, à la même désobéissance aux prescriptions légales.

Je prends la liberté de rappeler à Votre Grandeur, pour établir la preuve de ce que j'avance, en premier lieu la lettre pastorale du 17 septembre de l'année dernière, par laquelle il lui a plu de chercher à semer le mécontentement du haut de la chaire, contre la loi du 11 mai 1872, relative à l'inspection de l'enseignement et de l'instruction, comme contre la loi de l'empire du 4 juillet 1872, concernant la Société de Jésus.

Je rappelle ensuite la circulaire de Votre grandeur, du 23 février de l'année courante, dans laquelle Votre Grandeur invitait directement, en opposition ouverte à l'ordre suprême de Cabinet du 26 octobre 1872, les professeurs de religion, dans les écoles supérieures de la province, à désobéir aux prescriptions émanées de leurs supérieurs dans l'ordre administratif, et les embarras qui s'en sont

(1) Traduction du journal *Le Monde*.

suivis et qui ont eu pour résultat, au profond regret du gouvernement royal, la suspension de l'enseignement de la religion catholique, à peu d'exceptions près, dans les établissements supérieurs d'éducation de la province. Je relève encore cette circonstance, que Votre Grandeur, en poursuivant des buts particuliers, a organisé arbitrairement des écoles privées de religion, dans lesquelles, si elles avaient été tolérées, la jeunesse eût été entraînée prématurément à prendre part aux menées des partis politiques et religieux.

Mais c'est surtout la position que Votre Grandeur a prise à l'égard des lois des 11 au 14 mai de l'année courante, et qu'elle garde invariablement jusqu'à l'heure présente, qui met Votre Grandeur en opposition avec le devoir de respecter les lois existantes, devoir qui incombe sans différence à tous les citoyens de l'Etat. Non-seulement Votre Grandeur a bien des fois exprimé hautement comme quoi elle ne reconnaît pas de force obligatoire à ces lois, et qu'elle refuse de prêter son concours à leur exécution, mais encore elle a mis en pratique cette détermination avec une logique rigoureuse dans un grand nombre de cas particuliers, et cela jusqu'au parfait accomplissement de ses desseins.

Votre Grandeur a nommément opposé la résistance la plus absolue à l'exercice de l'inspection administrative des séminaires ecclésiastiques de Gnesen et de Posen ordonnée par la loi, et elle est allée si loin qu'elle a, dans un écrit qui m'a été adressé à la date du 17 septembre dernier, qualifié la clôture du séminaire de Posen, ordonnée par M. le ministre des affaires ecclésiastiques, en vertu du § 13 de la loi du 11 mai dernier, comme un acte de violence. Votre Grandeur a tenu une conduite également hostile lorsque, en conformité des pouvoirs que me conférait le § 6 de la la loi du 12 mai dernier, j'avais ordonné la visite de l'établissement pénitencier ecclésiastique de Storchnest.

En outre et au mépris d'une disposition explicite du paragraphe 15 de la loi du 15 mai dernier, Votre Grandeur a, sans discontinuer, nommé des prêtres à des charges ecclésiastiques, en a transféré un certain nombre d'une place à une autre, et a envoyé de nouveaux vicaires dans un grand nombre de paroisses, sans satisfaire, ne serait-ce que dans un seul cas, à l'obligation légale ci-dessus mentionnée. Même les nombreuses condamnations, que moi aussi bien que les autorités judiciaires, avons été forcés, pour remplir nos devoirs officiels, de prononcer contre Votre Grandeur, à la suite de cette manière d'agir si contraire à la loi, n'ont pas mieux réussi à obtenir l'obéissance de Votre Grandeur aux lois, que ne l'a obtenue le séquestre mis sur sa pension, prélevée sur le fonds de l'Etat pour

l'entretien du siége archiépiscopal, séquestre ordonné en vertu du paragraphe 18, alinéa 3, de la loi du 11 mai dernier.

Tout récemment encore, la censure illégale prononcée contre le professeur du séminaire laïque pour les instituteurs, l'abbé Schrœter, à Posen, à raison de sa participation à une manifestation loyale, accueillie par S. M. l'Empereur et Roi avec une bienveillance toute paternelle et toute royale, a fourni une nouvelle preuve que Votre Grandeur est décidée à ne pas respecter les limites de la légalité, et a nécessité contre elle une nouvelle poursuite de la part de la justice criminelle.

Les prêtres placés dans les limites du diocèse, au mépris de la loi, enhardis par les encouragements et l'exemple de Votre Grandeur, se mettent continuellement et avec opinâtreté en opposition avec les ordres de l'autorité. Ils accomplissent illégalement des actes officiels de toute sorte, malgré l'interdiction qui leur en a été faite conformément à la loi, et déjà on a pu constater un grand nombre de cas dans lesquels ils ont béni des mariages civilement nuls. Votre Grandeur pourra d'autant moins rejeter loin d'elle la lourde responsabilité des pertubations que ces actes ne manqueront pas de produire dans les relations de famille, sous le rapport des dispositions légales, sur le mariage et sur les successions, que je lui avais adressé des remontrances pressantes, à l'effet de sauvegarder les intérêts les plus graves des paroissiens, et pour l'engager à rentrer dans les voies de la légalité ; à quoi Votre Grandeur n'a répondu, à la date du 28 août dernier, que par un refus absolu d'entrer dans les vues que j'avais exprimées, et en flétrissant les lois existantes par un parallèle qu'il lui a plus d'établir entre elles et les édits publiés pendant les premières persécutions des chrétiens pour forcer ces derniers à adorer les idoles.

De plus, la révolte ouverte contre les lois de l'Etat inaugurée par Votre Grandeur, a été propagée par les paroisses. De nombreux mandements empiétant sur le domaine de la politique, et des prières publiques, prescrites pour l'Eglise soi-disant opprimée, cherchaient à exciter les esprits. Une partie de la presse s'est mise à travailler dans le même sens, et elle le fait encore à présent ; on a, dans un grand nombre d'Adresses couvertes de signatures de laïques, apporté à Votre Grandeur l'expression de la vénération, justement pour glorifier les violations des lois commises par elle.

Il n'y a pas jusqu'aux réunions paroissiales convoquées par le Gouvernement, à l'effet de prémunir les populations contre les suites désastreuses des actes officiels accomplis par les prêtres au mé-

pris de la loi, où l'esprit de désordre ne se soit ouvertement manifesté.

Les graves dangers que pourrait occasionner la prolongation d'une telle situation, font au gouvernement royal une nécessité de recourir à des mesures décisives de défense. Les ministres du Roi, après avoir mûrement délibéré sur les faits ci-dessus mentionnés et sur d'autres faits semblables, dont je ne fais pas mention ici, ont unanimement décidé de faire usage contre Votre Grandeur du § 24 de la loi du 12 mai dernier sur le pouvoir disciplinaire de l'Eglise, etc. (Collection des lois, page 198), et, par la raison que Votre Grandeur a, à plusieurs reprises, gravement violé les lois de l'Etat et les prescriptions des autorités se rapportant à sa charge et à la manière de l'exercer, nommément les lois du 11 jusqu'au 13 mai dernier, de manière à rendre un plus long exercice de ses fonctions entièrement incompatible avec l'ordre public.

C'est pourquoi, conformément aux ordres qui m'ont été communiqués, j'ai l'honneur, en me référant au § 25 ibid., de sommer respectueusement Votre Grandeur de déposer sa dignité archiépiscopale, et de lui demander de me fournir une réponse précise dans le délai d'une semaine, à partir de la réception du présent écrit.

Je joins ici l'information respectueuse, que, si Votre Grandeur ne me donne aucune déclaration dans le délai ci-dessus mentionné, ou ne m'en donnait qu'une contraire aux désirs sus-exprimés, je serai forcé, en conformité du § 26 de la loi précitée, de m'adresser au tribrunal royal des affaires ecclésiastiques à Berlin pour qu'il y soit procédé contre elle à l'effet de la déposer de sa charge.

Le président supérieur de la province de Posen.
Signé : GUENTHER.

Réponse de Mgr Ledochowki à M. Günther :

A Monsieur le président supérieur du grand-duché de Posen.

Si votre écrit du 24 courant, monsieur le Président, m'a rempl d'une grande tristesse, car il présage de nouveaux coups à l'Eglise catholique dans mes diocèses et annonce de nouvelles douleurs et de grandes épreuves aux fidèles confiés à ma sollicitude paternelle cependant il ne m'a pas étonné. En effet, depuis que le gouvernement royal a déclaré la guerre à la sainte Eglise catholique dans le Pays soumis au sceptre de Sa Majesté, notre gracieux souverain, j'a eu souvent l'occasion de me convaincre que les employés de l'Eta

ne se rendaient pas compte de ce qu'est la sainte foi catholique que nous professons, et qu'ils n'étaient pas en état de comprendre les devoirs qu'elle impose aux croyants. C'est là l'unique explication de la dépêche susmentionnée, par laquelle vous me sommez, monsieur le Président, de déposer ma dignité archiépiscopale, en ajoutant que, si je ne le fais pas sous huit jours, vous aviserez à obtenir ma déposition d'un tribunal laïque de Berlin.

Je tiens ma charge épiscopale, avec les devoirs et les droits qui s'y rattachent, de Dieu, par les mains de son Vicaire sur la terre. C'est en vertu du pouvoir qui m'a été donné par Dieu lui-même (*Spiritus sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei*) que je gouverne la partie de la sainte Eglise qui m'a été assignée par le Saint-Père. Aucune puissance laïque ne saurait donc anéantir cette mission. La force matérielle des puissants du monde peut sans doute rendre impossible à un évêque l'accomplissement de ses saints devoirs, elle peut l'empêcher d'exercer les droits qui lui appartiennent ; mais elle ne parviendra jamais à le priver de sa charge, car l'homme n'a pas le pouvoir d'atteindre la puissance spirituelle donnée par Dieu aux pasteurs des âmes.

Il ne peut donc pas être question de ma déposition de la dignité archiépiscopale par un tribunal quelconque de l'Etat; tout attentat de cette nature n'aura aucune valeur aux yeux de Dieu, de l'Eglise et du monde catholique. On peut assurément me priver matériellement de la possibilité de remplir mes devoirs, on peut m'empêcher d'exercer mes droits, mais ces droits, néanmoins, ne cesseront jamais de rester mes droits imprescriptibles.

De la même manière, aucun tribunal de l'Etat ne pourra me délier du devoir qui m'incombe d'accomplir les obligations de ma charge ecclésiastique. Quant à ce qui regarde une renonciation volontaire de ma part à l'archevêché de Gnesen et de Posen, celle-ci pourrait assurément, dans des circonstances données, avoir lieu avec le consentement du Saint-Père; mais je crois que vous me connaissez, monsieur le Président, ainsi que le gouvernement royal, pour être bien convaincus que je rougirais de faire, dans des circonstances comme les présentes, une démarche de cette nature. Je serais trop indigne de la dignité dont Dieu m'a revêtu, si je quittais de mon propre gré mon troupeau au moment où il est exposé au danger de devenir la proie de l'incrédulité, de l'hérésie et du schisme. Mon devoir est de défendre les biens spirituels de mes diocésains, et non de me retirer devant la menace des souffrances de tout genre, fût-ce même devant la mort. (*Bonus Pastor*

animam suam dat pro ovibus suis. Mercenarius autem et qui non est Pastor videt lupum venientem et dimittit oves et fugit.)

Voilà ce que j'avais à vous déclarer, monsieur le Président, relativement à ma résignation de l'archevêché de Gnesen et de Posen et à ma prétendue déposition de la dignité archiépiscopale. Maintenant, quoique je considère comme superflu d'entrer dans l'examen détaillé des points relevés par vous, monsieur le Président, dans votre écrit du 24 courant, vu qu'ils ont été surabondamment épuisés de ma part dans les correspondances échangées avec vous sur chacun d'eux en particulier, je veux pourtant faire quelques observations générales sur leur ensemble. Vous citez, monsieur le Président, quelques-uns des actes les plus importants de mon gouvernement spirituel, accomplis depuis le mois de septembre de l'année dernière jusqu'à ce jour, et vous y trouvez des motifs suffisants pour en déduire la conclusion vraiment étrange que je trouve formulée à la fin de votre lettre. Je n'aurais jamais osé énumérer moi-même ces faits, car ils témoignent de l'accomplissement consciencieux de mes devoirs d'évêque.

C'est le fruit de la grâce de Dieu, qui vient au secours de la faiblesse de l'homme et l'aide à remplir les obligations souvent difficiles de son état. Je vous remercie, en tout cas, monsieur le Président, de ce témoignage donné à ma fidélité envers Dieu et envers les prescriptions de sa sainte loi.

Ce même témoignage très-bien mérité et on ne peut plus honorable, vous le donnez aussi à tout mon clergé et à tout le peuple confié à ma sollicitude pastorale. Un tel témoignage consigné dans votre dépêche officielle couvrira de gloire devant l'univers entier les prêtres et les fidèles de mes deux archidiocèses. En effet, il n'y a que deux ecclésiastiques qui aient failli à leur foi, et peut-être même sans avoir l'entière conscience de ce qu'ils faisaient, tandis que je doute qu'il s'en trouve beaucoup plus parmi les laïques qui eussent été parjures à leur Dieu et à leur Eglise. Il est vrai, monsieur le Président, que vous envisagez ces choses sous un autre point de vue, et que vous qualifiez de faute ce qui ennoblit le plus un homme de foi devant Dieu et devant les hommes; mais votre manière de voir ne saurait en rien changer la nature des choses. Déjà dans les premiers âges du christianisme les employés païens d'alors considéraient comme rebelles ceux qui, en rendant à César ce qui est à César, rendaient d'abord à Dieu ce qui est à Dieu; il est triste de voir, que maintenant aussi, par des déductions qui échappent à ma raison, vous nous tenez, monsieur le Président,

nous autres catholiques, pour dangereux à l'Etat, parce que nous ne voulons pas, pour ne pas exposer nos âmes à la damnation éternelle, violer nos devoirs envers Dieu et envers l'Eglise.

Vous tombez encore, monsieur le Président, dans une autre erreur, et dans une très-grande erreur, lorsque vous énoncez l'opinion que la ferme adhésion du clergé et des fidèles aux principes de la vérité catholique et leur persévérance inébranlable dans la voie du devoir, malgré la pression inouïe qu'on exerce à leur égard, et malgré la persécution la plus sensible qui les atteint, que cette ferme adhésion, dis-je, et cette persévérance sont l'œuvre de mon influence et des encouragements qui émanent de mon autorité. Non, monsieur le Président, ce sont les fruits de la grâce et de la miséricorde de Dieu, car aucun exemple humain et aucune influence humaine ne sont capables de produire d'aussi grands et d'aussi admirables effets. Il n'y a que Dieu qui le fasse, car il est écrit : *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.*

Posen, le 25 novembre 1873.

Signé : MIECISLAS.

LA FORCE PRIME LE DROIT.

Le *Courrier de Genève*, dans son numéro du 13 janvier, écrit, sous ce titre, un article qui montre dans quelle situation se trouvent les catholiques genevois, et quelles difficultés vont naître pour eux de l'application de la constitution civile du clergé. Voici cet article :

Le canton de Genève compte quarante-sept mille catholiques et quarante-six mille protestants.

Les quarante-sept mille catholiques sont en majeure partie de nations étrangères ; la France seule en compte vingt-sept mille.

Les quarante-six mille protestants sont à peu près tous Genevois ou de cantons suisses.

Le droit de vote n'appartient qu'aux citoyens genevois ou suisses, en sorte que les électeurs, dans le canton, sont à peu près répartis dans la proportion de :

Un tiers catholiques;

Deux tiers protestants.

La minorité catholique doit donc subir nécessairement la loi de la majorité protestante. Dans les choses civiles et politiques,

indépendantes des considérations et des intérêts confessionnels, que la majorité fasse la loi, nous n'avons rien à dire ; mais que cette majorité protestante fasse une loi concernant *l'organisation du culte catholique*, voilà certes un abus de la force qui ne saurait être toléré dans un pays qui professe la liberté des cultes et l'indépendance réciproque des deux confessions catholique et protestante.

Or, la loi de *constitution civile du clergé*, qui vient d'amener l'invasion des apostats à Genève, non-seulement a été faite par la majorité protestante, mais a été faite par les protestants seuls.

1° Elle a été préparée et proposée par un Conseil d'Etat composé de six protestants et d'un catholique, libre-penseur notoire.

2° Elle a été discutée et votée par un Grand Conseil composé de QUATRE-VINGT-TROIS membres protestants et de vingt-trois membres catholiques, ces derniers encore étant connus comme hostiles à leur religion et ayant été choisis, *pour ce motif*, par la majorité protestante des électeurs.

3° Les quelques catholiques, de vrai nom, qui sont au Grand Conseil, ont énergiquement protesté contre cette loi et ont voté contre ou se sont abstenus.

4° La loi ainsi arrangée au goût de Calvin, en petits et grands comités protestants, a été présentée au vote populaire et acceptée par neuf mille électeurs, précisément le chiffre d'électeurs protestants du canton. Les électeurs catholiques, se voyant nécessairement écrasés par cette majorité protestante, se SONT ABSTENUS A L'UNANIMITÉ.

5° La loi a été sanctionnée par les Chambres fédérales, composées encore d'une *très-grande majorité de protestants*, malgré les pétitions contraires adressées par les catholiques de Genève, malgré les éloquents discours des membres catholiques des Chambres, établissant de la manière la plus évidente que la loi était une violation flagrante des traités de 1815 et des Constitutions cantonale et fédérale, qui garantissent la liberté des cultes.

6° Trente maires et adjoints des communes catholiques annexées à Genève par les traités de 1815, ont protesté par une

proclamation solennelle contre cette loi, qui est une violation de toutes les garanties stipulées en faveur des catholiques du territoire réuni.

7° Le chef de l'Eglise catholique a condamné cette loi comme *destructive* de la religion catholique, et le serment qu'elle demande aux prêtres comme « tout à fait illicite et sacrilége ».

8° Cette loi protestante « FAITE SANS NOUS, MALGRÉ NOUS ET CONTRE NOUS », comme le disait la proclamation des maires, est encore actuellement soumise à une interprétation arbitraire du gouvernement qui en change complétement le sens et le rend doublement injuste, injuste dans le fond, injuste et mensongère dans l'application. Elle était faite, disait-on, pour les catholiques, pour des curés catholiques et des fidèles catholiques. Or, maintenant, ce qui était offert aux curés et aux fidèles catholiques a été refusé par eux, la conscience leur en faisant un devoir, et il s'est élevé une nuée d'apostats de toutes croyances et de toutes mœurs, qui est venue se substituer au lieu et place des curés catholiques, seuls visés par la loi. C'est là l'injustice la plus criante en même temps que la plus honteuse pour notre pays. Encore une fois, la loi, quelque injuste qu'elle soit, d'ailleurs, est pour les catholiques exclusivement; il n'appartient à aucune secte de se substituer en leur lieu et place pour en accepter le bénéfice ou la charge.

9° Dans toutes les installations de ces apostats, *illégalement* substitués aux prêtres, c'est une assistance en *grande majorité protestante* qui envahit les églises catholiques; le fait est notoire et publiquement constaté, il est indéniable.

Nous voyons donc, jusque dans les plus petits détails, la réalisation de cette doctrine despotique exprimée un jour au Grand Conseil par M. le député protestant Wessel, en réponse aux réclamations des catholiques opprimés :

Nous ne sommes pas dans une question de droit, nous sommes dans une question de majorité.

Toutes ces choses étant bien connues de tous, comment se fait-il que le *Journal de Genève* ose demander aux catholiques de se soumettre à la loi, quoiqu'elle soit injuste. Dans les questions confessionnelles, les catholiques doivent-ils se soumettre au bon plaisir des protestants, oui ou non? Toute la question

est là. Il ne faut pas ici détourner la discussion de son vrai but et nous égarer dans des théories philosophiques. Les faits sont là ; ils parlent avec une force qu'aucun sophisme ne détruira. Sans crainte d'être contredits par aucun homme consciencieux, nous dirons hautement, après avoir fait la généalogie protestante de cette loi de troubles et de discordes civiles :

NON, ELLE N'OBLIGE PAS LES CATHOLIQUES !

LES PROTESTANTS DE GENÈVE (1)

La religion des protestants consiste surtout à attaquer la religion des autres, on l'a dit depuis longtemps. Elle a commencé par là, et son nom de protestante indique qu'elle est bonne à protester, à attaquer, à nier. Il ne faut pas qu'elle démente ses antécédents. Aujourd'hui, à Genève, si les protestants ne s'occupaient point de tourmenter les catholiques, ils seraient complètement désœuvrés, et l'on ne saurait pas s'ils vivent.

Mais ils ont su trouver un nouvel aliment à leur génie tracassier et persécuteur, en dressant contre l'Eglise la meute loysonnarde. Le conseil d'Etat protestant a fait l'invention d'une loi de tyrannie contre les catholiques, le Grand conseil protestant a façonné et repoli cette loi, et enfin les protestants de toute nuance se sont mis d'accord pour la voter et l'imposer par la force.

Puis une fois le noyau du schisme planté dans le canton, toutes les bonnes grâces du protestantisme se sont employées à le cultiver. La fine fleur de l'hérésie lui a prêté la salle de la Réformation pour des conférences et s'y est étalée elle-même aux premières places. Le conseil municipal, qui est l'une des principales forteresses de l'établissement, lui a donné gracieusement l'usage de la salle de la Bibliolhèque pour s'essayer à parodier nos saints mystères ; après cela le même Conseil s'est empressé de lui livrer, contre tous droits, l'église de Saint-Germain, afin de lui faire un lit plus commode.

Tous les journaux protestants, qui, pendant quelque quarante ans, avaient paru ignorer qu'il y eût des catholiques à Genève,

(1) Extrait de la *Semaine catholique de la Suisse française.*

ou qui les jugeaient tout au plus dignes de quelques entrefilets dédaigneux, se sont pris tout-à-coup d'un beau zèle en faveur des deux ou trois cents catholiques en révolte contre l'Eglise. Ils ont ouvert largement leurs colonnes aux hommes et aux choses de la secte. Eux qui s'étaient tenus dans un silence absolu sous les prédications de Mgr Mermillod, dont retentissaient depuis vingt ans toutes les grandes villes de France, d'Italie et d'ailleurs, ils ont versé des flots d'admiration sur les incohérences et les redites tout à fait creuses de M. Loyson. Ces austères calvinistes ont trouvé des éloges pour la liturgie catholique, parce que le schisme la tronquait; ils ont trouvé les prêtres, — les intrus, — admirables, parce qu'ils avaient jeté la soutane aux orties et qu'ils disaient des injures à leurs chefs; ils ont recommandé les œuvres de paroisse, — paroisse d'Etat, — parce qu'elles infiltraient l'esprit protestant dans l'arbre catholique; ils continuent enfin à se faire quotidiennement les porte-voix de cet obscur petit peloton libéral, dont tout le libéralisme s'exerce à dépouiller le prochain. Le consistoire de Calvin semble n'avoir plus de prix à leurs yeux, depuis qu'il s'est élevé un guidon de traîtrise dans le camp catholique.

Quant aux ministres protestants, ce qu'ils font de plus sail-saillant à l'heure qu'il est, c'est de donner l'accolade à M. Loyson, comme l'a fait le ministre Coulin, devant les Dames de l'Alliance évangélique, ou d'inviter MM. Hurtault et Marchal à leur arbre de Noël, comme le ministre Richard en a eu l'ingénieuse pensée, ou de chanter le glorieux avenir de la religion de l'an 1873, comme s'y est exercé, dans un imprimé, le ministre Bouvier. Quel touchant échange de politesse entre les vieux et les nouveaux protestants ! Il ne faudrait pas d'autre preuve, pour démontrer qu'en effet ces nouveau-nés ne sont plus catholiques. Dix-neuf siècles l'ont fait voir, tout ce qui cesse d'appartenir à l'Eglise de Jésus-Christ obtient immédiatement les caresses de l'hérésie, et toutes les hérésies se donnent la main contre cette véritable Eglise, qui seule ne pactise jamais avec l'erreur.

Le peuple protestant ne manque pas d'imiter ses chefs. C'est lui qui fait l'appoint chaque dimanche, à la messe française. Les boutiquières protestantes des rues basses, et bon

nombre de demi-messieurs grandis dans le rationalisme biblique, vont chercher là un nouveau passe-temps religieux. Rien de plus indéfinissable, dit-on, que l'impression produite par le pêle-mêle de cette assemblée. On voit une collection de gens inconnus les uns aux autres, très-embarrassés de leur personne, cherchant une contenance qu'ils ne trouvent point, n'ayant pas du tout l'air de savoir ce qui se passe à l'autel, et évitant surtout de s'agenouiller ou de faire un signe de croix, même à l'élévation. C'est un rôle qu'ils jouent, et il faut bien, d'une manière quelconque, y faire figure. L'entreprise ne serait-elle pas avortée, si le désert se faisait autour des comédiens de religion? A tout prix, et malgré l'ennui invincible que cela cause, il faut dévorer cette heure de malaise, afin de sauver le parti.

Dans le même esprit, les bons protestants invitent à leur table le chef de la bande, touchent la main à ses acolythes dans la rue, et s'aident à forcer la porte des églises et des cures pour y introduire le nouveau levain d'hérésie. A Genève, tout ce manége de compères entre protestants et loysonnards se pratique sans scrupule, mais il y a lieu de douter qu'au dehors il soit appelé à relever la dignité du protestantisme. Cet empressement à choyer de piètres transfuges ne sera jamais honorable.

LA LOI INJUSTE.

M. l'abbé Chuit, curé de Carouge, ayant prononcé cette parole, « qu'on n'est pas obligé d'obéir à une loi injuste, » plusieurs journaux français se sont élevés contre cette théorie, le *Temps* et la *République française*, entr'autres; le *Journal de Genève*, qui est l'organe de la franc-maçonnerie suisse, a dit à ce sujet, dans son numéro du 10 janvier :

« Le problème est celui-ci : est-on tenu d'obéir à une loi lorsqu'elle est injuste?

« En théorie, nous n'hésitons pas à répondre non. Une loi convaincue d'être injuste, c'est-à-dire de porter atteinte à un droit inaliénable de l'individu, manque de sanction et d'auto-

rité, et l'on ne peut se dépouiller des attributs de son existence.

« Mais, en pratique, la question change de face. Il n'existe pas, en effet, au milieu de nos sociétés modernes, un tribunal suprême, en possession de prononcer sans appel sur la justice ou l'injustice des lois. C'est l'opinion qui gouverne le monde, et l'opinion n'a rien d'absolu, rien d'infaillible. Les vérités sont toujours des vérités relatives ; elles varient suivant les personnes, les temps et les lieux. Ce qui est excellent aux yeux de l'un, est profondément immoral aux yeux de l'autre. Partout règne la discussion et la controverse et c'est à peine si, dans le cours des âges, on voit deux ou trois principes arriver, à la suite de longues luttes et de pénibles efforts, à l'état de choses jugées, sur lesquelles il n'y a plus à revenir. »

La première partie de cette exposition de principes est irréprochable, la seconde n'est qu'un sophisme habilement enveloppé. « C'est l'opinion qui gouverne le monde ; » première assertion qui peut exprimer un fait, mais qui fait aussitôt l'abandon de tout principe, et ne met plus de différence entre le bien et le mal, le vrai et le faux, le juste et l'injuste. « L'opinion n'a rien d'absolu et d'infaillible ; » rien de plus vrai, et c'est pourquoi, si l'opinion gouverne le monde, elle ne le gouverne pas légitimement de manière à s'imposer à la conscience. « Les vérités sont toujours des vérités relatives ; » c'est aussi faux en philosophie qu'en religion, car la vérité est ce qui est, et ce qui est ne peut pas ne pas être, ne peut pas dépendre de l'opinion. « Les vérités varient suivant les personnes, les temps et les lieux ; » toujours faux, car une vérité qui varie n'est plus une vérité, et n'en pas connaître d'autres, c'est nier l'existence de toute vérité, détruire le monde moral tout entier, rendre impossible tout autre droit que celui de la force.

Ainsi, le *Journal de Genève*, précipité lui-même par l'absurdité de sa logique, va jusqu'à cette conclusion révoltante, négative de toute conscience, de toute distinction entre le bien et le mal : « Ce qui est excellent aux yeux de l'un, est profondément immoral aux yeux de l'autre. » N'est-ce pas justifier tous les crimes et nier que le criminel puisse éprouver des remords

et puisse même en être puni ? Il n'y a donc rien de plus anti-social que cette doctrine.

Le *Journal de Genève*, qui en sent l'énormité, est obligé de convenir lui-même qu'il existe pourtant quelques principes qui sont arrivés « à l'état de choses jugées, sur lesquelles il n'y a plus à revenir. »

Heureusement, le monde n'en est pas réduit à l'état de misère et d'ignorance morale où le *Journal de Genève* croit le voir. Il y a des vérités reconnues de tout temps, en tous lieux et pour tous, à l'exception de quelques intéressés ou de quelques sceptiques qui se font une gloire de ne reconnaître aucun principe : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la récompense ou la punition dans une autre vie, la distinction entre le bien et le mal, et en général, ce qui constitue les commandements de Dieu, forment la base des croyances universelles du genre humain, base sans laquelle il n'y a pas de société possible, où il n'y a que le droit de la force, l'état sauvage et la destruction de l'humanité.

En outre, il suffit d'un moment de réflexion pour reconnaître que ces vérités éternelles et ces lois morales sont supérieures à toutes les opinions, à tous les décrets de la force et du nombre, et, par conséquent, que toute loi qui irait à l'encontre serait injuste et ne pourrait imposer l'obéissance intérieure, l'acquiescement de la conscience.

Quand cette contradiction existe, on se trouve en présence de deux commandements qu'il est impossible de suivre ; dans ce cas, évidemment, c'est au commandement supérieur, au commandement divin qu'on est tenu d'obéir, non au commandement inférieur, au commandement humain, et c'est là le principe établi par les Apôtres, principe qui a fait la force du christianisme et qui a créé la civilisation chrétienne : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Le *Journal de Genève* pourrait donc, tout au plus, demander où est le tribunal qui jugera que telle loi humaine est en contradiction avec telle loi divine. Pour l'incrédule, ce tribunal n'existe pas, et c'est pourquoi l'incrédulité mène logiquement à la barbarie et à la déification de la force. Pour ceux qui croient en Dieu et en une religion révélée, pour les chrétiens en

général, mais non catholiques, ce tribunal ne parle pas toujours clairement, quoique la conscience religieuse soit déjà plus éclairée, et c'est pourquoi les fausses religions et l'hérésie ne peuvent mettre complètement les peuples à l'abri des abus de la force. Pour les catholiques, ce tribunal est dans l'Église, dans le corps des évêques et surtout dans le Pontife suprême, dont les décisions sont infaillibles précisément en matière de foi et de morale, et c'est pourquoi, logiquement et effectivement, ce sont les peuples catholiques, fidèles à l'Eglise catholique, et modelant leur gouvernement, leur législation sur la doctrine catholique, qui peuvent jouir de la plus grande somme de liberté possible sur la terre sans tomber dans l'anarchie.

Il y a donc, dirons-nous avec la *Liberté* de Fribourg, qui s'est occupée du même sujet en l'appliquant au cas particulier de M. Chuit, il y a des vérités absolues, immuables, et non pas seulement des vérités relatives, changeant suivant les personnes, les temps et les lieux. Les vérités qui forment la base de toutes les religions, et les lois morales qui sont formulées dans le Décalogue, cet admirable résumé de toute bonne constitution, sont au nombre de ces vérités absolues, inviolables, que la loi ne peut atteindre sans être injuste. Les dogmes catholiques sont pour nous des vérités du même ordre ; une loi qui les atteint est injuste ; elle n'oblige plus dans le for de la conscience, et souvent le catholique est obligé d'y désobéir.

C'est ici, du reste, que se présente la question pratique.

Dans les Etats qui ne reconnaissent pas la liberté du culte catholique, le catholique ne peut en appeler aux garanties de la constitution : il obéit en tout ce que sa conscience ne lui défend pas ; il désobéit en s'exposant aux conséquences de sa fidélité à la loi de Dieu, lorsqu'il ne peut faire autrement ; il s'arrête à ce qu'on appelle la résistance passive, quand il peut se contenter de ne pas exécuter une loi sans commettre d'actes contraires.

Dans les Etats qui reconnaissent la liberté du culte catholique, toute loi qui force le citoyen à violer une des lois de son Eglise est par cela même injuste et contraire à la constitution, et le citoyen catholique a alors le droit d'en appeler à un tribunal supérieur, comme il a le droit de résister légalement.

C'est dans ce cas, selon nous, que se trouvent les catholiques de Prusse et de Suisse.

Mais, qu'on le remarque bien, les citoyens catholiques n'en appellent pas à la résistance active, à l'insurrection, à la révolte; ils continuent d'obéir en tout ce qui n'est pas contraire à leur conscience, ils protestent contre ce qui viole leurs droits et la constitution même des pays qu'ils habitent ou les traités solennels qui ont reçu la sanction des deux autorités civile et spirituelle, et, pour le reste, ils se soumettent à la force en tout ce qui ne demande pas une désobéissance formelle.

Nous ne voyons rien de plus conforme au droit, à la justice, à la dignité humaine, à la vraie liberté, et, s'il ne s'agissait pas de l'Eglise catholique, qui est en butte à la haine des sectes et de l'incrédulité parce qu'elle enseigne les devoirs avec autant de vigueur que les droits, il n'y aurait qu'un cri dans toute la presse, dans le monde entier, en faveur des persécutés de la Prusse et de la Suisse.

J. Chantrel.

LE DENIER DE SAINT-PIERRE.

(Suite et fin. — V. les trois numéros précédents.)

Au milieu de cette universelle confusion et de ces luttes terribles, nous apercevons cependant, messieurs, les deux germes de la solution providentielle qui se prépare. L'avenir, disait naguère l'illustre archevêque de Westminster, appartient au Pape et aux peuples.

Quel est le sens de cette parole?... Faut-il y voir le pressentiment d'une immense démocratie contenue et dirigée par l'influence religieuse? Faut-il l'envisager comme une formule nouvelle de ce rêve obstinément poursuivi par les disciples attardés de Lamennais : l'alliance du catholicisme et de l'esprit moderne?...

Evidemment non, messieurs.

Cette politique divine — que Joseph de Maistre appelait le gouvernement temporel de la Providence — se meut dans une

sphère bien supérieure aux courtes visées et aux fragiles combinaisons de la politique humaine.

Il ne s'agit pas, croyons-le bien, dans les plans divins, d'inféoder l'Eglise à une forme qnelconque de gouvernement. Immuable dans sa constitution divine, l'Eglise demeurera toujours assez forte pour prêcher à tous les pouvoirs les lois éternelles de la justice, en même temps qu'elle sera toujours assez tolérante pour s'assouplir à toutes les vicissitudes, à tous les développements de la civilisation, dans les limites qui ne compromettraient pas sa propre indépendance.

Il s'agit bien moins encore d'allier l'inflexible rigueur de l'orthodoxie catholique avec ses tendances rationalistes et sceptiques qu'on dissimule habilement sous l'appellation générale d'esprit moderne. Nous voyons, au contraire, l'Eglise s'élever avec une énergie croissante contre d'impossibles compromis, et la parole pontificale signaler par des avertissements réitérés le péril de transactions qui, d'une part, ne sauvent rien et qui, de l'autre, sacrifient tout, puisqu'elles altèrent la virginale intégrité de la doctrine.

Non!... Interrogez les signes du temps, suivez le mouvement des esprits dans l'Eglise et hors de l'Eglise, et vous verrez que ce n'est pas à des solutions mitoyennes que va le monde. Au sein des ruines accumulées par les Révolutions, on aperçoit déjà comme tracés au cordeau les linéaments d'une civilisation nouvelle, et c'est la silhouette colossale de cet édifice, se dégageant au milieu dès incertitudes et des obscurités de l'heure présente, que Mgr Manning esquissait en ces mots : Le Pape et les Peuples !

Le Pape, c'est-à-dire le Vicaire de Jésus-Christ, le Chef visible de l'humanité rachetée sur le Calvaire, l'Oracle permanent, chargé de garder, de répandre et d'appliquer ce trésor de vérites immortelles qui est tout à la fois nécessaire au salut des âmes et à la vie des nations.

Les peuples, c'est-à-dire ces masses innombrables, restées fidèles à la foi de leur baptême en dépit de l'apostasie des gouvernements; les peuples, c'est-à-dire la sève chrétienne circulant sous une écorce officiellement athée, la soumission des cœurs protestant contre la rébellion des lois, la fidélité des

sujets désavouant les défaillances des pouvoirs et gardant le culte du droit, pendant que la « société moderne » s'agenouille devant l'idole de la force et professe le culte du fait accompli.

Le Pape, c'est Pie IX, promulguant le dogme de l'Immaculée-Conception, répandant au milieu des peuples la lumière bienfaisante de l'Encyclique et du Syllabus, réunissant le saint Concile du Vatican, nous apparaissant enfin sur les sommets de l'infaillibilité comme un nouveau Moïse sur le Thabor d'où doivent descendre les lois réparatrices de l'avenir !

Les peuples, ce sont ces catholiques qui, dans tous les pays de l'univers, partagent les souffrances du Pape, prient avec lui et pour lui : ce sont ceux qui n'ont pas laissé passer une spoliation et un sacrilége sans y opposer la protestation indignée de leurs cœurs ; ce sont ces milliers de pèlerins qui vont de sanctuaire en sanctuaire demander à Dieu et à la Vierge Immaculée le triomphe de l'Eglise, la délivrance de Pie IX ; ce sont ces nombreux souscripteurs du Denier de Saint-Pierre qui protestent par leurs offrandes réitérées contre les usurpations subalpines et répondent aux plébiscites menteurs de la révolution en votant chaque année au Père de la grande famille chrétienne le large et généreux budget de la piété filiale !...

Le Pape, messieurs, c'est ce saint et héroïque vieillard qui, hier encore, dans sa majesté désarmée, se dressait fièrement devant le César germanique, devant le larron subalpin, devant les tyranneaux helvétiques et leur demandait compte de leurs persécutions, des blessures faites à l'Eglise et de la guerre livrée aux âmes !

Les peuples, c'est vous, catholiques, en qui ces paroles pontificales trouvent toujours un généreux écho ; c'est vous qui soulagez la détresse de l'Eglise, qui pansez ses plaies saignantes, qui revendiquez ses droits, qui, devant un monde incrédule et rebelle, affirmez la divinité de Jésus-Chrit, sa royauté sociale, l'universelle et imprescriptible autorité de Vicaire !...

Oui, voilà le Pape, voilà les peuples entre qui se noue ou plutôt se consomme sous nos yeux une salutaire et féconde alliance, gage du salut de la société et des prochaines et merveilleuses réparations de l'avenir.

Le Pape parle et il agit, et vous savez, messieurs, combien

sa parole est puissante, combien ses exemples ont d'efficacité. Au pied de la Chaire de Pierre, qui est plus que jamais la chaire de la doctrine et du martyre, le respect garde un pieux silence; l'obéissance s'incline et donne une adhésion sans réserves. Mais devant l'héroïsme du sublime captif du Vatican, devant cette fermeté que rien n'ébranle, devant cette sérénité que rien ne déconcerte, devant cette audace vraiment apostolique, comment contenir sur nos lèvres les sentiments dont débordent nos cœurs; comment garder le silence alors que la vertu de Pie IX, la constance de l'épiscopat, la fidélité du clergé, la magnifique attitude des catholiques persécutés en Suisse, en Allemagne, en Italie, arrachent des témoignages d'admiration à l'indifférence et à l'hostilité même?

O peuples, si le Pape parle et s'il agit, à vous aussi de parler, à vous d'agir!..... Que vos actes aient le retentissement d'une parole jetée au monde et répétée par les mille échos de la publicité contemporaine! Que vos paroles aient la fermeté d'un acte réfléchi, délibéré, émané de cette vieille énergie chrétienne qui sait ce qu'elle veut, où elle va et qui oblige les puissants de cette terre à compter avec elle.....

Si nombreuse que soit cette assemblée, messieurs, elle ne représente encore qu'une minime et imperceptible fraction du peuple chrétien ; ma voix n'a d'autre titre que sa sincérité pour interpréter votre pensée..... Mais qui d'entre vous, qui d'entre les catholiques me désavouera, si j'essaie d'exprimer vos sentiments en appropriant à cette réunion laïque quelques-unes de ces acclamations liturgiques que l'Eglise mêle traditionnellement à la majesté de ses délibérations synodales et conciliaires :

A la très-sainte et très-auguste Trinité, louange, honneur, universelle adoration !

A Notre-Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu et Dieu lui-même, à son Cœur sacré, amour et reconnaissanee dans les siècles des siècles!

A la Vierge Marie, conçue sans la tache originelle, Mère de Dieu, Reine des anges et des hommes, le filial hommage de nos cœurs! Qu'elle daigne abaisser sur nous ses yeux de miséricorde et nous obtenir bientôt la délivrance et la paix !

A Pie IX, Vicaire de Jésus-Christ, pasteur universel, docteur infaillible, captif du Seigneur, confesseur de la foi, défenseur intrépide de la liberté de l'Eglise, amour, obéissance, admiration, fidélité!..... Puisse-t-il voir encore le triomphe de la justice pour laquelle il combat avec tant d'ardeur et de constance!

A Sa Grandeur Mgr l'évêque de Gand ici présent et à NN. SS. les évêques de Belgique, l'hommage de notre respect, de notre filiale soumission, de notre parfaite union à des pasteurs qui nous donnent l'exemple d'une si complète union au centre vivant de l'unité!

Aux illustres évêques de l'Allemagne, de Suisse, d'Italie, emprisonnés, proscrits, condamnés pour la cause de Jésus-Christ, notre respectueuse admiration et notre ardente sympathie!... Que Dieu les bénisse, que les saints anges les fortifient, que les saints patrons de leurs diocèses combattent avec eux et pour eux dans la lutte sainte qu'ils soutiennent contre les ennemis de l'Eglise!

Au clergé fidèle, aux ordres religieux proscrits nos sympathies, nos louanges..... Leur fidélité honore l'Eglise, leurs mérites accroissent le trésor de la communion des saints, leurs exemples édifient la terre et réjouissent le ciel!

A tous les catholiques, enfin, et en particulier à nos frères persécutés d'Allemagne, de Suisse et d'Italie, la paix et la grâce de Jésus-Christ!... Qu'ils soient courageux dans le combat, constants dans l'épreuve, unis de cœur et d'esprit, et partout invinciblement fidèles à ce Siége de Pierre contre lequel — Dieu même nous l'atteste — les portes de l'enfer ne prévaudront jamais!

G. Verspeyen.

LES LIBÉRAUX CATHOLIQUES.

Personne désormais parmi les catholiques n'ignore les condamnations portées par le Saint-Siége et particulièrement par Pie IX dans sa magnifique Encyclique de 1864 contre la grande hérésie de l'époque actuelle, le libéralisme, et cependant un

certain nombre qui se disent libéraux veulent se persuader qu'ils ne sont pas atteints par les censures de l'Eglise.

I

Pour eux, le libéralisme condamné n'est que le libéralisme à l'état de théorie, d'abstraction, et le libéralisme radical qui chasse ouvertement Dieu de la société. Sans doute, ils n'acceptent pas toutes les conséquences de ce dernier libéralisme qui dans l'ordre intellectuel s'appelle la libre-pensée, dans l'ordre religieux l'athéisme, et dans l'ordre social la démagogie; ils ne professent pas l'erreur tout entière, mais ils en acceptent quelque chose; l'erreur en eux se mêle à la vérité dans des proportions plus ou moins considérables, selon leur degré de science et de foi.

Ainsi ils n'admettent pas, dans son expression impie et hérétique, cette doctrine du libéralisme radical : « La religion chrétienne n'est aux yeux de la société qu'une opinion absolument égale aux cultes erronés (1). » Non, ils savent et sont convaincus que la religion chrétienne est la seule vraie. Et en même temps, par une conséquence impardonnable, ils veulent la liberté égale et absolue pour tous les cultes, c'est-à-dire qu'ils donnent à l'erreur le même droit qu'à la vérité, le droit d'exister légalement, d'être protégée même et de se propager librement dans la société, en un mot de corrompre les intelligences et les cœurs. Et cependant, de même que l'homme venant en ce monde a droit à la vie matérielle, à la nourriture qui doit la soutenir et non au poison qui la détruirait; ainsi il a droit à la vie intelligente et morale, c'est-à-dire à la vérité, au bien qui la soutient, non au mal et à l'erreur qui la tuent. Le suicide du corps et le suicide de l'âme étant également défendus par la loi naturelle ne sont un droit pour personne.

Ce n'est pas le pouvoir physique de faire le mal que revendique le libéralisme, c'est le droit de faire le mal, le *droit de violer le droit*. La liberté telle qu'il la comprend et l'exige n'est plus l'exemption de toute entrave dans la recherche du bonheur, c'est l'exemption de toute loi qui empêche l'homme de

(1) Déclaration des droits de l'homme.

se corrompre et de se suicider moralement. Ce n'est plus la vérité qu'il demande, mais l'absurdité et le faux.

On dira : les libéraux catholiques ne professent pas cette doctrine. — Non, pas en apparence peut-être, mais ils la supposent nécessairement ou bien ils ne raisonnent plus.

Puis enfin, comme ces libéraux ont la foi, à quelle page de l'Evangile ont-ils donc trouvé que l'erreur a les mêmes droits que la vérité, qu'on doive accorder au mal sous ses diverses formes avec la liberté d'agir et de s'étendre l'appui et la protection des lois, en un mot la liberté et le droit d'adorer Satan aussi bien que Jésus-Christ?

II

Mais étudions encore les caractères du libéralisme catholique. Nos libéraux ne touchent pas aux dogmes fondamentaux de la religion catholique, ils les admettent, mais s'abstiennent souvent de les proclamer et de les défendre. S'ils sont obligés de le faire, c'est d'une manière timide, et ils laissent attaquer certains points de discipline générale de l'Eglise, certains faits qu'ils trouvent en opposition avec leurs idées libérales, quand ils ne sont pas les premiers à les attaquer. Ils craignent la trop grande lumière sur les dogmes catholiques; ils ont peur d'apercevoir la vérité dans ses véritables clartés, et l'affirmation radicale du vrai et du bien leur semble une témérité, un danger. Aussi, pour s'en défendre, se retranchent-ils derrière la question d'inopportunité, et si des catholiques ardents et convaincus leur reprochent cette timidité, disons mieux cette faiblesse indigne de vrais enfants de l'Eglise, ils se croient vivement blessés, et s'en plaignent comme d'une injustice. De là, ces divisions dans le parti catholique. Ils attaquent à leur tour leurs frères dans la foi, et pour se défendre, ils se voient obligés de côtoyer l'erreur et se rendent plus coupables en cherchant leur pardon.

Au contraire, s'ils sont sévères, insolents même à l'égard des catholiques qu'anime une foi plus éclairée et plus vive, il arrive quelquefois qu'ils sont indulgents à l'excès et paraissent amis des ennemis de Jésus-Christ et de son Eglise, pourvu

que ceux-ci mettent certaines formes dans leurs attaques contre le catholicisme. Le Pape élève-il la voix pour blâmer et condanner les erreurs qui leur sont communes avec le libéralisme radical, on les voit occupés à atténuer la portée de la sentence, et détourner le sens des expressions qui les blessent : à leurs yeux l'impiété radicale seule est condamnée.

III

Le libéralisme, qui est l'émancipation de l'homme vis-à-vis de Dieu et aux dépens de Dieu, eut pour père Luther lui-même, et pour disciples non-seulement les partisans de la religion prétendue réformée, mais aussi ces demi-savants qui vivant au milieu des catholiques, se décoraient du nom de philosophes. Philosophes au dix-huitième siècle, libéraux au dix-neuvième au fond sont les mêmes.

Fort heureusement, hâtons-nous de l'avouer, pour la consolation et l'édification de tous, les œuvres d'un grand nombre de libéraux d'aujourd'hui valent mieux que leur doctrine.

Il y a en eux deux hommes : l'homme public et l'homme privé. Ils ont aussi deux consciences et deux règles de conduite. Dans la vie publique, ils portent dans leurs conversations et leurs discours leurs opinions libérales, ils les défendent et les propagent ; mais dans la vie privée, ils sont souvent assez bons catholiques, excellents pères de famille : « à l'église et dans sa famille, le libéral se montrera catholique ; mais au forum et dans le prétoire il ne laissera paraître que le libéral (1). »

Si ces catholiques qui souvent, du reste, font profession d'être sincèrement dévoués à l'Eglise, comprenaient le mal que leur imprudence cause aux intérêts de la religion, ils abjureraient ces opinions funestes et erronées.

Prions Dieu, afin qu'il ouvre leurs yeux à la lumière des vrais principes de la foi catholique et porte leur cœur à en suivre les enseignements pratiques.

J. PAULIN.

(1) P. Ramière

UN AVEU DE L'EGLISE LIBRE.

Il y a, à Oran, 25,000 Espagnols, et dans la province entière, environ 50,000 Espagnols, c'est-à-dire l'immense majorité de la population européenne. Il y a aussi, à Oran, une œuvre d'évangélisation protestante, et l'on sait que c'est là que se sont dirigés les 2,500 insurgés de Carthagène qui ont pu échapper à la poursuite des vaisseaux de guerre du gouvernement de Madrid. Les insurgés réfugiés ont été recueillis dans les forts et dans les hôpitaux. Or, dit l'*Eglise libre*, à qui nous laissons la responsabilité du fait, « lorsque les autorités compétentes leur ont offert des secours religieux, ils ont répondu « qu'ils seraient heureux de parler avec des pasteurs protestants, mais qu'ils refusaient absolument de se mettre en « rapport avec des prêtres catholiques. Ce refus est bien significatif, poursuit l'*Eglise libre*. Rome devrait comprendre que « son joug est abhorré par ce peuple, et que c'est à cette haine « qu'il faut attribuer la plus grande partie des convulsions « sanglantes qui l'agitent. »

Nous aimons l'*Eglise libre* pour les précieux aveux qu'elle nous apporte de temps en temps, sans s'en douter certainement, ce qui ne les rend que plus précieux.

On sait quelle espèce d'hommes sont la plupart de ces insurgés de Carthagène, qui rappellent si bien nos pires communards de 1871 : il nous semble que leurs sympathies pour les pasteurs protestants ne font pas honneur au protestantisme. A Paris aussi, en 1871, on a vu les communards laisser les pasteurs protestants fort tranquilles, tandis qu'ils massacraient nos prêtres et nos religieux.

Le joug de Rome est tellement abhorré des Espagnols, que le catholicisme reste la foi vivace du peuple espagnol malgré toutes les persécutions, et que le gouvernement maçonnique et libre penseur de Castelar lui-même avait été heureux de voir le Saint-Père nommer des évêques aux siéges vacants.

Maintenant, il est très-vrai que c'est à la haine contre l'Eglise qu'il faut attribuer la plus grande partie des convulsions sanglantes qui agitent l'Espagne, car il est très-vrai que la Révolution en veut surtout à l'Eglise ; mais, ce qui prouve qu'elle

n'a pas pour elle la majorité des populations, c'est qu'elle est obligée de recourir à la violence pour les asservir.

LES CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

III

LE PATRON.

La question des rapports des travailleurs et des patrons est traitée avec une convenance parfaite. L'esprit de Dieu règle si bien tout le discours, que le conférencier fait à chacun la part à laquelle il a droit. Son dessein, du reste, n'était point d'en venir aux applications spéciales, mais de se tenir dans la région élevée qui seule était digne de son ministère. Et d'ailleurs, sa conscience ne cessait de lui dire qu'il n'apportait dans la chaire de Notre-Dame d'autre préoccupation que celle de la justice, d'autre passion que celle de la vérité.

La nature et l'étendue du mal sont signalées avec franchise et énergie; le remède efficace et dont l'application est urgente, est exposé aux clartés divines de la parole du Christ. Contentons-nous de détacher de cette œuvre magistrale le portrait du patron chrétien.

« Le patron chrétien n'a point, pour ceux qu'il emploie, ce regard hautain et dédaigneux qui puise ses inspirations dans un cœur étroit; l'homme de travail qui s'inspire de la pensée religieuse n'ouvre point sur la prospérité dont il est témoin cet œil jaloux qui semble guetter l'occasion favorable. Tandis que le premier connaît le véritable usage de la richesse et met son principal privilége à faire du bien; le second apprécie le bonheur tranquille de sa médiocrité, et ne se croit point déshérité parce qu'il n'atteint pas l'opulence. Dans l'atelier où le Christ préside, vous ne trouverez ni ces procédés arbitraires qui irritent le travailleur, ni ces vexations injustes qui l'ulcèrent; dans le labeur de celui qui craint Dieu, vous n'aurez à reprendre ni ces artifices qui obligent à se tenir en garde, ni cette mauvaise foi contre laquelle il faut s'armer de précautions odieuses.

« Vous me demandez, messieurs, si ce patronage chrétien existe

encore dans notre pays. Oui, sans doute, et par ce qu'il y fait, on voit les merveilles qu'il serait capable d'accomplir s'il régnait plus généralement parmi nous. »

IV

LE SOLDAT.

« Sortons-nous de ce sanctuaire du travail, au dehors, et presque sur le seuil, nous trouvons un homme qui fait la garde dans l'intérêt de sa tranquillité, et qui se dévouera au besoin pour sa défense. Le soldat, lui aussi, doit compter au nombre des unités sociales. N'y a-t-il pas sa place dans l'harmonie universelle? N'est-il pas un élément important et comme une pierre angulaire du grand édifice? Aujourd'hui surtout que l'état militaire paraît devoir entrer dans les destinée de tous, la place s'élargit encore et occupe un immense espace. »

Toute la vie du soldat se résume dans cette devise : *Honneur et Patrie.* Toute la conférence est renfermée dans la fin de l'exorde :

« En effet, cette religion que vos législateurs se proposent d'appeler dans les camps avec le prêtre catholique, avec la célébration des sacrés mystères, ne viendra point là comme un hors-d'œuvre et une sorte de superfétation. Ne pensez pas que ce soit seulement une satisfaction donnée à certaines consciences timorées auxquelles les habitudes de l'enfance sont restées chères et qui tiennent à la pratique du devoir chrétien. Il s'agit ici de tout autre chose. Sans rien imposer de force, vous remettez à sa place le fondement même des vertus que vous voulez développer ; vous rétablissez la condition première de ce caractère élevé et chevaleresque qui distinguait autrefois notre armée, et qu'on a vu, hélas! diminuer chez elle, comme tant d'autres qualités précieuses, depuis que la religion a été absente. Aussi, messieurs, je ne crains point de vous dire : Si vous voulez avoir des soldats, mettez auprès d'eux des apôtres; si vous désirez former des héros, commencez par en faire des chrétiens. »

Obligés d'abréger pour pouvoir dire un mot de chacune des unités sociales, nous terminons ce qui traite du soldat par cet appel chaleureux à notre pays :

« France trop chère et trop malheureuse, si tu ne veux point être victime, tu ne te sépareras point du Christ, dans le cœur et

dans la pensée de tes braves défenseurs! Cette douce image de la patrie, qu'ils adorent et pour laquelle ils se dévouent, continuera à leur apparaître avec l'auréole qui a toujours entouré son front; et le sentiment religieux fortifiera dans leur âme le dévouement à leur pays. C'est grâce à ce double amour que nous sommes devenus grands; c'est lui qui doit sortir, avec un nouvel éclat, de nos récentes épreuves. Alors, messieurs, nous retrouverons nos espérances; nos vieilles maximes reprendront toute leur vérité, et nous pourrons de nouveau inscrire sur nos médailles, graver sur nos monnaies la traditionnelle devise : *Dieu protége la France.* »

V

LE RICHE.

Les grandes fortunes sont nécessaires à un pays, surtout si ce pays a un passé et une histoire. C'est une vérité qu'il est inutile de démontrer. Mais comment s'acquiert la richesse? C'est là ce qu'il faut déterminer avec exactitude, pour pouvoir ensuite régler l'usage des biens ramassés. L'intervention de Jésns-Christ est ici nécessaire :

« Tandis que la richesse qui ne s'inspire pas de lui ne connaît aucune loi, ni pour son développement, ni pour son usage, celle qui veut se conformer à l'Evangile accepte nécessairement une double règle : l'une de justice, qui exerce un sévère contrôle sur les moyens à employer pour l'acquérir; l'autre de modération et de charité, qui lui enseigne ses devoirs et détermine un sage emploi de ses ressources. »

Nous ne pouvons suivre l'orateur dans tous les développements de sa thèse. Nous avertissons ceux qui ont quelques économies à placer pour en retirer un intérêt légitime, de se tenir en garde contre les prospectus menteurs et audacieux. Qu'ils méditent ce passage :

« Nous avons vu s'élever d'immenses constructions, qui ne reposaient que sur le vide, ou, ce qui est plus fâcheux encore, sur le charlatanisme effronté du mensonge, sur l'exploitation facile d'une aveugle crédulité. On avait exposé sciemment, ou plutôt on dissipait, de gaieté de cœur, l'avoir de ces hommes loyaux, d'autant plus faciles à l'illusion qu'ils se sentent plus étrangers à tout système d'imposture. Le scintillement de programmes audacieux, d'où la vérité était exclue; le mirage de bénéfices séduisants, qu'on

croyait entrevoir de loin, mais qui ont fui à mesure qu'on approchait, comme les eaux menteuses du désert; l'amorce de noms respectables, dont la bonne foi avait été surprise : tout concourait à faire des dupes et à jeter dans les filets des agioteurs une proie abondante. Est-il sans exemple que les livrées mêmes de la religion aient servi à couvrir de coupables manœuvres, comme si on avait voulu vérifier le mot de saint Augustin, que les méchants se font de Dieu un instrument pour exploiter ce monde? Il a fallu que la justice humaine fouillât dans les entrailles de l'iniquité pour faire sortir au grand jour ces impurs et odieux mystères. »

La conclusion de cette conférence, où la passion du jeu, de l'agiotage, et le luxe effréné de nos jours ont été successivement stigmatisés, est empruntée tout entière à saint Paul :

« C'est donc en vain, messieurs, qu'on essaiera de dénaturer le précepte divin et qu'on voudra substituer les inventions de l'homme à celles de Jésus-Christ. Après une foule d'essais infructueux, il en faudra revenir à la parole du grand Apôtre, qui contient, à elle seule, la vraie formule sociale :

« Aux riches de ce siècle, nous dit-il, vous ordonnerez de ne point se laisser enivrer par l'orgueil : *Divitibus hujus sæculi præcipe non superbe sapere*. Vous leur direz de ne point faire reposer leurs espérances sur cet appui mobile et incertain d'une fortune toujours prête à s'échapper de leurs mains : *neque sperare in incerto divitiarum*. L'ont-ils reçue en partage, qu'ils s'en servent pour faire le bien : *bene agere;* qu'ils s'appliquent à devenir riches d'œuvres utiles et méritoires : *divites fieri in bonis operibus*. Pour cela, que leur bourse soit facile à se délier : *facile tribuere;* qu'ils aiment à faire entrer leurs frères en communion de leur bien-être : *communicare;* qu'ils établissent une opulence sur une base solide et résistante, capable de défier l'avenir : *thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum;* et que de cette main habituée à soulager l'infortune, ils saisissent déjà la porte qui s'ouvre dans la vie éternelle : *Apprehendant vitam æternam*. » (I. Timoth. VI, 17.)

VI

LE PAUVRE.

La richesse ne marche point seule dans nos sociétés. Partout et toujours elle a une compagne, on pourrait presque dire une fille, que nous appelons la pauvreté. Il semble qu'une loi supé-

rieure les associe toutes deux et se plaise à les faire vivre côte à côte.

A la pauvreté appartiennent les préférences de la religion et ses attentions les plus délicates.

Lorsque le Christ s'adresse à la richesse, il n'est pas rare qu'il lui vienne sur les lèvres de dures expressions ; les anathèmes ne lui coûtent pas ; il ne parle que de périls à redouter, de malédictions à encourir, et d'avance il fait gronder à ses oreilles le tonnerre de la divine justice. Quelle différence de langage vis-à-vis de la pauvreté ! Pour elle, il n'a que des bénédictions et des encouragements ; il ne lui montre que le sourire des plus douces et des plus chères espérances. »

Il y a deux espèces de pauvretés bien différentes : l'une est involontaire, et par suite n'entraîne aucune responsabilité ; l'autre est voulue, et dès lors imputable. Voilà deux situations distinctes, deux livrées auxquelles on donne le même nom et qui n'ont rien de commun. La société les présentant toutes les deux, l'éloquent conférencier les examine tour à tour et nous enseigne ce qu'il faut penser de chacune. Il prouve que l'humanité ne peut se flatter d'abolir la pauvreté, qui est d'un côté le résultat inévitable des passions et des infirmités de l'homme, et qui est de l'autre l'occasion nécessaire des plus grandes e des plus fécondes vertus sociales....

Le Frère Philippe, auquel ses fils, selon la règle de leur institut, adressaient le dernier adieu en ces termes : « Vive Jésus ! » a répondu en mourant : « A jamais dans nos cœurs ! » Que toutes les unités sociales de notre pays s'écrient : « Vive Jésus à jamais dans nos cœurs ! » et la France reprendra le premier rang à la tête de toutes les nations civilisées. Les Français redeviendront « la race descendue du Verbe fait chair, flambeau du monde qui contient Dieu. »

Augustin d'Arres.

SAINTE LUCIE

(Suite. — V. les trois numéros précédents.)

Paschasius était une de ces atroces bêtes humaines, comme il y en avait tant, alors, au service des empereurs. Nul n'ado-

rait plus correctement que lui le génie de César. Pour plaire à César il eût léché la boue et, de son front, sillonné la poussière. Mais autant il était vil et rampant devant le maître, autant il était arrogant et impérieux à l'égard de tout ce qui était condamné à lui obéir à lui-même. Et, certes, à ses yeux, quoi de plus légitime? Paschasius n'était-il pas le mandataire de César, et, à ce titre, lui aussi, homme divin? Il se drapait, il se gonflait dans cette pourpre. Sa férocité n'avait d'égal que sa rapacité ; il avait pillé la Sicile entière ; il en avait pressuré les fortunes, comme on pressure les grappes dans les pressoirs, après la vendange. Mais il y avait en lui quelque chose de plus odieux encore. Il appartenait à cette race d'hommes que le christianisme a tuée après Paschasius et ses Césars, mais que nous verrons renaître si notre civilisation moderne réussit dans l'œuvre qu'elle a entreprise de chasser Jésus-Christ de ce monde et de faire reverdir le paganisme. Elle regerme déjà. Elle se fera remarquer, comme sa devancière, par son insolence à l'égard des femmes et sa cynique jouissance à souiller de sa bave les plus nobles et les plus pures d'entre elles. Les êtres qui appartiennent à cette race font peur. On en a vu de sinistres apparitions dans notre révolution française et pendant la Commune, et ils grouillent encore, nombreux et effrayants, dans ces bas-fonds de notre société contemporaine où nul rayon divin ne descend plus. Paschasius était le type le plus achevé de cette race immonde. Malheur à la chaste matrone, malheur à l'innocente vierge quand elles tombent sous de pareilles mains! Les supplices les plus affreux des martyrs, les flancs déchirés par les ongles de fer, les chairs crépitantes sur le gril, les membres brisés sur le chevalet ne sont rien, en comparaison des tortures que leur réservent ces hommes. On dirait que leur suprême volupté consiste à se repaître des cris et des angoisses de la pudeur aux abois. Pendant trois siècles la virginité chrétienne a été livrée à ces bêtes, cent fois plus redoutables pour elle que les tigres et les léopards des arènes. Sous les dents de ceux-ci elle ne risquait que la vie ; sous les cyniques et grossières morsures de ceux-là, elle risquait sa dignité et son honneur. Ce n'est de rien mourir ; mais se débattre sous ces griffes ignobles, mais se redresser avec la majesté de la pudeur, mais se faire respec-

ter de ces hommes, en qui le sens moral est éteint, mais les forcer à reculer, étonnés eux-mêmes et interdits, voilà la lutte terrible; mais aussi voilà la sublime victoire.

Nous allons avoir ici, sous les yeux, l'une des plus grandes scènes de cette mémorable tragédie, Lucie, la fille de la lumière, aux prises avec Paschasius, la bête immonde.

Elle fut traînée à son tribunal.

Nous donnons, sans y rien changer, le dialogue qui s'engagea entre le loup et la brebis, les odieuses demandes et les magnanimes réponses; d'un côté tout ce qu'il y a de plus horrible, et, de l'autre, de plus parfaitement beau ; en un seul tableau, le ciel et l'enfer.

Paschasius ne mettait pas en doute son triomphe. N'était-il pas, lui, le proconsul de la Sicile? Tout ne tremblait-il pas devant sa personne sacrée et devant les faisceaux de ses licteurs? N'était-il pas, pour tout dire en deux mots, le représentant de César? Et qui donc, en ce temps-là, osait résister à César? Et puis, n'avait-il pas à sa disposition la prison, les fouets, les chevalets, la mort, et ces derniers outrages que son abjecte nature tenait en réserve comme une torture de choix. Evidemment il avait là cent fois plus qu'il n'en fallait pour dompter une tremblante jeune fille. Aussi aborda-t-il l'interrogatoire avec une pleine confiance et sans aucun préambule : « Sacrifie à nos dieux », dit-il à la jeune chrétienne.

La fille de la lumière lui répondit : « Il est un sacrifice vivant, le seul qui plaise à Dieu, père des hommes, parce qu'il est, lui, le Dieu vivant et saint, c'est de visiter les pauvres, les veuves et les orphelins et de les secourir dans leur détresse. Tel est le sacrifice que je lui offre depuis trois ans. Et maintenant que je lui ai tout donné et qu'il ne me reste plus rien, je me donne moi-même en hostie vivante. A lui de disposer de sa victime comme il lui plaira. »

Cet aimable et divin langage, suave harmonie de la charité et d'un angélique amour, le grossier Paschasius était incapable d'y rien entendre. Il répondit brutalement : « Jette ces sottises à tes chrétiens imbéciles, à la bonne heure! mais, pour moi, chargé d'exécuter les ordres sacrés de nos empereurs, tu parles en l'air. »

On le voit, Paschasius se gardait bien d'oublier qu'il était le délégué de César.

La vierge Lucie ressentit l'injure, moins pour elle que pour les chrétiens, ses frères, et la dignité de leur foi. Elle releva doucement la tête, un éclair brilla dans son regard, et fixant le proconsul sans fierté, mais avec une noble et modeste assurance : « Tu fais exécuter, me dis-tu, les décrets des princes! Eh bien ! moi, j'accomplis les lois de mon Dieu. Tu crains les empereurs, tu as peur de les offenser, tu ambitionnes leurs faveurs ; moi je crains mon Dieu, je refuse d'offenser mon Maître souverain et je n'ai qu'un désir, le désir immense, infini, entends-tu, de plaire à mon Seigneur Jésus-Christ. Cherche ton intérêt où il te plaît, libre à toi ; c'est ton affaire. Moi, je connais et cherche aussi le mien à mon gré. »

A cette magnanime réponse, le sang de la bête commença à bouillonner dans les veines de Paschasius. « Tu parles en courtisane, répliqua-t-il avec cette rare impudence qui faisait le fond de son caractère ; car on sait bien que tu as mangé ta fortune avec tes amants et dilapidé tes biens avec d'infâmes corrupteurs. »

Quand l'injure avait atteint l'honneur de ses frères et la dignité de sa foi, la vierge chrétienne l'avait repoussée avec une certaine indignation. Ici elle la blessait au vif; mais elle n'outrageait qu'elle-même. Elle se contenta de répondre avec une merveilleuse douceur : « Tes reproches tombent à faux ; je n'ai pas dissipé mon patrimoine ; loin de là, je l'ai placé en lieu sûr. Quant aux corrupteurs de mon âme et de mon corps, je n'en connus jamais. »

— Et quels sont les corrupteurs de l'âme et du corps? demanda Paschasius, évidemment embarrassé.

Lucie. — Vous-mêmes ; car c'est de vous que l'un de nos apôtres a dit : « Les mauvaises paroles corrompent les bonnes mœurs » ; de vous, qui conseillez aux âmes des hommes l'adultère, c'est-à-dire, le parjure de leur foi à leur seul époux, qui est le créateur, pour se prostituer au démon en adorant vos vaines idoles et vos simulacres impies. Quant aux corrupteurs du corps, je vais te dire aussi quels ils sont. Ce sont ceux qui préfèrent les jouissances passagères aux jouissances qui ne

finissent pas et la joie qui fuit à celle qui demeure éternellement.

Le Proconsul. — Quelle abondance de paroles ! Tu n'en auras pas autant à la bouche quand nous viendrons aux coups.

Lucie. — On n'impose pas silence aux paroles de Dieu.

Le Proconsul. — Tu es donc Dieu, toi ?

On vit errer sur les lèvres de la vierge comme un léger sourire. Le dialogue continua.

Lucie. — Je suis la servante de Dieu et voilà pourquoi j'ai dit : « Les paroles de Dieu », lui-même nous ayant enseigné que, traînés devant les juges, ce n'est pas nous qui parlons, mais son Esprit-Saint qui parle en nous.

Le Proconsul. — Tu as donc l'Esprit-Saint en toi et c'est lui qui parle par ta bouche ?

Lucie. — Oui ; car il est écrit que ceux qui vivent dans la chasteté sont le temple de Dieu et que l'Esprit-Saint habite en eux.

Le Proconsul. — Eh bien ! je vais te faire conduire en un lieu de prostitution afin que, ton corps étant souillé, l'Esprit-Saint se retire de toi.

Le regard de Paschasius était plus outrageant encore que son langage ; un rire de faune et de satyre se peignit sur son épaisse figure. En se démasquant si à propos et en profitant, avec une si rare finesse, des saintes paroles et des chastes aspirations de la vierge chrétienne pour lui jeter à la face ses menaces infâmes, si voisines en un pareil homme de leur exécution, il crut avoir fait un trait d'esprit et parut content de lui-même.

La fille de la lumière était, cette fois, tout à fait aux prises avec la bête.

Son front s'était couvert d'une subite rougeur ; mais ce ne fut que le passage d'une ombre ; elle baissa les yeux, se recueillit un instant, puis relevant lentement la tête, elle fixa avec fermeté le proconsul et d'une voix qui ne tremblait pas, mais qui avait je ne sais quoi d'austère et de solennel : « Homme indigne, lui dit-elle avec un accent sublime qui fit tressaillir les spectateurs, tu te trompes. Il n'y a de souillures criminelles que celles qui ont le consentement de l'âme. Quand tu placerais de l'en-

cens dans ma main et que, l'ouvrant par la force, tu le ferais tomber dans le brasier ardent devant l'autel de tes dieux, crois-tu que pour cela je serais coupable de les adorer? Non : Dieu voit, et de l'acte extérieur, quand l'âme ne le commande pas, il ne tient aucun compte, témoin et juge de la volonté qui demeure droite et inflexible. Il en est de même de la chasteté. Elle ne souffre pas plus, à ses yeux, des outrages dont tu me menaces que de la morsure d'un serpent, du coup de poignard d'un assassin, ou des mauvais traitements d'un barbare. Si par tes ordres impies, mon corps souffre violence, sache-le bien, je ne perdrai pas pour cela la chasteté. Loin de là, elle méritera en moi une double récompense. »

Etonnante philosophie dans la bouche d'une jeune fille! Platon en eût été ravi. Paschasius en fut outré de fureur.

— Assez de babil, s'écria-t-il avec rage. A l'instant même, rends l'hommage sacré à la divinité des Augustes ou mes ordres vont être exécutés, sans pitié, jusqu'au bout, et je te ferai expirer sous les derniers outrages.

Lucie répondit : « Je te l'ai dit : ma volonté est à moi, et il n'est pas en ton pouvoir de la contraindre au mal. Ce qui est, ou plutôt ce qui paraît être entre tes mains, c'est mon corps ; mais la servante du Christ se trouve hors de tes atteintes. »

Cette sublime confession n'est pas nouvelle pour nous ; nous en avons entendu une toute semblable de la bouche de Théodora (1). C'était le culte en esprit et en vérité qui se révélait de plus en plus ; c'était la liberté de l'âme et son indépendance de la violence et de la force qui s'affirmaient avec une énergie chaque jour plus puissante. La parole du Seigneur : « Ne craignez pas ceux qui ne peuvent tuer que le corps », trouvait, jusque dans les rangs d'un sexe timide et délicat, ses plus héroïques disciples. Nous avons donc ici, encore une fois, sous les yeux, l'un des plus merveilleux instruments que le Christ ait employés à ce prodigieux affranchissement de la conscience.

Paschasius avait l'âme trop vile pour comprendre les nobles réponses de la vierge, à plus forte raison pour en être touché.

(1) Théodora a été certainement inconnue de Lucie; mais l'esprit chrétien agissait, en chacune d'elles, de la même manière.

Il proclama l'ordre impie, monstrueux. Lucie dut être traînée au lieu d'abomination et d'horreur.

Elle sortit du prétoire, conduite par les licteurs du proconsul et suivie par la foule; mais, ô miracle de la puissance du Christ! voilà qu'au moment où des hommes impies portaient la main sur elle, pour l'entraîner au bouge affreux, tout à coup, par la vertu de l'Esprit-Saint qui habitait son corps, ses pieds adhérèrent si fortement au sol qu'elle devint immobile comme un rocher. L'en détacher fut impossible. On y épuisa tous les efforts. Peine perdue. Un invisible aimant retenait la vierge chrétienne. Paschasius était déconcerté. Il crut à l'influence de ces artifices magiques dont on accusait alors les chrétiens, et, pour rompre le charme, il fit venir les mages, les aruspices et les prêtres des idoles. Ceux-ci exercèrent autour de l'immobile jeune fille leurs incantations sacrées; lui-même la fit asperger d'eau lustrale, après quoi il renouvela toutes ses tentatives; mais aussi inutilement que la première fois. Les pieds de Lucie, nous disent les Actes, n'avaient pas remué de l'épaisseur d'un cheveu de tête.

Paschasius était furieux; il apostropha la vierge avec colère: « Quels maléfices te retiennent ainsi, » lui dit-il. — « Il n'y a point ici de maléfice, répondit tranquillement Lucie, mais un bienfait de Dieu. » — « S'il n'y avait point de maléfice, répliqua le proconsul, comment se ferait-il que toi, faible jeune fille, ne puisses être ébranlée par tant d'efforts? » — « Mets, si cela te plaît, lui dit Lucie, de plus puissants moyens encore en usage, et tu verras comment l'Esprit de Dieu se jouera de toi. »

La confusion arrachait à Paschasius des cris de rage, il s'agitait comme un forcené. « Pourquoi te tourmenter ainsi? lui dit la vierge. Il fallait t'attendre à ce qui t'arrive. Ne t'avais-je pas prévenu que j'étais le temple de Dieu? Tu en fais maintenant l'expérience. Crois donc au Dieu vivant, ou, si ce n'est pas assez pour te convaincre, continue l'épreuve. »

Le peuple, qui détestait Paschasius, jouissait de sa honte et faisait éclater par de poignantes railleries la satisfaction qu'il en éprouvait. Afin de se soustraire à une situation si compromettante pour son orgueil, le proconsul résolut d'en finir. Il fit

apporter du bois, le fit entasser autour de la victime, la fit couvrir elle-même de poix, de résine, de flots d'huile bouillante, et il ordonna de mettre le feu au bûcher. Mais celui qui avait conservé les trois enfants dans la fournaise préserva, par un nouveau miracle, sa fidèle servante. Tandis qu'on approchait la flamme, la vierge se tenait debout ; puis, ayant invoqué à haute voix, de manière à être entendue de tous, le nom de Jésus-Christ, elle s'adressa à Paschasius : « Homme cruel, écoute : J'ai prié mon Seigneur Jésus-Christ d'écarter de moi la flamme afin que les chrétiens, mes frères, se puissent rire de toi et je lui ai demandé que la consommation de mon martyre fût différée, afin d'enlever à ses serviteurs fidèles la crainte de souffrir pour son nom et de faire taire, à force de prodiges, les insultes de ses ennemis. » Elle dit, et les flammes s'éteignirent.

La position n'était plus tenable pour Paschasius ; ses amis en eurent pitié et l'entraînèrent hors du lieu de sa défaite. Mais, avant de se retirer, il donna l'ordre de plonger le glaive dans le sein de la vierge. Ce qui fut exécuté.

Elle tomba, affaissée et baignée dans son sang ; mais le fer n'avait pas tranché sa vie. Elle pria longtemps ; les chrétiens se pressèrent autour d'elle, élevés, par sa confession magnanime, au-dessus de la crainte, comme elle en avait demandé la grâce à Dieu. Elle les exhorta avec de vives paroles, à la constance, puis elle leur dit : « Je vous annonce la paix de l'Eglise. Dioclétien est à bas de son trône et, aujourd'hui même, Maximien expire (1). » Après quelques instants, elle ajouta : « La cité de Catane a pour protectrice Agathe, ma sœur, vous le savez ; eh bien ! sachez aussi que Dieu m'a établie, aux mêmes titres de ma virginité et de mon martyre, patronne de cette cité, et que cette tutelle ne vous manquera jamais, si vous gardez la foi et faites sa volonté. »

Tandis que la vierge prononçait ces paroles, portant encore, dans ses flancs entr'ouverts et ruisselants de sang, le glaive qui l'avait frappée, on entendit des bruits confus de voix et une foule qui s'approchait. Elle déboucha bientôt près du lieu du martyre. Au milieu de cette foule était Paschasius enchaîné,

(1) Ce passage fixe à l'an 310 la date du martyre.

en butte à tous les outrages. Que s'était-il donc passé? Le bruit de ses dilapidations était allé jusqu'à l'empereur. L'ordre de l'arrêter venait d'arriver et recevait à l'instant même son exécution. La chrétienne mourante put le voir passer devant elle. Conduit à Rome et jugé par le sénat, il reçut la peine de ses crimes de la main du bourreau.

Or, la martyre de Dieu, Lucie, la vierge sacrée, n'avait point été enlevée du lieu où elle était demeurée immobile et où s'étaient accomplis tant de prodiges ; elle continuait à respirer. Les prêtres eurent encore le temps de lui apporter les mystères ; ils la communièrent en présence du peuple et, quand tous eurent répondu : « Amen », elle inclina la tête et rendit le dernier soupir.

« C'est en ce lieu, disent les Actes, que l'on éleva plus tard à sa mémoire une grande basilique où l'on vint la prier de tous les points de la Sicile et où l'on continuera à l'invoquer jusqu'à la fin du monde. »

Puisse la noble cité de Syracuse ne pas démentir la prophétie !

F. Martin.

VARIÉTÉS.

LE VAISSEAU-EGLISE. — On a lancé ces jours derniers, dans le port de Broocklyn (Etats-Unis), un vaisseau extrêmement curieux. Il est exclusivement réservé à servir d'église flottante. Au centre se trouve la chaire, couverte de velours. La nef a cinq mètres de hauteur ; la voûte est percée de trois fenêtres. On y a placé des bancs et construit une petite sacristie. Devant les portes d'entrée on a laissé un espace de deux mètres pour que les fidèles n'aient pas à entrer immédiatement dans l'église en mettant le pied sur le vaisseau. 600 à 700 personnes pourront commodément y prendre place. Les ministres protestants se proposent de faire une propagande des plus actives. Ce bâtiment est en route pour les côtes de France.

La France ne sera pas athée. — M. Crepon, en prenant pos-

session de ses fonctions de procureur général à Lyon, a prononcé un discours dont nous détachons le passage suivant :

« Je crois toujours à la puissante vitalité de notre cher pays, et je garde tout entière ma foi en ses destinées. On aura beau vouloir lui enlever ses croyances, chasser Dieu de notre vie et de notre mort, je sais bien que l'âme humaine, l'âme du travailleur finira toujours par retrouver Dieu : parce que l'âme humaine, l'âme du faible, l'âme du petit, l'âme de celui qui lutte est surtout faite de souffrances, et à celui qui souffre, il faut celui qui soutient et qui console ; l'obscurcissement pourra se faire, mais il sera d'un jour ; quelques-uns qui auront vécu sans prier voudront mourir sans une prière, mais la lumière d'en haut reprendra vite ses droits et continuera d'éclairer l'armée si nombreuse des hommes de bonne volonté. Et ces vérités, on est à l'aise pour les dire dans cette belle et puissante cité, où la foi religieuse a inspiré tant de dévouements, tant de saintes œuvres, où un prélat éminent par sa piété et par sa science donne à un clergé si digne de le recueillir et si empressé à le suivre, l'exemple de toutes les vertus sacerdotales. »

Un vieux de la vieille au Sacré-Cœur. — Mgr le cardinal-archevêque de Paris a reçu une offrande de 200 francs pour l'église du Sacré-Cœur avec la lettre suivante d'un vieux soldat des armées du premier empire ; on ne lira pas cette lettre sans émotion :

« Monseigneur, permettez à un vieillard de 88 ans, qui est un *vieux de la vieille*, qui a toujours répugné aux sentiments de l'envie et qui vient d'éprouver, pour la première fois, ce sentiment en lisant la lettre publiée par l'*Univers*, au sujet de la proposition faite aux militaires de *l'armée actuelle*, de contribuer à la dépense de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, — permettez à ce vieillard de vous offrir *deux cents francs* comme obole, au nom des *vieux de la vieille*, pour concourir à cette même œuvre ; cela n'oblige personne à l'imiter. »

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LE CARÊME.

(Ier article.)

Entre les joies de la Sainte-Enfance et les triomphes de la Résurrection, l'Eglise a placé un temps de pénitence et de deuil. Les vêtements qu'elle donne à ses ministres s'assombrissent tout à coup, le joyeux chant de l'*Alleluia* a cessé, et l'on n'entend plus dans les divins offices que des paroles austères, que des chants de douleur et de supplication :

« Ecoutez, Créateur miséricordieux, écoutez les prières que nous versons avec nos larmes en ce temps sacré du jeûne de quarante jours.

« Vous qui sondez les cœurs, vous savez combien nos forces sont faibles ; nous revenons à vous, accordez-nous la grâce du pardon.

« Nous avons beaucoup péché, pardonnez à ceux qui confessent leurs fautes, et pour la gloire de votre nom guérissez ceux qui sont malades.

« Donnez-nous la force de briser notre corps par l'abstinence, afin que nos cœurs, jeûnant de crime, abandonnent la nourriture du péché.

« Faites, ô Trinité bienheureuse, faites, ô divine Unité, que ces dons des jeûnes soient utiles à vos enfants. *Amen.* »

Autrefois ces choses étaient comprises : la chrétienté tout entière entrait dans le recueillement, au jeûne et à l'abstinence corporelle se joignaient le jeûne et l'abstinence spirituelle, les cœurs se purifiaient, les passions s'apaisaient, il y avait comme un immense souffle de régénération qui traversait les pays chrétiens ; c'était vraiment la trêve de Dieu, pendant laquelle s'opéraient

des réconciliations qui se changeaient en paix perpétuelles.

Aujourd'hui, l'on ne comprend plus ces grandes institutions de l'Eglise, on les raille, on les regarde comme des restes de barbarie et d'ignorance, et l'on viole, impunément, on le croit, cette loi de la pénitence, qui est certainement l'une des lois les plus favorables aux véritables progrès et à la prospérité des individus et des sociétés, loi non moins approuvée par l'hygiène que par la morale et dont une politique intelligente devrait apprécier les avantages. Or, lorsque la morale, l'hygiène et la politique sont d'accord pour approuver une institution, cette institution, par là même, se présente avec tous les titres possibles aux respect et à l'obéissance des hommes raisonnables.

Nous voudrions nous arrêter un moment à ces considérations.

Nous n'avons pas besoin de démontrer la convenance du carême, c'est-à-dire de ce jeûne et de cette abstinence de quarante jours (*carême* est la condensation du mot *quadragésime*, qui signifie *quarantième*), précédant la plus grande fête du christianisme, ni d'insister sur la distinction de sens entre le mot *jeûne* et le mot *abstinence*, le premier s'appliquant à la privation de toute nourriture, le second à la privation seule des aliments gras, et tous deux compris sous le nom général de *mortification*, ce mot si essentiellement chrétien, qui montre par lui-même que le but du jeûne et de l'abstinence, le but de toute souffrance volontaire ou de toute privation volontaire de plaisir est de *mettre à mort*, de tuer, non le corps, mais la prédominance du corps sur l'esprit, en un mot de tuer les passions mauvaises.

Il y a deux espèces de jeûne et d'abstinence : le jeûne et l'abstinence corporels, le jeûne et l'abstinence spirituels, ceux-ci bien supérieurs à ceux-là, mais qui ne

peuvent guère être longtemps pratiqués sans la pratique des premiers. Un corps bien nourri, bien flatté se rend bientôt maître de l'âme, qui, alors, n'a plus la force de résister aux attraits des plaisirs coupables et des pensées mauvaises. L'homme n'est pas un pur esprit : corps et âme, il ne peut séparer les deux substances qui le composent, toutes deux réagissent l'une sur l'autre, et l'empire reste à la substance inférieure, quand on lui accorde tout ; c'est un fait d'expérience quotidienne et universelle.

C'est pourquoi le jeûne et l'abstinence corporels sont insuffisants sans le jeûne et l'abstinence spirituels, et le jeûne et l'abstinence spirituels sont insuffisants sans le jeûne et l'abstinence corporels. *Non in sola abstinentia cibi stat nostri summa jejunii*, dit très-bien le pape saint Léon, *aut fructuose corpori esca subtrahitur, nisi mens ab iniquitate revocetur*, l'abstinence de nourriture n'est pas tout, il faut que le cœur s'éloigne en même temps de l'iniquité.

L'idée du jeûne et de l'abstinence ne se sépare pas de l'idée de pénitence, et la pénitence est double, on le sait : elle est la repentance, qui se trouve dans le cœur, et elle est la peine, qui s'applique au corps, peine que Platon appelait le *remède*, parce qu'elle n'est pas seulement une souffrance, mais comme un médicament qui remet l'âme de sa maladie.

L'idée de pénitence est, à son tour, intimement unie à celle d'expiation. Tous les peuples ont cru à la nécessité de l'expiation par ces deux moyens : le sacrifice, qui met à la place du coupable une victime innocente, et la souffrance, qui s'applique au coupable lui-même, à la fois comme punition et comme remède.

Une idée universelle, qui règne chez tous les peuples et dans tous les temps, et cela malgré son opposition apparente à la nature humaine, qui n'aime pas la souf-

france, est, on peut l'affirmer sans crainte, une idée vraie, ce qui revient à dire qu'on ne peut la nier et la rejeter sans qu'il en résulte un trouble profond pour les individus et pour les sociétés.

L'idée de pénitence a ce caractère d'universalité ; l'histoire montre et l'expérience de tous les jours démontre, en effet, que les sociétés où la pénitence, la mortification, le jeûne et l'abstinence ne sont plus pratiqués, sont des sociétés en décadence et qui se précipitent vers la mort. C'est un lieu commun de dire que la corruption des mœurs est la ruine des nations; or, qu'est-ce que la corruption des mœurs, si ce n'est la prédominance du corps sur l'âme, de la matière sur l'esprit, des passions sur la raison, renversement des choses que le jeûne et l'abstinence ont précisément pour but d'empêcher ?

Nous ne craignons pas d'ajouter qu'un peuple qui sait jeûner est un peuple libre et invincible; un peuple qui ne sait plus jeûner est un peuple destiné à la servitude.

Quelle énergie morale peut-il rester chez un peuple qui ne sait plus souffrir volontairement, qui se rue dans tous les plaisirs, qui ne peut supporter la faim, ni l'abstinence des viandes, qui, en un mot, ne cherche que les jouissances matérielles, tous les plaisirs des sens? Chez lui, il devient la proie des plus audacieux, et il accepte toutes les dominations, même les plus injustes, même les plus contemptrices des droits de la conscience, pourvu que ses intérêts ne lui paraissent pas compromis, et qu'il puisse boire, manger et s'amuser. Et si, du dehors, l'ennemi menace son indépendance, que lui importe? *Patria ubi bene*, la patrie est là où l'on peut bien vivre. N'attendez donc pas de lui ces dévouements qui sauvent, ces efforts dont il n'est plus capable, ces sacrifices qu'il regarde comme ridicules. Pour ce peuple, la vie n'a pas d'autre but que la jouissance : pour l'at-

teindre, il sera capable de renverser tous les pouvoirs qui essaient de lui imposer quelque frein, mais il acclamera tous ceux qui lui promettront de l'y conduire, fussent-ils les plus cruels ennemis de la patrie et les contempteurs de tous les droits.

Panem et circences, du pain et des spectacles, ces deux mots résumaient toutes les aspirations des Romains dégénérés, c'est-à-dire des jouissances grossières et des plaisirs, et voilà pourquoi ils acclamaient des empereurs qui s'appelaient Caligula, ou Néron, ou Domitien, ou Commode; voilà pourquoi ils devenaient incapables de repousser les Barbares, qui savaient encore endurer la faim, la soif et le froid, et qui ne s'étaient pas amollis dans les délices de cette civilisation tombée en pourriture.

On pourrait certainement mesurer le degré de civilisation, de vraie civilisation d'un peuple, à son amour pour la pénitence, ce qui revient à dire à la sévérité et à l'austérité de ses mœurs.

L'amollissement et la corruption des mœurs marchent de pair avec le luxe, qui est une des plus grandes causes de l'appauvrissement général; avec l'égoïsme, qui est le père du paupérisme et l'une des causes du socialisme et du commnnisme; avec le despotisme d'en haut et la licence d'en bas; avec la multiplication des crimes et l'esprit d'insubordination, qui détruit toute autorité et qui ronge même la discipline militaire, dernier rempart de l'ordre social et de l'indépendance nationale; enfin avec les divisions dans les familles, avec la ruine même de la famille et avec la dégénérescence de la race et des individus.

L'amour du plaisir, l'horreur de la souffrance volontaire, qui corrompent et perdent les peuples, perdent aussi infailliblement les familles, qui ne subsistent, ne grandissent et ne prospèrent que par l'économie et l'épargne, lesquelles supposent l'abstinence, la sobriété,

le jeûne même ; l'amour du plaisir, l'horreur de la souffrance ne perdent pas moins les individus, dont ils amollissent le corps, compromettent la santé, affaiblissent et souvent même détruisent l'intelligence.

Le jeûne, l'abstinence, la mortification sont le remède suprême à tous ces maux, et c'est pourquoi l'institution du carême est éminemment favorable à l'individu, à la famille, à la société ; insensés ou pervers ceux qui s'élèvent contre cette institution, comme ceux qui ne veulent pas s'y soumettre !

Nous entrerons dans les détails en un prochain article, où nous insisterons particulièrement sur les avantages hygiéniques du carême, avantages qui frappent plus que les autres une génération qui accorde tant d'importance au corps et qui a si peu de souci des intérêts de l'âme.

J. CHANTREL.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

SOMMAIRE. — I. **Allemagne :** Arrestation de Mgr Ledochowski ; le prince-évêque de Breslau ; les députés catholiques au Reichstag, Mgr Moufang ; les lois de mai appréciées par le *Journal des Débats*. — II. **Angleterre :** Le *meeting* du 27 janvier et du 6 février ; fiasco des protestants intolérants. — III. **Suisse :** Expulsion des prêtres du Jura ; expulsion du P. Collet. — IV. **Equateur :** Le Deuier de Saint-Pierre officiel ; consécration de la républiqne au Sacré-Cœur. — V. **Faits divers :** Le mouvement religieux ; mort de Strauss, de Michelet et de Mme la comtesse de Ségur.

Le 3 février 1874 restera une date lugubre et en même temps glorieuse dans l'histoire de l'Eglise en Allemagne : c'est ce our-là que l'illustre confesseur de la foi et des droits de l'Eglise et de la conscience, Mgr Ledochowski, a été arrêté et conduit en prison. Donnons quelques détails, d'après une correspondance adressée au *Monde.*

Le samedi, 31 janvier, Mgr Ledochowski reçut un avis judiciaire. On le prévenait que, sur son refus de payer les amendes et l'absence d'objets à saisir au palais archiépiscopal, il serait

arrêté prochainement. Il y était ajouté qu'on n'aurait égard à aucune protestation, même appuyée sur la considération que les lois du mois de mai ne parlent pas d'emprisonnement. Monseigneur garda le secret sur cette communication, afin de ne pas augmenter l'émotion qui régnait parmi les habitants catholiques de la ville et d'éviter toute démonstration : il fit cependant ses préparatifs et se tint pour averti.

Dimanche matin, Mgr Ledochowski voulut dire sa messe chez les Carmélites-Déchaussées, qu'il affectionne tout particulièrement. La petite église était remplie de monde. Un grand nombre de personnes voulurent recevoir la sainte communion de la main de Monseigneur. Après la messe, plusieurs jeunes gens de bonne famille furent confirmés par Sa Grandeur ; personne ne se doutait que la catastrophe fût si proche, et pourtant tout le monde était ému.

Lundi, jour de la Purification, Monseigneur se rendit à la cathédrale, y revêtit dans la sacristie les ornements épiscopaux, alla s'asseoir sur son trône, bénit et distribua les cierges, puis présida à la procession de la Chandeleur. Après la procession, il déposa les ornements sacrés, et assista à la grand'-messe et au sermon. On remarqua généralement la gravité sévère du maintien de l'archevêque et l'émotion avec laquelle il donna la bénédiction à la fin de la messe. On chanta les litanies de la sainte Vierge et les oraisons pour le Pape, et on porta le saint-ciboire dans la chapelle du Saint Sacrement. Monseigneur marchait derrière l'officiant. Quand tout fut fini, il prit le chemin de son palais, et le peuple l'accompagna.

Mgr Ledochowski fut pendant le reste de la journée d'une sérénité et d'un calme parfaits. Le soir, il causa gaiement avec les personnes qui l'entouraient, et se retira à l'heure accoutumée. A trois heures et quart du matin, le 3 février, on vint frapper à la grande porte du palais. Le portier, réveillé en sursaut, demanda qui faisait ce bruit ; on lui ordonna d'ouvrir au nom de la justice, et il obtempéra sans délai à cette injonction.

Voici ce qui s'était passé : vers trois heures du matin, un grand nombre d'agents de police vinrent entourer le palais de l'archevêque et se poster dans les rues adjacentes. Plusieurs d'entre eux tinrent en respect les veilleurs de nuit qui gardent

la cathédrale et les empêchèrent de donner l'alarme. En même temps, un peloton d'infanterie prenait position sur le glacis voisin de la place du Dôme, et deux fiacres venaient stationner le long d'un enclos.

Une fois la porte du palais ouverte, M. Staudy, directeur de police, accompagné de M. Brink, commissaire du tribunal, et d'un employé supérieur de la police, pénétra dans le vestibule et demanda à voir Monseigneur. Un domestique courut éveiller le chapelain, et celui-ci alla prévenir Sa Grandeur, qui s'était éveillée en entendant du bruit et avait allumé sa bougie. Monseigneur fut prêt en peu de minutes, et fit entrer ces messieurs. M. Brink déclara à Sa Grandeur qu'il l'arrêtait par ordre du tribunal, à l'effet de lui faire subir un emprisonnement de deux ans pour non paiement de 5,400 thalers d'amende. Il ajouta qu'il consignait l'illustre prisonnier aux mains de M. Staudy, qui avait reçu la mission de l'accompagner jusqu'à sa destination. Monseigneur garda tout le temps sa dignité habituelle et un calme parfait. On laissa à Sa Grandeur un quart d'heure pour les préparatifs du départ. L'archevêque fit une courte prière, donna ses dernières dispositions, trouva de bonnes paroles pour son chapelain et ses domestiques, qui étaient tous très-émus, et se déclara prêt à partir. Sa Grandeur était vêtue d'une soutane noire, et elle endossa une pelisse de peau d'ours; sa tête était couverte d'un bonnet fourré.

Sur ces entrefaites on fit avancer un des deux fiacres et on y fit monter Sa Grandeur. M. Staudy et un employé de police prirent place dans la même voiture. Un agent monta sur le siége et cria au cocher le nom d'une porte de la ville située à l'opposé de celle vers laquelle on devait se diriger. La voiture partit à quatre heures et traversa au trot de deux mauvaises rosses la ville dans toute sa longueur. Les rues étaient entièrement désertes. A la gare du chemin de fer on ouvrit à Monseigneur le salon des Dames, et on lui servit du café. Monseigneur ne disait rien et priait.

A cinq heures quelques minutes, Monseigneur monta en wagon de première classe, toujours accompagné de M. Staudy, et le train de Posen à Breslau s'ébranla. A sept heures et demie, le train passait à la station de Prawicz, et M. Staudy pria Mon-

seigneur de descendre. Une voiture attelée de chevaux de poste était prête, et Monseigneur y prit place avec M. Staudy, qui dit à Sa Grandeur : « Que Votre Grandeur enveloppe bien ses « pieds, car nous avons encore un bon bout de chemin jusqu'à « Ostrowo. » Ce n'est qu'alors que l'Archevêque apprit le lieu de sa destination, et il en fut fort consolé, parce qu'ainsi il devait rester dans l'archidiocèse de Posen et parmi les siens.

Il y avait encore quinze lieues à faire en trois relais. On s'arrêta un peu plus longtemps à Krotoszyn et Monseigneur y prit un peu de nourriture. A trois heures et demie on était arrivé à Ostrowo, et la voiture s'arrêtait devant la prison commune. M. Staudy consigna son illustre prisonnier entre les mains du directeur de la prison et prit congé de Monseigneur, qui n'avait eu qu'à se louer de ses procédés.

Monseigneur occupe, à Ostrowo, une chambre assez spacieuse et convenablement meublée d'un lit, d'un canapé, d'une table et de quelque chaises. Cette chambre est blanchie à la chaux et porte le n° 25.

Une heure après l'arrivée de Sa Grandeur, on lui permettait de recevoir la visite du doyen Fabisz et du vicaire prince Edmond Radziwill. Monseigneur s'attendrit en les voyant et leur dit des paroles édifiantes.

Ostrowo est une petite ville d'environ 7,000 habitants, dont un certain nombre sont protestants ou juifs. La ville est située non loin de la frontière de la Silésie prussienne et de la Russie. Le vicaire de la paroisse est le prince Edmond de Radziwill, cousin germain du prince Antoine, chef de la famille, et aide de camp de l'empereur.

« C'en est fait! écrit le *Kuryer Poznanski* (Courrier de Posen). Ce que nous avons prévu depuis longtemps, ce que nous n'avons cessé de redouter depuis deux mois, s'est accompli. Ce matin, à quatre heures, notre révérendissime pasteur a été arrêté et emmené. Personne n'a été autorisé à accompagner le noble prisonnier. Aujourd'hui, l'Église célèbre la journée de prières sur le mont des Oliviers. Quelle disposition miraculeuse de Dieu! Notre pasteur a accompli sa tâche, il a persévéré jusqu'à la fin. A présent, c'est notre devoir qui commence. Suivons, avant tout, le désir exprès et si souvent ma-

nifesté du grand confesseur que Dieu nous a enlevé en ce moment, et conservons tous la quiétude sévère de la foi chrétienne, comme il convient à des hommes qui sentent profondément leur devoir et qui veulent le remplir saintement. Suivons, en outre, avec zèle et fidélité l'autorité ecclésiastique que représente notre prélat. Du reste, mettons de toute notre âme notre confiance en Dieu, qui a le pouvoir de nous sauver du danger, qui afflige et réjouit, et qui n'abandonne jamais ceux qui comptent sur lui. »

L'*Indépendance belge*, en racontant l'arrestation de Mgr Ledockowski, fait cette réflexion : « Il n'y a pas eu la moindre « démonstration, sinon que les théâtres polonais ont été fermés « et toutes les fêtes suspendues. » Pas de démonstration dans la rue, nous le croyons bien, puisqu'il était quatre heures du matin et que l'archevêque était arrêté à l'improviste, en pleine nuit : *Qui male agit odit lucem* ; mais que faut-il donc à l'*Indépendanee* pour constituer une démonstration, si la fermeture des théâtres et la suppression de toutes les fêtes n'en sont pas? Sans doute une émeute et des coups de fusils ; mais ce sont là des démonstrations qui ne sont pas à l'usage des catholiques.

Le prince-évêque de Breslau est aussi sous le coup d'une condamnation à la prison. Mais une partie du diocèse de Breslau étant sur le territoire autrichien, il est probable que l'évêque s'y retirera, et pourra, de ce point, continuer à administrer la partie prussienne de son diocèse. Les journaux autrichiens prévoient de ce chef des embarras sérieux pour le cabinet de Vienne, car la Prusse ne manquera pas de réclamer contre la situation de l'évêque de Breslau, et cependant il sera bien difficile d'entraver celui-ci dans l'exercice d'un ministère qui, du côté de l'Autriche, n'a donné lieu à aucune plainte.

Nous avons fait connaître les députés ecclésiastiques envoyés par l'Alsace-Lorraine au parlement allemand. Ces députés ne seront pas les seuls qui défendront dans le Reichstag les droits de l'Eglise catholique ; nous devons citer, à côté d'eux, entre autres, l'un des plus célèbres publicistes de l'Allemagne, Mgr Moufang, protonotaire apostolique, qui a été élu à Mayence.

Mgr Moufang, né dans cette ville, le 12 février 1817, a fait des études à Bonn, à Munich, à Giessen. Il fut ordonné prêtre à Mayence, en 1839, devint le co-rédacteur du journal le *Catholique*, directeur du grand séminaire de Mayence en 1851, et entra dans la Chambre haute de Darmstadt en 1863. Il fut, en 1864, nommé docteur honoraire par l'Université de Würzbourg, et fut *consulteur* à Rome dans les travaux préparatoires au dernier concile du Vatican.

Disons enfin, à propos des dernières élections, que les droits des catholiques peuvent compter sur une centaine de défenseurs au Reichstag; 32 de ces voix appartiennent à la Bavière catholique, qui s'est réveillée, et qui, sur 801,146 voix réparties entre les représentants de cinq opinions différentes, en a réuni 480,607 sur les députés catholiques.

On trouvera plus loin, aux *Documents pour l'histoire de l'Eglise*, les nouvelles lois proposées au Reichstag pour compléter celles du mois de mai; c'est le complément des chaînes forgées pour asservir le catholicisme. Aussi la presse la moins favorable à l'Eglise, comme le *Journal des Débats*, commence-t-elle à trouver que l'on va bien loin, et que la cause de l'Eglise devient (elle l'a toujours été) la cause de la véritable liberté. Nous ne craindrons pas de citer trop longuement l'article où ce journal montre le revirement qui commence à se faire dans les esprits les plus prévenus contre l'Eglise; cet article a la valeur d'un document :

Nous avons maintes fois exprimé, dit le *Journal des Débats*, ce que nous pensons du système appliqué à l'Eglise catholique en Prusse, et nous avons mis en lumière le véritable caractère de cette législation « à la vapeur » qui a abouti à une guerre judiciaire contre les évêques et qui, au bout de quelques mois, est trouvée déjà insuffisante et doit être renforcée par de nouvelles mesures préventives et répressives. Nous n'avons jamais adhéré à la doctrine suivant laquelle toute mesure qui confisque au profit de l'Etat un droit inhérent à l'essence de telle ou telle Eglise doit être indistinctement et nécessairement considérée comme libérale, et nous avons toujours dédaigné ce libéralisme vulgaire qui applaudit chaque fois que la police met la main sur un prêtre.

Voir dans les célèbres *lois de mai* (*Maigesetze*) et autres mesures analogues du gouvernement prussien une conquête de la liberté, un triomphe de la civilisation, un grand progrès politique et social; parler de libéralisme là où il n'est question, en réalité, que de la domination et de l'assujettissement, où il s'agit de soumettre l'Eglise au pouvoir absolu de l'Etat jusqu'à en faire un rouage administratif, c'est là, suivant nous, une déplorable confusion d'idées et une intervention singulière du sens approprié aux mots. Il nous semble même que, ranger les mesures en question sous la catégorie du libéralisme, c'est aller directement contre les intentions de leur auteur, M. de Bismark, qui certainement ne l'entend pas ainsi, et qui n'aspire nullement à passer pour un libéral.

L'opinion que nous rappelons ici en substance, nous l'avons exprimée en toute occasion; dernièrement encore, elle a été émise dans nos colonnes à propos de la prétendue bulle de la *Gazette de Cologne*, à propos du *meeting* anticatholique patronné par lord John Russell, etc., et nous pouvons la maintenir d'autant plus hardiment que nous sommes assurément à l'abri de tout soupçon de tendresse pour l'ultramontanisme. Cependant, c'est là un fait incontestable qu'en Allemagne le parti libéral tout entier professe aujourd'hui des opinions contraires et que, sur la question des rapports entre l'Eglise et l'Etat, et particulièrement sur la conduite à suivre à l'égard du catholicisme, il a adopté, comme sur tant d'autres points, les vues du prince de Bismark.

Le chancelier allemand a eu la fortune prodigieuse non-seulement de créer en quelques années un grand empire, mais encore de produire une révolution complète et toute favorable à son œuvre dans les idées et les théories politiques en Allemagne. La philosophie allemande vient de nous donner une nouvelle preuve de la merveilleuse souplesse avec laquelle elle s'adapte aux faits accomplis, aux grands changements survenus dans le monde extérieur. Avec cette puissance d'abstraction et de généralisation qui lui est propre, elle a bien vite transformé en principes les faits du hasard et de la force, et sanctionné de son autorité scientifique les procédés de la politique de M. de Bismark...

Les questions de domination et de puissance les préoccupent plus que les questions de droit et de liberté, et les mots autrefois dominants dans le vocabulaire philosophique allemand : *Idee*, *Geist*, *Recht*, *Freiheit* (idée, esprit, droit, liberté), cèdent le pas aux mots : *Macht*, *Kraft*, *That*, *Thatsache* (puissance, force, action, fait accompli). La doctrine si éminemment prussienne de l'omnipotence de

l'Etat — on pourrait même dire l'apothéose de l'Etat — est adoptée par les plus grands publicistes, par les professeurs les plus célèbres des universités allemandes. Ils regardent maintenant d'en haut et avec une certaine commisération ces théories sur l'Eglise libre, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat qu'ils professaient jadis; c'est là pour eux un point de vue arriéré, dépassé (*ueberwundener Standpunkt*); aujourd'hui, ils font tout plier devant l'intérêt et la volonté de l'Etat, et ils prêtent l'appui de leur science et de leur philosophie à la guerre à fond poursuivie par M. de Bismark contre le clergé catholique.

II

Les persécuteurs d'Allemagne ont cherché à s'appuyer sur l'opinion publique en Angleterre ; ils n'ont pas réussi. De l'aveu même du *Times*, qui n'aime pas le catholicisme, on le sait, le *meeting* convoqué à Saint-James Hall par lord Russell, le 27 janvier, n'a pas réussi. Il a été évident que l'opinion publique n'était pas avec lui. Lord Russell lui-même, qui l'avait convoqué, ne jugea pas à propos d'y venir ; aucune notabilité sérieuse n'y parut; on n'y entendit que des discours fanatiques, rappelant les vieux temps du seizième siècle et le vieux cri de *No popery* (pas de papisme), qui n'a plus le don d'émouvoir les Anglais, bien revenus de leurs anciens préjugés. Personne, enfin, ne pouvait prendre au sérieux cette bourde que le gouvernement allemand se montre le défenseur de la liberté et ne fait que défendre l'Etat contre les empiètements de l'ultramontanisme. Les faits sont trop évidents pour qu'on puisse faire accepter de pareilles contre-vérités par un peuple sensé et ami de la liberté.

Le *meeting* catholique du 6 février a eu un bien autre succès. On sait qu'il est dû à l'initiative du duc de Norfolk. Le 30 janvier, Mgr Manning exhortait ainsi ses diocésains à y prendre part :

« Palais de l'Archevêché, Westminster.

« Révérends et Chers Frères et Chers Enfants en Jésus-Christ

« Mardi dernier, un meeting a été tenu dans Saint-James's Hall par quelques-uns de nos compatriotes à l'effet d'exprimer leurs

sympathies pour le gouvernement prussien dans sa persécution contre les sujets de l'empire allemand, à raison de leurs convictions religieuses. Nous sommes tous libres dans ce pays d'émettre notre opinion. Ceux qui ont organisé le meeting de mardi dernier, et qui y ont assisté, avaient le droit d'agir ainsi. Ils approuvent les violations de conscience et la persécution par les amendes et l'emprisonnement pour la cause de la religion. Tous ceux qui ont pris part à ce meeting sont aujourd'hui complices de ces actes de tyrannie. Ils ont exprimé leur avis. C'est à vous maintenant d'user du même droit et d'émettre le vôtre avec une égale liberté. Vendredi prochain, 6 février, un meeting sera tenu dans Saint-James's Hall, à sept heures et demie du soir, pour condamner ces doctrines de persécution, funestes aux droits de la conscience et à la paix civile et religieuse de notre pays. Vous enverrez en même temps à ceux qui souffrent en Allemagne à cause de la conscience l'expression de votre sympathie cordiale et la promesse que nous prierons tous les jours afin que la grâce de Dieu les rende forts pour résister, fermes et inflexibles, à toute violence pour les droits de la conscience et pour la foi. Tous ceux d'entre vous qui ne seront pas empêchés assisteront au meeting du 6. C'est une cause dans laquelle le pauvre est intéressé au même titre que le riche, car c'est la cause de Dieu et de son Eglise. Nous sommes certains que vous ne souffrirez pas qu'un obstacle de nature mondaine vous empêche d'y assister pour protester contre ces tentatives criminelles faites en vue de rallumer les animosités religieuses qui dans les temps passés ont si cruellement affligé ces royaumes.

« † Henri-Edouard,
« *Archevêque de Westminster.*

« 30 janvier. »

Le *meeting* catholique s'est tenu dans la même salle de Saint-James où s'était tenu le *meeting* protestant. Cette salle contenait environ 2,000 personnes le 27 janvier; le nombre était plus que doublé le 6 février, et des milliers de personnes dûrent rester dehors, quoique une autre assemblée catholique se tînt à la même heure dans l'église catholique romaine de Warwick. Le *Times* lui-même constate que la démonstration catholique a été beaucoup plus imposante que la démonstration protestante, tant par le nombre des assistants que par leur qualité et les discours des orateurs. « Si, dit-il, une personne « ignorant les choses d'Angleterre avait assisté au *meeting* du

« 27 janvier et à celui du 6 février, elle aurait pu croire que « l'immense majorité du peuple anglais est catholique. »

Il est une chose qu'il importe de faire ressortir, dit un correspondant de l'*Union*, c'est que cette manifestation était essentiellement *laïque*. L'initiative en avait été prise, de concert avec le duc de Norfolk, par l'association appelée *Catholic Union*, qui est une institution exclusivement laïque. L'archevêque de Westminster et les évêques suffragants avaient été invités à honorer le meeting de leur présence, mais ils avaient refusé, non certes par manque de sympathie, mais parce qu'ils ne voulaient pas qu'il fût dit qu'il s'agissait d'une manifestation cléricale. Il y avait un certain nombre de prêtres, mais je les ai remarqués surtout parmi ceux qui n'ont pu entrer et qui encombraient les escaliers de Saint-James's Hall. Une autre considération qu'il ne faut pas perdre de vue, en envisageant ce meeting, c'est que ceux qui l'ont convoqué voulaient surtout protester contre la manifestation de la semaine précédente ; ils avaient à cœur de prouver que les idées étroites d'une coterie n'étaient pas les sentiments de la majorité du peuple anglais : le rang illustre et le nombre des assistants ont démontré ce fait d'une manière éclatante.

Nous suivons maintenant le compte-rendu du *Monde*, en l'abrégeant un peu et en supprimant quelques paroles qui pourraient être trop désagréables au delà du Rhin.

Le duc de Norfolk présidait. Dans l'assistance on remarquait le comte de Gainsborough, lord Howard de Glossop, le comte de Denbigh, lord Walter Kerry, lord Stafford, sir Charles Douglas, lady Noel, le comte et la comtesse de Kenmare, la marquise douairière de Londonderry, la marquise douairière de Lothian, la comtesse de Denbigh, les filles de lord Howard et un grand nombre d'autres familles catholiques dont les noms figurent parmi les plus illustres de l'aristocratie anglaise.

Après l'ouverture de la séance, le secrétaire, M. Wallace, donna lecture de nombreux télégrammes reçus du continent, de la Grande-Bretagne, de l'Ecosse et de l'Irlande, et qui tous exprimaient des sympathies pour le meeting.

Après la lecture de ces télégrammes, le secrétaire présenta au meeting les députations envoyées par presque toutes les

grandes villes du Royaume-Uni, pour montrer combien l'indignation était générale et profonde.

« L'énumération de ces villes, a dit M. Wallace, ne serait que la lecture d'une page de géographie ; il suffit de dire qu'il n'y a pas un comté, pas un diocèse qui ne soit représenté. »

De longs applaudissements accueillirent le duc de Norfolk lorsqu'il monta à la tribune. Le noble duc dit que son premier devoir était de donner lecture de la lettre suivante de S. G. l'Archevêque de Westminster :

« Palais archiépiscopal de Westminster,
5 février 1874.

« Mon cher lord duc,

« J'écris pour remercier Votre Excellence et tous ceux qui se sont réunis avec vous pour protester non-seulement contre la persécution religieuse en Allemagne, mais aussi contre la tentative faite dans Saint-James Hall, le 27 du mois dernier, pour faire revivre les conflits religieux, aujourd'hui heureusement apaisés dans ce pays. (*Applaudissements.*) Lorsque j'ai vu l'échec de ces meetings au point de vue du nombre et de la qualité (*rires et applaudissements*), j'ai douté que le meeting de demain fût encore nécessaire. Mais il sied bien au monde laïque de la Grande-Bretagne de protester avec éclat contre la violation de conscience en matière de religion, et d'envoyer aux catholiques d'Allemagne et à ceux qui souffrent avec eux pour la cause de la conscience, l'encouragement de leur sympathie cordiale et la promesse de prier pour qu'ils obtiennent force et fermeté dans la lutte.

« Croyez-moi, mon cher lord duc, le serviteur affectionné de Votre Excellence.

« HENRI-EDOUARD,
« *Archevêque de Westminster.* »

Le président prononça ensuite un discours dans lequel, après avoir comparé la persécution religieuse en Allemagne avec celle qui éclata en Angleterre il y a trois siècles, il déclare que ses coreligionnaires anglais doivent être reconnaissants envers leurs compatriotes qui les torturaient alors, pour le changement intervenu dans le traitement des catholiques d'Angleterre. Ces derniers ont donc le droit de sympathiser avec les catholiques allemands, qui, loin de désespérer, doivent prier avec eux pour

que l'Eglise devienne aussi libre en Allemagne qu'en Angleterre. Parlant ensuite de l'archevêque de Posen, le président dit que ce prélat est en prison parce qu'il refuse de se soumettre à des lois que sa conscience est forcée de repousser, et que les faits mis à sa charge ne sont nullement prouvés. (Une voix : « Dieu bénisse l'archevêque de Posen ! ») Le président recommande aux catholiques de prier pour les membres de l'Eglise qui souffrent en Allemagne et en Suisse, ainsi que pour le Saint-Père, le Chef de l'Eglise, qui endure les mêmes souffrances, ajoutant que les présentes persécutions hâteront le jour de la délivrance du Vicaire de Jésus-Christ et la paix et le triomphe de son Eglise.

Après ce discours, le comte de Gainsborough présenta la résolution suivante :

« Que ce meeting désire exprimer sa plus profonde sympathie pour les catholiques d'Allemagne qui souffrent des rigueurs des nouvelles lois pénales. »

Le noble comte adressa alors au meeting quelques paroles exprimant l'espoir que la religion catholique ne tarderait pas à vaincre cette persécution comme toutes les autres.

« Cette même religion catholique, dit-il, qui pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne a survécu aux persécutions les plus terribles et jeté le trouble dans le cœur d'Hérode et des empereurs romains, a jeté aujourd'hui le trouble dans le cœur du prince Bismarck. »

Le colonel Vaughan appuya la résolution, disant que tous les catholiques du monde entier étaient solidaires par leurs principes. Quant aux meetings du 27 janvier, il ne peut croire que le peuple anglais puisse sympathiser avec la persécution religieuse et se réjouir du spectacle d'un gouvernement jetant en prison ceux qui ont combattu pour lui sur plus d'un champ de bataille. L'Anglais, qui jouit de la liberté religieuse, la désire pour tous. La pire des tyrannies est celle qui déclare qu'elle fait ses lois pénales pour le salut public. Telle était la tyrannie religieuse dans la Rome païenne, telle elle était en Irlande et telle elle est en Allemagne.

La résolution, mise aux voix, fut adoptée par acclamation.

Lord Howard de Glossop, dont le nom fut vivement applaudi, déposa alors la résolution suivante :

« Que les nouvelles lois ecclésiastiques d'Allemagne mettent l'Eglise dans l'impossibilité d'exercer librement ses fonctions religieuses, et sont contraires aux droits de la conscience. »

Dans son discours, lord Howard déclare que tout bon catholique est aussi un excellent sujet. Avant et pendant les dernières guerres, le gouvernement prussien a observé la plus grande tolérance religieuse, et les catholiques ont aidé l'Allemagne à devenir une grande puissance. Mais, après la guerre, tout changea de face, et les catholiques furent payés d'ingratitude.

Une communauté religieuse qui a rendu les plus grands services sur les champs de bataille et qui compte dans son sein 80 membres décorés de ce chef a été, en récompense de ses services, honteusement chassée du pays.

L'orateur conclut en remerciant le public anglais et la presse anglaise de leur attitude dans cette question. Comme Anglais, il est fier de la presse de son pays, qui, dit-il, ne se laissera jamais influencer au point d'oublier son devoir.

Deux autres résolutions furent ensuite déposées, l'une par le comte Denbigh, et l'autre par le directeur de Lovat. Elles sont ainsi conçues :

« Que la suppression et l'expulsion des communautés religieuses, accusées sans preuves du crime de déloyauté, est un abus tyrannique de pouvoir de la part de la législature et du gouvernement d'Allemagne.

« Que le président est invité à communiquer ces résolutions à l'archevêque de Cologne et à l'archevêque de Gnesen et Posen. »

Toutes ces résolutions ont été votées avec enthousiasme, et le meeting ne s'est séparé que fort tard dans la nuit.

Cette fois, c'est bien la voix de l'Angleterre qui s'est fait entendre. Un *meeting* tenu à Berlin, le 7 février, et où l'on savait déjà par le télégraphe ce qui s'était passé dans le meeting catholique, a bien feint de ne connaître que celui du 27 janvier, et a envoyé à l'Angleterre des remerciements que repousse la ma-

jorité de ce pays. C'était encore les sentiments de cette majorité qu'exprimait d'ailleurs sir Henry Hoare, dans un discours pour la députation, qu'il a fait applaudir par un auditoire en très-grande majorité protestante. Comme quelques voix acclamaient le chancelier allemand :

« Je suis, s'est-il écrié, je suis pour la liberté des catholiques parce que je suis pour la liberté des protestants ; je suis pour que les pasteurs puissent enseigner et parler suivant leur conscience, parce que je veux pouvoir parler selon la mienne... Oui, messieurs, je suis contre les meetings qui sympathisent avec les oppresseurs contre les opprimés, et, si ces déclarations devaient me fermer l'entrée du Parlement et m'enlever vos suffrages, je serais fier de ne les avoir pas mérités. »

Les applaudissements qui ont accueilli ces nobles paroles ont prouvé à sir Henry Hoare qu'elles n'empêcheraient pas son élection.

III

La Suisse nous apporte de nouveaux faits qui prouvent que ce n'est pas des libéraux et des francs-maçons qu'il faut attendre le respect de la liberté religieuse. Laissons parler les documents officiels.

Voici d'abord la note de la dernière décision prise, en date du 30 janvier, par le conseil d'Etat de Berne *pour le maintien de l'ordre public :*

Le conseil d'Etat, considérant :

1° Que les curés révoqués par le jugement du 15 septembre 1873, ainsi que ceux qui ont signé et non retiré la protestation de février 1873, continuent, d'après les rapports officiels, en particulier des préfets et du commissaire du gouvernement, à provoquer les haines religieuses et à exciter les esprits contre les ecclésiastiques appelés en fonctions par l'Etat, ainsi que contre les ordres et décisions des autorités civiles, et à troubler ainsi la paix confessionnelle ;

2° Que, par suite de ces agissements de leur part, il a été commis des excès graves dans diverses localités du Jura ;

3° Que l'on ne saurait s'attendre à voir l'ordre se rétablir que s'il est momentanément interdit aux ecclésiastiques en rébellion contre l'Etat de séjourner ultérieurement dans le nouveau territoire du canton.

Aux termes de l'article 44 de la Constitution fédérale, des paragraphes 39, 40 et 80 de la constitution cantonale, du paragraphe 2 de la loi du 18 janvier 1874 sur l'organisation des cultes, et de la décision du Grand-Conseil du 14 janvier 1874 ;

Arrête :

Art. 1er Le séjour dans les districts de Courtelary, Delémont, Franches-Montagnes, Lanson, Moutiers, Porrentruy et Bienne, est jusqu'à nouvel ordre interdit aux curés révoqués de leurs fonctions par le jugement du 15 septembre 1873, ainsi qu'aux ecclésiastiques catholiques qui ont signé la protestation de février 1873.

Art. 2. Cette défense tombera aussitôt que les ecclésiastiques en question déclareront expressément qu'ils veulent se soumettre aux lois de l'Etat et aux mesures prises par l'autorité civile.

Art. 3. Les ecclésiastiques dont il s'agit auront à quitter le territoire des districts sus-mentionnés s'ils ne se soumettent pas aux conditions marquées par l'article 2, dans les 48 heures, à partir du jour de la notification officielle du présent arrêté.

Art. 4. Le commissaire du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nous disions bien que l'affaire si simple de l'*Appel* de M. l'abbé Defourny fournirait un prétexte à beaucoup de bruit et à de nouvelles mesures de liberté libérale. Après avoir été tenu dix-huit jours au secret, le R. P. Collet, *coupable* d'avoir reçu un ballot de brochures écrites par un prêtre français, vient d'être expulsé du territoire suisse, comme Mgr Mermillod, quoique l'officier du ministère public fédéral reconnaisse qu'*il n'y a pas lieu de le mettre en accusation.* Il est expulsé en vertu de l'article 57 de la constitution qui porte : « La confédération « a le droit de renvoyer de son territoire les étrangers qui « compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. » On se demande en quoi le P. Collet pouvait compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.

Nous publierons les documents relatifs à cette affaire, nous contentant de dire aujourd'hui que les catholiques suisses protestent énergiquement contre la conclusion développée par M. l'abbé Defourny, c'est-à-dire l'appel à une intervention étrangère pour rendre aux catholiques suisses la jouissance des droits qui leur sont garantis par les traités. Ce n'est pas

qu'ils n'eussent le droit de faire cet appel, mais, par patriotisme, ils aiment mieux y renoncer. Quant à M. l'abbé Defourny, il n'a pas prétendu non plus qu'il *fallût* faire cet appel, mais il a développé avec autant de force que de raison les griefs des catholiques suisses et le devoir qu'auraient les puissances garantes d'intervenir en leur faveur.

Quant au R. P. Collet, l'*Echo du Salève* donnait il y a quelques jours les vraies causes de son expulsion :

« M. l'abbé Collet ou plutôt le Père Collet, dit l'*Echo*, appartient à l'ordre de Saint-Benoît; il est originaire de la Lorraine, aujourd'hui violemment arrachée à la France. Il avait été au grand séminaire de Fribourg le condisciple et l'ami de Mgr Mermillod. Le bien que fait ce saint prêtre à Genève et dans les environs de Genève, personne ne peut l'apprécier. Grâce à lui, plusieurs jeunes orphelines sans fortune sont élevées dans l'excellent établissement des Sœurs de la Présentation de Saint-Julien.

« Le Père Collet, dont le cœur est ouvert à toutes les misères, le Père Collet, qui soulage les pauvres, donne un asile aux orphelins, est enfermé dans les prisons de Genève. Il est vrai que Gaillard et Razoua résident librement dans ce même canton de Genève, à la frontière de la France, qu'ils ont souillée de leurs crimes. »

IV

Afin de terminer cette chronique par des faits plus consolants, nous nous transporterons dans cette petite et noble république de l'Equateur, qui a si fermement protesté, il y a trois ans, contre l'envahissement des Etats de l'Eglise et qui vient, comme nous l'avons dit, d'offrir au Saint-Père le tribut annuel du dixième des revenus de l'Etat. Le texte même du décret doit être inséré dans les *Annales catholiques*, le voici :

Le Sénat et la Chambre des députés de l'Équateur, réunis en Congrès, considérant :

1° Que c'est un devoir pour les nations catholiques de contribuer au soutien du gouvernement universel de l'Église ;

2° Que ce devoir est encore plus impérieux en ce moment, où le Saint-Père est dépouillé de ses domaines et de ses ressources par

une inique usurpation, et qu'aucun gouvernement ne paraît s'en mettre en peine ;

3° Que la situation de la République lui permet de donner en quelque manière un témoignage solennel de sa fidélité au Saint-Siége,

Décrètent :

1° Que 10 p. 0/0 des revenus de l'État seront annuellement envoyés au Saint-Père, par le pouvoir exécutif, aussi longtemps qu'il sera dans les misérables conditions où il se trouve actuellement, comme un témoignage de justice, de loyauté et de respect du peuple de l'Équateur envers le Chef de l'Église.

2° Ce décret prendra force de loi à partir de cette année.

Le Pouvoir exécutif sera avisé de le remplir dans sa teneur.

Donné à Quito, capitale de la République de l'Équateur, le 8 octobre 1873, et ont signé :

Roberto di ASCOSURI, président du Sénat; Vicente SALAŹAR, président de la Chambre des députés; puis les deux secrétaires; enfin Garcia MORENO, président.

Le même jour, un autre décret consacrait solennellement la République au Sacré-Cœur de Jésus ; reproduisons aussi ce décret, dont le *Messager du Sacré-Cœur* nous fait connaître le texte ; il est bon que l'on sache, dans le vieux monde, quels sont les sentiments religieux des républicains de l'Équateur :

Le Sénat et la Chambre des députés de l'Equateur réunis en congrès :

Considérant,

1° Que le troisième Concile provincial de Quito, par un décret spécial, a consacré la République de l'Equateur au très-sacré Cœur de JÉSUS et l'a placée sous sa protection et sauvegarde ;

2° Qu'il appartient au pouvoir législatif de coopérer au nom de la nation à un acte qui est très-conforme à ses sentiments d'éminent catholicisme, et qui est aussi le moyen le plus efficace de conserver la foi et d'obtenir le progrès et le bien-être de l'Etat,

Décrètent :

ART. 1er. — La République de l'Equateur est consacrée au très-saint Cœur de JÉSUS, qui en est proclamé le patron et le protecteur.

ART. 2. — Est déclarée fête nationale de première classe, la fête

du très-saint Cœur de Jésus. Cette fête sera célébrée dans toutes les églises cathédrales de la République par les prélats diocésains avec toute la pompe possible.

Art. 3. — Il sera érigé dans toutes les cathédrales un autel dédié au Cœur de Jésus, et à cette intention le gouvernement fera appel au zèle et à la piété des Evêques.

Art. 4. — Sur le fronton de chacun des autels mentionnés dans l'article précédent, sera placée, aux frais de l'Etat, une table de marbre sur laquelle sera inscrit le présent décret.

Fait à Quito, capitale de la République, le 8 octobre 1873.

(*Suivent les signatures.*)

V

Nous sommes encore obligé aujourd'hui de remettre les récits des faits religieux accomplis dans d'autres contrées, à Rome, en France, en Belgique, en Autriche, en Portugal, au Brésil, dans les missions. Cette abondance de faits intéressants prouve à quel point le mouvement religieux est intense ; c'est le monde entier qui est remué ; il n'y a pas un seul pays indiférent aux questions religieuses, et si la lutte, si les épreuves se rencontrent partout, c'est le signe même d'une résurrection générale, et, nous l'osons dire, de prochains triomphes.

Les morts se sont multipliées bien vite depuis quelque temps. Chaque semaine, les matières de notre article *Nécrologie* s'accumulent. Nous ne voudrions pas attendre pour signaler au moins la mort, arrivée ces jours-ci mêmes, de trois personnages qui ont occupé la renommée à des titres divers : celle du trop fameux docteur Strauss, l'ennemi de la divinité de Jésus-Christ et le précurseur de Renan ; celle de M. Michelet, cet historien qui avait donné de si belles espérances et qui s'est distingué par tant de folles et immorales productions ; celle, enfin, de Mme la comtesse de Ségur, cette aimable et sympathique fille du célèbre Rostopchine, l'aimable auteur de tant de livres chers à l'enfance, et la mère de ces deux aimables et sympathiques écrivains, Mgr de Ségur, dont le nom seul est un éloge, et M. Anatole de Ségur, le poëte charmant que l'Académie n'a pas su appeler dans son sein.

J. Chantrel.

AU VATICAN.

Nous avons parlé, dans notre dernière chronique religieuse, de l'audience accordée par Pie IX, le 30 janvier, à cent vingt jeunes filles, dites les Filles de Marie de l'école Saint-Louis. Voici, d'après l'*Union*, quelques-unes des paroles prononcées par le Saint-Père à cette occasion :

« Le plus grand nombre d'entre vous, mes enfants, est des-« tiné à vivre dans le monde ; eh bien, pénétrez-vous bien des « pieux enseignements que vous recevez dans vos écoles ; car « le monde est plein de périls et les démons s'y promènent en « grand nombre sous les costumes les plus divers. Il vous « faudra combattre pour vous conserver dans la grâce et la « vertu ; eh bien, n'oubliez pas que la meilleure arme pour « combattre les ennemis de votre âme et de votre salut, pour « repousser les tentations qui pourront vous assaillir, est la « crainte de Dieu. Souvenez-vous toujours de la Passion de « Notre-Seigneur, et la vue des souffrances endurées par Jésus-« Christ pour l'expiation de nos péchés sera pour vous un sou-« lagement à toutes vos peines et une force contre toutes les « tentations. Soyez unies avec Dieu, et, je vous le répète, ayez « sans cesse devant les yeux la Passion de Notre-Seigneur.

« Jésus-Christ montait le chemin qui conduisait au Cal-« vaire, où il devait être crucifié. Il montait cette pénible route « chargé du pesant fardeau de sa croix, entouré de scélérats et « précédé et suivi d'une foule immense de gens impies. Toute-« fois, au milieu de cette foule se trouvaient des femmes et des « jeunes filles qui, pleines d'affection pour Notre-Seigneur, « suivaient la foule en pleurant. Quand Jésus-Christ passa « près d'elles, elles ne surent rien lui dire, mais leurs larmes « parlaient suffisamment ; elles pleuraient en voyant Notre-« Seigneur couvert de sang, accablé de fatigue et abreuvé « d'outrages. Leur cœur était si ému à la vue de tant de souf-« frances et de cruautés, qu'elles ne trouvèrent pas de paroles « pour lui exprimer leur compassion.

« Jésus-Christ, voyant leurs larmes et leur douleur, voulut « leur indiquer la cause de tous les maux qu'il endurait, et, se « tournant vers elles, il leur dit : Ne pleurez point sur moi,

« car je vais retourner à mon Père, dont je ne me suis séparé « que pour le salut du monde ; mais pleurez sur vous-mêmes « et sur vos enfants, pleurez sur les péchés du monde, qui sont « la cause de mes souffrances : *Nolite flere super me, sed super* « *vos et super filios vestros;* pleurez sur les ennemis qui me « persécutent et qui me font souffrir. Que ces paroles de Notre-« Seigneur demeurent toujours gravées dans votre cœur, et « rappelez-vous sa Passion, et vous ne pécherez pas, car vous « ne voudrez point renouveler ses souffrances par vos fautes. « Oui, méditez souvent la Passion de Notre-Seigneur et deman-« dez-lui la force de résister à toutes les tentations et de vivre « toujours dans la sainte crainte de Dieu.

« Montez avec lui sur le Calvaire, faites souvent le chemin « de la croix ; je sais bien que vous ne pourrez plus le faire dé-« sormais dans le Colisée, puisque des mains impies et sacri-« léges en ont arraché la croix et les stations ; mais, n'en « doutez pas, l'heure du châtiment viendra et Dieu saura bien « en son temps tirer vengeance de tant d'infâmes sacriléges, et « ceux qui l'insultent aujourd'hui périront misérablement. « Méditez la Passion. C'est dans la contemplation des souf-« frances de Notre-Seigneur que vous trouverez la force de « vous conserver toujours dans la vertu. Invoquez sans cesse « la bonne Vierge Marie dont vous êtes les enfants privilégiées. « Par elle toutes les grâces vous seront accordées ; elle est « notre Mère et ne saurait rien vous refuser. Jésus-Christ expi-« rant sur la croix nous l'a donnée lui-même pour Mère quand « il l'a confiée au disciple bien-aimé : *Ecce mater tua.* Invo-« quez donc Marie, la Mère des miséricordes, et le secours de « la grâce ne vous fera jamais défaut. Encore une fois, je vous « recommande le travail, la piété, la prière, et je lève ma main « pour appeler sur vous et sur vos familles les bénédictions du « ciel. *Benedictio Dei*, etc. »

Le dimanche, 1er février, le Saint-Père a reçu en audience solennelle, dans la salle du consistoire, les représentants des Sociétés catholiques de Rome réunies sous le titre de *Federazione piana* (fédération Pie, ainsi nommée en l'honneur de

Pie IX). Le président, M. le chevalier Mencacci, a lu une adresse à laquelle le Pape a répondu :

« Devant répondre par quelques paroles à ce qui vient de « m'être dit, je ne puis que me faire l'écho de ce que j'ai en- « tendu. Il est un seul point sur lequel je ne pourrais me mettre « d'accord avec l'orateur, c'est lorsqu'il a attribué à ma per- « sonne ce qui n'est dû qu'à Dieu. (Signes de dénégation dans « l'auditoire.)

« Néanmoins je parlerai, et je parlerai conformément à « l'esprit de l'Eglise. Je vous dirai quelques paroles sur le « sujet même que l'Eglise, toujours bienfaisante en ses dispo- « sitions, met aujourd'hui sous les yeux de tous ses ministres. « L'Eglise donc, dans ce premier dimanche qui précède le « carême, propose à notre réflexion Dieu, considéré comme « créateur du monde.

« Dieu créateur doit être chaque jour l'objet de nos médi- « tations, parce que nous avons à le remercier de ses innom- « brables bienfaits, et en particulier de la faveur qu'il nous « a faite de nous appeler à participer à sa vie, en nous for- « mant du néant et en nous élevant à la dignité de ses enfants.

« Dieu créa le monde entier avec la facilité propre au Tout- « Puissant. Pour créer l'univers, il n'eut besoin que d'une « parole : *Fiat*, dit-il, *fiat lux*, et les ténèbres disparurent. Le « soleil et la lune, *luminare malus et luminare minus*, s'éle- « vèrent dans les airs, le premier pour présider au jour, la « seconde pour éclairer la nuit. Dieu créa avec la même facilité « les poissons pour la mer, les oiseaux pour l'air, les animaux « pour les campagnes, les herbes et les fleurs pour les prairies, « et il revêtit les arbres de branches, de feuilles et de fruits. « Cette scène magnifique fut recouverte par le firmament avec « ses innombrables étoiles ; et tout cela Dieu le créa unique- « ment pour l'homme.

« Pour toutes ces grandes choses une seule parole a suffi ; « mais quand il s'agit ensuite de créer celui qui devait jouir « de ces splendides préparatifs, Dieu sembla, selon notre ma- « nière de parler, appeler à son secours les deux personnes de « la très-sainte Trinité et il dit : *Faciamus hominem ad ima-*

« *ginem et similitudinem nostram*; Faisons l'homme à notre « image et à notre ressemblance.

« Dieu créa l'homme, et d'une de ses côtes il forma ensuite « la femme, qu'il lui donna pour compagne.

« Ces premiers instants furent d'un bonheur sans mélange : « la pureté du cœur et l'innocence de l'âme étaient le fonde- « ment de ce bonheur. Mais ce bienheureux état ne pouvait « durer; l'envie diabolique, le miel aux lèvres et le poison « dans le cœur, vint le troubler : *Invidia diaboli peccatum in* « *hunc mundum introivit.* Le diable ne pouvait tolérer qu'un « être jusque-là inconnu fût placé dans une situation si su- « blime, il chercha à éloigner l'homme de Dieu, et dans son « immense malice, qui est le partage de tous ceux qui le « suivent, il est parvenu à ses fins, au grand détriment du « genre humain. La vanité et la désobéissance ont entraîné au « mal nos premiers parents; mais, pour confondre le démon, « Dieu promit dès lors solennellement la rédemption.

« Mais, direz-vous, qu'entendez-vous par là, Saint-Père ?

« Le voici : Je veux vous affirmer que, depuis ce jour fatal « du 20 septembre, tous ces maux horribles qui pèsent sur « nous et que j'ai plusieurs fois décrits, sont entrés à Rome. « Certes, je ne prétends qu'avant cette date Rome fût « un Eden. Il y avait alors et des péchés et des pécheurs, « mais on pouvait tranquillement parcourir la ville; on pou- « vait tenir en paix un concile; des centaines d'évêques s'y « réunissaient, y étaient accueillis avec la plus parfaite con- « venance, et se montraient en public non pas pour être « insultés, mais honorés et respectés.

« Et le démon voyant cet ordre et cette tranquillité, entra, « poussé par l'envie, pour tout détruire, et il entra par cette « brèche fatale ouverte violemment par ses satellites.

« Rome, je le répète, n'était pas un Eden, mais nul n'aurait « songé à profaner publiquement le saint nom de Dieu devant « lequel tout genou fléchit et dans le ciel et sur la terre, comme « au profond des abîmes; nul n'aurait songé à envahir les « églises et à les dépouiller, à occuper les cloîtres et à en « chasser les paisibles habitants, surtout ces pauvres vierges, « épouses de Jésus-Christ.

« Rome n'était pas un Eden, mais nul n'aurait songé à en-
« voyer des apôtres d'enfer avec la mission impie de corrompre
« la jeunesse, à l'aide d'artifices de tout genre, par une fausse
« instruction, qui devra servir comme de levain pour infecter
« la société tout entière.

« Rome n'était pas un Eden, mais aucun Romain n'aurait
« songé à introduire dans l'amphithéâtre Flavien de sacriléges
« démolisseurs (*guastatori*) pour abattre le chemin de la croix et
« et abattre le signe de la rédemption qui s'élevait au centre de
« ce vaste monument. Ah! ces arènes abreuvées du sang précieux
« des martyrs crient vengeance au pied du trône de la justice
« divine !

« Et vous, mon Dieu, inspirez aux cœurs de tous ceux qui
« vous aiment et vous craignent, inspirez-leur autant d'amour
« pour vous et pour les mystères de votre passion très-sainte
« qu'il y a de haine insensée chez les impies contre votre reli-
« gion et votre foi. Retrempés dans cet amour, nous aurons de
« nouvelles forces pour combattre, une nouvelle énergie pour
« nous soumettre à votre volonté et un nouveau courage pour
« soutenir vos combats.

« C'est notre devoir, fils très-chers, de nous opposer aux er-
« reurs que l'on propage. En attendant, accompagnons Jésus-
« Christ dans la voie des souffrances, et n'en doutez point, il
« imprimera spirituellement dans nos cœurs sa sainte Image,
« comme il l'imprima physiquement sur le voile de Véronique, et
« cette image nous donnera des forces et du courage, afin de
« triompher de tous les obstacles et nous asseoir, — non pas
« comme aujourd'hui sur les rives du Tibre, *lugentes et flentes*,
« — mais libres des chaînes qui pèsent sur nous, et nous chan-
« terons à Dieu des hymnes de louange et de reconnaissance
« pour les miséricordes qu'il fera luire sur nous après les châ-
« timents dont il nous a justement frappés.

« En attendant poursuivez vos chères œuvres, instruisez les
« ignorants, secourez les pauvres et suivez enfin Jésus-Christ
« jusques au Golgotha, où vous entendrez sa voix qui crie :
« *Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt.*

« Dieu Rédempteur répète au Père Eternel la prière qu'il
« prononça sur la croix, et le Père suspend les foudres de sa

« vengeance, qu'il exercera dans le temps, et elles seront ter-
« ribles quand ce temps qu'il a choisi sera venu : *Cum accepero*
« *tempus*, dit-il, *ego eorum justitias judicabo.* Et pour cela je
« dis à tous : *Erudimini qui judicatis.* Et pourquoi ? parce
« qu'il vous est réservé *judicium durissimum.*

« Quant à vous, montrez-vous courageux au milieu des con-
« tradictions; prenez courage et espérez, car votre espérance est
« bien fondée. Priez pour vos ennemis ; vos prières seront
« comme des charbons ardents amassés sur leurs têtes. Conti-
« nuez à vous opposer au mal avec toute l'énergie dont vous
« êtes capables, et à travailler au salut de ceux qui vous sont
« chers, et à l'honneur de la société catholique, car c'est là ce
« que Dieu demande de vous.

« Enfin, que la bénédiction de Dieu confirme les quelques
« paroles qui viennent de sortir de ma bouche ; et, de même
« que je suis prêt à avouer ma faiblesse, de même je le prie de
« soutenir mon bras, et de faire descendre sa bénédiction sur
« vos personnes, vos familles et vos biens.

« Que cette bénédiction vous accompagne jusqu'à l'heure de
« la mort, afin que nous tous qui sommes ici présents, nous
« soyons trouvés digne de la béatitude éternelle. Ainsi soit-il. »

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Le *Journal officiel* de Berlin a publié, en janvier 1874, les deux projets de loi suivants :

Projet de loi sur l'administration des diocèses catholiques pendant la vacance du siége.

Nous, Guillaume, etc., ordonnons, avec l'approbation des deux Chambres du Landtag, ce qui suit :

1. Nulle fonction ecclésiastique ne pourra être remplie et nulle mesure d'administration prise, soit en particulier, soit en général, dans un diocèse catholique, pendant la vacance du siége, jusqu'à l'institution d'un évêque reconnu par l'Etat, que conformément aux dispositions suivantes de la présente loi. Nous exceptons les mesures qui touchent à l'administration des biens diocésains.

2. Celui qui veut remplir les fonctions épiscopales indiquées au § 1er doit en donner avis au président supérieur de la province dans

laquelle se trouve le siége épiscopal vacant, et spécifier par écrit les fonctions qu'il veut remplir. Il doit lui communiquer l'ordre supérieur qui lui prescrit ces fonctions, et justifier qu'il possède les qualités personnelles desquelles la loi du 11 mai 1873 fait dépendre l'exercice d'un emploi ecclésiastique. Il doit en outre déclarer qu'il est prêt à s'obliger par serment d'être obéissant et fidèle au Roi et d'observer les lois de l'Etat.

3. Le président supérieur peut, dans les dix jours qui suivront la réception de l'avis, former opposition à l'exercice des fonctions ecclésiastiques susdites. Pour la levée de l'opposition on procédera conformément au § 16 de la loi du 11 mai 1873, en se rappelant que l'appel à la Cour de justice pour les affaires ecclésiastiques doit se faire dans les dix jours qui suivent la déclaration d'opposition.

S'il n'y a pas d'opposition, ou si l'opposition est rejetée par la Cour, celui qui doit remplir les fonctions épiscopales prêtera le serment dont il est question au paragraphe 2, devant le président supérieur ou son délégué.

4. Celui qui remplira une fonction épiscopale ou prendra une mesure administrative avant la prestation du serment, est passible d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

La même peine atteindra le représentant épiscopal ou le vicaire général qui, après le décès de l'évêque, exercera les fonctions de juridiction ou les droits épiscopaux, sans en avoir obtenu, conformément aux paragraphes 2 et 3, l'autorisation gouvernementale.

5. Les ecclésiastiques qui, sur l'ordre ou sur l'invitation d'un évêque non reconnu par l'Etat, ou déposé par sentence juridique, rempliront des fonctions épiscopales ou exerceront des droits épiscopaux contrairement à la présente loi, seront passibles d'une amende de 100 thalers ou d'un emprisonnement d'un an. Si, en vertu de l'invitation ou de l'ordre dont il s'agit, des fonctions ont été remplies ou des droits exercés, le délinquant est passible d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

6. Si un siége épiscopal est devenu vacant en vertu d'un jugement, le président supérieur doit obliger le chapitre à élire un vicaire capitulaire.

Si le président n'a pas reçu avis de l'élection du vicaire capitulaire dans les dix jours qui suivront le décès de l'évêque, ou si dans les quinze jours qui suivent le décès le vicaire capitulaire n'a pas prêté serment, le ministre des cultes nommera un commissaire qui prendra en main l'administration des biens meubles et immeubles de l'évêché. Le président supérieur est chargé d'aviser à toutes

les mesures pour remettre cette fortune entre les mains du commissaire.

Le président est autorisé à prendre en tutelle dès avant la nomination du commissaire, et au moment où il invite le chapitre à choisir un vicaire capitulaire, la fortune du diocèse, et s'il est besoin, à employer la force pour se la faire délivrer.

7. Les dispositions du paragraphe 6 seront également appliquées :

a) Dans le cas où, un siége étant devenu vacant par la déposition juridique du titulaire, le vicaire général se démet de ses fonctions sans que l'institution d'un nouvel évêque reconnu par l'Etat ait eu lieu.

b) Dans d'autres cas de vacance d'un siége, si les fonctions ou les droits épiscopaux sont exercés par des personnes qui n'auront point rempli les prescriptions des paragraphes 2 et 3.

8. Les dispositions du paragraphe 6 sur la nomination d'un commissaire pour l'administration des biens diocésains et sur la saisie de ces biens, seront appliquées dans tous les cas, si un siége épiscopal n'est pas réoccupé dans l'espace d'une année par un évêque reconnu par l'Etat.

Le ministre des cultes est autorisé à prolonger le délai d'un an.

9. Les droits d'administration des biens diocésains passent de l'évêque au commissaire du Gouvernement.

Les dépenses nécessités par cette administration seront prélevées sur les biens.

Le commissaire remplace l'évêque ou le siége épiscopal dans toutes les relations avec le dehors qui touchent à l'administration des biens des églises, des chapelles et des fondations.

Le commissaire sera légitimement autorisé à signer les documents et les titres de nomination et à y apposer le sceau même dans les cas où les lois demandent une procuration spéciale, juridique ou notariée.

10. L'administration du commissaire cesse aussitôt qu'nn vicaire capitulaire, choisi conformément aux prescriptions de la présente loi, sera autorisé à prendre l'administration diocésaine, ou aussitôt l'investiture d'un évêque reconnu par l'Etat.

Le commissaire n'est responsable de son administration qu'à ses supérieurs directs, et les comptes de sa gestion seront revisés par la Chambre royale des comptes conformément au paragraphe 10, n° 2 de la loi du 27 mars 1872. Il n'encourt aucune autre responsabilité et ne doit aucun autre compte.

11. Le président supérieur publiera l'élection du vicaire capitu-

laire et la nomination du commissaire sous la date de leur entrée en fonctions. Il publiera également la cessation dans le *Journal officiel* et dans les journaux du cercle qui paraissent dans le diocèse.

12. Les paragraphes 6 à 11 seront exécutoires lors même que le chapitre aura nommé un économe pour la durée de la vacance du siége ou qu'il aurait pris lui-même la gestion des biens diocésains, ou enfin qu'il y aurait un fonctionnaire épiscopal spécial pour cette gestion.

13. Si l'on ne parvient pas dans le temps déterminé à nommer un vicaire capitulaire conformément aux paragraphes 6 et 7, ou si celui qui a été nommé ne prête pas le serment dans le délai de quinze jours, le ministre des cultes retiendra le traitement des membres du Chapitre qui doivent élire le vicaire, jusqu'à ce que celui-ci soit nommé conformément à la présente loi ou jusqn'à ce qu'un évêque soit institué et reconnu par l'Etat. Le ministre est néanmoins autorisé à payer le traitement aux chanoines individuellement s'il le *juge à propos*.

14. Pendant la durée de la gestion du commissaire dans les cas prévus par les paragraphes 6 et 7, celui qui a le droit de présentation ou de nomination en vertu d'un titre de patronat, est autorisé à nommer le titulaire d'une charge devenue vacante et de pourvoir à la représentation du titulaire pendant la vacance.

15. Si l'ayant-droit fait usage de son droit, ce sera conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 1873. Les pénalités dont le paragraphe 22 menace les supérieurs ecclésiastiques qui instituent des ecclésiastiques contrairement à la loi, atteignent les patrons.

16. Si le patron ne nomme pas un représentant dans le délai de deux mois à partir du jour de la vacance, ou si celle-ci est survenue avant la promulgation de la présente loi, dans le délai de deux mois à partir du jour de la promulgation, ou s'il ne nomme pas le titulaire de la charge dans le délai d'une année, le patronat ou le droit de nomination passe à la commune.

La commune possède tous les droits indiqués au paragraphe 14 dans tous les cas où il n'y a pas un droit de présentation spécial.

17. Dans les éventualités prévues par le paragraphe 16, le bailli, sur la demande d'au moins dix membres de la commune jouissant de leur droit de bourgeoisie, mais qui ne sont pas soumis à un chef de famille ayant droit de vote, convoque ceux qui ont droit de vote pour aviser à la représentation du titulaire ou sur la prise de possession de la charge elle-même. Il est requis pour la validité des

conclusions que plus de la moitié de ceux qui sont présents y aient adhéré.

Le président supérieur réglera les détails de la manière de procéder.

18. Si l'élection a été légitimement faite, les membres nommeront un délégué chargé d'installer l'ecclésiastique élu. Les dispositions du paragraphe 15 sont applicables au délégué.

19. Si le président supérieur ne fait pas d'opposition contre les opérations ordonnées par les paragraphes 14 à 18, ou si l'opposition a été rejetée par la Cour de justice, l'ecclésiastique élu est dûment reconnu.

20. Si, avant la publication de la présente loi, un siége épiscopal était devenu vacant par un arrêt judiciaire, les dispositions de la loi seront applicables à partir du jour de la publication. Toutefois, le président supérieur observera ce qui est prescrit au paragraphe 6.

21. Partout où il est question dans cette loi d'évêque, de siége épiscopal, etc., il faut y comprendre également les archevêques, princes-évêques et leurs siéges.

Par droits épiscopaux ou fonctions épiscopales, il faut aussi entendre ceux ou celles des délégués des évêques.

22. Le ministre des cultes est chargé de l'exécution de la présente loi.

Donné à Berlin, le

Projet de loi complémentaire sur l'éducation et la nomination des clercs, faisant suite à la loi du 11 *mai* 1873.

Nous Guillaume, etc.

Art. 1er. Comme complément à la loi du 11 mai 1873, nous déclarons que la collation d'une charge ecclésiastique, comme l'acceptation d'une pareille collation sont contraires aux prescriptions des paragraphes 1, 2 et 3 de la loi, quand celles-ci ont lieu sans la dénomination du candidat prescrite par le paragraphe 15, ou avant la dénomination ou avant le délai fixé pour l'opposition dans le même paragraphe 15.

Art. 2. La pénalité prononcée par le paragraphe 23 de la loi du 11 mai 1873 atteint tout ecclésiastique qui exerce des fonctions sacerdotales s'il ne peut justifier qu'il a été appelée à cette fonction conformément aux paragraphes 1, 2 et 3 de la susdite loi.

Art. 3. Quand une charge ecclésiastique sera devenue vacante,

le président supérieur est autorisé à saisir les biens de la charge :

1° Quand la charge vacante aura été cédée contrairement aux paragraphes 1, 2 et 3 de la loi du 11 mai 1873, ou

2° Quand il y a des faits qui permettent de croire que la collation de la charge n'a pas eu lieu conformément à ces prescriptions.

La saisie comprend tous les biens de la charge, même les usufruits, les recours et les prestations. Le président supérieur nomme un commissaire qui opère la saisie et administre les biens jusqu'à ce que la charge soit légalement réoccupée, ou jusqu'à ce qu'elle soit administrée par un délégué approuvé. Il rendra compte de sa gestion. Le commissaire exercera tous les droits d'un véritable titulaire avec une action légale. Les dépenses de la gestion seront perçues sur les revenus de la charge.

Donné à Berlin, le

BONNE FOI D'UN JOURNAL PROTESTANT.

Dans notre numéro du 31 janvier, nous écrivions, sous ce titre : *Une assertion hardie* :

Nous lisons dans l'*Eglise libre* du 23 janvier 1874, page 31, 3e colonne, ce qui suit :

En 1662, le nonce délégué en Suisse recevait du Saint-Siége les instructions suivantes : « Vous vous attacherez essentiellement à proscrire les livres *païens*, surtout la Bible, car c'est le livre qui nous a amené la tempête dans laquelle nous avons été presque engloutis. Notre enseignement est très-différent de l'Evangile, et lui est plutôt opposé ; voilà pourquoi il faut supprimer les exemplaires de la Bible. »

Nous citons textuellement, avec les guillemets employés par l'*Eglise libre*.

Eh bien ! nous disons à l'*Eglise libre* :

Prouvez ce que vous avancez !

Si vous pouvez nous prouver que votre citation est authentique, que le Pape a bien donné ces instructions au nonce délégué en Suisse, quelle victoire pour vous et pour le protestantisme !

Si vous ne le pouvez pas, vous devez :

Ou déclarer que votre bonne foi a été surprise,

Ou, par votre silence, avouer que vous ne reculez devant aucun mensonge pour satisfaire votre haine de protestant.

Nous attendons.

Nous attendons encore.

L'*Eglise libre* du 6 février, que nous avons lue avec la plus grande attention, ne dit pas un mot à ce sujet.

Nous sommes accoutumés à ces fuites de M. Pilatte, mais nous ne nous accoutumons pas à lui voir renouveler des hardiesses que ses coreligionnaires intelligents doivent trouver bien..... maladroites.

Nous attendrons encore, et nous verrons s'il persiste, après avoir lancé d'aussi odieuses et d'aussi sottes calomnies, ou à les soutenir ou à garder un silence que nous n'avons pas besoin d'apprécier.

Le numéro du 6 février de l'*Eglise libre* se termine par cet alinéa, à propos des élections d'Alsace :

> Personne n'ignore que les ultramontains n'ont d'autre patrie que leur église. En France, en Allemagne, en Alsace, partout ils n'ont qu'une pensée : travailler à établir la domination universelle de la papauté. Pour atteindre ce but ils seront tour à tour patriotes ou traîtres, selon que l'un ou l'autre de ces rôles leur paraîtra le mieux servir la grande conspiration dont ils font partie.

Nous prions M. Pilatte de vouloir bien faire la preuve de ce qu'il avance ici, de montrer quand les ultramontains, c'est-à-dire les catholiques, ont été traîtres à leur patrie, de montrer que les catholiques d'Alsace, dans les dernières élections, ont trahi la France, et, par contre, de prouver que ce sont les protestants d'Alsace, en général, qui sont les plus réfractaires à la domination allemande ; enfin, puisqu'il cite le *Temps* quelques lignes plus haut, de prouver que M. Schérer, rédacteur du *Temps* et protestant, a fait acte de patriotisme dans ses correspondances avec un journal anglais, tandis que les zouaves pontificaux qui se battaient à Patay n'étaient que des traîtres songeant à établir la domination universelle de la Papauté.

Nous continuons de trouver en M. Pilatte un ennemi très-précieux, même quand il calomnie, parce qu'il le fait avec une

naïveté qui révèle la source de bien des préjugés chez nos frères séparés.

J. Chantrel.

LES PROPHÉTIES.

Nous avons, dans un article auquel plusieurs *Semaines religieuses* ont fait, sans nous citer, des emprunts qui nous ont au moins prouvé qu'elles adoptaient nos vues au sujet des prophéties dont retentissent aujourd'hui les journaux et les livres, résumé ainsi notre opinion : « Ne soyons pas incrédules, mais soyons prudents. Il importe de ne pas oublier que les prophéties s'accomplissent rarement dans le sens rigoureux des paroles qui les expriment, parce qu'elles sont en même temps des avertissements, des promesses ou des menaces. L'accomplissement en dépend donc de nous. »

Nous n'avons pas hésité à prémunir ainsi les chrétiens fidèles contre des terreurs ou des illusions dont la source se trouve, ou dans des imaginations troublées, ou dans une malsaine curiosité, ou dans des inspirations d'autre sorte qu'on ne saurait trop hautement blâmer. Nous avons reçu pour cela des remercîments qui nous ont confirmé dans la ligne par nous adoptée; nous avons reçu aussi des reproches qui ne nous ont pas surpris, mais que nous ne craindrons pas d'encourir encore, parce qu'avant tout, c'est la vérité que nous cherchons, c'est la vérité que nous voulons défendre.

Nous avons cité, d'ailleurs, des paroles de Pie IX, qui montrent que le saint Pontife ne veut pas qu'on attache tant d'importance à des prophéties ou à des révélations qui n'ont pas encore reçu la sanction de l'Eglise. Nous croyons, en outre, que le moment est venu de rappeler à nos lecteurs, comme le font les feuilles religieuses les plus autorisées, ce qu'a prescrit le Concile général de Latran, dans sa XIe session, tenue le 19 décembre 1516, et présidée par le pape Léon X lui-même :

« Quant à ce qui regarde la révélation des malheurs qui doivent arriver, ou la venue de l'Antechrist, ou la fixation du jour du jugement, nous défendons qu'aucun prédicateur prenne sur lui de les annoncer ou de les certifier en aucune manière...

Que si cependant le Seigneur révélait à quelqu'un quelques-unes des choses qui doivent arriver dans l'Eglise, en le favorisant d'inspiration particulière, nous voulons que, d'après la loi ordinaire, avant que de telles inspirations *soient publiées* ou *prêchées au peuple*, elles soient soumises au jugement du Siége apostolique.

« Que si quelqu'un avait l'audace de faire quelque chose contre ce que nous venons de décider, il encourra l'excommunication, dont il ne pourra être absout que par les Pontifes romains. »

Après qu'une pareille autorité a parlé, nous n'avons plus rien à dire.

J. CHANTREL.

ETAT RELIGIEUX ET MORAL DE LA TERRE-SAINTE

(Correspondance particulière des *Annales catholiques*.)

Bethléem, 1er janvier 1874.

La moralité est une conséquence principale et propre à la véritable religion qui en est la mère et la directrice : étant donnée cette multitude de religions professées par les hommes, il s'ensuit que les fruits qu'elles produisent doivent être fort différents entre eux. Il y a, en Terre-Sainte et à Jérusalem surtout, une multitude de cultes professés : on y trouve l'islamisme, le judaïsme, l'anglicanisme, le luthéranisme, le catholicisme, le schisme grec et russe; on y compte également des Arméniens hérétiques, des Cophtes, des Jacobites, des Abyssins, etc. La ville de Naplouse, l'ancienne ville de Sichem, possède quarante à quarante-quatre familles samaritaines.

Toutes ces religions diffèrent beaucoup entre elles : cette différence n'est pas seulement spéculative, mais surtout pratique; et si vous en exceptez les seuls premiers principes naturels adoptés par tous, vous trouverez dans toutes ces religions des principes dogmatiques et moraux tellement opposés que les uns approuvent comme bons ce que les autres rejettent comme mauvais. Toutes ces croyances ne comptent pas partout naturellement en Terre-Sainte un égal nombre d'adhérents; ici, c'est telle croyance qui domine, là telle autre : ce défaut

d'équilibre, si je puis parler ainsi, influe considérablement sur les masses : elles conservent encore leur religion respective, elles en négligent les pratiques, se laissant entraîner par l'exemple des adhérents au culte prédominant. Ainsi, par exemple, les mahométants de Jérusalem tiennent beaucoup moins à leurs pratiques religieuses que ceux des autres pays, parce qu'il y a dans cette ville un certain nombre de chrétiens et beaucoup de Juifs; mais dans d'autres localités, comme à Gaza, à Hébron et à Naplouse, où l'islamisme est prédominant, les sectateurs de Mahomet sont fanatiques et pratiquants. On voit donc qu'il doit exister une grande différence sous le rapport moral dans les différents endroits de la Terre-Sainte.

On peut, en règle générale, affirmer les points suivants :

1° On remarque, chez presque tous les indigènes, une grande versatilité dans le caractère, les pensées, les actions, lorsqu'il s'agit d'un gain temporel à réaliser : défaut qui produit la bassesse, l'ingratitude, l'injustice, l'insouciance pour l'honneur et une réputation intègre.

2° Le manque d'une bonne législation ouvre la porte à tous les abus dans l'administration de la justice : qui donne plus remporte la victoire; à tel point qu'il n'y a aucune loi qui jouisse d'une sanction vraiment coercitive; un condamné même à mort est sûr de se voir absout, s'il a entre les mains de quoi acheter une sentence favorable.

Tel est le tableau que l'on peut faire, *en général*, de la moralité de la Terre-Sainte; nous n'avons pas besoin de dire qu'il y a, cependant, d'heureuses exceptions : on trouve, en Palestine, comme partout, des âmes délicates, des cœurs élevés qui n'ont d'autres règles que celles de l'équité et de l'honnêteté; elles sont la gloire de leur pays et méritent un juste tribut d'éloges et d'admiration.

A part ces exceptions, le tableau que nous avons tracé est exact : quiconque réfléchira à cette grande variété de religions existant ici, à l'influence du climat et au caractère des indigènes, s'en convaincra facilement. A l'appui de mon assertion, j'en viens aux faits : les Juifs et les Turcs disent, par exemple, qu'il est permis de voler les chrétiens ou de les tromper ; et ceux-ci, à leur tour, disent que ce n'est pas mal de

tromper les Juifs et les Turcs, à titre de représailles. Remarquez qu'ils n'emploient pas le mot *voler*, mais celui de *tromper*, comme si la tromperie n'était pas une des formes du vol.

Le blasphème proprement dit n'est pas trop fréquent; mais on se parjure, on prend le nom de Dieu en vain fort facilement, surtout parmi les musulmans. Tous pour ainsi dire sans exception, depuis l'enfant qui sait à peine prononcer quelques mots jusqu'au vieillard décrépit, s'adressent mutuellement des imprécations, des malédictions; en un mot, on se lance à la face un torrent d'injures pour des riens. On s'épargne d'autant moins que l'on est moins lié par la parenté ou la même religion. Quant au genre d'imprécations, d'injures, de malédictions ici en usage, c'est chose tout à fait propre au pays.

L'Arabe est très-superstitieux : il faudrait tout un livre pour indiquer seulement les mille sottises auxquelles il croit, les vaines observances auxquelles il attache du prix; mais ce défaut diminue peu à peu, grâce aux écoles chrétiennes qui s'établissent, lesquelles exercent une grande influence sur le pays et forment les masses à des idées plus saines.

La haine est ici inextinguible, si elle a pour cause un meurtre ou une mutilation; mais la paix est promptement faite dans les rixes où le sang n'a pas coulé, fallût-il pour une des parties s'abaisser jusqu'à l'avilissement; car on ne peut guère attribuer ce sacrifice de sa dignité à la magnanimité d'âme ou à l'héroïsme, dans des cœurs aussi sordides et aussi bas.

Les disputes occasionnées par des femmes ou pour des femmes engendrent presque toujours des conséquences funestes. Tous les parents des deux parties prennent fait et cause dans cette affaire, et ils se considèrent solidaires l'un de l'autre jusqu'à la mort.

La vengeance, là où il y a eu du sang versé, est transmise de génération en génération.

Beaucoup ne sont pas très-scrupuleux observateurs des règles de la justice commutative : la bonne foi manque souvent dans les contrats, et elle fait encore plus défaut chez les Juifs et dans les villes que partout ailleurs. C'est ainsi qu'à Jérusalem, par exemple, il faut, avant d'acheter, bien regarder en tout sens la marchandise, visiter même plusieurs magasins, si

l'on ne veut pas s'exposer à acheter du mauvais ou trop cher.

Quoique des écoles soient ouvertes dans les localités catholiques, l'ignorance en matière religieuse et dans les autres branches de l'instruction est encore grande; car tous ne fréquentent pas ces écoles; les enfants en petit nombre qui la fréquentent ne sont pas assidus, ils n'y vont pas assez longtemps et finissent, à cause de leur négligence à assister au catéchisme, par oublier jusqu'à ces quelques réponses qu'ils avaient apprises matériellement à l'école, sans en comprendre le sens. Notez que nous parlons des enfants catholiques. On trouverait peut-être chez l'enfant protestant ou infidèle une instruction religieuse plus étendue, par la raison que le musulman doit apprendre par cœur le Coran; le juif et le protestant, leur bible respective; dans leurs écoles, l'instruction se donne principalement et presque exclusivement sur ces livres. Les hétérodoxes orientaux sont beaucoup plus ignorants que les catholiques, parce qu'ils font peu de cas du cathéchisme, qu'ils ne l'enseignent pas dans leurs églises, le dimanche, comme on a coutume de le faire dans les paroisses chez les catholiques.

En terminant cet article, disons un mot sur la femme en Orient : elle est beaucoup moins libre que la femme d'Europe. Chez les musulmans, la femme est tout simplement un instrument de volupté pour les riches, et un instrument de volupté et de lucre pour les fellahs. La femme du riche est entouré d'esclaves; celle du fellah se meurt sous le poids du travail et le bras de fer de son mari qui aimant plusieurs femmes n'en aime véritablement aucune. Les femmes des villes passent une grande partie de leur journée à aller d'une maison à l'autre et l'on fume, l'on prend le café et où l'on jase sur tout.

Les femmes chrétiennes sont libres chez elles et à l'église; elles ne le sont pas, une fois dehors de leurs habitations ou du temple de Dieu; elles doivent toujours être enveloppées d'un grand voile de la tête aux pieds et avoir la figure tellement cachée qu'il est impossible de distinguer leurs traits; l'usage et la modestie le leur prescrivent, afin surtout de se soustraire aux regards des musulmans, lesquels ne vivant que de volupté sont toujours à la recherche de tout ce qui peut exciter leurs passions.

Les musulmanes sortent toujours voilées, comme les chrétiennes; les juives seules s'affranchissent de cette coutume; elles sortent, le visage découvert, un voile sur les épaules qui leur descend jusqu'aux genoux. L'habitude de les voir fait qu'elles excitent moins la curiosité; elles ne courent guère de danger, parce que le Turc a horreur du juif encore plus que le chrétien.

Nous pouvons donc dire que la moralité ne brille pas, en Terre-Sainte, du plus vif éclat : chez plusieurs, cette vertu manque d'une base solide, et dans d'autres elle est paralysée par le contact nécessaire qu'ont entre eux des hommes de différentes religions. Comme la moralité est le fruit exclusivement porté, pour ainsi dire, par la véritable religion et une bonne éducation, il s'ensuit que le grand nombre ici n'ayant pas le bonheur d'avoir été éclairés par la foi, leur moralité laisse beaucoup à désirer, que leurs passions n'étant pas retenues les précipitent dans le vice, et de là dans l'abîme de toutes les erreurs.

LE VŒU DE LA REINE MARGUERITE.

Peu de personnes, je crois, savent quelle est l'origine de la rue Jacob, à Paris. Le patriarche de ce nom, fils d'Isaac, frère d'Esaü, n'y est pas étranger, voici comment :

Le duc d'Alençon, fils de Catherine de Médicis, élu roi de Pologne, donna à sa sœur Marguerite de Valois un hôtel rue de Seine, dont la principale façade était sur la rivière. Cet hôtel, entouré de huit arpents et demi de terrain, formait un enclos borné par la rivière, la rue des Saints-Pères, la rue de Seine, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; planté de vignes, de grands et beaux arbres fruitiers, il composait une très-belle propriété.

Le 24 août de l'année 1572, Marguerite de Valois épousa Henri de Bourbon, prince de Navarre; mais peu après ce mariage, Henri III prit de l'ombrage de la vive amitié que Marguerite avait pour le jeune duc d'Alençon, et fit partager cette animosité au jeune prince de Bourbon.

La princesse, pour fuir le courroux du roi et celui de son

mari, se retira à son château d'Usson, en Auvergne, où elle resta vingt ans exilée.

Henri IV, devenu roi de France, fit rompre son mariage avec Margu-rite de Valois, qui resta confinée à Usson.

Par suite de bouleversements en ces contrées, les soldats de la garnison de son château se révoltèrent, tuèrent plusieurs de ses serviteurs, et pour échapper à leur fureur, elle dut se cacher dans un donjon pendant plusieurs jours.

Depuis quelques années, cette princesse demandait à rentrer en France, arguant pour raisons l'état de révolte de ces contrées de l'Auvergne, qui l'avaient mise en danger.

Pendant les jours que Marguerite de Valois passa dans sa cachette, elle fit vœu, si elle rentrait en France, de donner le sixième de son revenu pour fonder un couvent, qu'elle nommerait l'Autel de Jacob, ou la Chapelle des louanges.

La princesse trouvait en la vie de ce patriarche et la sienne une certaine analogie. Elle avait fui le courroux de son frère, et comme Jacob était restée vingt ans en exil.

Les soldats qui s'étaient mis en révolte rentrèrent dans leur devoir, et Marguerite de Valois reprit possession de son château.

En 1606 elle reçut la permission de revenir en France. Au printemps suivant elle fit son entrée à Paris.

Le roi Henri IV ordonna qu'un cortége allât au-devant d'elle, en grande pompe, portant des flambeaux blancs, et qu'on lui fît hommage de dragées et de confitures; ensuite qu'on l'accompagnât jusqu'à son hôtel, rue de Seine, somptueusement meublé par ordre du roi.

Tout aussitôt après son arrivée à Paris, la reine Marguerite accomplit son vœu, en donnant 6,000 livres de son revenu pour établir vingt Augustins déchaussés de l'abbaye de Bourges. Elle leur affecta une partie de la propriété; l'autre partie fut convertie en plusieurs allées larges, belles, sablées, bordées de haies vives, et de fossés pleins d'eau, où la princesse allait se promener en litière, escortée de dames et de seigneurs que son esprit, son amabilité, son savoir, attirèrent autour d'elle.

Marguerite de Valois installa, provisoirement, les Augustins déchaussés dans un petit corps de logis composé de trois

pièces, d'un réfectoire, d'un office, d'une cuisine et d'une cour. Au milieu d'un jardin de deux arpents, elle fit élever une église en forme de dôme, qui reçut le nom d'Autel de Jacob, ou chapelle des louanges. Elle la fit orner de plusieurs beaux tableaux, et de tout ce qui était nécessaire à la célébration du service divin. Les vingt religieux devaient chanter nuit et jour les louanges du Seigneur; douze restaient cloîtrés sans aucune communication avec le dehors; huit Pères pouvaient prêcher, confesser, et dire des messes dans les paroisses.

La reine Marguerite voulant éterniser son vœu en établissant un couvent pour les Augustins déchaussés, écrivit au pape Paul V, le priant d'approuver cette fondation. Le Pape lui envoya un bref favorable. Elle demanda également au roi Henri IV de l'autoriser en son pieux projet. Le roi répondit affirmativement par une lettre tout affectueuse, l'appelant sa chère et bien-aimée sœur.

Le cardinal de Gondy donna également son assentiment à l'édification de ce monastère.

Henri de Bourbon, évêque de Metz, prince du saint-empire, abbé de Saint-Germain des Prés, accorda aux Augustins déchaussés la permission d'exercer leur saint ministère, à la condition de rester sous sa juridiction immédiate; il céda même un terrain nommé le petit pré-aux-clercs pour les besoins du futur monastère.

Cette promesse ayant valu des adhésions favorables de toutes parts à ses projets, Marguerite passa un contrat par devant Pierre Guillard, et Raoul Bontemps, notaires, des meubles et immeubles qu'elle donnait aux Augustins déchaussés. Michel Pellet, prieur des Augustins réformés de l'abbaye de Lagny, fondé de pouvoir des Augustins de Bourges, signa cet acte de donation, au nom de Mathieu de Sainte-Françoise, et de François Amet, confesseur de la reine Marguerite, tous les deux vicaires et procureurs de leur ordre.

La princesse ne vécut pas assez longtemps pour voir terminer le couvent de l'Autel de Jacob. En 1615, elle mourut, et à son lit de mort fit un testament par devant les notaires susnommés, désignant le jeune roi Louis XIII pour l'héritier universel de tous les meubles et immeubles, à la charge seulement de sou-

tenir les Augustins déchaussés, et de distribuer quelques legs à ses domestiques et à d'autres personnes, par les mains de Bonaventure Quentin, maître des requêtes de son hôtel, et Jean Boissieux, secrétaire particulier de cette princesse.

La rue Jacob fut tracée au siècle suivant, et l'on a tout lieu de croire qu'elle prit son nom de la pieuse fondation, du vœu de la reine Marguerite de Valois.

Marie-Félicie TESTAS.

PRÉDESTINATION GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE (1).

I

Une nation ne peut remplir un rôle éminent si le territoire qui lui sert de base, qui doit être le théâtre de sa grandeur et de sa fonction, ne présente pas un ensemble de circonstances favorables. Partout l'homme a su vivre et goûter le charme de vivre, mais il n'a pas rencontré partout les mêmes facilités à l'activité, à l'extension et à l'éclat de sa vie, et ce n'est point partout que se sont formés des peuples illustres, que de belles civilisations sont parvenues à éclore. C'est une loi de la Providence qu'il y ait des priviléges géographiques et qu'il en résulte des missions historiques plus ou moins heureuses.

Sans nous demander quel fut le berceau du genre humain et pourquoi tel lieu fut choisi de préférence ; sans rechercher où furent les premiers et les successifs foyers de civilisation, et pourquoi dans tels lieux, dans tels bassins de l'Euphrate, du Nil, du Jourdain, et non pas dans tels autres, deux choses par elles-mêmes sont évidentes : c'est premièrement que le Créateur, en déposant, dans sa sagesse, le père de tous les hommes sur un certain point du globle, n'avait pas choisi ce point au hasard et sans quelques motifs tirés de sa nature et de sa situation, et que ce fut dès lors un lieu investi d'un grand rôle, car de là devait rayonner toute l'histoire humaine ; c'est seconde-

(1) Extrait d'une leçon faite par M. l'abbé Chevallard, professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Lyon, d'après la *Semaine catholique de Lyon*. Nos lecteurs suivront avec plaisir cette leçon avant que nous reprenions les belles études du R. P. Moniquet sur la *Mission historique de la France*.

ment qu'à cause de ce choix topographique, il y avait dès ce moment des contrées adjacentes participant aux prérogatives du berceau adamique, tandis que d'autres, par leur éloignement, ne pouvaient avoir qu'un rôle tardif et longtemps secondaire.

Profané à l'origine et dans la suite des temps, le berceau adamique cesse d'être le centre de l'action divine en ce monde, la Palestine devient ce centre de la vérité religieuse et morale : quel n'était pas l'incomparable privilége de la patrie d'Abraham devenue la patrie de Jésus-Christ ! Quelle n'était pas la mission sublime de ces contrées de l'Assyrie, de l'Asie-Mineure, de la Grèce, de l'Egypte, appelées à recevoir tout d'abord les clartés de l'Evangile et à les répandre sur les trois continents dont elles forment le nœud ! Ces lieux admirablement placés pour communiquer avec tout l'univers, dotés de toutes les richesses terrestres, encadrés sous le plus beau ciel, les plus anciennement éclairés du double flambeau de la révélation divine et de la civilisation humaine, ces lieux favorisés trouvaient dans ces raisons réunies et avant tout dans le libre choix de la volonté de Dieu, dont l'esprit souffle où il lui plaît, des titres comme inviolables à voir se dérouler dans leur sein et par leur coopération toute la destinée future du christianisme.

Mais il n'en devait pas être ainsi : pour des raisons dont Dieu a le secret, ce n'était pas à l'Orient qu'était réservé le siége suprême de la chrétienté ; c'est l'Occident qui allait posséder la capitale du royaume de Jésus-Christ. Rome et l'Italie se présentent ici à nous avec leur prédestination géographique et historique si frappante. Mais nous aurions trop à faire s'il fallait seulement nommer ceux qui ont écrit sur ce sujet avec une grande magnificence, Prudence, saint Augustin, le pape saint Léon, Bossuet, Ozanam, Lacordaire, Mgr Pie, etc. Arrivons enfin à dire comment la France apparaît au premier rang dans la géographie de cet Occident élu de Dieu.....

Un territoire est caractérisé par sa configuration générale, par sa dimension, par sa position relative, par ses formes topographiques, par son sol et par son climat. Or, voyez tout cela, pour ce qui est de la France.

1° Sa configuration générale : c'est un polygone presque régulier; c'est un espace très-compact, à peu près aussi large que long ; c'est un tout qui se tient d'une seule pièce, qui a de l'unité et de l'homogénéité. Rien qui fasse de ce pays plusieurs pays que des plaines immenses ou des maisons gigantesques rendraient séparables.

2° Voyez sa dimension qui n'est ni démesurée, ni trop restreinte, qui se prête sans peine à la rapidité des mouvements du centre à sa circonférence et d'un point extrême à un autre point, qui peut porter un chiffre de population aussi nombreuse qu'il est nécessaire à un puissant empire, sans que cette population trop disséminée se devienne étrangère à elle-même, ou que, trop agglomérée, elle soit obligée de chercher ailleurs que chez elle des moyens artificiels de vivre. Le piédestal est apte à recevoir la statue d'une redoutable nation, le théâtre est dans les proportions d'une belle histoire.

3° Voyez sa position relative : c'est un territoire également maritime et continental ; maritime, non à la façon des îles ou presqu'îles, comme l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie qui ne peuvent que difficilement, faute de voisinage assez large ou assez immédiat, agir sur le continent, gardées mais parquées dans des limites jalouses ; continental, mais non à la façon des pays comme l'Allemagne, la Pologne, la Russie, qui sont en quelque sorte prisonniers des autres pays, privés de ces issues faciles vers tous les points du monde qu'offrent les mers. Du midi, la France peut s'élancer vers l'Afrique, vers l'Asie jusqu'à l'extrême Orient ; de l'ouest, vers les Amériques et l'Océanie ; du nord et de l'est, elle est adjacente aux régions centrales de l'Europe. Elle est à la fois circonscrite et ouverte de toute part aux communications avec tout l'univers. N'est-ce pas sans contredit la meilleure position de l'Occident ?

4° Voyez ses formes topographiques : des plaines en grand nombre, mais d'étendue médiocre, qui sont sans pesanteur, qui laissent circuler l'air, la chaleur, la lumière ; des montagnes, assez élevées pour attirer les pluies et les faire écouler, assez abruptes pour arrêter les pas d'un ennemi envahisseur, mais assez humbles pour ne pas entraver les courants de la vie collective ; des fleuves et des rivières formant un réseau har-

monieux semblable à celui des artères et des veines dans le corps humain. Ce réseau couvre la surface entière de notre pays et se dirige dans tous les sens, ramassant les eaux, ne laissant aucun marécage, arrosant, purifiant, lavant, véhiculant, travaillant; c'est comme un organisme vivant qui anime le territoire national.

5° Voyez la vertu féconde de ce sol : que de richesses sortent de son sein ! quelle variété et quelle excellence dans ses produits et en première ligne tous les produits les plus utiles aux besoins de l'homme, de telle sorte qu'à la rigueur notre pays, comme on l'a tant remarqué, pourrait se passer de tout échange avec les autres pays de la terre.

6° Enfin, voyez aussi ce climat reconnu comme un des mieux tempérés dont on puisse jouir. Il impose le travail, mais il ne le rend ni pénible, ni ingrat. A égale distance de ces climats où la nature déployant avec excès l'une de ces deux forces, le sec, le chaud, ou l'humide, ou le froid, opprime l'homme et en fait presque un esclave, il nous confère le libre jeu de toutes les énergies de l'âme et du corps, la capacité et le goût de toutes les plus exquises cultures de l'esprit et de l'imagination. Nulle part peut-être, au physique et au moral, il n'y a de telles conditions du plus heureux équilibre.

Voilà bien incontestablement la France, telles que nous la montrent ses prérogatives géographiques en face du monde, au sein de l'Occident chrétien civilisé, au sein de l'Eglise catholique, à proximité du Siége souverain de la Papauté. Voilà ce qu'elle est, comme région déterminée, et ce qu'elle ne saurait cesser d'être.

II

Maintenant, d'après les principes que nous avons posés sur la mission que les peuples doivent, d'une part, à leur position territoriale, aux dons et aux avantages de cette position, et d'autre part, au libre choix de la suprême sagesse, qui en fait ses instruments pour l'accomplissement de ses desseins, est-il étonnant que, Rome étant devenue la capitale du royaume de la vérité religieuse et morale, la France fût, du même coup,

appelée par la même Providence à remplir un grand rôle dans les affaires de ce royaume?

Du moment que le chandelier de la révélation sainte, arraché au berceau d'Adam et ensuite au berceau de Jésus-Christ, venait se dresser et luire au milieu de l'Italie, la terre des Gaules, autour de laquelle se groupait tout cet Occident qu'allait conquérir le christianisme, n'apparaissait-elle pas avec une haute prédestination en quelque sorte nécessaire? Toutes les préparations géographiques ne lui assignaient-elles pas, dans la pensée de Dieu, une coopération des plus éminentes au profit de la consolidation, de la défense, de la diffusion, du développement intime de l'œuvre divine? Une preuve certaine et sans réplique que cette vocation existait, c'est que la coopération dont nous parlons s'est produite, qu'elle se révèle avec une pleine clarté dans notre histoire, qu'elle en donne le vrai sens et la loi la plus générale ; car, s'il est vrai, comme il n'est pas permis d'en douter, que la théologie de l'histoire universelle doit se faire au point de vue du christianisme et de l'Eglise, il est par là même aussi indubitable que l'intervention séculaire de la France dans l'histoire de l'Eglise et du christianisme forme une partie considérable du plan de Dieu se réalisant ici-bas.

Mais ceci, c'est une explication du passé : est-ce un gage de l'avenir? Nous admettons, me direz-vous, que, prédestinée par ses prérogatives géographiques et par l'élection de Dieu à servir ses desseins et à porter l'incomparable titre de fille aînée de l'Eglise, la France ait trouvé dans sa vocation et dans sa fidélité un principe de grandeur, de prépondérance, de durée, que pour cela elle a été illustre dans ses actions, forte dans ses épreuves, pardonnée dans ses fautes, relevée après chacune de ses ruines : qui nous répond qu'il en sera encore de même, qui nous répond que, la fidélité venant à faire défaut, la vocation ne sera pas abolie et que dès lors notre destinée d'autrefois ne cessera pas complétement d'être une garantie de notre destinée future? En définitive, notre liberté ne nous laisse-t-elle pas le pouvoir de nous suicider et n'y a-t-il pas de bien alarmantes apparences que nous avons commencé ce suicide?

La solution de cette question n'est pas aussi absolue qu'il semble au premier abord : la défection, même la rébellion d'un peuple à l'égard des plans de la Providence n'entraîne pas toujours la perte finale de ce peuple, car Dieu n'a pas laissé à la merci de la faiblesse ou de la perversité de quelques générations l'ordre de choses établi par lui dans le monde.

De même qu'originairement tout est gratuit dans les dons naturels ou surnaturels qu'il répand sur les diverses contrées ou les diverses nations du globe ; de même que ni le berceau adamique, ni la Terre-Sainte, ni la ville pontificale n'avaient mérité en rien leur providentielle destination, de même, dans le cours des siècles, des générations ont beau se rendre indignes de continuer la tradition du pays et des ancêtres, cette tradition n'est pas toujours pour cela brisée, ce peuple n'est pas rejeté, l'arrangement général n'est pas changé. Sans doute la volonté d'en haut n'est pas absolument irrévocable, la déchéance de l'Orient en est un exemple ; toutefois il y a une stabilité, une fixité dans ce qu'elle a résolu et opéré, et tant que l'heure n'est pas venue de l'une de ces rares et transcendantes révolutions qui renouvellent la face de la terre, rien ne prévaut contre l'œuvre dont sa toute-puissance assure le maintien.

III

Pour mieux pénétrer la question que nous traitons par rapport à la France, il faut l'envisager à Rome même. Quelle opinion doit-on se faire de l'avenir de cette résidence actuelle de la souveraineté de Jésus-Christ, de ce centre de son action et de son gouvernement? Pour Mgr Pie, dont nous venons d'employer les expressions, la question n'est pas douteuse.

« Désormais, dit-il, le sceptre spirituel ne sortira plus de Rome et le Pontife visible de cette cité ne manquera point, tant que le Pontife invisible, qui est retourné vers le trône de son Père, n'aura pas reparu dans les nues. Jusqu'à ce second et dernier avénement du Christ, *Rome est à tout jamais le centre de l'Eglise et le centre de l'Eglise c'est le centre du monde.* »

Sans chercher à déterminer ce qu'il y a dans cette affirmation de certitude ou de probabilité théologique, nous la prenons à

tout le moins comme une hypothèse plausible, et, en partant de cette donnée, il nous semble comme impossible de ne pas conclure qu'à cause de sa situation même la France devra rester une grande nation et une grande nation catholique. Comment admettre qu'après avoir perdu en Occident l'Allemagne presque entière, la Pologne en grande partie, les pays scandinaves et l'Angleterre, le catholicisme se voie privé de la nation française, réduit à l'Italie, qui lui sera désormais plutôt un danger qu'un secours, à l'Espagne, qui est mal placée et mal préparée pour lui être d'une utilité sérieuse, et à l'Autriche dont le sort est si problématique? Supposons la France à jamais déchue, démembrée, annihilée, et à sa place, au cœur de l'Europe, aux pieds des Alpes, sur les rives de la Méditerranée, en face de Rome, supposons que vienne s'implanter, conquérant ou dominateur, l'Empire protestant de Germanie, lorsque déjà il n'y a tout autour que des empires hérétiques ou schismatiques, quelle ne sera pas la position précaire pour ne pas dire humainement désespérée du catholicisme! De quelle liberté d'action pourra jouir la papauté, exposée à subir l'oppression jusqu'aux portes du Vatican et n'ayant nulle part, associé à ses intérêts les plus sacrés, un peuple assez puissant pour les soutenir? De quelle autorité morale sera appuyé un culte partout vaincu ou soumis à une tutelle tyrannique? Que deviendront les petits peuples ou les fractions de peuples catholiques, enserrés dans ce milieu écrasant, hostile à leur foi? La France pervertie ou démembrée, l'Espagne et l'Italie pourront-elles résister à l'assaut des armes et à l'assaut des erreurs germaniques?...

Plus on creuse ce sujet, plus on se convainc, et c'est là une vue qui devient aujourd'hui commune dans la presse de tous les pays, plus on se convainc que si la puissance française était effacée en Europe, ce serait, à brève ou longue échéance, un effroyable affaiblissement du catholicisme au sein des nations européennes. Jusqu'où irait cet affaiblissement? Le Vicaire de Jésus-Christ serait-il inspiré alors de quitter cet Occident reconnu à son tour infidèle au vrai christianisme, de le laisser dans les horreurs déjà entrevues de la civilisation sans Dieu, de prendre la chaire outragée de saint Pierre, pour la reporter

au-delà des Océans, sur les jeunes continents des nouveaux mondes?

Ceux qui ne reculent pas devant la possibilité de cette troisième révolution transcendante déplaçant le centre de l'action divine parmi les hommes, ceux-là peuvent croire que la fille aînée de l'Eglise a vécu son temps.

Mais ceux qui se confiant en l'immuable souveraineté de l'apostolique et catholique cité romaine (et n'est-ce pas là le plan divin depuis le christianisme, la religion définitive de tout le genre humain?), ceux-là se disent avec la même confiance, que le plus ancien des peuples formés par l'Eglise, territorialement le mieux placé et le mieux doté pour remplir un rôle prépondérant en servant l'Eglise, est loin d'avoir fini de vivre, que par la grâce de Dieu on le reverra debout pour être, comme au seizième siècle et comme toujours, la colonne principale du catholicisme, d'ores et déjà engagé dans la lutte la plus formidable, debout aussi pour préserver l'Europe d'être absorbée par un empire qui serait la servitude universelle. Il ne peut pas plus périr, semble-t-il, que la vérité et la liberté, dont la terre de France apparaît, sur la carte géographique de notre Occident, comme le bouclier providentiellement nécessaire.

P. Chevallard, *professeur*
à la Faculté de théologie de Lyon.

TRIBUNAUX.

DIFFAMATION. — LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Il y a des dévouements et des vertus qui ne peuvent désarmer certains hommes d'autant plus hardis que l'impunité leur est généralement acquise. Il est bon que la justice, cependant, vienne de temps en temps frapper les coupables, et nous estimons que les victimes montrent trop souvent une charité qu'on peut admirer, mais qui, en couvrant les fautes, permet au mal de prendre des proportions dommageables à la société. Ces réflexions faites, nous reproduisons simplement le jugement porté par la septième chambre correctionnelle de Paris sur une plainte en diffamation portée par les Frères des Écoles chrétiennes contre les éditeurs, auteurs et imprimeurs d'un mauvais

livre intitulé : *Histoire d'un Frère ignorantin;* nous supprimons seulement quelques passages par respect pour nos lecteurs.

Les prévenus sont au nombre de trois. Ce sont les nommés :

Jean Brouillet, trente-cinq ans, libraire ;

Edgard Monteil, vingt-huit ans, hommes de lettres ;

Joseph Nicolas Brochin, quarante-six ans, imprimeur.

Sur la plainte en diffamation de l'institut des Frères des écoles chrétiennes, ils ont été cités devant le tribunal correctionnel sous la prévention :

Brouillet, d'avoir, en 1873 à Paris, commis le délit de diffamation et d'injures envers l'institut des Frères des Écoles chrétiennes, en vendant, distribuant, mettant en vente ou exposant dans les lieux publics, la brochure intitulée : *Etudes humaines, Histoire d'un frère ignorantin,* par Edgard Monteil, laquelle brochure contenait des expressions outrageantes et de mépris, allégations et imputations de faits de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de l'institut des Frères des Écoles chrétiennes ;

Monteil, auteur de la brochure, et Brochin, imprimeur, de s'être rendus complices du même délit.

M. l'avocat de la république Bérard des Glageux occupe le siége du ministère public.

Me Nicolet, avocat, se présente pour l'institut des Frères, partie civile.

Me Albert Joly plaide pour Monteil.

Me de Sal, pour Brouillet.

Me Gosselin, pour Brochin.

Le tribunal a rendu le jugement suivant :

Le tribunal,

Après avoir délibéré, conformément à la loi ;

Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats qu'en 1873, à Paris, Brouillet a édité, mis en vente, vendu et distribué un livre intitulé : *Histoire d'un Frère ignorantin*, de 144 pages in-12, composé par Edgard Monteil et imprimé par Brochin ; que ce livre renferme à chaque page, et spécialement aux endroits désignés dans l'ordonnance de renvoi : 1° des expressions outrageantes, termes de mépris ou invectives contre l'institut des Frères des Écoles chrétien-

nes ; et 2° l'imputation de faits portant atteinte à l'honneur et à la considération de cette congrégation religieuse ;

Attendu que l'auteur leur applique notamment les mots de : « animaux immondes, hommes noirs, propres à rien, fainéants, voleurs, ivrognes, exploiteurs de l'ignorance publique ; »

Attendu que, d'après cet écrit, les Frères des Écoles chrétiennes n'ont que de l'indifférence et du mépris pour leurs élèves ; qu'ils n'ont d'égards que pour les enfants des riches ; qu'ils se font payer pour favoriser les intérêts d'un parti politique et professent la plus basse servilité pour attirer les « bienfaits des puissants » sur l'ordre en général et sur chacun de ses membres en particulier ; qu'ils méprisent et abandonnent leurs familles lorsqu'elles sont pauvres ; qu'ils sont paresseux, gourmands, adonnés à la gloutonnerie la plus effrayante ; qu'ils pratiquent habituellement l'abus de confiance et le vol ; « qu'ils battent les enfants plus qu'ils ne les instruisent ; qu'ils entretiennent l'ignorance d'accord avec le curé pour empêcher ses paroissiens de comprendre trop ce qu'il leur dit ; qu'ils tournent en dérision les serments et autres superfluités inventées pour ce monde des sots..... »

Attendu que ce livre représente encore « les Frères des Écoles chrétiennes » comme ayant à tous les degrés de la hiérarchie des supérieurs qui enseignent et favorisent les vices les plus honteux ; qui ne sont sévères que pour le mal qu'on a laissé voir : qui leur recommandent « de contenter leurs passions à part soi ; » qui professent « que les deux bases fondamentales du Frère sont l'obéissance et la duplicité ; qu'il n'est pas nécessaire d'être ce qu'on paraît, mais de toujours passer pour un modèle de conduite, etc., et que rien ne rapporte autant que l'hypocrisie ; » qui séquestrent pour la vie ceux qui ne savent pas cacher leurs désordres et qui font changer de nom et de résidence ceux que la justice recherche pour leurs crimes, afin de leur assurer l'impunité ;

Attendu que l'intention de nuire à l'institut des Frères est proclamée hardiment par l'auteur, dans toutes les parties de son œuvre et surtout dans la préface, où il déclare que son « but est de frapper un ordre enseignant incapable » (p. 23) et que « n'arrachât-on que dix enfants aux écoles chrétiennes, c'est toujours dix pauvres petits garés du mal » (p. 19) ;

Attendu que vainement on soutient, en s'appuyant sur une seule ligne de la vingtième page de la préface, que l'on n'a pas voulu atteindre l'ordre tout entier, mais quelques membres seulement ; que cette restriction apparente n'est qu'un artifice de style qui ne peut

prévaloir contre le texte entier où l'écrivain calomnie le principe même et les règles constitutives de l'Ordre ; où il impute les enseignements les plus criminels aux supérieurs de tous les degrés, depuis le supérieur général jusqu'au directeur de la plus humble école de village ; où il classe tous les Frères sans exception par catégorie de vices et de crimes ; où il dit que la sagesse du Frère est de l'hypocrisie, et que sa robe efface tous les sentiments humains ; où il voue à l'abjection ceux qui observent le célibat religieux, et leur reproche de mener une vie qui est un perpétuel outrage aux bonnes mœurs ; où celui qui est donné comme le type du Frère, maudit tout, et surtout cette confrérie qui l'a rendu vil et imposteur à lui-même ; où enfin l'auteur affirme que l'Ordre ne donne que le pain de l'amertume jusqu'au jour où il vous laisse mourir sans soins, et où vous allez dans la tombe au milieu de l'indifférence générale et du mépris public ;

Attendu que Monteil et Brochin se sont rendus complices des délits ci-dessus spécifiés, le premier en composant, et le second en imprimant le livre dont il s'agit, et en procurant sciemment l'un et l'autre à Brouillet les moyens qui ont servi à commettre ces délits ;

Attendu que les prévenus ont causé par ces faits à la partie civile un préjudice dont ils lui doivent réparation, et que, d'après les éléments d'appréciation soumis au tribunal, il y a lieu d'évaluer ce préjudice à 10,000 fr. ;

Attendu que, par ses dernières conclusions, la partie civile demande que Brochin ne soit condamné qu'aux dépens pour tous dommages-intérêts ;

Vu les articles 59, 60 du Code pénal ; 13, 14, 18 et 19 de la loi du 17 mai 1819, dont il a été donné lecture ; vu, en outre, l'article 365 du Code d'instruction criminelle ;

Par ces motifs,

Condamne Monteil à un an d'emprisonnement et 2,000 francs d'amende ;

Brouillet à six mois d'emprisonnement et 1,000 fr. d'amende ;

Brochin à un mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende ;

Condamne Brouillet et Monteil solidairement à 10,000 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile ;

Condamne Brochin aux seuls dépens pour tous dommages-intérêts ;

Condamne Brouillet et Monteil solidairement avec Brochin auxdits dépens ;

Fixe à deux ans la durée de la contrainte par corps contre chacun des prévenus;

Déclare la partie civile responsable des frais envers le Trésor.

DIEU EST NOTRE SECOURS.

(Suite. — V. les numéros du 10 et du 24 janvier.)

Madeleine Arnaud était trop jeune pour rester entièrement seule, car elle n'avait encore que vingt-cinq ans et deux enfants restaient à sa charge. Que faire ? quel parti prendre ?

— Sauvez-moi, ô mon Père, s'écria-t-elle dans son angoisse; sauvez-moi, car si vous ne venez à mon secours, je suis perdue !

Le crucifix tomba en ce moment de la lettre ; le pressant dans sa main, elle attira près d'elle son petit garçon, et, se jetant à genoux ;

— Seigneur, dit-elle, vos ennemis et les miens se sont élevés contre moi; je me jette à vos pieds et j'implore votre secours.

Les doux yeux de l'enfant se fixaient sur ceux de sa mère ; se serrant contre elle, il demanda :

— Qu'est-ce donc qui rend maman si triste ?

Il y a des moments dans la vie où la souffrance est trop grande pour être exprimée ; les larmes ne peuvent couler, le cœur, oppressé par la douleur, semble cesser de battre ; la parole même manque. La pauvre veuve ne put donc que presser plus fortement son enfant sur son sein, et son regard, levé vers le ciel, demanda de nouveau à Dieu aide et protection.

Ainsi se passèrent des jours et des jours, et elle ne savait à quoi se résoudre, car, dans le Sud, tout était misère et désolation, et elle osait à peine penser à ce qui pouvait l'attendre à New-York.

Cependant les quelques dollars qu'Arnaud lui avait laissés s'en allaient les uns après les autres, et les enfants demandaient à manger. Elle se décida à se rendre dans la grande ville, et se mit en route avec la fidèle nourrice qui ne voulait pas la quitter. La note laissée par sa mère lui donnait du courage ; elle relisait

souvent les caractères péniblement tracés sur ce papier si précieux pour elle :

« Ma fille chérie, disait cette note, si tu restes fidèle à notre sainte mère l'Eglise, sois sûre que ma bénédiction reposera sur toi, et quoique je ne puisse pas vivre pour te protéger, ma prière demandera à Dieu, toujours comme aujourd'hui, d'être avec toi et d'être ton secours.

« Madeleine Crécy Stanfield. »

La jeune veuve était bien désolée le jour de ce mois de septembre où elle arriva à New-York, mais, en même temps, elle se sentait une force qu'elle n'avait pas encore connue ; elle sentait que Dieu la protégerait. Traversant la foule affairée qui remplissait les rues, malgré les torrents de pluie qui tombaient, elle finit par rencontrer un hôtel à bon marché, où elle passa la nuit. Le lendemain, elle alla trouver une vieille servante qui l'avait connue enfant, et celle-ci, les yeux pleins de larmes, la conduisit dans un bout de la ville où elle put louer deux chambres dans une maison petite, mais respectable, et sa nouvelle vie commença.

C'était un spectacle émouvant de la voir dans ses vêtements de deuil, cette femme si belle et si frêle, mais qui sentait que trois existences dépendaient de son courage, et qui était résolue de faire face aux cruelles nécessités de la situation, dût-elle mourir à la peine.

Elle avait apporté une lettre adressée à un prêtre de son Eglise ; l'un de ses premiers soins fut de la lui remettre. Le prêtre la reçut avec beaucoup de bonté et lui promit de faire pour elle tout ce qu'il pourrait, mais il dût lui dire en même temps qu'il n'était pas facile de trouver des élèves et il lui recommanda de se faire annoncer dans les journaux. Alors elle s'adressa aux journaux et par eux informa le public qu'une dame donnerait très-volontiers des leçons à de jeunes filles; il y eut bien quelques personnes qui firent attention à ces annonces, mais on ne put convenir de rien, et les élèves ne vinrent pas.

Cependant la misère devenait de plus en plus grande. Elle songea à se procurer quelques ressources par des travaux à l'aiguille, mais comment obtenir du travail :

— Allez vous-même, ma chère jeune maîtresse, dit la bonne vieille négresse, allez vous-même, et que le Seigneur Dieu vous bénisse !

Toute tremblante, elle s'adressa à un marchand qui occupait quelques ouvrières. A peine si elle pouvait trouver les mots pour exposer sa demande. Sa pâleur parla pour elle, et elle obtint un peu d'ouvrage. Elle se mit au travail avec ardeur, faisant souvent de longues courses à travers la neige et par le froid le plus rigoureux pour trouver de nouvelles tâches. « Dieu sera son secours! » avait dit sa mère mourante, et cette assuran célui donnait du courage au milieu des plus cruelles épreuves.

Elle savait pourtant que son père entassait millions sur millions et qu'il menait une vie princière à l'autre extrémité de la ville, et qu'elle, si elle ne connaissait plus que la souffrance, les privations et souvent la faim, avec ses pauvres petits enfants, c'est qu'elle partageait la foi de sa mère et ne voulait pas l'abandonner.

Le vieux Stanfield mourut alors ; avant sa mort se passa la scène honteuse et triste que nous avons racontée au commencement de cette histoire.

Trois hivers s'étaient passés; ce fut une longue agonie, au bout de laquelle la malheureuse veuve sentit toute sa force épuisée et n'eut plus qu'à attendre la mort par la faim, car il n'y avait plus personne qui pût venir à son secours. Elle avait quitté sa première maison pour une moins chère encore, tout à fait au bout de la ville ; elle n'avait plus qu'une seule petite chambre, et c'était là qu'elle endurait la vie, avec ses enfants et sa fidèle nourrice. L'âme restait aussi forte, mais le corps refusait de la servir ; elle ne voyait plus rien devant elle.

L'automne de 1867 amena de nouveau le froid ; le mois de novembre fut dur et cruel pour les pauvres. Madeleine, plus faible que jamais, sentit s'aggraver la toux opiniâtre qui la fatiguait depuis longtemps ; lorsque décembre arriva, elle se trouva trop malade pour se livrer au moindre travail. L'hiver vint avec toute ses rigueurs ; la neige couvrait la grande ville ; un vent âpre et glacial soufflait sans relâche, et quelques jours avant la fête de Noël, elle se trouva sans aucune ressource avec

ses enfants. Le dernier penny avait été dépensé, et les enfants pleuraient sous les étreintes de la faim.

Le petit Kenneth, qui voyait les yeux de sa mère remplis de larmes, s'approcha d'elle et lui dit tout bas :

— Chère maman, je prierai la sainte Vierge, et elle demandera à Dieu de vous secourir.

Elle ne put que baiser son cher enfant, elle n'eut pas la force de lui répondre.

Et lorsque la nuit froide enveloppa la ville et laissa la pauvre chambre dans l'obscurité, l'enfant prit le chapelet de sa mère, le passa autour de son cou, mit dans sa petite main le crucifix, et, s'agenouillant près du misérable lit de sa mère, il pria la sainte Vierge de vouloir bien être bonne pour sa chère maman. Le sommeil le surprit ainsi murmurant encore le nom de la Vierge Marie.

Le jour commençait à poindre, lorsque se réveillant, il embrasse sa mère et lui dit :

— Maman, elle a entendu ma prière, car j'ai rêvé qu'un bel ange tout pareil à celui qui est dans votre livre de prières venait à moi et me disait: Dieu la secourra ! et c'est de vous qu'il parlait, bien sûr.

— J'espère que notre bon Père nous secourra, mon chéri, reprit la mère ; mais pour cela, nous devons nous efforcer de mériter son secours.

— Oh ! il vous secourra, maman, et moi aussi je viendrai à votre secours.

Le jour arriva ; le dernier morceau de pain avait été partagé entre les enfants, et il ne restait littéralement plus rien dans la maison. La faim seule, la mort par la faim se dressait devant eux, et Dieu, Dieu seul pouvait les secourir.

La neige tombait en abondance, le vent soufflait toujours avec violence, les éléments semblaient en guerre les uns contre les autres, et il n'y avait pas même de quoi faire un peu de feu pour adoucir le froid.

Deux heures sonnèrent à l'église de la Trinité. Madeleine envoya Kenneth pour chercher quelques secours. Kenneth avait alors huit ans ; il était sorti plus d'une fois seul, et avec un

instinct plus sûr que les paroles, son cœur l'avait toujours mis en garde contre les dangers qu'il pouvait rencontrer.

Trois heures sonnèrent, quatre heures, cinq heures, et l'enfant n'était pas encore revenu. Le gaz éclairait les rues sombres et la nuit était si froide qu'il paraissait impossible de rester dehors, lorsque, tout à coup, un grand cri se fait entendre, et deux chevaux emportés, brisant la voiture à laquelle ils sont attachés, jettent sur le trottoir, privé de sentiment, l'homme qui l'occupait. Un rassemblement se forme bientôt, et l'on transporte le blessé dans la pauvre chambre où était gisante la triste mère de Kenneth, inquiète de l'absence de son fils.

— Apportez de la lumière, crie une voix rude et grossière.

— Ne voyez-vous pas que la pauvre créature n'a pas de lumière pour elle-même ? répond la vieille négresse. Voilà de singulières gens qui viennent chez nous !

— N'y a-t-il pas d'argent ici ? dit une voix plus polie. Prends cela et achète une bougie.

Celui qui parlait ainsi était un homme très-mal vêtu, mais dont le seul aspect montrait qu'il avait connu de meilleurs jours. Il resta avec l'homme blessé ; nous les laisserons ensemble, pendant qu'on va leur chercher une lumière.

(La fin au prochain numéro.)

VARIÉTÉS.

La source miraculeuse de Lourdes. — Le 11 février a été le seizième anniversaire de l'apparition de la sainte Vierge dans la grotte de Lourdes. Un des plus touchants épisodes de la quinzaine d'apparitions est la découverte faite par la jeune Bernadette de la source miraculeuse.

C'était le 25 février 1858. Bernadette, arrivée devant les roches Massabielle, venait de s'agenouiller. Une multitude innombrable l'avait précédée à la grotte et se pressait autour d'elle. Un religieux silence s'était fait tout à coup dès qu'on avait aperçu l'enfant. Un frisson, une commotion étrange avait passé sur cette foule.

La Vierge lumineuse se tenait dans l'excavation ovale du rocher, et ses pieds foulaient le rosier sauvage. Bernadette la contemplait avec un sentiment d'amour indicible, un sentiment doux et profond qui inondait son âme de délices.

— Ma fille, dit la mère de Dieu, je veux vous confier un troisième et dernier secret que, pas plus que les deux autres, vous ne révélerez.

Bernadette, en la joie de son cœur, écoutait l'ineffable musique de cette parole si douce, si maternelle et si tendre qui charmait, il y a dix-huit cents ans, les oreilles filiales de l'Enfant-Dieu.

—Et maintenant, reprit la Vierge après un silence, allez boire et vous laver à la fontaine, et mangez l'herbe qui pousse à côté.

Bernadette, à ce mot de « fontaine », regarda autour d'elle. Nulle source n'existait et n'avait jamais existé en cet endroit. L'enfant, sans perdre la Vierge de vue, se dirigea donc tout naturellement vers le Gave, dont les eaux tumultueuses couraient à quelques pas de là, à travers les cailloux et les roches brisées. Une parole et un geste de l'Apparition l'arrêtèrent dans sa marche :

— N'allez point là, disait la Vierge ; je n'ai point dit de boire au Gave, allez à la fontaine, elle est ici.

Et étendant sa main, elle montra du doigt à l'enfant, au côté droit de la grotte, ce même coin desséché vers lequel, la veille au matin, elle l'avait déjà fait monter à genoux.

Bernadette, avec cette foi simple qui plaît tant au cœur de Dieu, se baissa et, grattant le sol de ses petites mains, se mit à creuser la terre.

Les innombrables spectateurs de cette scène, n'entendant ni ne voyant l'Apparition, ne savaient que penser du singulier travail de l'enfant.

Arrivant de profondeurs inconnues, à travers les roches de marbre et les épaisseurs de la terre, une eau mystérieuse se mit à sourdre sous les mains de Bernadette.

Elle but, elle se lava, elle mangea une pincée de la plante champêtre qui poussait au pied du rocher. En ce moment l'eau de la source franchit les bords du petit réservoir creusé par l'enfant, et se mit à couler en un filet, vers la foule qui se pressait sur le devant de la grotte.

Quand Bernadette eut accompli tous les ordres qu'elle avait reçus, la Vierge arrêta sur elle un regard satisfait, et, un instant après, elle disparut à ses yeux.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Sommaire. — I. **Rome :** Les deux cités; les prédicateurs du Carême ; le cardinal Franchi et les élèves des écoles nocturnes; le Colisée; le carnaval; mort du marquis de Gualterio et du cardinal Tarquini. — II. **Brésil :** La captivité de l'évêque d'Olinda; protestation de l'évêque; émouvante rencontre de l'évêque d'Olinda et de l'évêque de Rio-de-Janeiro; courage des évêques du Brésil.

19 février 1874.

I

Rome présente en ce moment le spectacle des deux cités qui se disputent l'empire du monde : d'un côté, la cité de Dieu avec le Pape, le clergé et le peuple fidèle ; de l'autre côté la cité du diable, *la città di Satanasso*, comme disent les journaux catholiques d'Italie, avec ses spoliations, ses profanations et ses impiétés. Les quelques faits que nous allons citer montreront ces deux cités en présence.

Le 12 février, le Saint-Père a reçu en audience publique, selon la coutume, tous les curés de Rome et les prédicateurs chargés de porter la parole dans les chaires sacrées pendant le temps du Carême. Il a recommandé la prudence, mais en même temps la fermeté et la franchise de la parole apostolique, et ses paroles ont fortifié le courage de ces héraults de la vérité et de la morale évangélique.

Il y a quelques jours, les élèves de l'école nocturne de la rue delle Muratte, tous enfants du peuple, sont allés, sous la conduite de Mgr Ricci, présenter leurs hommages et leurs félicitations au nouveau cardinal Franchi, ancien directeur général et protecteur des écoles du soir de Rome. Après avoir remercié son jeune auditoire et le zélé directeur actuel de ces écoles, Son Eminence, rapporte une correspondance de l'*Union*, loua vivement le zèle, le dévouement, l'abnégation du pieux et docte

clergé romain qui n'épargne ni travail, ni veilles, ni sacrifices pour se dévouer tout entier aux œuvres de charité et à l'éducation de la jeunesse. Elle montra ces prêtres, ces directeurs des écoles du soir, qui, bravant les insultes, les haines et même les coups de la canaille, réunissent pendant deux heures les enfants du peuple pour leur donner une instruction morale et chrétienne, leur enseignant la lecture, l'écriture, le calcul, le dessin et tout ce qui est nécessaire à un artisan; leur enseignant surtout la pratique des vertus chrétiennes et la connaissance des vérités religieuses, sacrifiant ainsi leur temps, leurs aises, parfois même leur santè, et sans recevoir aucune rétribution. Voilà la vraie instruction gratuite, s'écria l'éloquent cardinal, mais il n'y a que l'Eglise et ses prêtres qui peuvent la donner, parce que seule l'Eglise peut inspirer un tel dévouement et une telle abnégation.

Son Eminence remercia ensuite les élèves délégués pour représenter leurs compagnons, et leur recommanda bien de se montrer toujours zélés, actifs et laborieux, les exhortant à pratiquer toujours les saints préceptes de Dieu, et à ne jamais oublier les bons conseils et les saintes instructions de leurs dignes maîtres. Le cardinal se réjouit ensuite de les voir devant lui, parce que leur présence, disait-il, était une preuve que la bonne semence était tombée sur un terrain fertile et bien préparé, et y avait produit d'heureux fruits, puisque, malgré toutes les séductions et les persécutions, ils continuaient à fréquenter les écoles des ministres de Dieu, aimaient toujours le Souverain-Pontife, et prenaient une si grande part à ses joies et à ses tristesses.

Son Eminence termina son éloquente improvisation en appelant sur tous les bénédictions du ciel et en faisant des vœux pour le prochain triomphe de l'Eglise et du Pape, pour le bonheur de la Ville-Eternelle, et du bon peuple romain, aujourd'hui si éprouvé et si malheureux.

Deux élèves s'avancèrent ensuite près de Son Eminence et récitèrent un intéressant dialogue écrit en dialecte populaire romain, qui réjouit beaucoup toute l'assistance. Le cardinal fit ensuite servir aux maîtres et aux élèves quelques rafraîchissements, prenant la peine de distribuer lui-même du vin et des

gâteaux à tous ces enfants du peuple qui semblaient ne pouvoir croire à tant de bonté, d'affabilité et de générosité.

Certes, ajoute l'*Union*, en voyant tous ces jeunes gens, tous enfants du peuple et artisans, servis ainsi par un prince de l'Eglise qui leur faisait les honneurs de ses salons avec la même amabilité que s'il se fût agi des puissants du jour ou de diplomates, on ne pouvait s'empêcher de comparer ce spectacle avec celui que donnent tous les jours tant d'ennemis de l'Eglise qui ont sans cesse dans la bouche les grands mots de liberté, d'égalité, de fraternité, d'amour du peuple et qui sont inabordables et semblent redouter toujours le contact de la misère et le voisinage de ce même peuple, dont ils flattent les passions et les instincts mauvais pour satisfaire leur ambition, sauf à accabler ensuite ce même peuple sous le poids de leur tyrannie, de leur morgue et de leur nullité suffisante. Seule l'Eglise nous donne le spectacle de la vraie égalité, de la vraie liberté, de la vraie fraternité, parce que seule elle enseigne et pratique la sainte charité.

On vient bien de voir au Colisée ce que sont ces prôneurs de liberté qui ne savent qu'enchaîner la liberté du bien. Le Colisée, avec ses souvenirs chrétiens, les gênait et semblait leur reprocher leur tyrannie, comme le faisaient autrefois ces martyrs dont le sang a coulé à torrents dans cet ancien amphithéâtre. Ils ont résolu d'en enlever tous les signes qui rappellent le christianisme ; ils en ont arraché les stations du chemin de la croix, et la croix elle-même, qu'ils replaceront, dit-on, et ils auraient voulu le rendre à sa destination primitive, en y renouvelant les combats de bêtes des temps du paganisme. Ils n'ont pas encore osé commettre cette dernière profanation ; mais en attendant, ils traitent, comme les païens traitaient les chrétiens, ceux qui veulent encore venir prier dans l'enceinte de cet amphithéâtre dont le sol est imprégné du sang des martyrs.

Une foule de catholiques romains et étrangers s'étant rendus au Colisée pour y faire encore une fois le chemin de la croix, des agents de police les ont empêchés de pénétrer dans l'enceinte de l'amphithéâtre. La marquise Serlupi, née de Fitz-Gerald, a été grossièrement insultée et menacée d'être arrêtée.

La comtesse de Stainlein, une dame belge et son fils ont été conduits au poste de police avec trois autres dames, dont l'une anglaise, une autre américaine et une autre écossaise. Ces dames ont dû traverser tout le forum au milieu d'une escouade de sbires, comme si elles eussent volé et assassiné. Mme la comtesse de Stainlein, ayant protesté contre la violence qui leur était faite, fut menacée de se voir conduire jusqu'à la frontière entre deux gendarmes. Cet attentat contre des femmes sans défense, coupables seulement d'avoir voulu prier dans ces lieux qui furent témoins du courage et du martyre de tant de milliers de chrétiens, a profondément ému toute la population de Rome, et des protestations seront envoyées par ces dames à leurs gouvernements. Mais voilà où en est à Rome la liberté de la prière !

L'impiété a les coudées plus franches ; on l'a vu pendant le carnaval. Ces fêtes n'ont plus rien de populaire ; les Romains se tiennent à l'écart, on s'amuse *officiellement*, et voici comment :

Le mercredi de la semaine dernière, on voyait rouler dans le Corso un char militaire portant une barque. Autour de cette barque, on lisait l'inscription 1870. Dedans, on remarquait un pêcheur jetant ses filets, pendant qu'un monstre marin, ayant une tête bismarkienne, cherchait à renverser l'embarcation et à la précipiter dans les flots. Il paraît que cela signifiait le naufrage de la barque de Pierre ou de l'Eglise sous les coups de la Prusse et de l'Italie. On voit bien que ces gens-là ne sont nés que d'hier, et que l'histoire n'existe pas pour eux. Autrement, ils n'ignoreraient pas que la barque de Pierre a resisté à des tempêtes bien autrement terribles que celles qui soulèvent en ce moment les flots du monde contre ses flancs.

Ne parlons pas d'autres mascarades, qui étaient une insulte à la France en même temps qu'à la religion, et contentons-nous de remarquer qu'en permettant toutes ces choses, pendant qu'on interdit la prière, on proclame toujours que le Pape est libre et respecté et l'on s'étonne hypocritement qu'il s'obstine à ne pas sortir du Vatican.

La mort édifiante du marquis Gualterio, l'un des hommes qui ont joué le rôle le plus actif dans la révolution italienne, a été une grande consolation pour le cœur du Saint-Père. Le marquis a fait appeler lui-même le prêtre au chevet de son lit six jours avant sa mort et a été assisté par lui jusqu'à ses derniers moments. La rétractation a été pleine et entière. Il est mort réconcilié avec Dieu et avec l'Eglise, et muni de tous les sacrements, et avec la consolation d'avoir obtenu la bénédiction du Saint-Père dont il avait fait implorer le pardon. Les journaux libéraux auraient voulu pouvoir nier la fin chrétienne du marquis Gualterio, mais, ne le pouvant, ils ont dit qu'il était atteint d'aliénation mentale.

Presque en même temps une autre mort venait affliger le Saint-Père et tous les amis de l'Eglise : celle du cardinal Tarquini, emporté en quelques jours de maladie. Le cardinal Tarquini, le seul jésuite qui eût été élevé à la pourpre depuis Bellarmin, était un homme d'un vaste savoir, d'un talent rare, d'une foi profonde et d'un ferme caractère ; sa nomination dans le consistoire secret du 22 décembre dernier avait été saluée par les applaudissements des amis du Saint-Siége et les attaques du parti révolutionnaire. Pie IX donnait une haute marque d'estime à un ordre indignement poursuivi. L'attention des catholiques à Rome s'était vivement portée sur le cardinal Tarquini depuis son entrée dans le Sacré-Collége; on était frappé des ressources de son esprit, de la sûreté de son coup d'œil ; il exerçait de l'ascendant : une grande situation lui était déjà faite. Mais Dieu, dans ses impénétrables desseins, dit l'*Union*, retire du monde ceux dont il semble que nous ayons le plus besoin ; il sait bien comment il fera triompher son Eglise, et il semble se plaire à déconcerter ainsi les vues humaines.

II

La franc-maçonnerie, maîtresse en Italie, en Suisse et en Allemagne, se distingue, nous l'avons déjà vu, au Brésil, par des coups qui la montrent aussi ennemie de la liberté religieuse dans le nouveau monde que dans l'ancien. Nous donnions, il y a huit jours, le récit de l'arrestation de Mgr Ledochowski à

Posen; nous avons aujourd'hui à raconter celle de l'évêque d'Olinda, dont nos lecteurs connaissent déjà le courage apostolique et les luttes contre les francs-maçons. Reprenons d'un peu plus haut.

Le 27 septembre dernier, conformément aux ordres du ministre, le procureur général de la Couronne citait l'évêque d'Olinda ou Pernambouc, Mgr Vital Gonçalves de Oliveira, devant le tribunal suprême de justice de Rio de Janeiro, pour y répondre d'actes purement spirituels, de l'interdiction lancée contre des confréries jadis catholiques et comme telles ayant des priviléges pour aider à l'éclat et à la célébration du culte dans les églises, mais depuis composées de francs-maçons, se déclarant tels, et prétendant figurer, malgré cette déclaration hardie, dans les cérémonies du culte catholique. Mgr l'évêque de Para réclama aussitôt la même faveur, qui lui fut accordée, « pour refus de déclarer valide la levée par le gouvernement « de l'interdiction épiscopale prononcée contre les confréries « maçonniques. » Le gouvernement laissait pour lui de côté l'accusation publié sans le *placet* impérial le bref de S. S. Pie IX approuvant la conduite de l'évêque d'Olinda. Le président du tribunal suprême de justice de Rio de Janeiro est le conseiller Marcellino de Brito, en maçonnerie degré 33 .·.

Le 21 novembre, Mgr Vital répondit en substance à Sa Majesté Impériale :

« Le 21 de ce mois de novembre 1873, j'ai reçu copie de l'accusation portée contre moi par le procureur général de la Couronne devant le Tribunal suprême. On me reproche de ne pas avoir fait toute la volonté du gouvernement impérial dans l'exercice de mon autorité épiscopale, en matière spirituelle, et d'avoir publié sans le placet impérial le bref *Quanquam dolores* que S. S. Pie IX a daigné m'adresser avec ordre de le communiquer à mes collègues dans l'épiscopat. J'aurais ainsi violé le pacte fondamental, et commis plusieurs crimes prévus par les lois... Or, l'acte que j'ai pratiqué est tellement conforme à mon devoir d'évêque, que le vicaire infaillible de Jésus-Christ, seul juge en ces matières, l'a déclaré digne d'éloges et m'a, en outre, conféré des pleins pouvoirs pour dissoudre les confréries récalcitrantes et rebelles, voulant en outre que, dans les mêmes cir-

constances, mes collègues de l'épiscopat brésilien agissent de la même manière.

« ... Je voudrais pouvoir démontrer au Tribunal suprême toute la légalité de ma conduite comme évêque catholique, lui prouver que je n'ai pas dépassé les limites de ma juridiction d'évêque, et que les motifs de l'interdiction prononcée par moi ne sont pas ceux qu'allègue M. le ministre de l'Empire dans son avis du 27 septembre dernier... Mais, avec tout le respect dû à la personne de Votre Majesté Impériale, et en même temps avec la franchise et l'énergie d'un successeur des Apôtres, je déclare à Votre Majesté qu'à mon grand regret je ne *peux* comparaître devant le Tribunal suprême de Rio. Je ne le peux pas, parce que ce serait reconnaître la compétence d'un tribunal civil en matière religieuse. Je ne le peux pas, parce que ce serait renoncer à mes droits et manquer à mes devoirs sacrés d'évêque catholique. Je ne le peux pas, parce que mon apostasie remplirait de douleur, de consternation et d'amertume le cœur de tous les évêques catholiques des cinq parties du monde, surtout de celles où, avec tant de zèle, de fermeté et d'édification, ils répondent par le fameux et invincible *non possumus* aux gouvernements de Prusse, de Suisse, d'Autriche et d'Italie, qui exigent d'eux à peu près ce que veut de moi le gouvernement de mon pays... En matière spirituelle, les évêques et le clergé sont exempts de la juridiction séculière, par droit naturel, par le droit divin positif et par les lois ecclésiastiques. En outre, la loi n° 809, du 18 août 1851, parlant du tribunal devant lequel seront poursuivis les évêques de l'Empire, dit : « Seront poursui-« vis dans les *causes qui ne seront pas purement spirituelles*... » Je me suis donc, dans de telles circonstances, disposé à remettre le soin de ma défense entre les mains de la divine Providence, qui règle tout avec poids et mesure, et qui me fournira sans doute bientôt l'occasion de défendre mes actes devant le tribunal du bon sens catholique. »

Mgr Vital ayant reçu ordre de se rendre devant le Tribunal, et de rester à la disposition de la justice, déclarait donc qu'il ne se constituerait pas volontairement prisonnier. Alors, le 2 janvier,

à une heure de l'après-midi, le juge d'instruction de 1re instance et des causes criminelles, Quintino de Miranda, accompagné du secrétaire du jury, vint signifier au prélat le mandat dont l'exécution lui avait été commise. Bien qu'il eût constaté l'authenticité de l'ordonnance officielle, l'évêque refusa de lui obéir, et déclara qu'il ne sortirait de son palais qu'entraîné par la force publique. En présence de cette détermination, quelques instants plus tard apparaissaient au palais le capitaine de vaisseau François Stepple da Silva, inspecteur de l'arsenal de marine, le lieutenant-colonel François Machado Rios, commandant du corps de police, et le major Manuel de Azevedo Nascimento, du 9e bataillon d'infanterie de ligne. A leur arrivée, Mgr l'évêque revêtit ses habits pontificaux, plaça la mitre sur sa tête, prit en main la crosse et se disposa à sortir, après avoir fait dresser et signé la protestation que l'on trouvera plus loin.

Parvenu à la porte, il voulut faire à pied le trajet, mais le juge s'y opposa et lui déclara qu'il n'avait plus désormais la faculté d'agir selon son bon plaisir, attendu qu'il se trouvait prisonnier. Obtempérant au magistrat, il entra dans la voiture qui devait le conduire à l'arsenal. A ce moment, M. l'abbé de Aranjo, vicaire général qui accompagnait l'évêque, éleva la voix pour protester contre les procédés du juge d'instruction.

Les voitures se dirigèrent vers l'arsenal de marine : l'évêque fut enfermé dans la maison de l'inspecteur, sous la garde duquel il est resté, entouré d'ailleurs de toutes les attentions que sa position sociale réclame. La Présidence désigna le général de brigade Hugino Coelho pour accompagner le prélat jusqu'à Rio-de-Janeiro.

Mgr Vital a institué trois administrateurs du diocèse pendant sa captivité. Avant de se rendre en prison, il rédigea la protestation suivante, livrée depuis à la publicité :

Nous, Frère Vital de Oliveira, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque du diocèse d'Olinda, du Conseil de Sa Majesté l'Empereur,

Nous protestons en présence de notre troupeau bien-aimé et de toute la sainte Eglise de Jésus-Christ, de laquelle nous sommes évêque, bien que très-indigne, que nous n'abandonnons ce cher

diocèse, qui fut confié à notre sollicitude et vigilance, que parce que nous en sommes arraché violemment par la force publique.

Nous protestons également de toute l'énergie de notre âme contre la violence, qui dans notre humble personne vient d'être faite à la sainte Eglise catholique apostolique et romaine, violence qui jamais ne sera capable d'aliéner nos droits, priviléges et prérogatives de suprême et légitime pasteur de ce diocèse.

Nous protestons enfin que partout et en quelque lieu que nous nous trouvions, nous garderons fidèlement le plus ardent amour et le plus profond dévouement envers nos chers diocésains dont nous confions la garde à Dieu, et, après lui, aux autorités par nous instituées.

Et comme témoins de cette protestation, nous invoquons Dieu, notre troupeau bien-aimé et nos employés et officiers ici présents.

Fait en notre palais *da Soledade* à deux heures et demie de l'après-midi, le 2 janvier 1874, une heure après l'intimation officielle.

Fr. VITAL, évêque d'Olinda.

(*Suivent neuf signatures des prêtres empolyés au palais.*)

Le 13 janvier, la corvette *Bonifacio*, ayant à son bord Mgr Vital, est arrivée de grand matin à Rio de Janeiro. Le débarquement, dit une correspondance de la *Voce della Verità*, se fit à porte close, et avec toutes les précautions possibles, afin d'éviter que le peuple pût voir et contempler cet héroïque prince de l'Eglise. Le gouvernement donna les ordres les plus sévères pour qu'aucune corporátion ne fût admise à complimenter Mgr l'évêque. Il n'avait sans doute pas conscience de sa force et ne croyait pas suffisantes toutes les troupes en garnison à l'Arsenal.

A peine eut-il appris l'arrivée de Mgr Vital, Mgr Lacerda, évêque de Rio de Janeiro, se rendit à l'instant à l'Arsenal, se mit à genoux devant l'illustre prisonnier et baisa son anneau. L'évêque de Pernambouc se jeta, lui aussi, à genoux et pressa contre son cœur son illustre collègue. Mgr Lacerda demanda alors à Mgr Vital de vouloir bien le bénir, lui, son chapitre, tout son clergé et son peuple, puis il le pria de vouloir bien se considérer comme ayant des pleins pouvoirs dans son diocèse, lui concédant toutes les facultés à ce nécessaires.

Il lui fit don ensuite d'un magnifique camée qu'il avait reçu des mains du Souverain-Pontife lors du Concile du Vatican, lui remit un télégramme envoyé par la société catholique de Para pour le féliciter de sa glorieuse prison, une adresse qui lui était adressée par le collége électoral de S. Manuel do Pombo in Minas Geraes, et en dernier lieu une somme notable d'argent pour faire face à tous ses besoins. Enfin, Mgr Lacerda, de plus en plus ému à la vue de ce confesseur de la foi, enleva de dessus sa poitrine la croix pastorale qu'il portait, don précieux de sa famille ét bien cher à son cœur, et la passa au cou de l'héroïque évêque de Pernambouc.

La rencontre des deux évêques fut émouvante à un point que l'on ne saurait dire, et montra une fois de plus la sainte et fraternelle union qui règne entre tous les honorables prélats de l'Eglise du Brésil.

Cet emprisonnement illégal et arbitraire produira ses effets naturels. Les privations et la violence dont commence déjà à se ressentir la santé de Mgr Vital ont pour but d'affaiblir le corps, afin que cette faiblesse puisse réagir sur l'esprit.

C'est donc à l'arsenal de la marine, sous la garde du G.·. M.·. Ag.·. de la maçonnerie, della Valle di Lavradio, que Mgr l'évêque de Pernambouc subira toute sa peine, si toutefois il ne meurt pas bientôt, victime du lieu malsain et infect de miasmes que le gouvernement lui a destiné pour prison. Les vastes salles qui lui ont été destinées, par ordre de l'autorité, sont les moins aptes à recevoir un gentilhomme qui n'est pas habitué au climat de Rio. La conséquence inévitable sera de l'exposer, dans la saison présente, à quelque mal épidémique et surtout aux miasmes et aux exhalaisons malsaines produites par le voisinage des *city-improvements* qui nuiront grandement à la santé de l'illustre prélat, comme cela est arrivé à beaucoup d'autres placés dans des conditions plus favorables.

La vie de l'évêque de Pernambouc est donc en péril, et celui qui l'expose ainsi au danger imminent des fièvres et de maladies pires encore est le gouvernement, qui paraît avoir résolu de se défaire de sa victime.

De tous côtés s'élèvent de vives réclamations contre cette injuste détention. On cite, entre autres, une magnifique lettre de remontrances adressée par Mgr l'archevêque de Bahia, métropolitain du Brésil, au gouvernement de l'empereur, afin de lui démontrer toute l'injustice de son œuvre inique.

Entre autres choses, l'énergique prélat fait remarquer que l'évêque de Pernambouc n'est pas un sujet désobéissant, frondeur et récalcitrant comme on voudrait le faire accroire; mais que, se renfermant strictement dans la sphère de ses attributions, il reconnaît et rend à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à César ce qui est à César.

« L'évêque de Pernambouc, dit-il encore, ne peut pas, en conscience, rétracter un seul de ses actes; car ce serait un grave sacrilége que de sacrifier la cause de Dieu à des convenances purement sociales. Bien plus, si l'évêque de Pernambouc est vraiment coupable, il faut que la vindicte de la loi frappe et atteigne l'épiscopat tout entier du Brésil, parce que tous, en corps comme en particulier, nous professons les mêmes principes, nous enseignons les mêmes vérités, nous prêchons la même doctrine, et que tous nous avons fait publier les mêmes bulles. »

Voilà un beau langage, vraiment digne d'un évêque, dit le *Monde*. L'Eglise catholique est grandement persécutée aujourd'hui; mais, il faut bien l'avouer, elle offre partout un admirable spectacle, digne du regard de Dieu et de l'admiration des anges et des hommes. La religion du Christ se mourait, était morte, disait-on, et voici qu'on se trouve en présence d'une surabondance merveilleuse de vie et de foi comme aux premiers temps de l'Eglise! Ce spectacle réconforte le cœur et console de bien des turpitudes.

UN CERCLE CATHOLIQUE D'OUVRIERS

A GENÈVE.

Le R. P. Joseph, que connaissent bien tous ceux qui sont au courant des œuvres catholiques de Genève, et qui a rendu, pendant la guerre, de si grands services à nos malheureux sol-

dats réfugiés en Suisse, fait appel à la publicité de nos *Annales* en faveur d'une nouvelle œuvre dont tous nos lecteurs comprendront l'importance. Il s'agit de la création d'un *Cercle catholique d'ouvriers*, à Genève, où rien de semblable n'existe encore, et où il devient de plus en plus nécessaire de veiller à la conservation de la foi parmi tant d'ouvriers, dont un grand nombre sont Français, et que sollicitent à la fois à l'apostasie l'*Internationale*, le schisme et l'hérésie.

L'œuvre que veut fonder le P. Joseph, et qui a déjà reçu un commencement d'exécution, a reçu l'approbation et la bénédiction de Pie IX, et les plus précieux encouragements avec les offrandes de Son Em. le cardinal-archevêque de Cambrai, de Mgr l'évêque de Belley et de Mgr Mermillod ; l'offrande de Pie IX a été de *cinq cents* francs.

Il ne faut pas oublier que le clergé catholique de Genève n'a plus de ressources, que les églises catholiques disparaissent les unes après les autres, envahies par les intrus et honteusement profanées, que les prêtres fidèles sont traqués comme des bêtes fauves. Cependant, c'est au milieu de cette persécution, que le P. Joseph entreprend son œuvre : le terrain est acheté, les fondations sont commencées ; il espère pouvoir bientôt installer ses chers ouvriers dans le cercle qu'il leur destine. C'est là un acte de folie, diront les incrédules, au moins de témérité, penseront les chrétiens timides. Ce sont ces folies et ces témérités qui sauvent le monde ; plus la foi catholique est menacée, plus il faut redoubler d'efforts et d'audace pour la maintenir. Ainsi pense le P. Joseph ; tous les bons catholiques, tous les hommes de cœur penseront comme lui, et, chez nous, le patriotisme s'unira à la foi pour lui venir en aide.

Nous reproduisons la lettre dans laquelle il expose lui-même la nécessité de son œuvre, et fait appel à l'intelligente charité des catholiques.

J. Chantrel.

M..., ma préoccupation la plus douloureuse, dans le ministère que je remplis à Genève, est causée surtout par l'abandon complet où se trouvent les nombreux ouvriers qui accourent dans cette ville devenue un centre européen.

Pour y remédier, j'ai résolu, avec l'approbation de Mgr Mermil-

lod, l'illustre évêque exilé, de fonder, dans la paroisse de Saint-Joseph, un cercle d'ouvriers, qui puisse réunir au moins ceux qui ont à cœur de sauver leur foi et leurs mœurs. Cette œuvre est réclamée par des intérêts majeurs ; la plupart de nos artisans sont *Français*, et si on ne leur offre pas des moyens de préservation, ils sont condamnés fatalement à succomber aux influences de l'*Internationale* ou du *schisme*, où ils puiséraient le venin des idées qu'ils iraient répandre plus tard dans leur patrie.

Malgré notre extrême misère et les persécutions qui sévissent contre nous, un terrain a été acheté ; 30 à 35,000 francs sont nécessaires pour mener l'œuvre à bonne fin. Nous allons émettre trois cents actions de 100 francs chacune à 5 0/0 l'an. Le fonds acheté garantit le capital, et les cotisations des ouvriers assurent les intérêts et le remboursement graduel, par *tirage annuel*, des sommes versées.

Nous ne bâtissons pas d'après des hypothèses ; cent ouvriers sont déjà inscrits, paient leur cotisation et se réunissent dans un local loué provisoirement, mais qui est trop étroit. Dès que nous aurons un lieu convenable, ce chiffre pourra quadrupler.

Notre intention est d'affecter une salle spéciale aux nombreux Alsaciens et aux Suisses de langue allemande, dont l'isolement est une cause féconde en périls de toutes sortes. Quelle somme de bien à réaliser à Genève surtout !

J'ai hâte d'ajouter que pour échapper à toute tentative de suppression ou de confiscation, l'œuvre aura un caractère tout à fait *privé*. Le *Comité responsable* est composé des catholiques les plus honorables et les mieux posés à Genève.

Déjà une cinquantaine d'actions sont souscrites ; Mgr Mermillod et quelques pauvres domestiques ont jeté les premiers fondements.

J'ose vous supplier, M.
de vouloir bien accepter une ou plusieurs de nos actions ; dès que vous m'aurez fait parvenir la somme que votre cœur nous destinera, je vous enverrai un reçu provisoire qui sera échangé plus tard contre des titres définitifs.

Que je vous serais reconnaissant si vous pouviez recruter quelques actionnaires parmi vos amis !

Je sais trop bien les charges qui pèsent partout sur les œuvres religieuses ; malgré cela, je n'hésite pas à vous tendre la main avec une confiance absolue dans la providence de Dieu et la charité catholique, qui sait proportionner ses libéralités aux secours que réclament la défense de la sainte Eglise et la régénération des âmes.

Pourquoi cette courageuse phalange de jeunes ouvriers qui peuplent, en France et ailleurs, ces cercles qui prospèrent merveilleusement, ne se cotiseraient-ils pas entre eux, en faveur de compagnons moins heureux et plus exposés qu'eux? Cette aumône leur portera bonheur!

Nous vivons à une heure où le salut social lui-même dépend de l'héroïsme dans le sacrifice! Si vous ne pouvez souscrire et donner beaucoup, M , donnez peu; de grâce ne refusez pas votre obole au cercle des ouvriers de Genève, que nous plaçons sous les auspices de saint Joseph, protecteur des artisans, et de saint François de Sales, l'aimable patron de ce diocèse, et vous expérimenterez l'efficacité de la parole du divin Maître : *Date et dabitur vobis;* « qui donne au pauvre prête à Dieu, » et nul n'est plus pauvre que nous!

Le Saint-Père lui-même a daigné accorder *de tout son cœur la bénédiction apostolique à cette œuvre qu'il considère de la plus grande importance pour le bien spirituel et matériel de la classe si nombreuse des ouvriers, et pour nous encourager*, l'auguste Pontife, malgré sa pauvreté, a eu l'extrême bonté de nous envoyer son aumône personnelle. Cette sanction, venue de si haut et si consolante pour nos efforts, ranimera la charité de tous les cœurs vraiment catholiques.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, veuillez agréer, M..., l'hommage de notre reconnaissance anticipée et de tous mes dévoués respects,

J. JOSEPH

Missionnaire apostolique, recteur de Saint-Joseph.

P. S. — Les offrandes et souscriptions pourront être adressées par mandats, lettres *chargées,* timbres, à M. l'abbé Joseph, poste restante, à Fernex (Ain) ou à la cure de Saint-Joseph, à Genève, ou à M. Lermigny, rue de Verneuil, 32, à Paris.

POUR L'ALSACE : A M. l'abbé Gross, vicaire de Saint-Etienne, à Mulhouse; ou à M. l'abbé Metzger, aumônier du Pensionnat, à Lutterbach.

POUR LA BELGIQUE : A M. l'abbé Xavier Maes, vicaire de Saint-Amand, rue Dambrugge, 204, Anvers.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE.

Appel des catholiques suisses aux puissances signataires du traité de Vienne contre la violation de ce traité par les autorités suisses, rédigé par M. l'abbé Defourny, curé de Beaumont-en-Argonne (1).

Majesté,

L'Europe et le monde n'ignorent plus les faits qui se sont passés en Suisse et qui persévèrent depuis plus d'une année. Evêques chassés de leurs diocèses, de leur demeure et même de leur patrie; prêtres et curés violemment dépossédés de leurs ministères, privés d'un temporel légitimement dû, expulsés de leurs églises profanées par des intrus et des excommuniés; fidèles troublés dans l'exercice de la sainte religion catholique, à eux garanti par les traités les plus solennels, ne pouvant plus pénétrer dans leurs temples souillés par le sacrilége, et réduits à pratiquer leur culte dans les granges et les forêts : telle est en peu de mots leur situation connue aujourd'hui du monde entier.

Les soussignés, le clergé de Genève et du canton, le clergé du Jura bernois et les fidèles catholiques de ces contrées, après avoir épuisé les voies et moyens de recours auprès des autorités fédérales des divers degrés, se sont résolus à appeler solennellement aux puissances signataires du Traité de Vienne du 20 novembre 1815, contre la tyrannie et les vexations inouïes dont ils sont l'objet.

Persuadés que la bonne foi, et la foi des traités, est la dernière planche de salut pour l'Europe agitée et chancelante, et que leur qualité de « faibles opprimés » ne contribuera qu'à faire resplendir avec plus d'éclat cette fidélité aux traités dans leurs protecteurs et juges, ils réclament avec confiance les droits sacrés qui leur ont été garantis par ledit acte solennel, auquel est tenue la puissance à laquelle Votre (Majesté) est préposée.

I

L'article 118 du traité du 9 juin 1815 est ainsi conçu :

« Les traités, conventions, déclarations, règlement et autres

(1) Nous rappelons que cet appel est le fait d'un prêtre français, et que les catholiques de Suisse, quoique en droit de le faire, n'ont pas voulu recourir à ce moyen; on le reproduit ici à cause du bruit qu'il a fait, du résumé qu'il présente des faits de la persécution, et de l'excellent exposé qu'il contient des droits de ceux qui sont persécutés (N. des *Annales*).

actes particuliers qui se trouvent annexés au présent traité... sont considérés comme parties intégrantes des arrangements du Congrès, et auront partout la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot dans le traité général.

« Nommément..... 11. La déclaration des puissances, sur les affaires de la Confédération helvétique du 20 mars, et l'acte d'accession de la Diète du 27 mai 1815.

« 12. Le protocole du 29 mars 1815, sur les cessions faites par le roi de Sardaigne au canton de Genève. »

L'acte d'accession de la Diète du 27 mai 1815, porte :

« Art. 1er. La Diète exprime la *gratitude éternelle* de la nation suisse envers les hautes puissances qui, *par la déclaration susdite*, lui rendent, avec une démarcation plus favorable, d'anciennes frontières importantes, réunissent trois nouveaux cantons à son alliance... Elle témoigne les mêmes sentiments de reconnaissance pour la bienveillance soutenue avec laquelle les augustes souverains se sont occupés de la conciliation des différends qui s'étaient élevés entre les cantons.

« Art. 2 La Diète accède, au nom de la Confédération suisse, à la déclaration des puissances réunies au Congrès de Vienne, en date du 20 mars 1815, et *promet que les stipulations de la transaction insérée dans cet acte seront fidèlement et religieusement* observées. »

Il résulte de cet acte d'accession que la Confédération suisse a accepté, avec une « gratitude éternelle », les *stipulations* de la déclaration du 20 mars, qui réunissaient à la Confédération trois nouveaux cantons, entre autres celui de Genève que l'on a formé avec le territoire cédé par le roi de Sardaigne, et celui de Bâle.

Sur quelles bases la réunion a-t-elle été faite ? et à quelles conditions ?

L'article 67 du traité de Vienne, visé par la déclaration à laquelle la Confédération suisse a solennellement adhéré, porte, en ce qui concerne le *pays de Bâle* et le Jura bernois, que la religion y sera « conservée dans l'état présent. »

« Les habitants de l'évêché de Bâle et ceux de Bienne, réunis aux cantons de Berne et de Bâle, jouiront à tous égards, sans différence de religion, « qui sera conservée dans l'état présent, » des mêmes droits politiques et civils dont jouissent et pourront jouir les habitants des anciennes parties desdits cantons. »

En ce qui regarde Genève et les paroisses catholiques cédées par le roi de Sardaigne pour former ce nouveau canton, la déclaration porte, article 3 :

« § I. La religion catholique sera *maintenue et protégée* de la même manière qu'elle l'est maintenant, dans toutes les communes cédées par Sa Majesté le roi de Sardaigne et qui seront réunies au canton de Genève.

« § V. Le gouvernement fournira aux mêmes frais que fournit le gouvernement actuel pour l'entretien des ecclésiastiques et du culte.

« § VI. L'Eglise catholique, actuellement existante à Genève, y sera maintenue telle qu'elle existe, à la charge de l'Etat, ainsi que les lois éventuelles de la Confédération l'avaient déjà décrété. »

En présence de ces stipulations et de la violation flagrante dont se rendent coupables les autorités cantonales et fédérales, il est bien amer pour nous de penser que c'est précisément dans les pays cédés à notre chère patrie, en 1815, et dont les habitants l'ont servie fidèlement depuis cette époque, que la persécution a éclaté. Et nous ne pouvons nous empêcher de mettre tout d'abord en regard, d'une part, la « gratitude éternelle » des signataires de l'acte d'accession, les honorables de Wyss et de Mousson, président et secrétaire de la Confédération, et, de l'autre, l'infidélité de leurs successeurs.

En résumé, d'après l'engagement pris solennellement par la Confédération suisse à notre égard, « la religion catholique doit être maintenue et protégée dans » dans l'ancien diocèse de Bâle, le Jura bernois, Genève et le canton, de la même manière qu'elle l'était lors de la réunion de ces diverses contrées au territoire de la Confédération.

Or, la religion catholique, non-seulement a cessé d'être *maintenue*, mais elle y est l'objet d'attentats les plus criminels. Au lieu d'y être protégée, elle y est, dans sa constitution, son clergé et ses fidèles, ruinée et persécutée.

En effet, la « religion catholique », telle qu'elle était, à l'époque de la cession, et telle qu'elle devait être « conservée », aux termes de l'article 67 du traité de Vienne, est certainement cette religion dont les membres reconnaissent le Pape comme vicaire unique de Jésus-Christ, comme son chef visible sur la terre, instituant les évêques soumis à sa juridiction; et les évêques comme supérieurs des prêtres et des curés, qu'ils instituent canoniquement. Tous les catéchismes catholiques énonçaient en 1815, en termes formels, cette constitution de la religion catholique. C'est un fait trop notoire que telle était la religion catholique que les signataires du traité de Vienne entendaient, et non une autre; que la Confédération suisse

s'est engagée solennellement à maintenir, et non une autre. Ce serait faire injure à la sincérité de Votre (Majesté) que d'insister sur ce point.

Tous les actes des autorités fédérales dans cette affaire ont été des attentats destructifs de cette religion ainsi entendue.

Ainsi, 1° en cessant de reconnaître les prêtres légitimement ordonnés et canoniquement institués dans lesdits territoires, et en prétendant violemment leur interdire l'exercice du saint ministère ou des fonctions sacrées, non-seulement elles ont cessé de maintenir la religion catholique; mais en vexant injustement ses ministres, elles l'ont attaquée au point d'en rendre l'exercice impossible aux fidèles laïques. Il est encore notoire, en effet, que, en 1815, comme dans tous les siècles, la religion catholique n'a jamais été praticable que par les fonctions du ministère sacré dont ses ministres sont régulièrement investis.

2° A ce premier crime contre cette sainte religion, ils en ont ajouté un autre plus énorme, lorsqu'ils ont fait tous leurs efforts pour la corrompre, en usurpant eux-mêmes l'autorité et les fonctions juridictionnelles du Pape et des évêques.

En effet, sans autorité, sans qualité d'aucune sorte, eux, simples laïques et même acatholiques, ils ont prétendu faire, eux-mêmes et eux seuls, une loi d'élection pour les curés, détruisant les canons sacrés pour y substituer des canons de leur fabrique. Comme si jamais en aucun temps, dans la religion catholique, le mode d'élection aux charges d'âmes avait été réglé par les seuls laïques, lors même que ces laïques n'eussent pas été comme les autorités fédérales, des hommes notoirement acatholiques. Bien plus, ce n'est pas seulement sur ce mode d'élection qu'ils ont étendu leur usurpation sacrilége. Ils n'ont pas craint de prétendre conférer eux-mêmes la juridiction aux prêtres. Prétention impie et contradiction misérable tout ensemble, et qui prouve que le seul mobile de leurs actes est la passion aveugle.

En effet, n'osant pas encore aller jusque-là dans leur prétendue loi sur le mode d'élection aux charges d'âmes, et ayant encore honte, eux, laïques et acatholiques, de se donner comme la source de la juridiction ecclésiastique, ils n'avaient pas mentionné cette énormité; ils avaient même parlé d'*installation* sans laisser croire qu'ils se feraient eux-mêmes les installateurs; et ils avaient encore reconnu, implicitement au moins, le droit d'institution dans l'évêque, en lui reconnaissant le droit de suspendre et de révoquer en certains cas. (Art. 7 de la prétendue loi sur le culte catholique dans le canton de Genève.)

Mais quand il s'est agi de l'exécution, ils se sont faits eux-mêmes pape et évêques; ils ont eux-mêmes délégué quelques-uns des leurs, acatholiques, pour instituer les faux élus.

5° Ils n'ont pas eu honte, au moyen d'intrigues de tout temps réprouvées par les saints canons de la « religion catholique », de désigner au vote des faux électeurs (minorité infime), et d'instituer ensuite quelques prêtres presque tous étrangers à la Suisse, notoirement connus par leur apostasie, leur inconduite, les censures qu'ils avaient notoirement encourues : ce qui, d'après les règles de tout temps reconnues et suivies dans la « religion catholique », les rendait encore à ce titre, notoirement indignes et incapables d'exercer aucune juridiction ni ministère ecclésiastique. En sorte que les actes du ministère de ces hommes sont doublement sacriléges et invalides, outre qu'ils souilleront les temples et les malheureux chrétiens qui se laisseront approcher par eux, selon la sentence des antiques canons contre les simoniaques, et qui leur est applicable : « C'est une lèpre et non un office sacré qui leur est conféré. Ce n'est pas la bénédiction, c'est la damnation qu'ils donneront (1). »

Ainsi, il est démontré que les deux termes du protocole de Vienne, *maintien* et *protection*, ont été changés, l'un en *destruction*, l'autre en *persécution*.

C'est ici le lieu de faire respectueusement remarquer à Votre (Majesté) que les faits notoires et les déductions qui en ressortent forment une démonstration complète de la vérité et de la justice des griefs des catholiques suisses. En effet, quels qu'aient pu être les motifs de plainte, vrais ou prétendus, des autorités cantonales ou fédérales suisses contre telle ou telle personne, l'action qu'elles auraient eue à exercer contre elle ne leur donnait, en aucun cas, ni dans aucune hypothèse possible, le droit de détruire ce qu'elles avaient promis de maintenir ni de persécuter ce qu'elles avaient pris l'engagement de protéger, en commettant les quatre excès qui viennent d'être signalés.

II

Cet exposé pourrait donc être clos ici même, et il le serait légitimement. La violation du droit est flagrante en fait, et notoire en droit.

Cependant, sans y être contraint par la nécessité de faire éclater davantage la justice de la cause portée devant Votre (Majesté), mais

(1) Lepram non officium confert. Non benedictionem, sed damnationem, præstat. — Decr. Causa I. Quæst. I, Cen. XIV, XVIII.

dans l'unique but de montrer l'inanité des prétextes invoqués par les autorités fédérales et cantonales, et de constater davantage l'iniquité de leurs mobiles, il a paru opportun d'examiner les uns et les autres.

§ Ier.

1. D'abord, il est permis, avant tout examen, de qualifier les motifs invoqués de *prétextes*. En effet, les lois de la Confédération helvétique ne reconnaissent, ni en fait ni en droit, l'immunité ecclésiastique; et tout citoyen suisse, même prêtre ou évêque, peut, d'après ces lois, être cité devant les tribunaux laïques, pour des délits ou des crimes de droit commun. Or, il est notoire que les deux évêques bannis n'ont été ni jugés ni cités. Il est notoire encore qu'aucune personne ecclésiastique n'a été inculpée, même par la voix publique, comme ayant violé aucune loi du pays. La persécution a commencé par le pouvoir exécutif, et non par des juges. Si elle continue par les tribunaux, c'est que les pouvoirs exécutifs, après avoir commencé de persécuter, ont fait édicter des lois de persécution.

Mais ces pouvoirs exécutifs se sont d'abord constitués en tribunal, contrairement à la constitution du pays, et ce sera leur honte à jamais ineffaçable; usurpant les fonctions judiciaires, ils ont chassé indignement de sa maison l'évêque de Bâle, leur compatriote, puis expulsé violemment du territoire suisse l'évêque d'Hébron, leur concitoyen. Il est incontestable que, d'après la constitution fédérale, les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif sont séparés. Il leur a donc fallu, pour consommer l'attentat contre le droit des gens, commettre un premier attentat contre la constitution et le droit public de leur propre pays.

2. De ce que l'immunité ecclésiastique n'est pas reconnue en Suisse; de ce que, dans ce pays, toutes personnes laïques ou ecclésiastiques, même épiscopales, peuvent être citées devant les tribunaux laïques pour répondre de toute espèce de délit ou de crime, selon les lois suisses, il est permis de conclure que les hommes investis à divers degrés de l'autorité cantonale ou fédérale n'ont trouvé à relever aucun crime ni délit ni politique, ni civil, contre les deux évêques. Puisqu'ils ont trouvé des bras pour exécuter leurs décisions, usurpées sur la magistrature judiciaire, puisqu'ils trouvent aujourd'hui des juges et des exécuteurs aveugles pour appliquer leurs lois de persécution, il est évident que, au début, ils auraient trouvé des tribunaux et des juges s'il y avait eu des lois

violées, et si les deux évêques avaient commis le moindre délit contraire aux lois du pays, il est permis de supposer que ces pouvoirs exécutifs n'auraient pas endossé gratuitement le crime de violation de la constitution suisse en usurpant les fonctions judiciaires.

3. Une autre conclusion à tirer du même fait, c'est que, évidemment, la violence qu'ils exercent contre la religion catholique n'a pas d'autre source que la passion contre cette religion. Mais cette passion et cette violence leur sont précisément interdites par leurs engagements solennels ; et la violation du droit des gens, la parole de la Suisse faussée à la face du monde, n'en ressortent que d'une manière plus patente.

4. En effet, le prétexte qu'ils ont mis en avant pour ouvrir la persécution fut que l'évêque de Bâle avait censuré pour cause de doctrine un prêtre soumis à sa juridiction. Certes, Mgr Lachat avait procédé canoniquement, et de nombreuses monitions canoniques avaient précédé la censure. Le mode de procédure était donc irréprochable. Quant au fond de l'affaire, puisqu'il s'agissait de doctrine, si celle de l'évêque leur paraissait contraire à la constitution suisse ou aux lois du pays, et si elle constituait un crime, que ne déféraient-ils l'enseignement de cette doctrine aux tribunaux et aux juges légaux ? Ils ne l'ont pas fait ; ils ont préféré violer eux-mêmes une des bases fondamentales du droit public suisse, en usurpant les fonctions judiciaires, pour couvrir, ou plutôt pour faire éclater aux yeux de tous, leur passion injuste contre la « religion catholique. »

5. Ils ne l'ont pas fait, ils n'ont pas dénoncé l'évêque aux tribunaux réguliers, comme coupable de délit ou de crime, parce que cela répugnait et n'eût pas abouti. Comme le point de doctrine en question ne viole aucune loi suisse, il n'eût plus resté qu'à constituer le tribunal laïque de la ville de Soleure, juge de la doctrine de l'Eglise catholique et d'un concile général, et de la lui faire condamner comme spéculativement mauvaise. Sans doute, le monde entier eût accueilli cet acte de folie par un rire universel. Les autorités fédérales ont préféré faire pleurer les catholiques suisses en violant le droit des gens et le droit public de leur pays.

6. Il n'entre pas dans le plan de cet exposé de soulever des discussions théologiques : on y fait appel au droit élémentaire sans plus, et à la foi des traités. Néanmoins, c'est ici l'heure de faire une réflexion sur l'histoire de la «religion catholique.» On a vu dans les temps passés, par exemple à l'époque de l'arianisme, un gouvernement civil prendre parti pour les évêques hérétiques contre les évê-

ques catholiques, attenter de déposséder ceux-ci et les fidèles des temples consacrés à Dieu d'après le rite catholique, sous prétexte que les évêques hérétiques étaient les vrais catholiques. Mais ce qu'on n'a jamais vu, c'est un gouvernement civil, telles que sont les autorités fédérales, se déclarant tenu à maintenir et protéger la « religion catholique, » prétendre accomplir son obligation en frappant d'exil un évêque, et en attentant de suspendre sa juridiction spirituelle, sous prétexte qu'il aurait censuré un prêtre convaincu d'enseigner une doctrine condamnée par le Pape et l'unanimité de tous les évêques du monde, sans exception!

Ce qu'il y a en effet de remarquablement singulier et d'inouï dans cette affaire, c'est que le prêtre en question a été censuré par l'évêque de Bâle pour avoir obstinément enseigné une doctrine condamnée par le Pape et tous les évêques catholiques du monde.

7. Le fait des autorités cantonales et fédérales présente non-seulement cette singularité, mais bien d'autres. Elles laissent en paix les autres évêques suisses qui enseignent tous la même doctrine de l'évêque de Bâle et de tous les évêques catholiques du monde, pour ne s'attacher qu'à Mgr Lachat. *Elles violent ainsi la justice distributive*, en choisissant parmi les prétendus coupables un seul homme, et elles laissent les autres, impunis, impunément enseigner la doctrine pour laquelle elles exilent un seul d'entre eux. Car, encore une fois, il n'est exilé que pour le fond de la doctrine, puisque sa procédure à l'égard du prêtre censuré est irréprochable, et n'a pas été attaquée.

8. Outre cette violation de la justice distributive, ils se convainquent eux-mêmes d'hypocrisie et d'iniquité; car si la doctrine était contraire à la constitution ou aux lois suisses, ils seraient bien criminels de la laisser prêcher et enseigner dans toute la Suisse, excepté dans le diocèse de Bâle, et par le seul évêque de Bâle; ils seraient traîtres à la patrie.

Ils ne le sont pas en ce sens, et la doctrine dont Mgr Lachat est le seul martyr, n'est pas, — c'est indubitable, — une doctrine menaçant l'existence de la Confédération helvétique, ou contraire à ses lois, non plus qu'aux lois françaises, anglaises, suédoises, ou de n'importe qu'elle nation conservant l'ombre de la bonne foi. Mais il sont traîtres à leur patrie, en ce qu'ils lui font manquer à la loi jurée, fouler aux pieds le droit des gens, et persécuter des concitoyens innocents, au mépris de toutes les lois, divines et humaines.

§ 2

En ce qui concerne l'évêque d'Hébron, les procédés des autori-

tés cantonale et fédérale ne sont pas moins odieux et contraires au droit des gens et au droit public suisse.

1. Ils ont agi à son égard comme à l'égard de Mgr Lachat, en substituant le pouvoir législatif ou exécutif au pouvoir judiciaire, et en violant les fondements de la constitution de leur pays.

2. Ils prétendent que le droit public suisse a été violé en ce que le diocèse de Lausanne et Genève a été démembré par le Pape, contrairement, disent-ils, au droit public suisse. D'abord, il est faux que le diocèse de Lausanne et Genève ait été démembré par le Pape : les persécuteurs le savent bien. Jamais, dans la « religion catholique, » un diocèse n'a été demembré par cela seul que le titulaire vivant se serait démis de la charge d'une partie de ce diocèse ; encore bien moins parce que le Pape aurait, provisoirement, chargé un évêque *in partibus* d'administrer provisoirement au spirituel la partie de ce diocèse dont le titulaire vivant se serait démis. Les persécuteurs, qui font de la théologie et du droit canon à leur manière, sont mis au défi de trouver, dans l'histoire, un seul fait de démembrement d'un diocèse dans ces conditions. Un vicaire apostolique n'est pas un évêque diocésain : les enfants qui fréquentent les catéchismes savent cela.

Non-seulement le fait est faux, mais le droit public invoqué par les persécuteurs n'existe pas davantage.

Le droit public suisse, dans l'espèce, est réglé par le traité de Vienne. En 1815, la cure de Genève et les communes de la Savoie faisaient partie, au spirituel, du diocèse de Chambéry. Le roi de Sardaigne céda ces communes, et c'est grâce à cette cession que le « nouveau canton » de Genève a pu être réuni à la Confédération suisse, ce dont celle-ci a juré, dans l'acte d'accession du 27 mai 1815, de se montrer « éternellement reconnaissante. » Le protocole du Congrès de Vienne, accepté « avec gratitude » par la Confédération, porte — à l'article 3 — outre le paragraphe cité plus haut qui stipule que la religion catholique y sera maintenue et protégé :

« § VI. L'Eglise catholique existante actuellement à Genève y sera maintenue telle qu'elle existe, à la charge de l'Etat (qui vient de l'arracher à la « religion catholique ») ; le curé sera logé et doté convenablement. (Il est privé, ainsi que ses aides, de tout temporel.)

« § VII. Les communes catholiques et la province de Genève continueront à faire partie du diocèse qui régira les provinces du Chablais et du Faucigny, *sauf qu'il en soit réglé autrement par l'autorité du saint-siége.* »

Voilà le droit public suisse, dans l'espèce.

Le roi de Sardaigne céda effectivement lesdites communes en 1816, au mois de mars ; il visa, dans l'acte de cession, le protocole de Vienne et nommément les paragraphes 6 et 7. Genève et les communes cédées continuèrent à faire partie du diocèse de Chambéry jusqu'en 1820. Le droit public suisse n'en était pas lésé. Les autorités cantonales de Genève prièrent, en 1816, le Pape de réunir Genève et les communes cédées au diocèse de Lausanne. Le pape y consentit en 1820, et il fit cet acte d'autorité pontificale malgré l'archevêque de Chambéry, qui refusa son consentement jusqu'à la fin. Le droit public suisse ne se trouva point lésé encore de cette plénitude de juridiction du Pape.

Les autorités cantonales témoignèrent encore au Saint-Père leur *reconnaissance*. L'acte de réunion n'est point un contrat bilatéral entre le Pape et le canton, c'est une pure concession, et l'autorité du saint-siége est intacte. La population catholique s'est notablement accrue ; son chiffre, presque décuplé, à Genève seulement, surpasse celui de la population totale de la ville en 1820. Il y a huit ans, le Pape donna lui-même le consécration épiscopale à Mgr Mermillod, un enfant de Genève, sans lui conférer de juridiction sur Genève ni le canton. Mgr Marilley, l'Ordinaire, lui délégua sa juridiction pour le canton de Genève, et Mgr Mermillod aidait, comme auxiliaire, Mgr Marilley. C'était absolument comme à Paris, lorsque Mgr Darboy eut pour auxiliaire Mgr Buquet.

En quoi le droit public suisse pouvait-il être lésé ? Il ne l'était pas : le protocole de Vienne est formel : « sauf qu'il en soit réglé autrement par l'autorité du saint-siége, » et non pas par celle du canton, qui n'a pas de juridiction spirituelle et qui a reconnu celle du Pape en 1820. Le protocole de Vienne dit en termes formels : « La religion catholique sera *maintenue* et protégée. » C'était un moyen de la *maintenir* que de mettre un prêtre revêtu des pouvoirs de l'ordre épiscopal à la disposition de Mgr Marilley pour les besoins nouveaux de la religion catholique dans le canton. Encore une fois, le droit public n'était pas lésé. Il ne le serait pas même encore, bien que le Congrès de Vienne n'aurait pas laissé à la seule autorité du saint-siége de disposer autrement du spirituel de Genève et des communes cédées, et que le canton de Genève ou les autorités fédérales auraient eu quelque droit à exercer en cette affaire. Il ne le serait pas, puisqu'il est faux que le diocèse de Lausanne et Genève soit démembré.

Ainsi, on a chassé violemment Mgr Mermillod du territoire suisse, en prétendant faussement que le diocèse de Lausanne est

démembré, car il ne l'est pas ; en prétendant faussement qu'un vicaire est un évêque diocésain, car cela n'est pas; en prétendant faussement que les affaires spirituelles de Genève et des communes cédées n'ont pas été laissés par les signataires du traité de Vienne et le roi de Sardaigne au règlement de l'autorité du saint-siége ! car le traité de Vienne est formel sur ce point, accepté, comme les autres, par la Confédération, dans l'acte d'accession du 27 mai 1815.

Toutes ces fausses prétentions, eussent-elles été fondées, n'auraient point motivé l'exil de Mgr Mermillod par l'autorité cantonale usurpant les fonctions judiciaires.

Au point de vue du droit des gens, cet exil en est encore une violation inouïe, en ce que la peine d'exil a été édictée, disons plutôt rappée, pendant les négociations desdites autorités avec le saint-siége, qui les poursuivait avec sa longanimité habituelle.

Quel juge, en pays civilisé ou sauvage, a jamais porté une peine, et une peine pareille, avant que la cause ait été entendue? Aussi, encore une fois n'est-ce point un jugement : c'est une pure violence.

III

En terminant, il reste à soumettre à Votre (Majesté) une considération dont l'importance n'échappera pas à sa haute sagesse : c'est que les autorités fédérales reconnaissent elles-mêmes aujourd'hui qu'elles sont liées par le traité de Vienne, et que cet acte contient les règles de conduite à tenir présentement, et dans la cause même qui fait l'objet de cet appel. En effet, dans une note officielle, adressée au chargé d'affaires du saint-siége, datée du 11 février 1873, le conseil fédéral suisse invoque l'acte du congrès de Vienne du 20 mars 1815, comme « faisant partie du droit public européen. »

Nous sommes donc ainsi autorisés, par nos persécuteurs eux-mêmes, à faire appel aux puissances signataires du congrès de Vienne, garantes de notre liberté religieuse, et dont ils ne pourront ni décliner la compétence ni récuser le jugement. La note officielle du 11 février 1873, signée « au nom du conseil fédéral », par « le président et le secrétaire de la confédération », les a par avance mis dans l'impossibilité de décliner cette compétence et de récuser ce jugement.

Ils invoquent, il est vrai, l'acte du congrès de Vienne précité, comme « faisant partie du droit public européen », et encore « le droit public suisse ancien et moderne », en prétendant « qu'il n'a

pas varié », pour essayer de tirer de l'un et de l'autre des prétextes à leurs violences. Mais il y aurait une immoralité plus qu'ordinaire, il y aurait une insolence inouïe à prétendre invoquer un acte de droit public européen, pour en tirer (faussement, comme il a été démontré) certaines conséquences à son profit, et en même temps à vouloir se dérober aux stipulations de ce même droit public, parce qu'elles seraient en faveur de ceux que l'on persécute.

Enfin, il serait de l'exemple le plus pernicieux pour le monde, et le plus déshonorant pour les puissances signataires, de refuser l'examen des griefs des appelants, dont elles ont garanti, en face de Dieu et des hommes, les droits les plus sacrés, en donnant leur territoire à la confération suisse, et en plaçant leurs personnes sous son gouvernement.

C'est pourquoi les soussignés ont la confiance que les hautes puissances, et en particulier Votre (Majesté), s'empresseront de recevoir le présent appel et de leur en donner acte, en même temps qu'ils espèrent fermement que le jugement à intervenir justifiera du bien fondé de leurs réclamations et appel, et mettra fin à l'oppression de la religion catholique dans les pays réunis, en 1815, à la confédération helvétique, sous la garantie et à la condition que cette religion y sera maintenue et protégée.

Ils ont l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

de Votre (Majesté),

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Nous donnerons, dans le prochain numéro, le rapport fait contre le R. P. Collet et la réponse de celui-ci.

LE LIBÉRALISME.

On nous adresse les questions suivantes, auxquelles on nous prie de répondre brièvement et catégoriquement.

1° Qu'est-ce que le libéralisme moderne en politique et en religion?

2° Dans quel sens le libéralisme a-t-il été condamné par le Saint-Siége?

3° Si le libéralisme était conséquent avec lui-même, ne conduirait-il pas au radicalisme?

4° Quels sont les bons auteurs qui ont exposé et réfuté les principes du libéralisme ?

Nous nous sommes occupés du libéralisme dans un très-grand nombre des livraisons de nos *Annales;* nous avons traduit, entre autres, une très-belle lettre d'un évêque espagnol sur ce sujet; nous reproduisions tout dernièrement le beau programme tracé par Mgr l'évêque de Nevers pour les conférences centrales ecclésiastiques de son diocèse; nous avions, dans un de nos derniers numéros, un article intitulé : *catholiques libéraux et protestants*, bien capable de répandre de vives lumières sur ce sujet, et, il y a quinze jours, nous avions encore un article : *les libéraux catholiques*, qui a répondu aussi en partie aux questions qu'on nous pose.

Néanmoins, l'erreur libérale est si subtile et elle se présente sous tant de faces différentes, qu'on ne saurait trop la démasquer et la poursuivre; c'est pourquoi nous répondrons encore prochainement aux questions qui nous sont posées, avec toute la brièveté et l'exactitude dont nous serons capables.

J. Ch.

BONNE FOI D'UN JOURNAL PROTESTANT.

Dans notre numéro du 31 janvier, nous écrivions sous ce titre : *Une assertion... hardie* :

Nous lisons dans l'*Eglise libre* du 23 janvier 1874, page 31, 3e colonne, ce qui suit :

En 1662, le nonce délégué en Suisse recevait du Saint-Siége les instructions suivantes : « Vous vous attacherez essentiellement à proscrire les livres *païens*, surtout la Bible, car c'est le livre qui nous a amené la tempête dans laquelle nous avons été presque engloutis. Notre enseignement est très-différent de l'Evangile, et lui est plutôt opposé; voilà pourquoi il faut supprimer les exemplaires de la Bible. »

Nous citons textuellement, avec les guillemets employés par l'*Eglise libre.*

Eh bien ! nous disons à l'*Eglise libre* :

Prouvez ce que vous avancez !

Si vous pouvez nous prouver que votre citation est authentique, que le Pape a bien donné ces instructions au nonce délégué en Suisse, quelle victoire pour vous et pour le protestantisme !

Si vous ne le pouvez pas, vous devez :

Ou déclarer que votre bonne foi a été surprise,

Ou, par votre silence, avouer que vous ne reculez devant aucun mensonge pour satisfaire votre haine de protestant.

Nous attendons.

Voilà ce que nous disions dans notre numéro du 31 janvier, et ce que nous avons répété dans notre numéro du 14 février. Nous attendons encore ; il est probable que nous attendrons toujours.

L'*Eglise libre* a la plume vive quand il s'agit de lancer une calomnie contre l'Eglise catholique : si l'on signale la calomnie où l'on voudrait d'abord ne voir qu'une erreur ou une assertion hasardée, et si l'on demande une rétractation ou des preuves, l'*Eglise libre* se tait, l'*Eglise libre* passe à un autre exercice.

Nous laissons à la bonne foi de faire justice de pareils procédés.

Pour nous, si nous avions le malheur d'être protestant, ces procédés nous donneraient de terribles doutes sur la bonne foi de ceux qui nous enseignent, nous ferions comme tant d'autres protestants qui, mettant sérieusement en pratique le principe du libre examen, se sont fait un devoir d'étudier sérieusement la doctrine catholique et l'histoire de l'Eglise, et qui sont revenus à cette Mère dont les éloignaient seulement les préjugés de leur éducation, fruit des mensonges des premiers pères du protestantisme et de ceux qui marchent sur leurs traces, comme le fait l'*Eglise libre*.

J. Chantrel.

MANDEMENT DE SON EM. MGR LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE PARIS POUR LE CARÊME DE L'ANNÉE 1874. — SUR L'ÉDUCATION

JOSEPH-HIPPOLYTE GUIBERT, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque de Paris,

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Chaque année, aux approches de la sainte Quarantaine, celui que Dieu a chargé de la conduite de vos âmes se sent pressé de vous signaler les périls qui vous entourent et dont vous ayez à vous défendre. Deux fois déjà, en vous rappelant le précepte de la pénitence chrétienne, nous nous sommes efforcé de vous prémunir contre le sensualisme qui tend à envahir les mœurs et à effacer, s'il se pouvait, de l'Evangile la loi divine de la mortification.

Mais, s'il est nécessaire de réparer par la pénitence les ravages du péché, il ne l'est pas moins de prévenir ces ravages dans les âmes encore pures et innocentes. Pour cela, il faut armer à l'avance l'intelligence, la volonté, les sens, l'homme tout entier pour les saints combats de la vertu, et ce travail de préservation doit être entrepris avant que l'erreur ait prévalu dans l'esprit du jeune âge, avant que le vice ait poussé ses racines dans le cœur en développant les mauvais instincts de la nature. Tel est le but de l'éducation ; c'est son action bienfaisante qui prémunira l'enfant contre les dangers de l'avenir et l'en fera triompher.

Nous voulons, N. T. C. F., rappeler aujourd'hui aux parents chrétiens cet indispensable devoir de l'éducation, non-seulement à raison de son importance dans tous les temps et dans tous les lieux, mais encore et surtout à cause des incroyables erreurs que notre âge a vu naître et qui se propagent autour de nous sur ce grave sujet.

I

La nécessité de l'éducation pour l'homme atteste sa faiblesse native, mais elle est en même temps le signe de sa supériorité et de la prééminence que Dieu lui a donnée sur les œuvres de la création. Là est la différence la plus glorieuse qui le distingue des êtres privés de la raison. Dominé par la loi de l'instinct et de ses appétits, circonscrit dans la vie des sensations, l'animal possède en lui-même les éléments de son développement naturel ; aucune expérience ni aucun progrès ne sauraient lui permettre de franchir le cercle fatal dans lequel il est enfermé. L'homme, au contraire, appelé à monter sans cesse, à étendre et à enrichir son domaine, à le

léguer ainsi agrandi à ceux qui viendront après lui, trouve dans cette perfectibilité une glorieuse compensation de son indigence originelle. L'ignorance et l'impuissance sont le point de départ de sa marche progressive, qui ne doit s'arrêter qu'au terme de son repos en Dieu. Dans cette ascension qui le porte vers la conquête de ses destinées, il emprunte sans cesse en dehors de lui les conditions de son perfectionnement physique, intellectuel et moral, et cette formation toujours reprise, jamais achevée, est le résultat de cette action intelligente que nous appelons l'éducation.

C'est l'éducation qui fait l'homme ; ces deux mots suffisent à la définir. Vainement on voudrait lui faire une part restreinte dans cette formation : elle réclame l'œuvre tout entière. Chercher à limiter l'influence de l'éducation à telle ou telle faculté de l'âme serait une tentative aussi chimérique que celle de diviser l'homme lui-même. Il y a sans doute des facultés diverses dans l'esprit, et l'on peut s'attacher plus particulièrement à la culture de l'une d'elles ; mais il est toujours nécessaire que ces préférences se règlent sur l'importance relative des facultés elles-mêmes et sur la fin dernière de l'homme qui ne doit jamais être perdue de vue.

Dès lors, qui ne voit que le premier rang appartient à la culture morale ? Dans cette hiérarchie de puissances qui composent la nature humaine, qui hésiterait à placer la moralité au sommet ? L'intelligence conçoit les desseins, elle en discute avec elle-même les motifs ; la volonté les transforme en résolutions, et les organes les exécutent. Mais il existe une loi supérieure à laquelle tout doit être soumis, c'est le devoir ; il y a une inspiration souveraine à laquelle tout doit obéir, c'est l'amour du bien : c'est là, dans ce centre de la vie morale, que toutes les énergies de notre âme doivent trouver leur impulsion et leur règle ; ce qui a fait dire avec tant de justesse que l'homme n'est véritablement grand et bon que par les qualités du cœur.

Donc l'éducation, qui est la formation de l'homme, sera avant tout la formation du cœur. C'est de ce côté que doit être particulièrement dirigée la sollicitude de quiconque veut assurer l'avenir de la jeunesse et de la société. Répandre l'instruction, sans se préoccuper du perfectionnement moral serait méconnaître la loi essentielle du développement de l'homme : les générations à venir recueilleraient les tristes fruits d'une erreur si dangereuse.

Mais, l'éducation morale à son tour est inséparable de l'éducation religieuse ; car c'est la religion qui fournit à la morale son objet, sa règle et son terme. L'objet de la loi morale, c'est l'amour et la pratique du bien ; or ce bien, qu'il faut aimer et pratiquer, resterait une pure abstraction sans puissance, si la religion ne nous le montrait dans sa vraie personnification, en nous disant : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et ton prochain comme toi-même.* La règle de la morale veut que le bien supérieur soit pré-

féré au bien d'un ordre moins élevé, et cela au prix du sacrifice et en résistant, quand il le faut, à l'entraînement de la jouissance; mais, cette loi austère ne résisterait pas longtemps aux passions qui la repoussent, ni aux erreurs qui la méconnaissent, si la religion ne proclamait sans cesse avec son autorité divine les droits de Dieu et les devoirs de la créature. Enfin, le terme de la morale, c'est la récompense ou le châtiment; or, l'expérience montre assez que toute philosophie est impuissante à établir cette redoutable sanction et que seule la religion sait faire pénétrer dans le cœur de l'homme cette nécessaire croyance aux promesses et aux menaces de la vie future.

Ainsi, N. T. C. F., l'homme a un besoin absolu de l'éducation; l'éducation embrasse la formation de l'homme tout entier, de son esprit et de son cœur; enfin, la culture morale ne trouve sa forme complète et son efficacité que dans l'éducation religieuse. Ainsi parlent l'expérience, la logique et le bon sens.

II

Mais tel n'est pas le langage des maîtres nouveaux qui cherchent à s'imposer avec leurs doctrines à notre société. A l'éducation religieuse ils veulent substituer ce qu'ils appellent l'éducation *laïque*. Si nous examinons quels sont les inventeurs de cette nouvelle formule, nous avons toute sorte de raisons pour justifier la méfiance qu'elle nous inspire; car elle est patronnée et soutenue par tous les ennemis de la religion.

Voyons quel est le véritable sens de ce nouveau genre d'enseignement; dissipons l'équivoque; démasquons le dessein caché sous des termes en apparence inoffensifs.

Veut-on dire que les laïques doivent être admis à partager ce noble labeur qui consiste à élever la jeunesse? Mais qui le conteste? qui s'y oppose? qui a songé à interdire aux séculiers la carrière de l'enseignement? Il siérait mal aux hommes que nous avons en vue de manifester une telle crainte et de parler comme s'il s'agissait pour eux d'une conquête à faire. Si quelqu'un a dû reconquérir le droit de se dévouer à l'éducation, c'est l'Eglise, longtemps exclue par le monopole officiel. Or, l'Eglise ne médite aucune revanche, elle ne prétend nullement concentrer entre ses mains l'exercice du droit qu'on lui avait injustement dénié. Que les laïques enseignent donc la jeunesse, mais qu'en même temps ils la forment à la vertu; que l'éducation qu'ils donnent repose sur les vrais principes de la religion et de la morale : c'est tout ce que nous leur demandons et ce que leur demandent les familles chrétiennes. Quel que soit l'habit dont les instituteurs soient revêtus, ils ont les mêmes devoirs à remplir envers les enfants qu'ils élèvent, ils doivent compte à Dieu, à la famille, à la société de l'accomplissement de ces devoirs.

Cette revendication de l'éducation *laïque* n'a donc pas de sens, s'il faut l'entendre de la faculté donnée aux séculiers d'enseigner la jeunesse, puisque cette faculté existe de fait et qu'elle est fondée sur la loi elle-même. Mais ce que l'on veut, ce qu'on poursuit, c'est l'exclusion de l'instituteur revêtu d'un caractère sacré ou d'un habit religieux.

Il faut que la confusion des idées et le trouble moral soient arrivés à leur dernier terme, pour qu'un semblable défi soit porté à la raison et à la justice sans exciter un cri universel de réprobation. Depuis longtemps, le grave ministère de l'enseignement a été appelé un sacerdoce, et aujourd'hui encore on emploie dans le discours cette belle expression, si juste, qui caractérise si bien la fonction du maître qui enseigne. Mais, c'est aujourd'hui seulement qu'il s'est rencontré des hommes demandant que ce sacerdoce puisse être exercé par tous, excepté par les ministres de Dieu. On peut citer des peuples, dans l'antiquité, qui faisaient de l'enseignement le privilége exclusif de la classe sacerdotale; on n'en trouvera pas qui aient jamais osé retourner le monopole de l'instruction contre les représentants de la religion. Le genre humain jusqu'ici avait souscrit à cette parole de l'Esprit-Saint : *Les lèvres du prêtre seront les gardiennes de la science, et c'est de sa bouche qu'on recevra la connaissance de la loi, parce qu'il est l'envoyé du Seigneur* (1). Nos modernes docteurs sont d'un avis contraire, et leurs esprits se sont affranchis des lois de la justice, comme leurs cœurs du devoir de la reconnaissance, lorsque, héritiers des trésors intellectuels que l'Eglise seule a sauvés du naufrage, ils ne craignent pas de s'élever contre leur mère pour la mettre en interdit.

Mais cette prétention incroyable a son explication bien simple : on ne voudrait plus que l'Eglise enseignât, parce qu'on voudrait que la religion ne fût plus enseignée : tel est le vrai sens du mot *laïque* appliqué à l'éducation, et de fait on ne le dissimule guère; on réclame l'école laïque pour avoir l'école sans Dieu; la religion n'aurait plus de place dans l'enseignement, elle serait reléguée dans l'intérieur de la famille, en attendant que la famille chrétienne disparaisse à son tour comme le vieux souvenir d'un autre âge.

On a entendu, N. T. C. F., les prétendus amis du progrès formuler tranquillement ces monstrueuses idées. Elles se sont même produites dans un trop grand nombre de réunions où se discutaient les intérêts publics. Si une telle entreprise venait à prévaloir, il faudrait désespérer de l'avenir de notre nation et renoncer à la voir jamais se relever de ses humiliations et de ses malheurs.

Qu'on se figure ce que deviendrait un peuple où les jeunes générations seraient élevées en dehors de toute croyance religieuse et de tout enseignement moral. L'instituteur ne parlerait jamais à l'enfant

(1) Malach. II.

de Dieu et de sa providence, ni des grands principes de la loi éternelle, qui ont réglé jusqu'ici les devoirs de la famille et les relations des hommes entre eux; il laisserait ignorer à son disciple le dogme de l'immortalité de l'âme, de l'existence d'une autre vie où la vertu trouvera sa récompense et le vice son châtiment. Les sublimes doctrines de l'Evangile que Jésus-Christ a apportées du ciel, qui ont créé le respect sur la terre et rendu à l'homme sa dignité, tous ces admirables enseignements seront passés sous silence. L'esprit de l'enfant sera retenu dans le cercle étroit des connaissances professionnelles, et les vastes horizons de la science divine, où l'âme s'élève, se purifie et s'agrandit lui seront rigoureusement fermés. Et c'est avec de semblables pratiques que l'on voudrait préparer des enfants respectueux et obéissants, des époux fidèles, des citoyens dévoués à la patrie, et former des cœurs compatissants envers la misère et la souffrance! Ah ! qu'on se détrompe : cette façon de comprendre l'éducation de la jeunesse n'aboutirait qu'à la dépravation de l'espèce humaine; les intelligences, réduites aux conceptions de l'ordre matériel et sensible, languiraient dans une irrémédiable infirmité, parce que, selon la loi de la nature, les diverses facultés de l'âme doivent être cultivées simultanément en se prêtant un mutuel et nécessaire secours.

Le résultat final d'une si étrange aberration ne pourrait donc être parmi nous que l'affaissement des esprits et des caractères; on aurait tenté de créer une morale indépendante de la religion, et l'on n'aurait réussi à établir qu'une morale impuissante; on aurait essayé d'élever un peuple sans foi, et l'on n'aurait fait qu'un peuple sans loi. Le vice alors ne se contenterait plus de la licence, il lui faudrait la consécration du droit; on inventerait des théories nouvelles à son usage. Il n'y aurait plus un seul axiome de morale qui ne fût contesté, plus un principe social qui ne fût ébranlé. Tout ce qui a été réputé crime jusqu'ici se couvrirait de l'apparence et du nom de réforme, et la société, après avoir repoussé Dieu de son sein et de l'enseignement de la jeunesse, se verrait livrée à des excès et à des désordres dont la seule pensée fait horreur.

Vous le voyez, N. T. C. F., le problème est aussi simple qu'il est grave dans ses conséquenses : l'homme a besoin de l'éducation, et si cette éducation n'est pas inspirée et dirigée par la religion, elle déprime la nature au lieu de l'élever et manque le but essentiel qu'elle doit se proposer. Devant la question ainsi posée, le devoir des parents est manifeste, et c'est à nous qu'il appartient, comme pasteur, de le leur rappeler au nom de Dieu et de la conscience.

Parents chrétiens, vous devez l'éducation à vos enfants : cette obligation, écrite dans nos lois, est écrite plus profondément dans vos cœurs : vous vous attacherez donc à procurer à ces êtres que vous aimez et dont la garde vous est confiée, le bienfait d'une éducation chrétienne. S'il y a quelque part des *écoles de pestilence*, où

l'on blasphème Dieu et son Christ, où l'on méconnaisse les bienfaits et les droits de son Eglise, aucune raison d'intérêt humain ne saurait excuser le crime des pères et des mères qui jetteraient dans cette atmosphère mortelle les âmes dont ils auront à répondre. Si, ailleurs, l'irréligion, n'osant se montrer à découvert, fait place à l'indifférence; si le maître, pour ne pas soulever de justes susceptibilités, n'a d'autre souci que d'observer la neutralité en matière de religion, ne vous reposez pas dans une sécurité trompeuse, en comptant sur votre propre sollicitude pour combler la lacune de l'enseignement. Car l'esprit et le cœur de l'enfant se trouveraient mal à l'aise entre deux influences contraires : il ne comprendrait pas que la religion, absente de l'école, occupât au foyer domestique la première place, ni qu'il fût obligé d'adorer, d'aimer et de servir un Dieu dont le nom n'est jamais prononcé par ses maîtres.

Parents chrétiens, cherchez des maîtres chrétiens pour vos enfants, des hommes regardant le beau ministère de l'éducation non comme un emploi vulgaire qui procure à celui qui l'excerce les moyens de vivre et quelquefois un peu d'importance, mais comme une paternité laborieuse, comme une existence austère qui réclame le sacrifice et le dévouement. Exigez qu'ils possèdent pour eux-mêmes ce qu'ils ont le devoir de communiquer aux autres, des principes fermes, des mœurs pures, des habitudes vertueuses, une foi éclairée, une religion solide et sincère. Alors, alors seulement, ils mériteront de coopérer avec vous à l'œuvre sainte et féconde qui doit préparer pour l'Eglise et pour la patrie des enfants dignes de ces deux mères.

Nous vous avons confié, N. T. C. F., les alarmes que notre cœur éprouve devant les dangers auxquels la jeunesse est exposée de notre temps. Pour les conjurer, nous comptons sur votre zèle et sur l'amour que vous portez à vos enfants. Voici les jours de miséricorde et de salut, où la parole de Dieu vous sera plus souvent annoncée, où la grâce coulera plus abondante sur vos âmes : en entourant la chaire chrétienne, en observant la pénitence que l'Eglise impose, en préparant l'aveu de vos fautes et l'accomplissement du devoir pascal, songez que vous êtes redevables à vos enfants de ces mêmes secours de la vie surnaturelle. Qu'ils apprennent par vos leçons et par vos exemples à croire ce que Dieu enseigne, à pratiquer ce qu'il commande, à espérer ce qu'il promet, pour mériter un jour ce qu'il réserve à ses élus.

(*Suit le Dispositif.*)

† J. HIPP., CARDINAL GUIBERT, *archev. de Paris*,

Par Mandement de Son Eminence,

E. PETIT, *chan. hon., secrét. gén.*

LE DIOCÈSE DE SAINT-ALBERT.

Dans ses lettres écrites de Rome pendant le concile, M. Veuillot, parlant des vicaires apostoliques, disait :

« Ils mendient, ils vivent de peu, comme tous ceux qui demandent leur pain ; ils font route sans fourgons et sans serviteurs, la plupart n'ont pas deux vêtements, plusieurs ne sont vêtus que de guenilles cent fois rapiécées de leurs mains. La dignité épiscopale ne les empêche pas de travailler. Il en est que nous voyons entrer au concile, revêtus de la chape d'or et de la mitre, qui ont travaillé et travailleront comme maçons, comme charpentiers, comme jardiniers, qui font leur cuisine et celle de leurs frères, qui recousent leurs habits et leurs chaussures, et qui n'auront un toit pour eux qu'après avoir bâti leur église.

« J'en connais un qui a imprimé de ses mains le catéchisme, la grammaire et les cantiques composés dans une langue qu'il a dû presque composer aussi. Un autre s'est soumis à un labeur plus dur. Emmenant des compagnons qu'il avait gagnés aux fatigues de sa mission lointaine, et trop pauvre pour payer leur passage, il s'est mis avec eux au service du navire, comme domestique, leur promettant pour surcroît de gages qu'ils n'auraient pas le mal de mer. Ils ont passé à ce prix. Mais ces *avilissements* ne laissent point de marque sur l'âme, et la hauteur de l'âme, relevée au contraire par de tels sacrifices, relève à son tour le maintien.

« Voilà les conquérants que l'Eglise romaine envoie jusqu'aux extrémités du monde, et ces conquérants gagnent, en effet, à Jésus-Christ des provinces entières ; ils fondent non-seulement des missions et des diocèses, mais des peuples ; ils fondent même la littérature de ces peuples et renouvellent les prodiges des anciens temps. »

Les Ordres religieux que la Révolution poursuit de toute sa haine et qu'elle veut détruire, fournissent la plupart de ces grands bienfaiteurs de l'humanité, de ces admirables civilisateurs, qui créent des peuples nouveaux, en même temps que leurs frères essaient d'empêcher la ruine des vieux peuples baptisés. C'est ainsi, par exemple, que les Oblats de Marie-

Immaculée comptent parmi eux un archevêque de Paris et un évêque de Saint-Albert. Qui connaît le siége épiscopal du second ? Les lecteurs de l'*Univers* en connaissent au moins le titulaire, Mgr Grandin, un de nos compatriotes du diocèse du Mans, qui évangélise depuis de longues années les sauvages, dont les tribus parcourent les bords de Seaskatchewan, au nord-ouest du Canada.

Mgr Grandin est l'un des Pères du dernier concile œcuménique ; il était l'un des vicaires apostoliques réunis au Vatican en 1870, avec le titre d'évêque de Satala *in partibus*, il était coadjuteur de Saint-Boniface depuis 1853, élu en 1857, sacré en 1859 ; en 1871, le Saint-Père, estimant que la conquête était assez avancée, a érigé le vicariat en évêché du titre de Saint-Albert ; et Mgr Grandin est devenu ainsi, en 1871, le premier évêque du nouveau siége, dont la juridiction s'étend sur une contrée de plus de 1,600 kilomètres de long sur 176 de large, c'est-à-dire sur une contrée égale en superficie à plus de la moitié de la France. Les tribus sauvages qui errent dans ces vastes régions de rivières, de lacs, de montagnes, de prairies et de forêts appartiennent à la race des Cris ou Crees ; la langue *cree* forme le fond des divers dialectes qu'elles parlent.

Nous ne surprendrons personne en disant que tout est à fonder dans cet immense diocèse. En 1868, il y avait six résidences de missionnaires et Mgr Grandin avait douze de ses frères pour collaborateurs ; en a-t-il davantage aujourd'hui ? nous l'ignorons, mais nous savons que tous le secondent de toutes leurs forces, et, parmi eux, le P. Albert Lacombe, qu'il a nommé son grand vicaire. Les journaux du Canada et des lettres particulières nons apprennent que le P. Lacombe vient de passer quelque temps au Canada, afin d'y recueillir des ressources en argent et en hommes pour ce diocèse si intéressant. L'Œuvre de la Propagation de la foi fait déjà beaucoup pour ces pays, mais les ressources qu'elle fournit sont encore bien insuffisantes ; les Canadiens catholiques contribuent à les augmenter, sans aucun doute ; ne peut-on pas compter que les catholiques de France feront aussi quelque chose pour un diocèse que gouverne un évêque français et qu'évangélisent des religieux français ?

Les prières des saints missionnaires, celles des bons sauvages qu'ils ont convertis, seront une ample récompense pour les généreux donateurs et pour le pays dont les enfants travaillent avec tant d'ardeur à l'extension du règne de Jésus-Christ. Quant à la reconnaissance des sauvages évangélisés, nous en trouvons dans les journaux canadiens un témoignage trop touchant pour ne pas le reproduire ici. C'est une lettre adressée aux *Annales de la Propagation de la Foi* de France et du Canada, par les sauvages chrétiens de la Seaskatchewan. En voici la traduction telle que la donne le P. Lacombe :

A ceux qui ont compassion de nous, par le moyen desquels nous avons connu la religion.

Nos parents et nos frères en religion.

Depuis longtemps déjà nous désirions vous écrire pour vous remercier, mais aujourd'hui, notre père allant lui-même vers vous, l'occasion est favorable, il sera le porteur de notre lettre.

Vous, hommes si charitables, comment pourrions-nous jamais vous remercier assez, qui avez eu le cœur si bon, jusqu'au point de penser à des hommes que vous ne connaissez pas et que vous n'avez pas encore vus?

Si ce n'avait pas été que de vous, nous n'aurions jamais été chrétiens. Nous sommes donc bien endettés envers vous, puisque pendant que nous étions dans les ténèbres, vous nous avez envoyé des hommes de religion qui nous ont fait la lumière. Nous étions bien misérables, ne connaissant pas la vraie manière de servir le Grand-Esprit, c'est vous qui, par vos charités, avez fait qu'aujourd'hui nous connaissons la doctrine de Jésus-Christ.

Nous ne devrons sans doute jamais oublier le bienfait que vous nous avez procuré. Il est vrai que nous ne pouvons rien vous payer en retour; quand bien même, nous savons que ce n'est pas cela que vous enviez, étant persuadés comme vous l'êtes *que celui qui sauve l'âme de son frère sauve la sienne*, au moins nous ne cesserons jamais de prier pour vous.

Mais veuillez ne pas nous trouver importuns ; nous voulons vous dire que plusieurs de nos compatriotes ne prient pas encore ; même nous, nous n'avons pas de chapelle, nous nous assemblons en plein air quand nous voulons « parler à Dieu » ; et, en hiver, c'est dans une tente de cuir que nous endurons le froid pour assister à la messe. C'est pour cela qu'aujourd'hui notre père part pour

aller en votre pays. Nous espérons que peut-être on entendra favorablement sa voix, et qu'il se trouvera quelqu'un qui voudra bien venir à notre secours. C'est assez, nous finissons, priant en même temps le Seigneur de vous conserver heureux sur la terre et de vous procurer le bonheur de le voir au ciel,

Nous qui vous aimons, etc., etc.

Ces mêmes sauvages, au printemps dernier, avaient envoyé au Saint-Père des Adresses, avec les noms de tous les chefs et des anciens de chaque nation, pour le remercier d'avoir érigé Saint-Albert en évêché, et pour l'assurer de leur dévouement à l'Eglise et au Pape. Le Saint-Père a répondu par le bref suivant, adressé à Mgr Grandin.

PIE IX, PAPE

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

C'est le cœur rempli de la plus bienveillante affection, que nous avons reçu vos lettres du 2 mai de l'année dernière, dans lesquelles, tout en nous témoignant votre reconnaissance pour votre translation au nouveau siége épiscopal de Saint-Albert que nous avons jugé à propos d'ériger par notre Autorité apostolique, vous nous annoncez que vous avez déjà canoniquement pris possession de ce siége, et que vous avez consacré tout votre diocèse au Cœur Immaculé de la très-sainte Mère de Dieu. Nous nous réjouissons, vénérable Frère, de ce que cette érection a été, comme vous l'écriviez, agréable à votre clergé et aux fidèles de votre diocèse, et nous ne doutons nullement que votre sollicitude apostolique ne leur soit un encouragement et une augmentation de zèle dans leur ministère sacré, et qu'ils n'en retirent en même temps les plus grands avantages spirituels.

Quant à ce qui vous regarde, vénérable Frère, nous ne pouvons nous empêcher de louer les sentiments distingués et si pleins de piété que nous remarquons dans vos lettres, et nous sommes sûr que Dieu, qui donne sa grâce aux humbles, vous sera propice dans vos travaux, et vous accordera les forces nécessaires, afin que vous puissiez courageusement remplir tous les devoirs d'un bon pasteur, pour sa plus grande gloire et le salut des âmes.

Vous ne pouvez douter que nous ne vous accordions de la manière la plus affectueuse la bénédiction spéciale que vous désirez

pour votre sacré ministère, et nous prions Dieu de tout cœur que, propice à cette même bénédiction, il accorde l'abondance de toute vertu, de toute grâce et de toute prospérité, à vous d'abord qui êtes placé à la tête de cette Eglise, aux missionnaires et aux fidèles que nous chérissons ; et même puisse ce Dieu bon et clément se souvenir des infidèles qui vivent dans ces contrées, et leur accorder de parvenir par sa grâce au port du salut.

Que dirons-nous, vénérable Frère, des lettres si pleines d'affection que vous nous avez adressées, et qui ont été signées par les fidèles de Saint-Albert, vulgairement appelés Métis, par les Montagnais de l'Ile à la Crosse et par les fidèles de la nation appelée Cris, sinon que nous n'avons pu les lire sans la plus douce émotion ? Ces écrits nous ont été d'autant plus agréables, que la piété et l'affection filiales qui s'y manifestent sont plus remarquables et plus ferventes, et que la distance qui sépare ces fidèles de nous est plus grande.

Nous désirons vivement que tous ces fils chéris sachent, par votre entremise, que leur religion, leur foi et leur amour, qui les portent à compatir à nos malheurs, nous ont été une grande consolation et nous ont engagé à prier Dieu du fond de notre cœur, de confirmer leurs admirables dispositions et de leur accorder de conserver fidèlement, par la pratique de toutes les vertus, l'esprit d'adoption, par lequel ils sont appelés et sont véritablement les enfants de Dieu.

Plein de reconnaissance pour les ferventes prières que vous adressez à Dieu pour nous, et confiant que vous ne les interromprez pas, dans un temps où elles nous sont si néceessaires, nous vous réitérons, en témoignage de notre spéciale affection, et sous les auspices de la divine bonté, la bénédiction apostolique, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont confiés ; mais nous l'accordons dans le Seigneur, d'une manière spéciale, à tous et à chacun des fils chéris qui nous ont envoyé leurs lettres.

Donné à Rome auprès de Saint-Pierre, le 21 du mois d'août de l'année 1872 ; la vingt-septième de notre pontificat.

Pie IX.

Le P. Lacombe, en se rendant au Canada, avait encore un autre but que celui d'obtenir des aumônes pour le nouveau diocèse. Il voulait aussi faire imprimer une grammaire et un dictionnaire de la langue des Cris, ouvrages auxquels il travaille depuis près de vingt ans. Les évêques du Canada ont

vivement recommandé l'entreprise du zélé missionnaire, et le gouvernement du Canada paraît disposé à accorder des subsides pour l'impression. Est-ce que nos corps savants, ceux principalement qui s'occupent de linguistique et d'ethnographie ne pourraient pas venir en aide à ces infatigables travailleurs dont les études rendent tant de services aux sciences historiques et anthropologiques ? Il serait digne de la France de coopérer à ces œuvres si utiles, et qui prouvent, disons-le en passant, que les religieux catholiques du dix-neuvième siècle savent marcher sur les traces de ces moines du moyen-âge à qui l'on doit la conservation de la littérature ancienne.

Le voyage du P. Lacombe, au Canada, a suscité une idée dont la réalisation procurerait un immense bien dans ces régions lointaines du nord-ouest américain. L'idée vient de Mgr Grandin ; elle est digne de ce cœur épiscopal qu'embrase l'amour des âmes, et qui n'aspire qu'à implanter solidement la foi chrétienne, par conséquent la civilisation dans les vastes contrées confiées à son zèle par le pasteur des pasteurs. Il s'agirait donc de fonder au Canada, sur le modèle de l'*Œuvre des écoles d'Orient*, une *Œuvre des écoles du Nord-Ouest* qui serait appelée à fournir dans ces contrées, comme son aînée le fait en Orient, des ressources pour les écoles destinées aux enfants des sauvages.

On sait que, en France, l'Œuvre des écoles d'Orient, comme l'Œuvre de la Sainte-Enfance, comme tant d'autres Œuvres, n'ont fait que contribuer au développement de l'Œuvre-Mère, celle de la Propagation de la Foi. « Jusqu'ici, comme le dit un catholique de Montréal, qui voudrait que cette ville devînt le siége de la nouvelle Œuvre, jusqu'ici les missionnaires ont rempli la charge de maîtres d'écoles, de charpentiers, de défricheurs, et les Sœurs de la Charité, accourues au secours des prêtres, sont loin d'avoir les moyens de s'étendre et de faire tout le bien qu'elles voudraient faire. Ne serait-il pas temps, pour le Canada, de leur venir en aide, en établissant une Œuvre permanente pour fonder des écoles en faveur des sauvages du Nord-Ouest, et qu'on appellerait l'Œuvre des écoles des Indiens du Nord-Ouest ? »

Nous ne doutons pas que nos frères du Canada ne réalisent

cette excellente idée, et qu'ils ne trouvent en Europe, en France particulièrement, des cœurs généreux et chrétiens qui les aideront dans cette Œuvre. C'est à force de prières et de charité que la vieille société chrétienne se sauvera ; c'est ainsi qu'elle trouvera une nouvelle jeunesse et qu'elle échappera aux terribles dangers qui la menacent.

Nous nous reprocherions, après avoir donné les détails qui précèdent, de ne pas reproduire ici la lettre adressée par Mgr Grandin au R. P. Lacombe, pour l'envoyer au Canada ; c'est une page digne des plus beaux siècles de l'Eglise ; en la lisant, on apprend à aimer ces humbles conquérants, et l'on comprend les prodiges de la foi.

Sur les bords de la rivière aux Castors, 21 avril 1872.

Mon Révérend et bien cher Père Lacombe,

Je passe le dimanche ici, sur la rive gauche de la grande rivière aux Castors ; hier soir, après avoir été dans l'eau jusqu'aux genoux, pendant deux heures, pour traverser la petite rivière, nous sommes arrivés ici trop tard pour entreprendre une autre traversée. Demain, sans doute, nous serons plus disposés, et, dans quelques jours, je vous rejoindrai, non pas pour rester quelque temps avec vous, mais pour vous envoyer en vous donnant une autre mission.

Expliquons-nous : le nouveau diocèse de Saint-Albert est érigé, vous le savez, par un pape prisonnier, mais dont le pouvoir spirituel si solennellement reconnu, se montre plus grand et plus puissant que jamais. Que vont dire les ministres protestants de notre pays, eux qui depuis si longtemps chantent l'enterrement du Pape et de l'Eglise et la destruction complète de nos missions ? C'est positivement lorsqu'ils nous croient à l'agonie que Saint-Boniface est élevé à la dignité d'archidiocèse, et que nos pauvres missions forment le diocèse de Saint-Albert.

Il y a en tout cela quelque chose de bien beau, de bien grand et de bien consolant. Cependant, il faut vous l'avouer, il y a en cela quelque chose de bien inquiétant pour moi, je dirais même de désespérant, si notre œuvre n'était celle de Dieu. Je ne me sens nullement capable de porter le fardeau que le Saint-Père m'a imposé. Je n'ai, vous le savez, d'autre titre au choix qu'il a daigné faire de

ma personne que mon impuissance. Mon *infirma mundi elegit Deus* fait aujourd'hui toute ma force et ma confiance.

Je ne suis donc pas absolument découragé de ma faiblesse, *omnia possum in eo qui me confortat ;* puis enfin, je compte plus que jamais sur toutes les vertus religieuses apostoliques de nos chers pères et frères, et surtout sur les vôtres, bien cher père. Comme religieux, vous êtes mon admoniteur et mon premier conseiller ; devenu titulaire, il faut que vous ayez un nouveau titre, une nouvelle obligation pour m'aider à porter le fardeau que Dieu m'a imposé.

Je vous nomme, par les présentes, mon grand-vicaire.

Ce n'est pas un titre d'honneur que je veux vous donner, c'est une charge que je vous impose, charge dont vous éprouverez de suite les difficultés, mais avec la grâce de Dieu vous les surmonterez.

Dans le moment présent, vous savez aussi bien que moi ce que nous pouvons faire avec les ressources que nous avons entre les mains.

Nous pouvons, il est vrai, vivoter ; mais nous ne pouvons rien entreprendre. Vous me sollicitez pour commencer la mission de Notre-Dame de la Paix parmi les Pieds-Noirs, aussi un autre établissement parmi les Cris.

Et combien d'autres places, où nos missionnaires sont à la gêne et qui demandent des secours à grands cris ! J'en vois comme vous la nécessité et le besoin. Vous connaissez tous les besoins de la Seaskatchewan, ceux de la Rivière aux Anglais sont au moins aussi grands, et nous n'avons encore pu nous occuper des autres districts qui forment le diocèse de Saint-Albert.

Il faut donc se procurer des ressources de quelque façon ; notre zèle va se trouver paralysé faute de moyens suffisants.

Malgré tant de missions qu'il nous faudrait faire, nous en sommes réduits à employer plusieurs Pères comme simples maîtres d'école, n'est-ce pas désolant ! Qu'allons-nous donc faire ? Il faut, mon cher, abandonner vos sauvages pour cette année : j'irai moi-même, autant que je pourrai, leur distribuer, en votre place, le pain de la parole divine.

Et vous, où allez-vous aller ? Allez, je vous prie, tendre la main, dans votre patrie, auprès de vos amis et des miens. Il m'en coûte singulièrement de vous confier une si pénible mission. C'est, je le sais, une indiscrétion envers le Canada, qui nous porte tant d'intérêt ; mais il me semble qu'on ne doit pas tenir compte des convenances quand il s'agit de vivre et de ne pas laisser mourir la jeune

Eglise de Saint-Albert aussitôt après sa naissance. Il nous faudrait à tout prix de puissants secours : je vois dans certains pays des fondations considérables, qui sont l'œuvre de simples particuliers ; j'espère que le bon Dieu nous trouvera un jour des bienfaiteurs de ce genre. Ce ne sera pas en vain que je me suis adressé à sa mère ; le bon Dieu se servira sans doute de vous pour cela.

Lorsque, au dernier concile de Québec, il a été question de demander à Rome l'érection de la province ecclésiastique de Saint-Boniface, je m'y suis opposé alors, craignant qu'une fois séparé de la province-mère, nous ne fussions un peu abandonnés par elle. Les RRmes PP. du concile me rassurèrent sur ce point, je suis donc convaincu qu'ils daigneront tous vous être favorables.

Je vous conseille et je vous prie beaucoup de prendre avec vous vos ouvrages en langue sauvage. Qui sait si certaines bonnes âmes, comprenant notre position, ne vous procureront pas la chance de trouver les moyens de les faire imprimer, car vous savez que nous ne pouvons employer le produit de nos aumônes pour faire cette impression. Je demanderai encore une autre chose. C'est pour ce qui regarde les besoins de nos écoles. C'est une œuvre importante, le seul moyen de civiliser nos sauvages.

J'ai remarqué en France l'*Œuvre des écoles d'Orient*. C'est une association spéciale, qui opère un si grand bien dans ce pays. Il nous faudrait une Œuvre de ce genre en faveur des *écoles du Nord-Ouest*. Avec l'approbation des évêques, il me semble que, dans votre voyage, vous pourriez la faire naître, trouver au moins quelques bons amis qui voulussent bien se charger de patronner une semblable entreprise, qui deviendrait une Œuvre canadienne en faveur des écoles de notre immense territoire.

Cette Œuvre bénie par NN. SS. les évêques, par Notre Saint-Père le Pape, serait aussi bénie de Dieu et pourrait être un des plus puissants moyens, tout en conservant les races sauvages, de les civiliser, en s'emparant au moyen des écoles de la génération qui commence. Avec la permission de l'Ordinaire, tâchez aussi de nous trouver quelques bons missionnaires et quelques jeunes gens qui aimeraient à venir à notre secours, en entrant dans notre congrégation. Enfin, faites beaucoup prier pour nous ; si Dieu est avec nous, nous réussirons quand même.

Je ne vous donne pas de *celebret*, cette lettre prouvera à ceux qui auront la patience de la lire que vous n'êtes ni interdit, ni suspens et que vous avez toute la confiance de votre supérieur et de votre évêque.

Allez, bien cher père ; Dieu sera avec vous. Ne regardez pas l'œuvre de Dieu dans le diocèse de Saint-Albert comme mon œuvre exclusive, *c'est aussi la vôtre.* Enfin, c'est l'œuvre du Seigneur, et nous sommes ses hommes.

Bon voyage ! cher père, je vous embrasse et je vous bénis bien affectueusement.

Votre frère tout dévoué, etc., ✝ VITAL, J.,
Evêque de Saint-Albert.

Mgr Grandin est en ce moment en France, où il est venu pour se procurer des ouvriers et des ressources matérielles. Il a été à Rome, où il a reçu la bénédiction et les encouragements du Saint-Père ; il a fait entendre sa voix d'apôtre dans plusieurs de nos diocèses. Loin de son troupeau, c'est toujours pour son troupeau qu'il travaille ; sans doute l'appel qu'il fait entendre à la France catholique ne sera pas inutile : c'est à force de dévouement, à force de services rendus à la sainte cause de la religion et de la vraie civilisation que la France se sauvera ; là est sa raison d'être et sa mission ; espérons qu'on ne pourra pas lui appliquer, parce qu'elle abandonnerait cette mission pour qu'on la laisse tranquille, ce terrible vers du poëte latin :

Et propter vitam vivendi perdere causas.

J. Chantrel.

LA QUESTION ARMÉNIENNE.

Maintenant que la question arménienne paraît entrer dans une phase meilleure, il ne sera pas inutile d'en tracer les origines et les principales péripéties. Nous allons le faire avec le *Journal de Florence*, et l'on comprendra mieux ainsi les événements qui ont suivi et qui occupent en ce moment la diplomatie.

Jusqu'en 1866, l'Eglise arménienne catholique existant dans l'empire ottoman était administrée par deux juridictionnaires indépendants l'un de l'autre et relevant seulement du Saint-Siége. L'un, patriarche de Cilicie, avait sa résidence au Mont Liban, dans le couvent de Bzommar, et gouvernait avec ses évêques suffragants diverses provinces. L'autre, archevêque-

primat de Constantinople, résidait dans cette capitale et gouvernait pareillement avec ses évêques suffragants les fidèles répandus dans les autres provinces.

Lorsque, en 1866, le siége patriarcal de Cilicie demeura vacant par la mort de Grégoire-Pierre VIII, Mgr Hassoun, déjà Primat de Constantinople, fut élu par le synode épiscopal pour succéder au défunt Patriarche. De cette manière, le siége patriarcal de Cilicie et le primatiat de Constantinople furent réunis en un seul, et les deux communautés placées sous une seule juridiction, le tout avec l'approbation et la confirmation du Saint-Siége, avec l'agrément de la Sublime-Porte et à la satisfaction de la nation arménienne catholique tout entière.

En cette occasion, le Souverain-Pontife crut devoir adopter définitivement, pour tout le patriarcat de Cilicie, le système électoral des évêques qui était déjà en vigueur dans le primatiat de Constantinople. D'après ce système, les notables du peuple et du clergé continueraient de prendre part à l'élection des évêques, en présentant au synode épiscopal une liste de candidats, sur lesquels le synode choisirait trois sujets qu'il présenterait au Saint-Siége pour qu'il en élût un ; mais l'élection du Patriarche était entièrement réservée au synode, qui devait soumettre le résultat de l'élection au Souverain-Pontife, pour en solliciter la confirmation nécessaire de l'élu.

La nécessité de ces dispositions, promulguées par la Bulle *Reversurus*, ne tarda pas à être mise en évidence par l'attitude même que prit un groupe de laïques induits en erreur, et d'ecclésiastiques déjà connus par leur esprit d'insubordination envers l'autorité ecclésiastique, par leurs sinistres tendances à séculariser les élections épiscopales. En vain les catholiques influents donnèrent-ils toutes les explications désirables pour exposer la véritable portée du *Reversurus*, et démontrer que le Saint-Siége n'avait fait que généraliser les dispositions déjà en vigueur dans le primatiat de Constantinople et approuvées par la Porte ; le groupe des mécontents ne se soumit qu'en apparence, et dès que Mgr Hassoun dut quitter Constantinople pour se rendre au Concile du Vatican, il s'organisa en un véritable parti de dissidents, et après avoir séduit environ 2,000 Arméniens catholiques, il leva ouvertement le drapeau de la révolte,

et malgré les avertissements, les ordres, les menaces du Saint-Siége, il élut sacrilégement un pseudo-patriarche dans la personne d'un évêque excommunié et schismatique, l'intrus Ohan Kupélian. Le même groupe l'ayant présenté à la Sublime-Porte, celle-ci le reconnut officiellement comme patriarche catholique de la nation arménienne et l'imposa comme tel à toute la nation, tandis qu'elle retirait à Mgr Hassoun le bérat de reconnaissance officielle qu'elle lui avait d'abord accordé.

Dès lors, forts de l'appui du Gouvernement, les néo-schismatiques inaugurèrent ce système de persécutions violentes qui a réduit la communauté arménienne catholique à un état intolérable; et d'abord, pour exécuter plus librement ces persécutions, ils résolurent de se débarrasser de la présence du légitime Patriarche, Mgr Hassoun. A cet effet, ils le calomnièrent par devant la Porte comme rebelle aux lois de l'Etat, et coupable d'avoir porté atteinte aux droits de la nation et du Sultan, par cela seul qu'il défendait, selon son devoir, la Bulle *Reversurus*. Accusation insoutenable, surtout après les explications que Mgr Hassoun lui-même et Mgr Franchi, ambassadeur extraordinaire du Souverain-Pontife près S. M. I. le Sultan, avaient données au gouvernement ottoman sur la véritable portée de la Bulle *Reversurus*. Cependant, sans aucune forme de procès, le gouvernement turc expulsa Mgr Hassoun du territoire ottoman le 20 juin 1872.

Le départ de Mgr Hassoun fut pour les néo-schismatiques le signal d'une recrudescence d'oppression envers les Arméniens demeurés toujours fidèles au Saint-Siége et à leur légitime Patriarche; on vit alors les églises et les établissements des catholiques envahis de vive force, les supérieurs légitimes chassés de leurs résidences, les évêques, en partie destitués, en partie menacés de destitution, en un mot tout ce que peut la haine schismatique appuyée ouvertement par l'autorité.

Au milieu de cet état violent, le gouvernement turc ne cessait d'insister auprès des 80,000 catholiques demeurés fidèles pour qu'ils se soumissent aux prétentions des 2,000 néo-schismatiques. Mais toutes les démarches furent vaines, et les catholiques se déclarèrent prêts à souffrir l'exil et la mort plutôt que de renier leur foi ; et c'eût été en effet la renier que de

transiger sur un point fondamental de la doctrine catholique : le pouvoir dont jouit, de droit divin, le successeur de Pierre de modérer la discipline ecclésiastique tant en Orient qu'en Occident

D'ailleurs les catholiques ne se refusaient pas à donner à la Porte toutes les garanties nécessaires sur la portée du *Reversurus*, et le législateur lui-même, le Souverain-Pontife, a déclaré solennellement, par l'intermédiaire de son secrétaire d'Etat le cardinal Antonelli, dans un rapport communiqué à la Porte, puis directement dans une lettre adressée au Sultan, enfin dans son Encyclique du 6 janvier 1873, que jamais il n'avait voulu porter atteinte aux droits souverains de l'empire ottoman, et qu'effectivement les dispositions du *Reversurus* ne concernaient que la discipline ecclésiastique et ne pouvaient être lésives des droits séculiers.

Le ministère ottoman actuel, après avoir employé tous les moyens pour en venir à une conciliation entre les deux partis, a compris enfin l'impossibilité de cette conciliation et le tort qui était fait aux catholiques ; aussi était-il résolu de mettre un terme à la situation anormale créée par les ministères précédents à la communauté arménienne-catholique. A cet effet, il avait déjà tenu plusieurs conseils pour en venir à l'affranchissement de toute sujétion de la part des catholiques envers les néo-schismatiques, à la séparation totale des deux communautés, ainsi qu'il l'avait promis ouvertement aux catholiques mêmes de Constantinople, et dernièrement au représentant de la France à Constantinople aussi bien qu'au ministère français, par l'intermédiaire de l'ambassadeur ottoman à Paris, et enfin au représentant de l'Autriche auprès de la Porte.

Mais quelques ministres qui avaient appartenu au cabinet précédent, et qui par là même étaient compromis par les avances faites aux néo-schismatiques, ont entravé la solution précitée et mis obstacle à sa réalisation. De leur côté, les néo-schismatiques, sachant bien que le moment était décisif, n'ont rien négligé pour influencer les décisions des ministres et prolonger la douloureuse situation créée aux Arméniens catholiques.

Il résulte de cet état de choses que la situation actuelle était

intolérable et constituant une violation flagrante de la liberté du culte accordée par la bienveillance du Sultan, en vertu spécialement de la protection de la France et de l'Autriche, aux chrétiens de l'empire ottoman, il faut absolument séparer la communauté arménienne-catholique du groupe des néo-schismatiques, et ne point l'obliger, comme on l'a fait jusqu'ici, — quoique sans résultat, — à reconnaître pour patriarche catholique un schismatique et un excommunié tel que Kupélian, et à se soumettre à lui en cette qualité.

Cette prétention est contraire au droit divin, civil et naturel, et les Arméniens catholiques ne peuvent ni ne veulent s'y soumettre. Que la Porte reconnaisse, si elle veut, les néo-schismatiques comme une communauté à part : c'est son affaire ; mais qu'elle ne veuille plus assujettir 80,000 catholiques à 2,000 schismatiques (réduits aujourd'hui à moins de 1,000) ; qu'elle rende au contraire aux Arméniens catholiques leur existence civile et religieuse indépendamment du pseudo-patriarche Kupélian ; qu'elle leur rende, en vertu du principe de la liberté du culte, leur légitime Patriarche, pour qu'il exerce son ministère spirituel, et alors justice sera faite et la paix refleurira dans l'Eglise arménienne-catholique.

Que la France surtout jouisse véritablement du droit de protectorat mentionné ci-dessus, et qu'elle puisse le faire valoir sans crainte de susciter des complications, cela ressort évidemment des actes suivants :

En 1829-30, après bien des persécutions, les Arméniens catholiques obtinrent, grâce encore à la protection de la France, le droit de s'ériger en une communauté séparée, et la liberté d'exercer le culte catholique ; en cette occasion le représentant français intervint pour régler même les dispositions particulières.

La France intervint aussi en 1854, à l'occasion de l'érection de nouveaux siéges épiscopaux dans l'Arménie. Grâce à son intervention salutaire, certaines difficultés furent aplanies au nom du Saint-Siége, et le mode de nomination des titulaires fut l'objet d'un acte passé entre M. le marquis de Lavalette, ambassadeur de France à Constantinople, et la Sublime-Porte.

Cette liberté de culte pour les Arméniens catholiques, et en

général pour tous les chrétiens de l'empire ottoman, fut solennellement garantie par le hatti-humayoun de 1856, au lendemain de la guerre de Crimée, ainsi que cela appert du traité de Paris.

Après ce traité, M. Thouvenel, autre ambassadeur, obtint de la Porte, en 1857, malgré les difficultés que celle-ci opposait, le bérat de reconnaissance officielle de Mgr Hassoun en sa qualité d'archevêque-primat.

La France étant de la sorte co-constituante de l'organisation de la communauté arménienne et co-signataire du traité de Paris, comme cela ressort des faits ci-dessus et d'autres qu'on pourrait citer, a plein pouvoir pour obtenir (ainsi que le peut l'Autriche, qui intervint, elle aussi, au Congrès de Paris) la réintégration de la communauté arménienne dans tous ses droits, tels qu'ils ressortent des stipulations antérieures, et partant pour exiger le libre exercice des fonctions spirituelles pour tous les prélats bannis, détenus ou révoqués par la Porte.

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES (1).

Les livres se pressent comme les événements, et nous avons eu beau doubler le cadre de nos *Annales*, il faut les faire attendre, au risque de nous mettre mal avec les auteurs et les éditeurs. Aujourd'hui encore, la place est bien restreinte; courons à ceux qui nous sollicitent avec le plus d'instances.

Voici d'abord le *Très-Honoré Frère Philippe* par M. Rastoul, l'un des rédacteurs de l'*Univers* (2). C'est, en quelques pages, la vie de ce vénérable religieux qui a fait tant de bien en faisant si peu de bruit, et en même temps l'histoire abrégée, mais très-intéressante, de l'admirable Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se procurer cet excellente petite brochure et à la répandre le plus possible autour d'eux.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

(2) *Le Très-Honoré Frère Philippe et l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, par A. Rastoul; in-32 de 36 pages, Paris, 1874, chez Th. Olmer, rue des Saints-Pères, 16; prix : 10 cent., et, franco par la poste, 15 centimes ; 100 ex. 8 fr., et *franco*, 10 fr.

Voici ensuite le *Discours prononcé à l'Assemblée nationale sur l'organisation de l'aumônerie militaire*, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans (1). Ce discours, qui a fortement contribué à l'adoption en deuxième lecture du projet de loi sur l'aumônerie militaire, se recommande à la fois par ce succès et par le nom de l'orateur.

M. l'abbé Thibaut, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Paris, se trouvant chaque jour en face de misères sans nombre qu'il ne peut suffire suffire à soulager, a fait appel à la poésie pour procurer quelques ressources de plus aux malheureux qui quittent l'Hôtel-Dieu après ces longues maladies pendant lesquelles la pauvreté fait de si cruels ravages dans leurs familles. C'est à soulager ces misères qu'il destine le produit de deux petits poëmes qu'il a intitulés : *L'Ange et le Martyr de la charité* (2). L'*Ange*, c'est saint Vincent de Paul, à qui il consacre trois chants ; le *Martyr*, c'est ce bon et aimable abbé Planchat, l'un des martyrs de la Commune, et dont M. l'abbé Thibaut résume toute la vie dans le premier vers du chant qu'il lui consacre :

Point de héros chrétien s'il ne naît charitable.

La pieuse et charitable destination de ce petit livre nous en fait désirer la plus large diffusion.

En voici un autre dont le titre pourrait tromper et que nous recommandons vivement : *les Bienfaits de la Révolution*, par M. Félix Lequien, avocat de la Cour de Paris (3). « Vous retracer les bienfaits de la Révolution, vous mettre sous les yeux les avantages qu'elle nous a procurés et dont nous jouissons aujourd'hui, telle est mon intention, chers lecteurs, » dit l'auteur en commençant ; mais, à la page suivante, il dit : « Ne nous payons pas de mots ; » et alors, passant en revue tout ce qu'on désigne, dans tous les vieux clichés qui datent de 89, de 181

(1) In-24 de 32 pages ; Paris, chez Charles Douniol, rue de Tournon, 29.

(2) Au Bureau de la *Semaine religieuse*, 5, place du Panthéon, chez l'auteur, place du parvis Notre-Dame et chez tous les libraires ; in-18 de 72 pages ; prix : 50 centimes.

(3) In-32 de 104 pages ; Paris, 1874, chez Tolra, rue de Rennes, 112 ; prix : 40 centimes.

et de 1830, sous le nom de *bienfaits de la Révolution*, il va au fond des choses, il examine, et il finit par trouver que bien des choses qu'on désigne sous le nom de *bienfaits* n'ont été que des fléaux et des malheurs, et que la plupart des autres, qui sont en effet des choses bonnes, dignes d'approbation, ne datent pas plus de la Révolution, ne sont pas plus le fruit de la Révolution, que les événements qui ont précédé le Déluge. Tout cela est exposé avec verve et clarté, sous une forme simple et populaire; il y a là un excellent livre à répandre parmi ces pauvres gens qu'on dupe avec des mots et qu'on exploite au profit d'ambitions qui donnent tout le contraire de ce qu'elles promettent.

Nous écrivons ces lignes le 17 février; c'est l'anniversaire, jour pour jour, de l'exil de Mgr Mermillod, c'est donc le moment de rappeler une très-instructive brochure intitulée : *L'exil de Sa Grandeur Mgr Mermillod vicaire apostolique de Genève* (1), où est exposé avec toutes les pièces à l'appui le programme de la persécution genevoise, où sont racontés les événements qui ont précédé, accompagné et suivi l'exil du courageux évêque, et où l'on prouve par les documents diplomatiques à quel point cet exil est contraire, non-seulement à la liberté de conscience, mais encore aux clauses les plus claires des plus solennels traités.

Deux livres nous ont été remis en même temps (2), qui renferment tous deux la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'une racontée plus spécialement aux enfants, l'autre à la jeunesse. Celui-ci se recommande d'un suffrage religieux et littéraire qui lui servira d'une excellente introduction près du public : « L'auteur, dit M. Poujoulat, dans sa modestie craintive, désirait que je lusse son ouvrage avant qu'il fût livré au public; je l'ai lu, je le trouve utile à tous les âges, et surtout au premier

(1) In-12 de 136 pages; Paris, 1874, 2e édition, chez Charles Douniol.

(2) *Vie de Jésus-Christ racontée à la jeunesse*, par Mlle Zoé de la Ponneraye : in-18 de VIII-236 pages; Paris et Limoges 1873, chez Alexandre Courtois et chez Eugène Ardant. — *L'Histoire du Nouveau Testament racontée aux enfants*, par l'abbé Eugène Brulé, in-18 de VII-368 pages, Paris, 1873, chez C. Borrani.

temps de la vie : il est écrit avec clarté, exactitude, simplicité; tout se suit avec naturel, tout se comprend sans effort, et la marche du récit ne se mêle à rien de trop... Je félicite donc Mlle de la Ponneraye, de son livre empreint d'une beauté qui ne passe pas : la beauté de l'Evangile. »

Le livre de M. l'abbé Brulé, qui fait partie de la collection intitulée *Cours d'histoire racontée aux enfants et à la jeunesse*, cours qui a reçu, croyons-nous, des corrections dont il avait besoin, a reçu, lui aussi, une approbation qui nous dispensera de l'apprécier autrement : « Le soin, écrit Mgr Dupanloup à l'auteur qui appartient à son diocèse, le soin que vous avez eu de mettre ce récit à la portée des jeunes intelligences auxquelles vous le destinez, les sages leçons que vous en avez fait sortir naturellement et simplement, le ton affectueux et pénétrant que vous y avez pris, m'autorisent à croire qu'il sera utile, et m'en fait désirer la rapide propagation. »

Enfin, nous signalerons encore aujourd'hui deux livres, un Mois de saint Joseph et un Almanach. Le *Nouveau mois de saint Joseph, patron de l'Eglise catholique*, par M. l'abbé Derrouch (1) se distingue par un ton de piété qui fera plaisir aux âmes religieuses, en même temps qu'il contient de solides enseignements sur la dévotion à saint Joseph. Chaque jour du mois se termine par une pratique, une invocation et un exemple, qui résument et font entrer plus aisément dans l'esprit l'instruction qui précède. L'auteur a eu la bonne pensée de placer en tête du volume le décret pontifical qui déclare saint Joseph patron de l'Eglise, et de le faire suivre de prières qui contribuent à nourrir la dévotion à ce grand saint.

L'*Almanach du clergé* (2) que la maison Plon publie depuis vingt-quatre ans, vient de paraître. Il se distingue, comme les années précédentes, par l'ordre et la clarté qui y règnent, et par les renseignements qui en font une statistique très-complète

(1) In-18 de xvi-214 pages ; Paris, 1874, chez Haton, rue Bonaparte, 33.

(2) *La France ecclésiastique, Almanach du clergé pour l'année de grâce* 1874, in-18 de 774 pages ; Paris, 1874, chez E. Plon et Ce.

du clergé de France. Les articles nécrologiques qui le terminent, et qui sortent de la plume de notre collaborateur M. l'abbé Léon Maret, sont très-intéressants et généralement très-complets. Nous n'avons, du reste, pas besoin de recommander autrement une publication qui est justement appréciée du clergé. On nous permettra d'ajouter que nous préparons nous-même une publication d'un caractère plus général, avec notre *Almanach annuaire du monde catholique*, qui est actuellement sous presse, et dans lequel nous donnons la statistique universelle de la hiérarchie catholique, avec les Ephémérides les plus importantes de l'année et les documents ecclésiastiques qui intéressent le plus le clergé et les hommes religieux. Nous espérons que cette publication, dont plusieurs de nos lecteurs ont bien voulu nous demander des nouvelles, ne tardera plus à paraître.

J. CHANTREL.

DIEU EST NOTRE SECOURS.

(Suite et fin. — Voir les numéros des 10 et 24 janvier et du 14 février).

La neige tombait à gros flocons, recouvrant d'un blanc linceul les sombres avenues, et les gamins, pieds nus, se roulaient avec délices sur ce moelleux et froid tapis, lorsque le petit Kenneth sortit pour faire la commission dont sa mère l'avait chargé. L'enfant trouva ces bandes joyeuses qui couraient et tombaient avec de grands éclats de rire, et qui, çà et là, divisées en deux camps, se lançaient les boules inoffensives qu'ils pétrissaient dans leurs mains. Il ne songeait pas à jouer :

— Il faut que maman ait un peu d'argent, pensait-il. Je vais travailler pour cela, et m'en aller dans les rues où il y a de belles maisons. Là on me donnera de l'ouvrage.

Ce petit soldat qui s'enrôlait ainsi dans la grande armée des travailleurs n'avait que huit ans, mais sa gracieuse figure rayonnait des nobles pensées de son âme ; la pauvreté ne pouvait effacer les traits de cette beauté morale. Ses pauvres habits étaient rapiécés et écourtés, ses pauvres petits doigts glacés passaient à travers les trous de ses souliers éculés ; mais ses yeux brillaient d'une lumière qui ne pouvait être obscurcie, et

ses lèvres serrées marquaient sa résolution de faire de son mieux dans cette après-midi.

D'abord il frissonna sous le vent glacial qui soufflait de l'East-River, mais les mains dans les poches et la casquette rabattue sur les yeux, il marcha vivement jusqu'à ce qu'il atteignît Broadway (1). Parcourue par la foule riche et affairée de la vaste mitropole, cette grande rue avait un aspect animé, joyeux, annonçant la joyeuse fête du lendemain. Aux fenêtres brillaient les cadeaux faits aux enfants favoris de la fortune ; les boutiques et les magasins étaient remplis de mères souriantes qui cherchaient ce qui plairait le plus à leurs chers nourrissons, dont les mines réjouies et les joues grasses et rebondies faisaient plaisir à voir. Notre petit héros s'arrêtait de temps en temps pour contempler ces jolis bijoux, ces jouets qui s'étalaient devant lui ; mais bientôt les larmes coulaient de ses grands yeux bleus, et il disait :

— Oh ! je ne peux regarder ces choses, car ma pauvre maman est malade et n'a rien à manger.

En ce moment, un gentleman vint à passer ; l'enfant alla à lui, et le tirant par son manteau :

— Monsieur, lui dit-il, voulez-vous me donner de l'ouvrage ?

Mais le gentleman, jeune petit maître tout occupé de sa personne et de sa toilette, passa sans même le regarder.

Après lui vint un respectable bourgeois aux chevéux grisonnants. Kenneth, se plaçant devant lui, lui adressa la même demande; mais l'heureux marchand, qui se hâtait de rentrer chez lui et qui songeait sans doute à quelque nouvelle spéculation, se fâcha d'être ainsi dérangé et le repoussa en lui disant ;

— Va-t-en, petit vagabond !

Alors parut un policeman, qui le prit par le bras et qui lui enjoignit brusquement de se retirer. Et c'est ainsi qu'à la veille de la fête bénie qui apportait la joie dans chaque maison de la grande ville, il ne se trouvait pas un grain pour ce pauvre pe-

(1) C'est le nom donné (*large rue*) à la plus belle rue de New-York, qui a quatre kilomètres de long et 26 mètres de large.

tit oiseau, pas une miette pour ce pauvre petit enfant qui luttait contre l'adversité avec un courage d'homme et une force de héros. Kenneth arriva de la sorte jusqu'à l'hôtel de la Cinquième Avenue, traversant des tourbillons de neige, frissonnant de froid, et continuant de demander ce qui paraissait devoir lui être toujours refusé.

— Je *veux* trouver cela pour elle, disait-il, car le bel ange, notre sainte Mère, m'a dit qu'elle en prendrait soin, et je la vois maintenant dans les nuages, là haut.

Et levant ses regards vers le ciel chargé de nuages, il cherchait à pénétrer au-delà de ces flocons qui tombaient toujours, espérant que la Mère du Christ lui sourirait de nouveau. N'était-elle pas là, en effet, au-dessus du courageux enfant? Ne priait-elle pas pour qu'il fût fortifié dans ce terrible combat contre la misère? *Adjuvabit eam Deus!* Dieu la secourra, avait dit la mère mourante, et cette prière ne devait pas être vaine.

A la fin, tout au bout de l'avenue, lorsque déjà le froid et sombre crépuscule tombait sur la ville, il s'arrêta devant une magnifique maison. Des rideaux de soie et de riches dentelles en garnissaient les fenêtres ; des valets en livrée étaient assis sur le siége d'une superbe voiture, attendant l'arrivée du maître. Alors, la lourde porte de bronze massif s'ouvrit, et le maître descendit lentement les marches du large escalier.

— Oh ! venez à mon secours, s'écria l'enfant. Donnez-moi de l'ouvrage, car j'ai besoin d'argent pour ma mère !

— Faites donc retirer ce petit mendiant ; » telle fut la réponse du riche irrité, et le valet de pied le repoussa brutalement, sans s'inquiéter de savoir où il l'envoyait tomber. L'équipage partit ; il n'y eut pas une pensée pour le petit être humain qu'on venait d'écarter si durement du passage du riche.

La nuit s'épaissit sur la ville, et les étoiles, ces éternelles sentinelles de Dieu, gardèrent la terre comme elles l'avaient fait dix-huit siècles auparavant, lorsqu'elles veillaient à la naissance du Dieu incarné. Sous ces mêmes clartés gisait le pauvre enfant, tout meurtri, vaincu, lui aussi, dans ce terrible combat de la vie où tant d'autres ont péri. Sa casquette déchirée était tombée et les belles boucles d'or de sa chevelure recouvraient sa douce

figure d'enfant, tournée vers le ciel comme pour faire un suprême appel à la Mère bénie qu'il avait vue dans son rêve. Veillait-elle encore, et ses yeux bienveillants voyaient-ils le crucifix placé dans les mains glacées de l'enfant, la croix avec le Christ expirant, le Sauveur dont on allait célébrer la naissance?

Cependant les flocons de neige tombaient toujours sans bruit, et recouvraient peu à peu le visage du pauvre petit. O Dieu d'infini amour et d'infinie bonté, la grande armée des pécheurs, des gloutons et des voluptueux prospèrera-t-elle et vivra-t-elle, pendant que ce jeune soldat du bien, cet enfant à l'âme pure et au cœur de lion est gisant loin de tout regard et meurt victime de la cruauté et de l'oubli?

Voici qu'un policeman s'avance, agitant ses grands bras et se frappant les mains pour se réchauffer les doigts, car le froid devient de plus en plus intense et il semble que tout va se glacer. Il regarde de côté et d'autre dans l'avenue, et s'arrête tout à coup devant un obstacle dont il cherche à se rendre compte.

— Que Dieu et ses saints me préservent, s'écrie-t-il, si ce tas de neige ne cache pas un enfant! Prr! la nuit n'est pas assez belle pour laisser dormir ici ce petit être. Allons, qu'on vous voie, mon petit homme! (et il le poussait pour le faire remuer.) Oh! que saint Patrice me protége! Il me semble qu'il ne sent plus rien, le pauvre petit.

Il soulève le petit bras qui retombe; la croix tombe en même temps des mains de l'enfant et devient visible sur la neige brillante de blancheur.

La vue de la croix touche le robuste Irlandais, et ce grossier fils de la verte Erin, ce colosse de six pieds, le rude gardien de la cité, presse doucement le petit agneau contre sa poitrine pour le réchauffer, s'attendrit comme s'il était sa mère et le porte au poste. Tout plein des genéreux sentiments de sa race, il réchauffe ces petites mains glacées, il couche l'enfant sur le lit de camp, et de grosses larmes tombent de ces yeux que n'émeuvent pas pourtant les misères quotidiennes de la grande métropole. Il approche la croix de l'enfant de ses lèvres, et tout en faisant appeler en hâte un médecin, il dit tout bas :

— Pauvre petit agneau, s'il revient à la vie, ce sera un ange

qui restera plus longtemps éloigné de la maison de la sainte Vierge !

Le brave Irlandais retourna à sa besogne et des heures se passèrent avant qu'il fût relevé ; mais, avant de rentrer chez lui, où l'attendait sa jeune femme, il revint au poste pour s'informer de l'enfant qui était mort le crucifix dans la main ; car il s'attendait bien à le trouver mort à son retour.

— Nous avons eu bien du mal à le faire revenir, Murphy, dit le médecin en le voyant. Cinq minutes de plus, et le froid aurait gagné le cœur, qui allait cesser de battre. Enfin nous en sommes venus à bout, et il vient de s'endormir. Voilà ce que nous avons trouvé sur lui. Il y avait une carte attachée à son vêtement, et il y a aussi un nom gravé sur le crucifix.

Le policeman prit la carte sur la table et lut : « Kenneth Arnaud, 312, East-Street. » Derrière la croix d'argent, on lisait : « Madeleine Crécy, 15 août 18... »

— Pauvre petit, dit le policeman ; je vais le porter chez lui, car sa maison est près de la mienne.

Il prit l'enfant endormi, le porta dans ses bras bien enveloppé dans une couverture, et traversa ainsi les tourbillons de neige.

Comme il ouvrait la porte de la maison où il devait déposer son précieux fardeau, il entendit ces mots, qui exprimaient bien les angoisses d'une pauvre mère :

— Le gentleman peut rester, mais, au nom de Dieu, qu'on retrouve mon enfant ! Eh ! Monsieur, ramenez-moi mon enfant !

Et les sanglots coupaient chacun de ces mots.

La vieille négresse s'agitait, marchant à grands pas avec la petite fille, qu'elle cherchait à réchauffer dans ses bras, et dont elle essayait d'étouffer les cris, qui demandaient du pain, en faisant entendre ces chants monotones qui sont familiers à sa race ; sur la cheminée, achevait de s'éteindre une bougie dont la lumière vacillante donnait une apparence fantastique à tous les objets, et, dans un coin de la chambre gisait le gentleman blessé, qui gémissait et qui criait, et qui attendait avec la plus grande impatience le retour du messager qu'il avait envoyé. Quelle triste veillée de Noël !

Ce fut alors que le policeman frappa à la porte de la chambre

avec son bâton. Ne recevant pas de réponse, il ne se soucia pas d'attendre plus longtemps par le froid qu'il faisait, et il ouvrit la porte. Il resta d'abord immobile à l'entrée, tout étonné du spectacle qui se présentait devant lui; puis, s'avançant au milieu de la chambre :

— La mère de Kenneth Arnaud est-elle ici? J'ai trouvé un enfant de ce nom, qui portait un crucifix, sur lequel étaient gravés ce nom : Madeleine Crécy.

Avec un cri aigu, sauvage, la mère répondit :

— C'est mon enfant!

Et pendant qu'elle le pressait sur son cœur, les beaux yeux de l'enfant s'ouvrirent et une faible et douce voix murmura :

— Chère maman, je leur ai demandé à tous de l'ouvrage pour pouvoir vous acheter du pain; mais un méchant homme m'a repoussé pendant que j'en demandais à un gentlemanqui montait dans sa voiture. Mais, chère maman, ne pleurez pas, celle qui est avec les anges prendra soin de nous. Oh! je l'ai vue tout à l'heure. Chère maman, gardez-moi avec vous, loin du méchant homme. Oh! quelle glace! et comme la neige était froide!

Et, à ce souvenir, le pauvre petit frissonnait.

— Madeleine Crécy! dit l'homme gisant sur le lit placé à l'autre coin de la chambre.

— Oui, monsieur, dit le policeman en s'approchant, c'était là le nom gravé sur le crucifix, et j'ai bien cru que le pauvre enfant était mort, lorsque je l'ai ramassé devant la porte du millionnaire qui se trouve au bout de la cinquième avenue.

— O mon Dieu! et c'est mon valet qui l'a repoussé loin de moi! Voulez-vous aller porter un message à cette maison, mon brave? Ne me refusez pas, vous serez bien payé. Je... je suis ce millionnaire; c'est un Dieu vengeur qui m'a frappé.

Il avait un bras cassé; de l'autre, il prit avec beaucoup d'effort une carte dans sa poche, et dit :

— Portez cela chez moi, et dites au concierge de venir tout de suite.

Alors, mettant dans la main du policeman une pièce d'or, il le supplia de se hâter.

Mais la mère, d'une voix faible, appela aussi l'Irlandais. Elle

n'avait rien entendu de la conversation, car elle était absorbée dans la contemplation de son cher enfant, qui lui racontait son histoire en phrases entrecoupées.

— Je n'ai rien à vous donner, monsieur, dit-elle, et de grosses larmes coulaient sur ses joues pâles. La croix vient de ma mère, et je n'ai pas même de pain pour mes enfants. Mais je prierai pour vous, et Dieu vous bénira et vous récompensera, monsieur ; il donnera ce que je ne puis donner.

Elle prit la rude main du policeman, qu'elle mouilla de ses larmes, et celui-ci sortit précipitamment de la chambre, car ses yeux se remplissaient aussi de larmes.

La grande métropole présente bien des scènes diverses aux hommes chargés de la garder ; depuis quinze ans, il n'en avait pas vu une aussi émouvante.

Il ferma la porte, et la bougie acheva de brûler ; puis la plus complète obscurité régna dans la chambre. Il était plus de minuit. Un long silence s'ensuivit, interrompu seulement par les ronflements de la négresse, qui s'était endormie avec la petite fille, fatiguée enfin de crier.

L'étranger blessé oubliait ses propres souffrances en songeant à la profonde misère qui l'entourait, et, pendant quelque temps, il resta sans gémir et sans remuer. A la fin, il murmura ces mots :

— Madeleine Crécy ! Madeleine Crécy ! Serait-ce la même ? Alors, que Dieu ait pitié de mon âme !

— Qui est-ce qui prononce le nom de ma mère ? dit la veuve malade.

— Moi, le fils de son frère, Madeleine Arnaud ; moi, votre frère, qui vous ai dépouillée, et qui ai pris sa vie pour de l'or, — et sa voix tremblait d'émotion, — mais qui veux maintenant vous dévouer ma propre vie, si vous le permettez, pour expier mon froid égoïsme du passé.

— Je ne serais pas l'enfant de l'Eglise que vous détestez, William Stanfield, si j'en voulais au fils de mon père. J'enseigne à mes chers enfants à prier : Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ; c'est pourquoi mon cœur rejette toute pensée mauvaise

contre les créatures de Dieu, afin que Dieu ne repousse pas lui-même mes prières.

Il ne répondit pas, car lui, le fanatique, le contempteur de cette Eglise dont il faisait l'objet de ses railleries, il sentait alors la beauté de ces enseiguements qui donnaient à une femme désolée, même au milieu de ses souffrances, la force de pardonner à l'homme qui avait été la cause et le motif de toutes ses infortunes.

— Eleine, dit-il à la fin, en employant l'abbréviation enfantine des temps passés, — et c'était la première fois que Madeleine Arnaud entendait ce nom depuis la nuit cruelle où elle avait vu mourir son époux, — Eleine, votre toit m'a abrité cette nuit ; il a sauvé de la mort un homme qui vous demande, comme la preuve que vous lui pardonnez, de vouloir bien accepter la maison qu'il veut partager avec vous et vos chers enfants.

Avant que Madeleine Arnaud répondît, le carillon de la Trinité annonça l'aube du jour trois fois béni où les anges chantèrent : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté ! Et ce message de l'Incarnation vint doucement réjouir ces cœurs troublés. Lorsque le soleil de Noël brilla sur la ville toute couverte de neige, l'équipage du riche commerçant porta sa précieuse charge dans la splendide maison de la cinquième avenue, et la lumière, et la vie, et la joie succédèrent à la nuit sombre et froide. Et le soir, la jeune veuve, voyant ses enfants heureux, rappela dans sa prière la bénédiction de sa mère : *Adjuvabit eam Deus;* Dieu sera son secours !

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon.

ANNALES CATHOLIQUES

SAINT THOMAS D'AQUIN.

Mirabilis Deus in sanctis suis, Dieu est admirable dans ses saints. Ainsi commence la bulle que saint Pie V écrivait en 1667 pour établir comme fête d'obligation dans le royaume de Naples la fête de saint Thomas d'Aquin, qu'il élevait, dans le reste du monde catholique, en une fête du même degré que celle des quatre grands docteurs de l'Eglise. La canonisation du saint avait eu lieu en 1323, sous le pontificat de Jean XXII, dont la bulle *Redemptionem* fait le récit de la vie du saint docteur et des miracles qui ont suivi sa mort.

Il y aura six siècles, le 7 mars prochain, que saint Thomas d'Aquin, selon les expressions de la même bulle, « s'endormit dans le Seigneur, en qui il crut, qu'il aima et qu'il chérit de toute l'affection de son cœur, *obdormivit in Domino, cui credidit, quem amavit et tota mentis affectione dilexit.* » L'ordre des Frères Prêcheurs, sur lequel il a répandu une si grande illustration, tous les catholiques, tous les savants chrétiens, les universités catholiques, se préparent à célébrer avec une solennité particulière ce centenaire glorieux.

Quelques mots peuvent résumer la vie de ce Docteur, qui s'est écoulée « presque tout entière, comme le dit très-exactement la *Revue catholique* de Louvain, dans les labeurs féconds de l'intelligence, ou au sein de la contemplation dans les ombres sacrées du cloître dominicain. »

Saint Thomas naquit à Rocca-Secca, près d'Aquino, dans le royaume de Naples, en 1226, d'une noble et illustre famille d'origine lombarde, qui était alliée aux

rois de France, de Sicile et d'Anjou, et aux empereurs d'Allemagne.

A l'âge de cinq ans, il fut confié aux Bénédictins du Mont-Cassin.

A dix ans, son père l'envoya à l'Université de Naples, où il émerveilla bientôt ses maîtres par l'étendue de son intelligence, et ses condisciples par sa charité, sa sagesse et son innocence.

Les dangers du monde l'effrayèrent, et il se hâta d'entrer dans l'ordre de Saint-Dominique. Cela contrariait les vues de son père, qui fit tous ses efforts, avec ses autres enfants, pour l'arracher au cloître. Il fut enlevé de force, pendant qu'il se rendait à Paris, et ses frères allèrent jusqu'à essayer de lui faire perdre sa vocation en l'exposant à des tentations qui lui auraient fait perdre sa vertu. Le jeune Thomas vainquit enfin tous ces obstacles. Après deux ans de captivité, il fut rendu à sa famille religieuse et put prononcer ses vœux.

Il avait, pendant cette persécution, reçu les plus grandes consolations célestes. Un jour, il vit dans un songe des anges qui le ceignaient d'un cordon mystérieux, et qui lui conféraient le privilégé d'une radieuse et inaltérable chasteté. Jamais, en effet, ne se réalisa mieux qu'en lui cette parole du divin Maître : Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu, *beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* Quelle lumière dans cette intelligence, qu'aucune ombre terrestre, aucun désir sensuel, aucun penchant terrestre ne venait troubler et que tout attirait en haut! Aussi son confesseur put-il dire, en présence de tous, le jour même de sa mort : « J'ai entendu la confession générale « de ce saint homme, et je puis attester que je l'ai « trouvé aussi pur qu'un enfant de cinq ans, car il n'a « jamais ressenti la corruption de la chair. »

Saint Thomas alla d'abord trouver le bienheureux

Albert-le-Grand à Cologne. Ce fut là que le bienheureux Albert lui rendit ce témoignage, en voyant que ses condisciples le raillaient et l'appelaient le *bœuf muet de Sicile* : « Un jour les mugissements de ce bœuf seront « entendus par tout l'univers. » Le jeune dominicain n'avait alors que dix-neuf ans ; c'est à cette époque qu'il écrivit son premier ouvrage, dans lequel on pouvait deviner ce qu'il serait un jour.

Peu après, il suivit le bienheureux Albert à Paris, et, devenu maître à son tour, il occupa, avec un merveilleux succès, les plus illustres chaires du monde à Paris, à Bologne et à Naples, et toute sa vie fut dès lors employée à l'enseignement, à la prédication et à la composition de ces écrits qui sont encore aujourd'hui la lumière et l'admiration des plus belles intelligences.

On sait qu'il composa aussi l'office du Saint-Sacrement, dans lequel, selon le mot de dom Guéranger, « le plus parfait des scolastiques s'est trouvé le poëte le plus sublime. »

Saint Thomas d'Aquin allait mettre la dernière main à sa *Somme théologique*, lorsque, un jour qu'il priait dans une église, il fut ravi en extase, et l'on entendit une voix qui sortait de la bouche du crucifix : « Thomas, tu « as bien écrit de moi; que veux-tu pour récompense? « — Nulle autre que vous, Seigneur, » répondit le grand docteur.

Dieu ne voulut pas tarder à le récompenser. Comme il se rendait au concile de Lyon, par ordre du pape Grégoire X, Thomas tomba malade au monastère de Fossa-Nuova, près de Terracine.

Les religieux pressés autour de son lit, dit la *Revue catholique* de Louvain, le prièrent de leur faire une courte exposition du Cantique des cantiques. Ce fut sur ce chant d'amour qu'il donna ses dernières leçons. Quand vint le moment de recevoir le saint Viatique, il se

fit placer sur la cendre. Lorsqu'on présenta l'Hostie sainte, il dit avec larmes : « Je crois fermement que « Jésus-Christ, vrai homme, Fils unique du Père, ré- « side dans cet auguste sacrement. Je te reçois, prix de « ma rédemption. Je te reçois, viatique de mon pèleri- « nage, pour l'amour duquel j'ai étudié, veillé et tra- « vaillé, prêché et enseigné. Jamais je n'ai rien dit « contre toi; mais si j'avais dit quelque chose sans le « savoir, je ne suis point opiniâtre dans mon sens; je « laisse tout à la correction de l'Église romaine, dans « l'obéissance de laquelle je m'en vais de cette vie. »

Ainsi mourut saint Thomas d'Aquin, le 7 mars 1274, à l'âge de quarante-huit ans.

« Un long cri d'admiration, dit Ozanam, suivit saint Thomas appelé au ciel. »

Quel incomparable monument, en effet, que cette *Somme théologique*, qui contient la synthèse de plus de quatre mille thèses, et la solution de plus de dix mille questions d'ontologie, de psychologie, de morale et de politique! Quoi de plus lumineux que la pensée de ce docteur, de ce théologien, de ce philosophe, qui a étudié Dieu et l'homme avec tant de profondeur, et si bien montré que le Christ est le trait d'union entre l'homme et Dieu!

Dans la première partie de cette Somme ou Résumé, de ce que nous appellerions aujourd'hui une Encyclopédie, il étudie Dieu dans son essence, dans sa volonté, dans sa science; puis il en considère les œuvres, l'ange, la nature purement matérielle, l'homme. Alors se présente l'âme humaine, dont il étudie l'essence, les facultés et les actes; il donne un regard à l'habitation que Dieu a assignée à l'homme, il considère le monde, il en observe le gouvernement providentiel, et bien que, selon l'expression du poëte :

La Provvidenza che governa il mondo
Con quel consiglio nel quale ogni aspetto
Creato è vinto pria che vada al fondo (1),

saint Thomas y parvient et nous donne de la Providence l'idée la plus exacte et la plus auguste.

Après avoir étudié Dieu, saint Thomas s'occupe de la Créature qui est faite par lui et pour lui, et il en examine les actes, les actes en eux-mêmes, dans leurs principes, dans leurs effets; il parcourt la série des vertus et des vices, il raisonne sur les principes extérieurs des actes eux-mêmes, il approfondit la loi éternelle, naturelle, humaine, la loi ancienne et la loi nouvelle, et après avoir épuisé ce qu'on peut appeler la philosophie morale, il passe à la philosophie religieuse, à laquelle est consacrée tout entière la seconde division de la seconde partie.

Le Christ, son existence, sa nature, sa vie, ses miracles, l'institution qu'il a fondée, forment le thème des savantes investigations de la troisième partie, qu'il termine en s'occupant de la résurrection et des récompenses et des peines éternelles.

Est-il étonnant, s'écrie l'*Osservatore cattolico* de Milan après avoir exposé ce magnifique plan de la *Somme*, est-il étonnant que le livre du plus saint des savants et du plus savant des saints, comme le disait le cardinal Bessarion, ait été placé avec le livre des Evangiles sur l'autel qui s'élevait au milieu de la salle conciliaire de Trente?

Le concile du Vatican a aussi rendu hommage à saint Thomas. Une des condamnations les plus remarquables prononcées par ce concile est celle qui concerne le panthéisme, base de toutes les autres erreurs, source d'où s'est répandu le poison des plus pernicieuses théories

(1) La Providence qui gouverne le monde a de si profonds desseins que tout œil créé est vaincu avant de les avoir pénétrés. (DANTE, *Paradis*, 11.)

philosophiques et sociales. Or le panthéisme a été combattu corps à corps par l'auteur de la *Somme théologique*. Averrhoès et ses disciples avaient, de son temps, propagé leurs théories sur l'âme universelle, théories qui étaient un héritage du paganisme :

. . . . totamque infusa per artus
Mens agitat molem et magno se corpore miscet.
(Virgile.)

Saint Thomas, s'emparant des armes d'Aristote, combattit et renversa ces théories, et les raisons qu'il leur opposa forment la base de la condamnation portée par le concile du Vatican.

Il n'est donc pas étonnant que de grandes fêtes se préparent pour célébrer le sixième centenaire de saint Thomas. Dans la ville même d'Aquin, sa patrie, on songe à lui élever un magnifique monument en relevant de ses ruines une ancienne église dédiée à lui et à la sainte Vierge, et l'évêque d'Aquin a obtenu, dit-on, de Pie IX, qu'un appel sera fait à tous les évêques de la chrétienté pour cette restauration. A Salerne, le centenaire sera célébré dans une église où le saint Docteur a prêché et où l'on conserve encore son bras droit. L'Université catholique de Louvain prépare de grandes fêtes. L'ordre tout entier de saint Dominique va célébrer solennellement ce glorieux centenaire. Plusieurs des évêques de France doivent se réunir pour donner plus d'éclat à ces solennités. A Rome, une Académie médicale va se fonder sous les auspices et sous le nom de saint Thomas d'Aquin ; les statuts en ont été approuvés par Pie IX ; la première réunion aura lieu le dimanche 8 mars. Enfin Pie IX vient d'accorder trois cents jours d'indulgence à ceux qui réciteront la prière suivante, prière de la *Croix angélique* de saint Thomas :

Crux mihi certa salus, Crux est quam semper adoro ;
Crux Domini mecum, Crux mihi refugium.

Est-il nécessaire d'ajouter que le glorieux anniversaire ne sera pas oublié à Paris, où saint Thomas d'Aquin a fait entendre ses magnifiques leçons, et où on l'a vu jouissant de la faveur et de la confiance du roi saint Louis, si digne d'apprécier sa science et sa vertu? Tout près de ce palais où le saint Roi accueillait le saint Docteur, un de ces enfants de saint Dominique qui se nourrissent de la doctrine de saint Thomas, fait entendre, dans la chaire de Notre-Dame, des enseignements dont l'élévation rappelle ceux du Docteur angélique : l'éloquence du R. P. Monsabré célèbre ainsi admirablement le centenaire du grand Dominicain, et elle est en même temps la preuve de la vitalité et de la fécondité de ces familles religieuses qu'on ne persécute avec tant d'acharnement, que parce qu'elles forment l'avant-garde intrépide et invincible de la sainte Eglise de Dieu.

J. CHANTREL.

LA CROIX ANGÉLIQUE

Plusieurs de nos lecteurs ignorent peut-être ce qu'on entend par la *Croix angélique*, dont il est parlé dans l'article précédent. Cette Croix est ainsi appelée parce qu'elle a été imaginée par saint Thomas-d'Aquin, lorsqu'il se trouvait à Anagni.

On remarquera qu'en partant de la lettre C, qui est au centre de la croix, on lit en remontant, les mots : *Crux mihi certa salus*, la Croix est mon salut assuré ; en descendant, les mots : *Crux est quam semper adoro*, c'est la Croix que j'adore toujours ; en allant à droite, les mots : *Crux Domini mecum*, la Croix du Seigneur est avec moi; en allant à gauche, les mots : *Crux mihi refugium*, la Croix est mon refuge. Et on lit toujours les mêmes parties du distique latin, chaque fois que l'on va dans la même partie de la croix, dans la partie supérieure, dans le pied ou dans l'un des bras, sans même s'astreindre à suivre la même colonne, pourvu qu'on ne passe pas

de case et qu'on ne descende pas après avoir monté, ou réciproquement. En voici la figure :

SVLASASALVS
LASATASAL
SATRTAS
TRERT
RECER
ECICE
CIHIC
M IHIHI M
VI HIMIH CV
IGV IMXMI MEC
GVFERIHIMXVXDOMINIME
VFERIHIMXVRVXDOMINIM
FERIHIMXVRCRVXDOMINI
VFERIHIMXVRVXDOMINIM
GVFERIHIMXVXDOMINIME
IGV SEXES MEC
VI TSEST CV
M QTSTQ M
VQTQV
AVQVA
MAVAM
SMAMS
ESMSE
MESEM
PMEMP
EPMPE
AREPERA
ODARERADO
ORODARADORO

L'Unità cattolica de Turin ayant prié le Saint-Père d'ouvrir le trésor des indulgences en faveur d'une dévotion qu'avait pratiquée saint Thomas d'Aquin, qui voyait dans la Croix le salut, la vie et la résurrection : *O Crux, in qua est salus, vita et resurrectio nostra*, Pie IX a répondu par le rescrit suivant :

Die 21 januarii 1874.

Petitas gratias concedimus, videlicet benedictionem proposito oratoris et Indulgentiam tercentum dierum a Christifidelibus lucrandam qui preces in Crucis effigie expressas a S. Thoma Aquinate devote recitaverint.

Pius PP. IX.

C'est-à-dire : « Nous accordons les grâces demandées, savoir la bénédiction selon le vœu du postulateur, et l'Indulgence de

trois cents jours à gagner par les chrétiens qui réciteront dévotement les prières exprimées par saint Thomas d'Aquin dans l'image de la Croix. »

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

SOMMAIRE. — Une lettre de l'empereur d'Allemagne à lord Russell. — Le Loup et l'Agneau. — La liberté religieuse en Prusse. — Meeting et protestation des catholiques de Berlin. — Réveil catholique du Brésil. — Mort du cardinal Barnabò. — Sacre de Mgr Jamot. — La barque de Pierre. — Piler de l'eau dans un mortier.

26 février 1874.

Deux documents d'une grande importance, mais d'un caractère bien différent, viennent d'arriver d'Allemagne : l'un est une lettre adressée par l'empereur allemand à lord Russell, le promoteur du meeting du 27 janvier, l'autre, une lettre collective des évêques de Prusse adressée au clergé et aux fidèles catholiques. La longueur de ce dernier document, qui excitera l'admiration de tout homme capable d'apprécier le courage calme et l'intrépide accomplissement du devoir, nous force de le renvoyer au prochain numéro des *Annales;* voici le premier :

Cher lord Russell,

J'ai reçu votre lettre du 28 janvier, ainsi que les résolutions y jointes adoptées à l'assemblée de Londres, et le rapport de mon ambassadeur sur les délibérations de ce meeting.

Je vous remercie de cette communication, et vous remercie surtout des sentiments de votre bon vouloir personnel que vous m'y exprimez. Le devoir m'incombe d'être le guide de mon peuple dans la lutte engagée depuis des siècles par les empereurs d'Allemagne contre un pouvoir dont la domination n'a, dans aucun pays du monde, été jugée compatible avec la liberté et le bien-être des nations ; pouvoir qui, s'il était victorieux de nos jours, mettrait en péril, non-seulement en Allemagne, mais partout ailleurs, les bienfaits de la Réforme, la liberté de conscience et l'autorité de la loi.

J'accepte la bataille qui m'est ainsi imposée dans l'exercice de mes devoirs de roi, avec une ferme confiance en Dieu, dans l'appui duquel nous comptons pour la victoire; mais nous l'acceptons

aussi en ayant égard aux croyances d'autrui et avec cette circonspection évangélique que mes ancêtres et prédécesseurs ont gravée dans les lois et dans l'administration de mes Etats.

Les dernières mesures prises par mon gouvernement n'ont, en aucune façon, porté atteinte à l'Eglise romaine ou au libre exercice de sa religion de la part de ses adeptes. Ces mesures assurent seulement à l'indépendance de la législation du pays quelques-unes des garanties dont jouissent depuis longtemps d'autres contrées, et que possédait anciennement la Prusse sans que l'Eglise romaine les ait tenues pour incompatibles avec le libre exercice de son culte.

J'étais persuadé, et je me réjouis de la preuve que m'en fournit votre lettre, que les sympathies du peuple anglais ne me feraient pas défaut dans cette lutte, de ce peuple d'Angleterre avec lequel mon peuple et ma maison royale ont des liens d'attache intime, en raison du souvenir de tant de luttes honorables soutenues en commun depuis l'époque de Guillaume d'Orange.

Je vous prie de communiquer cette lettre et d'offrir mes remercîments aux personnes qui ont signé les résolutions.

Bien sincèrement votre, etc.

GUILLAUME.

Berlin, 18 février.

Si l'empereur Guillaume connaissait la fable : *Le Loup et l'Agneau*, il nous semble qu'il aurait renoncé à écrire cette lettre; s'il savait l'histoire, il aurait vu que la lutte engagée depuis des siècles par les empereurs d'Allemagne contre la Papauté, n'était que la lutte de la force contre le droit, du despotisme contre la liberté, et que c'est la victoire de la Papauté qui a sauvé la liberté en Europe; c'est là une vérité historique acceptée de tous, même des historiens ennemis de l'Eglise catholique. Enfin, si l'empereur Guillaume était mieux au courant de ce qui se passe dans ses Etats, il saurait que les catholiques n'ont pas été les provocateurs, que ce n'est pas précisément la liberté de conscience, mais les amendes et la prison que leur assurent les nouvelles lois, et qu'on leur donne ainsi une singulière idée de la « circonspection évangélique » des rois de Prusse et des empereurs d'Allemagne. Quant aux sympathies du peuple anglais pour ce qui se passe en Allemagne, le meeting du 27 janvier les a montrées, en effet, par le peu de succès qu'il a eu ; ceux du 6 janvier, par la qualité et le nombre de ceux qui ont

protesté contre la persécution ; les Anglais, qui ont, par respect du droit et de la liberté, aboli une législation oppressive pour les catholiques, ne peuvent voir avec faveur les chaînes qui se forgent ailleurs contre la liberté religieuse.

L'empereur Guillaume parle des « bienfaits de la Réforme; » l'histoire montre que c'est cette Réforme qui a couvert l'Allemagne de sang et de ruines et qui l'a affaiblie pendant des siécles ; il parle de « l'autorité de la loi ; » cette autorité est grande, en effet, mais si la loi est précisément faite contre « la liberté des consciences,» que veût-il qu'on en pense, et où trouve-t-il que sont les défenseurs de la *liberté*?

Un regard jeté sur les faits qui s'accomplissent actuellement suffit pour faire justice de cette lettre. Mgr Lodchowski est en prison pour avoir fermement maintenu les droits de la conscience catholique; le docteur Goczkowski, vicaire de la cathédrale de Posen, vient d'être arrêté pour avoir continué ses fonctions sacerdotales malgré la défense du pouvoir civil ; le mobilier de l'évêque de Munster vient d'être saisi et vendu (la vente a produit 47 thalers), parce que l'évêque a mieux aimé obéir à Dieu qu'aux hommes, et le ministère public près du tribunal de Munster a intenté un procès à une cinquantaine de dames appartenant à la noblesse de Westphalie, *coupables* d'avoir signé une lettre de condoléance à leur évêque ; l'archevêque de Cologne et l'évêque de Breslau sont menacés de mesures semblables; les prêtres nommés par les évêques sont ou condamnés à l'amende, ou emprisonnés, ou même enrôlés dans l'armée, comme cela est arrivé à deux pauvres vicaires de Dantzig, et, ce qu'il y a de plus odieux, comme en même temps de plus pénible pour les catholiques, c'èst qu'on les accuse à la fois d'avoir provoqué la persécution et d'être traîtres à leur patrie et à leur souverain.

C'est contre cette accusation que viennent de protester vivement les 2,000 catholiques réunis en meeting, à Berlin, le 19 février. Voici la résolution qu'ils ont unanimement adoptée :

Les catholiques de Berlin, réunis le 19 février 1874 à la salle Michaël, déclarent ce qui suit :

1° Les catholiques de l'Allemagne doivent dénier *à priori* et avec énergie toute apparence de fondement aux efforts faits par leurs adversaires pour créer sans eux une nation allemande.

2° C'est précisément notre fidélité et notre attachement absolu aux principes et aux doctrines de l'Eglise catholique qui fournit la meilleure garantie de notre inébranlable fidélité envers l'empereur et l'empire.

3° La différence que nos adversaires établissent, soit par erreur, soit avec intention, entre les catholiques et les « personnes dévouées au parti ultramontain » est dénuée de tout fondement, vu que l'Eglise catholique ne considère comme ses membres que ceux qui vénèrent le Pape comme chef de l'Eglise et le reconnaissent infaillible en matière de foi et de morale.

4° Les efforts que nos adversaires font pour éveiller l'antipathie de l'étranger contre ce qu'ils appellent le parti ultramontain ne peuvent donc être considérés que comme une manœuvre au moyen de laquelle ils se créent des alliés étrangers contre leurs propres compatriotes, manœuvre qui mérite non pas la reconnaissance et l'assentiment, mais l'opposition formelle et le mépris de tous les Allemands.

Avons-nous besoin de dire que la persécution continue en Suisse et dans tous les pays où nous avons eu à en signaler la violence? Des nouvelles très-graves sont aussi arrivées de la Pologne russe, comme on le verra un peu plus loin. Mais partout aussi, les catholiques se réveillent. Ils sont admirables en Allemagne, en Suisse, en Italie. Ce qu'on nous écrit du Brésil nous montre que la persécution maçonnique actuelle produira de bons effets : « Condamné à cinq ans de travaux forcés, Mgr l'évêque d'Olinda, nous dit-on, verra sans doute sa peine commuée par l'Empereur qui l'enverra en exil pour le même nombre d'années! Et cela, pour avoir travaillé avec zèle au salut de ses chères brebis! Tous les évêques du Brésil protestent et se confessent coupables du même crime. Les francs-maçons ont résolu de tout exterminer, mais, vous le voyez, le courage et la foi se réveillent, et les bons catholiques commencent à ouvrir les yeux. »

Nous reviendrons sur bien des faits que nous ne pouvons que

signaler aujourd'hui ; nous nous occuperons d'autres faits que nous ne pouvons pas même indiquer.

Le cardinal Barnabo vient de mourir, le 24 février. Il était né à Foligno, le 2 mars 1801, et avait été créé cardinal le 16 juin 1856. Il était préfet général de la Propagande. Pie IX, qui l'aimait beaucoup, est profondément affligé de la nouvelle perte que fait le Sacré-Collége.

Le 25 février a eu lieu, à Issoudun, dans l'église du Sacré-Cœur, le sacre de Mgr Jamot, évêque de Sarepta *in partibus*, et désigné par le Saint-Père pour vicaire apostolique du *Sault-Sainte-Marie*, au Canada. Le prélat consécrateur était Mgr Lynch, archevêque de Toronto, assisté de Mgr Charbonnel, ancien évêque de Toronto, et de Mgr de Ladoue, évêque de Nevers ; NN. SS. les archevêques de Bourges et de Tours, Mgr Guillemin, évêque de Canton, et le R. P. Edmond, abbé des Prémontrés, assistaient à la cérémonie. Après le sacre, Mgr l'archevêque de Bourges, montant en chaire, a souhaité la bienvenue au nouveau prélat, et fait particulièrement ressortir la grandeur de l'Épiscopat catholique et la fécondité inépuisable de l'Eglise.

Cette grandeur de l'Épiscopat, cette fécondité de l'Eglise se montrent de toutes parts. La fin du dix-neuvième siècle ne fait que continuer les siècles précédents, où l'on voit l'Eglise assaillie de tempêtes perpétuelles qui paraissent près de submerger la barque de Pierre. Lorsque l'on croit tout perdu, le vent s'apaise, et l'on aperçoit la barque immortelle qui continue de fendre les flots, portant avec elle le salut du monde, avec la vérité, dont elle est l'impérisable dépositaire. Les ennemis de l'Eglise s'étonnent de ce spectacle ; un moment atterés, ils recommencent leurs attaques et ils aiment à se persuader qu'en s'y prenant mieux ils obtiendront un meilleur succès. Vains efforts ! Plus les vagues de la tempête grossissent, plus la barque de Pierre s'élève. Il y a dans l'Eglise une force divine que ni la violence ni l'astuce des hommes ne peuvent vaincre. Ceux qui cherchent à l'écraser se fatiguent à un travail aussi insensé qu'inutile.

La *Frusta*, ce courageux petit journal de Rome qui ne

compte plus les procès et les saisies dont il a été l'objet, donnait ces jours-ci une image saisissante de ce travail impuissant des ennemis de l'Eglise. Il représentait M. de Bismark devant un mortier plein d'eau et battant cette eau de toutes ses forces avec un énorme pilon. « *Vedi*, lit-on au bas de la gravure, *pestar l'acqua in un mortaio;* voyez : c'est piler de l'eau dans un mortier. » Cette eau divine, qui est l'Eglise, est incompressible comme l'eau matérielle; il y a longtemps que les Bismark essaient de la réduire en poudre ; elle rejaillit sous leurs coups, et ils s'y noient, pendant qu'elle étanche la soif de vérité et d'amour des vrais enfants de Dieu.

J. CHANTREL.

LA PERSÉCUTION EN POLOGNE (1).

Nous assistons aux derniers moments de l'Eglise grecque-unie. Ce qui s'y passe aujourd'hui semble indiquer la résolution arrêtée du gouvernement russe d'en finir avec elle au plus tôt.

Les grecs-unis n'existent plus qu'en Pologne, dans les provinces de Lublin, de Siédlece et de Suwalki, limitrophes de la Lithuanie et de la Ruthénie. Ils y sont encore au nombre de 260,000 environ et forment le petit diocèse de Chelm, dernière épave de l'Eglise-unie détruite par l'empereur Nicolas. S'ils ont échappé au naufrage de 1839, c'est parce que leur diocèse faisait partie de la Pologne. Mais on parle d'une délimitation nouvelle dont le but serait de détacher de la Pologne une partie du gouvernement de Lublin et de Siédlece et de l'incorporer à l'une des provinces occidentales de la Russie, celle de Grodno, par exemple, ou de la Volhynie.

Le siége épiscopal étant devenu vacant par le départ plus ou moins volontaire de Mgr Kuziemski, qui a jugé plus prudent de rentrer en Galicie, le gouvernement a confié l'administration du diocèse à l'abbé Popiel, qui n'a jamais été reconnu dans cette qualité par le Saint-Siége. Aussi est-il regardé par les fidèles comme un intrus. Instrument docile du pouvoir civil, cet indigne prélat s'est donné, ce semble, la mission d'achever

(1) Extrait et abrégé du *Monde*; correspondance datée de Léopol, 10 février.

l'œuvre de la décatholicisation des Unis, commencée par ses prédécesseurs, l'abbé Woycicki, auteur principal de nos malheurs présents, et l'évêque Kuziemski. Pour en mieux assurer le succès et ne pas effaroucher le peuple, on se garda bien de parler de schisme ou de changement de religion; on se contenta de mettre en avant la question du rite, qu'on voulait, assurait-on, rendre à sa première pureté, en le débarrassant des éléments du latinisme qui s'y étaient introduits durant la domination de la Pologne. Au fond, le rite ne servait que de prétexte; le but véritable fut de détacher les grecs-unis de l'obéissance au Saint-Siége et de frayer la voie au schisme grec, absolument comme cela eut lieu en Lithuanie en 1839.

C'est dans ce but que l'abbé Popiel publia, l'année dernière, une circulaire enjoignant à tous les prêtres du diocèse de se conformer ponctuellement au nouveau directoire des rites. Entre autres choses, il prescrivait de ne plus faire mention du Pape à la sainte messe, et de prier, à sa place, pour Sa Majesté l'Empereur, chef de l'Eglise orthodoxe. C'était commander un acte schismatique et s'attaquer non plus au rite, mais au dogme lui-même. L'ordre fut énoncé non sans perfidie; quiconque acceptait la circulaire était compté au nombre des « orthodoxes; » ceux au contraire qui la rejetaient devaient s'attendre aux représailles.

Dans le courant du mois de décembre passé (19/31) parut une ordonnance consistoriale enjoignant aux doyens de veiller attentivement à la plus prompte exécution des prescriptions exposées dans la circulaire précédente. En voici la teneur d'après le *Courrier de Posen* du 26 janvier 1874 :

« Conformément aux recommandations de Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes (le comte Dimitri Tolstoy), le consistoire invite Votre Révérence à communiquer à tous les prêtres de votre ressort la circulaire ci-jointe de Son Excellence en date du 2/14 octobre 1873 (n° 1,579), et suivie des extraits du directoire touchant la réforme des rites de notre Eglise, et à prendre les mesures nécessaires pour que, à partir du 1/13 janvier, les prescriptions qu'il contient soient mises à exécution dans toute leur étendue et partout. C'est pourquoi chaque prêtre accusera réception de votre écrit en le

signant de sa main, et cet écrit, muni ainsi de signatures, devra être soumis par vous au consistoire, comme aussi les moindres déviations de la présente ordonnance devront immédiatement être portées à sa connaissance.

« Signé : POPIEL, administrateur du diocèse de Chelm, doyen du chapitre; GOSZCZOWSKI, chanoine secrétaire. »

En même temps, des instructions spéciales ont été adressées aux gouverneurs de Lublin et de Siédlece (MM. Buckowski et Gromeka), ainsi qu'aux commandants des troupes tenant garnison dans les localités habitées par les grecs-unis. On leur recommandait de veiller soigneusement à l'exacte observation de la circulaire de l'administrateur diocésain; à la moindre opposition venant soit de la part du clergé, soit de fidèles, les chefs de district, de la police, de la gendarmerie et des détachements de troupes étaient autorisés à prendre les mesures qu'ils jugeraient les plus convenables pour la circonstance et les plus propres à obtenir l'adhésion aux nouveaux rites; de faire arrêter sur-le-champ les auteurs des troubles et de les livrer aux tribunaux militaires, munis, à cet effet, des instructions nécessaires. C'est-à-dire qu'en vertu de ces instructions, les perturbateurs de la paix étaient déclarés passibles de la peine capitale, et les troupes pouvaient faire feu sur la foule en cas de résistance.

La circulaire du comte Tolstoy insiste surtout pour que les volontés de l'Empereur soient exécutées le plus promptement possible et n'importe à quel prix (*wo czto by to ni bylo*). « Sa Majesté, y écrit-il, appelle une attention toute particulière sur le gouvernement de Siédlece, et elle m'a ordonné de la tenir au courant de la manière dont ses ordres seront accomplis. » Cette insistance a sa raison d'être, principalement en ce que les grecs-unis de cette province sont plus difficiles à gagner au schisme, grâce au clergé, qui se distingue par ses vertus et sa conduite édifiante autant que par son instruction. C'est par là donc qu'il fallait commencer la campagne, afin de pouvoir la poursuivre de là, comme d'une base des opérations, dans le reste du diocèse, en descendant ainsi du nord au sud.

Afin de prévenir les agitations populaires et d'introduire le schisme avec le moins de bruit possible, on eut la précaution de doubler le nombre des troupes, des gendarmes et de la police, en chargeant celle-ci d'épier toutes les démarches des grecs-unis, auxquels il était défendu même d'aller visiter les villages voisins sans être muni d'un permis.

Dans les premiers jours de décembre dernier, tous les doyens ont été mandés à Chelm. Il s'agissait de recevoir les dernières instructions touchant la portée et le caractère des changements faits dans le rite grec-uni ; il s'agissait surtout d'arrêter le projet d'une adresse collective à l'empereur, qui devait être supplié de vouloir bien recevoir les grecs-unis de Chelm au sein de l'Eglise orthodoxe, dont il est le chef. On le voit, c'est la répétition de la comédie de 1839. Là comme ici les acteurs principaux, outre les membres du clergé gagnés par le gouvernement, ce sont les gendarmes, la police, les soldats. Mêmes violences exercées sur le peuple, coupable d'être trop attaché à la religion de ses pères.

A peine de retour de Chelm, les doyens se mirent à l'œuvre; ils sommèrent leurs subordonnés de suivre les nouveaux rites, prescrits par le Directoire.

D'après l'accueil qu'ils reçurent auprès des prêtres, on peut ranger ceux-ci en trois catégories. Les uns ont donné leur consentement et ont été laissés en paix. Ce sont presque tous des abbés venus de la Galicie, appartenant au parti ultra-ruthène. D'autres refusèrent de se conformer aux nouveaux rites et furent sommés de se rendre à Chelm pour y rendre compte de leur refus. Ils avaient à répondre aux quatre questions formulées ainsi :

1° A-t-on reçu la circulaire, et quelles mesures a-t-on prises pour la mettre à exécution ?

2° Se conformera-t-on aux nouveaux rites à partir du 1/13 janvier ?

3° Pourquoi ne veut-on pas s'y conformer?

4° A-t-on quelque chose à ajouter a ce qui précède ?

La réponse à ces questions était-elle équivalente à un refus, l'administrateur donnait avis aux autorités civiles de l'endroit qu'un tel venait d'être exclu du clergé grec-uni ; la police s'em-

parait aussitôt du prétendu délinquant et le livrait au gouvernement de province, lequel, sans d'autres formes de procès, le faisait jeter en prison en attendant la sentence ultérieure.

Refusait-on d'acquiescer aux innovations liturgiques et de se rendre auprès de l'administrateur pour justifier son refus, aussitôt on était arrêté et mis en prison.

Enfin, ceux qui, en rejetant les nouveaux rites, renoncèrent en même temps à leur charge, on leur permit de quitter le pays et de se retirer en Galicie, où ils retrouvent l'Eglise grecque-unie parfaitement organisée, et qui, grâces à Dieu, jouit encore de la paix. Ils trouveront, de plus, le même accueil charitable et fraternel que ceux de leurs confrères qui les ont précédés dans la voie de l'exil et qui trouvent ici, dans la libéralité des fidèles, un soulagement efficace à leur dénûment, comme les prêtres expulsés de la Suisse le trouvent dans votre France catholique.

Pour les raisons indiquées plus haut, l'abbé Popiel s'en prit d'abord au clergé de la Podlachie septentrionale, qu'il n'avait cessé de calomnier dans ses rapports officiels, en le représentant sous les couleurs les plus sombres, sous les traits les plus outrageants. « Le peuple est bon, répétait-il au ministre des cultes, mais les prêtres sont des coquins, *mochenniki.* » (Textuel.)

Dès le début, il en fit arrêter une quinzaine, dont voici la liste :

1. Léon Terlikiewicz de Czolomyi (décanat de Sakolow).
2. André Horoszewicz, de Miedzyrzecz-le-Vieux (décanat de Radin).
3. Faustin Hanytkiewicz de Miedzyrzecz-le-Nouveau (idem).
4. Stanislas Lacki de Rudno (idem).
5. Michel Szulakiewicz de Przegalin (idem).
6. Antoine Zatkalik de Horodyszcze (décanat de Wlodawa).
7. Ludwik Zatkalik de Hola (idem).
8. Sewerin Zatkalik de Wisznici (idem).
9. Porphire de Dyszkowski de Holowono (idem).
10. Léon Horoszewicz de Dolhobrody (décanat de Biala).
11. Henri Kalinski de Kostomoloty (idem).

12. Ludwik Kalinski de Clopokow (décanat de Konstantinow).

13. Léon Szymanki de Radcze (décanat de Radin).

14. Jean Szymanski de Uscimow (décanat de Wlodawa).

15. Paul Szymanski de Sobibor (idem).

16. Joseph Kurmanowicz de Pratulin (décanat de Konstantinow).

Tous ces noms figurent dans l'almanach du diocèse de Chelm pour 1874, publié en langue russe à Varsovie.

Ajoutez que ces ecclésiastiques n'appartiennent qu'aux districts septentrionaux de Siédlece. Le même sort attend les autres prêtres fidèles à leur devoir. Et comme ces enlèvements ont commencé la veille ou l'avant-veille de Noël, vous jugez si les fidèles ont raison de dire que jamais ces grandes fêtes n'ont été plus tristes et plus désolantes que l'année dernière.

Mais il faut que je vous parle aussi du peuple. Le peuple grec-uni, qui est singulièrement attaché à ses rites traditionnels, ne veut reconnaître ni les prêtres nouveau-venus de la Galicie, ni ses anciens prêtres devenus *conformistes ;* il préfère demeurer sans pasteur et sans église plutôt que de se laisser schismatiser par les prétendus réformateurs. Il faut avouer qu'en agissant de la sorte il fait preuve de bon sens, et témoigne de son attachement à la foi catholique.

Voyant la concentration des troupes et des agents de police, les populations comprirent où l'on voulait en venir ; elles ne doutèrent plus du danger dont elles étaient menacées. Pour se préparer à la lutte, elles se portèrent en masse dans les églises ; elles voulaient s'y munir du pain des forts après s'être confessées, disaient-elles, comme à l'*article de la mort.* Cette belle et imposante manifestation eut lieu en Podlachie le 27 décembre dernier ; elle faisait involontairement penser aux chrétiens des premiers siècles se préparant aux combats contre la tyrannie païenne par la réception des saints mystères.

Cela n'empêchait pas le peuple de prendre les mesures que conseillait la prudence. Les délégués des diverses communes essayèrent de s'entendre sur la conduite à tenir en présence du

danger qui menaçait leur foi et sur les moyens de le conjurer. Voulant agir en sujets fidèles, ils s'adressèrent aux autorités, tant ecclésiastiques que civiles. A leurs représentations il fut répondu par cette phrase stéréotypée : « L'empereur n'a pour vous que des sentiments de bienveillance ; si on a blessé vos convictions religieuses, c'est arrivé assurément contre son gré et par suite d'une fausse interprétation des réformes qu'il veut introduire et qui n'ont d'autre but que le bonheur des grecs-unis. » M. Gromeka, gouverneur de Siédlece, alla plus loin encore : voyant l'énergie avec laquelle, dans plusieurs endroits de la Podlachie, le peuple maintenait ses droits, il eut le courage de tenir aux plaignants le langage suivant : « Si un prêtre quelconque s'avisait de vous imposer quoi que ce soit au-delà de ce qui est prescrit, amenez-le-moi et il aura le châtiment qu'il mérite ; si moi-même je vous proposais quelque chose de semblable, eh bien ! je consens à ce qu'on me crache au visage ou qu'on me lapide. Dieu, l'empereur et la patrie me sont témoins que je dis la pure vérité. » Quelque incroyable que puisse paraître ce langage, je puis garantir le fait, et il serait facile de le faire constater par de nombreux et respectables témoignages, la chose étant de notoriété publique dans les districts de Biala et de Radin. Mais que penser de la sincérité des gens dont les paroles, voire les serments, sont si cruellement démentis par les actes ? Aussi le peuple grec-uni demeure-t-il convaincu plus que jamais qu'il n'a rien à attendre d'un gouvernement à qui les protestations les plus solennelles ne coûtent rien, dès qu'il s'agit de ses intérêts, quelque incompatibles qu'ils soient d'ailleurs avec les devoirs les plus sacrés de ses sujets.

Jugez vous-même s'il a raison de penser de la sorte, en présence des faits que je vais rapporter et qui sont publics.

Le jour de l'an, le curé de Drelow, village situé entre Biala et Radin, dans la province de Siédlece, s'avisa de célébrer la sainte messe suivant les prescriptions de la circulaire de Popiel. Les fidèles qui y vinrent en nombre s'étant aperçus des changements que le curé introduisait dans les rites et la ma-

nière de célébrer, l'éconduisirent et fermèrent sur lui l'église en disant qu'ils voulaient rester unis au Saint-Siége et ne passeraient jamais au schisme. Le curé invoqua le secours du bras séculier ; le major Kotow, chef du district, arriva à Drelow avec une *sotnia* (centaine) de cosaques et deux compagnies d'infanterie, mandés à Siédlece. Au premier bruit de l'approche des troupes, les habitants de Drelow et des environs se groupèrent tranquillement au cimetière de l'église. Kotow, assisté de l'officier Andreew, somma la foule de rendre les clefs de l'église et d'accepter les changements du rite ordonnés, disait-il, non par l'Empereur, mais par l'administrateur diocésain. Les paysans tinrent ferme ; l'ordre fut alors donné aux cosaques de disperser la foule ; mais comme l'affaire n'avançait pas, le fouet fit place au sabre. Plusieurs paysans furent blessés, la plupart à la tête, et l'un d'eux eut le bras coupé. La résistance devenant plus vive, les cosaques firent place à l'infanterie, qui à plusieurs reprises fit feu sur les gens désarmés. Il y eut cinq personnes de tuées et 28 de blessées grièvement. Les autres se dispersèrent poursuivies par les cosaques, qui passèrent par les verges tous ceux qu'ils purent atteindre, sans distinction d'âge ou de sexe. On maltraita de la sorte environ 150 personnes et on en arrêta 60. Toutefois, les clefs ne furent point rendues. Voici les noms des cinq personnes qui ont été tuées : Fedor Bocian, André Warytoniuk, Iwan Romaniuk, Pawel Kozak et Semion Paliuk.

(*La suite au prochain numéro.*)

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE.

Rapport fait et lu au conseil national suisse par M. de Céresole, chef de la justice et de la police fédérales.

Berne, le 29 janvier.

Le département de justice et de police de la Confédération suisse au Conseil fédéral.

Monsieur le président et Messieurs,

Le département soussigné a eu l'honneur de vous faire connaître préliminairement et verbalement, dans votre séance du 23 jan-

vier 1874, les renseignements qui lui étaient parvenus, depuis l'avant-veille 21, au sujet de l'existence d'un mémoire imprimé à Bar-le-Duc, département de la Meuse (France), et intitulé : *Appel des catholiques suisses aux puissances signataires des traités de Vienne.* Le département tient aujourd'hui à compléter ces renseignements en les consignant dans un rapport écrit.

C'est le 21 janvier, dans la matinée, que le soussigné reçut du département de justice et police de Genève le premier avis concernant le mémoire en question. La police de Genève était avisée qu'un ballot renfermant un grand nombre d'exemplaires, allait arriver ou était arrivé à Genève, et que ces exemplaires paraissaient être destinés à être distribués dans toute la Suisse et à être revêtus de signatures.

Le même jour, 21 janvier, le département fédéral de justice et police invita le département genevois de justice et police à prendre les mesures nécessaires pour constater à quelles adresses les réexpéditions de l'*Appel* auraient lieu, et lui donna en même temps, par lettre et par télégrammes, diverses directions au sujet de cette affaire.

Comme à ce moment-là la police de Genève n'avait encore que des avis préliminaires et qu'elle ne possédait pas même un exemplaire de l'écrit incriminé, nous ne pouvions que nous borner à recueillir des renseignements et à attendre.

Le jeudi 22 janvier, le département reçut du département genevois le premier exemplaire imprimé de l'*Appel* ; quelques autres exemplaires lui sont parvenus dès lors de divers côtés ; ils proviennent tous de Genève.

Le même jour, 22 janvier, le *Journal de Genève* a publié les principales parties du document qui nous occupe.

Il résulte des renseignements de source officielle qui sont parvenus au département et dont l'exactitude ne peut pas être révoquée en doute, que l'origine de ces divers exemplaires est la même, et il n'est pas sans intérêt de le constater ici expressément, afin que le Conseil fédéral puisse apprécier par lui-même si, comme on s'est empressé de l'affirmer, même par la voie de la presse, il serait possible d'admettre qu'il s'agit ici d'un acte odieux attribué par un parti politique à ses adversaires dans le but de compromettre ceux-ci.

Tous les exemplaires de l'*Appel* qui ont été envoyés au département fédéral de justice et police, et au nombre desquels figure celui qui a été en mains de la rédaction du *Journal de Genève*, proviennent d'un ballot qui est arrivé à Genève le dimanche 18 janvier,

par la grande vitesse. Ce ballot était indiqué comme renfermant des articles de librairie et comme venant de Bar-le-Duc. Il portait l'adresee du *révérend père Collet, presbytère de Notre-Dame, Genève.* Il fut porté au contrôle fédéral du bureau de la grande vitesse le lundi 19. Là, le visiteur chargé par les règlements fédéraux sur les péages de constater la nature de la marchandise pour la perception des droits, vérifia que le ballot était dans un mauvais état de conditionnement, qu'il n'avait pas d'enveloppe de toile, mais un simple emballage de papier.

Le visiteur prit quelques exemplaires, et l'un d'entre eux fut communiqué le lendemain au département de justice et police du canton de Genève. Plusieurs personnes eurent au même moment en mains trois autres exemplaires provenant de la même source, et l'un d'entre eux servit à la publication du *Journal de Genève.*

Comme il nous paraît que les employés des péages fédéraux de la gare de Genève qui ont été mêlés à cette affaire auraient dû nantir uniquement la police ou l'administration dont ils relèvent, et qu'à cet égard leur manière de procéder n'est pas à l'abri de tout reproche, nous avons attiré l'attention du département fédéral des péages sur les détails qui précèdent, afin qu'il avise.

Quoi qu'il en soit, le ballot fut remis, dans son état de mauvais conditionnement, le lundi 19 janvier, à son destinataire, le R. P. Collet.

Le département de justice et police du canton de Genève nous dit dans ses rapports que le nommé Firmin Collet habite la cure de Notre-Dame et qu'il a été, s'il n'est encore, le secrétaire de M. Gaspard Mermillod, ex-curé de Genève.

Aussitôt que ces faits parvinrent à notre connaissance, c'est-à-dire le 25 janvier, et après que nous vous en eûmes fait un rapport préliminaire dans votre séance du 23, nous chargeâmes le département de justice et de police de Genève de faire, en vertu des articles 11 et suivants de la loi sur la procédure pénale fédérale, les constatations nécessaires et de prendre spécialement les mesures propres à empêcher les traces du délit de se perdre. Nous l'invitâmes, en même temps, à s'assurer, en cas de besoin, de la personne du ou des coupables.

Le lundi 26 janvier, et ensuite de cette réquisition, le commissaire de police du premier arrondissement du canton de Genève se rendit à la cure de Notre-Dame et procéda à l'interrogatoire du nommé Collet. Celui-ci déclara s'appeler Firmin Collet, prêtre, âgé de quarante-neuf ans, originaire de Fay-en-Haye, département de la Meurthe, domicilié à Genève, à la cure de Notre-Dame. Il déclara

encore que, deux ou trois jours avant l'arrivée du ballot, il avait reçu la visite d'une personne qu'il refusa de nommer; que celle-ci l'avait avisé qu'il recevrait incessamment un ballot venant de Bar-le-Duc et qu'elle viendrait le retirer elle-même. Collet prétend qu'il ne fit aucune question et qu'aucune confidence ne lui fut faite sur le contenu du ballot.

Il ajoute que, le lundi 19, il reçut effectivement le ballot en question, et que, deux ou trois jours après, la même personne vint chercher ledit objet, mais qu'elle ne lui dit point ce qu'il contenait. Collet affirme enfin que le ballot n'est plus à Genève, qu'il ne sait pas où il est, qu'il connaît la personne dont il s'agit depuis quatre ou cinq ans, qu'elle n'est pas domicilié dans le canton de Genève.

Dans une partie de son interrogatoire, dont il a été dressé un procès-verbal signé par lui et qui est joint au dossier, Collet a cherché à faire croire qu'il n'a été qu'un intermédiaire ignorant et passif, et que le contenu du ballot d'imprimés ne lui était pas connu. Cette version ne put pas être admise.

En effet, on a trouvé chez Collet, le 26 janvier, un exemplaire de l'*Appel*, portant comme les autres l'indication : BAR-LE-DUC. IMPRIMERIE DES CÉLESTINS. BERTRAND. Lorsque cet exemplaire fut mis sous ses yeux par le commissaire de police, Collet fut obligé de reconnaître qu'il lui avait été remis par la poste, timbré de Bar-le-Duc, et cela *avant* l'arrivée du ballot. Il ajouta qu'il ignorait d'où venait cet exemplaire. En face de cette circontance qui détruisait complétement ses premières affirmations d'ignorance, Collet fut obligé de reconnaître qu'il *soupçonnait* que le ballot renfermait des brochures pareilles à celle qu'il avait reçue de Bar-le-Duc.

Le prêtre Collet ayant pris l'engagement de se présenter à toutes citations qui lui seraient faites et ayant signé cet engagement, le commissaire de police crut qu'une arrestation provisoire n'était pas de rigueur.

Les faits et les documents dont il vient d'être donné connaissance nous furent connus à nous-même le 27 janvier. Des renseignements parvenus au département de divers côtés, la veille et l'avant-veille, nous ayant porté à croire que les imprimés avaient été remis à un étranger qui habite Montreux, nous requîmes, le 27 janvier, le département de justice et police du canton de Vaud de faire chez cet étranger les constatations nécessaires et auxquelles nous autorise la oi (article 11 et suivants de la loi sur la procédure pénale fédérale).

Cette visite domiciliaire a eu lieu le même jour, 27 janvier au oir, et le procès-verbal nous en est arrivé hier soir, 28. Il cons-

tate que l'étranger en question, M. David Urquhart (1), après avoir reçu les notifications régulières du juge d'instruction du canton de Vaud et après avoir protesté contre l'intervention de l'autorité judiciaire, a reconnu avoir reçu quelques exemplaires de l'*Appel*, qu'il prétend n'avoir pas même lus, mais qu'il a cependant envoyés à quelques amis. Il déclare sur l'honneur qu'il n'est pas l'auteur du document. Il a refusé d'autre part d'indiquer à qui il a envoyé les exemplaires et il n'a pas dit non plus qui les lui a envoyés.

M. Urquhart étant malade et ayant promis de rester à la disposition des autorités suisses, le juge d'instruction du canton de Vaud n'a pas pensé que d'autres mesures fussent nécessaires.

Le département consigne ici que M. Urquhart a fait partie du corps diplomatique anglais et a publié divers écrits, spécialement sur la question d'Orient. Il a passé à Rome l'hiver de 1869 à 1870, et paraît avoir joué un rôle assez actif pendant le Concile.

Dans une note que le département a sous les yeux, il est qualifié comme un « personnage qui s'est fait connaître, depuis plusieurs années déjà, quoique resté protestant, par son zèle ultramontain. »

Si, comme le département va vous le proposer, vous ordonnez une enquête judiciaire et l'ouverture d'une action pénale, le ministère public fédéral et le juge d'intruction verront s'ils ont à poursuivre entre autres M. Urquhart.

Le département doit encore consigner ici, pour être complet:

1° Qu'il a chargé hier, 28 janvier, par télégramme, le département de justice et police de Genève de sommer encore une fois le prêtre Collet d'indiquer le nom de la personne à laquelle il a remis les imprimés ; que Collet, interrogé hier soir, a persisté dans son refus, mais qu'il a ajouté qu'il ne considère pas cette personne comme l'auteur de l'*Appel*. Ensuite de ce refus persistant d'éclairer la justice, le département fédéral de justice et police a ordonné l'arrestation de Firmin Collet, fondé sur les articles 12 et 13 de la loi de procédure pénale fédérale :

2° Que la légation suisse à Paris a été informée par nous, aussitôt que nous avons pu lui transmettre un des exemplaires de l'*Appel*, et qu'elle a reçu les instructions au sujet desquelles

(1) M. David Urquhart est connu de toute l'Europe pour ses travaux sur le droit des gens et pour les efforts qu'il n'a cessé de faire afin que ce droit soit mieux respecté qu'il ne l'est depuis tant d'années. M. l'abbé Defourny a contribué à faire connaître ces travaux, et est devenu, pour ainsi dire, l'un des collaborateurs du publiciste anglais (N. des *Annales*).

nous nous étions préalablement entendu avec le département politique.

Il résulte de ce qui vient de vous être exposé, monsieur le président et messieurs les membres du Conseil fédéral, que le crime prévu à l'article 37 du Code pénal fédéral, sous le nom de *crime contre la sûreté extérieure et la tranquillité de la Confédération*, vient d'être *commis* ou *tenté* sur notre territoire. Nous avons, en conséquence l'honneur de vous proposer de prendre l'arrêté suivant :

—

Considérant que le document *Appel* constitue un crime contre la sûreté extérieure et la tranquillité de la Confédération, ou la tentative de ce crime ; que dans le premier cas, il tombe sous le coup des articles 37 et 39 du Code pénal fédéral, et dans le second cas sous le coup des articles 14 et 15 du même Code ;

Arrête :

Art. 1er. — Une enquête sera ouverte contre le ou les auteurs expéditeurs, distributeurs et propagateurs, et, s'il y a lieu, contre les signataires de l'imprimé intitulé : *Appel des catholiques suisses aux puissances signataires du traité de Vienne contre la violation de ce traité par les autorités suisses.*

Art. 2. — En vertu de l'article 43 de la loi sur l'organisation judiciaire fédérale, M. Louis Berdez, membre du Conseil national, à Lausanne, est chargé de remplir les fonctions du ministère public fédéral dans cette action pénale.

Art. 3. — M. Berdez sera assermenté devant le Conseil fédéral, conformément à l'article 54 de la loi sur l'organisation judiciaire fédérale. Les pièces lui seront remises par le département fédéral de justice et police. Il requerra, à teneur de l'article 19 de la loi sur la procédure fédérale, l'entrée immédiate en fonctions du juge d'instruction fédéral pour la Suisse romande, M. Jean Broye, avocat à Fribourg.

Art. 4. — Le présent arrêté sera notifié au président du Tribunal fédéral, aux Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Genève, et à M. Louis Berdez, membre du Conseil national.

Les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Genève sont invités à prêter assistance aux fonctionnaires judiciaires de la Confédération désignés dans le présent arrêté.

Art. 5. — Le département fédéral de justice et police est chargé de l'exécution du présent arrêté, en ce qui le concerne

Berne, le 29 janvier 1874.

Au nom de la Confédération suisse :

Le président de la Confédération suisse,
SCHENCK.

Le chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

Nous publierons, samedi prochain, la réponse faite par le R. P. Collet à ce rapport.

UN AVIS CHARITABLE A M. PILATTE

Dans le numéro du 16 janvier de son *Eglise libre* (très-libre à l'égard de la vérité) M. Pilatte insère une correspondance de M. J. Aug. Bost, qui est très-scandalisé d'un certain calcul des *ultramontains*, dans lequel il prétend voir peu de bonne foi. En effet, les journaux ultramontains ont dit que, à Carouge, sur une population de 6,000 catholiques, l'*intrus* Marchall n'a eu que 281 voix. M. Bost conteste-t-il ces deux chiffres? Pas du tout, car lui-même avoue que, sur 317 électeurs inscrits, M. Marchall n'a, en effet, obtenu que 281 voix; mais il prétend que les journaux ultramontains ont voulu faire croire qu'il y avait 6,000 électeurs.

Sur quoi M. Bost écrit à M. Pilatte : « Sous ce rapport (de la loyauté des journaux ultramontains) vous êtes peut-être déjà suffisamment édifié par vos feuilles ultramontaines de Paris et d'ailleurs. »

Quel pavé pour le loyal rédacteur de l'*Eglise libre*, qui allait rapporter, dans son numéro du 23 janvier, (le numéro suivant,) ce fait dont il s'obstine à ne fournir aucune preuve, et qu'il s'obstine à ne pas démentir :

En 1662, le nonce délégué en Suisse recevait du Saint-Siége les instructions suivantes : « Vous vous attacherez essentiellement à proscrire les livres *païens*, surtout la Bible, car c'est le livre qui a amené la tempête dans laquelle nous avons été presque engloutis.

Notre enseignement est très-différent de l'Evangile, et lui est plutôt opposé; voilà pourquoi il faut supprimer les exemplaires de la Bible. »

Nous voici au 28 février; c'est le 31 janvier que nous avons mis M. Pilatte en demeure de *prouver* ou de reconnaître son erreur; M. Pilatte garde un silence édifiant.

Ah! Monsieur Pilatte, priez donc vos correspondants de ne jamais parler de loyauté dans les colonnes de l'*Eglise libre* : il ne doit pas leur être permis de vous insulter dans votre propre maison.

Pauvre cause, que celle qui ne se soutient que par le mensonge historique et par le refus obstiné de fournir des preuves ou d'avouer une erreur!

J. Chantrel.

L'article intitulé l'*Office des Pasteurs*, que nous avons reproduit dans un de nos derniers numéros, d'après une *Semaine religieuse* de province, avait passé d'abord dans l'*Union*, sous la signature de M. Marius Sepet. Nous nous empressons de le restituer à son auteur, et nous saisissons cette occasion de dire qu'il est regrettable que la presse catholique suive trop facilement, sous ce rapport, des exemples donnés par une autre presse qui n'est pas plus imitable en cela que dans le reste. Nos lecteurs peuvent voir que nous citons avec scrupule les auteurs et les publications auxquels nous faisons des emprunts; nous voyons avec plaisir que les *Semaines religieuses* et les journaux reproduisent les articles des *Annales catholiques*, mais on comprendra que nous voyions avec moins de plaisir ces articles cités sans aucune indication d'origine, et quelquefois repris par d'autres *Semaines* ou d'autres journaux qui indiquent alors, comme origine, la feuille qui a fait l'emprunt sans le dire, et qui bénéficie ainsi du travail d'autrui. Nous pourrions citer plus d'un fait de ce genre, qui rappelle trop le *Sic vos non vobis* de Virgile.

Encore une fois, nous ne demandons pas mieux que de voir les articles des *Annales catholiques* reproduits ailleurs; c'est pour nous un honneur, et nous sommes heureux de recevoir ce témoignage d'approbation; mais nous estimons qu'on devrait, en général, se traiter avec moins de sans-façon, et, si l'on emprunte, l'avouer tout simplement : c'est une question de probité littéraire et de politesse.

LES FAUX CATHOLIQUES (1).

C'est une chose honteuse que l'incrédulité, plus honteuse encore est l'indifférence religieuse; puis n'est-il pas plus honteux encore d'être catholique de nom sans que les œuvres répondent à ce titre, ou de l'être à sa façon et à sa guise?

Être catholique, c'est croire à la révélation divine telle que la propose l'Église enseignante, et professer, c'est-à-dire confesser de la bouche et par les actes la doctrine que l'on croit. S'il est nécessaire, pour être un vrai catholique, de croire en Jésus-Christ et à l'Église, il n'est pas moins nécessaire de manifester extérieurement cette croyance par une conduite en conformité avec elle. Quand l'une ou l'autre de ces conditions manque, on n'est catholique qu'à moitié, ou, ce qui est pire, on n'est pas catholique du tout.

Distinguons pourtant. Le voleur, le débauché, le blasphémateur, l'impie, ne cessent pas d'être catholiques, parce qu'ils continuent d'appartenir au corps de l'Église, quoique leurs fautes les séparent de l'âme de l'Église. On peut dire d'eux, avec la sainte Écriture: « Ils disent qu'ils connaissent Dieu, mais ils le renient par leurs actes; » parce qu'ils vivent ou comme s'ils n'y avait pas de Dieu, ou comme si sa loi n'était pas positivement obligatoire. Si, au contraire, on nie les vérités solennellement proclamées par l'Église, si même on nie une seule de ces vérités ou qu'on en doute, alors on cesse d'être catholique, et l'on n'appartient plus ni à l'âme ni au corps de l'Église.

Je suis catholique apostolique romain, dit celui-ci, mais je ne crois pas à l'infaillibilité du Pape, c'est là un dogme qui ne me va pas. Je lui réponds: Mon cher ami, tu n'es ni catholique ni apostolique, ni romain, puisque tu crois à ta façon et qu'en rejetant une seule vérité catholique tu t'ériges en juge suprême et plus infaillible que l'Église; tu as donc perdu la foi.

Être catholique, c'est avoir la foi pleine, ferme, invariable à tous et à chacun des dogmes de l'Église, qui sont tellement liés entre eux qu'ils forment une chaîne admirable dont les anneaux,

(1) Extrait de l'*Inaspettato* de Palerme; traduction spéciale des *Annales catholiques*.

unis par la main de Dieu même, ne peuvent être séparés par la main de l'homme. Être catholique, c'est avoir la foi pleine, ferme, invariable à tous et à chacun des dogmes de l'Eglise, qui sont tellement liés entre eux qu'ils forment une chaîne admirable dont les anneaux, unis par la main de Dieu même, ne peuvent être séparés par la main de l'homme. Être catholique c'est avoir la foi pleine, ferme, invariable à tous et à chacun des dogmes de l'Église, quand même on ne les comprendrait pas, quand même ils paraîtraient inadmissibles. Si vous ne croyez que ce qui vous plaît et que votre raison vous démontre, en rejetant ce qui vous déplaît et dont vous ne pouvez vous rendre compte, soyez certain que vous n'êtes pas catholique, même quand vous vous diriez tel, même quand vous verseriez votre sang pour le prouver. Vous serez protestant, vous serez libre-penseur, vous serez rationaliste ou quelque chose de semblable, votre foi ne sera qu'une croyance humaine, qui ne vous autorise pas à vous dire catholique et qui ne peut vous sauver; c'est une croyance humaine et non une *foi divine*, cette foi qui est la racine de toute justice.

Je suis catholique, dit un autre ; je vais à la messe tous les dimanches, je récite mes prières tous les jours; mais me confesser ! non, je m'abstiens. Voilà des années que je ne m'adresse plus à un confesseur, et je n'ai certainement pas envie de m'agenouiller aux pieds d'un prêtre pour lui demander le pardon de mes péchés. Et je lui dis : Vous n'êtes pas catholique, puisque vous ne voulez pas obtenir le pardon de Dieu de la façon que l'enseigne l'Eglise catholique. C'est une bonne chose d'aller à la messe, une bonne chose de faire ses prières tous les jours ; mais ce n'est pas cela seulement qui fait le catholique, ce n'est pas dans ces seules pratiques que consiste la vie d'un catholique.

Pour vivre en catholique, il faut observer de point en point la loi de Dieu, être exact à accomplir les devoirs de son état, être obéissant aux commandements de l'Eglise. Pour vivre en catholique, il importe de ne pas craindre d'être et de se dire le fils de Jésus-Christ et de l'Eglise ; il faut, pour leur amour, être prêt à défendre les principes éternels de la justice et de la morale, et travailler de toutes ses forces au triomphe de la

vérité, à la propagation de la foi, à la dilatation du règne de Dieu.

Ah! si tous les catholiques comprenaient cette grande vérité, on ne verrait pas déshonorer si malheureusement la sublime condition des membres de cette Eglise dont Jésus-Christ est le chef, et les impies n'auraient pas le droit d'insulter notre religion, ni l'occasion de profiter de nos faiblesses pour nous combattre avec plus d'avantage.

Oui, catholiques, il faut que nous soyons francs, loyaux, courageux. Voulons-nous être vraiment catholiques? Soyons-le de cœur et d'esprit, soyons-le dans la foi et dans les œuvres. Si nous ne voulons pas l'être, si nous aimons mieux vivre à notre guise, cessons alors de prendre ce titre; n'insultons pas notre foi et la dignité humaine elle-même, qui consiste dans la courageuse manifestation de nos convictions.

Est-il possible que les enfants des ténèbres soient plus sages que les enfants de la lumière? Ceux-là s'efforcent de nous écraser sous l'arrogante négation de nos dogmes, de notre morale, de notre culte; ne saurons-nous pas les confondre par l'intrépide confession de notre foi?

Ils trembleraient à leur tour, ils auraient peur s'il ne leur était plus possible de compter sur les doigts les généreux athlètes de la religion.

Loin donc la crainte, loin la dissimulation et l'hypocrisie! « Celui qui rougit de moi devant les hommes, je rougirai de lui devant mon Père, » a dit Jésus-Christ. Voilà donc la devise qui doit être inscrite sur notre bannière : *Foi, Œuvres et intrépide Profession du catholicisme.*

LE FRÈRE PHILIPPE A ROME.

Une singulière bonne fortune, disent les *Annales religieuses* d'Orléans, fait tomber en nos mains une première épreuve d'une circulaire que le Supérieur général des Frères allait adresser à sa congrégation, quand la mort est venu interrompre son intéressant et précieux travail. Voici les pages que reproduisent les *Annales religieuses;* nos lecteurs parcourront avec un pieux intérêt ces *Quel-*

ques détails de notre séjour à Rome, ainsi que les a intitulés le Frère Philippe :

Nous pensons vous être agréable, nos très-chers frères, en joignant aux réflexions que vous venez de lire le récit abrégé des circonstances les plus intéressantes de notre voyage à Rome.

Le cher Frère Calixte, premier assistant, devait tout naturellement nous accompagner : son ancienneté au Régime, les immenses services qu'il a rendus et qu'il rend encore à notre institut, et surtout la part très-active qu'il a prise à la cause, lui en donnaient surabondamment le droit ; mais nous avons eu des craintes pour sa santé, et c'est pourquoi le cher frère Firmilien, deuxième assistant, l'a remplacé.

Partis de Paris le mardi 22 octobre, nous arrivâmes à Turin le mercredi et à Rome le vendredi 25, vers dix heures du matin — heure de Rome. Nous descendîmes à notre maison du palais Poli. Ce même jour, nous nous rendîmes au Vatican, dans l'espoir de voir le Saint-Père en séance publique. Nous fûmes favorisés. En effet, comme nous étions placés à l'extrémité supérieure de la salle du Trône, le Saint-Père, en sortant de son cabinet, nous ayant aperçus, dit à haute voix aux cardinaux et aux prélats qui l'accompagnaient :

« Voilà le frère Philippe qui vient assister au triomphe de « l'instituteur de sa compagnie, le vénérable de La Salle. » S'approchant ensuite de nous, il nous donna sa main à baiser et nous fit signe de nous lever. Puis il nous adressa avec une paternelle bonté les questions suivantes :

— Vous avez fait un bon voyage ?

— Oui, Très-Saint Père, Dieu merci !

— Vous paraissez jouir d'une bonne santé ?

— Ma santé n'est rien, Très-Saint Père, mais celle de Votre Béatitude est bien plus précieuse, car elle intéresse tout l'univers catholique.

— Quel âge avez-vous ?

— Très-Saint Père, je suis de l'âge de Votre Béatitude.

— Je savais bien que nous étions à peu près du même âge.

— Oui, Très-Saint Père, mais pas de la même sainteté sous aucun rapport.

— Quel est ce frère qui est avec vous?

— Très-Saint Père, c'est un de mes assistants.

— Bien, bien.

Comme il y avait là un certain nombre de religieux qui, sans doute, venaient lui faire part de leur triste position, je crus devoir dire au Saint-Père que, grâce à Dieu, je n'avais rien de fâcheux à lui dire de l'institut.

— J'ai bien assez d'autres peines, répondit-il.

— Je ne le sais que trop, Très-Saint Père!

Voyant qu'il se disposait à passer à un autre groupe de religieux, je lui remis une petite offrande.

En la recevant, Sa Sainteté m'adressa cette parole affectueuse, mais bien navrante pour notre cœur :

Merci pour ce souvenir filial !

Oui, mes chers frères, c'est triste, c'est lamentable, c'est navrant de voir le Vicaire de Jésus-Christ, lui autrefois *puissant souverain*, avoir besoin de recevoir l'aumône des mains de ses enfants et être amené à dire merci !

Cette parole vous touchera, j'en suis certain, mes très-chers frères, comme elle nous a touché nous-même, et elle vous inspirera la salutaire pensée de nous procurer la douce satisfaction de renouveler cette offrande; vous aurez une fois de plus le mérite d'avoir soulagé Jésus-Christ, dans la personne de son si digne, si grand, si illustre, mais si éprouvé représentant.

Après quelques paroles adressées aux religieux qui étaient là, comme nous venons de le dire, le Saint-Père se rendit à la grande salle des audiences publiques, où se trouvaient un assez grand nombre de personnes groupées par familles ou par connaissances, et placées tout autour de la salle.

Le Saint-Père parcourut tous les groupes, adressant à chacun quelques-unes de ces paroles de bonté et de charité dont son tendre cœur est rempli. Aussi voyait-on la joie et le bonheur se peindre sur toutes ces pieuses figures.

Le parcours fini, le Saint-Père adressa un discours des plus paternels à l'assemblée.

En voici le fond :

« Ici-bas, sur la terre, nous ne sommes pas chez nous, tout

nous le prouve... — Le ciel seul est notre véritable patrie, patrie délicieuse, patrie éternelle... — Nous allons vers cette patrie... — Nous sommes donc voyageurs... — Mais un voyageur qui ne connaît pas bien son chemin a besoin d'un guide... — Ce guide doit être éclairé, connaître la route... — Il doit être bon pour nous consoler, soutenir notre courage au milieu des peines et des fatigues du chemin... — Il doit être puissant pour pouvoir nous défendre contre les ennemis qui nous attaquent de toutes parts et qui voudraient nous empêcher d'arriver au terme de ce voyage.

« Or, ce compagnon, c'est Jésus-Christ... — Il connaît la voie qui conduit au ciel... — Il est la bonté même pour nous soutenir... — Il est tout-puissant pour nous défendre... — Prenons donc ce divin compagnon, soyons toujours avec lui, ne nous en séparons jamais, etc., etc. »

Après ce discours, le Saint-Père donna sa bénédiction à l'assistance; il indulgencia aussi les chapelets et les médailles; puis se retirant, il traversa une petite salle où l'attendaient quelques cardinaux et prélats, etc.

En traversant cette salle il adressa à tous quelques paroles agréables, et finit par celles-ci : « *Je bénis de nouveau tout ce bon monde et encore le frère Philippe.* »

En ce moment, le Saint-Père passa aux galeries pour sa promenade ordinaire, et les portes furent fermées.

Voilà toutes les distractions permises au Saint-Père : quelques pas dans les galeries, quelquefois dans le jardin, lorsque le temps le permet ! et, cependant, par la grâce de Dieu, il se soutient malgré les tribulations dont son tendre cœur est journellement abreuvé, et qui certes sont encore plus lourdes à porter que ses nombreuses années.

Avant de quitter le Vatican, nous prîmes la précaution de nous assurer une audience particulière, laquelle nous fut promise pour le mardi, 28.

Le reste de la journée, ainsi que le dimanche et le lundi, furent employés à nos visites.

Le mardi matin, vers onze heures, nous nous rendîmes au Vatican, et nous eûmes l'honneur d'être admis en audience

particulière. Le Saint-Père fut pour nous d'une bonté impossible à exprimer. Dès notre entrée dans son cabinet, et alors que nous faisions les trois génuflexions d'usage, il nous adressa des paroles d'une extrême bienveillance. Pendant au moins vingt-cinq minutes que dura l'audience, nous pûmes lui parler de nos maisons de France, de celles des colonies, de nos noviciats, de nos élèves, de nos œuvres, etc., et lui-même nous adressa diverses questions à ce sujet, combien de frères, — de maisons — d'écoles — d'élèves en France et ailleurs.

Il fit aussi plusieurs questions au cher Frère Firmilien sur son lieu de naissance, son âge, etc. Puis il voulut bien signer diverses demandes de pouvoir, que plusieurs prêtres nous avaient prié de présenter pour eux. Enfin le Saint-Père nous ayant permis de baiser sa main, nous donna sa bénédiction, à nous et à tous nos chers frères. A notre sortie, comme à notre entrée, pendant les trois génuflexions d'usage, il continua de nous adresser des paroles de bienveillance... « Allons, courage! dans votre utile et laborieuse mission; courage, en Dieu et pour Dieu!... A samedi. »

Le samedi, à onze heures du matin, nous étions réunis au Vatican et introduits dans la salle du Trône, où la cérémonie devait avoir lieu.

Vers midi le Saint-Père arriva avec toute sa suite, et s'étant assis sur son trône, il reçut au baisement du pied les personnes que la cause intéressait d'une manière spéciale; il va sans dire que nous étions du nombre.

Comme Mgr Bartoloni commençait la lecture du décret et que, suivant l'usage, nous étions à genoux, le Saint-Père dit à un prélat :

« *Ne laissez pas à genoux le frère Philippe; ce brave vieillard doit être fatigué.* »

Et on nous fit lever. Nous remerciâmes le Saint-Père de cette paternelle attention, par une profonde inclinaison. Alors on continua la lecture du décret, que l'Assemblée écouta avec une attention très-remarquable. Le Saint-Père avait une figure angélique.

La lecture finie, je fus invité à m'avancer vers le Saint-Père,

et à genoux devant Sa Béatitude, je lui adressai les paroles que vous connaissez.

Lorsque j'eus fini de parler, on m'apporta un grand bassin où se trouvaient une douzaine de décrets que j'eus l'honneur de présenter au Saint-Père, pendant que nos chers frères Procureur, Vicaire, Directeurs et autres, comme nous l'avons dit, en offraient aux Cardinaux, aux Evêques, Prélats et autres personnes présentes.

De son côté, Mgr Bartoloni, secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Rites, m'apporta une copie du décret, la même qu'il venait de lire. Cette copie authentique, munie du sceau de la Sacrée-Congrégation des Rites, sera précieusement conservée dans les archives du Régime.

Après ce cérémonial, le Saint-Père prononça en langue italienne et avec une fermeté de parole à étonner tous les auditeurs, le discours dont vous avez lu la traduction. Mais remarquez-le bien, autre chose est de lire une traduction, et autre chose est d'entendre une parole si bien articulée, si sonore, et partant d'une âme aussi sensible, aussi convaincue que celle de l'illustre Pie IX.

Nous voulons maintenant vous faire le récit d'un trait qui vous prouvera la tendre, la paternelle bienveillance du Saint-Père à l'égard de ses enfants.

En rentrant, au retour de la cérémonie, à la maison du palais où nous avions pris résidence, parce que cette maison est plus centrale que les autres, je vis deux immenses corbeilles contenant toutes sortes de pâtisseries. Comme je les regardais avec une certaine surprise, le Frère qui les avait reçues me laissa quelques instants dans mon étonnement. Puis, prenant la parole, il me dit : « *C'est un don du Saint-Père.* Deux serviteurs « de Sa Sainteté sont venus tout à l'heure. Le Saint-Père, avant « la cérémonie, leur avait dit : Prenez ces corbeilles, et portez-« les au frère Philippe. Voyez, en passant, s'il loge à Saint-« Sauveur. S'il n'y est pas, ce sera au palais Poli. Mais il faut « absolument que vous soyez là avant lui. Il doit réunir aujour-« d'hui les Frères pour un petit repas de famille et de fête ; je « veux les régaler. »

Que pensez-vous, mes très-chers Frères, de cette paternelle

attention de la part du Vicaire de Jésus-Christ, de cet illustre Pontife, à l'égard des frères des Ecoles chrétiennes? Quelle aimable et touchante sollicitude!

Désirant témoigner notre reconnaissance à Sa Sainteté, à l'occasion du Décret, nous avions, après la cérémonie du samedi, demandé une nouvelle audience particulière : elle nous fut accordée pour le lendemain; et en effet nous fûmes reçus ce jour-là, c'est-à-dire le dimanche 2 novembre.

Après avoir offert au Saint-Père l'hommage de notre reconnaissance et toutes les assurances de respect, de vénération, de dévouement dont nous sommes pénétrés pour lui, nous vînmes à parler des bonbons; ce qui le fit rire de bon cœur.

— De bonnes religieuses, encore dans leur couvent, nous dit-il, ont pensé au Pape, et le Pape a pensé aux Frères.

— Cette délicate attention de votre part, Très-Saint Père, nous touche vivement.

— Combien étiez-vous à table?

— Très-Saint Père, tous nos Frères étant occupés hier à porter des décrets à nos amis, se trouvaient disséminés; nous avons donc remis ce repas à ce soir, vers deux heures.

— Et alors combien serez-vous?

— Très-Saint Père, autant que la salle pourra en contenir. Chaque communauté enverra une députation. Il y aura aussi nos aumôniers, et quelques-unes des personnes qui ont travaillé à la cause.

— Bien, bien.

Le Saint-Père nous ayant permis de lui baiser la main et nous ayant donné sa bénédiction, pour nous et pour tout l'institut, nous nous prosternâmes de nouveau en le quittant. Ce moment fut plein d'émotion, surtout pour moi, qui avais à me dire : Hélas! ne sera-ce pas la dernière fois?... Quand on a été accueilli avec tant de bonté par un Pontife si grand, si magnanime, si illustre, par le Vicaire de Jésus-Christ, on ne peut le quitter sans arroser le pavé de ses larmes.

FRÈRE PHILIPPE.

L'HÉRÉDITÉ MORALE

Une question très-intéressante a occupé l'Académie des sciences morales et politiques dans sa séance du samedi 29 novembre 1873. Nous en reproduisons d'abord le compte-rendu donné dans le *Journal officiel* :

M. E. Caro fait hommage, de la part de M. Th. Ribot, ancien élève de l'Ecole normale, agrégé de philosophie, d'un livre ayant pour titre : *l'Hérédité, étude psychologique sur ses phénomènes, ses lois, ses causes, ses conséquences* (in-8° ; librairie philosophique de Ladrange). M. Ribot n'est pas un inconnu pour l'Académie, qui a déjà reçu de lui l'hommage d'un livre sur *la Psychologie anglaise contemporaine*. M. Caro exprime l'embarras qu'il éprouve à présenter et à apprécier l'œuvre d'un auteur dont il estime hautement le caractère et le talent, mais dont il n'approuve nullement les doctrines.

Le livre de M. Ribot est remarquable par l'étendue, par la variété, par la masse de faits qu'on y trouve ; mais on peut dire que l'esprit de l'auteur est supérieur à sa méthode, plus spécieuse que rigoureuse. L'auteur a divisé son livre en quatre parties.

La première est consacrée à l'exposé des faits. M. Ribot est un disciple original et indépendant, mais un disciple de l'école anglaise, de Herbert Spencer et de Darwin, du premier surtout. Les faits qu'il expose ont rapport aux diverses formes de l'hérédité : hérédité des instincts, des facultés sensorielles, de la mémoire, de l'imagination, de l'intelligence, de la volonté, du caractère national, enfin hérédité psychologique morbide.

La seconde partie traite des lois de l'hérédité. Selon M. Ribot, les faits prouvent que l'hérédité psychologique est la loi générale, et la non-hérédité l'exception. M. Caro pense que c'est le contraire qui est la vérité. On cite un certain nombre de faits d'hérédité dont on tient compte, mais on passe sous silence un bien plus grand nombre de faits de non-hérédité, qui restent inconnus. M. Ribot admet, outre l'hérédité directe, une hérédité lointaine, obscure, contestable, qui serait comme le fonds commun d'une race, d'une famille, d'une espèce, et qui se transmettrait par voie indirecte, alternante, par atavisme ;

et il dresse une statistique curieuse où il explique tout par l'hérédité, saisissable ou insaisissable.

Dans la troisième partie, il arrive aux causes de l'hérédité psychologique, et il les ramène toutes à une seule : l'hérédité physiologique, ce qui revient à dire que les forces physiques et les forces morales diffèrent d'aspect, mais qu'entre elles une corrélation étroite est au moins probable.

Dans la quatrième partie, l'auteur s'occupe des conséquences de l'hérédité. Il les proclame, telles qu'il les conçoit, telles qu'elles découlent de sa doctrine, avec une sorte d'ingénuité scientifique. Il raconte la genèse des instincts par l'hérédité, la genèse de la pensée par l'hérédité. L'innéité par l'hérédité, voilà tout le mystère. Les idées morales sont formées aussi par accumulation, elles acquièrent une autorité, une majesté qui leur manquait à l'origine. Au résumé, livre curieux, mais dont la réfutation serait facile.

Tous les faits rassemblés dans la première partie s'expliquent par l'influence des milieux, par l'éducation, mieux que par cette hérédité, rectifiée et complétée par l'évolution, qui est, aux yeux de M. Ribot, la puissance unique et souveraine. M. Ribot confond les caractères génériques et spécifiques avec les caractères individuels, et supprime la question en l'élargissant outre mesure. L'hérédité, toujours obscure d'individu à individu, ne devient manifeste que dans les ensembles. Elle se retire d'ailleurs de plus en plus à mesure qu'on approche des frontières intellectuelles et morales. Elle se révèle dans la sensibilité, dans l'instinct; elle s'affaiblit déjà dans l'intelligence, et devient nulle dans la volonté ; les facultés élevées échappent à son empire.

Quant aux conséquences de la doctrine de M. Ribot, elles ne vont pas à moins qu'à supprimer l'absolu et le nécessaire dans la morale, dans la pensée et dans la science. Le *moi* lui-même est-il cause ou résultat? D'après le livre, ce n'est plus qu'une hypothèse métaphysique, un produit du système nerveux transmissible de père en fils. Cependant, arrivé au dernier chapitre, l'auteur semble effrayé des conséquences de son déterminisme ; il craint de n'avoir pas fait la part assez large à un inconnu, à un facteur personnel que la science, dit-il, expli-

quera; il avoue ne pas savoir comment la non-pensée arrive à la pensée et l'instinct social au devoir. Cet aveu suffit, dit M. Caro : jusqu'à ce que ces postulats soient résolus, le spiritualisme n'est pas même entamé.

M. Frank reproche à son confrère d'user de trop d'indulgence envers M. Ribot et de lui faire une concession excessive en accordant que l'hérédité, nulle d'individu à individu, existe dans les races.

Selon M. Franck, il n'y a hérédité nulle part. Ce fatalisme, cet empirisme, ce matérialisme, qui enlève à l'homme sa liberté, peut se soutenir par de la science, du talent, des artifices spécieux, mais il est aussi contraire à la vérité qu'à la morale. Les prétendus caractères, les prétendues aptitudes innées dans certaines races où elles se transmettraient d'âge en âge ne sont que chimère. M. Franck prend pour exemple la race sémitique, d'abord pastorale, puis guerrière, puis agricole, puis commerçante et industrieuse, qu'on a dite héréditairement impropre à la philosophie, et qui a donné Spinoza; héréditairement impropre aux arts, et qui a produit des chefs-d'œuvre en musique, en peinture, en sculpture; héréditairement monothéiste même, et qui tant de fois est retombée dans le polythéisme. Cette race a passé par toutes les formes sociales et politiques; elle a montré toutes les aptitudes. De l'œuvre de M. Ribot, il ne reste donc que le talent; quant à la théorie, elle est fausse de tout point.

M. de Parieu trouve la négation de M. Franck trop absolue. L'influence de l'hérédité lui paraît indéniable dans beaucoup de cas; il la voit dans la famille, dont elle est le lien le plus puissant; il la voit aussi dans les races humaines dont chacune, quoi qu'en dise M. Frank, a son caractère et son génie propres; et il n'admet pas que l'hérédité, pas plus que l'éducation, détruise la liberté, les facultés et les instincts ne devant pas être confondus avec l'usage qu'on en fait, avec la direction que la volonté leur imprime.

M. Franck accorde une part d'influence à l'éducation, mais il persiste à nier l'hérédité.

M. Caro, de son côté, maintient ses conclusions, à savoir que l'hérédité est la règle dans la race et l'exception dans l'in-

dividu; qu'elle s'accentue lorsqu'on plonge dans la nature et s'affaiblit lorsqu'on s'élève dans les régions de l'intelligence, pour disparaître lorsqu'on arrive à la volonté, à la liberté.

M. DE RÉMUSAT croit que l'hérédité est un fait incontestable. Très-frappante chez les animaux, elle existe aussi chez l'homme. La nier, c'est nier les rapports du physique et du moral. Or, sans placer le premier au-dessus du second, il ne faut pas méconnaître l'union nécessaire de l'un et de l'autre. L'hérédité n'est qu'une forme de l'influence du physique sur le moral. C'est un fait. Il ne faut pas nier les faits parce qu'ils nous sont désagréables, ni écarter les problèmes parce qu'ils sont difficiles à résoudre : il faut les étudier et s'efforcer d'en dégager la vérité. M. de Rémusat pense comme M. de Parieu que l'hérédité n'exclut point la liberté.

M. NOURRISSON partage aussi cette opinion. C'est la non-hérédité, selon lui, qui serait inexplicable. Comment concevoir un être qui ne tiendrait rien de ceux de qui il procède ? Il tient de l'un ou de l'autre, ou des deux à la fois, le plus souvent, ce qui fait son corps, et ce qui fait son âme. En un mot, M. Nourrisson pense que l'hérédité est dans les races et dans les individus.

Cette intéressante discussion nous paraît fournir les éléments d'une bonne solution. Il y a hérédité dans les races et dans les individus, même à part les milieux physiques, intellectuels et moraux ; c'est un fait. Cette hérédité est plus ou moins évidente, et, surtout, elle peut être fortement modifiée par les milieux, par l'éducation, par les circonstances où se trouvent les individus, mais elle existe, et c'est une conséquence de la réaction réciproque du physique sur le moral, du moral sur le physique, la conséquence de l'union intime de l'âme et du corps, qui constitue l'homme. Mais cette hérédité, que tant de causes peuvent modifier et même faire disparaître, au moins dans ses conséquences, cette hérédité, sensible au point de vue physiologique, l'est déjà beaucoup moins au point de vue intellectuel ; si elle peut aller jusqu'à posséder une certaine influence sur la volonté, elle ne va pas jusqu'à la dominer et à la supprimer : l'individu reste libre, et par conséquent reste un

être moral, responsable de ses actes et de ses volontés.

Quant à l'hérédité dans les races, aux aptitudes innées dans certaines races, elle existe également; mais elle résulte d'un concours complexe de tant de circonstances d'hérédité individuelle, d'éducation, de religion, de climat, de nourriture, d'habitudes, etc., que le mot *inné* doit au moins paraître de trop, et M. Frank, en passant, a donné un coup de pied parfaitement appliqué aux théories de M. Renan sur le monothéisme des Sémites; mais l'hérédité et les aptitudes existent, c'est encore un fait, nous ajouterons un fait providentiel et voulu de Dieu, quels que soient du reste les moyens ménagés par la Providence pour la réaliser sans blesser la liberté humaine.

Nommer les Anglais, les Français, les Allemands, les Espagnols, les Italiens, n'est-ce pas établir le fait d'une façon incontestable? Quelle différence dans le génie, dans les aptitudes de ces peuples! Mais il est clair aussi que la position géographique, la configuration des divers pays, leurs ressources matérielles, leur climat, etc., contribuent à faire naître ces différences, comme le mélange des peuples d'où sortent ces nations, comme leur religion, leur histoire, leur littérature.

En résumé donc : l'hérédité existe, elle n'est pas absolue, elle ne va pas jusqu'à supprimer la liberté, et, par cela même, elle est bien différente chez l'homme de ce qu'elle est chez les animaux.

C.

REVUE DES REVUES

Le Correspondant (livraisons du 10 et du 25 janvier et du 10 février). — I. Souveraineté du nombre et gouvernement libre; dernières années de Manzoni. — II. Une famille d'autrefois; souveraineté du nombre, etc.; guerre des Achantis; exposition universelle de Vienne; l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. — III. Augustin Cochin; les naissances illégitimes en Europe; les Oracles sibyllins; souveraineté du nombre et gouvernement libre.

Nous n'avons pu terminer, dans notre numéro du 31 janvier, la revue de tous les articles de la 1re livraison de janvier du *Correspondant*; deux autres livraisons nous sont arrivées depuis lors, et notre revue doit s'occuper à la fois de celles du 10 janvier, du 25 janvier et du 10 février.

Pour achever de nous mettre en règle avec la première nous noterons encore :

1° Un article de M. Paixhans *sur la souveraineté du nombre et le gouvernement libre*, dans lequel l'auteur s'occupe particulièrement de la loi électorale qui domine les institutions françaises depuis 1848 : c'est un peu l'histoire de nos révolutions depuis cette époque. L'auteur se propose d'étudier ensuite les lois électorales étrangères. On peut pressentir ses conclusions par ces derniers mots de l'article : « Elire, c'est disposer du pouvoir, c'est régner. Le suffrage universel a régné ving-cinq ans. Qu'a-t-il fait de la France? Dieu n'a rien béni ; le peuple n'a rien sauvé. »

2° Un article de M. A. de la Tour sur *les dernières années de Manzoni*. On sait que ce grand poëte est mort à Milan, il y a quelques mois, à l'âge de quatre-vingt huit ans. Manzoni, dont le nom est si célèbre, est-il bien connu ? Tout le monde a lu les *Hymnes sacrées*, les deux beaux drames du *comte de Carmagnola* et d'*Adelghis*, et surtout *les Fiancés* (*i promessi Sposi*), cet admirable roman qui a été traduit dans toutes les langues. Depuis 1827, date de la publication de ce roman, le silence se fit autour de la personne même de Manzoni, qui vécut dans la retraite, et qui put ainsi jouir longtemps de sa gloire. Le public, qui ne pouvait croire à une retraite absolue, et que les travaux d'érudition historique et littéraire auquel Manzoni se livrait pussent l'absorber tout entier, le public attendait toujours quelque chose : rien n'est venu, que le bruit d'une certaine défaillance dont ne parle pas M. de La Tour, mais que nous ne pouvons pas laisser dans l'ombre. Catholique convaincu, et passionné pour l'unité intellectuelle de son pays, unité de littérature et de langue, Manzoni se laissa aller, dans ses dernières années, à recevoir des témoignages d'honneur d'un pouvoir qui, en prétendant donner à ce pays l'unité matérielle, tend à en détruire l'unité morale, bien plus élevée, et ensuite à en éteindre la gloire la plus vivante. Les catholiques eux-mêmes ont pardonné, et l'archevêque de Milan l'a bien montré en présidant lui-même aux funérailles du grand poëte ; mais il y a là un obscurcissement qu'il faut noter pour l'instruction des générations qui s'élèvent.

La livraison du 25 janvier nous présente, comme la précédente, plusieurs articles remarquables.

1° *Une famille d'autrefois,* par M. le comte de Champagny. M. de Ribbe, dans son beau livre : *les Familles et la Société en France avant la Révolution*, a montré, d'une manière générale, ce qu'étaient les familles françaises avant les bouleversements qui les ont émiettées et presque anéanties; M. de Champagny en choisit une seule, qu'il connaît bien ; il la suit, il pénètre dans son intimité, et il l'a fait aimer parce que, vraiment, elle est aimable : c'est la famille française, avec ses joies et ses douleurs, et même avec cette charmante légèreté du caractère national, qui peut nous précipiter dans les plus grandes folies, mais qui nous aide à supporter facilement les plus grandes douleurs, caractère dont, hélas ! nous ne gardons plus guère que les défauts, parce que le fond chrétien, solidement religieux, n'est plus là pour le soutenir. M. de Champagny établit la comparaison entre les deux époques que sépare l'abîme de 1789; la comparaison n'est pas à l'avantage de la seconde, et l'écrivain catholique et français a bien raison de conclure ainsi : « Ne médisons pas trop de nos pères. Commençons par valoir ce qu'ils valaient, par les imiter au moins dans ce qu'ils ont eu de louable, et nous serons libres de critiquer le reste. Ne prenons pas leur sentimentalisme, qui nous semble un peu affecté, ni leur gaieté, qui nous semble trop frivole; mais prenons leur honneur, leur amitié, leur désintéressement, et, surtout, quand elle se trouve dans l'héritage, la tradition de leur foi. » On peut bien dire que M. de Champagny prêche d'exemple autant que de parole : le fils qui a consacré tant de belles pages à « la sainte et courageuse Victoire-Blandine, » est resté glorieusement fidèle au culte du Dieu que lui a fait connaître sa mère.

2° *La souveraineté du nombre et le gouvernement libre*, par M. J. Paixhans. Dans ce nouvel article, l'auteur, comme nous l'annonçions plus haut, part à l'étranger pour étudier la loi électorale. La Russie, la Grèce, l'Espagne, la Suisse, le Portugal, la Suède, le Danemark, la Belgique, la Hollande, l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Angleterre, le Canada, les Républiques espagnoles, le Brésil, les Etats-Unis, passent tour à tour sous ses yeux; en peu d'endroits il rencontre le suffrage uni-

versel, nulle part il ne le rencontre sans restriction et avec ce principe absolu qui accorde au nombre la souveraineté. Il y a là un fait qui mérite d'être noté, et que M. Paixhans note avec soin.

3° *La guerre des Achantis*, par M. P. de Villeneuve. Article d'actualité, qui fait connaître une question assez obscure pour la plupart des lecteurs français, et des peuples, disons mieux, des peuplades que le regard chrétien ne peut considérer avec indifférence. L'auteur montre qu'au point de vue français, comme au point de vue chrétien, nous sommes également intéressés au succès des Anglais.

4° Sous le titre : *le Travail du monde*, M. Louis Enault étudie l'Exposition universelle de Vienne, la *Welt-Austellung*, l'exposition du monde, comme disent les Allemands. Ce n'est qu'un premier article, qui manque encore de conclusion, mais qui ne manque pas d'intérêt.

5° *Les Frères des écoles chrétiennes et le T. H. Frère Philippe.* Article bien fait, qui fournit des renseignements très-intéressants sur la situation actuelle de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Ainsi il nous apprend qu'en France les Frères, au nombre de 7,864, dirigaient à la fin de l'année 1872, 1,344 écoles, fréquentées par 325,531 élèves, qui se subdivisent de la sorte :

Elèves des classes de jour	266,954
Orphelins dans 13 établissements spéciaux . .	2,447
Apprentis suivant des classes spéciales à midi et à cinq heures du soir	6,206
Adultes suivant les classes du soir de huit heures à dix.	31,859
Militaires suivant les classes du soir de huit heures à dix.	4,779
Jeunes gens fréquentant les écoles dominicales ou classes du dimanche.	13,287
Total. . .	325,531

L'Institut avait, en outre, dans les colonies françaises, 41 écoles dirigées par 209 Frères et donnant l'instruction à 6,762 élèves. A l'étranger, il dirigeait 289 écoles, où, 1,891

Frères instruisaient 66,585 élèves, dont 2,357 apprentis et adultes, et 2,378 orphelins.

En résumé, l'Institut des Frères qui, à la mort du vénérable de La Salle, en 1719, ne dirigeait, ce qui était déjà un merveilleux progrès, que 27 écoles recevant 9,748 enfants, comptait, en 1872, les nombres suivants d'écoles, de Frères et d'élèves :

	FRANCE	COLONIES	ÉTRANGER	TOTAUX
Ecoles	1,344. . .	41. . .	287. . .	1,674
Maîtres.	7,864. . .	209. . .	4,891. . .	9,964
Elèves.	325,531. . .	6,762. . .	66,685. . .	398,978

Il est bon de noter que ces nombres représentent presque le double de ceux qu'on pouvait inscrire il y a trois ans. « Un développement aussi rapide et aussi étendu, dit avec raison l'auteur de l'article que nous analysons, ne peut avoir pour cause que la conviction du mérite des écoles dirigées par les membres de la corporation. C'est qu'en effet, malgré le titre sous lequel l'ignorance se plaît fréquemment à les désigner, l'Institut a devancé en tout l'état général des écoles, non-seulement en France, mais encore dans la plupart des pays.

Dans la livraison du 10 février, nous remarquons particulièrement les articles qui suivent :

1° *Augustin Cochin*, par M. le comte de Falloux. C'est la biographie d'un homme de bien écrite par une plume amie et exercée. Nous n'en avons ici que la première partie, où l'on ne voit encore que M. Cochin enfant et jeune homme; l'homme public, l'écrivain, le publiciste viendront plus tard. En attendant, nous sommes heureux de lire ces détails touchants et si intéressants sur les premières années d'un homme qui a su toujours se faire aimer par ses excellentes qualités personnelles, par sa charité, par sa foi vive et sincère, de ceux mêmes qui devaient combattre les erreurs de l'école catholico-libérale à laquelle il appartenait. M. de Falloux, remontant aux origines de la famille, montre combien elle a toujours été estimable, et comme la charité semble en avoir été le commun héritage. Citons cette page consacrée à l'abbé Cochin, curé de Saint-Jacques

du Haut-Pas avant la révolution et fondateur de l'hospice Cochin :

La parole s'inspire facilement des sujets dont s'inspire chaque jour le cœur, et l'abbé Cochin, qui brillait dans l'homélie, excellait dans les sermons de charité. Toutefois, il ne quêtait jamais les autres avant de se quêter lui-même. Un jour qu'il passait dans la rue, fort pressé de monter en chaire, car un sermon était pour lui le rendez-vous des âmes et il ne voulait pas y arriver en retard, une vieille femme l'arrête en s'écriant : « Ah ! Monsieur, accordez-moi encore un secours, je suis plus malheureuse que jamais ! — Je vous donnerais volontiers, dit le curé, mais je n'ai plus rien. — Monsieur le curé, répliqua la solliciteuse en s'attachant à ses pas, donnez-moi, je vous en prie ! les boucles d'argent de vos souliers me feraient vivre plusieurs jours ! — Vous avez raison ! » Et aussitôt il se baisse, ôte ses boucles et les donne à la pauvre femme. « Mais, ajoute-t-il, on pourrait croire que vous les avez dérobées ; venez avec moi chez un marchand ; je les vendrai, et vous en aurez le prix. » Les boucles sont vendues, la somme est comptée ; puis il court de toutes ses forces pour regagner l'église. On le savait d'une scrupuleuse exactitude, et chacun s'inquiétait déjà. Le curé, haletant, s'essuyant le front, commence par s'excuser, et raconte simplement ce qui l'a retenu. Lorsque, en descendant de chaire, il fit, selon sa coutume, la quête lui-même, chacun mit dans la bourse des boucles, des chaînes, des bagues, et les pauvres, ce jour-là, furent assistés pour longtemps.

2° *Les naissances illégitimes en Europe*, par M. Legoyt. Etude de statistique très-bien faite. Si l'on jugeait de la moralité générale d'une nation par le nombre des naissances illégitimes, les différents pays de l'Europe seraient ainsi classés par ordre croissant de moralité : Mecklembourg, Bavière, Wurtemberg, Portugal, Saxe royale, Bade, Autriche, Danemark, Ecosse, Suède, Prusse, Norvége, France, Belgique, Suisse, Angleterre, Espagne, Italie, Russie, Hollande ; d'où l'on voit que la France occupe un rang plus honorable que la Prusse, et en général, que cette Allemagne où l'on se plaît tant à crier contre l'immoralité française. Mais il n'en est pas moins douloureux d'observer que le nombre de naissances illégitimes s'accroît chez nous comme à peu près dans toute l'Europe. Existe-t-il, dit M. Legoyt, des moyens de réduire ce nombre? Il répond très-

justement : « Tout d'abord, nous plaçons au nombre des plus efficaces une éducation fortement morale et religieuse. Nous voudrions en même temps que la législation facilitât le mariage, en réduisant les formalités, les délais, le nombre des pièces à produire, des justifications à faire, qui, dans presque tous les pays, en compliquent, en retardent l'accomplissement, et imposent aux classes ouvrières des dépenses souvent onéreuses.

3° *Les Oracles sybillins*, par M. Ferdinand Delaunay. Nous ne faisons que signaler cette sérieuse étude, dont M. Delaunay a fait lui-même l'analyse pour le *Journal officiel*, analyse que nous nous proposons de reproduire dans les *Annales*.

4° *La souveraineté du nombre et le gouvernement libre.* M. Paixhans arrive aux solutions. Après avoir étudié la loi électorale en France et chez les différents peuples et avoir jugé le suffrage universel par les faits, il l'examine au triple point de vue de la dignité humaine, de l'intérêt gouvernemental et des solutions possibles. Les conclusions de l'auteur ne sont pas favorables au suffrage illimité et tendent à provoquer une large réforme, au sujet de laquelle il s'accorde assez avec M. Henri Lasserre. Mais nous n'avons pas à examiner ici cette grave question, qu'il nous aura suffi d'indiquer. Nous nous contenterons de citer cette pensée, qui doit être méditée : « Pas de gouvernement libre possible, tant que l'ambition sera intéressée à pervertir l'esprit des masses. »

J. CHANTREL.

(La suite au prochain numéro.)

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES.

Le mois de saint Joseph. — Deux bonnes brochures : le *Frère Philippe;* la *Marguerite des marguerites.* — De l'éducation et des devoirs des femmes. — Le courage et l'action dans le bien. — Journal d'un habitant de Nancy pendant l'invasion allemande.

Nous allons entrer dans le mois de saint Joseph ; hâtons-nous donc de faire connaître les livres qui peuvent aider à sanctifier ce mois. Nous en avons déjà signalé un il y a huit jours ; trois autres nous ont été remis depuis lors ; ils n'ont pas le temps d'attendre.

C'est d'abord le *Mois de saint Joseph* du R. P. Lefebvre, qui en est à sa quatrième édition (1). L'auteur le dédie à tous les associés de la Bonne Mort, et particulièrement aux membres de l'Association établie depuis quelques années dans l'église du Jésus, à Paris. Divisé en trois neuvaines et en un triduum, il partage très-bien le mois, à chaque partie duquel il applique des méditations spéciales. La première neuvaine contient une étude préliminaire sur les plus beaux *titres* de saint Joseph, sur les *mystères* divins dans lesquels il est plus particulièrement entré, et sur les *vertus* qu'il a pratiquées dans ces mystères sacrés. La seconde renferme des considérations pratiques sur quelques autres vertus du saint. La troisième, qui est comme la neuvaine des patronages de saint Joseph, apprend comment et pourquoi tous les chrétiens peuvent et doivent toujours espérer dans sa puissante protection. Le triduum, avec le jour de clôture, fait méditer sur les sept douleurs, les sept allégresses et la mort de saint Joseph. Un recueil de prières au saint patriarche termine le volume. Avons-nous besoin d'ajouter que le nom et la réputation de l'auteur recommandent, mieux que nous ne pourrions le faire, ce *Mois de saint Joseph*, à l'attention des âmes pieuses et des dévots serviteurs du grand patriarche?

Le *Mois de saint Joseph* de l'abbé Chénot, qui a pour but spécial de demander le triomphe de Pie IX et le triomphe de l'Eglise (2), se recommande à la fois par ce but, et par la simplicité et l'intérêt des récits sur lesquels l'auteur appuie les considérations de chaque jour. Il conviendra aux personnes qui aiment les lectures faciles, et à la jeunesse, qui aime plus les narrations et les développements historiques que les raisonnements, en même temps qu'il fera connaître bien des faits et des détails qui sont assez généralement ignorés. Nous ne doutons

(1) *Mois de saint Joseph composé de trois neuvaines et d'un triduum pour tous les jours du mois de mars*, par le R. P. Al. Lefebvre, de la Compagnie de Jésus; in-12 de 420 pages ; 4e éd. Paris, 1873, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13; prix : 3 francs.

(2) *Mois de saint Joseph pour demander la délivrance de Pie IX et le triomphe de l'Eglise*, par Marie Chénot, curé de Véron; in-18 de 254 pages; Bar-le-Duc et Paris, 1874; chez Victor Palmé, rue de Grenelle Saint-Germain, 25; prix : 1 fr. 25 cent.

pas qu'il ne soit parfaitement accueilli du public religieux.

Le R. P. Huguet est l'un des hommes qui ont le plus travaillé de notre temps à la gloire de saint Joseph et à la diffusion de son culte ; si ce n'est pas un *mois de saint Joseph* qu'il offre cette année aux pieux lecteurs qu'il compte en si grand nombre, c'est au moins un volume dont la lecture, pendant le mois de mars, contribuera fortement à augmenter la confiance dans le saint patriarche. *Saint Joseph, avocat des causes désespérées* (1), forme un volume compacte qui renferme un grand nombre de nouvelles relations des faveurs spirituelles et temporelles obtenues par la toute-puissante médiation du glorieux patriarche. Ces relations sont classées sous ces douze titres : saint Joseph, avocat des causes désespérées ; — avocat des petites sœurs des pauvres ; — médecin des scrupuleux ; — saint Joseph et les choses perdues ; — saint Joseph, médecin des aveugles ; — les épreuves des aveugles ; — apparitions de saint Joseph ; — saint Joseph, avocat des sœurs de la charité ; — avocat des malades ; — avocat des pécheurs ; — avocat des mères chrétiennes ; — avocat des vocations contrariées. Une instruction pastorale de Mgr Pie, évêque de Poitiers, sur le culte de saint Joseph, forme une magnifique introduction à l'ouvrage du R. P. Huguet.

Nous avons signalé et recommandé dans notre dernière causerie, le petit livre de M. Rastoul intitulé : *le très-honoré Frère Philippe et l'institut des Frères des écoles chrétiennes*; nous signalerons et recommanderons aujourd'hui *le Frère Philippe, sa vie, sa mort, ses obsèques* (2), comme une très-intéressante brochure qui donne les plus touchants et les plus instructifs détails sur ce vénérable supérieur de l'Institut des Frères. L'auteur a eu l'heureuse pensée de réunir tout ce qui a été publié de plus saillant jusqu'ici sur le Frère Philippe, sur sa vie, sur sa mort, sur ses funérailles, qui ont été un triomphe pour la religion et pour les Frères ; il y a là de très-belles pages dont il

(1) In-12 de VIII-432 pages; Paris, 1874, chez Victor Palmé; prix : 2 francs.

(2) In-18 de 52 pages; Paris, 1874, chez J. Mollie, boulevard Saint-Germain, 131 ; prix : 50 centimes.

était bon de faire une couronne pour en orner la tombe de l'humble religieux.

La Marguerite des Marguerites (1), du R. P. Coste, de la congrégation des Eudistes, est un charmant petit volume qui se place très-bien à côté du précédent. « Il renferme, écrit Mgr l'évêque de Gap à l'auteur, sous une forme délicate et poétique, des pensées sérieuses, et tout y respire une douce piété. » C'est d'abord la *marguerite* en général que le R. P. Coste présente au lecteur, puis les Marguerites de la terre et les Marguerites du ciel, et, plus spécialement la Marguerite de Paray-le-Monial, dont il trace une courte et très-intéressante biographie.

M. Jean Darche, à qui l'on doit un grand nombre d'ouvrages de piété, vient d'écrire un livre considérable, intitulé *Feminiana*, dans lequel il s'occupe de l'*éducation*, de l'*influence*, des *caractères* et des *devoirs* des femmes (2). « Le sujet que vous avez traité, écrit le cardinal Donnet à l'auteur, est d'une actualité palpitante et d'une immense portée. Vous ne vous êtes pas laissé effrayer par la renommée immortelle et l'esprit gracieux de ceux qui, avant vous, avaient traité le même sujet... Je m'empresse de vous dire et je vous le dis avec bonheur, sans rien perdre de mon estime, ces brillants rivaux ne m'ont pas empêché de goûter le charme de votre livre, ni d'apprécier surtout ce qu'il renferme de réellement solide et d'éminemment pratique. » Nous ne saurions rien ajouter à ce jugement si favorable d'un juge si compétent. Nous nous contenterons de dire que le livre de M. Darche est un de ceux qu'il convient le plus de recommander aux femmes chrétiennes, et qu'il contient sous les quatre titres indiquées plus haut les plus sages conseils et les plus utiles considérations.

C'est encore un traité d'éducation que le discours prononcé par le R. P. Soly, supérieur de l'institution Saint-Vincent, à

(1) In-18 de 116 pages. Paris 1874, chez J. Mollie; prix : : 75 cent ; par la poste, 1 fr.

(2) *Ferminiana*, in-12 de IV-300 pages ; Paris, 1873, chez Ch. Blériot, quai des Augustins, 55; prix : 2 fr. 50 cent.

Senlis, à l'occasion de la distribution des prix le 2 août dernier. Nous avons parlé tout récemment (numéro du 7 février), de ce collége que dirigent avec tant de zèle et de succès les RR. PP. Maristes, et où le R. P. Soly continue si heureusement la tradition laissée par le R. P. Monfat, qui peut en être considéré comme le second fondateur, après l'abbé Poullet. Le discours que nous voulons faire connaître aujourd'hui, et qui a pour objet *le courage et l'action dans le bien* (1), montre dans quel esprit est dirigée l'éducation dans cet excellent établissement. Le courage et l'action dans le bien, quand en a-t-on eu plus besoin que de notre temps, et quand l'éducation a-t-elle dû tendre avec plus de force à en rendre capables les jeunes gens qu'elle prépare aux grands devoirs de la société ? Et c'est pourquoi le R. P. Soly s'élève contre la peur, « l'hôte éternel des âmes sans courage et le mauvais génie des peuples qui n'ont pas cette crainte de Dieu qui bannit toutes les autres, » et contre cette inaction des gens de bien, qui croient le devoir accompli lorsqu'ils n'ont pas commis le mal, comme si l'abstention du mal pouvait suffire seule à sauver une société si dangereusement malade et si profondément pervertie. Citons ce passage, qui donnera l'idée de la vigueur des pensées et de l'élégance du style du maître chrétien :

Le danger, l'écueil où tant de victimes se sont brisées, c'est l'enseignement public qui les attend après leurs années de collége. Il faut le dire, pour soulager notre conscience et pour ouvrir les yeux qui s'obstinent à ne point voir ; il faut dévoiler la plus odieuse trahison de ce siècle coupable. L'enseignement, qui devrait être une école de courage et de virilité, n'est souvent qu'une école de perdition où les plus nobles ardeurs s'éteignent avec la foi et la vertu. Il devait achever et couronner notre œuvre, et nos fils ont trouvé le poison et la mort là où ils allaient chercher la vie. Ah ! nous avons le droit de nous plaindre quand, après de longues années de fatigue et des efforts persévérants pour fonder dans ces âmes si chères l'empire de la vertu, elles nous sont arrachées à l'heure la plus critique de leur vie, dans cette saison incertaine où la jeunesse prononce sur elle-même et se déclare pour le bien ou pour le mal, pour être livrée comme une proie facile à un enseignement sceptique

(1) In-8 de 28 pages : Paris, 1873, chez Jules Le Clere et Ce, rue Cassette, 2.

quand il n'est pas ouvertement hostile. C'est notre droit, c'est notre devoir, c'est le besoin de notre cœur blessé dans ce qu'il a de plus cher ici-bas, de nous lever au nom de tous les pères et de toutes les mères, au nom des droits sacrés de la famille et de la liberté des âmes, et de demander compte de tant d'intelligences perverties par les leçons d'athéisme, de tant de cœurs égarés par des doctrines malsaines et corruptrices, tant de vies perdues pour la famille, pour la patrie et pour Dieu ! Non ! nous ne pouvons nous résigner à garder le silence de la douleur, et à les regarder périr sans jeter un cri d'alarme, et sans faire entendre la voix accusatrice de l'amour outragé. Priam pouvait baiser la main qui avait tué Hector ; mais quel est le père chrétien qui consentirait à baiser la main qui a tué l'âme de son fils ?

Si l'enseignement public n'avait pas d'autres interprètes que le professeur d'histoire dont il nous reste à faire connaître le livre, le R. P. Soly n'aurait pas eu besoin de pousser ce cri d'alarme. M. Louis Lacroix, qui vient de publier son *Journal d'un habitant de Nancy pendant l'invasion* de 1870-1871 (1), est un de ces professeurs chrétiens qui ne craignent pas de montrer leur foi et qui savent la faire honorer : ceux qui ont suivi ses leçons d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy, ceux qui les suivent à la Sorbonne, ne nous contrediront pas.

Pendant l'invasion, M. Lacroix était à Nancy. Jour par jour, il notait ses impressions ; il livre ces notes au public, sans y rien changer, sans y rien ajouter, persuadé que la leçon politique, morale et religieuse qui ressort des événements est tellement claire, que toute explication serait superflue. Ce journal ne fait d'ailleurs que reproduire, dans l'ordre moral et religieux, la doctrine et les principes de l'enseignement historique du professeur. « Puisse-t-il, dirons-nous avec lui, provoquer les esprits à des réflexions sérieuses et sur les causes de nos malheurs et sur les résolutions à prendre pour les réparer ! » Nous ne doutons pas, pour notre part, qu'il ne contribue à ramener la raison publique à l'intelligence des vérités fondamentales dont l'oubli nous a mis si bas, et auxquelles il faut nécessairement revenir si nous voulons renaître et nous sauver.

(1) Nancy et Paris, 1873, chez Vagner et chez Lecoffre fils ; in-12 de xii-524 pages ; prix : 3 fr. 50 centimes.

Ici, l'intérêt des événements et la sincérité du récit offrent une lecture si attrayante, que la leçon ressort des faits sans aucune fatigue pour le lecteur, ce qui est un moyen de plus de succès. Aussi estimons-nous que le livre de M. Lacroix, qui devra être accueilli en Lorraine et particulièrement à Nancy avec autant d'empressement que de curiosité, le sera dans toute la France avec la faveur qu'il mérite. Ces sortes de livres ne peuvent pas s'analyser ; nous ne saurions mieux faire que de le recommander vivement, assurant qu'il est peu de pages où le lecteur ne trouve une utile leçon en même temps qu'un intéressant récit. Nous en extrairons seulement une page qui montrera la foi de l'auteur, et qui pourra servir en plus d'une occasion.

C'est le jour de la Nativité (8 septembre 1870) ; M. Lacroix fait le vœu d'aller en pèlerinage à Notre Dame de Liesse aussitôt qu'il le pourra, si la sainte Vierge veut bien lui obtenir la grâce de retrouver sains et saufs après la tourmente les membres de sa famille enveloppés comme lui dans le cercle de l'invasion.

Cet acte de foi, dit-il, je ne tiens pas à le justifier auprès de ceux qui sont hors d'état de le comprendre, et qui regardent toute pratique pieuse comme une faiblesse d'esprit que réprouve le progrès de la raison. Mais qu'ils me permettent, puisque l'occasion s'en présente, de leur alléguer l'exemple d'un homme qui a fait consister le progrès de sa raison, non pas à rompre avec les vérités de la foi, mais à élever son intelligence à leur niveau, et qui, par là, s'est fait le promoteur d'un si grand mouvement philosophique dans les temps modernes.

En 1619, au début de la guerre de Trente Ans, Descartes, comme il nous l'apprend lui-même, étant en quartier d'hiver en Bavière, se repliait sur lui-même pour découvrir et fixer le genre de vie ou d'étude qu'il lui convenait de suivre. Dans cet état d'incertitude et de perplexité, il recourut à Dieu ; il le pria de lui faire connaître sa volonté et de vouloir bien le conduire dans la recherche de la voie du vrai et du bien. Mais non content de cette prière, qui pourrait n'être considérée que comme un acte de foi déiste, il s'adressa ensuite à la sainte Vierge pour lui recommander l'affaire qu'il regardait comme la plus importante de sa vie; et, dans la vue de la rendre plus favorable à sa prière, il fit vœu de visiter l'église de Lorette, en Italie. Dans les

premiers jours du voyage qu'il entreprit pour l'exécution de son vœu, son zèle l'emporta encore plus loin, et il s'engagea, dès qu'il serait arrivé à Venise, à poursuivre à pied sa route, et que si ses forces ne lui permettaient pas cette fatigue, il y suppléerait en prenant au moins l'extérieur et en s'acquittant des pratiques de la plus humble dévotion...

Je me crois donc assez couvert par cette illustre exemple pour être dispensé de démontrer que la pratique de nos pieuses croyances n'est pas une marque d'infirmité intellectuelle. Quant à ceux qui persisteraient à me regarder de haut pour ce fait, et qui se croient de forts esprits parce qu'ils font profession d'être des esprits forts, je me contenterai de les inviter à se demander sincèrement en quoi ils se trouvent, intellectuellement, supérieurs à ceux qui croient, et de les prier ensuite de lire et de méditer cette fine interrogation que La Bruyère a écrite tout exprès pour eux : « Les esprits forts savent-ils qu'on les appele ainsi par ironie ? »

Nos lecteurs connaissent maintenant M. Louis Lacroix ; ils voudront connaître son livre ; et, quand ils le connaîtront, ils voudront le faire connaître autour d'eux.

J. Chantrel.

LE PAPE ET LE CHARPENTIER

L'un des derniers numéros du *Bulletin de la société de Saint-Vincent de Paul* contient le récit d'une audience donnée par le Pape, au mois de mai dernier, à un simple ouvrier charpentier, membre de l'Œuvre de l'Adoration nocturne, M. Pèche. Le rapporteur de l'Œuvre de l'Adoration nocturne du Saint-Sacrement raconte ainsi le fait :

Pèche, mettant son unique confiance dans la Providence qui avait pourvu aux frais de son voyage, était parti pour Rome avec un immense désir de voir le Saint-Père. Arrivé trop tard pour assister à la réception des pèlerins français, inconnu, sans protecteurs, il ne lui restait d'autre ressource que la prière. Il alla donc au tombeau des Apôtres demander à saint Pierre, son patron, de lui procurer la faveur d'une audience du Pape. Saint Pierre, qui a quelque pouvoir à Rome, ne fit pas attendre sa réponse. Au moment où Pèche terminait sa prière, un personnage qu'il ne connaissait pas passe près de lui ; il l'accoste et

lui demande quelle démarche il faut faire pour voir le Pape en particulier. Il ajoute qu'il en a le plus grand désir et qu'il vient de faire part de son désir à saint Pierre, son patron.

— Ce que vous demandez là est très-difficile, répond le personnage, mais puisque vous avez la protection de saint Pierre, je crois bien que vous réussirez. Donnez-moi votre adresse, retournez chez vous et attendez en paix.

Deux jours après, Pèche recevait une lettre d'audience pour le dimanche 25 mai, à dix heures du matin... Fidèle au rendez-vous, il attendait dans un salon plein de cardinaux, d'évêques, de grands seigneurs; s'effaçant le plus possible devant cette brillante assemblée, pensant bien être reçu le dernier de tous, lorsqu'à dix heures précises, une porte s'ouvre, et il entend appeler son nom. Il était si troublé, qu'il fallut l'appeler deux fois. Le voilà donc, lui, simple ouvrier charpentier, passant le premier, avant toutes ces sommités de la vertu, de la science et du monde, et admis devant celui qui est, sur cette terre, l'auguste représentant du divin charpentier de Nazareth.

Pèche, profondément ému, se tenait à genoux à une certaine distance de Sa Sainteté. Le Pape le regardant avec bonté, lui dit :

— Approchez-vous de moi, mon enfant, vous êtes ici avec votre père. Et le prenant par la main, il ajouta :

— Que désirez-vous ?

— Saint-Père, une bénédiction pour ma famille et pour ceux qui me sont chers, et aussi une bénédiction particulière pour l'Œuvre de l'Adoration nocturne, qui se développe beaucoup à Paris, où nous prions pour Votre Sainteté.

— J'aime beaucoup l'Œuvre de l'Adoration nocturne et ceux qui s'en occupent, dit le Pape. L'Adoration, c'est le fondement du christianisme. Et la communion, mon fils ?

— Saint-Père, notre règlement nous invite à communier après chaque nuit aux intentions du souverain Pontife.

— *O res mirabilis!* mon fils, les œuvres de Dieu sont admirables. Je sais que la France prie beaucoup pour moi. Elle m'a toujours montré un grand amour. Aussi je prie beaucoup pour la France. Elle a été très-humiliée, mais elle deviendra plus glorieuse que jamais. Pour devenir grand, il faut être humilié.

Tant de pèlerinages que fait la France, tant de bonnes œuvres, Dieu ne les laissera pas sans récompense. La France aura la paix. Je vous bénis, vos intentions et vos œuvres ; je bénis l'Œuvre de l'Adoration nocturne et chacun de ses membres en particulier. Et vous, mon fils, qu'est-ce que vous faites donc à Paris ?

— Saint-Père, je cherche la gloire de Dieu et le salut des âmes, et je m'occupe de l'Adoration nocturne.

— Eh bien ! puisque le bon Dieu veut que vous soyez son serviteur, moi je vous accorde une indulgence plénière et je vous donnerai ma médaille en souvenir du Saint-Père. Cher enfant, vous voyez, votre Pape est vieux, il ne restera pas longtemps, et cependant bien des ennemis sont tombés à ma gauche : avec l'aide de Dieu nous triompherons encore, car d'autres ennemis qui sont à ma porte tomberont aussi ; mais le Pape restera toujours debout. Adieu donc, mon fils (et élevant les bras et les yeux), je vous donne rendez-vous au ciel.

Ce touchant épisode se passe de tout commentaire ; le saint y apparaît à travers la dignité du Pontife et la bonté du père.

VARIÉTÉS.

La queue de morue civile et obligatoire. — La scène se passe en Belgique ; la pièce est en un acte et trois tableaux.

Premier tableau. — M. le commissaire de l'arrondissement de Nivelles, M. le sous-préfet, comme nous dirions en France, lequel porte un des noms les plus honorés de la Belgique, et qui a le courage de ses convictions, se présente devant M. le maire afin de faire constater par l'officier de l'état civil qu'il a l'intention de se marier. Il est fort simplement vêtu, la future mariée aussi ; nul apparat, le nombre des témoins strictement nécessaire. Stupéfaction de l'officier de l'état civil, qui avait sans doute préparé un beau discours sur les devoirs réciproques des époux, et qui se croyait la puissance de *marier* deux créatures chrétiennes. Mais M. le commissaire de l'arrondissement de Nivelles s'était demandé pourquoi il aurait fait toilette pour remplir une simple formalité consistant à enregistrer deux

oui, et il avait rendu à ce qu'on appelle le *mariage civil* tout l'honneur qui lui est dû.

Deuxième tableau. — On est à l'église : M. le commissaire civil est en grande toilette, la jeune fille qui va lui donner sa main est dans toute la pompe de la parure nuptiale ; on sent que c'est le vrai mariage, le mariage chrétien, qui se fait sous l'œil de Dieu et devant les familles réunies, devant les amis des deux familles. Le prêtre est là ; tous sont recueillis, les paroles sacrées descendent sur les deux époux, les pensées s'élèvent, les cœurs se purifient : ce n'est plus une vaine formalité qui s'accomplit, c'est un sacrement, le sacrement sur lequel repose la famille chrétienne, qui est reçu par les deux époux ; l'on comprend qu'un acte social et religieux d'une telle importance s'accomplisse avec la plus grande solennité.

Troisième tableau. — Nous sommes dans la chambre des représentants, à Bruxelles. Les libéraux, amis de la liberté, qui ont imposé le mariage civil obligatoire avant le mariage sacramentel, gardent depuis un an rancune au commissaire, qui s'est présenté avec si peu de façon devant l'officier-pontife des principes modernes, et le dialogue suivant s'engage ; nous citons textuellement :

M. Bara (ancien ministre libéral et libre-penseur). On ne saurait critiquer trop sévèrement le peu de déférence que le commissaire d'arrondissement de Nivelles a montré pour le mariage civil. Est-ce là une nomination modérée ? Comment ! voilà un fonctionnaire qui jette délibérément le mépris sur une loi civile et donne un mauvais exemple aux populations !

A droite : Comment cela ?

M. Bara. Vous savez comment il s'est présenté a l'Hôtel-de-Ville.

A droite : Prescrivez un costume pour ceux qui doivent paraître devant l'officier de l'état civil.

M. Coomans. Je propose la *queue de morue* civile et obligatoire ! (Bruyante hilarité.)

M. de Borchgrave. Mais que les officiers de l'état-civil prêchent d'exemple ! Ils ne marient pas en grand costume !

M. Bara. S'ils ne le font pas, je les en blâme hautement. Il

faut que ces *opérations* (Hilarité) se fassent d'une façon solennelle et auguste. (Hilarité.)

M. Delcour (ministre de l'intérieur), donne lecture d'une lettre écrite par le commissaire d'arrondissement de Charleroi qui dément toutes les inventions de la presse libérale. M. le commissaire d'arrondissement avait mis un vêtement chaud, il ne fumait pas, car il ne sait pas fumer. (Hilarité.) Son pardessus était plutôt long que large...

M. Jacobs. Il est bien bon de rendre compte de son costume.

M. Delcour termine en déclarant qu'aucun acte inconvenant n'a été fait lors du mariage de M. le commissaire d'arrondissement de Nivelles et proteste contre les attaques que M. Bara a dirigées contre ce fonctionnaire.

Ainsi se termine la scène, qui a fait croire un moment aux spectateurs qu'ils n'étaient plus à la Chambre, mais au théâtre.

Nos compliments à M. le commissaire de l'arrondissement de Nivelles pour son courage civil ; nos remerciements à M. Bara pour le moment de bonne humeur qu'il nous a fait passer.

Conversion d'un artiste. — Le concours qui vient de s'ouvrir pour l'église du Sacré-Cœur rappelle celui qui a été ouvert à Lille il y a une vingtaine d'années, et qui a doté cette grande ville de ce chef-d'œuvre d'architecture qui est dédié à la sainte Vierge sous le vocable de Notre-Dame de la Treille. Les artistes français et étrangers se mirent à l'œuvre avec une admirable ardeur. Le plan couronné se trouva être d'un architecte étranger, un Anglais, et un Anglais protestant. Ce plan laissait encore quelque chose à désirer, et il y avait dans les autres plans de belles parties dont on aurait bien voulu enrichir l'église projetée. Il faut le dire aussi, l'amour-propre national et le sentiment catholique éprouvaient une certaine souffrance et une désagréable surprise.

Heureusement, les conditions du programme réservaient à la commission de l'œuvre un double droit : elle n'était pas tenue à l'exécution des plans couronnés, et elle restait absolument libre du choix de l'architecte. Le R. P. Arthur Martin, qui avait analysé et comparé tous les projets soumis à l'examen

du jury, dont il faisait partie, s'empara des éléments placés sous sa main, résuma les beautés éparses et leur imprima le cachet spécial de l'artiste et du religieux. De ce travail est sortie Notre-Dame de la Treille, dont la première pierre fut posée le 9 juin 1856.

Peu de temps après, le R. P. Arthur Martin mourut ; mais, dans le même temps, l'architecte dont le plan avait été couronné, M. Henri Clutton, entrait dans le sein de l'Eglise catholique et proclamait que le travail qu'il avait consacré à la la très-sainte Vierge avait fécondé les semences de vérité qui germaient dans son cœur.

La contemplation du beau mène à la vérité ; nous dirions volontiers que l'âme du véritable artiste est une âme naturellement chrétienne, puisqu'elle aspire à la beauté idéale, et que son but est de faire resplendir par la forme la vérité qu'elle a saisie et qui la transporte.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

---

loi civi...
A droit...
M. BARA.
Ville.
A droite : Pr...
raître devant l'c...
M. COOMANS.
toire ! (Bruya...
M. DE B...
prêchent d'...
M. BARA. S...

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

SOMMAIRE. — 1. **Centenaire de Saint-Thomas d'Aquin** : fêtes de Toulouse ; les *Etudes religieuses* ; ouvrages publiés à cette occasion. — 2. **France** : les conférences de Notre-Dame ; les Lettres pastorales des évêques ; la foi des protestants *orthodoxes* ; fuite de l'*Eglise libre ;* les Universités catholiques. — 3. **Turquie** : le schisme arménien ; conversion d'un évêque bulgare. — 4. **Belgique** : le Sacré-Cœur.

5 mars 1874.

I

Le jour même où paraîtra cette livraison des *Annales catholiques*, le 7 mars, sera le sixième centenaire de saint Thomas d'Aquin. Nous nous sommes occupés, il y a huit jours de ce grand événement religieux, et nous aurons sans doute encore à y revenir. Nous ne voulons pas attendre pour dire que, en France, c'est à Toulouse qu'il sera le plus solennellement célébré. Mgr l'archevêque de Toulouse a invité les évêques de la province ecclésiastique de Toulouse, ses suffragants, à venir honorer de leur présence le *Triduum* qui se prépare dans l'insigne basilique, où se trouvent les reliques du grand docteur. Tous ces vénérables prélats ont promis de se rendre à l'appel de leur métropolitain. Le premier jour du *Triduum*, samedi 7 mars, l'office pontifical sera tenu, matin et soir, par Mgr Belaval, évêque de Pamiers ; le sermon sera prêché par Mgr Freppel, évêque d'Angers. Le dimanche, Mgr Legain, évêque de Montauban, chantera pontificalement la messe et les vêpres. Le sermon sera donné par un religieux dominicain. Le lundi, qui sera aussi le jour de l'Adoration perpétuelle, la grand'messe et les vêpres seront célébrées par Mgr Leuilleux, évêque de Carcassonne. Le R. P. Caussette prononcera le panégyrique. Mgr Desprez présidera la procession et le salut de clôture.

La dernière livraison des *Etudes religieuses*, de Lyon, célèbre le centenaire du grand docteur par un article des plus remarquables dû à la plume savante du R. P. Marquigny.

« La France peut se glorifier, dit le R. P. Marquigny, d'être la seconde patrie de saint Thomas d'Aquin : c'est Paris qui le nomma docteur et fut le berceau de sa gloire ; c'est Toulouse

qui a été choisi pour être son tombeau et garder le dépôt de ses reliques sacrées. »

La translation du *chef* de l'*Ange de l'Ecole*, de cette forte tête où germèrent tant de grandes pensées, fut l'occasion d'un des plus beaux discours du R. P. Lacordaire, en 1852, dans l'antique basilique de Saint-Sernin, temple auguste, le plus riche en reliques sacrées qui soit au monde après les basiliques de Rome.

Dans son travail le P. Marquigny examine ce qu'était l'école au treizième siècle, quelle émulation existait entre les universités dont c'était l'âge d'or, quel besoin tourmentait les savants de cette époque de réduire à l'unité toutes les sciences et comment saint Thomas d'Aquin vint réaliser cette synthèse. « Placé, dit-il, par la Providence, à la limite de deux mondes, dans le dernier siècle du moyen-âge, à l'entrée de l'âge moderne, l'Ange de l'école était appelé à résumer par un miracle de génie toute la science des siècles de foi et à préparer des armes contre les futures révoltes de la raison émancipée. »

Passant ensuite à l'état actuel de l'école, le Révérend Père observe judicieusement que notre enseignement supérieur est en désordre, pour avoir *éliminé* toutes les idées théologiques et métaphysiques, qu'au lieu de synthèse, nous avons des dictionnaires soi-disant universels, qui sont de véritables chaos alphabétiques. Il faudrait, pour produire au dix-neuvième siècle une *Somme* qui pût rivaliser avec celle du treizième, réorganiser l'enseignement universitaire d'après les plans et avec l'esprit catholique d'autrefois.

Restaurons les universités catholiques, si nous voulons avoir d'autres saint Thomas d'Aquin : telle est la conclusion de cet excellent travail, qui est lui-même un hommage à saint Thomas d'Aquin (1).

La science catholique lui en offrira d'autres. En Allemagne, le savant professeur Schazler oppose aux erreurs libérales l'enseignement de saint Thomas et dit quelle mission est réservée dans les temps modernes au docteur du moyen-âge : *Divus*

(1) Nous empruntons cette courte analyse au *Télégraphe*, journal quotidien qui se publie à Lyon et qui soutient avec énergie la cause du catholicisme.

Thomas, D. A., *invicte popugnans veritatem catholicam contra modernum liberalismum, sive de peculiari missione D. Thomæ pro ætate moderna.*

En Italie, le R. P. Zigliara, des Frères Prêcheurs, publie un *Traité complet sur la lumière intellectuelle et l'ontologisme*, d'après la doctrine de saint Augustin, de saint Thomas et de saint Bonaventure.

Le point de départ de l'ouvrage du P. Zigliara, dit un correspondant de l'*Union* qui en donne une idée générale, est dans le principe posé par saint Thomas et les autres Pères qui entendent par ce mot *lumière* tout ce qui produit une manifestation quelconque dans l'ordre des connaissances. Et comme cette manifestation a lieu ou par la force de l'intelligence appelée à connaître, ou par l'objet qui se manifeste à cette même intelligence, l'auteur a divisé son ouvrage en deux parties. Dans la première partie, c'est l'intelligence, ou autrement dit la lumière subjective qui est considérée dans sa nature, dans ses développements et dans ses progrès envisagés jusqu'à la connaissance même de l'infini par le moyen de l'abstraction et du raisonnement. On trouve dans cette première partie, développée avec beaucoup de talent et d'érudition, la théorie scholastique sur la nature si contestée de l'intellect considéré comme agent.

La seconde partie de l'ouvrage est divisée en trois livres. L'auteur commence d'abord par analyser les arguments des ontologistes, arguments tirés de la métaphysique et empruntés à la doctrine de saint Augustin, de saint Anselme et de saint Bonaventure. Vient ensuite une analyse très-étendue des ouvrages de saint Augustin, et, en particulier, des livres suivants : *De civitate Dei*, *de Trinitate*, *de Genesi ad litteram*. Cette analyse comprend plusieurs chapitres. Un travail à peu près semblable a été fait sur les ouvrages de saint Bonaventure.

Le traité du R. P. Zigliara répond ensuite aux difficultés des ontologistes, difficultés qui sont plus directement attaquées encore dans le troisième livre, où l'ontologisme est examiné au double point de vue de la philosophie et de la théologie. Dans ce troisième livre se trouve encore une étude de la doctrine théologique sur les attributs et les idées de Dieu par rapport à nos connaissances, et d'après cette doctrine l'auteur démontre

la confusion que les ontologistes semblent mettre entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel.

Il réfute ensuite les raisons que les ontologistes apportent pour défendre leur système théologiquement. Enfin le troisième livre contient une analyse très-détaillée des propositions censurées par la congrégation du Saint-Office.

Le quatrième et dernier livre est consacré à la partie positive ou à la recherche de cette lumière objective de notre âme. Comme la recherche de cette lumière ne peut être déterminée sans l'analyse sévère et étendue de toutes nos principales idées, l'auteur passe en revue les grandes vérités de la cosmologie, de la psychologie, de l'éthique, de la théologie naturelle, afin de trouver et de fixer un centre commun de lumière à toutes ces parties de la philosophie. Après cela il reconnaît et prouve tout ce qu'il y a de vrai dans l'ontologisme, c'est-à-dire qu'il montre dans quel sens on doit dire que Dieu est notre lumière intérieure, et dans l'ordre objectif et dans l'ordre subjectif, et notre lumière extérieure dans la tradition, dans Jésus-Christ et dans l'Eglise catholique.

II

Le nom de saint Thomas d'Aquin et cet ouvrage d'un Frère Prêcheur nous reportent aux conférence de Notre-Dame de Paris, où le R. P. Monsabré fait une si magnifique et si éloquente exposition de la théologie de la *Somme*. L'année dernière, l'éloquent dominicain a prouvé l'*existence de Dieu* ; cette année, il étudie l'*Être de Dieu*, c'est-à-dire sa nature et ses perfections, et il le fait avec une telle clarté, que son immense auditoire, illuminé et charmé, s'accroît à chaque dimanche. Dès le premier jour, Son Eminence le cardinal Guibert, vivement ému du concours des auditeurs et de l'élévation de l'enseignement du Révérend Père, a tenu à témoigner ses sentiments en quelques paroles qui ont fait une profonde impression sur ces milliers d'hommes venus à Notre-Dame de tous les points de la cité :

« Si l'affaissement du sentiment religieux en France, a dit l'éminent cardinal, a été la source de nos malheurs, le retour aux vieilles croyances de nos pères est pour nous le meilleur espoir. Car chez les peuples les mêmes causes produisent habi-

tuellement les mêmes effets. Notre société, dans les temps de foi, était grande, forte et respectée ; que la foi y règne de nouveau et ce pays retrouvera sa grandeur et sa gloire.

« Je vous félicite de l'attention que vous prêtez à ces belles Conférences. Elles traitent un sujet bien relevé, bien métaphysique ; mais avec de la réflexion et quelques lectures préalables, vous les comprendrez parfaitement. Je vous conseille de lire, comme préparation à l'étude de ces hautes vérités, le *Traité de l'existence de Dieu* de Fénelon, le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* et les *Elévations sur les Mystères*, de Bossuet.

« Ah ! ce n'est point ici une exposition de choses matérielles, comme on peut en admirer aux Champs-Elysées ; c'est l'exposition des plus merveilleuses richesses que puisse contempler l'intelligence humaine, et n'est-ce pas pour elle une jouissance suprême de s'arracher aux préoccupations qui rabaissent, pour prendre son vol, quitter la terre et s'élancer vers Dieu ? Tel est le but de ces entretiens du Carême.

« Continuez à y venir, engagez vos amis, sinon à vous y accompagner, puisqu'il n'y a plus de place, du moins à suivre dans leurs paroisses les Conférences faites pour les hommes, le dimanche soir, car il nous faut les hommes, nous voulons les hommes.

« Je vais donc vous bénir et encore une fois, j'aime à le répéter, en vous voyant si nombreux, si recueillis, j'espère beaucoup pour la conversion de Paris et pour le salut de la France, qui, redevenue chrétienne, reprendra en Europe la place qui lui convient. »

En même temps que les chaires catholiques retentissent des grands enseignements de la foi, les fidèles peuvent lire les admirables Lettres pastorales que publient les évêques, et qui traitent de tous les points de la doctrine et de la morale qu'il importe le plus de mettre en lumière dans les circonstances actuelles. On ne saurait étudier avec trop d'attention ces leçons qui sont données dans une langue aussi ferme que claire, et qui, à elles seules, sont une éclatante démonstration de la science épiscopale, du zèle et du courage des premiers pasteurs et de l'unité de foi et de sentiments dont la sainte Eglise catho-

lique a seule le glorieux privilége, parce que, seule, elle possède la vérité religieuse dans son harmonieuse intégrité.

Nous ferons connaître, autant que nous le permettra l'espace dont nous disposons, ces graves et solennels enseignements dont notre société a si grand besoin.

Le protestantisme, qui se fait persécuteur en Allemagne et en Suisse, et qui se prétend, avec si peu de justice, opprimé en France (lire l'*Eglise libre*), fait une bien pauvre figure à côté de cette Eglise catholique si grande dans les pays où elle est libre, si glorieusement courageuse dans ceux où elle est persécutée.

L'année dernière, on s'en souvient, un synode général des églises soi-disant réformées s'est tenu à Paris. Là ont éclaté les divisions dogmatiques, et l'on a vu des pasteurs et des laïques peu disposés à accepter même le dogme fondamental du christianisme, la divinité de Jésus-Christ. Cependant, après bien des débats, une majorité s'est dessinée, et ceux qui acceptent la divinité du Christ, les *orthodoxes*, comme ils s'appellent, l'ont emporté sur les *libéraux*. Les consistoires ne se sont pas tous soumis à la majorité, et les divisions pourraient devenir de plus en plus profondes. Ce qui conserve une espèce d'unité dans le protestantisme français, c'est, outre la haine commune contre le catholicisme, la protection de l'Etat pour le protestantisme officiel, celui qui participe au budget.

C'est pourquoi (nous reproduisons ici le *Journal des Débats*), le Conseil d'Etat faisant application de l'article 4 de la loi du 18 germinal an X, relative aux cultes protestants, laquelle dispose notamment qu'aucune décision doctrinale ou dogmatique, aucun formulaire sous le titre de Confession ou sous tout autre titre ne peuvent être publiés ou devenir la matière de l'enseignement avant que le Gouvernement en ait autorisé la publication ou promulgation, a accueilli favorablement la demande que lui avait adressée le synode général des Eglises réformées de France et d'Algérie, à l'effet d'être autorisé à publier la Déclaration de foi votée dans la séance synodale du 20 juin 1872.

Nous reproduisons le texte officiel de cette Déclaration, tel que la transcription en a été ordonnée sur les registres du Conseil d'Etat :

« Au moment où elle reprend la suite de ses synodes, interrompus depuis tant d'années, l'Eglise réformée de France éprouve, avant toutes choses, le besoin de rendre grâces à Dieu et de témoigner son amour à Jésus-Christ, son divin chef, qui l'a soutenue et consolée durant le cours de ses épreuves.

« Elle déclare par l'organe de ses représentants, qu'elle reste fidèle aux principes de foi et de liberté sur lesquels elle a été fondée.

« Avec ses pères et ses martyrs dans la Confession de la Rochelle, avec toutes les Eglises de la Réformation dans leurs divers symboles, elle proclame l'autorité souveraine des Saintes Ecritures en matière de foi, et de salut par la foi en Jésus-Christ, Fils de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification.

« Elle conserve donc et elle maintient à la base de son enseignement, de son culte et de sa discipline, les grands faits chrétiens représentés dans ses sacrements, célébrés dans ses solennités religieuses et exprimés dans ses liturgies, notamment dans la Confesston des péchés, dans le Symbole des apôtres et dans la liturgie de la Sainte-Cène. »

Voilà donc la foi des *protestants orthodoxes* de France ; elle est assez vague, fort peu gênante, très-compréhensive ; elle paraît encore trop étroite aux *libéraux* qui *protestent*, et qui se retireraient très-probablement de l'Eglise s'il n'y avait pas le budget, qui ne connaît que les *orthodoxes*. Ce n'est pas nous qui faisons cette insinuation, c'est *l'Eglise libre*, de Nice, dirigée et rédigée par M. Léon Pilatte. Et les protestants prétendent que c'est par eux seulement que la France peut être régénérée !

Disons à ce propos que M. Léon Pilatte, qui n'est pas un lion, mais qui persister à ne pas trop différer de son homonyme sans *t*, renonce décidément, nous devons le croire, à reconnaître son erreur au sujet des instructions pontificales données au nonce en Suisse. C'est avoir peu d'égards pour la vérité ; mais *quid est veritas?* C'est donc une question vidée.

Nous noterons que c'est la seconde fois que M. Pilatte fuit devant la solution d'une question qu'il a lui-même soulevée.

En revenant à la France catholique, nous trouvons deux bonnes nouvelles à enregistrer :

Une très-importante séance de la commission de l'Université libre de la région du Nord a été tenue, le lundi 23 février, à Arras, dans le palais épiscopal, sous la présidence des deux Prélats préposés à la province ecclésiastique de Cambrai, le cardinal Régnier et Mgr Lequette. Nous en trouvons le compte-rendu dans le *Propagateur* de Lille. Le rapport de la Commission des études a rappelé les faits déjà acquis. Il y aura une seule et même Université, toutes facultés réunies, au nombre de cinq, en une même ville. C'est à Lille que sera établie cette Université, qui comprendra les facultés de théologie, de droit, de médecine, de philosophie et lettres et de sciences.

Y aura-t-il oui ou non des internats? Telle était la question spéciale appelée à la discussion dans la séance du 23 février. Les conclusions adoptées, après une discussion approfondie, ont été celles-ci : Il y aura un internat obligatoire pour les élèves *ecclésiastiques* de théologie et de philosophie, et libre pour les autres; en dehors de cet internat, dépendant de l'Université, il n'y aura aucune institution du même genre créée par elle, mais on laissera à toute initiative catholique le droit de faire ce qu'on jugera bon en fait d'œuvres de ce genre.

Aussitôt que la loi sera votée à l'Assemblée nationale, nous pourrons donc, dit le *Propagateur*, voir apparaître cette grande chose, que depuis si longtemps nous envions à la Belgique.

La France de l'Ouest ne veut pas rester en arrière de celle du Nord. Le 19 février a eu lieu, à l'évêché d'Angers, une nombreuse réunion d'ecclésiastiques et de laïques éminents des diocèses d'Angers, de Tours, de Rennes, du Mans et de Laval. La grande question mise à l'ordre du jour était la fondation d'une université catholique dans l'Ouest, en prévision de la prochaine loi sur la liberté d'enseignement. M. l'abbé Sauvé, chanoine théologal, avait été délégué au même effet par Mgr Wicart. Le savant chanoine, dit la *Semaine religieuse* d'Angers, « a été vivement applaudi en donnant d'intéressants détails sur l'Université de Louvain qui a eu l'honneur de le compter au nombre de ses anciens élèves. »

III

Deux autres bonnes nouvelles nous viennent de la Turquie :

Enfin, l'on peut regarder la question arménienne comme résolue à la satisfaction des catholiques; le *Monde* a reçu la dépêche suivante :

La reconnaissance officielle vient d'être accordée aux Arméniens catholiques, grâce à la bienveillance du Sultan et à l'exposé très-net de la question qui a été fait par M. de Vogüé, ambassadeur de France à Constantinople. Le Sultan désirait depuis longtemps une solution équitable. Ce sont les hésitations de l'ex-Grand-Vizir qui ont en grande partie été la cause de sa chute. Le Grand-Vizir actuel a résolu immédiatement la question. Les catholiques ont rouvert solennellement et avec pompe leur église du Saint-Sauveur, qui était fermée depuis trois ans. Les kupélianistes ont voulu faire une démonstration contraire. Le Grand-Vizir, très-mécontent, leur a reproché sévèrement cette insubordination aux ordres impériaux. Le Pape est très-consolé de cette nouvelle.

La *Presse* de Vienne (Autriche) nous apporte une autre nouvelle qui est aussi bien consolante. Mgr Nil, évêque bulgare, est revenu au catholicisme avec plusieurs communes de son diocèse de Macédoine. On sait que les paroisses bulgares de Macédoine ne font pas partie de celles auxquelles, à l'origine du conflit ecclésiastique, un firman du Sultan a garanti leur complète indépendance du patriarcat grec et leur autonomie sous la direction de leur propre *éparque*, c'est-à-dire à peu près tous les avantages dont peut jouir une église nationale orthodoxe.

La conversion de Mgr Nil marque donc, vis-à-vis du Phanar, une nouvelle séparation de la part des Bulgares.

De même on mande de Routschouk que l'on s'attend à voir sous peu passer trois évêques et deux sandjaks au catholicisme. On prépare une union avec Rome; cependant la liturgie restera slave.

IV

La dévotion au Sacré-Cœur, la dévotion à Jésus aimant se développe de plus en plus ; c'est un signe de salut pour l'avenir.

On trouvera plus loin deux admirables documents qui montrent que, en France, le Vœu national attire de plus en plus les sympathies et provoque les plus belles manifestations de la foi. En Espagne, les évêques s'empressent de consacrer leurs diocèses au Sacré-Cœur. A Rome, une église va s'élever sous le vocable du divin Cœur. Nos lecteurs ont vu la consécration solennelle faite de la république de l'Equateur. Il y a cinq ans, le 8 décembre 1868, que le vénérable archevêque de Malines et les évêques suffragants, stipulant au nom de la Belgique catholique, consacraient ce pays au Cœur adorable de Jésus, et, depuis cette époque, la Belgique a reçu des faveurs signalées qui ont augmenté la reconnaissance de ses religieux enfants.

Mgr Van der Berghe, protonotaire apostolique, s'est mis à la tête d'une œuvre, aujourd'hui presque accomplie, qui a pour objet de compléter cette consécration. Il s'agit d'élever un sanctuaire où le Sacré-Cœur sera exposé à perpétuité, jour et nuit, dans le sacrement de son amour. L'autorité ecclésiastique, considérant qu'il y a à Bruxelles une église consacrée au Sacré-Cœur (le Jésus), et trois chapelles où le Saint-Sacrement est perpétuellement exposé, a décidé que la seconde ville du diocèse de Malines, Anvers, verrait s'élever le nouveau sanctuaire. En attendant, une chapelle provisoire a été ouverte depuis plusieurs mois, et pour faire le service d'honneur autour du trône eucharistique, on a appelé de France les *Filles du Cœur de Jésus*, dont la congrégation a été fondée, on le sait, par la sainte sœur Anne-Madeleine de Rémusat, la seconde Marguerite-Marie, l'inspiratrice du vœu de Belzunce et de la consécration de Marseille au Cœur adorable.

Mgr Van der Berghe fait à ses compatriotes un appel qui sera entendu en faveur du nouveau sanctuaire. Le Saint-Père, qui encourage ce projet, a envoyé au zélé prélat un fragment de marbre extrait des catacombes de Saint-Calixte, et destiné à servir de pierre fondamentale au *Sanctuaire belge du Cœur de Jésus*. « Sous de tels auspices, dit Mgr Van der Berghe, l'œuvre entreprise ne peut que grandir, et si elle avait à essuyer quelque contradiction, elle n'en deviendrait que plus chère à tout cœur catholique et belge !

J. Chantrel.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Lettre des évêques de l'Eglise catholique en Prusse au clergé et aux fidèles de leurs diocèses.

Salut et bénédiction dans le Seigneur !

Le troisième jour du présent mois, notre cher et vénéré confrère, Mgr Miecislas, archevêque de Gnesen et Posen, a été arrêté et enfermé dans une prison lointaine. Son crime n'est autre que celui d'avoir, fidèle aux devoirs de la charge pastorale, préféré tout souffrir plutôt que de livrer la liberté de l'Eglise de Dieu et de renier la vérité catholique, scellée du sang précieux du Sauveur.

En présence de ce triste événement, nous éprouvons le besoin de profiter de la liberté qui nous est encore accordée aujourd'hui pour vous adresser, bien aimés coopérateurs, et à vous aussi, chers diocésains, quelques paroles d'enseignement et d'exhortation appropriées aux graves circonstances qui nous entourent.

Avant tout, nous devons à la vérité, dont nous sommes les ministres, nous devons à vous, bien-aimés frères en Jésus-Christ, dont le salut nous est confié, de protester solennellement devant Dieu, témoin et juge des consciences, et devant le monde entier contre la double accusation dont nous avons été récemment l'objet, à savoir d'être des révolutionnaires et d'avoir, par notre rébellion contre l'autorité civile, précipité misérablement l'Eglise catholique d'Allemagne, son clergé et ses fidèles, dans l'abîme de périls et d'épreuves où elle gémit actuellement.

Non, nous ne sommes pas des rebelles! Loin de là, nous avons toujours enseigné, nous confesserons et nous enseignerons jusqu'au dernier moment que nous sommes obligés en conscience par les commandements de Dieu de témoigner respect et déférence à l'autorité en toutes choses légitimes, amour et fidélité à la patrie que Dieu nous a donnée. Et non-seulement c'est ce que nous avons enseigné, mais c'est d'après ces principes que nous avons agi en tout temps et en toute circonstance et que, Dieu aidant, nous agirons en tout et partout jusqu'à la fin.

Mais le même Dieu qui nous commande cette obéissance et cette fidélité envers le roi et la patrie, nous ordonne aussi de ne rien faire, de ne coopérer à rien, de n'approuver rien, voire même de nous taire sur rien qui serait en opposition avec les lois éternelles de Dieu, avec la doctrine de Jésus-Christ et avec notre conscience. Or, les nouvelles lois politico-religieuses violent sur divers points essentiels la liberté voulue de Dieu, la constitution donnée par Dieu et la doctrine révélée par Dieu de l'Eglise catholique, et c'est

pourquoi nous ne pouvons participer à leur application, conformément à la parole de l'apôtre : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* (Actes v, 29.)

Nous avons présenté à plusieurs reprises nos observations en lieu compétent avant la publication de ces lois, demandant avec instance qu'on voulût bien éviter de nous jeter, nous, notre clergé et tous les fidèles catholiques, dans les plus terribles afflictions de conscience, au moyen de lois semblables, que rien ne justifiait, que n'expliquait même pas le moindre intérêt réel de l'Etat. Nous avons supplié qu'on voulût bien nous en croire et s'assurer que ces lois sont absolument incompatibles avec la religion catholique, avec l'essence même du catholicisme, ainsi que le confirment le témoignage unanime des théologiens et canonistes catholiques et celui de tout l'univers catholique.

Mais nos voix n'ont pas été entendues. Pas un représentant légitime de l'Eglise catholique, pas un évêque, pas même un de ces fidèles laïques qui ont l'intelligence de notre foi n'a été appelé en conseil; on n'a pas voulu écouter d'autres avis que ceux de ces soi-disant « vieux catholiques, » déserteurs et ennemis de l'Eglise catholique, et ceux de quelques savants protestants peu initiés aux croyances et à la vie intérieure de l'Eglise catholique, et, en outre, remplis de préjugés et d'aversion contre elle. Dès lors, il fallait que l'on en vînt où l'on est arrivé.

Mais nous ne sommes pas responsables des tristes et funestes conflits que l'on a fait naître entre les deux puissances ordonnées par Dieu pour le bonheur de l'humanité, entre l'Eglise et l'autorité instituée par Dieu, conflits qui ont rempli de troubles la conscience de millions de sujets fidèles et dévoués. Rester fidèle à sa conscience, remplir les devoirs sacrés de la charge que l'on a reçue de Dieu, ne pas démentir sa foi par ses actes, défendre la liberté de l'Eglise et de la conscience chrétienne assise sur le droit divin et humain, garantie par l'histoire, par les traités, par les paroles royales, ne peut s'appeler rébellion, ne prouve nullement des tendances révolutionnaires. Nous, notre clergé et notre fidèle peuple catholique, nous ne sommes pas des révolutionnaires, nous ne l'avons jamais été, nous ne le serons jamais.

Quoi! nous aurions, sans cœur et sans conscience, entraîné le clergé et les fidèles qui nous sont confiés dans la cruelle situation de ce jour; et même forçant la pensée à s'exprimer tout entière, nous serions cause par notre résistance aux lois de mai, que l'Eglise catholique en Prusse va peut-être être livrée à une destruction complète! Mais Dieu le sait, lui, ce que nous avons souffert et ce que

nous souffrons à la vue des maux immenses dont tant d'honnêtes et loyaux prêtres ont été frappés, et avec quelle ardeur nous souhaitons que ces maux tombent sur nous seuls, et non pas sur un seul de ceux qui nous sont confiés. Mais cela ne nous autorise pas à agir contre notre conscience. Et s'il fallait, ce dont Dieu nous garde! que l'Eglise fût, dans nos chers diocèses, où elle a fleuri avec tant d'éclat depuis l'introduction du christianisme, écrasée et broyée au grand détriment, peut-être même à l'entière perte des âmes, mieux vaut voir arriver ce mal par faute étrangère, en donnant nos biens et nos vies en témoignage de la foi catholique, que d'aider nous-mêmes, comme on nous le reproche, à ébranler l'Eglise dans ses fondements, de coopérer à l'anéantissement de sa liberté, à la destruction de sa foi et de sa constitution, et de contribuer à ce qu'à l'ombre des formes extérieures fallacieusement conservées l'Eglise elle-même descende peu à peu, d'un pas sûr, dans le schisme et l'hérésie.

Jésus-Christ, le fils de Dieu, a fondé, non des églises nationales, mais une seule Eglise embrassant l'humanité rachetée par lui, afin de réunir tous les hommes, sans distinction de nation, dans l'unité de la foi et de la charité. Jésus-Christ, le fils de Dieu, a confié l'enseignement de son Evangile, l'administration de ses sacrements, et la direction de la vie religieuse et ecclésiastique, non aux puissants du siècle, mais à ses apôtres et à leurs successeurs, et pour confirmer l'unité, il a placé au-dessus d'eux tous, comme leur évêque et pasteur suprême, saint Pierre, qui revit dans son successeur le Pape, raison pour laquelle nul ne peut être catholique sans être en communion vivante avec lui. A saint Pierre seul et au reste des apôtres, ainsi qu'à leurs successeurs légitimes, le Sauveur a confié les grâces et les pouvoirs nécessaires pour le bien de son Eglise, à eux seuls il a promis sa divine assistance jusqu'à la fin des temps.

Ceux qui remplissent ces charges saintes, et leurs coopérateurs, toujours prêts à renoncer à tout ce qui est terrestre, ne peuvent vivre que pour le service de Dieu et de leurs fonctions.

Ce n'est point sur les ordres ou la faveur des maîtres de la terre qu'ils doivent régler leur conduite ; ce n'est point aux mobiles opinions du siècle qu'ils ont à demander un guide; leur règle unique est dans la doctrine de Jésus-Christ, et dans les éternels principes de la vérité révélée par lui et dont l'Eglise a le dépôt. Telle est notre croyance catholique.

Par contre, l'essence et l'indépendance de l'Eglise du Christ, indépendance voulue de Dieu et absolument nécessaire, sont anéanties dans le domaine qui leur est le plus propre par les nouvelles lois

dites-religieuses considérées dans leur ensemble et dans la corrélation qui établit entre elles l'idée fondamentale des rapports de l'Eglise avec l'Etat.

L'Eglise elle-même est courbée sous la dépendance étroite du pouvoir civil du jour, des vues dominantes dans les ministères et des intérêts de partis représentés par les majorités des corporations politiques. Comment les évêques catholiques pourraient-ils participer à l'exécution de pareilles lois? Comment pourraient-ils se justifier de ne pas s'opposer, selon leur devoir et leur conscience, à une législation aussi funeste et aussi incompatible avec les droits traditionnels de l'Eglise?

Rien n'est plus propre à mettre en lumière l'inadmissibilité d'un pareil empiètement sur le domaine de l'Eglise que le fait qu'un homme, négateur audacieux des principes généraux de la foi catholique, a pu être récemment reconnu et confirmé par l'Etat en qualité d'évêque catholique.

Le soi-disant *vieux-catholicisme* n'est pas autre chose dans son origine et dans son essence que la négation principale du dogme de l'infaillibilité doctrinale de l'Eglise. Il ne s'agit à son égard, ni peu ni point, de la croyance à l'infaillibilité doctrinale du Siége apostolique en matière de foi et de morale — bien qu'en effet Pierre et sa chaire apostolique soient l'inébranlable rocher de la vérité sur lequel Notre-Seigneur a fondé son Eglise — mais la question unique est de savoir si, dans l'Eglise catholique, la décision en matière de foi appartient au jugement particulier d'un seul ou à un corps doctrinal vivant inspiré par le Saint-Esprit.

Car, s'il est un fait notoire, c'est assurément que l'Eglise catholique tout entière dans son Chef et ses membres, tous les évêques catholiques du monde entier et tous les peuples catholiques reconnaissent le concile du Vatican comme un concile général et vraiment valide, et considérent par conséquent le vieux-catholicisme comme une déviation complète des principes de la religion catholique et comme une séparation de l'Eglise catholique.

Au lieu de laisser à ce fait sa valeur et de conférer aux soi-disant vieux-catholiques les droits éventuels d'une société religieuse particulière, l'Etat, conséquent avec le point de vue actuellement dominant et d'où sont issues les lois de mai, adopte la prétention des vieux-catholiques, d'être toujours encore membres de l'Eglise; il va plus loin, il introduit un des leurs à titre d'*évêque catholique* dans son Eglise. Ce n'est cependant pas faire autre chose que de transporter des idées et des situations protestantes dans le sein de l'Eglise catholique. A ce compte, de même que selon l'idée protes-

tante il peut y avoir et il y a des confessions et des tendances absolument différentes dans le sein du protestantisme, de même il devrait en être dans l'Eglise catholique. On y rencontrerait côte à côte, non-seulement différentes professions de foi, mais encore une variété d'évêques et même peut-être des papes représentant ces diverses confessions. Où donc a-t-il vu quelque chose de semblable depuis le jour où l'empereur Constantin imposa de force des évêques ariens à l'Eglise catholique ?

En vérité, lorsque nous refusons notre coopération à un système qui produit de tels fruits, et à une législation qui porte la hache aux racines de l'Eglise catholique, nous agissons, non pas sans cœur et sans conscience, ainsi qu'on nous en accuse, contre les prêtres et les fidèles que Dieu nous a confiés, mais nous faisons simplement ce que nous commandent les devoirs de notre conscience. Et cependant notre cœur saigne au spectacle désolant des calamités qui fondent sur notre sainte Eglise et sur notre peuple catholique. Qui pourrait donc aussi nous déterminer à prendre sur nous les plus dures afflictions et tribulations sans espoir de secours humain, si ce n'est la force de la conscience, l'autorité de notre foi et l'inflexible devoir ?

En effet, qu'avons-nous à attendre ? La perte de nos biens, la prison, peut-être une mort prématurée dans la captivité. Et quelle est la perspective de nos bons et fidèles prêtres ? La perte de leurs charges, l'expulsion de leurs paroisses, de lourdes amendes et la prison. Quelle est celle de notre peuple catholique, ainsi séparé de ses évêques et de ses prêtres ? Il est privé de plus en plus des bénédictions de notre sainte religion. Nous ne pouvons l'envisager qu'avec terreur !

Et voici que déjà de nouvelles lois hostiles à l'Eglise se préparent et sont soumises en projet à la représentation nationale : lois qui auront pour conséquence nécessaire la confiscation des biens de l'Eglise catholique, la suspension des chapitres cathédraux — dont on exige des agissements qu'ils ne peuvent se permettre sans une grave atteinte à leur conscience, et qui seraient en tous cas nuls et invalides en eux-mêmes, — la destruction complète de toute administration ecclésiastique légitime, en un mot, l'anéantissement des conditions essentielles de l'existence de l'Eglise catholique en Prusse.

Et c'est nous qui aurions étourdiment et criminellement évoqué de pareilles calamités ! Nous le demandons de nouveau, qui est-ce donc qui aurait pu nous entraîner à une résolution d'une pareille portée, si ce n'est la foi, la conscience et la claire vue des devoirs qu'elles nous imposent ?

Et cependant l'on n'a pas craint d'affirmer que l'ambition, l'esprit de domination, la soif de puissance terrestre et la haine de l'Etat et de l'Empire auraient été les mobiles de notre conduite. Chrétiens bien-aimés, vous savez combien ces imputations sont injustes. Jamais peut-être il n'y a eu une époque où de pareilles mises en suspicion contre les évêques fussent moins fondées; de pareils reproches plus absurdes que maintenant. En vérité, pas plus que Notre Saint-Père, accablé cependant de calomnies et d'insultes, nous ne sommes poussés par l'ambition et l'esprit de domination!

Si nous avons exhorté les fidèles à élire pour la Chambre des députés et pour le Reichstag des hommes capables de défendre les droits de l'Eglise et de la liberté de conscience, assurément ce n'est pas là une immixtion illicite ou inopportune dans les affaires civiles, mais l'exercice conforme au devoir des attributions légales qui nous sont encore laissées pour la protection de nos droits.

Nous ne poursuivons pas des buts terrestres. Nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'il nous soit permis de vivre librement et en paix selon notre foi.

Ce n'est donc plus ni l'orgueil ni la présomption qui nous empêchent de nous soumettre à la puissance civile partout où nous pouvons le faire sans péché.

Les *altiers prélats de l'Eglise* n'existent que dans l'imagination de ceux qui nous rêvent tels. Evêques catholiques, nous avons passé par une école d'épreuves amères, et, loin de vouloir abaisser la couronne et le pouvoir civil, nous sommes toujours prêts à toute déférence et soumission licite dans l'esprit de Celui qui est venu en ce monde pour enseigner l'humilité par sa parole et son exemple et pour apporter la paix. Mais nous ne pouvons rien faire, rien approuver, rien tolérer en silence de ce qui est contre notre foi et notre conscience.

Et maintenant, bien-aimés frères, chrétiens et fidèles catholiques, écoutez encore cette triple exhortation de nos cœurs paternels, car peut-être nous ne pourrons bientôt plus vous parler. Vous êtes jusqu'ici demeurés attachés à votre Eglise avec unité, énergie et fidélité, dans la plus intime cohésion avec l'épiscopat et le siége de Pierre. Nous vous en exprimons encore une fois toute notre reconnaissance au nom de Jésus-Christ. Continuez à rester fermes dans votre sainte foi catholique, dans votre amour et votre fidélité envers la sainte Eglise!

Souffrez et supportez tout, plutôt que de la renier dans le moindre de ses dogmes et de ses commandements. Bientôt peut-être viendront des temps, et pour plusieurs d'entre vous ils sont déjà

venus, où vous, vénérables prêtres du Seigneur, vous devrez montrer au monde que vous êtes vraiment prêtres, prêtres qui n'offrez pas seulement le mystérieux sacrifice de la nouvelle alliance, mais qui êtes prêts aussi, à l'exemple de votre divin Maître, à vous offrir vous-mêmes en sacrifice pour la vérité des enseignements et pour la liberté de l'Eglise de Dieu.

Bientôt peut-être viendront des temps où les évêques légitimes institués par le Saint-Esprit, ou ceux qu'ils se seront substitués, seront empêchés de gouverner l'Eglise de Dieu. Oui, il peut venir un temps où les paroisses catholiques se trouveront sans pasteurs et sans service divin. Aussi longtemps, chers diocésains, que vous aurez l'occasion d'entendre la messe d'un prêtre légitime et de recevoir les saints sacrements, faites-le avec d'autant plus de zèle et ne reculez ni devant les difficultés ni devant les obstacles. Mais fuyez tout prêtre qui ne sera pas en communion avec votre évêque ni avec le chef suprême de l'Eglise.

Si, sans qu'il y ait de votre faute, vous êtes privés du saint sacrifice et des saints sacrements, affermissez-vous dans la foi, la grâce de Dieu suppléera à tout. Fortifiez-vous mutuellement dans la foi. Parents chrétiens, élevez et instruisez vos enfants avec une double sollicitude dans la foi catholique, afin qu'ils y persévèrent fidèlement et que vous-mêmes, après que le temps des épreuves aura passé, vous puissiez regarder en arrière sans remords.

Notre second avertissement ou plutôt notre commandement exprès au nom de Dieu, notre Sauveur, est celui-ci :

Quelles que soient les afflictions et les injustices que vous ayez à souffrir, ne vous laissez jamais entraîner à une colère criminelle, ne vous laissez jamais aller à blesser le respect et l'obéissance que vous devez à l'autorité, non plus que la charité chrétienne envers vos concitoyens. Distinguez-vous, au contraire, plus que jamais par votre fidélité à vos devoirs, car, bien-aimés, le moment est venu où vous aurez à prouver par vos actes combien sont injustes toutes les accusations et mal fondés les soupçons qui nous représentent comme rebelles et sans patrie. Nous prouverons par nos actes combien nous sommes sincères et sérieux dans le sentiment de nos devoirs non-seulement vis-à-vis de Dieu et de l'Eglise, mais encore vis-à-vis de l'Etat et de l'autorité civile. C'est ainsi, nous dit l'Apôtre, que nous réfuterons les accusations de nos calomniateurs et que nous préférerons souffrir l'injustice plutôt que de la commettre.

Enfin, et ceci est notre dernière et plus pressante exhortation : Ne chancelez jamais dans votre confiance en Dieu et mettez toutes

vos espérances dans la prière ! En ces jours où nous n'avons aucun secours à attendre dans ce monde, réfugiez-vous dans le Cœur Sacré de votre Sauveur ; il a vaincu le monde et ne vous abandonnera pas. Ce Cœur Sacré est un fort inexpugnable et un asile toujours ouvert à toute affliction.

A ce divin Cœur plein d'amour et de miséricorde, nous nous recommandons, nous nous vouons, nous nous consacrons pour toujours, pour tous les temps, pour les siècles et pour l'éternité, nous et toutes les âmes confiées à notre sollicitude pastorale. Recourez à ses miséricordes, invoquez la puissante intercession de nos bienheureux frères et patrons qui entourent le trône de Dieu, afin que le temps de l'affliction soit abrégé; priez, demandez surtout que Dieu tout-puissant éclaire ceux qui méconnaissent à un si haut degré et vous et votre foi, qu'il incline leur cœur à la paix, afin que nous puissions de nouveau vivre en sécurité et en paix selon notre foi sainte comme ont vécu nos pères, comme nous vécûmes nous-mêmes en des temps meilleurs.

Priez pour notre souverain, notre très-gracieux empereur et roi, et pour notre chère patrie, priez pour les besoins de notre sainte Eglise et de son chef suprême, le Saint-Père.

Priez pour tous les évêques et prêtres et en particulier pour notre vénéré frère maintenant prisonnier, le révérendissime archevêque de Gnesen et de Posen, afin que la grâce de Dieu le console, le fortifie et le rende bientôt à la liberté. Que la bénédiction du Dieu tout-puissant, du Père, du Fils et du Saint-Esprit descende sur vous et demeure sur vous jusqu'à la fin. *Amen.*

Février 1874.

† Paul, archevêque de Cologne.
† Henri, prince-évêque de Breslau.
† Pierre-Joseph, évêque de Limbourg.
† Guillaume-Emmanuel, évêque de Mayence pour la partie prussienne de son diocèse.
† Conrad, évêque de Paderborn.
† Jean, évêque de Culm.
† Matthias, évêque de Trèves.
† Jean-Henri, évêque d'Osnabruck.
† Lothaire, évêque de Leuka, i. p. i, administrateur de l'archevêché de Fribourg pour Hohenzollern.
† Philippe, évêque d'Ermeland.
† Jean-Bernard, évêque de Munster.
† Guillaume, évêque de Hildesheim.

PIE IX AUX PRÉDICATEURS DU CARÊME.

Voici la substance du discours adressé par le Saint-Père aux curés de Rome et aux prédicateurs dans l'audience qu'il leur accordait, et dont nous avons rendu compte. Nous trouvons ce résumé dans une *Semaine religieuse*, qui n'en indique pas autrement la source.

« Les temps sont mauvais et la tempête mugit partout ; mais il n'y a rien là qui puisse étonner ni effrayer un prédicateur de la foi. Il en était ainsi dès les premiers jours, et saint Paul, dans son épître à son disciple, représente les chrétiens en butte aux attaques des persécuteurs, des hérétiques, des juifs (ceux-ci, nous les avons encore) et des faux frères. L'apôtre ne voyait là qu'une raison pour exciter le zèle de son disciple.

« Dieu, pour châtier nos sociétés coupables, a lancé au milieu d'elles, comme autrefois parmi les Hébreux dans le désert, des serpents venimeux qui se glissent partout et portent partout avec eux le poison et la mort. Nous les voyons à Rome ces serpents infernaux ; ce sont les mauvais livres, qui faussent et gâtent l'esprit, surtout chez le sexe le plus faible, les maîtres corrupteurs, les maisons de vice et de honte, et cette presse qui s'attaque à toutes les idées de l'honneur, de la justice et du droit.

« Ils veulent affranchir la société moderne et la délivrer des liens de la religion et de la morale ou du jésuitisme, comme ils disent, et de la légitimité. Mais eux, qui regardent Victor-Emmanuel comme le roi légitime à Rome, ils veulent donc aussi saper son trône ? Ah ! si Dieu permettait qu'ils réussissent dans leurs desseins, leur société libre et affranchie nous reproduirait bientôt l'image de la société qui se sépara dans les plaines de Sennaar.

« Voilà les ennemis que vous êtes appelés à combattre : allez et prêchez la vérité !

« Il y a un demi-siècle, j'entendais discuter par des ecclésiastiques pieux et zélés (il n'en manquait pas à Rome dès ce temps-là) la question de savoir si on devait prêcher les preuves de notre foi et porter la controverse en chaire. Mais quoi, disait-on, Rome n'est-elle pas une ville chrétienne ? nourrit-elle

des incrédules et des hérétiques dans son sein ? Il nous suffit d'insister sur les commandements de Dieu. — Le temps a donné raison à ceux qui étaient d'un autre avis ; les hérétiques sont venus, les incrédules sont là ; toutes les vérités sont attaquées, il faut les rétablir, les défendre, éclairer les fidèles et fortifier leur foi.

« Pour remplir votre mission, il vous faut de la force et du courage : Dieu vous les donnera.

« L'Eglise n'a rien à craindre de ces tempêtes qui ne font que la purifier.

« Suivez mon exemple : je prie Dieu tous les jours d'éclairer les peuples et ceux qui les gouvernent. Prêchez, mais aussi priez ; votre prédication sera fécondée par vos prières.

« Et maintenant je demande à Dieu de vous bénir, vous et votre parole et vos auditeurs... *Et benedictio Dei.* »

BREF DE PIE IX A MGR FREPPEL.

Nous avons, dans notre numéro du 3 janvier dernier, reproduit le dispositif et une grande partie du mandement de Mgr l'évêque d'Angers, portant promulgation de l'Encyclique du 21 novembre et condamnation de la franc-maçonnerie et de la *Ligue* dite *de l'enseignement*. Mgr Freppel a reçu, à cette occasion, le bref suivant de Pie IX, dont nous croyons devoir donner, à cause de son importance, le texte latin en même temps que la traduction :

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, salutem et Apostolicam Benedictionem. Ex tuis litteris die 27 elapsi mensis datis agnovimus, te in evulgandis apud tuos diœcesanos Nostris Encyclicis Litteris novissime editis per mandatum illud, quod ad Nos misisti, necessarium duxisse, ut illis commemorares Apostolicas Constitutiones, quibus massonici cœtus ab Apostolica sede damnantur, et qui in iis sunt gravissimis censuris subjiciuntur. Plurimum commendamus, Ven. Frater, eum zelum, quem in hac re adhibuisti, qui dignus plane est episcopali quod sustines

ministerio. Tuis autem postulationibus, quas Nobis obtulisti, quæque bonum animarum respiciunt, libenter in Domino obsecundantes, tibi apostolica auctoritate annuimus et concedimus, ut, per annum a die præsentium computandum, liceat sacerdotibus Diœcesis tuæ ad confessiones rite approbatis, pravarum sectarum asseclas a vinculo excommunicationis absolvere, dummodo suorum scelerum vere pœnitentes a nefariis illis perditionis sectis abscedant.

Vehementer autem dolemus, Ven. Frater, quod ex ipso damnatarum sectarum fonte alia nefaria societas in perniciem animarum exorta, sub titulo *Ligue de l'enseignement*, fidem catholicam a puerorum præsertim animis radicitus evellere conatur, et per totam Galliam iniquitatis suæ artes exercere impune contendit. Quamquam contra hujusmodi pestem sollicitudinem tuam pastoralem in tua Diœcesi te confestim exeruisse agnoscamus, Ven. Frater, tamen pro rei gravitate non omittemus, te in Domino excitare, ut omni industria et zelo ad tui gregis custodiam adlaborare pergas tuorum fidelium vigilantiam acuere, ac luctuosas eas plantationes, quas filii tenebrarum promovent, e commisso tibi agro alacriter studeas evellere. Divini autem præsidii auspicem ad hasce officii partes feliciter exequendas Apostolicam Benedictionem tibi, Ven. Frater, nec non universo gregi tibi concredito, cum præcipuæ caritatis Nostræ testificatione peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum die 14 Januarii, An. 1874, Pontificatus Nostri Anno Vicesimoctavo.

PIUS PP. IX.

Traduction.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Par votre lettre en date du 27 du mois dernier, Nous avons vu qu'en publiant parmi vos diocésains, par le Mandement que vous Nous avez envoyé, Notre Encyclique récemment donnée, vous avez jugé nécessaire de leur rappeler les Constitutions apostoliques par lesquelles les Sociétés dites des Francs-Maçons sont condamnées par le Siége Apostolique et les très-graves censures encourues par ceux qui en font partie. Nous louons

très-fort, Vénérable Frère, le zèle que vous avez montré à ce sujet et qui est tout-à-fait digne de la charge épiscopale que vous exercez. Accueillant donc volontiers dans le Seigneur les demandes que vous Nous avez adressées pour le bien des âmes, Nous vous accordons et concédons, par Notre autorité apostolique, pendant un an à compter du jour de la réception des présentes, pour les prêtres de votre diocèse régulièrement approuvés pour les confessions, la faculté d'absoudre de l'excommunication les membres de ces sectes mauvaises qui, étant véritablement repentants de leurs fautes, se sépareront de ces coupables sectes de perdition.

Nous déplorons aussi très-vivement, Vénérable Frère, que de cette source même des sectes condamnées, soit sortie pour la perte des âmes une autre société pernicieuse, appelée *Ligue de l'enseignement*, travaillant à extirper radicalement, surtout de l'âme des enfants, la foi catholique, et s'efforçant d'exercer impunément par toute la France les industries de son iniquité. Bien que Nous sachions que vous vous êtes empressé, dans votre diocèse, d'appliquer votre sollicitude pastorale à combattre un pareil fléau, cependant, en raison de la gravité de cet objet, Nous ne voulons pas omettre de vous exciter dans le Seigneur à persévérer dans les efforts de votre zèle pour la garde de votre troupeau, en stimulant la vigilance de vos fidèles, et en vous appliquant avec ardeur à arracher du champ qui vous est confié ces déplorables plantations que cultivent les enfants des ténèbres. Comme gage du secours divin pour que vous remplissiez avec succès ces obligations de votre charge, Nous vous donnons très-affectueusement dans le Seigneur, avec un témoignage particulier de Notre affection, la bénédiction Apostolique, à vous, Vénérable Frère et à tout le troupeau confié à vos soins.

Donné à Rome, près S. Pierre, le 14 janvier de l'an 1874, de notre pontificat le 28e.

PIE IX, Pape.

UNE RÉPUBLIQUE CATHOLIQUE.

Nous avons fait connaître les actes si catholiques du Président de la République de l'Equateur et des pouvoirs publics de cet Etat, leur large participation au Denier de Saint-Pierre et la consécration de la République au Sacré-Cœur. La prospérité croissante de l'Equateur montre que la politique chrétienne s'accorde parfaitement avec les intérêts des peuples; elle est une démonstration nouvelle de cette grande parole de l'Evangile qui recommande de « chercher avant tout le royaume de Dieu et sa justice, le reste devant être donné par surcroît. » Le Saint-Père, touché et consolé des témoignages de dévouement qui lui viennent de l'Équateur, a écrit la Lettre suivante « au général Garcia Moreno, Président de la République. »

« Cher fils, illustre et honorable Président, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons vu avec une très-grande joie, cher fils, illustre et honorable Président, le rapport que vous avez adressé au Congrès sur la gestion des affaires publiques, et Nous ne savons s'il faut vous adresser les plus vives félicitations pour la piété sincère que vous y avez fait briller ou pour l'étendue des faveurs divines qui l'ont récompensée. Il serait assurément difficile de comprendre comment, sans un secours particulier de la Providence, vous avez pu, dans un si court espace de temps, payer une notable partie de la dette publique, doubler les revenus tout en supprimant les impôts les plus lourds, donner une nouvelle impulsion à l'instruction de la jeunesse, ouvrir de nouvelles routes, doter des asiles et des hôpitaux.

« Sans doute, de si heureux résultats doivent être rapportés à Dieu, de qui émanent tous les biens; mais ils n'en dénotent pas moins votre zèle et votre habileté, d'autant plus qu'au milieu de toutes ces sollicitudes, vous vous êtes également attaché à la réforme des lois, à la prompte administration de la justice, à la dignité de la magistrature, au creusement des ports, à l'organisation de l'armée, en un mot, à tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité publique. Mais tout cela est hautement surpassé par la foi avec laquelle, rapportant à Dieu seul la gloire de tous ces bienfaits, vous affirmez que l'on doit

attendre de l'observation de la loi divine des fruits encore plus abondants ; vous êtes, avec grande raison, convaincu que le véritable progrès ne peut exister sans cette parfaite discipline des mœurs que la religion catholique peut seule créer et conserver.

« Votre sagesse s'est ensuite appliquée à favoriser le culte divin, à veiller à ce qu'il y ait toujours un nombre suffisant de ministres sacrés, à leur procurer un émolument convenable, afin qu'ils puissent se vouer entièrement à la moralisation du peuple ; vous avez ensuite signalé les missions d'Orient, et vous en avez fait apprécier l'utilité.

« Désireux de voir la vie et la vigueur s'accroître dans toute l'Eglise catholique par le moyen de ce Saint-Siége, qui est le centre de l'unité, vous avez très-opportunément attiré l'attention de vos auditeurs sur lui et sur les odieuses persécutions dont il est l'objet.

« Vous avez eu soin de les confirmer dans le désir que leur avait fait concevoir la piété filiale qu'ils ont pour Nous, et vous leur avez proposé de venir au secours de Nos besoins.

« C'est pourquoi si tous s'efforcent, comme vous les y avez engagés avec une liberté chrétienne, de mettre en pratique la foi que leur bouche confesse, et s'ils rejettent de leurs lois et de leurs mœurs tout ce qui peut être contraire aux droits et à la liberté de l'Eglise et de la religion, la faveur divine dont vous et votre république avez souvent déjà éprouvé les bienfaits s'augmentera encore, et aux bénédictions que vous recevrez sur la terre s'ajouteront celles que vous recevrez dans le ciel, selon ce qui est écrit : *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus.*

« C'est ce que Nous vous souhaitons de tout cœur, cher fils, illustre et honorable Président, à vous et à la république que vous dirigez, et en attendant, comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, nous vous accordons avec amour, à vous et à toute la république, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 20 octobre 1873, l'année vingt huitième de Notre pontificat.

« PIE IX, PAPE. »

LA PERSÉCUTION EN POLOGNE (1).

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Une autre correspondance, publiée par le *Journal de Posen*, en date du 7 février, et par conséquent postérieure à la précédente, donne sur le même fait dont il est question plus haut des détails plus abondants et plus tristes. On y lit ce qui suit :

Quelques jours avant le 1er/13 janvier de l'année courante, terme assigné à l'introduction officielle des nouveaux rites, les curés proclamaient du haut de la chaire la circulaire de Popiel. Les commissaires réunissent à leur tour les communes pour expliquer comme quoi l'Empereur leur maître, celui qui les avait comblés de bienfaits, qui les a dotés de terres, délivrés du joug seigneurial, rendus à la liberté, etc., etc., veut maintenant, pour compléter leur bonheur, délivrer aussi leur rite oriental des éléments latins qu'on y avait introduits illégalement. Les commissaires exhortaient, priaient même d'accepter les changements du rite, sinon avec reconnaissance, au moins en paix. Les paysans répondirent unanimement qu'ils ne voulaient point de rites nouveaux, qu'ils ne reconnaîtraient jamais pour pasteurs les prêtres apostats, qu'ils leur interdiraient l'entrée des églises et résisteraient à la violence.

Arrive le premier de l'an. Les églises sont presque vides. A partir de ce temps elles ne sont guère fréquentées. Dans certaines localités les curés infidèles ont été maltraités ; ailleurs on fermait les églises, afin d'empêcher les intrus d'y pénétrer. Les autorités intervinrent pour mettre fin à ces résistances. Une colonne mobile, composée de deux compagnies d'infanterie et d'une *sotnia* (centaine) de cosaques, et conduite par un colonel de Siédlece, auquel se joignit le chef du district de Radin, se mit en marche en commençant par Drelow, village situé dans le même district.

A la nouvelle de cette visite militaire, les habitants de Drelow, auxquels vinrent se joindre ceux des paroisses voisines et du village Dolhi, se sont réunis pour une action commune. Au moment où le curé de l'endroit, Théophile Welinowicz, se di-

(1) Extrait du *Monde*.

rigeait vers l'église en compagnie des troupes, la population se massa autour de la paroisse. Le colonel y introduisit le curé, mais les fidèles mirent celui-ci dehors. Le colonel se mit alors à exhorter la foule à se calmer et à laisser le curé célébrer en paix ; au cas contraire, il menaçait d'employer les mesures de rigueur. Les fidèles déclarèrent qu'ils ne souffriraient jamais qu'on leur dît la messe d'après les nouveaux rites, dussent-ils pour cela subir le sort le plus rigoureux. Les troupes reçurent l'ordre de tirer en l'air : « Ces fusillades ne nous effraient pas, « firent les paysans ; si vous voulez nous ôter la foi, visez nos « poitrines : car nous sommes prêts à mourir pour notre sainte « union. » On fit feu. Trois individus tombèrent morts ; plusieurs furent blessés. La foule irritée saisit des pieux ; une lutte violente s'engagea entre elle et les soldats. Les officiers, qu'on visait de préférence, furent presque tous blessés. Le chef du district eut le bras cassé ; un cosaque fut assommé à coups de fléau. Il y eut en tout dix-huit militaires de blessés.

Après le conflit vinrent les châtiments. Les uns furent liés, d'autres conduits à Siédlece ; le reste, réuni dans un champ et exposé aux rigueurs du froid, subit la peine des esclaves. Les hommes reçurent chacun 50 coups de verge, les femmes 20 ; l'une d'elles fut gratifiée de 100 coups, sans qu'on lui arrachât le moindre mot d'adhésion au rite réformé, car c'est toujours là qu'on voulait en venir. Les enfants mêmes ne furent pas épargnés.

Après avoir terminé la campagne de Drelow, la colonne dirigea sa marche victorieuse vers les villages d'alentour. On nomme Kalembrod ou Rudno, où les paysans de plusieurs villages devaient en effet se réunir.

Un certain nombre de prêtres (1) furent arrêtés et conduits à Siédlece, et de là à Chelm, en attendant la prison, toujours pour avoir refusé d'accepter les innovations liturgiques des fauteurs du schisme.

Aux environs de Biala, on vit se reproduire des scènes semblables à celle de Drelow. Ainsi, à Zablotié, village fort de plus

(1) Nous en avons donné la liste dans le numéro précédent.

de 2,000 âmes, on engagea une lutte contre les troupes, venues en nombre assez considérable.

Les habitants de Krzeczew et de Pratulin (dans le décanat de Konstantinow) ont aussi opposé une vive résistance, qui se termina par un véritable conflit. Dans le premier village, il y eut, dit-on, quatre individus de tués et plusieurs blessés. Un bon nombre de jeunes gens furent conduits à Biala, chargés de menottes.

Mais les scènes arrivées dans le second village offrent des particularités qui méritent une mention spéciale.

Pratulin est une propriété des Kowalski, située sur le Bug, entre Terespol et Janow. Le gouverneur de Siédlece ayant ordonné à tous les chefs de district de seconder l'introduction du schisme, un pareil ordre fut donné à celui de Biala, M. Kutanin, avec invitation spéciale de se rendre à Pratulin, afin d'y installer le curé du parti des novateurs. Arrivé sur les lieux, M. Kutanin trouva une foule immense de paysans (il y en avait environ 900) formant un cordon autour de la paroisse. Il faut lui rendre cette justice, il s'est conduit noblement; ne voulant pas user de violence, il essaya de faire comprendre à la foule qu'en rendant les clefs de l'église et en acceptant le nouveau curé, elle accomplirait les ordres venus d'en-haut: il la pria de ne pas l'obliger à recourir aux moyens de rigueur. On lui répondit que s'il ne s'agissait pas de la foi, il serait aussitôt obéi. M. Kutanin se retira sans avoir rien obtenu, et fit son rapport au gouverneur. Celui-ci expédia alors à Pratulin trois compagnies de soldats sous le commandement de M. Stein, qui y trouva une foule encore plus nombreuse que la fois précédente. Il commença à la haranguer. Lorsqu'il eut fini de parler, des voix nombreuses demandèrent :

— Quel est votre nom ?

— Je m'appelle Stein, répondit l'officier.

— Et votre religion ?

— Je suis luthérien.

— Eh bien ! cria la foule, commencez par passer au schisme, et nous verrons ensuite si nous devons en faire autant.

— Je ferai tirer sur vous ! menaça l'officier.

— Si vous avez ordre de le faire, tirez, nous sommes prêts à mourir; mais renoncer à notre foi, jamais!

Les soldats firent une décharge : 15 personnes tombent mortes, 40 sont blessées. La foule ne bougeait pas; elle attendait tranquillement une nouvelle décharge. De sorte que le commandant, ne voulant pas continuer cette atroce boucherie, se retira avec ses soldats, laissant les paysans maîtres de leur église.

Les détails suivants ont été recueillis dans les localités avoisinant le Bug, entre Terespol, qui touche presque à Brest en Lithuanie, et Parczew, situé plus à l'ouest. Les habitants de ces contrées ne vont plus à l'église; ils laissent les enfants sans baptême et enterrent eux-mêmes les morts. Plus d'une paroisse reste fermée. En général, la population s'y tient tranquille; l'exception eut lieu seulement dans deux paroisses : les fidèles ont essayé d'enlever les ostensoirs et les habits sacerdotaux, afin de les soustraire, disent-ils, à la profanation du chef du district. De plus, à Bohukaly, village situé juste au milieu de la route qui conduit de Terespol à Janow, le curé a été insulté. Tous ces villages ont expié leur faute en payant une forte contribution, outre quelques individus mis en prison.

Un dernier detail. Le curé de Sckosika, dépendance de Miedzyrzecze, avait accepté les nouveaux rites; mais bientôt il en eut des remords de conscience si violents qu'il finit par se donner la mort, à l'exemple du traître Judas. Un pope russe ayant été mis à la place du malheureux, les paroissiens ne voulurent point le laisser entrer à l'église, lorsqu'un jour de dimanche, le 18/30 janvier, il s'y rendit en compagnie du maire et de son adjoint. La presse devint telle qu'il périt dans les étreintes de la foule. Aussitôt les soldats cernèrent l'église; aux pierres qui leur furent lancées, ils répondirent par des coups de feu, laissant dix-huit personnes tuées ou blessées. Ensuite ils s'emparèrent des autres et les firent passer par les verges, en appliquant quarante coups aux hommes, vingt aux femmes et dix aux enfants.

Voilà quelques traits isolés du sombre tableau qu'offre aujourd'hui le diocèse de Chelm. Jusqu'ici je n'ai parlé que des

districts du nord; mais des scènes analogues ne tarderont pas à se produire aussi dans les parties sud du diocèse. Si, comme à Lublin, par exemple, les choses se passent sans troubles, c'est que le peuple aura été séduit par les pasteurs devenus infidèles.

En attendant, il est curieux de voir ce qu'en dit la presse russe, et comment elle présente les faits qui se passent à Chelm. Bien qu'elle garde une certaine réserve qu'on comprend aisément, elle ne laisse pas que de donner certains détails bons à noter, et de reconnaître le sérieux des événements arrivés parmi les grecs-unis de la Pologne.

Voici comment s'exprimait une gazette de la capitale en date du 19/31 janvier : « Les télégrammes qui nous arrivent annoncent que des symptômes d'hostilité contre le clergé local commencent à se manifester dans plusieurs endroits du gouvernement de Siédlece. Ainsi, dans le district de Konstantinow, quelques individus de la paroisse de Gnoilo (lisez Gnoino) assaillirent la maison habitée par les ecclésiastiques, s'emparèrent des clefs de l'église et commirent des horreurs que nous préférons passer sous silence. Le lendemain de cette scène révoltante, les mêmes actes de violence se sont reproduits dans la paroisse de Boubel. »

Une autre dépêche porte que, « dans une des paroisses du district de Konstantinow, une femme se précipita vers la porte principale du sanctuaire pendant la célébration de la messe, et qu'elle l'ouvrit avant qu'on eût le temps de l'en empêcher. La coupable fut arrêtée aussitôt après. »

Ce fait semble se rapporter aux scènes révoltantes dont parle la dépêche précédente. Il faut savoir que, d'après le rite grec, la porte principale du sanctuaire, qui est celle du milieu, reste fermée à certains moments de la liturgie.

« A côté de ces faits regrettables, continue le même journal, nous sommes bien aise d'apprendre que dans le district de Radin, du même gouvernement, la tranquillité est pleinement rétablie. On sait que ce district est du nombre des localités où, il y a quelques semaines, avaient éclaté des *malentendus* d'un caractère assez important. » Rien que des *malentendus*. Quel euphémisme exquis !

Cependant, deux jours plus tard, la même gazette russe de Saint-Pétersbourg avouait que les désordres qui s'étaient produits dans plusieurs paroisses du district de Konstantinow *allaient en augmentant*, et que le nombre de personnes qui y prennent part croissait également. Une dépêche de Varsovie lui annonçait que le gouverneur de Siédlece (il s'appelle M. Gromeka) ayant eu connaissance de l'état de choses dans les districts précités, crut devoir se transporter immédiatement sur le théâtre des événements, afin de pouvoir se rendre compte des *malentendus* qui y avaient surgi et qui prenaient un caractère alarmant.

Parmi les paroisses où ces *malentendus* ont eu lieu, la *Gazette* citait celle de Konstantinow et de Wlodawa, c'est-à-dire les plus considérables des décanats de ce nom, ayant chacune plus de 2,000 âmes.

Voilà les faits tels qu'ils sont rapportés par la presse russe. Voici maintenant les commentaires puisés à la même source et qui méritent l'attention. Pendant que la grande partie des prêtres grecs-unis du diocèse de Chelm (gouvernements de Lublin et de Siédlece), ainsi que leurs ouailles, témoignent la disposition la plus complète de rentrer au sein de l'Eglise *orthodoxe*, quelques-uns parmi eux *dévoués au catholicisme* (comme si les grecs-unis n'étaient pas catholiques), se mirent à troubler les populations en répandant le bruit qu'on veut introduire violemment la foi orthodoxe (c'est-à-dire russe) dans le diocèse. La *Gazette russe*, à laquelle nous empruntons cette explication, ajoute « que le synode de Pétersbourg n'a encore rien décidé au sujet de la réception des grecs-unis dans l'Eglise, et que c'est la raison pourquoi le diocèse de Chelm, étant vacant, est administré par l'autorité consistoriale indépendante. » Ainsi donc la campagne ouverte contre les grecs-unis de la Pologne n'a d'autre but que de les forcer à passer par la *Gazette de Moscou*, que rédige M. Katkow.

Elle ajoute que le retour des catholiques du rite grec à l'Eglise russe a été préparé par Mgr Kuziemski, que l'abbé Popiel ne fait que récolter ce qu'a semé son prédécesseur, et que les prêtres de Galicie ont rendu de vrais services à l'un et à l'autre.

En présence de ces faits déplorables, on ne peut s'empêcher

de penser aux paroles que le grand chancelier de l'empire avait dites aux délégués de l'Alliance évangélique à la villa Taubenheim (dans le royaume de Wurtemberg). *Les principes de la tolérance religieuse et de la liberté de conscience*, aurait dit le prince Gortczakow, *forment l'objet des convictions de Sa Majesté.* Au reste, ajouta-t-il, *il règne en Russie la plus grande tolérance*, et vous pouvez vous en convaincre aisément, rien qu'en parcourant la principale rue de Saint-Pétersbourg, la perspective de Nevski; vous y verrez plus d'un temple protestant. *L'Eglise grecque n'a jamais fait de propagande*, etc. Comment concilier ces paroles avec les faits qui se passent en Pologne? Comment accorder les déclarations si libérales du grand chancelier avec les exécutions barbares de Drelow?

Le cabinet de Saint-Pétersbourg poursuit en ce moment des négociations avec le Saint-Siége au sujet de l'introduction de la langue russe dans le culte catholique. Il proteste de n'avoir en vue qu'un but purement politique, la *dépolonisation* du catholicisme. Les violences qu'il laisse commettre à Chelm seraient-elles un moyen d'obtenir de Rome plus facilement la sanction tant désirée? En tout cas, leur coïncidence avec les mesures de *russification* qu'il poursuit dans les provinces occidentales de l'empire et les démarches qu'il fait à Rome ne laisse pas que d'être fort regrettable.

LE VŒU NATIONAL.

L'Œuvre du Vœu national fait des progrès de plus en plus remarquables et consolants. La souscription pour l'église du Sacré-Cœur qui doit s'élever sur les hauteurs de Montmartre dépasse maintenant le chiffre de 1,200,000 francs; le monde artistique tout entier s'est ému depuis l'ouverture du concours qui appelle tous les architectes à présenter leur plan pour cette église, et l'on apprend chaque jour les détails les plus touchants sur l'empressement des catholiques à apporter leur offrande au Sacré-Cœur. Nous faisions connaître, il y a quelques semaines, la demande d'un grand nombre d'officiers qui désirent une chapelle spéciale pour l'armée dans l'église de Montmartre et la réponse favorable qui a été faite par Son Em. le cardinal Gui-

bert à cette pieuse et patriotique demande; aujourd'hui, nous avons deux autres documents non moins touchants et intéressants à enregistrer. Nous les reproduisons sans y ajouter d'autres réflexions; ils parleront assez d'eux-mêmes et montreront que le désespoir serait non-seulement une lâcheté, mais une injustice en présence des faits si encourageants qui se multiplient parmi nous.

J. Ch.

Les membres du comité des cercles catholiques d'ouvriers ont adressé la demande suivante à Mgr le cardinal-archevêque de Paris :

« Monseigneur,

« L'armée française aura, d'après le vœu qu'elle en a exprimé, une chapelle particulière dans l'église du Sacré-Cœur qui va s'élever au sommet de la colline de Montmartre.

« Votre Eminence, qui a daigné accueillir ce vœu, pensera sans doute qu'à côté de la chapelle du soldat chrétien, il serait bon de placer celle de l'ouvrier chrétien; que, dans la future église, il conviendrait de consacrer un autel à Jésus-Ouvrier et de grouper autour de lui les saints patrons du labeur manuel.

« Cet autel aurait une éloquence singulière : il serait l'expression vivante de la foi des ouvriers demeurés ou redevenus chrétiens; on y verrait une éclatante réparation des blasphèmes qui profanent l'atelier; enfin, il ne cesserait d'attirer la piété des fidèles sur ce mystère profond de Jésus maniant les outils du travail sous l'humble toit de Nazareth.

« Ah! quand on songe que Notre-Seigneur a passé sa vie terrestre presque toute entière dans un pauvre atelier, afin, sans doute, d'entrer en communion plus étroite avec ces millions d'ouvriers qui sont la substance des nations, n'est-on pas autorisé à croire que, dans un sanctuaire dédié à son divin Cœur, il manquerait, pour ainsi dire, un battement à ce Cœur sacré, si Jésus, frère des ouvriers, ouvrier lui-même, n'y avait pas un autel privilégié ?

« Monseigneur,

« C'est en vue de soumettre à Votre Eminence cette pensée qui nous anime, que nous sommes maintenant près de vous.

« Nous avons le ferme espoir que Votre Eminence daignera l'agréer et, en lui accordant son haut patronage, confirmer et développer ce mouvement de retour à Dieu qui, depuis quelque temps, se manifeste dans la classe ouvrière comme un signe précurseur de la conversion de la France et du triomphe de l'Eglise.

« Nous avons l'honneur d'être,

« Monseigneur,

« Avec un profond respect et une affection toute filiale,
de Votre Eminence,
les très-humbles et très-dévoués serviteurs. »

Signé : Comte DE LA TOUR DU PIN-CHAMBLY,
MM. DE MUN FRÈRES, P. VRIGNAULT.

Paris, 31 janvier 1874.

Son Eminence le cardinal Guibert a répondu :

Paris, le 18 février 1874.

« Messieurs,

« C'est une bonne et salutaire inspiration qui vous fait demander, au nom des Cercles d'ouvriers, qu'une chapelle et un autel soient consacré à Jésus-Ouvrier dans la future église du Sacré-Cœur à Montmartre. Vous me rappelez que naguère, réclamant la première le privilége d'un autel et d'une chapelle, l'armée vous a donné un exemple digne d'être suivi, et vous souhaitez que le même avantage soit accordé aux ouvriers chrétiens de toutes les professions.

« Certes, Messieurs, les ouvriers et les soldats ont toute sorte de titres pour obtenir, je ne dirai pas seulement mon assentiment, mais les préférences du Cœur de Jésus.

« Le Fils de Dieu, en se soumettant à toutes les infirmités de notre nature, hormis le péché, qu'il était venu détruire, a voulu avoir sur la terre une existence humble et laborieuse, et quand il a été en âge de travailler, on l'a vu dans l'atelier de saint Joseph façonner de ses mains divines un bois grossier et recevoir le salaire gagné par ses sueurs. Aussi, au début de sa vie publique, les peuples ravis par sa doctrine et étonnés de

ses miracles s'écriaient : *Est-ce qu'il n'est pas un ouvrier et le fils d'un ouvrier?*

« C'est du prix de son labeur qu'il a nourri sa sainte mère, comme celui qui était réputé son père procurait, par son travail, le pain quotidien à son auguste épouse et soutenait l'enfance de celui qui soutient l'univers. C'est un bien plus grand honneur pour le royal époux de Marie, que si possédant les richesses de ce monde, il les avait partagées avec le divin Enfant et la très-sainte Vierge.

« La chapelle que vous demandez, en rappelant les grandeurs cachées de la maison de Nazareth, enseignera à l'ouvrier chrétien que plus sa destinée le rapproche de la condition temporelle du Fils de Dieu, plus aussi il est associé à ses mérites et le sera à sa gloire. Là s'ouvrira, pour l'homme du travail manuel, une source infinie de consolation et de grâce, il y puisera une plus haute idée de sa dignité et apprendra à se respecter lui-même, en contemplant, entre Marie et Joseph, l'adorable modèle qui lui ouvre son cœur plein d'amour.

« C'est donc, Messieurs, avec un sentiment de joie et d'espérance, que j'adhère à la demande que vous me faites de dédier dans la nouvelle église du Sacré-Cœur une chapelle et un autel à Jésus-Ouvrier.

« Je vous bénis, Messieurs, ainsi que vos chers ouvriers et vous renouvelle l'assurance de mes sentiments affectueux. »

Signé : J. HIPPOLYTE, *cardinal-archevêque de Paris.*

LE TROISIÈME DIMANCHE DE CARÊME (1).

Nous approchons de l'heure de la grande immolation. Tout nous parle déjà des apprêts du sacrifice ; la victime s'offre à nous chargée des prévarications du monde. Bientôt la rançon suprême sera payée, bientôt le sang du Juste coulera sur le Calvaire. Aussi l'Eglise, dès le troisième dimanche de Carême

(1) Nous extrayons ces passages d'un manuscrit qui nous est communiqué; elles font partie d'un ouvrage sur les *Beautés de la Liturgie romaine* dont la publication serait, à notre avis, très-opportune ; nous espérons que l'auteur s'y résoudra, et nous pensons que le public religieux lui en saura gré. (N. des *Annales.*)

nous parle-t-elle un langage propre à toucher nos cœurs, et nous remet-elle sous les yeux l'histoire émouvante du patriarche Joseph vendu par ses frères. Joseph est une des grandes figures de Jésus-Christ et il nous apparaît comme le type sublime de l'innocence et de la douleur. Or Isaïe avait dit en parlant du Rédempteur des hommes : Nous l'avons vu, et nous ne l'avons point reconnu ; il n'avait ni éclat ni beauté ; c'est l'homme des douleurs et qui sait l'infirmité ; et saint Jean écrivait dans son Apocalypse : J'ai vu... et c'était l'Agneau debout et immolé, lui qui est immolé dès le commencement. Appliquons brièvement à Jésus-Christ ce que l'Ecriture nous enseigne de Joseph.

Joseph est haï par ses frères à cause de l'amour que Jacob avait pour lui. Ceux-ci méditent de sinistres projets, et lorsque l'adolescent avec une admirable ingénuité leur raconte ses songes, ils répudient avec horreur sa royauté éphémère, et ils s'écrient : Non, jamais tu ne seras notre roi, jamais devant toi nous ne courberons la tête. Et le crime de la trahison commis, ils portèrent à Jacob la robe de Joseph teinte de sang. Ils croyaient avoir étouffé en eux la voix qui criait vengeance. L'heure vint où Dieu exalta le captif et humilia les oppresseurs.

Ainsi de Jésus Christ. D'après le décret éternel, il devait mourir. La mort fut acceptée. David chantait : Le frère ne rachète pas, l'homme rachètera. Jésus Christ se fit homme pour nous. Il vint parmi les siens, et les siens ne voulurent pas le recevoir. Il fut en butte à la haine de ses frères en Israël : il se proclamait roi, il se proclamait Dieu ; il affirmait qu'il était venu pour sauver ce qui était perdu, pour donner en abondance une vie qui allait s'éteignant de plus en plus dans le peuple choisi. Deux jours avant son sacrifice, il disait à ses frères : Je vous envoie des prophètes, des sages et des scribes ; vous les tuerez, vous les sacrifierez, jusqu'à ce que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre retombe sur vous. Et dans la parole du père de famille qui envoie son fils pour recueillir les fruits de la vigne, il s'écriait dans le temple : Le royaume de Dieu vous sera ôté, et il sera donné à un peuple qui en produira les fruits. La Synagogue le repoussa ; elle ne tint nul compte de ses menaces et de ses sanglants anathèmes ; elle

poussa ceux qu'il avait comblés de bienfaits à demander la mort du Juste, et au Calvaire on entendit le cri de l'ingratitude et du blasphème : Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous : *Nolumus hunc regnare super nos.*

Au second nocturne, saint Ambroise exalte les vertus du saint patriarche, et dans tous les répons, l'Eglise se plaît à nous redire quelques-uns des traits de sa vie. Il est toutefois l'un des sentiments qu'ils expriment sur lequel elle insiste : c'est la douleur de Jacob à la vue de la tunique teinte du sang de son fils bien-aimé. Image fidèle de la douleur que provoque en Dieu l'aspect du péché qui souille l'âme : *fera pessima devoravit filium meum Joseph* : une bête féroce a dévoré mon fils! Ce cri, ne nous a-t-il pas semblé bien des fois l'entendre pousser à l'Eternel ? Nous sommes son peuple, les brebis de son pâturage. Comme Israël, il nous avait trouvés dans une terre déserte, dans un lieu d'horreur et une vaste solitude. Il nous en a retirés pour nous donner un sacerdoce royal, et faire de nous sa nation sainte. Par le péché, nous avons rompu cette harmonie. Une fois qu'elle a été brisée, nous avons secoué le joug, et oubliant notre Créateur et notre Père, nous avons dit la parole insolente et dédaigneuse : Oui, j'ai péché, et que m'est-il donc arrivé de triste ? Ah ! il y a eu de triste que notre âme a été vendue à Satan, que nous avons abjuré ce qui était notre gloire, que nous avons provoqué dans le ciel un frémissement d'horreur.

Jacob pleura longtemps Joseph son bien-aimé, et lorsque ses autres enfants contraints par la famine durent se rendre en Egypte, accompagnés de Benjamin, le vieillard se prosternait sur le sol qu'il arrosait de torrents de larmes. L'Eternel offensé attend le pécheur et ne précipite en rien son retour vers la maison paternelle. Ses bras lui sont toujours ouverts, il a hâte de le presser sur son cœur. Saint Jean l'a dit : Si quelqu'un pèche, nous avons un avocat auprès de Dieu, Jésus-Christ. Et saint Paul, parlant de sa médiation, proclamait que sur le Calvaire, poussant un grand cri et laissant couler ses larmes, il avait été exaucé à cause du respect que le Père céleste avait pour lui.

Aussi, lorsque l'âme désabusée entend la parole du prophète : Reviens, ô vierge d'Israël, reviens à ta demeure, elle retrouve

sur le seuil le baiser du pardon. La balance où était son iniquité a disparu ; le glaive de la justice s'émousse et devient semblable au roseau qui se brise entre les mains d'un enfant. Ses ennemis disaient : Anéantissons-la ; elle est comme la colombe séduite et qui n'a plus son cœur ; brisons-la contre la pierre. Mais elle, pleine de confiance dans le secours du Très-Haut, répondait aux insulteurs : Le Tout-Puissant est ma lumière et mon salut. Qui craindrai-je ? Il est le protecteur de ma vie ; qui donc pourrait me faire trembler ? Mon jour est venu, j'écraserai sous mon pied la tête du dragon d'Assyrie. Dieu rompra mes filets ; et sur les ruines de mes prévarications s'élèvera jusqu'au ciel, comme un aigle vainqueur, le cantique de ma délivrance, en l'honneur de celui qui me rachète et dont je ne cesserai de bénir le nom : *Ex usuris et iniquitate redimet animas eorum.*

Les prières de la Messe ne sont que les élans de l'âme coupable qui crie vers Dieu pour implorer sa grâce. L'introït chante : « Mes yeux sont toujours vers le Seigneur, car c'est lui qui dégagera mes pieds des filets qu'on m'a tendus. Regardez-moi, mon Dieu, et ayez pitié de moi, car je suis seul et je suis pauvre. » Touchante supplication ! David disait : J'ai levé les yeux vers les montagnes d'où me viendra le secours ; et le roi Ezéchias dont la vie se trouvait miraculeusement prolongée nous a laissé dans son cantique l'expression de sa douleur lorsqu'il affirme que ses yeux s'étaient lassés de regarder en haut. Le chrétien dont le regard est sans cesse tourné vers le ciel ranime ainsi l'ardeur de sa prière. Seul et pauvre devant ce Dieu des éternelles richesses, il invoque, il supplie jusqu'à ce que le Très-Haut se laisse fléchir. Il ne veut pas se lasser de considérer ce ciel où s'abrite la majesté suprême ; il sait que l'astre du jour répand sa lumière sur les bons et les méchants, et que la pluie fertilise le champ du juste et de celui qui ne l'est pas. Pour lui, quoique prévaricateur, il espère tout de la miséricorde du Très-Haut, il ne sera pas confondu.

Saint Paul nous recommande de marcher dans la charité à l'exemple de Jésus-Christ qui s'est livré lui-même pour nous, s'offrant à Dieu comme une oblation et une victime d'agréable odeur. « N'ayez rien de commun avec les enfants de

l'infidélité... Vous étiez autrefois ténèbres, et maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. Marchez comme les fils de la lumière. Or, le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité. » Par la pratique de ces vertus, le chrétien se rend digne de sa vocation sublime, il s'élève jusqu'à Dieu dont il se fait l'imitateur. En renonçant aux convoitises de la chair et aux dégradations du vice que saint Paul défend de nommer dans l'assemblée des saints, il trouve une force surhumaine qui le rend capable de soutenir la lutte. Bien qu'elle soit acharnée, il triomphera toujours, son appui n'est-il pas dans le nom du Seigneur qui a fait le ciel et la terre?

A l'évangile il est parlé du démon muet et de la puissance terrible qu'exerce l'esprit impur sur ceux qui deviennent ses victimes. Hélas! qu'elles sont nombreuses les pauvres âmes asservies au joug honteux de Satan! Oubliant la parole : Prenez confiance, j'ai vaincu le monde, elles se sont laissées entraîner par les artifices, les ruses séduisantes du tentateur ; elles ont voulu suivre la voie large qui conduit aux abîmes, et si parfois elles ont fait quelque effort pour se dégager de ces étreintes qui les meurtrissaient, bientôt elles sont retombées inertes et sans vie, et leur dernier état est devenu pire que le premier. Et cependant la victoire était assurée. Saint Jean dans l'Apocalypse nous représente Notre-Seigneur sous la forme d'un lion victorieux qui sort en triomphant pour triompher. C'est lui qui fortifie nos bras comme un arc d'airain ; c'est sa voix qui proclame ainsi la victoire. C'est fait, voilà le salut, et la vertu, et le règne de notre Dieu, car il a été terrassé l'accusateur de nos frères, et ils ont vaincu à cause du sang de l'Agneau. Et plus loin : Celui qui aura vaincu, il sera revêtu de vêtements blancs, et je n'effacerai pas son nom du livre de vie, et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges... Celui qui aura vaincu, je lui donnerai de s'asseoir avec moi sur mon trône, comme moi aussi j'ai vaincu, et je me suis assis avec mon Père sur son trône.

Promesse consolante! Il est doux de penser que nous aurons part à la récompense, et qu'une couronne immortelle nous attend. Combattons avec ardeur, et ne cessons jamais sur la terre d'exil, à la vue de ces innombrables ennemis qui ont juré notre

perte, de prier avec le prophète royal. Sauvez-moi, mon Dieu, car les eaux de la tentation sont entrées jusqu'à mon âme. Je suis descendu dans la profondeur de la mer, et la tempête m'a englouti. Je me suis fatigué à force de crier ; mes yeux se sont lassés, tant j'ai regardé vers mon Dieu. Dans la multitude de votre miséricorde, exaucez-moi, dans la vérité de votre salut. Retirez-moi de la boue, de peur que je ne m'y enfonce ; délivrez-moi de ceux qui me haïssent, et de la profondeur des eaux. Que la tempête ne m'engloutisse pas, que le gouffre ne me dévore pas, que le puits de l'abîme ne m'entraîne pas dans sa bouche béante... Ecoutez-moi, Seigneur, car votre miséricorde est douce ; selon la multitude de votre miséricorde, jetez les yeux sur moi, et ne détournez pas votre face de votre enfant, car je suis dans la tribulation ; hâtez-vous de m'exaucer. Regardez mon âme, et délivrez-la.

Mon Dieu, accourez à mon aide. Seigneur, hâtez-vous de me secourir. Qu'ils soient confondus et couverts de honte ceux qui cherchent mon âme. Qu'ils soient repoussés et qu'ils rougissent ceux qui appellent les maux sur moi. Qu'ils soient rejetés dans leur ignominie ceux qui me disent : Allons ! allons ! Qu'ils se réjouissent au contraire et soient dans l'allégresse tous ceux qui vous cherchent, et qu'ils disent toujours : Béni soit le Seigneur ! ceux qui aiment votre salut. Pour moi, je suis pauvre et misérable ; mon Dieu, secourez-moi. Vous êtes mon secours et mon libérateur, Seigneur, ne tardez pas. *Adjutor meus et liberator meus : Domine, ne tardaveris !*

LETTRE IMPÉRIALE ET LETTRE EPISCOPALE (1).

Rien n'est plus digne d'attention que l'entreprise prussienne contre l'Eglise catholique ; elle se mêle à tout, domine tout ; nul ne peut en prévoir toutes les conséquences, mais assurément elles seront graves. Deux documents qui nous arrivent d'Allemagne achèvent de dessiner cette situation : une lettre de l'empereur Guillaume (2), un mandement collectif des évêques de l'Eglise catholique de Prusse.

(1) Extrait de l'*Union*.
(2) Reproduite dans le dernier numéro des *Annales*.

La lettre impériale de Berlin est un grand pas dans la route de la persécution. Les fictions constitutionnelles font place à l'intervention directe et personnelle du César germanique ; c'est l'affirmation de plus en plus formelle d'un dessein malheureux. Guillaume accepte, dit-il, la bataille qui lui est imposée dans l'exercice de ses devoirs de roi ; il l'accepte « avec une « ferme confiance en Dieu. » La lettre est adressée à lord Russell à l'occasion du meeting dont nous avons parlé ; elle suppose que les sympathies du peuple anglais demeurent acquises à l'entreprise de Berlin contre l'Eglise catholique. C'est tout le contraire que l'on a vu à Londres ; le meeting en faveur de la persécution a parfaitement échoué, les réunions inspirées par un tout autre esprit ont rallié les suffrages, et, si des illusions sont arrivées à Berlin, ce n'est vraiment pas la presse britannique qui les a entretenues; elle s'est déclarée contre l'oppression de la conscience. Mais M. de Bismark tient à faire croire que l'Angleterre est avec lui.

En lisant la lettre de l'empereur Guillaume, on s'étonnerait qu'un chef d'empire pût ainsi méconnaître la vérité devant le monde entier, si l'on ne savait pas tout ce que l'esprit de secte peut produire dans l'entendement humain. Pourquoi cette persistance à dénoncer « la domination » de l'Eglise catholique quand elle ne réclame que la liberté d'exister conformément aux lois de l'ordre spirituel ? Sur quelles données historiques et morales peut-on s'appuyer pour prouver que le catholicisme « n'est pas compatible avec la liberté et le bien-être des na- « tions » ? Comment prétendre agir au nom de « la liberté de conscience » lorsqu'on la supprime à chaque coup que l'on frappe?

On est stupéfait de ces paroles impériales : « Les dernières « mesures prises par mon gouvernement n'ont, en aucune fa- « çon, portée atteinte à l'Eglise romaine ou au libre exercice « de la religion de la part de ses adeptes. » L'obligation d'obéir à des lois contraires aux enseignements de l'Eglise sera donc désormais un témoignage de respect pour elle et pour sa liberté. sur férer un évêque apostat à des évêques en communion avec Pron t-Siége, c'est donc remplir un devoir de roi. On ne porte part à la une atteinte à l'Eglise catholique en ne lui permettant tend. Comb enir que sous le bon plaisir de l'Etat. L'emprison-
d'exil, à la vu

nement de l'archevêque de Posen et de tant de prêtres devra être considéré comme un hommage à l'indépendance des croyances, et nous devons penser que ce groupe d'hommes indignes, appelés les vieux catholiques, représente seul la pureté de la doctrine, l'honneur de l'Eglise en Allemagne ! De tels jugements peuvent s'accréditer dans les régions officielles de Berlin, l'Europe et le monde chrétien ne les ratifieront pas, et le mandement collectif des douze évêques de la Prusse sera une preuve nouvelle de la vérité dont ils sont les défenseurs et les témoins.

Cette pièce, admirable de fermeté tranquille, dégagée d'amertume et de préoccupations personnelles, respectueuse envers le pouvoir, tendre pour les fidèles menacés dans leurs croyances, comptera au nombre des titres d'honneur de l'épiscopat d'Allemagne, qui a tant grandi depuis cette guerre à l'Eglise. Elle ne permet pas que l'on confonde ce qui doit demeurer distinct, les droits de Dieu, les droits de l'Etat. Les évêques se montrent irréprochables comme citoyens, dévoués au prince dans toutes les choses de l'ordre temporel, constamment attachés à leur patrie ; mais ils ont une conscience religieuse. Ils font partie d'une Eglise dont l'origine n'est point humaine, et dont le Pape est le chef visible ; ils sont dépositaires et gardiens d'un enseignement dont l'Etat n'est pas juge et qui lie les âmes, et leur devoir essentiel est de repousser tout ce que cet enseignement condamne.

Leur devoir aussi est de prémunir les fidèles confiés à leurs soins ; ils le remplissent avec un zèle vigilant, avec des entrailles de pasteur et de père. Leur langage est à la fois courageux et touchant ; ils laissent voir les périls suspendus sur leur tête et ne savent pas si ce n'est pas pour la dernière fois qu'ils s'adressent à ce cher troupeau. Il y a dans ce mandement comme le pressentiment d'une tempête prochaine qui pourrait disperser tous les pasteurs ; c'est comme un testament en présence des cachots qui vont probablement s'ouvrir et qui ne permettront plus à la parole épiscopale de se faire entendre.

Nous continuerons à suivre du regard ce douloureux spectacle qui n'est pas quelque chose d'inconnu dans l'histoire de l'Eglise, et qui, ayant commencé sur le Mont-Janicule et aux

Eaux Salviennes, s'est renouvelé en des temps divers et sous la hache de 93. Le régime des catacombes et les Césars païens ont passé, les temps d'Henri VIII et d'Elisabeth, les bourreaux du jacobinisme, les geôliers de Pie VI et de Pie VII ont passé, et le monde a vu de nouveau resplendir l'Eglise catholique. Il en sera ainsi de la tempête de l'heure présente, et les victoires de l'Eglise profiteront à l'avenir de la France.

POUJOULAT.

LES PRÉDICATEURS DU CARÊME A PARIS.

I

Mgr l'archevêque de Sébaste, ancien évêque de Montpellier, a prononcé dimanche à Saint-Eugène sa première homélie du Carême après l'évangile de la messe d'une heure.

La parole de Mgr Lecourtier est simple, claire, facile, insinuante. La voix n'est pas très-forte, mais se fait parfaitement entendre. Il ne parle guère plus d'un quart d'heure.

— Il est des chrétiens qui viennent à la messe, sans savoir ce que c'est, pour accompagner leurs femmes. La messe, c'est une prière, répondraient certains d'entr'eux, si on les interrogeait. Qu'est-ce que c'est que la messe? La messe, c'est la continuation du sacrifice du Calvaire. C'est l'oblation du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ descendu sur l'autel. Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ est en même temps au ciel. Comment peut-il descendre sur l'autel tout en demeurant au Ciel? — Est-ce que ma parole ne va pas dans vos deux oreilles à chacun de vous tous et à vous tous? Et chacun de vous la reçoit sans la diviser ni l'absorber. Ce que la parole humaine fait, le Verbe divin ne le peut-il faire, et se donner aux hommes sans s'anéantir? — Quand la messe s'achèvera tout à l'heure, que cette pensée remplisse vos esprits au moment de l'Élévation : que c'est Dieu lui-même qui paraît; et qu'il ne vous suffise pas d'incliner légèrement les épaules et de baisser un peu la tête.

Nous n'avons pas à juger la parole de Dieu; nous n'avons pas de critiques ni d'éloges à faire. Nous voulons tout simple-

ment faire connaître les prédicateurs du Carême à ceux qui, en ayant le désir, ne pourraient assister aux prédications. Nous noterons en même temps l'effet produit; c'est une indication, toute d'extérieur, qui peut être utile.

L'église de Saint-Eugène, petite, il est vrai, était pleine : beaucoup d'hommes, une grande attention et un très-respectueux silence. Ce genre d'instruction paraît très-bien convenir aux habitués de la messe d'une heure de cette paroisse, dans cet opulent quartier de maisons de banque et de commission.

II

Saint-Michel des Batignolles est une paroisse perdue au fond des Batignolles, par delà l'avenue de Saint-Ouen. On y arrive par une ruelle étroite appelée passage Saint-Michel. C'est Sainte-Marie qui est la paroisse aristocratique des Batignolles. Là, comme ici, beaucoup d'employés et de petits rentiers, mais employés et rentiers moins à l'aise.

C'est le R. P. Bayonne, Dominicain, qui prêche le Carême.

Nous connaissons le P. Bayonne comme un professeur incomparable. Il faut l'entendre exposer la philosophie scholastique et expliquer, par exemple, les universaux. Et s'il a surpris sur le front ou dans les yeux d'un de ses auditeurs quelque hésitation ou obscurité, comme il recommence, usant des termes les plus simples, prenant ici une image qui montre l'objet, là un exemple qui fait le jour, et ne s'arrêtant que jusqu'à ce que tous les yeux lui aient dit : « C'est compris. »

A Saint-Michel, le prédicateur a devant soi de bonnes chrétiennes plus que de bons chrétiens ; elles viennent entendre le P. Bayonne comme elles seraient venues entendre tout autre. Tous les yeux regardent l'autel ; aussi l'orateur ne peut suivre les effets de sa parole à mesure qu'elle descend de la chaire.

Le P. Bayonne veut que les femmes lui amènent leurs maris, leurs frères, qu'elles fassent dans leur maison une sorte d'apostolat. Il leur parlera de choses qu'ils ignorent ou ont oubliées : de Dieu, de l'âme, de la vie éternelle. Dieu veut sauver tous les hommes. Il a créé le monde, et n'en avait nul besoin. Il a fait cette demeure magnifique pour l'homme qu'il a tant aimé

qu'il lui a donné son Fils unique. La Création, la Rédemption, deux inénarrables bienfaits que nous ne saurons reconnaître que par une entière conformité à sa volonté, qui est que nous soyons tous sauvés.

Les instructions du P. Bayonne sont courtes ; elles sont nourries de citations de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise. Mais ces citations seront-elles toujours comprises ?

L'ignorance des choses de la religion, une ignorance absolue, grossière, est la plaie de notre temps. Le P. Bayonne est un des hommes les mieux faits pour instruire. Sa parole donnera d'abondants et de beaux fruits, à la condition de rester toute simple et toute familière.

III

Saint-Honoré de la Plaine, autrefois chapelle, est aujourd'hui la paroisse du quartier sud de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile. Mgr Gaume, protonotaire apostolique, y donne une homélie le dimanche après l'évangile de la messe d'une heure.

Avant de commencer son instruction, Mgr Gaume rappelle que dimanche il a dit un mot de l'empoisonnement de la société actuelle par la mauvaise presse. Ses auditeurs doivent savoir que ceux qui la lisent, la font lire ou la laissent lire chez eux, sont complices des empoisonneurs eux-mêmes. Que diriez-vous de gens qui soutiendraient de leur argent une pharmacie connue pour débiter tous les poisons ?

Dimanche dernier, Mgr Gaume a démontré que nous venons de Dieu, que nous venons de l'éternité. Aujourd'hui il dira que nous allons à Dieu, que nous allons à l'éternité. L'éternité n'est pas le néant, ainsi que des blasphémateurs infâmes ont voulu le faire croire. Notre vie ici-bas n'est qu'un semblant de vie, mais notre mort n'est qu'un semblant de mort. Cimetière veut dire *dortoir*. Nous dormons là, en attendant le jugement.

Nous allons à l'éternité, certainement, — rapidement, — nécessairement.

Quoi de plus certain que nous allons à l'éternité ? Notre enfance est passée, et elle ne reviendra plus ; notre jeunesse est passée, et elle ne reviendra plus ; notre âge mûr est passé, et

il ne reviendra plus ; notre vieillesse passe, est passée, et elle ne reviendra plus.

Que dire de la rapidité de notre marche vers l'éternité ? C'est ce que nous répétons tous les jours : comme le temps passe! une année n'est pas commencée qu'elle est à son milieu et tout proche de sa fin. Comme il passe, ce temps que nous ne savons comment *tuer*, que nous perdons à faire des riens ou à ne faire rien, à mal faire ce que nous devrions faire ou à ne le pas faire!

Nous allons à l'éternité, nécessairement. Nous sommes sur une barque portée par des flots qui ne s'arrêtent point, soit que nous veillions, soit que nous dormions, soit que nous nous amusions ; et il faudra faire le saut de la cataracte.

Sainte Thérèse disait : Faites tous les jours un quart d'heure de méditation sérieuse sur les vérités éternelles, et je vous promets le Ciel. Je vous dirai comme elle : méditez sérieusement tous les jours sur ce que je viens de dire. Et à Pâques, vous serez meilleurs que vous n'êtes aujourd'hui.

Mgr Gaume a une façon très-saisissante de parler ; il n'emprunte rien aux procédés connus pour faire de l'effet. Il a trouvé le meilleur, qui est de dire les choses comme elles sont, gravement, fortement, sans atténuation mais sans exagération. Sobre de citations, il n'en cite qu'autant que cela lui est nécessaire, et ne se soucie guère de paraître éloquent ou savant. Il vise au but, qui est de faire impression. Cette impression, il la grave, l'enfonce, en sorte qu'elle ne s'efface point. Quoi qu'on fasse, ses enseignements demeurent dans l'esprit.

Nous n'avons qu'un regret : c'est que l'église soit trop petite. Les architectes du second Empire n'avaient qu'une idée très-mince de la piété des Parisiens. Ils avaient tort ; en semaine, on peut s'y placer ; les dimanches et jours de fête, c'est parfaitement insuffisant. Allons, mesdames des premiers rangs, faites, pour la messe d'une heure, le sacrifice d'une de vos deux chaises. Vous écoutez pieusement et vous goûtez fort la parole de Mgr Gaume ; cela doit vous sembler assez naturel que d'autres veuillent en avoir leur part.

(*Sera continué*). Eugène Lebleu.

LES HÉRITIERS NAUNDORFF.

La Cour d'appel de Paris vient de rendre son jugement dans une affaire qui enterrera à jamais, il faut l'espérer, les prétentions des faux dauphins et de leurs héritiers. On sait que, parmi les faux dauphins qui ont prétendu se faire passer pour Louis XVII, Naundorff, qui se faisait appeler duc de Normandie, est l'un de ceux qui ont fait le plus de bruit. Lui mort, on pouvait croire qu'on n'aurait plus à en entendre parler; mais il a laissé une veuve et des enfants, et ceux-ci ont estimé que le moment était venu de revendiquer leurs droits et surtout ce qu'ils disent être leur fortune. Les débats de cette affaire ont occupé la Cour d'appel pendant six audiences (6, 7, 13, 14, 20 et 27 février). M. Jules Favre plaidait pour les héritiers. Son éloquence n'a pu faire triompher une cause perdue. La Cour, par l'organe du premier président Gilardin, a tenu à donner un jugement fortement motivé, afin d'ôter tout espoir à ceux qui voudraient encore renouveler des prétentions aussi absurdes que ridicules. Ce jugement est un document historique; c'est à ce titre que nous le reproduisons :

LES HÉRITIERS DE NAUNDORF CONTRE MONSIEUR LE COMTE DE CHAMBORD.

A l'ouverture de l'audience, M. le premier président prononce l'arrêt suivant :

« La Cour,

« Statuant sur l'appel interjeté par la dame Jeanne-Frédérique Einert, veuve de Charles-Guillaume Naundorff, et par les consorts Naundorff ses enfants, du jugement rendu entre eux et Henri-Dieudonné comte de Chambord, au Tribunal civil de la Seine, sous la date du 5 juin 1851 ;

« Considérant que la veuve Naundorff et les enfants issus de son mariage réclament contre le comte de Chambord l'état civil et les droits qui leur appartiendraient du chef du fils du roi de France Louis XVI ;

« Considérant que Louis-Charles, duc de Normandie, fils du roi XVI, est mort à la tour du Temple, à Paris, le 8 juin 1795, comme l'a constaté un acte authentique de décès du 12 du même mois (24 prairial an III) ;

« Que cet acte de décès, qui était resté aux archives de l'Hôtel-de-Ville, et qui existait lors du jugement, a été détruit en 1871, avec toutes les archives municipales, dans l'incendie de la Commune, mais qu'il en existe des copies dont la teneur n'est pas contestée, et que spécialement les demandeurs en ont produit une dans leur exploit introductif d'instance;

« Considérant que l'acte de décès susvisé a été dressé dans la forme et dans les délais légaux, par l'officier public, sur la déclaration de deux témoins, conformément aux prescriptions de la loi alors en vigueur, du 24 décembre 1792;

« Que la veuve et les héritiers Naundorff, prenant le nom de Bourbon, prétendent faire une preuve contraire à la déclaration de décès qu'il renferme, et en demandent la nullité;

« Qu'ils soutiennent que l'acte s'applique au décès d'un enfant inconnu qui aurait été substitué dans la prison du Temple au dauphin de France, fils de Louis XVI, et que le jeune prince, dont des libérateurs avaient ménagé l'évasion, aurait été, sous un nom emprunté, Charles-Guillaume Naundorff, leur mari et leur auteur;

« Qu'il s'agit dans la cause d'apprécier le mérite des preuves produites à ce sujet par les appelants, et la valeur de l'articulation en preuve qu'ils ont formulée;

« Considérant que le dauphin et Marie-Thérèse, sa sœur, étaient détenus, l'un au second, l'autre au troisième étage de la grosse tour du Temple, qui s'élevait au milieu de l'enclos du même nom; que chacun de ces étages auxquels conduisait un escalier remplissant une tourelle d'angle, était fermé par deux énormes portes en chêne et en fer; que le premier étage, formant une grande salle voûtée, servait de corps de garde; que dans la pièce unique aussi du rez-de-chaussée, dite chambre du conseil, stationnaient des officiers de la municipalité et couchaient les gardiens des enfants royaux;

« Que ces gardiens, auxquels il était défendu de s'absenter, étaient nommés par des arrêtés des comités de salut public et de sûreté générale de la Convention;

« Qu'aux gardiens à poste fixe avait été adjoint, pour plus de sûreté, un commissaire municipal, changé toutes les vingt-quatre heures et fourni successivement par chacun des quarante-huit sections de la Commune de Paris;

« Qu'ainsi, disposition des lieux, régime exceptionnel de surveillance, précautions politiques prises par l'autorité révolutionnaire de l'époque, tout mettait obstacle à une évasion, nul ne pou-

vant entrer dans la prison ou en sortir sans être plusieurs fois soumis à l'inspection la plus rigoureuse;

« Considérant que l'évasion prétendue se serait accomplie au moyen d'une substitution de personne; que, pour expliquer cette substitution, le récit le plus étrange est présenté;

« Que, selon les consorts Naundorff, trois substitutions successives auraient été opérées; que, d'abord, on aurait substitué au dauphin un mannequin apporté dans une corbeille de blanchissage, et que le dauphin aurait été caché au fond de cette corbeille sous son lit; qu'ensuite on aurait remplacé le mannequin par un enfant muet, dont on aurait tenté l'empoisonnement; que cette tentative d'empoisonnement ayant été déjouée par l'habileté du médecin, on aurait finalement substitué au muet un enfant rachitique très-malade, qui serait mort quelque temps après dans la prison, et auquel s'appliquerait l'acte de décès du 12 juin 1795, dressé sous le nom du fils de Louis XVI.

« Considérant que le seul énoncé d'une pareille explication montre déjà le cas que la justice peut en faire;

« Qu'on voit clairement ce qui a pu suggérer l'imagination du récit;

« Que les informations les plus certaines ayant fait connaître la détermination du jeune captif de garder vis-à-vis de ceux qui le visitaient un opiniâtre silence, et un procès-verbal de trois membres de la Convention ayant constaté son silence opposé à toutes les questions, l'idée a pu venir, pour rendre une évasion vraisemblable, d'alléguer qu'un muet avait été substitué au dauphin;

« Que, d'un autre côté, comme il était certain aussi que l'enfant prisonnier du Temple avait succombé aux suites d'une affection scrofuleuse pour laquelle les médecins l'avaient traité, et dont le procès-verbal d'autopsie avait décrit les traces, on a pu être conduit, outre l'emploi d'un muet, à imaginer celui d'un enfant scrofuleux et rachitique, presque moribond, prenant la place du muet, comme le muet avait pris la place du dauphin;

« Considérant qu'il faudrait admettre, avec l'ensemble de ce récit, qu'à trois reprises différentes, malgré la surveillance la plus stricte et la plus difficile à tromper, on serait parvenu à introduire dans la tour du Temple, jusqu'à l'étage du dauphin, le mannequin, l'enfant muet et l'enfant rachitique, et qu'ensuite, comme l'énonce un mémoire des appelants, l'enfant muet, l'enfant rachitique et l'enfant royal auraient tous trois simultanément résidé à la Tour, où cependant il n'y avait pour lieu de recélement, en dehors des

trois étages dont il a été parlé, que le quatrième étage, consistant en une seule grande pièce;

« Considérant que, pour étayer un récit aussi invraisemblable, on avance que le conventionnel Barras, cédant aux sollicitations de Joséphine de Beauharnais, aurait favorisé l'évasion, et que, dans ce but, il aurait fait nommer Laurent gardien des enfants royaux; qu'on produit, ce qui est la base principale du procès, trois lettres attribuées à Laurent, qui confirmeraient le fait des substitutions et l'évasion qui en aurait été la suite;

« Mais considérant que la fraude est ici manifeste;

« Qu'au rapport d'un honorable magistrat de la Cour de Metz, qui était l'ami et le conseil de Barras, celui-ci a toujours affirmé que le dauphin, fils de Louis XVI, était mort au Temple;

« Que les trois lettres attribuées au gardien Laurent sont des copies dont on ne rapporte pas les originaux; qu'on est même hors d'état de faire connaître d'où et comment elles seraient venues en la possession de Naundorff;

« Que Naundorff a évidemment pu fabriquer ces pièces à son aise, et qu'il n'est pas sérieux de les présenter comme un élément de preuve;

« Que vainement on tâche de leur prêter quelque consistance par des raisonnements tirés de ce que leurs énonciations seraient en parfaite concordance avec la visite ci-dessus rappelée de trois conventionnels au Temple, et avec les dates de commissions de gardiens données à Gomin et à Lasne;

« Qu'il était facile à un fabricateur de lettres de se renseigner sur ces derniers faits, consignés dans des documents publics;

« Que la maladresse de la fabrication s'est au reste décélée par un indice particulier;

« Que, primitivement, les lettres publiées relataient au bas une signature Laurent écrite avec un Z final; que, devant la nécessité de reconnaître que c'était une orthographe vicieuse du nom de Laurent, on a dû se retrancher à dire que les lettres n'étaient pas signées et qu'on avait eu tort d'y ajouter une signature;

« Considérant, ces lettres rejetées, et en examinant l'offre générale de preuve, que, sauf un ouï-dire fort suspect, les concluants n'ont pu désigner aucun des nombreux agents qui, en dehors de la prison, auraient eu à coopérer, soit aux trois substitutions successives dont il a été parlé, soit à la sortie de prison du muet, soit à l'ensevelissement prétendu de l'enfant rachitique dans le jardin du Temple, soit à ce qu'on raconte encore d'un char mortuaire sur

lequel un cercueil contenant le dauphin vivant aurait été chargé, et où une disposition habile aurait permis de faire passer le dauphin du cercueil dans un coffre, pendant le trajet au cimetière;

« Considérant qu'ainsi, dans la preuve offerte, rien ne touche au fait précis de l'évasion;

« Considérant, au contraire, qu'une preuve directe et absolument convaincante, qui ruine tout ce récit d'évasion, résulte des témoignages de Gomin et de Lasne, recueillis judiciairement en 1834, 1837 et 1840;

« Que Gomin et Lasne, préposés à la garde du dauphin par des arrêtés des comités de la Convention, ont rempli leurs fonctions au Temple, l'un, Gomin, depuis le 8 novembre 1794, c'est-à-dire pendant sept mois; l'autre, Lasne, pendant deux mois et demi;

« Que tous deux, anciens officiers de la garde nationale, qui connaissaient le dauphin pour l'avoir fréquemment vu de près au jardin des Tuileries avant son incarcération, ont été à même de rendre avec certitude un compte circonstancié de sa maladie et de sa mort;

« Que tous deux ont déclaré que le jeune captif leur parlait, tandis qu'il persévérait vis-à-vis de tous les autres dans son inflexible résolution de se taire, en sorte qu'il est impossible de faire croire que le prisonnier ait été un muet substitué au dauphin;

« Que tous deux ont également certifié de la manière la plus affirmative avoir vu mourir au Temple l'enfant qui, à leur connaissance, était bien le dauphin et avoir eu sous les yeux l'autopsie de son corps;

« Considérant que près de ces témoignages des deux gardiens officiels de la prison d'Etat, se place l'attestation non moins formelle du commissaire municipal Damont, que son tour de service avait appelé au Temple comme gardien-adjoint, le 8 juin 1795, jour de la mort du dauphin.

« Qu'un procès-verbal du 16 août 1817, conservé aux Archives nationales, qui est signé par Damont, a retenu de lui les déclarations suivantes : arrivé au Temple à midi, il avait trouvé encore en vie l'enfant royal, qui lui avait paru être dans un état presque désespéré; il l'avait reconnu pour l'avoir vu, avant sa détention, se promener dans le petit jardin qui lui était réservé, au bout de la terrasse des Feuillants; le même jour, au Temple, des officiers et des gardes nationaux des gardes montante et descendante avaient, comme lui, reconnu le jeune prince dans l'enfant qui venait de rendre le dernier soupir;

« Considérant, ce qui met le sceau à la démonstration, que l'observation de date suivante accuse la fausseté du récit de la mort d'un enfant rachitique substitué au dauphin ;

« Que, d'après le système des consorts Naundorff, appuyé tout entier sur les lettres prétendues de Laurent, l'enfant rachitique, secrètement amené par des libérateurs, aurait été introduit au Temple dans le temps compris entre le 5 février et le 3 mars 1795 ; car la lettre de Laurent du 5 février annonce qu'on va substituer au muet un enfant très-malade, et la lettre du 3 mars apprend que cette substitution est faite ;

« Or, qu'il est à remarquer qu'à cette époque, Gomin, dont la nomination remontait au 8 novembre 1794, remplissait ses fonctions au Temple depuis trois mois ;

« Que c'est donc pendant que Gomin était gardien que la substitution prétendue de l'enfant rachitique aurait été effectuée, et qu'il faudrait, de toute nécessité, que Gomin eût été complice de l'évasion pour qu'il eût laissé mettre cet enfant rachitique à la place de l'enfant, quel qu'il fût, qui avait été, les trois mois précédents, sous sa garde ;

« Mais que cette supposition d'une complicité de Gomin ne saurait se produire ;

« Que jamais on n'a osé l'élever ;

« Qu'elle serait contradictoire avec tout le système des consorts Naundorff, basé sur cette assertion que Laurent a été nommé gardien pour procurer l'évasion, et qu'il n'a laissé la garde du jeune prisonnier à Lasne et à Gomin, « républicains en qui, dit sa première lettre, il n'avait aucune confiance, » qu'une fois le succès du plan d'évasion assuré ;

« Considérant, pour exprimer une conclusion finale, que si les graves témoignages de Lasne et de Gomin, émis devant le juge par des vieillards probres et désintéressés, qui déposaient à une grande distance des événements, ont pu être critiqués dans les détails, ils ne sauraient, dans leur substance principale, être suspects; qu'ils sont confirmés par la déclaration du municipal Damont ; qu'ils se contrôlent même par les documents frauduleux de Naundorff, et que, d'accord avec la signification générale des faits, ils mettent au-dessus de toute atteinte la vérité de l'acte de décès du dauphin ;

« Qu'à ne consulter que les preuves morales, cette vérité s'offrait déjà à l'esprit, si l'on considère les avantages que le parti royaliste nécessairement informé n'aurait pas manqué de tirer de la déli-

vrance du dauphin, quand la guerre de Vendée était flagrante, et les efforts de dévouement qu'il n'aurait pas manqué non plus de faire pour que le continuateur de la dynastie, sous le nom de Louis XVII, échappât à une vie d'obscurité, d'ignoble abandon, de pitoyable aventure, de danger et de misère ;

« Considérant que la vérité de l'acte de décès étant établie, il n'y a pas lieu de s'occuper des moyens déduits d'une foule de vagues rumeurs, de futiles présomptions, d'inductions basardées, et de quelques vaines marques d'une possession d'état à l'étranger, à l'aide desquels on s'est attaché à démontrer l'identité de Naundorff avec Louis XVII survivant supposé à la captivité du Temple;

« Que, sur ce point, Naundorff a pu faire illusion à des gens crédules et enthousiastes dont l'imagination s'exalte ou le cœur s'éprend sur la trace des choses extraordinaires, et qui forment un cortége dont, en France, les faux dauphins, et partout dans l'histoire, de célèbres imposteurs n'ont jamais manqué;

« Que, quand on résume les traits principaux de l'histoire connue de Naundorff, ayant erré longtemps en Italie, en Allemagne, en France, en Suisse, en Angleterre et en Hollande, ayant exercé pendant vingt-deux ans en Prusse la profession d'horloger, sans qu'on sache où il en avait fait l'apprentissage, épousant à Spandau, en 1818, une femme d'une condition obscure, poursuivi à l'étranger, en 1824, pour crime d'incendie, en 1825 pour crime de fausse monnaie, et subissant en Silésie une peine de plusieurs années de travaux forcés, se proclamant à Londres, en 1838, fondateur d'une Eglise nouvelle, après avoir reçu surnaturellement les communications d'un ange, renié publiquement en 1841 par plusieurs de ses anciens adhérents, qui, éclairés à la fin sur son compte, dénonçaient ses assassinats simulés, ses jongleries, ses intrigues ; se rendant au commencement de 1845, peu avant sa mort, en Hollande, où il traitait avec le gouvernement néerlandais un marché relatif à des projectiles de guerre dont il était inventeur; ayant écrit enfin des mémoires de sa vie où il accumule des rencontres étranges, des incidents mystérieux, des faits tragiques, des évenements romanesques bizarrement enchevêtrés, avec le dessein facile à apercevoir d'empêcher des vérifications, de dépister les recherches, de rendre ses antécédents insaisissables, ce tableau sous les yeux, on ne peut voir dans Naundorff qu'un aventurier hardi, d'un profond esprit de combinaison et d'astuce, luttant contre le milieu sans ressources où un déclassement social l'avait jeté, capable d'une fourbe habile pour jouer un grand rôle ou faire lucrativement des dupes,

et ayant entrepris avec plus d'étude et d'art que les autres faux dauphins de renouveler leur tentative, à la faveur de sa ressemblance extérieure avec le type bourbonien et du mystère qui couvrait une grande partie de son existence ;

« Considérant qu'il suit de tout ce qui précède que l'acte attaqué du décès de Louis-Charles, duc de Normandie, fils du roi de France Louis XVI, a toute la force voulue de son authenticité, et que l'articulation en preuve dirigée par les consorts Naundorff contre ses énonciations doit être rejetée comme démentie par des preuves existantes, comme contraire à une vérité demontrée;

« Considérant enfin que le présent arrêt ne donne ce développement de motifs au delà de ce que pouvait comporter le caractère du procès, que pour élever plus haut la barrière de la justice contre l'audacieux essai d'une usurpation de nom royal et d'une falsification de l'histoire ;

« Par ces motifs,

« Et adoptant d'ailleurs ceux des premiers juges ;

« Donne défaut contre le comte de Chambord, qui n'a pas constitué avoué;

« Donne acte aux appelants de ce qu'ils ont repris l'instance pendante sur leur appel ;

« Et, sans s'arrêter aux nouvelles conclusions en preuves des consorts Naundorff, non plus qu'à leurs conclusions additionnelles, qui sont rejetées;

« Met l'appel à néant ;

« Confirme le jugement qui a débouté la veuve Naundorff et ses enfants de leur demande ;

« Et les condamne à l'amende de l'appel et aux dépens. »

QUATRE-VINGT-TREIZE (1).

La scène du drame est en Vendée, et l'on peut dire que la guerre de Vendée est le sujet de toute l'œuvre.

Trois personnages dominent l'action, qui n'est pas compliquée, et leurs noms résument le récit, qui est court. L'Extrême-Droite est représentée par le chef des Vendéens, le ci-devant marquis de Lantenac ; l'Extrême-Gauche par un je ne sais quel horrible défroqué qui trouve Robespierre un peu tiède et

(1) Extrait du *Monde*. — *Quatre-vingt-treize*, roman, par Victor Hugo, 4 vol. Paris, 1874.

Marat presque tendre : c'est l'épouvantable Cimourdain. Reste le Centre, qui est ici des plus forts en couleur, et dont nous nous contenterions, quant à nous, pour l'Extrême-Gauche : le héros, la grande figure de ce prétendu modéré, c'est le ci-devant vicomte Gauvain, commandant des forces républicaines en Vendée. Tout l'art du romancier et du poète va consister à mêler ces trois éléments, à opposer ces trois types. Notez qu'aux yeux de Victor Hugo, Cimourdain représente la Justice, Gauvain la Miséricorde, et Lantenac les Ténèbres, la Peste, l'ancien régime en un mot. Ce mot aurait suffi sans un torrent d'injures.

Il convient de faire ici connaissance avec ces trois personnages où s'est condensée toute la pensée du poète. Tout est là. Notez qu'un seul, Lantenac, est expressément condamné par l'auteur de *Quatre-vingt-Treize*, et que les deux autres représentent, dans leurs doctrines, les « DEUX PÔLES DU VRAI. » Or, voici les principes de cet ancien prêtre, Cimourdain : je plains celui de nos lecteurs qu'ils ne révolteront pas jusqu'au plus intime de son être, je plains ceux qui ne s'indigneront pas. Ecoutez : « La Révolution a un ennemi, le vieux monde, et elle « est sans pitié pour lui, de même que le chirurgien a un en- « nemi, la gangrène, et est sans pitié pour elle... L'opération « est effrayante : la Révolution la fait d'une main sûre. Quant « à la quantité de chair saine qu'elle sacrifie, demandez à « Boerhave ce qu'il en pense. Quelle tumeur à couper n'en- « traîne une perte de sang? » Et plus loin : « La Révolution se « dévoue à son œuvre fatale. Elle mutile, mais elle sauve. « Quoi ! vous lui demandez grâce pour le virus ! vous voulez « qu'elle soit clémente pour ce qui est vénéneux ! Elle tient le « passé, elle l'achèvera. Elle fait à la civilisation une incision « profonde d'où sortira la santé du genre humain. Combien « de temps cela durera-t-il ? Le temps de l'opération. Ensuite « vous vivrez. La Révolution ampute le monde. De là cette « hémorrhagie, 93. » Je n'ajoute rien à cette citation nécessaire, sinon que Victor Hugo n'a jamais flétri, avec une netteté et une indignation réelles, les doctrines de Cimourdain, qu'il regarde, encore un coup, comme « un des pôles du vrai. » Je sais qu'il leur oppose, comme un correctif, les principes douceâtres de

Gauvain. Mais qu'on me montre la page où il exècre Cimourdain. Chez lui, le centre-gauche lui-même absout 93, et « devant l'horreur du miasme comprend la fureur du souffle. » En somme, Victor Hugo n'est pas éloigné de penser comme son horrible défroqué, et, à ses yeux, la France d'avant 93 est tout simplement une tumeur.

Les idées de Gauvain sont moins révoltantes, mais c'est par la demi-teinte, c'est par le vague qu'elles se sauvent. Un des thuriféraires du poète était obligé d'avouer, ces jours derniers, que ces idées étaient « pleines de lueurs crépusculaires. » Crépuscule ici veut dire obscurité. Gauvain est pour la « république de l'idéal. » Mais il faut aussi lui céder la parole : si peu que j'aime les citations, il en est qu'on ne saurait éviter : « Vous voulez, dit le chef des Bleus à son ancien maître Ci-« mourdain, vous voulez les misérables secourus ; moi, je veux « la misère supprimée. Vous voulez l'impôt proportionnel : je « ne veux pas d'impôt du tout... Supprimez le parasitisme : le « parasitisme du prêtre, le parasitisme du juge, le parasitisme « du soldat... Donnez l'enfant d'abord au père qui l'engendre; « puis au maître qui l'élève ; puis à la cité qui le virilise ; puis « à la patrie, qui est la mère suprême ; puis à l'humanité, qui « est la grande aïeule... Chacun de ces degrés, père, mère, « maître, cité, patrie, humanité, est un des échelons de l'é-« chelle qui monte à Dieu. Quand on est au haut de l'échelle, « on est arrivé à Dieu. Dieu s'ouvre : on n'a qu'à entrer... « Porter des fardeaux éternels, ce n'est pas la loi de l'homme. « Non, non, plus de parias, plus d'esclaves, plus de forçats, « plus de damnés... L'homme est fait, non pour traîner des « chaînes, mais pour ouvrir des ailes. Plus d'homme reptile. « Je veux la transfiguration de la larve en lépidoptère ; je veux « que le ver de terre se change en une fleur vivante et s'envole. « Je veux... » Ici la parole est coupée à Gauvain, et ce sont les derniers mots qu'il prononce dans le roman. Sans doute, je me reprocherais de ne pas tenir compte des aspirations du poète vers un meilleur avenir ; mais ici nous avons véritablement affaire à un cas pathologique. L'aspiration, sous cette forme, n'est plus un désir : c'est un spasme. C'est le rêve à l'état d'épilepsie. C'est la parodie de l'absolu. Ne plus tenir

aucun compte ni des conditions historiques et réelles de l'humanité, ni de ses passions, ni de ses inévitables douleurs, rêver ici-bas un Paradis économique où tous les hommes seront idéalement parfaits et idéalement heureux, c'est retourner l'idée catholique qui place uniquement cet idéal au ciel. C'est du catholicisme à l'envers. Et cet homme qui termine sa vie en jetant ce cri grotesque : « Je veux la transfiguration de la larve en « lépidoptère, » cet homme est tout simplement l'absurde caricature de notre *Cupio dissolvi* et de notre incomparable dogme de la résurrection de la chair. Les ennemis de l'Eglise ne sont que ses parodistes : il y a longtemps que de grands penseurs l'ont dit et que Victor Hugo le prouve.

Quoi qu'il en soit, nous voici entre ces deux horribles pôles du faux : l'Utopie et le Fanatisme, que le romancier nous a fait connaître et que le peintre nous a rendus vivants sous les noms de Gauvain et de Cimourdain. Reste le troisième grand rôle de ce drame épique ; reste le Vendéen. Victor Hugo a fait quelque effort pour ne pas le noircir à l'excès, et il s'est imaginé sans doute que c'était là de l'équité. Nous ne saurions admettre une telle prétention. Lantenac nous fait horreur. C'est en vain qu'au milieu de cette action sanglante, il sauve noblement trois pauvres petits enfants qui vont mourir ; c'est en vain qu'il sacrifie sa propre vie à celle de ces innocents. Ce dévouement nous le rend moins haïssable, mais sans le rendre aimable. L'ancien régime que représente M. de Lantenac est un certain ancien régime que nous ne saurions aimer, et ce n'est certes pas pour cette cause oblique que sont morts les premiers Vendéens. Néanmoins cette secte a existé, elle a eu sa petite vie au dix-huitième siècle, et même avant. C'est celle des césariens dont M. de Lantenac résume hardiment la doctrine en disant : « La vieille France est ce pays d'arrangement magnifique où « l'on considère premièrement la personne sacrée des monar- « ques, seigneurs absolus de l'Etat. » Tel est le langage des anciens légistes, et il lui a été parfois donné de triompher. Mais telle, je le jure, telle n'était pas la dominante de la France avant 1789 : la France était chrétienne avant même d'être monarchique. Les premiers soulèvements de la Vendée étaient surtout catholiques. Il y a un escamotage dans le livre de

M. Hugo : il n'y a point parlé de Jésus-Christ. A sa place, j'aurais été plus généreux avec mes adversaires, et j'aurais donné pour ennemi à Cimourdain un chrétien sincère qui aurait été le véritable représentant de la vieille France. Cette âme virile aurait condamné les mille abus de l'ancien régime, mais en condamnant plus sévèrement encore le Droit mis à la place du Devoir, et l'homme détrônant Dieu. Ce chrétien se serait contenté, pour toute politique, de tenir ce simple langage : « Malheur aux nations qui ne sont pas traditionnelles ! » Et il aurait ajouté avec un bon sens tout français : « Il est mathématiquement impossible que pendant quinze cents ans nos pères n'aient uniquement commis ou subi que des crimes et des sottises. Un tel spectacle ne s'est jamais rencontré dans l'histoire, et personne ne peut se flatter d'improviser en une minute, voire même en une année, un système de gouvernement absolument inconnu de tous les siècles précédents. On ne fait l'avenir qu'avec le passé. » Voilà ce qu'aurait dit ce Français, ce chrétien, et j'aurais eu le courage de lui donner un plus beau rôle encore. Je lui aurais tourné le regard vers Jésus-Christ et vers l'Eglise ; je l'aurais conçu et peint très-beau, très-pur, très-épris du ciel. Puis, je l'aurais fait mourir magnifiquement, dans un martyre accepté, désiré, aimé. Un tel personnage n'eût pas été imaginaire, et les types historiques en abondent. Le poète pouvait, d'ailleurs, ne pas accepter la grande thèse catholique de l'expiation, de la souffrance, du sacrifice ; il pouvait lui opposer la thèse antichrétienne de la jouissance sur la terre, de l'exercice absolu de tous les droits et de toutes les libertés. Mais à tout le moins il devait honorer ses adversaires en incarnant leurs doctrines dans un personnage digne d'eux. Il n'a pas osé.

Léon Gautier.

(*La fin au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS.

Le Bon-Pasteur donne sa vie pour ses brebis. — A cinq lieues de Reims, le village de Cuchery cache dans les arbres ses maisonnettes et ses jardins. La commune, peuplée qu'elle

est de petits cultivateurs, n'est pas riche, et ses maigres ressources suffisent à peine à équilibrer son budget.

Le 6 février 1871, un détachement de la landwehr, commandé par un sieur Zimmermann, accompagnait à Cuchery deux percepteurs chargés de percevoir l'impôt de guerre.

Ils s'établirent sur les hauteurs boisées de Belval, qui dépendent de cette commune, pour y camper jusqu'au lendemain matin.

Pendant la nuit, et lorsqu'ils se croyaient à l'abri de toute attaque, des coups de feu, d'abord isolés, timides, hésitants, mais bientôt plus résolus et plus rapprochés, éclatèrent sur la lisière des taillis.

Grand émoi dans le camp prussien. Le tambour bat, on court aux armes. Le bataillon, serré en colonne, se précipite vers le point d'où part la fusillade.

Se voyant inférieurs en nombre et ne trouvant pas d'autre espoir de salut que dans la ruse, les paysans de Cuchery, — car ce n'étaient que des paysans, — jettent les fusils dont ils étaient armés et se dissimulent de leur mieux au milieu des bois.

Remis de cette alerte, les Prussiens rentrent au quartier. Mais la tentative des habitants ne restera pas impunie. L'ennemi prépare sa vengeance et se dispose à châtier des hommes assez insolents pour faire feu sur les envahisseurs de leur pays.

En effet, dès le matin, il cerne le village, et le Zimmermann exige, sous peine de pillage et d'incendie, qu'on lui livre l'instigateur de l'attaque nocturne.

Un grand cœur, un patriote ardent, l'abbé Miroy, curé de Cuchery, offre de se dévouer à la cause commune. Il se laisse dénoncer comme chef des partisans. On l'arrête, on l'enchaîne, on le traîne à Reims. Mais la paroisse est sauvée.

Huit jours après, le dimanche, 12 février, ce prêtre si Français passait devant un conseil de guerre, et, sans sourciller, se voyait condamner à mort.

Le jour même, il fut conduit sur les hauteurs de Berru, à dix kilomètres de la ville, et fusillé par des hommes de la landwehr.

Avant de commander le feu, le chef du peloton d'exécution s'approche de lui et, lui tendant la main :

— Pardonnez-moi, monsieur le curé, lui dit-il, pour l'acte que je vais commettre. Mais je ne puis agir autrement, mon devoir l'exige.

— Faites, monsieur, je vous pardonne.

Telles furent les dernières paroles du martyr. Il arracha le bandeau qu'on voulait lui mettre sur les yeux, et, le front rayonnant de noblesse et de courage, il tomba criblé de balles.

Quelques semaines après, l'officier Zimmermann mourut de honte et de remords.

Les autorités civiles et religieuses de la ville n'apprirent la condamnation que quand il était trop tard pour protester contre cette lâche exécution.

Les habitants de Reims se sont honorés d'élever, au cimetière du Nord, un magnifique cénotaphe en granit et marbre noir, à la mémoire du martyr. La victime, enfant de Mouron, le bourg si cruellement éprouvé par les Bavarois, à la veille de la bataille de Sedan, est représentée de grandeur naturelle, telle qu'elle fut retrouvée, le corps et la face à terre, les yeux débandés.

Le tombeau, fruit d'une souscription patriotique, est maintenant le but d'une sorte de pèlerinage. Les victimes de la guerre vont y pleurer leurs morts, les enfants apprennent là les horreurs de l'invasion et les devoirs qu'impose à tout Français l'amour de la patrie. — (*Assemblée nationale.*)

LE SACRÉ COLLÉGE. — Le Sacré Collége qui, aux termes d'une bulle de Sixte-Quint, se compose de 70 membres, en compte aujourd'hui 52, parmi lesquels 6 appartiennent à la France, 38 à l'Italie, 4 à l'Autriche, 3 à l'Espagne, 1 à l'Allemagne, au Portugal et à l'Irlande.

Les six cardinaux français sont par ordre de promotion : Jacques Marie Mathieu, archevêque de Besançon, créé dans le consistoire du 30 septembre 1850 ; François-Auguste Donnet, archevêque de Bordeaux, nommé dans le consistoire du 15 mars 1852 ; Jean-Baptiste Pitra, de l'ordre de Saint-Benoît, promu le 16 mars 1863 ; Henri de Bonnechose, archevêque de Rouen, créé le 21 décembre de la même année, et NN. SS. Guibert, archevêque de Paris, et Régnier, archevêque de Cambrai, proclamés le 22 décembre 1873.

Cent-deux cardinaux sont morts sous le pontificat de Pie IX, qui, de 1846 au 22 décembre 1873, en a créé en 16 promotions un nombre égal, y compris les 2 cardinaux dont la nomination n'a pas été encore rendue publique, mais qui ont été « réservés *in petto*, » l'un dans le consistoire du 25 juin 1858 et l'autre dans celui du 21 décembre 1863.

Le plus âgé des cardinaux est Mgr de Angelis, né à Ascoli le 16 avril 1792, et le plus ancien, Mgr Constantin Patrizi, créé et réservé *in petto* le 23 juin 1834, et proclamé le 11 juin 1836.

Des membres du Sacré Collége qui ont pris part, au dernier conclave, à l'élection du pape actuel, 8 seulement sont aujourd'hui vivants, savoir : les cardinaux Patrizi, Amat de Angelis, Vannicelli, Casoni, Schwarzenberg, Asquini, Carafa et Riario Sforza, archevêque de Naples.

Les poules. — La France nourrit environ 40 millions de poules qui, au prix de 2 fr. 50, donnent 100 millions.

Les 40 millions de poules sont annuellement réformées par cinquième et livrées à la consommation, d'où un premier produit en viande de 20 millions.

Deux millions de coqs sont également réformés chaque année dans les mêmes conditions que leurs femelles, ce qui fournit un deuxième produit en viande de 5 millions.

De nos 40 millions de poules naissent annuellement au moins 100 millions de poulets, sur lesquels on convient de prendre 10 millions de producteurs destinés à remplacer les ascendants qui ont été sacrifiés. Il faut encore réduire la quantité de 10 millions, à cause des accidents et des maladies. Nous restons alors en face d'un nombre de 80 millions de poulets, qui, vendus à 1 fr. 50 la pièce, donnent un troisième produit de 120 millions de francs.

Aux chiffres ci-dessus indiqués, il importe, afin de rendre un compte fidèle de la situation présente, d'ajouter comme résultat de la plus-value des chapons et des poulardes, une somme de 6,000,000. Total : 151,000,000.

Récapitulation : Produit annuel des poules, en viande, 151,000,000; produit annuel des poules, 240,000,000. Total général, 391,000,000 fr.

Rien ne parle plus éloquemment que les chiffres. Si les éleveurs suivaient les conseils que leur donnent les personnes compétentes, ils pourraient nourrir 150 millions de poules, qui leur rapporteraient en viande et en œufs plus d'un milliard. — (*Gazette des Campagnes*).

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

SAINT JOSEPH

Au milieu du deuil quadragésimal, deux fêtes joyeuses apparaissent ordinairement : la fête de saint Joseph et celle de l'Annonciation, celle-ci, qui rappelle un moment les allégresses de Noël, celle-là, qui nous reporte aux souvenirs de la sainte Enfance. Ce que l'on voit surtout en saint Joseph, en effet, c'est le gardien du Sauveur et de sa sainte Mère, et c'est aussi cette sublime fonction qui est la source de la gloire et des grandeurs du saint Patriarche : *Qui custos est Domini sui glorificabitur*, celui-là sera glorifié, qui est le gardien de son Maître.

La vie de saint Joseph peut se résumer en quelques mots : issu de la royale famille de David, il épousa la sainte Vierge, il vint avec elle à Bethléem, il assista à la naissance de Jésus, il s'enfuit en Egypte avec la sainte Mère et l'Enfant divin, il revint avec eux à Nazareth, il exerça dans cette ville le métier de charpentier et il mourut entre les bras de Jésus et de Marie.

Mais, dans cette vie si simple en apparence et qui resta si obscure, que de vertus ! que de grandeurs ! Il est le protecteur de l'humble Vierge qui donna au monde le Salut, il est le protecteur, le père-nourricier, le père, aux yeux du monde, de cet Enfant, qui est son Dieu, le Dieu tout-puissant, et c'est lui qui, par son travail, pourvoit à la subsistance de Celui par qui tout a été créé.

Comme le fils de Jacob, qui l'a préfiguré en bien des points, il a été constitué l'intendant de tous les biens de son maître, il a nourri l'auteur de ses jours, il a gardé, comme le dit saint Bernard, « il a gardé le froment di-« vin, non pour lui, mais pour tout le peuple, car c'est

« lui qui reçut le Pain vivant descendu du ciel et qui eut « à le garder non pas tant pour lui que pour le monde « entier : fidèle et prudent serviteur, que le Seigneur a « constitué pour être le consolateur de sa Mère, le nour- « ricier de son Fils, le coadjuteur très-fidèle de ses « grands desseins sur la terre. »

Le nom de Joseph signifie *qui s'accroît*, *filius accrescens Joseph*; aucun nom ne pouvait mieux convenir au saint Patriarche. Dans sa vie, Joseph présida à la merveilleuse croissance du Fils de Dieu que l'Ecriture fait connaître en ces quelques mots qui renferment d'inépuisables trésors de méditations : *Puer autem crescebat et confortabatur, plenus sapientia, et gratia Dei erat in illo... et Jesus proficiebat sapientia, et œtate, et gratia apud Deum et homines* (S. Luc, II); l'Enfant croissait et se fortifiait, plein de sagesse, et la grâce de Dieu était en lui; et Jésus avançait en sagesse, et en âge, et en grâce devant Dieu et devant les hommes. Après sa mort, Joseph aura vu son culte s'étendre peu à peu, pour arriver, à ce soir du monde où nous sommes, à l'épanouissement prédit par les saints, prédit par l'Esprit-Saint lui-même dans ces paroles que nous citions plus haut : *Custos Domini sui glorificabitur*, celui-là sera glorifié, qui est le gardien de son Maître.

C'est de siècle en siècle, en effet, qu'on voit grandir, comme d'une croissance naturelle et continue le culte de saint Joseph. Il semble d'abord qu'il est oublié et les Pères en parlent rarement; ensuite on voit de mieux en mieux comprise et louée la sublime fonction attribuée au saint Patriarche au milieu de la sainte Famille; la dévotion à saint Joseph s'accroît en même temps que la dévotion à la sainte Vierge, et l'on entend les voix du vénérable Bède, de saint Pierre Damien, de saint Anselme, de saint Bernard, de saint Bonaventure, de saint Thomas d'A-

quin, qui s'unissent à travers les siècles et l'espace pour le célébrer, en même temps que la peinture, la sculpture et la poésie rappellent ses vertus et ses gloires. Parmi les ordres religieux, celui des Carmes commence à honorer saint Joseph d'une façon toute particulière, les Franciscains et les Dominicans suivent, puis les Jésuites, et les Eglises de Belgique, de France, d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie s'empressent à l'envi d'invoquer sa protection ; des congrégations se forment en son honneur, les pratiques de piété se multiplient et les Papes les enrichissent d'indulgences. Au seizième siècle, la dévotion à saint Joseph était devenue tout à fait populaire, et la dévotion des fidèles répondait aux voix des théologiens et des orateurs chrétiens, les Pierre d'Ailly, les Gerson, les sainte Thérèse, les Suarez, les saint François de Sales, les saint Vincent de Paul, auxquels allaient succéder les Bossuet, les saint Liguori et tous les prédicateurs catholiques.

Cependant, ce ne fut qu'au commencement du dix-septième siècle que le pape Grégoire XV, qui a régné de 1621 à 1623, permit la fête de saint Joseph dans toute l'Eglise ; Urbain VIII, qui régna de 1623 à 1644, alla plus loin, et ordonna que cette fête fût de précepte, mais ce décret n'eut son plein effet que sous le pontificat d'Innocent X, son successeur (de 1644 à 1655). Au dix-neuvième siècle, et sous le pontificat de Pie IX, saint Joseph, enfin, a reçu le glorieux titre de *Patron de l'Eglise universelle.*

Ecoutons le pieux et savant abbé de Solesmes, dom Guéranger, dans son *Année liturgique* :

« Le roi d'Egypte disait à ses peuples affamés : Allez à Joseph, *ite ad Joseph.* Le roi du ciel vous fait la même invitation, et le fidèle gardien de Marie a plus de crédit auprès de lui que le fils de Jacob, intendant de Memphis, n'en eut auprès de Pharaon.

« La révélation de ce nouveau refuge proposé pour les derniers temps, a été d'abord communiquée, selon l'usage que Dieu garde pour l'ordinaire, à des âmes privilégiées auxquelles elle était confiée comme un germe précieux. Ainsi en fut-il pour l'institution de la fête du Saint-Sacrement, pour celle du Sacré-Cœur de Jésus, et pour d'autres encore. Au seizième siècle, sainte Thérèse. dont les écrits étaient appelés à se répandre dans le monde entier, reçut dans un degré supérieur les communications divines à ce sujet, et elle consigna ses sentiments et ses désirs dans sa *Vie* écrite par elle-même.

« On ne s'étonnera pas que Dieu ait choisi la réformation du Carmel pour la propagation du culte de saint Joseph, quand on se rappellera que ce fut par l'influence de l'ordre des Carmes, introduit en Occident au treizième siècle, que ce culte s'établit d'abord dans nos contrées. Voués depuis tant de siècles à la religion envers Marie, les solitaires du mont Carmel avaient découvert avant d'autres le lien qui rattache les honneurs auxquels a droit la Mère de Dieu à ceux qui sont dûs à son virginal Epoux. Sur cette terre où s'est accompli le divin mystère de l'Incarnation, l'œil du fidèle plonge plus avant dans ses augustes profondeurs. Entouré de tant de souvenirs ineffables, le chrétien arrive plus promptement à comprendre que le Fils de Dieu prenant la nature humaine, s'il lui fallait une Mère, il fallait à cette Mère un protecteur, en un mot, que Jésus, Marie et Joseph forment, à des degrés divers, l'ensemble de relations et d'harmonies sous lesquelles l'ineffable mystère devait se produire sur la terre... Et Pie IX, à la veille des grandes tribulations de l'Eglise; par un instinct surnaturel, a voulu appeler au secours du troupeau qui lui est confié le puissant Protecteur qui n'a jamais eu tant de maux à combattre, ni tant de fléaux à détourner. »

Mgr Angebault, qui a précédé Mgr Freppel sur le

siége épiscopal d'Angers, se demandait dans sa Lettre pastorale de 1866, « pourquoi Dieu a gardé pour notre siècle la manifestation solennelle, après tant d'années d'obscurité, de la vie, des vertus, de la sainteté, de la gloire de saint Joseph, » et il répondait :

« Ne serait-ce point dans le dessein de nous donner, par l'opposition éclatante de sa vie, par la nature de sa sainteté, par le caractère de ses vertus, une de ces leçons salutaires qu'il puise dans ses trésors selon les besoins des temps ? Quelles vertus brillent en saint Joseph au-dessus de toutes les autres qu'elles inspirent et qu'elles résument ? N'est-ce pas une fidélité inviolable à Jésus-Christ, un complet détachement des biens de la terre, la perfection dans la famille, c'est-à-dire les vertus mêmes qui nous manquent ? »

Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, dont la ville épiscopale est le siége d'une Archiconfrérie fondée, sous ses auspices, en l'honneur de saint Joseph, disait aussi dans son Mandement pour le Carême, en 1863 :

« Il semble que c'est de nos jours que le culte de saint Joseph est appelé à se répandre et à devenir vraiment populaire. Mais admirons ici la merveilleuse sagesse de l'Eglise notre mère. A l'incrédulité froide et railleuse du dernier siècle, elle opposait la dévotion affectueuse et compatissante envers le Cœur adorable de Jésus. Aux négations audacieuses de notre temps touchant la chute originelle, à cette tendance qui s'efforce de réhabiliter les instincts les plus grossiers de notre chair coupable, elle opposait naguère, aux applaudissements du monde catholique, le dogme de l'Immaculée Conception de Marie, qui est à lui seul un trésor des plus précieux enseignements. Et voilà qu'à la vue d'une génération avide de lucre et de plaisirs, ne travaillant que pour jouir, faisant parade de tout, même de sa bassesse, elle va prendre dans son obscur atelier de Nazareth Joseph, l'homme

juste, chaste, dévoué, désintéressé, laborieux, modeste, pauvre et soumis, et elle nous le présente en disant : « Voyez et instruisez-vous. »

Le prélat dit, un peu plus loin :

« La bonté de saint Joseph pour les hommes égale sa puissance. Pour avoir reposé quelques instants sa tête sur la poitrine du Sauveur, saint Jean est devenu l'apôtre de la dilection. Quels trésors de charité saint Joseph n'aura-t-il pas puisés dans ses rapports intimes avec le divin Maître, lui qui si souvent le porta dans ses bras, le serra contre sa poitrine ; lui qui reçut ses filiales caresses et lui prodigua les témoignages de son paternel amour ! Le cœur de Jésus-Christ, cœur aimant jusqu'à l'infini, s'épancha dans celui de saint Joseph et lui communiqua pour la pauvre humanité cette indulgence, cette miséricorde dont il surabonde lui-même. »

Les voix laïques se mêlent, de nos jours, aux voix épiscopales et ecclésiastiques pour célébrer saint Joseph et montrer les harmonies de son culte avec les besoins du temps.

M. Auguste Nicolas, l'éminent apologiste, s'exprime ainsi : « Saint Joseph est un saint, si j'ose dire, de choix, comme le plus caché de tous les Saints, et par cela même au sens chrétien, comme le plus illustre, le plus digne de tous les honneurs, parce qu'il n'a jamais été touché de l'honneur. Aussi toutes les âmes vraiment grandes, qui sont toujours les plus simples, ressentent son attrait, et se font gloire d'avoir pour patron dans le ciel celui qui a été le patron de notre Dieu lui-même sur la terre. » Et M. Nicolas rappelle que sur Lettres closes et ordres très-exprès de Louis XIV, les cours souveraines ordonnèrent que la fête de saint Joseph serait « chômable et obligatoire, avec interruption de travail et cessation en-

tière des affaires par tout le royaume. » L'édit du grand roi est du 12 mars 1661.

M. Veuillot, dans sa *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, s'est arrêté avec une respectueuse admiration devant cette belle figure de saint Joseph :

« Quand Marie, dit-il, est de retour à Nazareth, un autre personnage se montre : c'est Joseph, ouvrage merveilleux de la grâce de Jésus.

« L'Evangéliste n'a qu'un mot à sa louange : *Il était juste*. La charge dont il est honoré et la manière dont il la remplit font comprendre l'abondance de cette justice.

« Il reçut de Dieu à l'égard de Marie et de Jésus l'affection, la vigilance, et l'autorité de l'époux et du père.

« Il est fait sur le modèle de Marie : comme elle, fils de David, vierge comme elle, humble comme elle, et comme elle obéissant, plein de prudence et de courage.

« Il ressemble au patriarche Joseph, en le dépassant autant par la perfection de ses mérites que par le caractère de sa mission. Non-seulement instruit, mais inspiré et dirigé de Dieu, Joseph, fils de Jacob, réserve le froment nécessaire pour lui et pour le peuple ; Joseph, époux de Marie, reçoit le Pain vivant et le garde pour lui et tout le genre humain.

« Il lui est dit : Prends l'Enfant, comme si Dieu lui adressait la parole que le prophète adressa à Dieu lui-même : A toi le soin du pauvre.

« Joseph est le type des apôtres, qui porteront le Christ dans tout l'univers.

«... Jésus, Marie, Joseph ! trois royaumes de Dieu dont Dieu était le seul roi. Trois créations, et le Créateur était une de ces créations ; trois, et cependant unité merveilleuse par l'amour : trinité terrestre ! »

S'il est une question qui préoccupe aujourd'hui tous les esprits, qui inquiète et qui épouvante les cœurs les

plus fermes, c'est sans contredit ce qu'on appelle la question ouvrière. Nous ne craignons pas de dire que le culte de saint Joseph sera l'un des plus puissants moyens de la résoudre.

Son Eminence le cardinal Guibert, dans la belle lettre qu'il adressait en réponse à la demande d'une chapelle à Jésus-Ouvrier dans l'église de Montmartre, et que nous avons reproduite il y a huit jours, a écrit ces lignes si remarquables :

« Le Fils de Dieu, en se soumettant à toutes les infirmités de notre nature, hormis le péché, qu'il était venu détruire, a voulu avoir sur la terre une existence humble et laborieuse, et quand il a été en âge de travailler, on l'a vu dans l'atelier de saint Joseph façonner de ses mains divines un bois grossier et recevoir le salaire gagné par ses mains. Aussi, au début de sa vie publique, les peuples ravis par sa doctrine et étonnés de ses miracles s'écriaient : *Est-ce qu'il n'est pas ouvrier et le fils d'un ouvrier* ? »

M. Pierre Pradié, député à l'Assemblée nationale, montrait déjà, il y a une dizaine d'années, dans son *Monde nouveau ou le Monde de Jésus-Christ*, quelle place devait occuper saint Joseph dans ce monde régénéré :

« Saint Joseph le charpentier, dit-il, est le père du monde nouveau, dont Marie est la mère, et Jésus le grand monarque. Cela veut dire que le monde nouveau sera le monde de l'action affranchi par le travail, le sacrifice et l'amour : par le travail, saint Joseph ; par le sacrifice, Jésus ; par l'amour, la Vierge.

« Jésus entre Joseph et Marie. Le travail, le sacrifice, l'amour. Le travail du peuple, lé sacrifice du riche, l'amour de tous. Jesus-Christ donnant son cœur à tous, et devenant par ce don du cœur l'époux de l'humanité et le grand monarque, le monarque pacifique, régnant par le cœur sur tous, entre Joseph et Marie, entre le travail

et l'amour par le sacrifice. Tout est dans ces quelques mots ! »

M. Pradié dit plus loin :

« Le Père est, dans les profondeurs de l'Être divin, ce qu'est Joseph dans les profondeurs de la famille de Dieu sur la terre. Le Père est le grand inconnu de la famille divine dans le ciel ; Joseph est le grand inconnu de la famille divine sur la terre. Qui pourrait rendre les profondeurs mystiques d'un époux-vierge, gardien de la plus belle et de la plus pure des vierges, vivant dans l'intimité de cette créature privilégiée entre toutes les créatures ; pénétrant au fond de son être par une méditation permanente, constamment éclairée des lumières de la grâce ; s'associant, sans rien dire, au rôle divin de la Mère de Dieu ; souffrant des labeurs de la multitude, la nourrissant du produit de ses sueurs, toujours sans rien dire ; ayant toutes les gloires du dévouement et de l'esprit de sacrifice de la multitude, vivant et mourant, comme elle, sous le poids de ses vertus, inconnu à tout autre qu'à Dieu ?

« Joseph le charpentier est donc le premier type et le modèle du prolétaire, de l'homme du peuple, mourant, tout aussi inconnu, sur les champs de bataille ou sur un grabat, plein de gloire souvent, mais d'une gloire que tout le monde ignore, excepté Celui qui voit tout, et qui, surtout, ne perd jamais de vue le pauvre.

« Mais si, du côté de la terre, Joseph le charpentier est le modèle du peuple, de l'artisan, du prolétaire, il est, du côté du ciel, l'Epoux de la Mère de Dieu, et le Père adoptif de Celui qui relie toutes les créatures entre elles et à Dieu.

« Comme père et chef de la famille divine, Joseph est le chef et le père des hommes, le père et le chef des multitudes. »

Telles sont les grandeurs et les gloires de saint Joseph. Aussi notre Saint-Père le Pape Pie IX, dont le Pontificat couronne si merveilleusement le travail des siècles et les admirables accroissements de la piété chrétienne, a-t-il, le 8 décembre 1870, conformément à la demande adressée par plus de trois cents évêques pendant la réunion du Concile du Vatican, rendu un décret *Urbi et Orbi*, c'est-à-dire concernant toute l'Eglise, dans lequel il déclare solennellement saint Joseph PATRON DE L'EGLISE CATHOLIQUE.

Dès les premiers temps de son pontificat, Pie IX avait dit : « Les soutiens de l'Eglise naissante, Marie et Joseph, « reprennent dans les cœurs la place qu'ils n'auraient « jamais dû perdre. Encore une fois le monde sera « sauvé. » Puisse s'accomplir bientôt cette parole du Souverain Pontife ! Nous le demandons à saint Joseph, au nom des honneurs que lui rend la génération contemporaine et de la confiance qu'elle met dans son puissant patronage. Saint Joseph, priez pour nous, ET LE MONDE SERA SAUVÉ !

JOSEPH CHANTREL.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

SOMMAIRE. — I. **Le centenaire de Saint-Thomas d'Aquin** : Rome et Toulouse. — II. **France** : Le bal du tribunal de commerce et le *Figaro ;* ce qui sauvera Paris et la France ; la décoration de Sainte-Geneviève ; nouvelle délimitation des diocèses par suite du traité de Francfort ; l'évêque de Strasbourg. — III. **Allemagne** : Complément des lois ecclésiastiques ; emprisonnement de l'évêque de Trèves ; l'évêque de Munster ; le pseudo-évêque Reinkeins ; les Jansénistes de Hollande. — IV. **Fin du schisme de Cuba.** — **Italie** : nouvelle loi contre la liberté de l'Eglise.

12 mars 1874.

I

Le centenaire de saint Thomas d'Aquin a été célébré à Rome, à Naples, dans toute l'Italie avec une solennité extraordinaire.

A Rome, c'est à l'église Sainte-Marie *sopra Minerva* qu'a eu lieu la célébration. Le vaste temple était littéralement rempli d'une foule pieuse, animée d'un esprit d'espérance dans la puissante intercession du Docteur angélique et, dit le *Journal de Florence*, les panégyriques des prédicateurs fortifiaient ce sentiment, en montrant combien le monde égaré, perdu dans les ténèbres accumulées par la secte antichrétienne, a besoin de raviver, par la prière et par les œuvres, la lumière de ce flambeau merveilleux de pureté, de science et de doctrine.

En France, le glorieux centenaire a aussi réuni dans les églises, principalement dans celles des Dominicains, une foule empressée et pieuse. C'est à Toulouse que la fête a été le plus solennellement célébrée. Nous n'avons pas encore de détails; en attendant qu'ils nous arrivent, nous extrayons de la lettre circulaire écrite à cette occasion par Mgr l'archevêque de Toulouse, la traduction d'une page du Bréviaire toulousain, qui montre comment la grande cité du midi est entrée en possession des reliques du grand Docteur :

Le Docteur angélique fut enseveli à Fosse-Neuve, où il était mort, au milieu des larmes et entre les bras des religieux de Cîteaux. Mais le glorieux Thomas ayant appartenu à l'Ordre des Frères-Prêcheurs et ayant, comme un soleil, éclairé l'Eglise universelle par sa science, le Bienheureux Pape Urbain V jugea plus convenable et plus juste que son corps, au lieu de rester chez les Cisterciens, reposât au milieu de ses frères. Il décida, en conséquence, par lettres apostoliques, que la sainte dépouille serait transférée à Toulouse et déposée avec honneur dans l'église des Frères-Prêcheurs. Il régla, en outre, tout ce que l'Archevêque de Toulouse, les maîtres et docteurs, les clercs et laïques de la ville et de la province avaient à faire pour accueillir les saintes reliques avec les honneurs et la dévotion convenables, quand elles arriveraient sur leur territoire.

La route à suivre était hérissée de difficultés, à cause des guerres qui déchiraient alors l'Italie. Telle fut néanmoins la prudence du Maître général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs pour régler les dispositions à prendre, que les religieux chargés de porter la châsse en France purent atteindre, sains et saufs, le terme de leur voyage. Grâce à la visible protection de Dieu, ils parviennent à Bologne, après avoir traversé Florence, où l'on raconte qu'il se fit un miracle. Puis, dans l'espace de dix jours, malgré l'hiver, ayant passé le Tessin et

les terres de la Lombardie, miraculeusement préservés de tout accident, ils atteignent la Savoie et font halte à Rispoli. Etant heureusement arrivés, bientôt après, le dimanche, veille de la Nativité, au monastère de Prouille, dans la province de Toulouse, ils y déposent pendant un mois leur précieux fardeau. Cependant, selon les ordres du Bienheureux Urbain V, l'Archevêque, le clergé et l'académie de Toulouse faisaient les préparatifs nécessaires pour recevoir dignement cet inestimable présent.

Du monastère de Prouille, le corps du Docteur angélique reprit, le 26 janvier, la route de Toulouse. Après avoir passé la nuit à Avignonet, le pieux cortége entendit le samedi la messe à Villefranche et fit une nouvelle halte à Montgiscard. Là, par le simple contact des reliques, on obtint la guérison d'une vieille femme paralytique et d'un enfant sourd-muet et aveugle. Le dimanche, à l'aurore, on déposa le corps saint dans la chapelle du Férétra, située en dehors de la ville de Toulouse. Impossible de décrire les splendides apprêts de cette solennité et la dévotion que les Toulousains y apportèrent. On vit aller au-devant du cortége Louis d'Anjou, frère de Charles V, avec plusieurs évêques et seigneurs du royaume, ainsi que tout le clergé et les magistrats de la ville. Les fidèles étaient accourus au nombre de plus de 50,000; il y avait plus de 10,000 flambeaux allumés. Les historiens rapportent que la gloire des miracles et la grâce des guérisons ajoutèrent encore à la joie universelle. L'église et le couvent des Frères-Prêcheurs, où l'on conservait ces vénérables ossements, furent profanés et pillés vers la fin du dix-septième siècle. Quand les circonstances le permirent, ces saintes reliques furent solennellement transportées dans l'église paroissiale, Saint-Sernin, où elles sont entourées par les fidèles d'une grande vénération (1).

III

Paris a vu, le lundi 9 mars, une autre fête, dont nous ne voudrions pas médire, puisqu'elle était donnée dans la bonne intention de ranimer le commerce et de venir en aide aux pauvres. Nous voulons parler du grand bal du Tribunal de commerce, qui a réuni jusqu'à 6,000 invités. Il paraît que c'était féerique, et que les splendeurs de cette fête de nuit ont surpassé tout ce que l'imagination peut se figurer de plus beau. On a joui de magnifiques effets de lumière, on a dansé toute la

(1) *Propre* du diocèse de Toulouse, au 28 janvier.

nuit, on a bu et mangé ; les sens ont eu toutes les satisfactions possibles. Très-bien ! mais quel profit peut-il résulter pour la régénération morale du pays ? Nous voyons de l'enivrement, nous ne voyons pas d'autre résultat, et nous nous demandons avec tristesse ce que doit penser l'étranger, lorsqu'il lit dans le journal le plus répandu de France, le *Figaro*, des lignes comme celles-ci :

Une pareille fête laissera dans notre histoire parisienne une trace lumineuse... Grâce à quelques hommes de bonne volonté et à l'œuvre de deux artistes dont le nom sera indissolublement lié à ce souvenir, Paris reste fidèle à sa devise : *Fluctuat nec mergitur!* Puisse cette fête superbe être le signal du retour de nos prospérités évanouies ! A deux pas des décombres accumulés par les incendiaires de la Commune, la fière ville a relevé la tête (!!!). Le MONDE ENTIER saura demain que le monopole du goût nous appartient encore, et que c'est ici seulement qu'on sait éblouir et charmer.

Ainsi tout est oublié parce qu'on a pu danser à côté des décombres accumulées par les incendiaires de la Commune ; ainsi les Français devront être heureux, et Paris doit être fier, parce que Paris seul sait éblouir et charmer ! éblouir et charmer, au lieu d'instruire et d'inspirer le respect d'une grande infortune et de viriles résolutions ! Nous disons que cet enthousiasme est navrant.

Heureusement, le vrai Paris n'est pas le Paris du *Figaro*. A côté de celui-là, il y a celui qui travaille, qui souffre avec résignation, qui prie, qui se purifie ; il y a celui qui se dévoue et qui donne ; il y a celui qui s'instruit et qui songe à répandre au dehors les pures lumières de la vérité ; à côté du Paris païen, il y a le Paris chrétien, et c'est celui-ci qui sauvera l'autre : nous en avons le ferme espoir, quand nous voyons le concours des auditeurs autour des chaires chrétiennes, quand nous voyons les bonnes œuvres se multiplier, quand nous voyons les églises se remplir de plus en plus, les cercles catholiques d'ouvriers étendre de plus en plus leur bienfaisante influence et les pauvres de la fortune et de la science apprendre à aimer leur pauvreté et revenir d'absurdes préjugés répandus par la haine ; quand nous voyons, enfin, les appels faits à la charité magnifiquement entendus, comme le prouve cette souscription ouverte par

Mme la maréchale de Mac-Mahon, qui avait demandé deux cent mille francs pour les fourneaux économiques, et à qui l'on a déjà donné près d'un demi-million.

Dans un autre ordre d'idées, nous approuvons aussi, quoiqu'on puisse faire quelques critiques de détail, et qu'on puisse demander de ne pas sacrifier les jeunes artistes à ceux qui sont déjà arrivés et dont la renommée est faite, nous approuvons le rapport que le nouveau directeur des Beaux-Arts, M. de Chennevières, vient de faire au ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, pour concentrer les efforts des meilleurs artistes sur la décoration intérieure du Panthéon, disons mieux, de l'église Sainte-Geneviève, « cette basilique, comme le dit le rapport, élevée au dix-huitième siècle à la patronne de Paris et des Gaules, » et que les païens voudraient exclusivement consacrer aux *grands hommes* dont Voltaire est le chef.

Sainte-Geneviève, dit M. de Chennevières, est à coup sûr l'édifice de Paris le plus renommé dans nos provinces et à l'étranger ; c'est lui qui, de sa colline sainte, domine la ville entière et semble le plus puissant effort de sa magnificence.

Et, chose singulière, quand tous les édifices de Paris ont été, depuis un demi-siècle, décorés à l'envi de peintures et de sculptures par les diverses administrations qui tenaient à occuper le talent des artistes et à laisser des traces de leur passage, celui-là seul a été complétement négligé, si ce n'est par la Restauration qui a confié au baron Gros la décoration fameuse de sa lanterne, et au baron Gérard les quatre pendentifs qui furent l'œuvre d'une vieillesse affaiblie, sans doute, mais vaillante jusqu'au bout, selon le tempérament de sa génération héroïque.

Il convient aussi de ne pas oublier l'essai qui fut confié en 1848 à un artiste éminent de la décoration du Panthéon au moyen de grands cartons qui devaient y représenter l'histoire de l'humanité, mais ce cycle de compositions philosophiques dont nous avons vu un certain nombre aux expositions de 1853 et de 1855, ne pouvait plus s'appliquer à un temple qui, trois ans plus tard, était rendu au culte, et la tentative en resta là, après avoir fourni à M. Chenavard l'occasion de donner la mesure de sa vaste culture d'esprit, de son abondante invention et de son respectueux sentiment des grands maîtres.

J'ai pensé, monsieur le ministre, qu'au lieu de disséminer, ainsi que l'a souffert trop souvent une fâcheuse tradition, les ressources du budget des beaux-arts dans de médiocres commandes vouées à la dispersion, il était vraiment plus digne de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder, de consacrer en bloc une grosse part de ce budget, pendant trois ou quatre exercices, à entreprendre, combiner, mûrir et conduire à bien, si c'est possible, la décoration complète, immense et infinie dans ses détails, d'un tel édifice national, décoration étudiée d'abord en son ensemble, puis dirigée dans toute l'unité de son invention, de manière à en former un vaste poëme où la légende de la patronne de Paris se combinerait avec l'histoire merveilleuse des origines chrétiennes de la France.

Ne lisons pas la suite, où il s'agit de l'Opéra, de ce temple du plaisir qui doit exciter les enthousiasmes du *Figaro*, et, encore une fois, applaudissons à la belle et vraiment patriotique pensée de M. le Directeur des Beaux-Arts.

Une autre nouvelle nous reporte aux tristesses du présent. Le cabinet de Berlin vient de rappeler, dit-on, au gouvernement français que l'article 5 du traité de Francfort, en vertu duquel on doit faire coïncider *sans retard* les limites diocésaines des territoires cédés à l'Allemagne avec les limites politiques, n'a pas encore été mis à exécution. Le duc Decazes a répondu qu'il était tout prêt à entamer des négociations à ce sujet. Le gouvernement de Versailles s'est mis, en conséquence, en relation avec les évêques des départements frontières, et lorsqu'il aura pris auprès d'eux tous les renseignements nécessaires, des négociations auront lieu entre les deux cabinets. Ces négociations ne pourront aboutir sans l'intervention du Saint-Siége, qui peut seul distraire une partie du troupeau chrétien de l'autorité spirituelle des pasteurs légitimes, et à qui il appartient de tracer les limites des diocèses. Il y a là, par conséquent, un travail diplomatique à entreprendre qui n'est pas sans difficulté.

Nous devons dire ici quelques mots sur un fait qui vient d'affliger profondément nos frères de la Lorraine et de l'Alsace. On sait quel a été le résultat des élections pour le Parlement,

allemand. Les deux évêques des pays arrachés à la France et plusieurs prêtres, connus par leur attachement à leur ancienne patrie, ont été élus pour protester contre l'annexion et pour défendre les droits de l'Eglise catholique.

Dès la première séance à laquelle ils ont assisté, les députés de l'Alsace-Lorraine ont fait entendre leur protestation. Nous n'avons pas à nous occuper ici de ce qui concerne la question politique, mais nous devons dire, à cause du parti que les ennemis du catholicisme cherchent à en tirer contre nos coreligionnaires, que Mgr Ræss, évêque de Strasbourg, a, en cette circonstance, prononcé des paroles malheureuses qui ont fortement froissé les sentiments patriotiques de ses électeurs.

Il y a, dans tout cela, bien des obscurités, que n'a pas complétement éclaircies la lettre écrite à ce sujet par Mgr Ræss; mais, ce qui est certain, c'est qu'on ne saurait tourner contre nos coreligionnaires d'Alsace et de Lorraine les paroles de l'évêque de Strasbourg, puisque tous les autres députés, et particulièrement les prêtres, et, avec eux, tous les électeurs catholiques de Mgr Ræss, protestent contre ces paroles et montrent une vive irritation. La question politique mise de côté, il n'y a donc là rien qui permette de dire que les catholiques d'Alsace sont moins patriotes que les protestants du même pays. Les faits sont là pour prouver le contraire.

Nous n'en dirons pas davantage sur ce douloureux incident; nous devions en dire assez pour défendre le catholicisme injustement attaqué à cette occasion.

III

En Allemagne, M. de Bismark vient de déposer sur le bureau de la Diète fédérale le projet de loi suivant, *concernant les membres du clergé déposés et privés de leurs fonctions par sentence juridique*; c'est le complément de la série des lois contre la liberté de l'Eglise ; en voici le texte :

§ 1er. Les ecclésiastiques qui ont été privés de leur charge par sentence juridique peuvent être déclarés déchus de leur nationalité par une décision du pouvoir central de leur pays. La police peut, en attendant que cette décision soit rendue, leur assigner un

lieu de résidence et leur défendre le séjour dans des localités déterminées.

§ 2. Les dispositions du paragraphe 1er sur la privation des droits de nationalité et sur la défense de séjourner en certaines localités peuvent être appliquées aux ecclésiastiques qui ont été condamnés juridiquement à des peines pour avoir rempli des fonctions dans une charge qui leur a été accordée et qu'ils ont acceptée contrairement aux prescriptions de la loi. La police est déjà autorisée, dès l'ouverture de l'instruction judiciaire, à refuser le séjour dans certaines localités à des ecclésiastiques accusés, jusqu'à l'entier achèvement de l'instruction.

§ 3. Les ecclésiastiques qui, selon les prescriptions de la présente loi, ont été condamnés à la déchéance de leur nationalité, ne pourront pas obtenir la naturalisation dans un autre Etat de la Confédération sans l'assentiment de la Diète fédérale. Il ne pourra pas non plus leur être accordé de séjourner dans un Etat de la Confédération si le séjour leur a été interdit dans leur propre pays.

La persécution continue contre les évêques. Le vendredi 6 mars, à six heures du soir, Mgr Mathias Eberhard, évêque de Trèves, à été arrêté et conduit sous escorte à la prison de sa ville épiscopale. Peu d'instants auparavant, le chapitre de la cathédrale, qui savait que le moment de l'arrestation du vénérable pontife était arrivé, s'était rendu auprès de lui pour y assister. L'arrestation a été exécutée par le conseiller Spangenberg. Quand il annonça au prélat qu'il l'arrêtait au nom de la loi, Mgr Eberhard protesta encore une fois, puis il lui dit : « Me voici, faites de moi ce que vous voudrez, employez la « force. » Le conseiller saisit le prélat par la main et l'entraîna. Une foule immense s'était assemblée devant le palais et dans les rues adjacentes. Le cortége passa à travers tout ce monde, qui se jeta à genoux en poussant des sanglots. L'évêque bénit encore une fois tout ce peuple qui versait des larmes. La prison de Trèves est un ancien couvent de Dominicains. Le prélat put donc dire les premières vêpres du sixième centenaire de saint Thomas d'Aquin, enfermé dans une cellule de dominicain. Il se trouve à peine à deux cents pas de sa cathédrale. Passera-t-il dans cette prison les deux années de captivité auxquelles il a été condamné ? Il n'y a pas eu de troubles dans

la ville. La population se trouve dans la consternation la plus grande. Les églises vont être tendues de noir, et les cloches, comme les orgues, garderont le silence. Les évêques d'Allemagnes n'avaient-ils pas raison d'exprimer dans la lettre que nous avons reproduite il y a huit jours, la crainte de ne pouvoir bientôt communiquer avec leurs ouailles ?

Le 9 mars, le séminaire catholique de Trèves a été fermé par mesure administrative. Cette mesure a provoqué des scènes tumultueuses. Une foule nombreuse s'est rassemblée devant les bâtiments du séminaire, attendant le retour des professeurs qui étaient sortis pour aller déjeuner. La police a empêché la rentrée des professeurs dans le séminaire. La force armée a dissipé le rassemblement et a occupé le séminaire sans résistance. La ville est maintenant tranquille.

Ce qui s'est passé à Munster, en Westphalie, le 23 février, lorsque la police a voulu procéder à la vente des meubles saisis chez l'évêque, qui avait été condamné comme les autres à une amende, montre quelles sont les dispositions des populations. Vers neuf heures, le commissaire-priseur, un officier de police et deux agents se rendirent au palais épiscopal pour chercher les meubles et les transporter sur la place située devant le tribunal d'appel où l'enchère devait avoir lieu. Ce n'est qu'à grand'peine qu'on avait pu engager ces deux agents à se prêter à cette opération ; tous les autres avaient prétexté de pressantes occupations ailleurs. On se hâta aussitôt de descendre des fauteuils, des chaises, des sophas, etc., sur la place publique. Sur ces entrefaites, la foule s'était amassée ; elle grandissait de minute en minute, de sorte qu'en moins d'un quart d'heure la place de la Cathédrale était couverte littéralement de spectateurs. Il va sans dire que de tous côtés partaient des cris d'indignation, quand tout à coup on entendit de l'endroit où se trouvaient les meubles les cris de : *Hurrah* ! *bravos* ! des centaines de fois répétés. Que s'était-il passé? La femme d'un des agents avait pu pénétrer jusqu'auprès de son mari, et après lui avoir vivement reproché son action, elle le prit par le bras et l'entraîna après elle. Les cris de bravo ! se mêlèrent à un cri formidable de : *Vive Monseigneur* ! sortis à la fois de plusieurs

milliers de poitrines. Ces cris décontenancèrent le commissaire-priseur et l'officier de police, d'autant plus qu'une vingtaine de jeunes gens, tous élèves du Gymnase, s'étaient déjà emparés de quelques meubles et les avaient rentrés au palais. L'officier déclara alors qu'il ne procéderait pas à la vente ce jour-là, et il s'en alla. Les cris de : *Vive l'évêque* ! redoublèrent, et à peine la police eut-elle le dos tourné, que les meubles furent portés en un clin d'œil au palais. L'officier de police avait voulu engager un juif qui était présent à lui prêter main-forte : « Que Dieu m'en préserve, » répondit-il, et il disparut de la foule. La place de la Cathédrale était encore encombrée à six heures du soir, quand le clergé de la ville se rendit en corps auprès de l'évêque pour lui exprimer ses doléances. Dans la prévision d'un conflit, les postes militaires avaient été triplés. Le même jour, Mgr l'évêque de Munster venait encore d'être condamné à 640 thalers (2,400 francs) d'amende.

En Bavière, cette politique de persécution vient d'éprouver un sérieux échec. Le pseudo-évêque des vieux-catholiques d'Allemagne, que la Prusse a, comme on le sait, revêtu des attributs épiscopaux, avait demandé, au gouvernement de Munich, d'être reconnu évêque des vieux-catholiques de la Bavière.

Le gouvernement de Munich, sur les instances pressantes de Berlin, avait chargé une commission d'examiner la demande de M. Reinkens, et la commission avait confié au professeur Poezl, membre de la Chambre haute, la mission de présenter un rapport sur la question. M. Poezl vient de terminer son travail, qui aboutit à des conclusions peu favorables et peu flateuses pour la requête de l'évêque vieux-catholique. Le rapporteur pense que la législation actuelle de la Bavière ne permet pas de reconnaître la qualité épiscopale à un prélat qui est en hostilité avec le saint-siége de Rome, et qu'il faudrait modifier la constitution pour pouvoir imiter, en ce qui concerne M. Reinkens, l'exemple donné par la Prusse.

M. Poezl passant, à juste titre, pour un des jurisconsultes les plus savants de la Bavière, on ne doute pas que la commission instituée par le gouvernement se ralliera à son opinion ; et, ne

conséquence, de longtemps encore, les vieux-catholiques, malgré la pression de leurs patrons, resteront éloignés de la Bavière ; car, même si le gouvernement osait présenter un projet de modification de constitution, la Chambre haute le repousserait avec autant de dédain que de mépris.

Si les vieux-catholiques éprouvent quelques déboires en Bavière, les jansénistes de Hollande les consolent.

L'Eglise janséniste d'Utrecht vient de prendre officiellement la désignation d'Eglise *vieille-catholique*, et M. C. Diependaal, prêtre au Helder, a été nommé archevêque. Ce fait ne manque pas d'importance. Jusqu'à présent les jansénistes de Hollande avaient prétendu rester en relation avec Rome ; chaque fois qu'ils nommaient un évêque, celui-ci s'empressait de communiquer son élection au Pape, en demandant sa confirmation ou du moins son approbation, et le Pape répondait en l'excommuniant. Aujourd'hui ces dissidents renoncent à leur prétention séculaire, rompent avec Rome et se rangent parmi les *vieux-catholiques*. Ils devaient en arriver-là, comme les *vieux-catholiques* doivent aboutir au protestantisme, ou, pour mieux dire, à la libre pensée.

IV

De bonnes nouvelles sont arrivées de Cuba, où, nos lecteurs le savent, un douloureux schisme s'était déclaré dans le chapitre de Santiago, dont une partie reconnaissait les pouvoirs de l'apostat Llorente, soutenu par le gouvernement, tandis que les autres chanoines et la plus grande partie du clergé restaient fidèles au vicaire général capitulaire, D. Orbera, reconnu par le Saint-Siége. Le gouvernement reconnaissait Llorente, l'archevêque intrus, comme légitime ; le tribunal de Santiago s'est déclaré en faveur du droit en prononçant que le siége archiépiscopal était vacant et en faisant rendre la liberté à D. Orbera chargé de l'administration du diocèse. On dit que Llorente est disposé à abjurer ses erreurs et à remettre entre les mains de l'autorité légitime les pouvoirs qu'il avait usurpés. Tous les prêtres poursuivis pour avoir refusé d'obéir à l'archevêque intrus ont été acquités par les tribunaux, et beaucoup sont

déjà rentrés dans leurs paroisses, où ils ont été accueillis par des réjouissances publiques.

V

Quant à l'Italie, elle s'engage de plus en plus dans la persécution, et ne marche que trop fidèlement sur les traces de l'Allemagne, qui la pousse et l'excite. Voici des articles qui doivent être insérés dans le Code pénal italien sur *les abus des ministres du culte dans l'exercice de leurs fonctions.*

Art. 216. — Le ministre d'un culte qui, abusant de quelque manière que ce soit de son propre ministère ou des moyens spirituels, trouble la conscience publique ou la paix des familles sera puni de la détention de quatre mois à deux ans, et d'une amende qui pourra s'élever jusqu'à mille lires.

Art. 217. § 1er. — Le ministre d'un culte qui, dans l'exercice de son ministère, soit par un discours prononcé ou lu en réunion publique, soit par des écrits publiés de tout autre manière, censure ou bien outrage, par un autre fait public, les institutions, les lois de l'Etat, un décret royal ou tout autre acte de l'autorité publique, sera puni d'une détention de trois mois et d'une amende de mille lires.

§ 2. — Si le discours, l'écrit ou le fait dont il est parlé dans le paragraphe précédent, a pour but de provoquer la désobéissance aux lois de l'Etat ou à un acte de l'autorité publique, le coupable sera puni de la détention de quatre mois à deux ans, avec une amende qui pourra s'élever jusqu'à deux mille lires.

§ 3. — Si la provocation est suivie de violence ou de résistance à l'autorité publique ou d'un autre délit, l'auteur de la provocation, quand celle-ci ne constituera pas la complicité, sera puni de deux ans de détention, maximum de la peine, et d'une amende de deux mille lires, qui pourra même être portée à trois mille lires.

Art. 218. — Les ministres d'un culte qui feront des actes de de culte extérieur contre la défense du gouvernement, seront punis de la détention qui pourra aller jusqu'à trois mois, et d'une amende qui pourra s'élever à deux mille lires.

Art. 219. — Tout autre délit commis par un ministre du culte dans l'exercice de son ministère, même par le moyen de la presse, sera puni de la peine ordinaire, augmentée toujours d'un degré.

Telles sont les libertés qu'on travaille à donner à la religion catholique au nom de *l'Eglise libre dans l'Etat libre*

J. CHANTREL.

AU VATICAN.

Le dimanche 1er mars, quelques dames romaines du cercle appelé du *Saint-Cœur de Marie,* fondé pour sauvegarder la foi et les mœurs des femmes du peuple (*popolane*), ont été reçues par le Pape. A leur tête se trouvaient Mme la marquise Raggi, vice-présidente, et Mme Giovenale, secrétaire. Celle-ci a lu une adresse au nom des dames et des *popolane,* lesquelles étaient environ 500, des trois paroisses de Saint-Laurent *in Lucina*, de Saint-André *delle Fratte*, et de Sainte-Marie *in Via*, avec les curés de ces paroisses et un assistant ecclésiastique, M. l'abbé Fausti.

L'adresse, rédigée en termes simples et dignes, faisait ressortir l'utilité de l'œuvre, exprimait le dévouement des femmes romaines envers l'auguste Pontife, et implorait la bénédiction de Sa Sainteté.

Pie IX, dans sa réponse, s'est réjoui d'abord de voir devant lui un si grand nombre de Romaines déterminées à affirmer leur foi, non-seulement par la prière, mais encore par les œuvres.

Il a cité les paroles d'un personnage qui disait, la veille même, qu'il ne suffisait pas de prier, qu'il fallait aussi agir, et Sa Sainteté a loué les femmes de Rome, parce qu'elles se conforment à cette nécessité suprême du temps présent.

Cependant il ne faut point agir en vue des biens terrestres, mais en vue des biens célestes, et le Saint-Père, appuyant ce précepte sur un exemple pris dans le texte évangélique, a rappelé la Transfiguration de Notre-Seigneur, en présence de Pierre, de Jacques et de Jean, sur la montagne du Thabor.

Le texte dit : *Son visage* (de J.-C.) *devint brillant comme le soleil, et ses vêtements blancs comme la neige. — Et voici qu'ils virent paraître Moïse et Elie, qui s'entretenaient avec lui. — Alors Pierre, prenant la parole, dit à Jésus : Seigneur, nous*

sommes bien ici, faisons-y, s'il vous plaît, trois tentes, une pour vous, une pour Moïse et une pour Elie. » Or, l'apôtre Pierre devait comprendre bientôt que la terre n'est ni un lieu de repos, ni une demeure fixe, et que tout disciple du Christ doit agir pour le ciel et non pour cette terre.

Le Pape a rappelé également le péché de Pierre, qui, effrayé par une servante, dans la cour du prétoire, renia trois fois le Divin Maître. Mais Pierre n'avait pas encore reçu l'Esprit-Saint qui devait le fortifier dans la foi, l'investir de l'autorité divine dans l'Église et lui faire supporter le martyre.

Parlant de la fermeté des femmes chrétiennes, Pie IX a exalté les actes des femmes allemandes qui consolent les évêques persécutés, notamment l'héroïque Mgr Ledochowski, et qui bravent les rigueurs des policiers et des tribunaux. Il a rendu grâces à Dieu du courage déployé par d'autres femmes, lesquelles viennent de déclarer en Russie qu'elles préféraient à l'apostasie la mort pour elles et pour leurs enfants.

Enfin, il a appelé, avec une effusion de tendresse singulière, sur les femmes romaines, la bénédiction de Dieu, ajoutant qu'il comptait sur l'efficacité de cette bénédiction pour les fortifier dans leur foi et venir à leur aide dans les œuvres.

Le 4 mars, Pie IX a reçu en audience solennelle la Société catholique des Dames de Rome, en présence de plusieurs cardinaux et de NN. SS. les évêques de Tarbes et de Belley, qui se trouvaient alors à Rome. A l'adresse lue par la marquise Antici-Mattei, de la famille des princes Altieri, le Saint-Père a répondu comme il suit (1) :

« Votre présence ici, le motif qui vous a fait passer le seuil de cette demeure et conduit dans ces salles me rappelle à l'esprit une sentence infaillible de l'Esprit divin qui déclare formellement qu'il est bien meilleur de pénétrer sous les sombres voûtes où retentissent les soupirs et où se versent des larmes, plutôt que d'aller là où l'on festoie, où l'on mange, où l'on danse et où l'on se livre à toute espèce de divertisse

(1) Nous prenons la version donnée par *le Monde*.

ments : *Melius est ire ad domum luctus, quam ad domum convivii.*

« Vous, filles bien-aimées, vous vous êtes déterminées à mettre en pratique cette divine sentence, et vous avez préféré mettre le pied sur le seuil du Vatican plutôt que d'aller par ailleurs vous divertir, vous promener et vous distraire.

« Le respect humain ne vous a pas retenues ; bien que, peut-être, quelqu'un ait pu vous dire avec un cynique sourire : Quoi donc allez-vous voir au Vatican ?

« Mais, avec cette franchise avec laquelle Joseph d'Arimathie se présenta à Pilate, — *et audacter petiit* — vous aurez répondu, nous allons voir et vénérer le Vicaire de Jésus-Christ, le Souverain-Pontife. Et, puisque le Vatican est devenu, lui aussi, la maison de l'affliction et des larmes, aurez-vous dit, nous allons soulager l'affliction de notre Pontife par le récit de tout ce que nous faisons pour essuyer les larmes de la veuve, pour secourir le pauvre dans ses souffrances, pour arracher de la voie du péché certaines malheureuses, pour en préserver d'autres de la corruption où on les couvie, etc... Nous voulons, en un mot, par la narration fidèle du bien que nous avons opéré, apporter à son cœur si affligé un motif de consolation.

« L'occasion est on ne peut plus favorable, en ce moment, de suggérer à votre charité une autre œuvre pie, toute de miséricorde et spirituelle.

« Le carnaval est terminé. Dans ces jours de tapageuses bacchanales, je sais fort bien que la plus grande partie de ceux qui affluaient à ces divertissements immodérés et parfois fort peu licites appartenaient en grand nombre à ces individus qui ont passé par la *brèche fatale* pour venir souiller les rues de la capitale du monde catholique. Je le sais ; mais, toutefois, un certain nombre de gens de la lie du peuple indigène n'ont pas manqué de s'abandonner, eux aussi, à de crapuleuses orgies, comme aussi il s'est rencontré d'autres personnes d'une condition plus élevée qui, adhérant à la sentence du poëte païen : *Nunc pede libero pulsanda tellus*, se sont laissées aller à prendre part, sous des voûtes dorées, à d'agréables et parfois à de

scandaleux spectacles, préférant ainsi la maison du plaisir à la maison de deuil.

« Vous aurez là un vaste champ où votre zèle pourra s'exercer envers vos amies, envers les personnes de ces familles, envers tous ceux avec lesquels une occasion favorable vous mettra en rapport, en leur disant à tous que, lorsque l'Eglise de Jésus-Christ est en butte à la plus hypocrite de toutes les persécutions, que lorsque l'on condamne les évêques et les prêtres, les religieux et les épouses de Jésus-Christ à la prison, à l'exil, à la confiscation, aux amendes, et qu'on les menace d'une oppression plus cruelle encore, dites-leur, avec cet esprit de charité que Dieu saura bien vous inspirer ; oui, dites et redites-leur que *melius est ire ad domum luctus, quam ad domum convivii;* car les temps où nous vivons et le triste spectacle que nous avons sous les yeux nous invitent à pleurer et à fuir tout plaisir.

« La société est bouleversée. Eh ! bien, tandis que ceux qui la régissent (et qui la régissent si mal) sont incertains de l'avenir, qu'ils ont recours chaque jour à des mesures de plus en plus mauvaises, est-ce qu'une âme vraiment chrétienne doit s'abandonner aux joies du monde, et s'écrier, pour ainsi dire, avec les impies: *Edamus et bibamus, cras enim moriemur?* Non, oh! non. Dieu ne le permet pas.

« Filles bien-aimées, prenez, oui, prenez de nouveau courage au souvenir que je vais vous rappeler de deux dames romaines vraiment fortes, qui sont mortes dans la première moitié de ce siècle : l'une en 1825 et l'autre en 1836, et dont on a introduit la cause de canonisation (1).

« La première d'entre elles vit sa vie entière s'écouler entre les actes de la charité et ceux de la patience que lui fit pratiquer d'une façon toute spéciale la personne avec laquelle elle était le plus étroitement et le plus indissolublement liée, et pour qui elle multiplia ses prières sans pouvoir obtenir le changement de son cœur et qu'il fît pénitence. Mais, dégagée des liens de la vie, et appelée par Dieu au ciel, elle put obtenir, là, la conversion de celui qui était demeuré sur la terre ; conver-

(1) Le Pape fait ici allusion aux vénérables Elisabeth Canorimora et à Anne-Marie Taigi.

sion complète, car il quitta le monde, et prit l'habit religieux des fils du Patriarche saint François.

« La seconde, morte, elle aussi, en odeur de sainteté, et dont il reste encore vivante une fille, était toute consacrée aux travaux domestiques et à la prière. Elle fut favorisée de Dieu de faveurs extraordinaires ; elle eut, des événements à venir, une connaissance qui se vérifia et qu'elle communiqua par obéissance ; mais elle conserva toujours l'esprit d'humilité et de candeur qui est la condamnation du siècle présent, siècle où priment surtout le mensonge, l'orgueil et la matière.

« Que ces exemples vous donnent le courage nécessaire pour servir avec une ardeur nouvelle Jésus-Christ et sa sainte cause. D'un autre côté, apprenez à avoir une crainte salutaire à la vue des exemples de mort si multipliés de tant et de tant d'individus qui, ayant passé leur vie *in domum convivii*, arrivent à l'heure de la mort au milieu des plus terribles angoisses, sans pouvoir appeler à leur aide les secours de l'Eglise à qui ils furent rebelles, et sans l'assistance de ses ministres qu'ils ont méprisés.

« De sorte que se vérifie ainsi l'épouvantable menace de Jésus-Christ : *Quæretis me, et non invenietis, et in peccato vestro moriemini.*

« Quant à vous, qui cherchez avec sollicitude et amour Jésus-Christ en cette vie, il est bien certain que vous le trouverez aussi à l'heure de la mort. Oui, si vous le trouvez comme un père affectueux qui vous bénit dans le temps, vous le trouverez aussi comme l'objet le plus doux de bénédiction dansl es tabernacles éternels. »

PIE IX ET NOTRE-DAME DE LOURDES.

Nous empruntons le touchant récit qui suit à la *Revue catholique* de Tarbes, dont le directeur a reçu cette lettre :

Vous n'ignorez pas, monsieur le Directeur, que pour rendre plus vivante encore dans l'âme de Pie IX la pensée de la Vierge de Lourdes, l'évêque de Tarbes avait voulu offrir au Saint-Père le *présent du Sanctuaire de l'Immaculée.* Un des meilleurs artistes de Paris avait été chargé de faire un cadre en

bronze doré, enrichi de cinq émaux. Au-dessus du cadre sont placées les armes de Pie IX, au bas les armes de Mgr Langénieux. Au centre du cadre un émail cloisonné, du plus beau dessin, représente la très-sainte Vierge telle qu'elle apparut à l'Enfant de ses révélations autour; de la tête de la Mère de Dieu sont écrites en émail blanc ces paroles : JE SUIS L'IMMACULÉE CONCEPTION ; à ses pieds on a mis le texte du livre des *Rois*, que Marie semble adresser au Souverain Pontife : QUICVMQUE GLORIFICAVERIT ME GLORIFICABO EVM ; « celui qui m'aura glorifiée je le glorifierai. » Les quatre émaux qui entourent la figure de la Vierge bénie représentent l'église, l'Intérieur du sanctuaire, la Grotte et la ville de Lourdes. Au-dessus de l'image de l'Eglise on a gravé ces mots : HODIE REDDIDI VOTA MEA ÆDIFICAVI TEMPLVM DOMINI. C'est la France, c'est l'Eglise entière qui confesse devant Dieu qu'elle a élevé le temple que Marie a voulu être bâti sur les rochers de nos montagnes. — Le sanctuaire est décoré de toutes les bannières des provinces et des villes de France, et le verset du livre des *Cantiques* a été écrit au-dessous : MILLE CLYPEI PENDENT EX EA ; « mille boucliers sont suspendus à ses murailles. » Autour de l'émail qui représente la Grotte on a tracé la parole des *Psaumes* : LEVAVI OCULOS MEOS IN MONTES VNDE VENIET AVXILIVM : « J'ai levé mes yeux vers les montagnes, d'où viendra le secours. » Enfin au-dessous de l'émail qui figure la ville de Lourdes on lit ces mots : NON POTEST ABSCONDI CIVITAS SVPRA MONTEM POSITA ; « elle ne peut être gnorée, la cité bâtie sur la montagne. »

Les ornements accessoires sont de bon goût et très-simples ; de chaque côté du cadre on a placé une guirlande de cette herbe des montagnes que la Vierge ordonna à Bernadette de manger, en signe de pénitence : entre les émaux est le chiffre de la très-sainte Vierge. Une petite plaque de cuivre porte cette inscription : PIO IX B. V. MARIAM SALUTANTI IMMACVLATAM IMMACVLATÆ EPISCOPVS CIVITASQ. D. D. D. MDCCCLXXIV.

A Pie IX qui a salué Immaculée la B. V. Marie; l'Evêque et la Cité de l'Immaculée.

Un chevalet de bronze permet de dresser le cadre sur le bureau du Souverain Pontife.

Ce fut jeudi 19 février que Mgr de Tarbes put offrir à Pie IX

ce beau présent. Le Saint-Père considéra attentivement chacun des émaux, lut les inscriptions, puis son regard et son cœur se reportèrent vers la douce Vierge, et joignant les mains sur sa poitrine il dit :

Sancta Mater, istud agas,
Crucifixi fige plagas
Cordi meo valide.

« Sainte Mère, écoutez mes vœux ; blessez profondément mon cœur des plaies du Crucifié. » En même temps que les lèvres du Pontife prononçaient les paroles, sa main s'appuyait avec plus de force sur sa poitrine ; il semblait qu'il voulût lui-même enfoncer dans son cœur le glaive des souffranc es L'Evêque reprit les strophes du *Stabat* :

Tui Nati vulnerati,
Tam dignati pro me pati.
Pœnas mecum divide.

« Partagez avec moi les peines de votre Fils blessé et sanglant qui pour moi a daigné souffrir. »

Le Pape disait ensuite une nouvelle strophe, et ainsi, dans ce délicieux entretien, la prière sublime qui célèbre la Compassion de Marie fut récitée presque entièrement.

De nouveau, Pie IX tourna un regard de confiance vers l'image de Marie : « Voilà, dit-il, toute mon espérance ; car des « espérances humaines, il n'y en a pas. Salut donc, Etoile de « la mer, salut donc, Mère de notre Dieu, Marie toujours « Vierge, Marie, porte heureuse du ciel. »

Joignant une seconde fois les mains, le Saint-Père récita avec l'évêque de Tarbes l'hymne *Ave maris Stella.*

Monseigneur demandait que le présent du *Sanctuaire de Lourdes* fût sans cesse sous les yeux du Souverain Pontife, sur le bureau même où il travaille. Pie IX choisit une place meilleure encore : « Non, dit-il, je mettrai ce tableau dans mon « oratoire; là où je vais plusieurs fois chaque jour adorer le « divin Sacrement. Et si mon âme est désolée, s'il me semble « que Dieu est sourd à notre voix, je lèverai mes yeux vers

« l'Immaculée ; Elle priera avec nous. Elle priera pour nous. »

Ave maris Stella!

Le Pape exprima ensuite toute la joie qu'il éprouvait à la vue des miracles de grâce qui s'opèrent à Lourdes, à la vue surtout de tant de conversions, de prières si ferventes pour l'Eglise et pour la France.

E. Pousset, *prêtre*, S. M.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE

Lettre du R. P. Collet en réponse au rapport fait contre lui :

A Monsieur Cérésole, chef de la justice et de la police fédérales.

Monsieur,

Je viens de lire le rapport que vous avez présenté le 29 janvier au Conseil fédéral sur l'*Appel des catholiques suisses aux puissances signataires du traité de Vienne*. Permettez-moi de relever une des principales erreurs que j'y ai remarquées, car elle est la base sur laquelle vous fondez votre accusation.

Pour faire croire que mon récit ou ma « version ne peut pas être admise, » vous dites :

« En effet, on a trouvé chez Collet, le 26 janvier, un exemplaire de l'*Appel* portant, comme les autres : Bar-le-Duc, imprimerie des Célestins. Bertrand. »

Non, monsieur, on n'a pas trouvé cet exemplaire. C'est moi qui l'ai tiré spontanément de l'endroit où je l'avais caché pour le dérober aux yeux des personnes qui m'approchent, et qui l'ai remis à M. le substitut du procureur général. Il n'est donc pas vrai que « cet exemplaire fut mis sous mes yeux par le commissaire de police. »

Il n'est pas vrai non plus qu'alors « je fus obligé de reconnaître qu'il m'avait été remis par la poste; timbré de Bar-le-Duc. » Car c'est moi encore qui ai déclaré à ces messieurs que cet exemplaire n'était point sorti du ballot, mais qu'il était venu par la poste. Il n'a pas été question du timbre de Bar-le-Duc. N'ayant pas fait attention au timbre de la poste, je n'ai jamais su quel il était. Mais je parlais du lieu de l'impression indiqué sur cet exemplaire comme sur les autres, ce qui est bien différent.

Si j'avais déclaré y avoir vu le timbre de Bar-le-Duc, je n'aurais

pas pu dire aussitôt après que « j'ignorais d'où venait cet exemplaire. » Je suis incapable, monsieur, d'une contradiction aussi grossière.

Vous ajoutez que, « en face de cette circonstance qui détruisait complétement mes premières affirmations, j'ai été obligé de reconnaître que je soupçonnais que le ballot renfermait des brochures pareilles à celle que j'avais reçue de Bar-le-Duc. » Mais, encore une fois, monsieur, je n'ai jamais reconnu que la brochure apportée par la poste vînt de Bar-le-Duc. Donc la prétendue circonstance qui, selon vous, détruisait mes premières affirmations, est, de votre part, une pure invention. Donc elle ne pouvait rien détruire et elle n'a rien détruit.

Je ne fus donc pas non plus « obligé de reconnaître, comme vous l'assurez, que le ballot renfermait d'autres brochures pareilles. » J'ai dit seulement, et de moi-même, qu'en voyant sur l'adresse du ballot le nom d'un imprimeur de Bar-le-Duc, j'avais soupçonné qu'il pouvait renfermer des brochures pareilles à celle que j'avais reçue et qui avait été imprimée à Bar-le Duc. Mais je me suis hâté d'ajouter qu'un soupçon ne constituait pas une preuve juridique, attendu que le même imprimeur ou libraire peut envoyer aux mêmes personnes, à deux jours de distance, des ouvrages tout différents.

Cette partie de votre rapport, monsieur, est donc entièrement fausse. Or, comme elle est la base de toute votre argumentation, il est évident que, la base démolie, toute l'argumentation croule.

Souffrez, monsieur, que je place ici quelques rectifications essentielles au rapport de M. Berdez. Les droits de la vérité l'exigent.

Je ferai observer d'abord que M. Berdez reconnaît n'avoir contre moi que des « indices. » Or, tout le monde avouera que si des indices peuvent bien engendrer un soupçon, une conjecture, tous les soupçons, toutes les conjectures imaginables ne suffisent pas pour former une preuve. Or, il faut des preuves pour prononcer une condamnation, et M. Berdez, malgré toute sa pénétration, n'en a point trouvé !

M. Berdez me fait un crime « d'avoir eu connaissance de la rédaction de d'*Appel.* » Mais j'affirme que je n'ai bien su que par la déclaration de M. Urquhart citée dans son rapport, et par la lettre de M. l'abbé Defourny, qui a conçu le projet de cet écrit, que M. Defourny en est le seul auteur.

M. Berdez dit que « j'étais chargé de recevoir les exemplaires et de les distribuer. » Je déclare, au contraire, que j'ai été averti,

c'est vrai, de l'arrivée du ballot, mais que je n'ai été chargé de rien par personne.

Enfin, M. Berdez dit : « C'est ainsi que, contrairement aux dénégations de l'abbé Collet, il a été constaté qu'il a expédié lui-même quinze exemplaires de l'*Appel* à des personnes haut placées de l'étranger, une à Montbéliard, cinq en Autriche-Hongrie, trois en Prusse, deux en Suède, deux en Norvége et deux en Russie. » J'ai l'honneur de vous répéter, monsieur, ce que j'ai dit à M. Berdez lui-même : ce qu'il avance là est absolument faux.

Maintenant, permettez-moi, monsieur, de comparer les mesures de rigueur qui ont été prises envers moi avec l'indulgence qu'à bon droit vous avez eue pour M. Urquhart.

Je commence par vous féliciter, aussi bien que M. Berdez, de lui avoir rendu pleine justice, et j'y applaudis de tout mon cœur. Mais je prendrai la liberté de vous demander comment, s'il n'existe contre lui (ce qui est très-vrai) aucune charge de nature à motiver sa mise en accusation, il peut en exister contre moi? Car il savait par qui, en Angleterre et en France, le projet d'*Appel* avait été conçu, par qui il avait été rédigé, et il avait désigné le rédacteur, tandis que j'ignorais complétement plusieurs de ces particularités et que je n'étais pas même bien sûr des autres. Si M. Urquhart est innocent, et il l'est en effet, M. Berdez le déclare, comment suis-je coupable?

De plus, M. Berdez certifie que « je n'ai pas envoyé des exemplaires en Suisse. » D'autre part, je nie, comme absolument faux, l'envoi d'exemplaires à Montbéliard, etc., et je le défie de nommer une seule personne à laquelle j'aie jamais envoyé quoi que ce soit à Montbéliard, en Suède et en Norvége. Comment donc expliquer pourquoi il n'existe aucune charge contre M. Urquhart, qui, d'après votre rapport, « a reconnu avoir reçu quelques exemplaires de l'*Appel*... qu'il a envoyés à quelques amis » et qu'il en existe assez contre moi pour motiver mon expulsion?

Je livre ces faits, monsieur, à la justice de l'opinion publique, et je veux avoir encore assez de confiance dans votre loyauté, dans l'équité du Conseil fédéral, pour espérer que la sentence sera rappelée.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Firmin Collet.

UN CURÉ INTRUS.

Nous n'aimons pas, nos lecteurs ont pu le remarquer, à nous appesantir trop sûr les scandales donnés par les prêtres intrus qui affligent en ce moment les catholiques de la Suisse; nous nous abstenons par charité pour eux et par respect pour nos lecteurs, et nous nous efforçons, tout en signalant le mal, de ne pas y arrêter trop longtemps l'attention. Il y a cependant des scandales et des fautes qu'il importe de révéler dans l'intérêt de la religion, qui est si violemment attaquée, et, surtout, dans l'intérêt de ceux qni pourraient se laisser séduire. C'est pourquoi nous publions aujourd'hui les renseignements qu'on nous adresse de la Savoie sur l'ex-chanoine Portaz, curé intrus de Delémont, au sujet duquel les divers archiprêtrés ou doyennés du diocèse de Maurienne ont présenté une adresse à Mgr Lachat, l'illustre et courageux évêque de Bâle.

La presse religieuse, tout en ne s'occupant qu'avec une extrême discrétion de toute cette affaire, en a fait connaître les principaux détails. On sait qu'une certaine dame du nom de Cantianille, qui avait déjà fasciné un prêtre du diocèse de Sens, aujourd'hui revenu de ses illusions et repentant de ses scandales, est venue, accompagnée de la famille de ce prêtre, se fixer à Saint-Jean de Maurienne, vers la fin de 1866, pour y jouer le rôle qu'elle avait joué dans le diocèse de Sens, celui de prophétesse et d'énergumène en même temps. Elle y fut accueillie par le chanoine Portaz, chancelier de l'évêché, qui était tout disposé à la séduction par ses dispositions au mysticisme, par le peu de solidité de ses études théologiques et surtout par un orgueil dont le clergé avait eu plus d'une fois à souffrir. Le malheureux chanoine se laissa séduire par les brillantes perspectives qu'on présentait à son ambition, tout en n'ayant l'air que de faire appel à son zèle pour la régénération sociale et religieuse du pays et de l'Eglise. Le clergé du diocèse, qui n'avait pas tardé à deviner les intrigues et le danger, et que révoltaient les singulières doctrines de la prophétesse, protesta et déféra la question à Rome. Le Pape condamna les doctrines et combattit les illusions. L'ouvrage du prêtre de Sens qui avait été d'abord séduit et qui est venu à résipiscence,

fut condamné à Rome comme il l'avait été à Sens, et l'on put espérer que tout était fini.

Le chanoine Portaz s'est chargé lui-même de dessiller les yeux de ceux qui lui avaient continué leur confiance, par son départ volontaire du diocèse en 1868 et par sa cohabitation avec la dame Cantianille. Son acceptation de la cure de Delémont, au mépris de l'autorité ecclésiastique légitime, doit achever d'éclairer ceux qui avaient encore des illusions sur son compte. Le clergé du diocèse de Saint-Jean de Maurienne a tenu à séparer sa cause de celle du prêtre apostat, par les adresses envoyées à Mgr l'évêque de Bâle. Nous ne pourrions les reproduire toutes ici ; nous nous contenterons de reproduire, d'après L'*Union savoisienne*, celle de l'archiprêtré de Chamoux, qui peut être considérée comme exprimant les sentiments de tous les autres, et la réponse qu'y a faite Mgr Lachat.

Nous pourrions donner des renseignements plus complets sur tous ces faits; mais nous croyons que le moment n'est pas venu de tout dire; nous n'avons voulu que résumer ici les faits qui sont de notoriété publique; nous n'ajouterons qu'un dernier renseignement, c'est que le coup qui a ébranlé la vertu du chanoine Portaz a été préparé dans une loge maçonnique de Lyon, et que, par conséquent, les ennemis de l'Eglise savent à quoi s'en tenir à ce sujet.

Voici les documents dont nous parlons plus haut :

A Monseigneur Lachat, évêque de Bâle.

Monseigneur,

Lorsque nous vous avons vu personnellement aux prises avec la révolution, nous admirions avec l'univers catholique la modération jointe à l'intrépidité que vous avez déployées dans cette lutte, selon votre devise : *suaviter et fortiter*. Combattant avec les armes de la religion et de la civilisation contre des adversaires qui n'avaient à vous opposer que celles de l'impiété et de la barbarie, et joignant à la noblesse de la cause des qualités personnelles, vous avez donné à la lutte des proportions qui ont épuisé les ressources de leur sagacité, et l'avez maintenue à une hauteur qu'ils n'ont pu atteindre ; car le mensonge, l'injustice, la haine, la ruse et l'intrigue ne sont pas de taille à se mesurer avec la vérité, le droit, la loyauté, la

grandeur d'âme et surtout la charité. Aussi sont-ils demeurés à vos pieds.

Mais quelque admirables que soient *les pieds de ceux qui évangélisent la paix*, ils n'en donnent pas moins prise à la force matérielle, parce qu'ils touchent à la terre. Vous avez donc dû céder l'espace en conservant le droit. Chassé par la violence du siége que la Providence vous avait assigné, vous avez cherché un refuge dans un gouvernement qui n'avait pas pactisé avec la révolution.

Nous suivions avec un vif intérêt vos pas sur la terre d'exil, nous rappelant les paroles du Psalmiste que l'Eglise applique plus particulièrement au ministère pastoral : *Euntes ibant et flebant mittentes semina sua*, sachant que les larmes fécondent ce ministère et préparent une moisson abondante, qui se recueille dans la joie du triomphe ; nous attendions avec une confiance inébranlable le moment où vous deviez recueillir les fruits dont la semence avait été arrosée de vos larmes : *Venient cum exultatione, portantes manipulos suos.*

Mais nous étions loin de soupçonner que le diocèse de Maurienne viendrait ajouter un affluent à la source de vos larmes et accroître les amertumes de votre cœur, en fournissant un contingent à cette cohorte d'apostats, recrutée par le gouvernement de Berne dans tous les coins du monde, qui est venue envahir votre diocèse. Portaz-Grassis, prenant à l'étranger le nom de son père et de sa mère, comme s'il eût voulu flétrir deux noms à la fois, s'est présenté à la curée offerte aux faméliques que l'autorité diocésaine ou l'indignation publique a repoussés de leurs diocèses. Victime d'abord d'une fascination humainement inexplicable, il a suivi les progrès de l'iniquité et est arrivé jusqu'au cynisme. Installé à la cure de Delémont, à la solde des valets de la politique révolutionnaire, il s'y fait agent de perversion auprès de vos ouailles.

Nous comprenons tout ce que l'intrusion de ce mercenaire dans votre troupeau a de poignant pour votre cœur de pasteur. Vous gémissiez sans doute de le voir aux griffes de l'*Ours* de Berne. Mais cet animal féroce, en y portant la terreur, en écartait du moins le danger de la séduction. Le nouvel envahisseur porte la peau de brebis et a la voix douce : il peut donc séduire.

Pasteur vigilant, ne pouvant écarter le mercenaire d'une bergerie ouverte avec effraction par les sbires de la révolution, vous avez jeté le cri d'alarme et signalé le danger. Vos brebis, nous l'espérons, vous resteront fidèles. Mais nous avons à répandre des larmes communes sur cette tentative de séduction, et nous réprouvons avec vous cette usurpation sacrilége de la cure de Delémont.

Lorsque le mal se couvrait d'un voile religieux et prétendait justifier ou dissimuler ses turpitudes, en y faisant intervenir le surnaturel, nous nous sommes souvenus du reproche fait par saint Paul aux Corinthiens : *non... luctum habuistis, ut tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit.* (Cor v.) Nous avons dû faire entendre la voix de nos gémissements, et protester pour répudier cet héritage d'iniquité, dont la honte pouvait rejaillir sur tout le clergé du diocèse, s'il eût gardé une timide réserve ou un silence justement suspect de défaillance dans le sentiment de l'honneur et du devoir. Notre voix a été entendue du Suprême Pasteur de la catholicité. Rome aussi a condamné l'œuvre et ses agents. Mais, hélas! pourquoi le coupable a-t-il fermé les yeux à la lumière de ces avertissements? Fallait-il donc que de déplorables illusions permissent au mal de prendre les proportions d'un scandale européen? Aujourd'hui que le scandale a passé la frontière du diocèse, nous avons aussi à rendre publiques nos protestations, afin de décliner toute complicité, même celle du silence, avec l'indigne qui de séduit s'est fait séducteur.

Si la révolution ou la franc-maçonnerie, sa personnification actuelle, qui avait attaché aux pas de l'infortuné Portaz-Grassis un émissaire des plus dangereux pour le séduire, a compté sur une défaillance de la part du clergé, ou sur une aveugle déférence qui l'eût empêché de flétrir l'iniquité, elle s'est trompée. Elle ne peut se féliciter ici d'avoir remporté une victoire. D'abord, elle ne peut produire que le fruit naturel de ses œuvres, l'immoralité, la dégradation, le cynisme. Elle n'a pas lieu d'être fière, quand elle en est réduite à recueillir les rebuts de divers diocèses, pour en faire les guides qu'elle prétend former à son image. D'un autre côté, elle a provoqué une bruyante explosion de réprobation et ravivé l'horreur du mal. Elle a donc fait ce que ses principes et son intérêt lui commandaient d'éviter. Le trait retourné aurait blessé le cœur de ceux qui l'ont lancé, s'il n'était garanti par la cuirasse de l'impudeur.

Ils avaient cependant scruté les profondeurs de l'art de nuire ces hommes qui ont tenté de bouleverser votre diocèse et le nôtre : *Scrutati sunt iniquitates*; ils y ont épuisé leur habileté : *Defecerunt scrutantes;* ils se sont présentés avec un cœur d'une perversité profonde et insondable : *Accedet homo ad cor altum.* Mais vous leur avez opposé, Monseigneur, un cœur si élevé, que leur perversité n'a pu l'atteindre, et il formera pour vos ouailles un rempart qui abritera leur foi et leur religion. La cause de l'Eglise a trouvé en vous un digne défenseur; et elle peut dire de vous dans un sens

opposé à celui qui s'applique à ses ennemis : *Accedet homo ad cor altum.* Et Dieu y trouvera sa gloire : *Et exaltatur Deus.*

Nous espérons aussi que le coup porté au diocèse de Maurienne sera comme les flèches décochées par une main d'enfant : *Sagittæ parvulorum factæ sunt plagæ eorum.* Elles n'auront atteint que celui qui s'est mis imprudemment à leur portée.

Le résultat final sera celui qu'annonce le Psalmiste : *L'homme juste se réjouira dans le Seigneur, et il espèrera en lui ; tous les hommes qui ont le cœur droit seront glorifiés.* (Ps. LXIII.)

Daignez agréer, l'hommage de la respectueuse admiration, etc.

15 janvier 1874.

Réponse de Mgr Lachat, adressé à l'archiprêtre, curé de Villard-Léger.

Lucerne, Suisse, le 29 janvier 1874, fête de saint François de Sales.

Monsieur l'Archiprêtre,

La lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date du 15 du courant, en votre nom et en celui de vos respectables confrères, est devenue sous votre plume élégante, un écrit remarquable, aussi catholiquement conçu que dignement formulé. Des éloges que vous avez cru devoir m'adresser je ne retiens que ceux qui s'adressent à la sainte cause de la foi catholique que nous défendons, et à mes bien-aimés prêtres, curés et vicaires, qui font ma consolation et qui me donnent le magnifique exemple de l'unité, de la soumission, du zèle, de la charité et d'un courage supérieur à leurs grandes tribulations. A eux, à ces vieillards qui ont blanchi sous le poids du saint ministère si noblement et fructueusement porté depuis quarante ou cinquante ans, à ces jeunes lévites, qui, à peine entrés dans la carrière sacerdotale, ont déjà éprouvé les amertumes que les vétérans ne rencontrent pas toujours : oui, à tout ce digne clergé du Jura toutes vos louanges ; car, d'une part, il en sera saintement fier, les recevant de leurs honorables confrères si estimés dans l'Eglise et qui, dans les mêmes circonstances, leur donneraient l'exemple et seraient leurs émules, je le vois et je le sens au langage dont vous vous servez ; d'un autre côté, ce clergé, je dois le dire, n'est pas indigne de vos louanges, il a gardé la foi et il est demeuré, au prix des plus durs sacrifices, très-fidèle au drapeau de la sainte Eglise catholique romaine, qu'il a porté bien haut de ses mains pures et immaculées ; qu'il a exalté de sa voix éloquente et défendu par ses savants écrits, et avec lequel il est tombé, chacun le tenant

pressé sur son cœur de prêtre, ou sa poitrine vierge, s'immolant pour le Christ et pour la conservation de la foi parmi nos chères populations jurassiennes.

Comparez, monsieur l'Archiprêtre. Mais non : pas de comparaison. Je voulais dire : Voyez ces malheureux qui prétendent remplacer mes prêtres. Tous, flétris dans leurs propres diocèses, ont fui la lumière; ils se sont introduits par la fenêtre dans la bergerie, s'y maintiennent par la violence, se repaissent de la substance des pasteurs et du troupeau fidèle et, se couvrant de la peau de brebis, adoucissant la voix et retirant leurs griffes, ils se proclament leurs pasteurs! Et il arrive ce qui a toujours lieu en de telles conjonctures : *Vœ illi per quem scandalum venit!*

Quant à celui qui est sorti de votre diocèse et que vous désavouez en termes si justement indignés, il ne fait dans sa chute, si honteuse soit elle, rejaillir aucune tache sur votre clergé, qui demeure tout entier soumis à son saint évêque, au Vicaire de Jésus-Christ, dans l'intégrité de sa foi et de ses mœurs.

Cependant, monsieur l'Archiprêtre, je réclame avec instance le secours de vos prières; priez pour nous tous, afin que nul de ceux qui me sont confiés ne périsse et que je ne me laisse point entraîner par ma propre faiblesse. Serrons-nous bien tous autour de la croix du Bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis, afin que nous puissions le suivre dans l'immolation. Et que Dieu très-clément répande sur vous et vos vénérables confrères l'abondance de ses dons!

Veuillez prier plus spécialement pour moi, car il y a aujourd'hui précisément une année que, par un acte aussi insensé qu'arbitraire, on a prétendu destituer l'évêque de Bâle et lui retirer ses pouvoirs spirituels!

Cependant, j'ai l'honneur d'être, en vous priant d'agréer et mes respects et ma gratitude,

Monsieur l'Archiprêtre.

Votre bien dévoué serviteur en Notre-Seigneur,

Signé : EUGÈNE, *évêque de Bâle.*

P. S. J'allais omettre de vous remercier des dons de votre charité pour mon clergé. Que Dieu vous récompense!

LES LOIS CONFESSIONNELLES EN AUTRICHE

Nous avons dit que le gouvernement autrichien avait présenté au Parlement de l'empire des lois dites confessionnelles destinées à combler les lacunes laissées dans la législation par la suppression, non consentie du côté du Saint-Siége, du Concordat de 1855. Les lois nouvelles projetées sont répudiées par l'épiscopat comme attentatoires aux droits de l'Eglise, et elles excitent une sérieuse agitation parmi les catholiques, qui y voient une nouvelle tentative du libéralisme pour éteindre le catholicisme en Autriche.

Les inquiétudes que suscitent les lois projetées et les répulsions dont elles font l'objet ont eu leurs organes éloquents dans l'assemblée annuelle de l'association catholique de Gratz, qui vient de se réunir dans cette ville.

Plus de deux mille personnes assistaient à l'assemblée qui avait mis à son ordre du jour la discussion des projets de loi en question.

Trois orateurs se sont étendus sur ce sujet : S. Exc. le prince Aloïs de Lichtenstein, le comte Antoine de Pergen et S. Exc. le prince Alfred de Lichtenstein.

Dans son discours, souvent interrompu par les chaleureux applaudissements de l'assemblée, le prince Aloïs a plaint l'erreur de certains catholiques qui s'imaginent que les auteurs de la nouvelle législation ecclésiastique n'en feront point l'application ou n'en feront qu'une application modérée et apparente. Ce qui se passe en Allemagne, a-t-il dit, ne devrait laisser aucun doute à cet égard. D'ailleurs, les principes durent et les ministres changent. Ce serait, de la part des catholiques autrichiens, un manque de prévoyance de ne pas croire à la guerre lorsque la déclaration de guerre est déjà faite. La lutte n'est pas seulement engagée en Autriche, mais dans le monde entier. C'est le dernier assaut du libéralisme contre l'Eglise. En Allemagne, le parti catholique a déployé un courage et une abnégation admirables. Si les catholiques d'Autriche ne suivent pas cet exemple, le monde entier dira d'eux qu'ils ont mérité le vasselage parce qu'ils n'ont pas lutté par l'indépendance. Si au lieu de combattre,

ils s'apprètent à des concessions, ils rompent la solidarité qui lie tous les catholiques de la terre, et l'étranger leur reprochera de n'être que des catholiques de deuxième classe.

En France, les révolutions ont démoralisé et déchristianisé la masse du peuple. Il en est de même de l'Allemagne, où à défaut de révolutions, la Réforme a rendu les deux tiers de la population hostiles à l'Eglise catholique. En Italie, un faux patriotisme a conduit au même résultat.

En Autriche, au contraire, grâce à l'illustre dynastie des Hapsbourg, la grande majorité de la population est catholique; les nationalités y sont si intimement liées à l'Eglise que l'on peut dire que tout bon Autrichien doit nécessairement être bon catholique. Aussi toutes les nationalités se rallieront-elles à l'Eglise dans sa lutte contre un pouvoir révolutionnaire. L'orateur en conclut que si l'Eglise déclare avec fermeté que les nouvelles lois sont incompatibles avec la conscience de ses enfants, ces lois ne recevront pas la sanction du souverain. En Allemagne, il est vrai, les évêques ont fait la même protestation, mais là, il y a en tête de l'Etat un homme disposant de moyens violents et animé d'un esprit despotique, et l'orateur ne croit pas que les hommes d'Etat autrichiens songent à la violence et au despotisme.

Le libéralisme succombera dans cette lutte suprême. Il a promis toutes les libertés tant qu'il en avait besoin lui-même pour arriver à la domination. Aujourd'hui, il retire tout ce qu'il a promis. C'est pourquoi le libéralisme disparaîtra pour faire place à ces deux partis extrêmes : le catholicisme, qui promet aux peuples le ciel, et le socialisme, qui leur promet la terre. Entre ces deux partis, le libéralisme aura le sort d'un homme assis par terre entre deux chaises.

En terminant, le prince a invité les catholiques à ne pas faire de concessions à leurs adversaires. La lutte seule conduit à la victoire. Et ici il s'agit de triompher et non de faire la paix, parce que la paix est impossible.

Le discours du comte de Pergen n'est pas moins remarquable. l'orateur, qui a étudié à fond l'esprit des nouvelles lois, prémunit ses coreligionnaires contre leur modération apparente.

Ces lois sont tellement vagues et élastiques qu'elles rendent l'Etat omnipotent dans les questions religieuses. Si elles devaient entrer en vigueur, les protestants seraient la secte la plus privilégiée de l'Empire et les couvents auraient bientôt disparu de l'Autriche. Il y a entre autres un paragraphe qui dit qu'une partie des prébendes sera affectée aux besoins du culte catholique et au budget des cultes. Cette clause mettrait tous les biens de l'Eglise sous le séquestre de l'Etat. Il est écrit : « Qui donne au pauvre prête à Dieu ; » mais il n'est écrit nulle part que ce qu'on donne au pauvre, on doit d'abord le prendre au riche. Par de semblables procédés, l'Etat ferait tout simplement le jeu des communards et des internationalistes.

Ces lois ne tendent qu'à créer une Eglise de l'Etat, une Eglise nationale séparée de Rome. L'exposé des motifs montre clairement cette tendance. Il y est dit que l'Etat part de ce point de vue que « le concile du Vatican, en modifiant la doctrine et la constitution de l'Eglise envers l'Etat, » etc. L'Eglise est éternelle et immuable, et elle est aujourd'hui ce qu'elle a toujours été. Par dogme on n'entend que ce qui a été cru dès le commencement, et il n'existe pas de nouveau dogme modifiant la constitution de l'Eglise. Il ne faut pas confondre le dogme avec la définition du dogme. L'Eglise, par exemple, a toujours cru aux sept sacrements, et cependant le canon qui s'y rapporte n'a été formulé qu'au concile de Trente. Il n'y a pas plus de nouveau dogme qu'il n'y a de nouvelles vérités. Car la vérité se trouve et ne s'invente pas, et pour la trouver, il faut qu'elle existe.

« L'Eglise, a dit l'orateur, est une *societas perfecta ;* elle est plus vieille que l'Etat moderne qui prétend s'immiscer dans ses affaires et qui n'est en réalité que l'enfant de la mère *Réforme* et des pères *Grands principes de* 1789. L'Eglise n'a jamais été dangereuse pour l'Etat, surtout pour l'Etat autrichien. Sans notre Eglise, il n'y a pas même d'Autriche ! Quel fut le premier pas vers la fondation de la monarchie ? C'est le pas du premier et du plus grand des Hapsbourg qui descendit de cheval et mit le pied dans le lit du Wildbach pour accompagner dans les vagues furieuses le prêtre portant le Saint-Sacrement. Cet exemple trace le devoir des princes catholiques. La révolution aussi est un Wildbach, et à travers ses vagues mugissantes les

princes catholiques doivent accompagner l'Eglise en étendant sur elle une main protectrice. »

L'orateur a blâmé ensuite les catholiques libéraux, qui sont les auteurs indirects des nouveaux projets de lois, et que le Saint-Père a si bien caractérisés dans deux mémorables brefs, le premier du 10 février 1873 aux catholiques allemands, et le second du 6 mars 1873 à l'Association de Saint-Ambroise à Milan. Ces hommes ne manquent pas en Autriche. Ils n'ont jamais approfondi la doctrine de l'Eglise, et ils ne cherchent qu'à réconcilier la lumière avec les ténèbres, oubliant ces mots du Sauveur : « Qui n'est pas avec moi est contre moi. »

La vérité triomphera aujourd'hui comme autrefois ; car le Christ en a donné la promesse à son Eglise par ces mots : *Et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* Depuis des années, nous luttons en Autriche pour le droit sans qu'il nous ait été donné d'arrêter les progrès destructeurs de l'ennemi. Les droits individuels, les droits des provinces, les droits des nationalités et des peuples ont été sacrifiés, et aujourd'hui qu'on s'imagine avoir fait de tout cela *tabula rasa*, aujourd'hui c'est le tour de l'Eglise ; mais en s'attaquant à l'Eglise, on transporte la lutte sur le champ de bataille où tout est question de principes et où l'unité se produit par conséquent d'elle-même, sur le champ de bataille où, certains de la victoire et brûlant de l'amour de Dieu, nous volons au combat en inscrivant sur notre drapeau ces paroles de l'Evangile : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice*, tout le reste vous sera donné. Dans cette lutte, nous serons guidés par les évêques d'Autriche qui ne le cèderont pas à leurs frères d'Allemagne en abnégation et en courage pour la défense du droit et de la vérité. »

Avant de descendre de la tribune, l'orateur a proposé à l'Assemblée une résolution déclarant que les projets de lois confessionnelles constituent un empiétement sur les droits de l'Eglise et des catholiques autrichiens; qu'en reniant toutes les traditions de l'Autriche ils contiennent le germe des plus grands dangers pour la paix intérieure, pour l'existence et la sûreté de la monarchie, et pour la glorieuse et bien-aimée maison impériale, et qu'il est par conséquent du devoir de tout catholique de faire des efforts pour empêcher ces projets d'acquérir force de lois.

Cette résolution a été votée par acclamation et au milieu des applaudissements enthousiastes de l'Assemblée.

Le prince Alfred de Lichtenstein s'est borné dans son discours à indiquer les motifs du dépôt des lois confessionnelles. Ces motifs sont, d'un côté, le désir du vieux libéralisme de rétablir son prestige, et de l'autre celui d'imiter l'exemple de la Prusse : *exempla trahunt.* « En Allemagne, un homme gigantesque qui « a des succès gigantesques derrière lui, s'empresse, avant de « terminer sa vie, de commettre une faute gigantesque, pro- « bablement pour payer son tribut à la nature humaine. » Mais cet homme est entouré d'une auréole de gloire qui aveugle le vulgaire ; il lutte appuyé malheureusement sur de gros bataillons et sur la majorité protestante des populations. En Autriche, au contraire, les hommes d'Etat libéraux, qui sont des nains en regard de M. de Bismark, luttent sans autre appui que leurs gardes d'honneur de la presse juive contre les catholiques qui ont les gros bataillons de leur côté. Dans ces conditions, la victoire restera infailliblement à ces derniers.

En terminant, l'orateur a présenté une Adresse à Mgr le prince-évêque de Seckau, pour prier ce prélat d'intercéder auprès de Sa Majesté catholique l'Empereur en faveur des intérêts sacrés et menacés de ses sujets catholiques.

Cette Adresse a été couverte séance tenante de plusieurs centaines de signatures.

Les catholiques d'Autriche ont donc aussi leurs luttes à soutenir. La discussion des lois confessionnelles a commencé ces jours-ci au Reichstag. On va voir, comme partout, le libéralisme invoquant la liberté pour forger des chaînes à l'Eglise et à la conscience catholique ; mais on verra aussi que cette conscience ne se laisse pas facilement intimider : appuyés sur les principes de la vérité et de la justice, les catholiques luttent avec des armes invincibles, puisque le martyre même est pour eux la voie triomphale qui mène à la victoire. J.

L'ÉPISCOPAT CATHOLIQUE

ET LA FÉCONDITÉ DE L'ÉGLISE.

Nous avons annoncé dernièrement le sacre de Mgr Jamot, évêque de Sarepta *in partibus* et vicaire apostolique au Canada, et nous n'avons pu que signaler le discours prononcé en cette occasion par Mgr l'archevêque de Bourges. Ne pouvant tout reproduire, nous voulons au moins donner un important fragment de ce discours, où l'illustre métropolitain a montré dans le sacre épiscopal l'admirable fécondité de l'Eglise qui se renouvelle toujours au milieu des épreuves et des persécutions.

Après avoir rendu hommage au prélat consécrateur, Mgr Lynch, archevêque de Toronto, en Canada; à Mgr de Charbonnel, ancien évêque de Toronto, qui cache aujourd'hui « ses gloires épiscopales sous la bure de saint François; » à Mgr l'archevêque de Tours, qui a été d'abord évêque de Limoges, diocèse natal du nouvel évêque; à Mgr Guillemin, évêque de Canton, en Chine, et à Mgr de Ladoue, évêque de Nevers, ancien vicaire général de Mgr de Salinis, « le confident intime d'un grand évêque » a-t-il dit, ce qui nous rend « sûrs qu'il fera revivre en lui, avec sa haute intelligence, sa fermeté dans les saines doctrines et son dévouement inaltérable au Saint-Siége, » Mgr de la Tour d'Auvergne a dit :

Qu'est-ce que l'évêque?

Un médiateur entre l'homme et Dieu! *Pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum* (Hebr. v, 1), nous dit saint Paul : il est constitué, pour les hommes, dans les choses de Dieu, dans les choses qui tendent à Dieu, c'est-à-dire dans les choses de la religion, de la foi, de l'ordre supérieur. Par suite il porte au front une triple couronne : celle de Pontife, celle de Docteur et celle de Père!

Il est Pontife, *afin d'offrir les dons et les sacrifices pour les péchés du peuple* (2). Il célèbre les saints mystères, *il consacre, il ordonne, il offre, il baptise, il confirme* (3) : comme un *pont* mystérieux, il relie la terre au ciel!

Il est docteur pour instruire les peuples : *Euntes ergo do-*

(1) Hebr. v, 1.

(2) Ut offerat dona et sacrificia pro peccatis. (Hebr. v, 1.)

(3) Episcopum oportet... consecrare, ordinare, offerre, baptizare et confirmare. (Pontific. Rom. in consecr. Episc.)

cete (1). Semeur de la parole divine, il la jette à travers le monde. Il est puissant en parole pour exhorter dans la saine doctrine et convaincre ceux qui contredisent : *ut potens sit exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt, arguere* (2).

Il est père surtout, afin qu'il puisse compatir à ceux qui ignorent et qui s'égarent : *ut condolere possit iis qui ignorant et errant* (3). Sa paternité n'a pas de bornes : elle embrasse tous ceux qui souffrent et qui ont besoin ; elle verse sur eux des trésors ineffables de charité et d'amour ! Elle ne sait qu'aimer et bénir : c'est un reflet de la paternité divine! Aussi le Pontife de la nouvelle alliance est-il *sans père, sans mère, sans généalogie* (4), afin qne détaché de toutes les parentés d'ici-bas, il puisse, sans hésitation comme sans réserve, se consacrer tout entier à son peuple.

Voilà la grandeur de l'Evêque ; voilà ce qui le place dans une région à part, au-dessus de toutes les grandeurs purement humaines. Héritier des apôtres, chargé des intérêts des hommes auprès de Dieu, revêtu de la triple majesté du Pontife, du docteur et du père, il nous apparaît comme un prince de l'ordre surnaturel. Aussi quand il s'agit de l'élever, par la consécration, à cet être supérieur, les foules se pressent, les prêtres accourent, les évêques se rassemblent, les temples se transforment et se parent de toutes leurs magnificences... On n'en saurait trop faire pour honorer la grandeur de l'épiscopat catholique !

Mais ce n'est pas le seul point sur lequel, M. C. F., nous voulons appeler votre attention. Un autre enseignement se dégage de cette belle cérémonie : elle nous manifeste l'admirable fécondité de l'Eglise.

Depuis plusieurs siècles déjà, et de nos jours surtout, on chante périodiquement les funérailles de l'Eglise. Chaque jour, on redit à tous les échos du monde, par la voie de la presse ou autrement : l'Eglise s'en va ; l'Eglise se meurt ; l'Eglise est morte ! Les insensés ! ils prennent leurs désirs pour la

(1) Matt. XXVIII, 19.
(2) Epist. ad. Tit. I, 6.
(3) Hebr. V, 2.
(4) Sine patre, sine matre, sine genealogia. (Hebr. VII, 3.)

réalité! Ah! pourrait-on leur répondre : Voyez plutôt : ouvrez les yeux : ne les fermez pas à l'évidence! l'Eglise n'est-elle pas là, debout, devant vous, toujours jeune, ferme, puissante, féconde, immortelle? Est-elle donc morte cette Eglise, qui, il y a trois ans, réunissait aux pieds du Pontife suprême plus de sept cents évêques accourus des quatre coins de la terre? Est-elle donc morte cette Église qui, l'année dernière encore, précipitait aux sanctuaires vénérés de notre France des masses innombrables de pèlerins? Est-elle donc morte cette Église dont le chef, désarmé et captif, a encore le pouvoir d'ébranler le monde, et dont la parole indomptable a jeté plus d'une fois la confusion dans le cœur de ses ennemis? Ah! certes, ce ne sont pas là les signes de la mort!

Mais pour ne point sortir de notre sujet, disons simplement : Voyez donc l'inépuisable fécondité de l'Église : sa fécondité n'est-elle pas le signe de la vie? Voyez comme elle étend ses conquêtes; voyez comme elle organise et multiplie la hiérarchie sacrée! Dans quelques semaines, ce nouvel évêque va retourner en Amérique. Or savez-vous ce qu'était l'Amérique au commencement de ce siècle, et ce qu'elle est aujourd'hui au point de vue du catholicisme? Ecoutez : au commencement de ce siècle, il y avait, dans l'Amérique du Nord, trois évêques, quarante-cinq prêtres, un catholique sur deux cents! — Aujourd'hui il y a quatre-vingt-six évêques; vous serez le quatre-vingt-septième, Monseigneur! Il y a près de huit mille prêtres, et plus de vingt mille religieuses, et chose plus merveilleuse encore! il y a un catholique sur sept; cinq millions de catholiques sur trente-sept millions d'habitants!

Quelle admirable expansion! Quelle vie, quelle fécondité!

Et si maintenant, M. F., vous voulez savoir le secret de cette vie, de cette puissance de fécondité et d'expansion, c'est que chez nous, catholiques, tout est ramené au principe de l'unité : tout repose sur l'unité, tout remonte à l'unité ; et dès lors point de division, point de séparation, mais une action unique et commune, forte, puissante, qui, sous l'autorité d'un seul, s'étend jusqu'au bout du monde, multipliant, sous toutes les formes, la grande famille catholique; en sorte qu'à chaque instant la parole du prophète peut s'appliquer à l'Église : Tes

fils te viendront de loin : *Filii tui de longe venient :* à tes côtés surgiront tes filles, *et filiæ tuæ de latere surgent :* Tu regarderas, tu seras dans l'abondance, et ton cœur s'étonnera et se dilatera! *Videbis et afflues, et mirabitur et dilatabitur cor tuum*! (1)

Ah! laissez-moi vous redire, en finissant, un magnifique passage de saint Cyprien, que précisément je rencontrais ce matin sous mes yeux; il expose le mystère de l'unité féconde de l'Église, et il le rend sensible par ces belles comparaisons : « Les rayons du soleil, dit-il, sont nombreux, mais la lumière « est une. Les rameaux de l'arbre sont nombreux, mais le « tronc est un, fondé sur une inébranlable racine. Les ruis- « seaux qui s'échappent de la source sont multiples, mais « bien qu'ils répandent au loin l'abondance de leurs eaux, « l'unité se retrouve à l'origine. Essayez d'arracher un rayon « du soleil : l'unité ne souffre pas cette division de la lumière ; « brisez un rameau de l'arbre : le rameau brisé, ne germera « plus; séparez le ruisseau de sa source : séparé, il se dessé- « chera! Ainsi l'Église, remplie de la lumière du Seigneur, « projette ses rayons sur le monde entier; mais il n'y a qu'une « lumière qui se répand partout : l'unité du corps n'est pas di- « visée. L'Église étend ses rameaux sur la terre entière ; elle « répand au loin ses ruisseaux abondants; mais il n'y a qu'une « seule source, qu'une origine, qu'une mère dont l'abondante « fécondité ne se lasse pas. Nous naissons dans son sein, nous « sommes nourris de son lait, nous vivons de son esprit (2). » C'est qu'en effet, dans l'Église, *la doctrine de la vérité est pla-*

(1) Isa. LX, 4.

(2) Quomodo solis multi radii, sed lumen unum; et rami arboris multi, sed robur unum tenaci radice fundatum : et cum de fonte uno rivi plurimi difluunt, numerositas licet diffusa videatur exundantis copiæ largitate, unitas tamen servatur in origine. Avelle radium solis a corpore, divisionem lucis unitas non capit : ab arbore frange ramum : fractus germinare non poterit : a fonte præcide rivum : præcisus arescet. Sic et Ecclesia, Domini luce perfusa, per orbem totum radios suos porrigit : unum tamen lumen est, quod ubique diffunditur, nec unitas corporis separatur. Ramos suos in universam terram copia ubertatis extendit, profluentes largiter rivos latius expandit : unum tamen caput est, et origo una, et una mater fæconditatis successibus copiosa. Illius fœtu nascimur, illius lacte nutrimur, Spiritu ejus animamur. (S. Cypr. de Unitate Eccles. C. V.)

cée dans la chaire de l'unité (1). Il y a un centre d'unité, d'où part toute impulsion, d'où rayonnent sur le monde, par le canal de la sainte hiérarchie, la vérité, la fécondité, la vie! Il y a un Père, un Docteur, un Pontife, qui est au-dessus de tous les autres, et qui donne à tous la mission et le pouvoir ; il y a *Pierre*, en un mot! Pierre qui a reçu de Notre-Seigneur lui-même les clefs et le gouvernail; Pierre qui vit et préside dans ses successeurs ; Pierre qui commande, et tous les fronts s'abaissent; Pierre qui bénit, et tous les genoux fléchissent; Pierre qui enseigne, et tous les cœurs s'inclinent dans la foi et le respect!

O Pierre, ô Pontife intrépide et vaillant, laissez-nous, à travers l'espace, vous envoyer un salut de vénération, de respect, d'amour, et d'espérance aussi! Oui d'espérance! Au milieu de la lutte formidable que Vous soutenez pour la vérité et la justice, Vous n'avez pas fléchi : Vous vaincrez, nous en avons le ferme espoir... Jamais le troisième jour n'a manqué à Dieu ni à son Christ!

MGR DE LA TOUR D'AUVERGNE.

LES PRÉDICATEURS DU CARÊME A PARIS

(Suite. — Voir le numéro précédent).

IV

M. l'abbé Codant, vicaire général de Toulouse, missionnaire apostolique, à Saint-Augustin, prend pour texte l'évangile du jour : *Bonum est nos hic esse.* Il fait bon être ici. Ce que saint Pierre disait, je veux vous le dire : il fait bon être ici. Il fait bon servir Dieu, il fait bon être dévot. Mais les incrédules et les indifférents disent : A quoi bon la dévotion? Ça ne rapporte rien, ça ne vous pousse pas dans le monde. Je veux vous démontrer que la dévotion est très-utile à ceux qui la pratiquent, utile à ceux qui ne la pratiquent pas.

Qu'est-ce que le bonheur, le bonheur ici-bas, s'entend? Les plus grandes autorités sont d'accord là-dessus : le bonheur,

(1) In cathedra unitatis, doctrinam posuit veritatis (Deus). (S. Aug. Epist. C. V. 2ᵉ class. c. 16.)

c'est la tranquillité de la conscience, c'est la paix de l'âme. Qu'est-ce qui tourmente l'âme? Les désirs et les craintes.

Les désirs, selon saint Paul, ce grand observateur du cœur humain, se rapportent à trois objets principaux : les biens de fortune, les plaisirs, l'ambition. Or, les dévots ne sont point tourmentés de ces trois désirs; ils peuvent faire des souhaits, mais avec modération, et n'y mettent point leur âme tout entière. Il n'est question ici que des vrais dévots, non pas de ces chrétiens amateurs, ou de ces chrétiennes qui usent de la dévotion comme d'un art d'agrément.

Les craintes. — De quoi a-t-on peur en ce monde? Des hommes, des événements, de Dieu, de la mort.

Des hommes. — Mais si l'on a Dieu avec soi, on est plus fort qu'une armée de dix mille hommes rangés en bataille, comme disent les Livres saints.

Des événements. — Le choléra, la peste, la famine, la guerre, l'invasion, la Commune; mais tout cela n'arrive que par la volonté de Dieu. C'est ce misérable Voltaire, qui ne savait où se cacher quand il tonnait.

De la mort. — Mais les dévots n'ont pas peur de la mort. Le pauvre prêtre qui vous parle était, il y a peu de temps, pas loin d'ici, auprès du lit d'une femme de trente ans, riche, aimée, qui allait mourir en donnant le jour à sa dernière petite fille. Tous pleuraient, le père, la mère, le mari, les petits enfants eux-mêmes, quoique ne comprenant pas très-bien. Elle seule ne pleurait pas et disait : Que je suis heureuse ! Je n'ai jamais été si heureuse.

La dévotion est aussi utile à ceux qui ne la pratiquent pas. Elle leur rend trois services :

Service d'intercession. — Mais ne vous demandez-vous pas comment tant d'édifices où se voient et se disent tant d'abominations restent debout? Comment des hommes chargés d'infamie vont, viennent, pérorent, commandent? Ce sont les dévots qui intercèdent; ce sont ces petites orphelines que je vois d'ici dans cette chapelle, qui tous les matins lèvent leurs mains innocentes vers le bon Dieu, et arrêtent la foudre prête à frapper.

Service d'exemple. — Les bons exemples que donnent les dévots, fortifient et encouragent les petits.

Service de dévouement. — Le dévouement est si naturel aux dévots, qu'on n'y fait pas attention. A-t-on remarqué ce que rapportaient les feuilles publiques, il y a quelques mois? Un paquebot français est heurté et coupé en deux par un navire anglais. Sur 650 personnes, 108 à peine ont pu être sauvées. Un prêtre était là; le capitaine l'avait sollicité de descendre dans une embarcation et d'échapper à la mort. Mais lui, va, vient, à droite, à gauche, se multiplie. Il lui faut donner l'absolution aux malheureux qui vont mourir, et, quand il a achevé sa sainte besogne, il joint les mains, fait une courte prière; et la mer l'engloutit avec ses pénitents.

Cette analyse, un peu longue, était nécessaire pour que le lecteur connaisse le genre de talent de M. l'abbé Codant : un talent admirablement facile et simple. Quelques-uns disent : trop simple. Mais l'abbé Codant n'est pas à Notre-Dame, et ne fait pas des conférences pour les hommes. Il n'est pas une de ces petites orphelines qui n'ait compris depuis le premier mot jusqu'au dernier. Eh ! le grand dommage! C'est, au contraire, à notre avis, le point essentiel.

Les divisions sont nettes et se retiennent aisément. Il y a un grand art de composition dans ses discours, mais cet art ne paraît point. L'émotion qu'il provoque est douce, tranquille, et fait la paix dans les âmes. Elle tire des larmes, mais des larmes qui font du bien.

M. l'abbé Codant peut être assuré que les auditeurs ne lui manqueront point; les auditeurs peuvent, à leur tour, être assurés que le prédicateur ne leur manquera pas non plus : sa voix forte et sa prononciation parfaite lui permettent d'être entendu très-distinctement de tous les points de l'église.

V

A Sainte-Madeleine, c'est le R. P. Vallée, dominicain, qui prêche le Carême. Il avait déjà fait, au dernier Avent, pour les hommes, des conférences très-goûtées, à la chapelle de la rue Ville-l'Évêque.

Le sujet de ses sermons est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Aujourd'hui, dit-il en commençant, nous demanderons à Jésus-Christ quels sont ses titres à notre amour et à notre adoration. On connaît un homme de deux façons : par sa pensée et par ses œuvres. Nous allons plus particulièrement considérer Jésus-Christ par ses œuvres.

Ses œuvres sont miraculeuses. Tout d'abord, le miracle est combattu par la critique, par la science, par l'opinion publique. Avant de répondre aux objections, il y a des distinctions à faire. Tous les miracles peuvent se rattacher à trois genres principaux :

Le miracle physique, comme la résurrection de Lazare, la multiplication des pains;

Le miracle intellectuel, comme le don de prophétie ;

Le miracle divin, comme la conversion de saint Paul.

On dit : le miracle n'est pas possible. Mais pourquoi? Prenons pour exemple le miracle de la résurrection de Lazare. Dieu qui a fait notre corps de rien, pourquoi ne pourrait-il pas réunir ce qui a été séparé par la mort? Les éléments subsistent, mais ils sont simplement dissociés : il ne s'agit que de les recomposer et de les revivifier. En vérité, voilà une impossibilité pour notre Dieu tout-puissant!

C'est facile de crier à l'impossibilité; mais attendons. Il n'y a qu'un fait à constater : si le fait est bien et dûment constaté, tout raisonnement contraire est vain.

On dit encore : le miracle incrimine la sagesse de Dieu; il détruit les lois que Dieu a établies. Mais qu'est-ce qu'une loi? Qu'est-ce que notre être? Notre être a trois sortes d'énergies : énergie physique, énergie intellectuelle, énergie morale. La loi, c'est...

Et ici, des définitions très-savantes certainement, mais très-difficiles à comprendre et à retenir. Le P. Vallée l'a dit lui-même : Je vois que vous ne me saisissez pas.

Nous le lui disons aussi : non, vous n'avez pas été compris. Vous l'avez senti, je l'ai senti, pour ma part; et, autour de moi, la même impression était manifeste. Cet auditoire de Sainte-Madeleine est certainement un des plus intelligents et des plus instruits de Paris, mais il n'est nullement préparé à

ces dissertations de haute métaphysique. Il n'y a qu'un auditoire qui les puisse entendre, c'est l'auditoire du dimanche, à Notre-Dame.

A notre avis, il ne faut pas vouloir jeter cette semence sur tous les terrains; semence et peine perdues. Dans un siècle beaucoup plus instruit que le nôtre des choses de la religion, ni Bossuet ni Bourdaloue ne prétendaient faire monter les fidèles à ces hauteurs. Je cherche dans les sermons de Bossuet le sujet du troisième dimanche de Carême; je trouve que Bossuet a prêché sur l'amour des plaisirs. Et je ne puis m'empêcher de penser comme voilà un sujet merveilleusement applicable aujourd'hui à cette paroisse de Sainte-Madeleine.

Bossuet a tiré son texte de la parabole de l'Enfant prodigue, et il commence :

« Je veux vous faire voir aujourd'hui, dans l'égarement et dans le retour de ce prodigue, deux vérités importantes : les plaisirs, sources de douleurs, et les douleurs, sources fécondes de nouveaux plaisirs. »

Comme cela se grave! Comme cela reste dans l'esprit! Comme cette division est une lumière qui se répand sur tout le discours !

Le R. P. Vallée, lui, parle pendant plus d'une heure sur des matières très-abstraites, en un langage très-abstrait, sans temps d'arrêt ni division : n'est-ce pas trop demander à son auditoire? Nous le craignons.

Eugène Lebleu.

LA BIBLIOTHÈQUE DÉMOCRATIQUE

Nous devons signaler à l'attention publique une collection de petits livres qui paraissent en ce moment pour détruire la religion du peuple. Les auteurs n'ont pas d'autre but. Ils reprennent à leur compte le mot de Mirabeau qu'ils inscrivent en tête de leurs œuvres, comme un des articles de leur programme : « Vous n'arriverez jamais à rien, si vous ne décatholicisez pas la France. »

Cette publication s'appelle la bibliothèque démocratique. Elle se compose de petits volumes verdâtres, de format in-32, qui

ont environ 180 pages d'impression et qui coûtent six sous la pièce. C'est d'un prix modeste, d'un maniement commode, imprimé avec une élégance suffisante et fabriqué tout exprès pour circuler, se loger dans les poches, s'introduire dans toutes les bibliothèques, s'accommoder avec toutes les bourses et répandre partout, en les condensant, la collection des calomnies, des préjugés et des mensonges que depuis un siècle on débite contre la religion catholique.

Les sujets, d'ailleurs, sont variés. Il y a des brochures politiques, celles qui traitent dequestions morales et sociales, telles que « le Divorce, les Enfants naturels, » et enfin celles qui sont consacrées aux questions religieuses, dont voici les principaux titres : « la Fin du Papisme, la Confession, le Mariage des prêtres, Histoire de la messe, les Jésuites. » En tout il y en a une cinquantaine comme cela, et nous sommes au début de l'entreprise.

Le but est très-clair : pousser le peuple au mépris de la religion et à la haine du prêtre ; peindre celui-ci sous des couleurs odieuses pour que sa parole ne trouve plus de crédit, que sa robe n'inspire plus de respect, que sa doctrine n'excite plus que la colère, et qu'une révolution venue, on le guillotine où on le fusille.

« Voilà bien la fin du papisme, dit la préface d'un de ces petits volumes, puisque de Jésus de Nazareth, le consolateur des malheureux et des opprimés, Pie IX, l'infaillible pontife, en arrive à faire un Jésus du Vatican, dieu des privilégiés et des oppresseurs. Oui, voilà bien la fin du papisme, puisque ses deux soutiens, nobles et prêtres, vulgaires ambitieux, ne savent plus se servir de la croix ensanglantée du Messie que pour essayer de gauler des mitres et des portefeuilles. »

Un mot maintenant du procédé :

Il est aussi vieux que le monde. Les calomniateurs de tous les temps l'ont connu et mis en pratique.

Il consiste à ramasser partout ce qui a été dit contre les prêtres et à le répéter en disant : Voilà leur histoire ; à recueillir soigneusement les fautes que quelques-uns d'entre eux ont pu commettre, en disant : Voilà leurs mœurs ; à prendre les apostats, les tombés, les criminels, en disant : Voilà leur type. Dès

que l'on rencontre un malheureux prêtre apostat que l'Eglise a chassé de son sein, qu'elle a dépouillé de sa robe à cause de ses scandales, et qui, de chute en chute, est arrivé à tomber sur les bancs de la Cour d'assises, on répète ce récit et l'on crie : Voilà le prêtre !

Quelle est la classe, quelle est la profession, quelle est la famille, fût-elle une famille de héros et de saints, qui résisterait à ce procédé ? N'est-ce pas là l'essence même du mensonge, de présenter ainsi l'abus pour l'usage, l'exception pour la règle ; de donner le crime condamné pour la vie habituelle de celui qui le condamne ; et tout cela avec un cortége de vraisemblances suffisantes pour que les ignorants s'y laissent prendre ? Car les sources sont indiquées, les citations sont à peu près exactes. Si l'on vérifie les renvois à la *Gazette des Tribunaux*, le passage cité s'y trouve : il n'en faut pas plus pour faire le crédit d'un livre et pour qu'il acquière aux yeux du peuple une autorité irréfragable.

Un de ces volumes porte pour titre : *La Confession*. Sa conception est fort simple : elle consiste en un tableau, un petit drame et une conclusion.

Le tableau, c'est celui du confesseur et de la pénitente enfermés dans le confessional et se murmurant à l'oreille des secrets que nul ne peut connaître. Naturellement le confesseur est jeune, la pénitente aussi.

Quel est le sujet de leurs entretiens ? Ici l'auteur va chercher les chapitres réservés des traités de casuistique, et il en fait connaître les crudités ; puis il se retourne triomphant vers le peuple en s'écriant : « C'est là ce qu'on dit à vos femmes, à vo filles, à vos sœurs ; c'est pour cela qu'elles vont à confesse ! » Mensonge infâme. Tout le monde sait bien que ces matières sont les secrets réservés de la science, et non le sujet de l'enseignement pratique des fidèles. Eh quoi ! N'y a-t-il pas dans la médecine aussi des livres scellés qui touchent aux plaies les plus secrètes et les plus horribles du corps ! Pourquoi ne prétend-on pas qu'ils forment le sujet même des conversations des médecins, et que ceux-ci ne peuvent pénétrer dans les familles sans y porter des souvenirs empoisonnés ? N'y a-t-il pas dans nos Codes des articles qui prévoient ces monstruosités et les pu-

nissent? Est-ce une raison pour que le droit et la médecine soient des sciences immorales, que ceux qui les enseignent soient des corrupteurs de la jeunesse, et ceux qui les pratiquent des hommes suspects, qu'il faut tenir en quarantaine pour qu'ils n'apportent pas la peste au foyer?

Nous avons fait connaître le tableau, puis esquissé le drame ; voici la conclusion. L'auteur a recueilli dans les journaux judiciaires et les collections des causes célèbres, des exemples de scandale. et il les donne comme les fruits naturels et ordinaires de la confession.

Il s'est armé de la prudence même que l'Eglise a prise pour empêcher les abus, de l'ensemble des précautions minutieuses et des lois redoutables à l'aide desquelles elle prévient ce qu'on appelle les sollicitations en confession, et de tout cela il se fait des arguments pour la flétrir.

Quels seront maintenant les résultats? Il est impossible qu'après avoir lu ces livres, l'ouvrier, l'homme du peuple, ne prenne pas le prêtre en haine et ne le chasse pas de sa maison comme un corrupteur de la famille, et qu'il n'attende pas avec impatience une révolution sanglante qui lui permette d'en délivrer l'Etat. Comme il sait que son caractère est indélébile, son âme pour jamais attachée aux croyances qu'il défend, et que la propagande est de l'essence de ses fonctions, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de l'exterminer en masse. Ces petits livres, semés à profusion, sont des coups de fusil à ricochet lancés contre le clergé pour la prochaine émeute.

Nous laissons à ceux qui les écrivent la responsabilité épouvantable d'être les provocateurs de tels crimes.

Ces livres se répandent en masse ; la spéculation qui les entreprend, au prix où elle les donne, doit les écouler par milliers pour y trouver son bénéfice. Pour cette circulation, elle n'a pas besoin de l'estampille du colportage, et aussi ces volumes ne la portent pas. On ne l'a pas demandée, on ne l'a pas obtenue, et c'est comme cela qu'ils échappent à la surveillance du Gouvernement, mais c'est le devoir des honnêtes gens de les signaler.

On empêche la vente des poisons, et pourtant les poisons sont des substances utiles si elles sont bien employées. On régle-

mente la vente des matières explosibles, et pourtant celles-ci représentent des forces précieuses et des auxiliaires du travail. Dans l'ordre moral aussi, il y a des substances vénéneuses et incendiaires, qui, à la différence des autres, ne peuvent que nuire. Sont-ce les seules qu'on laisse se répandre? et est-il un peuple qui puisse résister à cette excitation quotidienne à la haine et au mépris de ce qu'il y a de plus sacré ?

(*Monde.*) Armand Ravelet.

QUATRE-VINGT-TREIZE

(Suite. — Voir le numéro précédent).

Le citoyen Gauvain sauve un jour la vie de son oncle, le marquis de Lantenac, lequel était condamné à mort, et il est lui-même, à raison de ce dévouement sublime, envoyé à la guillotine par son maître, par son père spirituel, par cet implacable et farouche Cimourdain, qui, « au moment où la tête de Gauvain roule dans le panier, se traverse le cœur d'une balle : » voilà tout le résumé du roman. Et voilà aussi le thème des exagérations les plus étranges, les plus folles, qui vont souvent jusqu'à la calomnie contre l'Eglise et au blasphème contre Dieu. Il est aisé de le montrer.

Ce livre n'est qu'une génuflexion devant l'idole. Jamais la Révolution n'a été adorée à ce point. Ce n'est pas 89, non : c'est 93 devant qui l'on se prosterne, éperdu d'enthousiasme et d'amour. On n'aurait pas cru, il y a vingt ans, qu'il fût possible d'en arriver à un pareil délire. La seule critique que se permette ici l'adorateur, c'est contre « Merlin de Douai, auteur de la loi des suspects, » et il l'en fait seul responsable, tandis qu'en réalité cette loi abominable était dans l'air et a été véritablement savourée par tout un immense parti. Les preuves abondent : elles remplissent nos Archives. Mais c'est, je pense, la seule concession que le poète daigne nous faire. Il n'appartient pas d'ailleurs à cette catégorie d'esprits qui pèsent les mots. C'est une pythie qui ne quitte jamais son trépied et dont les cheveux, trempés d'une sueur froide, sont toujours hérissés. De là ces cris d'admiration qui pourront paraître excessifs aux

intelligences pondérées. « La Convention est la grande cime. « — Jamais rien de si haut n'a paru sur l'horizon des hommes. « — Il y a l'Himalaya et il y a la Convention. » Et ailleurs, parlant de ces temps efféminés qui suivirent le 9 thermidor, la Pythie révolutionnaire ne craint pas de s'écrier : « Immédiate-« ment après le Sinaï la Courtille apparut. Ce sont là les con-« tinuelles antithèses de Dieu. » Robespierre, est-il dit plus loin, « avait l'œil fixé sur le Droit ; à l'autre extrémité Condor-« cet avait l'œil fixé sur le Devoir. » Après nous avoir fait assister à l'effroyable dispute de ces trois monstres, Marat, Robespierre, Danton : « Querelle de tonnerres, » s'écrie le poète. Il y a de ces traits par milliers. « Les petits enfants bé-« gayaient *Ça ira*. Ces petits enfants, c'était l'immense ave-nir. » Hélas ! quels galopins ! Vous les voyez d'ici.

Mais la haine est encore plus vive que l'exagération n'est surprenante. Les rois, les prêtres : tel est le double objet d'une aversion qui touche vraiment au paroxysme et à la folie furieuse. Qu'a donc fait le prêtre à M. Hugo? Eh quoi ! nous vivons en un temps d'otages, et il ne craint pas de répandre au sein des masses populaires une haine qui ne peut manquer d'aboutir à d'abominables représailles ! L'homme du peuple, le pauvre lecteur ignorant et passionné qui lit ces injures grossières ne peut manquer de penser involontairement aux rues Haxo de l'avenir. Il grince des dents, il rêve de vengeance, il montre le poing aux hommes noirs. O responsabilité effroyable de ceux qui tiennent une plume ! M. Hugo n'y a point pensé. S'il l'avait fait, il n'aurait pas écrit ces mots véritablement abominables qu'il place sur les lèvres de Cimourdain : « Je suis « prêtre. C'est égal, je crois en Dieu. » Et ailleurs, en parlant du paysan vendéen et breton : « Il aimait ses rois, ses seigneurs, « ses prêtres, ses poux. » Nous ne pouvons, nous n'osons pas tout citer. L'horreur des rois n'est guères moins profonde chez ce haïsseur. Il parle quelque part de « la sombre joie d'en avoir « fini avec les trônes, » et raconte ce trait horrible du même Cimourdain qui, portant encore le costume de prêtre, avait héroïquement avalé, à l'hôpital, le pus de la blessure d'un pauvre homme, pour le sauver d'une mort certaine : « Si vous faisiez « cela au roi, vous seriez évêque. — Je ne le ferais pas au roi,

« répondit Cimourdain. » En vérité, c'est la haine parvenue au *delirium tremens.* Elle a cela pour elle d'être absolument candide, et il est trop visible que M. Victor Hugo ne tient qu'aux mots « république » ou « monarchie. » Il prétend n'en vouloir aux rois que pour avoir été despotes, et il sait fort bien qu'en aucune année de l'ancienne monarchie on n'a été moins libre en France qu'en 1793. C'est une vérité mathématique, c'est un axiome.

Et puisque nous en sommes à parler des droits de l'histoire, c'est l'occasion pour nous d'interpeller solennellement l'auteur de *Quatre-vingt-Treize* sur le trop célèbre chapitre qu'il a consacré à la Convention. Je prétends, j'affirme qu'il renferme à peu près autant d'erreurs historiques que de mots. Erreurs évidentes, erreurs énormes. « La Convention, dit-il, déclarait « l'indigence sacrée. Elle déclarait l'infirmité sacrée dans l'a- « veugle et le sourd-muet, devenus pupilles de l'Etat ; la ma- « ternité sacrée dans la fille-mère qu'elle consolait et relevait ; « l'enfance sacrée dans l'orphelin qu'elle faisait adopter par la « patrie ; l'innocence sacrée dans l'accusé acquitté qu'elle in- « demnisait. Elle flétrissait la traite des noirs, elle abolissait « l'esclavage... Elle décrétait l'instruction gratuite. » Pas un mot de l'Eglise ; pas un mot des institutions catholiques ; pas un mot de l'histoire de la charité chrétienne !!! Oser revendiquer pour la Convention la gloire d'avoir rendu « l'indigence sacrée, » quand l'Eglise nous ordonne de voir dans les pauvres autant de Jésus-Christ, et quand, depuis dix-neuf siècles, nous pouvons apercevoir tant de milliards d'indigents assistés par des frères et des sœurs dont l'admirable charité s'obstine à se pencher sur toutes leurs misères, sur toutes leurs plaies, sur toutes leurs douleurs ! Et c'est la Convention aussi qui aurait déclaré « l'infirmité sacrée, » quand nous voyons dans la primitive Eglise les évêques et les diacres s'épuiser uniquement à la secourir, et quand, depuis le quatrième siècle, nous voyons, sur toute la surface du sol catholique, s'élever tant d'*orphanotrophia*, de *brephotrophia*, de *nosocomia*, de *gerontocomia*, et plus tard tant d'Hôtels-Dieu et de Maisons-Dieu qui peuvent se compter PAR CENT MILLIERS ! Et c'est la Convention encore qui aurait eu la gloire incomparable de « décréter l'instruction gra-

tuite, » quand, depuis le concile de Vaison, en 539, jusqu'au 14 juillet 1789, nous pouvons, d'après les documents les plus certains, constater l'existence de milliers d'écoles gratuites, lesquelles sont souvent placées au fond des plus petits villages ! Il ne devrait pas être permis d'insulter l'histoire à ce point. Il devrait y avoir une institution scientifique chargée, au nom de la morale publique, de flétrir de telles assertions, et de les flétrir scientifiquement, par des faits, par des textes, par des chartes, par d'irrécusables documents (1). La science est le seul pilori que je désire pour les œuvres de M. Victor Hugo.

Une dernière question, mais elle est indiscrète. L'auteur de *Quatre-vingt-Treize* est sévère pour la Vendée. Çà et là, il rend quelque hommage à l'intrépidité de ses enfants et de ses chefs; mais il ne peut contenir sa haine farouche. « La Vendée, s'é« crie-t-il, c'est la Révolte-prêtre. Cette révolte a eu pour « auxiliaire la forêt. Les ténèbres s'entr'aident (2). » Ailleurs, il fait un autre reproche aux Vendéens : « Pays, patrie, ces « deux mots résument la guerre de Vendée ; querelle de l'idée « locale contre l'idée universelle. Paysans contre patriotes. » Une telle guerre devait, suivant le poëte, avorter misérablement : « Se figure-t-on une tempête paysanne attaquant Paris; « une coalition de villages assiégeant le Panthéon ; une meute « de noëls et d'oremus aboyant autour de la Marseillaise ; la « cohue des sabots se ruant sur la légion des esprits ? » Tout cela est fort bien, et il y a là ce choc d'épithètes auquel nous sommes trop habitués pour en être surpris. Mais nous disons, mais nous répétons et ne cesserons de répéter que vous avez escamoté la véritable question. Et cette question, la voici :

(1) Nous ne pouvons insister que sur quelques points ; mais la fin de ce chapitre mériterait d'être vigoureusement réfutée : « Et tout cela, servitude abolie, fraternité proclamée, humanité protégée, conscience humaine rectifiée, loi du travail transformée en droit, et d'onéreuse devenue secourable; richesse nationale consolidée; enfance éclairée et assistée ; lettres et sciences propagées; lumière allumée sur tous les sommets, aide à toutes les misères; promulgation de tous les principes, la Convention le faisait, ayant dans ses entrailles cette hydre, la Vendée, et sur les épaules, ce tas de tigres, les rois. » Il serait à désirer que la réfutation de ces quelques lignes devînt l'objet d'un petit livre scientifique, sans phrases et plein de faits.

(2) II, 79. Et ailleurs : « Marche de chats dans les ténèbres. »

« Une Assemblée telle que la Convention, a-t-elle le droit de décréter, pour tout un peuple, un changement de religion? A-t-elle le droit de retirer à tout un peuple sa foi, sa liberté religieuse, ses prêtres, ses temples? La conscience est-elle au-dessus de la Convention nationale, ou la Convention est-elle au-dessus de la conscience? » M. Victor Hugo est sommé de répondre. Il n'a pas osé poser le problème: nous l'adjurons de le résoudre.

Il ne nous coûte pas d'avouer que, dans ces trois volumes, quelques pages sont gracieuses et belles (1). Ce génie n'a pu tout-à-fait se condamner à mort. Mais quelle décadence! *Quatre-vingt-Treize* est le recueil le plus complet d'antithèses que nous puissions offrir à l'attention des rhéteurs. Rien de plus fatigant que ces opppsitions, si ce n'est toutefois le sautillement monotone de la phrase. C'est le bruit perpétuel de petits cailloux qui clapotent dans un ruisseau. Cette lecture épuise l'esprit : les idées vous affolent, le style vous agace. Une mauvaise petite érudition, de troisième ou quatrième main, ajoute à cet agacement nerveux qui pourrait aisément tourner en maladie. Puis, véritablement, c'est trop long. Le récit n'est rien et tiendrait en vingt pages; mais les épisodes et les parenthèses n'ont point de fin. Que de longueurs, juste ciel! Les Anciens, que nous ne saurions aimer toujours, mais qui avaient des imaginations charmantes, représentaient la Renommée comme un être léger, frêle, ailé. Ils voulaient peut-être avertir par là les auteurs trop féconds de ne pas confier à ces épaules éthérées le poids de trop de volumes. La Renommée n'a pas les muscles d'Hercule, et M. Victor Hugo a tort de lui confier tant d'in-octavo. Elle les laissera tomber en route, et ils n'iront pas où M. Hugo les voudrait voir aller.

Léon GAUTIER.

(1) Notamment, sur les trois petits enfants sauvés par Lantenac, qui sont les héros les plus charmants de tout le poëme.

LIVRES MIS A L'INDEX.

L'*Osservatore romano* publie un décret pontifical en date du 25 février 1874, qui met à l'index des livres prohibés les ouvrages suivants :

1° *Die Verfassung der Kirche in Jahrhundert der Apostel. Von einem Katolischen Historiken.* De la constitution de l'Eglise au temps des apôtres, par un historiographe catholique. — Nœrdlingen, 1873.

2° *Breve corso di Storia di Venezia condotto sino ai nostri giorni, a facile istruzione popolare, di Giuseppe Cappelletti, Venezia* 1872. — Cours abrégé de l'histoire de Venise jusqu'à nos jours pour l'instruction facile du peuple, de Joseph Cappelletti. — Venise, 1872.

3° *Gregorius Ferdinand. — Geschchite der Stadt Rom in Mitttelalter, Von* 5*ten Jahrhundert bis zum* 10*ten Jahrhundert.* — Histoire de Rome depuis le cinquième jusqu'au dizième siècle, tom. 8. — Stuttgardt, 1870, chez l'éditeur Cotta. Ouvrage condamné dans l'original allemand et dans toute autre langue.

4° *Langen Joseph. — Das Vaticanische Dogma dem Universal Episcopat und Unfehlbarkeit des Papstes in seinem Verhaltniss zum Neuen Testament.* — Le dogme du Vatican sur l'Episcopat universel et l'infaillibilité papale dans ses rapports avec le Nouveau Testament, etc. Part. 3. — Bonn. 1871 1872-73.

5° *Caillet, abbé.* — Union générale dans le clergé séculier du sacerdoce et du mariage. — Meulan, 1873.

6° *L'Infallibilità pontificia et la libertà. — Pensieri critici d'un filosofo prattico.* — L'Infaillibilité pontificale et la liberté. Pensées critiques d'un philosophe pratique. — Naples, 1873.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

ENCYCLIQUE.

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX
AUX CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE L'EMPIRE D'AUTRICHE (1).

Chers fils et vénerables frères, salut et bénédiction apostolique.

A peine avions-nous, dans notre lettre du 24 novembre de l'année dernière, annoncé au monde catholique la grave persécution qui a été inaugurée contre l'Eglise en Prusse et dans la Suisse, qu'une nouvelle inquiétude nous a été préparée par la nouvelle d'autres injustices menaçant cette Eglise qui, semblable à son divin époux, peut exhaler à son tour cette plainte : « Vous avez encore ajouté à la douleur de mes blessures. » Ces injustices nous inquiètent d'autant plus qu'elles sont commises par le gouvernement du peuple autrichien, qui, aux plus grandes époques des Etats chrétiens, a combattu valeureusement pour la foi catholique dans la plus étroite alliance avec ce Siége apostolique.

Il est vrai que depuis quelques années déjà on a publié dans cette monarchie des décrets qui sont en contradiction flagrante avec les droits les plus sacrés de l'Eglise et les traités solennellement conclus, et que, conformément à notre devoir, nous avons dû condamner et déclarer invalides, dans notre allocution du 22 juin 1868 à nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine. Mais aujourd'hui on présente aux délibérations et à l'approbation du Reichsrath de nouvelles lois qui tendent ouvertement à mener l'Eglise catholique à l'asservissement le plus pernicieux, au bon plaisir du pouvoir séculier, contrairement à la divine disposition de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Car le créateur et rédempteur du genre humain a fondé

(1) Traduction faite par le *Monde* sur le texte allemand du *Vaterland*. Nous donnerons le texte latin aussitôt qu'il nous sera connu.

l'Eglise, assurément comme son royaume visible sur la terre; il l'a dotée non-seulement des dons surnaturels d'un enseignement infaillible pour la propagation de la sainte doctrine, d'un saint sacerdoce pour le service divin et la sanctification des âmes par le sacrifice et les sacrements, mais il lui a donné encore un pouvoir propre et plein de rendre des lois, de juger et d'exercer une salutaire contrainte dans toutes les choses qui se rapportent au but véritable du royaume de Dieu sur la terre.

Mais comme ce pouvoir surnaturel du gouvernement ecclésiastique, basé sur la disposition de Jésus-Christ, est entièrement distinct et indépendant de la domination séculière, ce royaume de Dieu sur la terre est le royaume d'une société parfaite, qui se règle et se gouverne d'après ses propres lois et son propre droit, par ses propres chefs, qui veillent pour rendre compte des âmes, non pas aux souverains séculiers, mais au Prince des pasteurs, à Jésus-Christ, qui a institué les pasteurs et les docteurs, lesquels, dans leur charge spirituelle, ne sont soumis à aucun pouvoir séculier. De même que les chefs sacrés ont pour devoir de gouverner, de même il est du devoir des fidèles, d'après l'avertissement de l'Apôtre, de leur obéir et de se soumettre à eux, et c'est pourquoi les peuples catholiques ont le droit sacré de ne pas être entravés par le pouvoir civil dans ce devoir sacré, divin, de suivre la doctrine, la discipline et les lois de l'Eglise.

Vous reconnaissez avec nous, chers fils et vénérables frères, combien le texte des lois débattues aujourd'hui par le Reichsrath autrichien renferme et manifeste une grave violation de cette divine constitution de l'Eglise, un renversement intolérable des droits du Siége apostolique, des saints canons et de tout le peuple catholique.

En effet, en vertu de ces lois, l'Eglise du Christ, dans presque tous ses rapports et ses actes relatifs à la direction des fidèles, est jugée et considérée comme complétement subordonnée et assujettie au pouvoir supérieur de l'autorité séculière; et ceci est exprimé très-ouvertement et pour ainsi dire comme un principe dans l'exposé des motifs qui explique la portée et le sens des lois proposées. Il y est aussi expressément

déclaré que le gouvernement séculier, en vertu de son pouvoir illimité, possède le droit de faire des lois sur les questions ecclésiastiques comme sur les questions séculières, et de surveiller et de dominer l'Eglise comme toutes les autres sociétés humaines qui existent dans le sein de l'empire.

Par là le gouvernement séculier s'arroge le jugement et l'enseignement sur la constitution et les droits de l'Eglise catholique, aussi bien que sur sa haute direction supérieure, qu'il exerce par lui-même en partie par ses lois et par ses actes, en partie par diverses personnes ecclésiastiques.

De là il suit que la volonté et la puissance du gouvernement civil prennent la place du pouvoir religieux qui a été établi par une ordonnance divine pour la direction de l'Eglise et pour l'édification du corps du Christ. Contre une telle usurpation du sanctuaire, le grand Ambroise dit à bon droit : « On prétend que tout est permis à César et que tout lui appartient ; je réponds : Ne va point t'imaginer cependant que tu possèdes sur ce qui est consacré à Dieu un droit impérial. Ne t'exalte pas, mais sois soumis à Dieu. Il est écrit : Ce qui est de Dieu appartient à Dieu, ce qui est de César à César. A l'empereur appartiennent les palais, au prêtre les églises. »

Pour ce qui regarde en outre ces lois que l'on a fait précéder d'un exposé des motifs, elles sont en vérité de la même nature et du même caractère que les lois prussiennes, et elles préparent à l'Église catholique dans l'empire d'Autriche les mêmes malheurs, quoiqu'elles paraissent offrir à première vue une certaine modération quand on les compare aux lois prussiennes.

Nous ne voulons pas examiner en détail chacun des articles de ces lois; mais nous ne pouvons d'aucune façon passer sous silence la cruelle offense qui nous est déjà faite, à nous-même et à ce Siége apostolique, par la présentation de telles lois, comme à vous-mêmes, bien-aimés fils et dignes frères, et aussi à tout le peuple catholique de cet empire.

Le Concordat qui a été conclu en l'année 1855 entre nous et l'illustre empereur, et qui a été confirmé par ce même monarque catholique par une promesse solennelle, et promulgué dans tout l'empire comme loi de l'empire, est maintenant présenté à la chambre des députés avec la déclaration qu'il est complè-

tement sans vigueur et annulé sans négociations préalables avec ce Siége apostolique, bien plus, avec un mépris public de nos plus justes représentations. Eût-on jamais osé faire publiquement une pareille chose, dans les temps où la foi publique avait encore quelque prix? Mais maintenant, dans cette triste époque, on l'entreprend et on l'achève. Contre cette violation publique du Concordat, nous protestons de nouveau devant vous, bien-aimés fils et vénérables frères.

Nous réprouvons d'autant plus cet outrage infligé à l'Église, que la cause et le prétexte de la rupture du Concordat et des autres lois qui s'y rattachaient ont été insidieusement appuyés sur la définition des enseignements de la foi, publiés et confirmés par le concile œcuménique du Vatican ; et l'on a appelé ces dogmes catholiques, d'une manière impie, des nouveautés et des changements aux articles de foi et à la constitution de l'Église.

Il peut y avoir dans l'empire d'Autriche quelques personnes qui rejettent la foi catholique pour ces indignes inventions ; mais son illustre monarque, avec toute la maison impériale, la conserve et la confesse ; l'immense majorité du peuple la conserve et la confesse, et c'est à ce peuple que l'on donnera des lois appuyées sur de telles inventions !

Ainsi, sans notre connaissance et notre volonté, on a déchiré la convention que nous avions conclue avec le noble empereur, dans l'intérêt du salut des âmes et à l'avantage de l'État. Une nouvelle forme de droit a été prétextée, et on a attribué au gouvernement civil une nouvelle puissance, afin qu'il pût mettre la main sur les choses ecclésiastiques et qu'il pût ordonner et arranger les affaires de l'Église à son gré.

Avec ces lois projetées, on arrive à lier de lourdes chaînes et à paralyser la liberté inviolable de l'Église, pour le salut des âmes, pour le gouvernement des fidèles, pour la direction religieuse du peuple et même du clergé, pour faire progresser la vie chrétienne vers la perfection évangélique, dans l'administration et même la propriété des biens. On introduit la perversion dans la discipline, on favorise l'apostasie ; l'union et la conjuration des sectes contre les véritables dogmes chrétiens sont favorisées sous la protection et la garde des lois.

En réalité, une grande tâche nous incomberait si nous voulions mentionner la nature et le nombre des maux que l'on aura à craindre aussitôt que ces lois entreront en vigueur; mais, chers fils et vénérables frères, elles ne peuvent ni vous tromper, ni échapper à votre sagesse, car presque toutes les fonctions et tous les bénéfices ecclésiastiques, et même l'exercice des devoirs pastoraux, sont tellement assujettis au pouvoir séculier que les chefs ecclésiastiques, en supposant qu'ils se soumettraient aux nouveaux droits (ce qui est loin d'être), ne devraient plus ultérieurement administrer leurs diocèses pour lesquels ils ont un compte sévère à rendre à Dieu, d'après les règlements salutaires de l'Église, mais ils seraient forcés d'exercer cette direction et de la retenir sur l'avis et d'après le bon plaisir de ceux qui sont à la tête de l'État.

Que peut-on attendre ensuite de ces projets de loi qui portent pour titre : en considération des communautés religieuses? Leur funeste portée et leur sens hostile sont si évidents que personne ne peut méconnaître qu'ils ne soient médités et préparés pour la perte et la ruine des ordres religieux. La perte imminente des biens temporels est si grande, finalement, qu'elle se distingue à peine d'une mise en vente et d'un gaspillage publics. Le gouvernement, notamment, mettra ces biens sous sa dépendance après la confirmation des lois, et s'attribuera le droit et le pouvoir de les partager, de les louer et de les réduire par des impôts, au point que le misérable usufruit et le bénéfice qui resteront seront considérés avec raison non comme un honneur pour l'Église, mais comme une dérision et comme un manteau pour couvrir l'injustice.

Comme les lois que discute la chambre des députés du Reichsrath autrichien sont conçues dans ce sens et sont basées sur les principes que nous avons exposés, vous voyez clairement sans doute, chers fils et vénérables frères, les dangers actuels qui menacent le troupeau confié à votre vigilance. L'unité et la paix de l'Église sont notamment mises en jeu, et l'on tend à lui ravir la liberté que saint Thomas de Cantorbéry appelait à bon droit l'âme de l'Église, sans laquelle elle ne vit pas, sans laquelle elle n'a aucune force contre ceux qui cherchent à posséder par héritage le sanctuaire de Dieu.

Cette parole a été expliquée par un autre invincible défenseur de cette même liberté, par saint Anselme, dans les termes suivants : « Dieu n'aime rien tant en ce monde que la liberté de son Eglise. Que ceux-là qui veulent moins servir l'Eglise que la dominer, se considèrent sans aucun doute comme les ennemis de Dieu. Dieu veut que son Epouse soit libre et non servante. » C'est pourquoi nous suscitons et nous enflammons votre vigilance pastorale et le zèle dont vous êtes animés pour la maison du Seigneur, afin que vous vous efforciez d'écarter le danger qui s'approche. Prenez un grand courage pour soutenir un combat digne de votre vertu. Il est certain pour nous que vous ne ferez pas moins ni en courage ni en force que ces honorables frères qui ailleurs, parmi les plus amères épreuves, devenus, au milieu du mépris et des persécutions, un spectacle, supportent avec joie, pour la liberté de l'Eglise, non-seulement le rapt de leurs biens, mais, même dans les chaînes, soutiennent le combat des douleurs.

Au reste, toute notre espérance n'est pas placée en nos propres forces, mais en Dieu. Il s'agit de la cause même de Dieu, qui, par son infaillible parole, nous avertit et nous instruit. « Dans ce monde vous aurez des persécutions; mais, ayez confiance, j'ai vaincu le monde. »

Nous donc qui, en vertu de notre charge apostolique, où la grâce de Dieu fortifie notre faiblesse, avons été mis au poste de guide dans cette guerre contre l'Eglise, si cruelle et pleine de péripéties, nous disons et nous louons ce que le saint de Cantorbéry jadis a exprimé dans les termes suivants, qui conviennent admirablement à notre temps et à nos périls : « Le combat que les ennemis de Dieu conduisent contre nous est un combat entre eux et Dieu. » Donc, nous ne désirons d'eux rien autre que ce que ce Dieu éternel, lorsqu'il s'est fait chair pour Elle, a laissé à l'Eglise dans son legs éternel. Elevez-vous donc avec nous dans la foi et dans l'amour du Christ pour la protection de l'Eglise, et venez au secours des hommes avec l'autorité et la sagesse qui vons sont départies ; car aucun bien ne saurait leur suffire lorsque l'Eglise de Dieu ne jouit pas de sa liberté.

Nous avons confiance en vous, d'autant plus qu'il s'agit de

la cause de Dieu. En ce qui nous concerne, soyez certains que nous préférons de beaucoup souffrir la mort temporelle que d'assumer les épreuves d'une triste servitude. Car l'issue de cette lutte a pour la postérité cette signification : que l'Eglise est éternellement affligée, — que Dieu nous en préserve ! — ou elle se réjouit éternellement dans la liberté.

Mais comme vous devez tendre vos efforts à prévenir les dangers qui menacent, par votre autorité, votre sagesse et votre zèle, vous reconnaîtrez que rien ne sera plus opportun et plus utile que d'examiner en conseil commun les moyens propres à atteindre plus sûrement et plus efficacement le but désiré. Pendant qu'on attaque les droits de l'Eglise, il est de votre devoir de protéger les fidèles ; mais le mur de défense sera d'autant plus sûr et la défense même d'autant plus puissante que vos efforts seront plus unanimes et plus unis, et que les mesures commandées par la situation seront étudiées et arrêtées avec plus de zèle. C'est pourquoi nous vous exhortons à vous réunir le plus tôt possible et à fixer, après une délibération commune, une ligne de conduite sûre et approuvée par tous, qui vous permette, conformément aux devoirs que vos fonctions vous imposent, de combattre d'un commun accord les maux qui menacent, et de protéger avec énergie la liberté de l'Eglise. Notre exhortation est nécessaire pour que nous ne paraissions pas avoir négligé notre devoir dans une question aussi importante ; car nous sommes convaincu que, même sans cette exhortation, vous auriez fait votre devoir. Aussi, nous n'avons pas encore abandonné l'espoir que Dieu détournera les maux existants. Ce qui nous encourage à cet espoir, c'est la dévotion et la foi de notre fils bien-aimé dans le Christ, l'empereur et roi François-Joseph, que nous avons instamment adjuré, dans une nouvelle lettre de ce jour, de ne jamais tolérer que dans son vaste empire l'Eglise soit assujettie à un asservissement ignominieux, et ses sujets catholiques aux plus grandes afflictions.

Mais comme le nombre des assaillants de l'Eglise est grand et que chaque assaut est éminemment dangereux, vous pouvez au moins persévérer tranquillement. Que Dieu daigne guider vos décisions et vous soutenir de sa protection puissante, afin

que vous puissiez décider heureusement et réaliser ce qui sert la gloire de son nom et le salut des âmes. Comme signe de cette protection divine et de notre bienveillance particulière, nous vous accordons affectueusement à tous et à chacun, chers fils et vénérables frères, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 7 mars de l'année 1874, dans la 28e année de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

SOMMAIRE. — I. **Autriche :** l'Encyclique pontificale; les lois confessionnelles; réunion des évêques. — II. **Prusse :** la peine de la dénationalisation; caractère de la persécution moderne. — III. **Suisse :** diffamation des intrus; adresses aux catholiques du Jura bernois et à Mgr Lachat; les catholiques et la révision de la constitution. — IV. **Rome et le Saint-Siége :** douleurs et joies de Pie IX; les zouaves canadiens; changements dans la nonciature. — **Faits divers :** une université catholique à Bogota; l'Etat d'Antioquia et le Saint-Père; le R. P. Bosquet, supérieur général des Picputiens. — VI. **Nécrologie :** le docteur Cruveilhier; l'évêque de Bréda; M. Etienne, supérieur général des Lazaristes.

19 mars 1874.

I

Qu'avons-nous à dire de l'Autriche après l'admirable Encyclique qu'on vient de lire, et qui montre si bien le danger et l'iniquité des nouvelles lois confessionnelles? Déjà ces funestes lois ont été votées par les députés du Reichsrath, malgré les éloquentes protestations des membres catholiques de cette assemblée. Comme l'organe du gouvernement déclarait que le projet de loi n'était pas un acte de violence contre l'Eglise catholique, mais le résultat de l'appréciation calme et sans préjugés de la situation actuelle, un député tyrolien, M. Giovanelli, s'est levé.

Recherchant la source des difficultés actuelles, « on a, dit-il, embrouillé la question à dessein, afin de mieux frapper l'Eglise. » Il démontre que l'Eglise n'enseigne qu'une seule doctrine et n'exerce qu'une juridiction. L'universalité de son carac-

tère prouve qu'il est impossible qu'elle se soumette, en matière spirituelle, au pouvoir civil. L'Eglise enseigne que tout pouvoir vient de Dieu ; il faut donc obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

L'orateur ajoute que l'autorité souveraine ne veut rien savoir du droit divin de l'Eglise ; mais cette lutte n'est pas nouvelle, c'est uniquement la lutte du bien contre le mal, la lutte de la Révolution et de l'orgueil humain contre les lois divines. Si l'Etat n'abandonne pas son projet de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Eglise, les peuples se tourneront infailliblement vers l'athéisme, qui est la philosophie du suicide, car il enlève à l'homme toute idée d'espoir en le faisant douter de la vie éternelle. « Vous subissez une crise sociale et financière, dit-il en s'adressant directement aux ministres ; vous avez à vous préoccuper des dissentiments entre nationalités, et vous voulez augmenter nos embarras ! Vous avez la majorité ici, mais nous avons des millions d'hommes derrière nous et nous ne cesserons pas de lutter. Vous marchez à des conflits interminables. Nos populations ne voudront pas de vos curés... Vous avez la force ; eh bien ! usez-en ! A nous le martyre, mais du martyre sort toujours le triomphe final. »

Ces paroles furent couvertes d'applaudissements et de bravos par la droite de l'Assemblée. L'orateur finit par déclarer que l'abolition du concordat avait été une violation éclatante du droit, et il contesta que l'Assemblée fût compétente pour régler les rapports entre l'Eglise et l'Etat. On passa outre. Le président du conseil des ministres, prince Auersperg, déclara à son tour que le gouvernement ferait rigoureusement exécuter la loi, par la force, s'il le fallait, et les divers articles furent successivement votés à une grande majorité.

Restent la Chambre des seigneurs et l'Empereur. On ne peut guère compter sur la Chambre des seigneurs, qui a été si fortement modifiée dans le sens libéral, que l'esprit conservateur n'y garde plus la prépondérance ; quant à l'Empereur, on est si accoutumé à le voir céder, même quand sa conscience proteste, qu'on ne peut espérer de lui un acte de salutaire fermeté.

Cependant, les avertissements n'auront pas manqué au gouvernement autrichien. Le pays était calme, et voici que les lois confessionnelles portent partout l'agitation. Les catholiques

protestent, le clergé s'émeut et le Pape vient de faire entendre solennellement sa voix. Il y aurait de quoi faire reculer, si le libéralisme maçonnique, ennemi de l'Eglise et de toute religion, ne poussait pas toujours en avant.

Les évêques autrichiens se montrent, en cette circonstance, dignes des évêques de la Prusse. Ils sont, depuis le 12 mars, réunis en conférence à Vienne. Dès la première séance, ils ont adressé au Pape un télégramme afin de lui demander sa bénédiction. La réponse ne s'est pas fait attendre; le cardinal Antonelli a répondu, au nom du Saint-Père : *Summus Pontifex ad Deum preces effundit, ut benedicat conferentiis episcoporum Vindobonæ congregatis, ac singulis benedictionem apostolicam impertitur.*

La réunion a pour but de discuter d'abord l'attitude que les prélats devront prendre à la Chambre des seigneurs, où ils siégent de droit. Après avoir décidé que Mgr Rauscher, cardinal-archevêque de Vienne, combattrait et réfuterait toutes les opinions émises par le ministre, les prélats se sont mis d'accord sur la protestation à rédiger contre les lois confessionnelles. Tous les supérieurs généraux des abbayes, séminaires, colléges et couvents, seront appelés à donner leur adhésion. Le résumé de ce mémoire, qui sera remis directement à l'Empereur, après avoir prouvé avec l'histoire et les faits que la conduite du clergé catholique en Autriche a toujours été, dans les circonstances les plus difficiles, essentiellement patriotique, et qu'elle n'a jamais donné lieu à aucune plainte ni à aucun conflit, les prélats concluent qu'ils obéiront toujours aux lois de l'Etat, tant que ces lois n'auront rien de contraire aux lois religieuses en vigueur, à leur conscience et à leur ministère.

Si les lois confessionnelles sont votées et sanctionnées, il faudra déplorer une fois de plus ce singulier aveuglement qui force les sujets les plus fidèles et les plus dévoués à des résistances dont jamais les Etats ne se sont bien trouvés.

II

La main de la Prusse, qu'il n'est pas difficile d'apercevoir dans ce qui se passe en Autriche, s'appesantit de plus en plus sur l'Eglise. Les nouvelles lois proposées contre le clergé catho-

lique, et qui vont jusqu'à prononcer la *dénationalisation* contre les prêtres *rebelles* aux lois de persécution, prouvent que le génie des persécuteurs modernes ne le cède en rien à celui des anciens et même qu'il le surpasse. « La loi n'avait jamais été si loin, dit avec raison un éminent publiciste, M. Coquille. Un délit quelconque est frappé par une peine proportionnée. Ici, point de proportion, et toute une classe peut être atteinte. La conscience publique servira-t-elle au moins de rempart? Mais l'opinion publique, que le gouvernement forme par ses écoles, soutient à son tour le gouvernement. Les lettrés, les légistes, les politiques, les administrateurs, les savants, les magistrats, etc., trouvent naturelle la persécution; ils apportent des arguments dont César se passerait peut-être. »

Citons encore ces réflexions si justes du publicisme catho-tholique, avec l'anecdote très-significative qui les termine :

« Toute la société polie de l'ancienne Rome applaudissait aux massacres des chrétiens. Des gens qui pensent autrement que César sont-ils de bons citoyens et doivent-ils être tolérés dans l'Etat? Le *Digeste* tranche la question, et les légistes vous crient que César est la loi vivante. C'est en vertu de ce principe que les princes du nord, au seizième siècle, ont imposé l'apostasie à leurs peuples. M. de Bismark a repris le procédé, et il a cru que la même histoire se renouvellerait. Il s'est trompé; il n'a plus rencontré, comme ses prédécesseurs, d'évêques faibles ou prévaricateurs. Quand la tempête est venue s'abattre sur l'Eglise, l'Eglise, fortifiée, réconfortée par le concile du Vatican, a présenté une masse compacte, invincible.

« Ce que valent ces mots de progrès, de civilisation, de liberté de conscience, nous le savons. Dans quel abîme ne serait pas aujourd'hui plongée l'Eglise, si le concile du Vatican n'avait raffermi l'autorité religieuse, que tant de raisonnements captieux tendaient à énerver et à dissoudre? C'est sur ces raisonnements que s'appuient les persécuteurs. Ils posent la question comme au seizième siècle, et, selon l'expression des légistes, la religion du pays, c'est la religion du prince. Au nom de la liberté, le prince est redevenu souverain pontife et dieu. Les évêques sont les ennemis de l'Empire! C'est le cri de Tacite : Les chrétiens sont les ennemis du genre humain! Là-

dessus, on égorgeait autrefois ; on confisque, on exile ou emprisonne aujourd'hui. Ce n'est pas là un préjugé populaire ; non, c'est un préjugé, un parti pris de lettrés et de politiques. Ce sont les autorités régulières qui ont de tout temps persécuté les chrétiens ; les classes populaires n'y sont pour rien. Les libéraux français répètent sans rire que les évêques sont des rebelles, des violateurs des lois, etc. Et cependant ce n'est pas l'instruction, ni primaire, ni secondaire, ni supérieure qui fait défaut. Les professeurs allemands, comme les mandarins de la Chine, sont le dernier terme du progrès scientifique. Les journaux font circuler les lumières le soir et le matin. Eh bien ! les libres-penseurs, maîtres du monde et représentés par M. de Bismark, nous assurent que la société moderne n'a qu'un ennemi : le Pape ! Le Pape est redevenu « l'ennemi du genre humain, » comme les chrétiens contemporains de Néron et de Marc-Aurèle.

« Les chrétiens refusaient de sacrifier à Jupiter Capitolin ou au génie de Rome; et ces fameux légistes qui ont fondé la science du droit civil criaient en chœur : Il est juste que ces chrétiens rebelles aux édits de César soient torturés et livrés aux bêtes ! Ne violaient-ils pas les lois de l'Empire? Vous voyez bien qu'on est très-indulgent pour les évêques d'Allemagne.

« Nous recommandons aux démocrates français l'anecdote suivante, que nous racontait l'ancien évêque d'Arras, Mgr Parisis. C'était un peu après 1859, année de la guerre d'Italie ; un gendarme disait à l'évêque : « Je n'y comprends plus rien, je « ne sais comment cela se fait ; autrefois je n'allais que chez les « coquins, et maintenant on ne m'envoie plus que chez les hon- « nêtes gens. » Le droit avait changé, sans que ce bon gendarme en eût eu connaissance. Il était tout déconcerté ; mais ses supérieurs ne manifestaient pas la même naïveté. »

III

En Suisse, les vieux-catholiques, les protestants, les francs-maçons et les libéraux, continuent de se donner la main pour accabler les catholiques ; touchant accord qui fait justice à la fois du libéralisme, du protestantisme, du maçonnisme et du vieux-catholicisme. Ces quatre alliés viennent de remporter un

nouveau triomphe : un journal de Genève, coupable d'avoir diffamé quelques uns des nouveaux intrus a été condamné. C'est juste, on ne doit pas diffamer; mais le journal condamné s'était contenté de dire ce qu'il savait, ce que tout le monde sait de ces personnages, et là est sa faute. Il devait savoir qu'il y a certaines gens dont il est impossible de parler sans les diffamer, et c'est là ce qui fait la force *légale* des intrus.

Au milieu de ces épreuves, les catholiques resserrent leur union et s'encouragent mutuellement. Voici deux documents qui doivent être enregistrés ici, parce qu'ils montrent les sentiments et l'union de cette chrétienté si éprouvée.

L'assemblée catholique réunie à Lucerne, le 2 mars, s'adresse ainsi *aux catholiques du Jura bernois :*

Chers frères,

L'assemblée des catholiques de presque tous les cantons de la Suisse, réunie à Lucerne le 2 mars, tient à vous exprimer ses sentiments d'admiration et de vive sympathie dans les douloureuses épreuves que vous traversez en ces temps si agités. Nous ne voulons pas rappeler les actes de violence commis à l'égard d'un peuple inébranlablement attaché à la sainte foi catholique; mais laissez-nous vous dire que nous avons admiré votre héroïque attitude dans la lutte que vous avez si noblement soutenue pour revendiquer la plus précieuse et la plus sacrée de toutes les libertés, la liberté de conscience.

Séparés de vos pasteurs légitimes, qu'un esprit d'ostracisme, digne d'un autre âge, a jetés sur la terre l'exil, vous ne continuez pas moins à rester attachés à l'Eglise et à la foi de vos pères, donnant ainsi au monde un admirable exemple de fidélité au devoir. Ni les intrigues, ni les persécutions, ni les amendes, ni la prison, n'ont réussi à vous jeter dans l'abîme du schisme et de l'hérésie. Comme votre digne et courageux évêque, comme votre noble clergé, dont aucun membre n'a failli, vous avez laissé échapper de votre cœur ce cri de l'honneur : *Potius mori quam fœdari*, plutôt mourir que faillir ! Chassés de vos temples profanés par le « mercenaire, » vous avez fait revivre les scènes si touchantes des Catacombes, alors que les premiers chrétiens, nos pères dans la foi, subissaient toutes les horreurs des plus atroces persécutions. Vous portez avez calme et sans vous plaindre la croix à la suite du divin Maître. Courage donc,

chers frères du Jura, c'est par la croix que l'on triomphe. Votre noble cause est une de celles dont le succès est certain.

Vous avez bien mérité de l'Eglise et vous avez honoré la patrie. Tous les cœurs catholiques de la Suisse et du monde entier, toutes les âmes nobles et généreuses qui ont quelque souci de l'honneur et de la liberté souffrent de vous voir souffrir et vous entourent de toute leur simpathie. Nous, surtout, vos compatriotes, nous tenons à vous offrir publiquement l'hommage de notre admiration et de notre dévouement, et à vous dire que nous sommes fiers de vous voir persévérer dans la noble voie où vous êtes entrés dès le commencement de vos cruelles épreuves. Peut-être que le triomphe est encore éloigné, mais quelles que soient les nouvelles amertumes que l'avenir vous réserve, vous continuerez de donner au monde l'exemple du vrai courage chrétien, qui consiste à souffrir avec dignité, patience et résignation. Le jour viendra où le Seigneur des miséricordes infinies, « qui nous console dans toutes nos tribulations, » changera vos douleurs et vos peines en joies et en allégresses. C'est le vœu le plus ardent que nous formons pour vous en ce jour et qui ne tardera pas à se réaliser si Dieu écoute nos ferventes prières pour les nobles et courageux persécutés du Jura.

Veuillez agréer, chers compatriotes, avec notre salut fraternel, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Au nom de l'assemblée :

Le président De Haller.

Le secrétaire, Leuthard.

Lucerne, le 2 mars 1874.

Le 4 mars, le Comité central de l'Association suisse de Pie IX (*Pius-Verein*) réuni à Lucerne, a fait remettre cette adresse à Mgr Lachat, évêque de Bâle, par une députation qui s'est présentée au Prélat, dans l'après-midi :

Monseigneur,

Les membres du Comité central de l'Association suisse de Pie IX, réunis à Lucerne le 4 mars, tiennent à vous exprimer, au nom de tous les membres de l'Association, les sentiments de respect et de dévouement dont ils sont pénétrés envers Votre Grandeur. Déjà plusieurs fois, Monseigneur, nous avons eu l'honneur de déposer aux pieds de Votre Grandeur l'hommage de notre admiration et de notre profonde vénération pour l'illustre prélat qui a déjà tant souf-

fert pour la sainte cause de l'Eglise. Aujourd'hui nous nous faisons un devoir de vous renouveler les mêmes sentiments de respect, d'amour et de dévouement sans bornes.

Vous êtes, Monseigneur, le témoin de la vérité religieuse en Suisse. Vous partagez avec le grand et immortel Pontife Pie IX l'honneur de la persécution. Vous souffrez pour une sainte et noble cause, qui ne peut manquer d'obtenir un jour un éclatant triomphe.

Nous saluons en vous l'illustre confesseur de la foi; nous reconnaissons dans Votre Grandeur l'évêque établi par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu, l'évêque en communion avec le Saint-Siége et soumis à la chaire de saint Pierre, ce centre de l'unité, en dehors duquel il n'y a et il ne peut y avoir que schisme et hérésie, erreur et ténèbres. Malgré les actes de violence commis envers Votre Grandeur, vous ne continuez pas moins d'être à nos yeux le chef spirituel du diocèse de Bâle, le seul évêque légitime ayant juridiction sur les âmes, et auquel prêtres et fidèles doivent entière soumission pour demeurer dans la sainte unité de la foi catholique.

Monseigneur, si nous ne pouvons soulager vos peines, ni diminuer les angoisses et les amertumes de votre cœur paternel, nous adressons du moins au ciel nos plus ardentes supplications afin que le Seigneur daigne abréger le temps de l'épreuve et accorder bientôt au diocèse de Bâle et à son grand évêque, avec le triomphe, de belles et saintes destinées.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect et de l'entier dévouement avec lesquels nous avons l'honneur d'être, de Votre Grandeur, les très-humbles et obéissants serviteurs.

Lucerne, le 4 mars 1874.

Le secrétaire du Comité central,
Al. SCHNEIDER, de Lucerne;
Chan. SCHORDERET, de Fribourg.

Le président central,
Comte SCHERER-BOCCARD.

Ces actes reportent aux temps de la primitive Eglise. Ce souvenir, du reste, est loin d'être décourageant : l'Eglise a triomphé, elle triomphera encore.

On sait qu'il s'agit, en Suisse, d'une révision de la constitution qui a été rejetée il y a deux ans, mais sur laquelle sont revenus les libéraux, qui espèrent la faire passer au moyen de quelques modifications insignifiantes et grâce aux circonstances, qui semblent assurer la majorité aux ennemis du catholicisme;

car on sait aussi que cette révision amènerait une constitution non moins contraire aux droits de l'Eglise et à la conscience catholique qu'à l'indépendance cantonale. La *Gazette ecclésiastique suisse* nous fait connaître les décisions prises à cet égard dans l'assemblée des délégués catholiques. Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité, en ce qui concerne la révision :

« 1° Le Suisse catholique ne peut en conscience émettre un *oui* et admettre ainsi l'article confessionnel du projet.

« 2° Il ne peut se dispenser de voter.

« 3° Il ne lui reste d'autre voie à suivre que de remplir son devoir de citoyen et de voter en déposant un *non.* »

Il faut s'attendre à de nouvelles épreuves.

IV

Nous n'avons pas besoin de dire que les catholiques d'Italie ont toujours autant à souffrir, et que le Saint-Père n'a pas moins de maux à déplorer dans cette partie de l'immense empire confié à sa sollicitude. Pendant qu'il voit la lutte engagée en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Espagne, au Brésil, où l'évêque d'Olinda vient d'être condamné à quatre mois de détention, il assiste à la démoralisation systématique de Rome et de l'Italie et voit se préparer de nouvelles lois contre la liberté ecclésiastique.

Au milieu de ces amertumes, Dieu lui envoie des joies et des consolations. L'Angleterre, la France, la Belgique, la Hollande, le Canada, la république de l'Equateur, les Etats-Unis, d'autres pays encore voient la religion prospérer et s'étendre, et, dans les pays où règne la persécution, la constance et la fidélité du clergé et des laïques lui permettent d'entrevoir un prochain triomphe. Il y a aussi, au Vatican même, des scènes qui doivent remplir de consolation son cœur si sensible et si paternel. Ainsi, dans une des dernières audiences, M. le chanoine Moreau, de Montréal, ancien aumônier des zouaves pontificaux canadiens, et actuellement aumônier-général de l'Association des zouaves du Canada, connue sous le nom d'*Union-Alet*, établie sous le patronage de saint Grégoire VII, M. le chanoine Moreau, disons-nous, venait solliciter du Saint-Père une bénédic-

tion spéciale et des faveurs spirituelles pour les membres de l'Association, dont il fit connaître à Sa Sainteté l'esprit et le but.

— Ah ! ces bons zouaves canadiens ! s'est écrié le Saint-Père, je les aime bien, ces chers enfants ; et c'est bien naturel, après la preuve éclatante de dévoûment qu'ils m'ont donnée, en venant de si loin exposer leur vie pour la défense des droits du Siége apostolique.

— Ah ! Très-Saint Père, répliqua le chanoine Moreau, croyez bien qu'ils vous rendent amour pour amour ; l'éloignement auquel les ennemis de l'Eglise les ont condamnés, n'a fait qu'accroître leur dévouement pour la Chaire de Saint-Pierre. Depuis leur retour au Canada, ils n'ont qu'un regret et un désir : le regret de n'avoir pas versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le service de Votre Sainteté, et le désir de venir bientôt reprendre leur place d'honneur autour de votre trône auguste.

Puis l'aumônier des zouaves canadiens ajouta : « Je suis spécialement chargé par mes zouaves, de dire à leurs amis d'Angleterre, de France, de Belgique et d'Italie, que leurs cœurs battent toujours à l'unisson avec les leurs, et que, lorsque viendra le jour où Pie IX aura besoin de leurs bras et de leurs poitrines, ils seront les premiers à se ranger sous le commandement de leurs vaillants chefs, le colonel Allet et le général de Charette ! »

— Dites-leur que je suis très-sensible à leur regret, reprit Pie IX d'une voix tremblante d'émotion, et en détournant la tête comme pour cacher une larme : je sais jusqu'où allait leur dévouement pour la cause sacrée de l'Eglise ; mais il n'eût pas été raisonnable de les faire mourir, surtout dans un moment où l'on versait déjà tant de sang en Europe. Quant au noble désir dont ils sont animés pour l'avenir, dites-leur que les épreuves actuelles de l'Eglise ne sont que passagères et qu'*un jour viendra* où ils pourront déployer fièrement leur beau drapeau, et se ranger, les armes de la justice à la main, autour de la chaire sacrée de Saint-Pierre pour la garantir des assauts de l'enfer et de ses adeptes.

M. le chanoine Moreau, ému jusqu'aux larmes, promit de

transmettre fidèlement les paroles de Sa Sainteté à ses dévoués soldats du Canada.

La mort du cardinal Barnabo, préfet de la Propagande, et l'élévation de plusieurs des nonces de Sa Sainteté au cardinalat, ont amené d'importants changements dans le personnel de la Cour pontificale.

Mgr Franchi, qui vient d'être créé cardinal, est nommé préfet de la Propagande.

Mgr Jacobini, secrétaire de la Propagande, est nommé nonce apostolique à Vienne.

Mgr Meglia, nonce apostolique à Munich, est nommé nonce à Paris, où il a laissé d'excellents souvenirs et où il sera parfaitement accueilli ; le Saint-Père ne pouvait faire un meilleur choix pour remplacer le cardinal Chigi, qui a rendu tant de services à l'Eglise en France, où il laissera d'unanimes regrets parmi tous les bons catholiques.

Mgr Cattani, nonce à Bruxelles, est envoyé à Munich.

Mgr Bianchi, internonce en Hollande, est envoyé à Bruxelles.

Mgr Agnozzi, que le gouvernement de Berne vient de congédier si brutalement, sera envoyé comme internonce en Hollande.

Mgr Sanguigni, internonce au Brésil, sera envoyé à Lisbonne, et remplacé à Rio de Janeiro par Mgr Mannutelli, actuellement délégué près de la République de l'Equateur.

V

Profitons de ce que ces nominations nous transportent dans les pays lointains pour faire connaître quelques faits aussi consolants qu'intéressants.

La Société catholique de Médellin, dans la république fédérale de Colombie, a pris l'initiative de la fondation d'une Université catholique à Bogota, fondation pour laquelle Mgr Arbelaès, archevêque de Santa-Fé de Bogota, a promis son plus actif concours. Dans une lettre datée du 20 septembre 1873, que nous apporte la *Sociedad* de Lima (Pérou), et qu'il adresse au Président de la Société catholique de Médellin, Mgr Arbelaès écrit qu'il s'est fait adresser d'Europe les statuts de l'Université de Louvain, statuts qui pourront servir de base, avec les modifi-

cations demandées pour les circonstances et les besoins du pays.

« J'espère, ajoute le Prélat, que la réunion des Evêques de cette province ecclésiastique, qui doit avoir lieu au mois de décembre prochain, nous fournira l'occasion la plus favorable pour donner une vive impulsion à cette entreprise, et je ne doute pas qu'elle n'arrive à bonne fin ; ce sera le moyen le plus efficace que nous puissions employer pour préserver la jeunesse des pernicieuses doctrines qui pervertissent aujourd'hui son intelligence et corrompent son cœur. Si, continue-t-il, si l'on soustrait la jeunesse aux influences de la propagande irréligieuse qui ne néglige aucun moyen pour la précipiter dans l'impiété, la société civile et religieuse de notre chère patrie sera sauvée, et ce sera là la plus douce récompense des efforts que vous faites pour mener à bonne fin cette grande entreprise. »

Le zélé prélat ne se dissimule ni les difficultés ni les obstacles de tout genre qui se présentent, mais il a confiance dans l'active coopération de la jeunesse et de tous les bons catholiques, et il compte sur le succès. « Pour ce qui me concerne, dit-il en terminant, vous pouvez compter sur ma coopération la plus résolue; je travaillerai activement à cette affaire qui est d'une importance capitale. »

Nous avons fait connaître les excellents sentiments des députés de l'Equateur ; les législateurs de l'Etat d'Antioquia, dans les Etats-Unis de Colombie, viennent de suivre leur exemple en décidant, à l'unanimité, d'envoyer un message au Saint-Père pour lui exprimer leur filial dévouement, leur profond attachement à son infaillible autorité, et pour protester énergiquement contre les actes qui lui ont enlevé son domaine temporel. Voici la résolution qui a été unanimement adoptée dans la séance du 11 septembre dernier, sur la proposition de MM. Vicente A. Restrepo, Demetrio Viana, Ignacio Hernandez et José de la Cruz Restrepo ; nous traduisons sur le texte espagnol :

Que soit adressé par le président de la législature, et au nom de celle-ci, un message de dévouement filial à notre Très-Saint Père Pie IX, Pape, chef et docteur infaillible (*Jefe y Doctor infalible*) de l'Eglise catholique.

Qu'il soit dit dans ce message que le premier corps de l'Etat reconnaît et vénère en lui le successeur de saint Pierre, le docteur des docteurs, le défenseur de la justice et de la vraie civilisation.

Qu'il déplore l'inique spoliation de ses domaines temporels, si nécessaires pour l'indépendance de la charge suprême des âmes; qu'il s'afflige de son injuste captivité et de ses grandes et continuelles douleurs; qu'il admire ses héroïques vertus, sa fermeté dans la foi et la parfaite constance de son caractère, et qu'il demande à Dieu de prolonger sa précieuse existence, afin qu'il assiste au triomphe de l'Eglise, si magnifiquement préparé par les actes de son glorieux pontificat.

Qu'on demande, enfin, sa bénédiction apostolique pour l'Etat d'Antioquia, afin que Dieu le préserve de la contagion des doctrines impies et corruptrices qui envahissent aujourd'hui tous les Etats.

Ce sont là de belles leçons et de beaux exemples qui viennent de l'Amériqne à l'Europe ; l'ancien monde comprendra-t-il la sagesse que montre le nouveau?

Le R. P. Bosquet, supérieur général de la congrégation du Sacré-Cœur (Picpus), s'est récemment embarqué pour l'Amérique du Sud et pour l'Océanie. Il va faire la visite des missions et des établissements de son Ordre ; il doit en fonder deux nouveaux dans la république de l'Equateur, sur la demande du gouvernement de ce pays : l'un, de Pères, à Quito, l'autre, de Sœurs, à Guayaquil.

VI

Obligé, faute d'espace, de terminer ici cette revue des événements religieux, nous ne ferons que signaler, pour y revenir avec plus de détail, la mort du docteur Cruveilhier, de l'évêque de Bréda et de M. Etienne.

Le docteur Cruveilhier était un médecin chrétien dans toute la force du mot ; il faisait honneur à la science et à la religion, et sa charité, bien connue des pauvres, formait la plus belle couronne du savant et du pieux catholique.

Mgr J. Van Genk, évêque de Bréda, en Hollande, naquit en 1803 ; il administrait le diocèse de Bréda depuis 1867 ; il avait été sacré en 1851 comme évêque d'Adrasi *in partibus infidelium.*

M. Etienne, supérieur général des Lazaristes et des Filles de la Charité, est mort vendredi dernier, dans la soixante-et-onzième année de son âge ; il y avait trente-cinq ans qu'il administrait les deux congrégations qui lui étaient confiées. Ses funérailles, qui ont eu lieu lundi, ont montré de quelle estime il jouissait dans le monde politique, et combien il était aimé et vénéré de ceux qui étaient soumis à son autorité.

J. CHANTREL.

AU VATICAN.

Nous n'avons pu, dans notre dernier numéro, que donner une courte analyse des paroles adressées par Pie IX aux dames du Cercle du Sacré-Cœur de Marie ; voici la traduction entière de ce discours, d'après le *Journal de Florence :*

« On a souvent répété que pour obtenir la fin des calamités présentes, il est nécessaire de prier avec ferveur et constance. Mais aujourd'hui que les dangers grandissent et que notre sainte religion est persécutée de toutes parts, il faut joindre à la prière les bonnes œuvres et travailler avec zèle au salut des âmes.

« C'est pourquoi je vous félicite d'avoir pris la charge la plus importante de toutes, celle de maintenir la pureté de la foi au sein des familles et parmi le grand nombre de jeunes personnes qui fréquentent vos écoles, où vous leur enseignez tout ce qui forme l'instruction propre à votre sexe.

« Pour maintenir la foi dans le cœur des jeunes personnes, il faut les éloigner de certaines écoles, où l'instruction est infectée, par la raison que ceux qui enseignent ont le cœur et l'esprit gâtés et qu'ils ont accepté la mission diabolique de gâter aussi le cœur et l'esprit de la jeunesse qu'on a l'imprudence de leur confier.

« De tels maîtres sont bien plus dangereux que les scribes et les pharisiens. Le divin Sauveur dit à la multitude, en parlant de ces derniers : « Suivez leurs doctrines, mais gardez-vous de suivre leurs exemples. Ils parlent, mais ils n'agissent pas conformément à leurs paroles. » Quant à la plupart des maîtres actuels, il est nécessaire de prémunir le public,

non-seulement contre leurs exemples, mais encore contre leurs doctrines.

« C'est précisément ce qui doit vous faire comprendre combien il est nécessaire de joindre l'action à la prière. Vous le faites, et je vous en félicite. Ne vous laissez point décourager dans l'accomplisssment de ce noble et saint devoir. Vous rencontrerez des difficultés, vous trouverez des oppositions ; mais rappelez-vous que les délices spirituelles du Thabor sont rarement le partage du chrétien durant sa vie militante, puisque les assauts de l'ennemi l'attendent toujours dans l'*atrium* de Pilate. C'est précisément à ces assauts qu'il doit résister.

« Vous m'avez dit que vous vous proposez, avec l'aide de Dieu, de prémunir les âmes dont vous prenez soin contre les erreurs *contemporaines.* Afin de vous inspirer plus de courage pour triompher de ces erreurs, je vous propose les exemples *contemporains* de constance et de fermeté que donne au monde une si grande partie du clergé catholique en Allemagne, en Suisse et ailleurs. Ce sont de grands et beaux exemples ; imitez-les.

« Je dis plus : tout en les imitant, racontez aux jeunes personnes confiées à vos soins, quelques-uns des faits qui s'y rattachent, afin qu'elles sentent elles-mêmes grandir leur courage et qu'elles prennent la ferme résolution de garder dans leurs cœurs, comme le plus précieux des trésors, la foi de Jésus-Christ.

« Dites-leur qu'en Allemangne on prépare des lois dans le but détestable de détruire le sacerdoce de Jésus-Christ, et qu'un grand nombre d'évêques, de prêtres et de bons laïques subissent des peines très-graves pour n'avoir pas voulu déserter leur foi.

« Dites-leur que la haine maçonnique a rénssi à faire emprisonner des évêques et à en maltraiter d'autres pour le même motif.

« Dites-leur que dans une contrée très-vaste un grand nombre de bons fidèles ont préféré perdre la vie, plutôt que de renoncer à leurs traditions catholiques et à l'exercice de leurs

pratiques religieuses qu'on voulait violemment leur faire abandonner.

« Que ces exemples vous portent à prier avec plus d'ardeur que jamais et à redoubler de courage pour défendre des embûches et des violences de l'enfer vos enfants et tant de jeunes personnes auxquelles vous prodiguez des soins maternels.

« Je prie Dieu de vous bénir et la très-sainte Marie de vous protéger, car sans cela nos fatigues demeureraient stériles et seraient inutiles. Mais j'espère que par la vertu de la bénédiction que je vous donne au nom de Dieu, vos œuvres recevront de la vie et de la vigueur et que vous en retirerez consolation pour le temps et paix pour l'éternité.

LA PERSÉCUTION AU BRÉSIL (1).

Rio-de-Janeiro, 29 janvier 1874.

« Le gouvernement du Brésil, une fois tombé dans les mains maudites de la Franc-Maçonnerie, continue à marcher avec une fureur croissante dans les voies de la persécution contre l'Eglise. Le 2 janvier, vers une heure après-midi, un juge de droit (un agent de police), par ordre du gouvernement, signifia à Sa Grandeur Mgr Vital Maria Gonçales de Oliveira, évêque d'Olinda, l'ordre ou mandat de son arrestation. Monseigneur répondit, comme son devoir le lui prescrivait, mais avec calme et dignité, qu'il ne se rendrait en prison que si on l'y emmenait de force, déclarant en même temps qu'il ne reconnaissait pas la compétence d'un tribunal laïque pour décider dans une question de l'ordre spirituel. A cette réponse le susdit juge fit requérir des agents subalternes de police avec deux officiers. En attendant, Mgr Gonçales s'était retiré dans son oratoire pour y puiser dans la prière la résignation nécessaire ; après quoi il rédigea une protestation. Le personnage qui se disait

(1) Extrait du *Journal de Florence*. Quoique nous ayons déjà donné, dans notre numéro du 21 février, des détails aussi intéressants que douloureux, nous reproduisons intégralement cette correspondance, qui fait connaître des particularités non moins intéressantes, et qui met bien en évidence l'action des francs-maçons, qui sont le fléau du Brésil catholique (N. des *Annales*.)

juge de droit alla jusqu'à deux fois frapper à la porte de l'oratoire du prélat, lui intimant grossièrement de descendre tout de suite, car la voiture l'attendait. Au second appel l'évêque d'Olinda apparut vêtu de la chape et de la mitre sur le seuil de sa chapelle et comme le divin Maître il demanda à cette troupe armée : « Qui cherchez-vous ? » Ils répondirent comme les déicides : « L'évêque Gonçales. »

Alors, le vénérable prélat ayant appelé son vicaire général et quelques prêtres accourus en toute hâte, lut sa protestation et dit aux sbires : « Je suis à vous, marchons en prison. »

Le triste personnage, faisant fonction de juge, dit brusquement à l'évêque : « Je ne vous permets pas d'aller à pied ; puisque vous êtes en état d'arrestation, je puis disposer de votre personne à mon gré, montez en voiture. » Et ce disant il l'obligea à monter dans un carrosse tout délabré en compagnie d'un agent de police.

Tout ceci se passa en un moment choisi exprès afin que le peuple ignorât la violence dont l'évêque d'Olinda était la victime ; mais dès que la nouvelle de l'arrestation fut connue, le peuple accourut en foule à l'arsenal maritime où le prisonnier était écroué. Ces bons catholiques voulaient à toute force parler à leur évêque ; mais celui-ci refusa de paraître, de même qu'il avait refusé de faire appel à ses diocésains, comme le lui conseillaient un grand nombre de lettres de personnages éminents qui lui promettaient de l'enlever à la force publique.

Les visites à l'arsenal maritime durèrent jusque bien tard dans la soirée et la foule occupait toujours les abords, craignant qu'on ne fît embarquer son bien-aimé pasteur pendant la nuit pour le conduire au lieu destiné pour expier la peine. Le gouverneur dut intervenir pour calmer le peuple et lui donner l'assurance que le prélat ne partirait pas cette nuit-là, ni le jour suivant. En effet, pendant trois jours l'illustre prisonnier eut la consolation de recevoir de nombreuses députations de toutes les classes de citoyens qui venaient implorer sa bénédiction. Une députation était composée de 200 dames de la haute aristocratie.

Au milieu de tous ces témoignages d'affection, celui qui consola le plus Mgr Gonçales, ce fut une députation de trente

francs-maçons qui vinrent faire à ses pieds l'abjuration de leurs erreurs et de leurs terribles serments. Notre vénéré prélat eut la satisfaction de les relever des censures et de les réconcilier *Christo in vinculis*. Un d'entr'eux, personnage de haute distinction, se jeta aux pieds de Monseigneur et lui dit : « Je ne viens pas vous faire mes condoléances dans cette prison, mais je veux féliciter l'Eglise du triomphe qu'elle remporte dans votre personne. Mon désir est de mourir en bon catholique ; c'est pourquoi je prie Votre Excellence de recevoir ce papier immonde (*son diplôme de franc maçon*) et de me bénir. » Un autre individu vint aussi lui demander publiquement pardon de la guerre injuste qu'il lui avait faite jusqu'à ce jour.

Le dimanche suivant les associations catholiques furent convoquées en séance extraordinaire et environ mille personnes du peuple s'unirent aux associés pour aller rendre visite à l'illustre prisonnier

Toutes ces démonstrations firent craindre un soulèvement et le président (préfet de la province) envoya un délégué manifestant son appréhension à notre bien-aimé Pasteur, lui demandant s'il ne croyait pas prudent de partir en secret pour Rio de Janeiro. Mgr Gonçales répondit qu'étant prisonnier il n'avait aucun désir à exprimer : « Pourtant, ajouta-t-il, si on demande mon avis, je réponds que je suis content de partir immédiatement. »

Le président fit répandre le bruit qu'il ne ferait point partir le prisonnier, et lorsque le peuple, ainsi trompé, se fut dispersé, il l'embarqua sur le bâtiment de guerre le *Recife*. En ce moment il n'y avait dans l'arsenal que cinq ou six personnes avec le père et la mère de Mgr Gonçales. Comment dépeindre la scène déchirante qu'offrit la population en voyant le *Recife* s'éloigner du port et le Pasteur captif bénir ses ouailles. On se serait cru à Ephèse lorsque saint Paul quittait ses chers chrétiens.

En arrivant dans le port de Bahia, *le Recife* trouva trois petits bateaux à vapeur qui venaient à sa rencontre. Les membres des associations catholiques avaient loué ces bateaux pour aller présenter leurs hommages au prisonnier ; mais le commandant du bâtiment de guerre ne leur permit pas de monter à son

bord. Il n'admit que Mgr l'archevêque Primat, lequel se jeta au cou de son métropolitain, lui offrit tous ses services, et debout sur le pont du *Recife*, lut en présence de tout l'équipage une noble protestation contre la violence sacrilége employée envers l'évêque d'Olinda. Pendant ce temps-là les trois bâteaux à vapeur firent trois fois le tour de la prison flottante de Mgr Gonçales et tous les catholiques qui les montaient faisaient retentir des vivats à l'adresse de l'illustre prisonnier.

Dans le port de Bahia, Monseigneur fut transbordé du *Recife* sur un bateau à vapeur postal appelé *Bonifazio*, sur lequel il fit route pour sa destination. Le 14 janvier il arriva dans le port de Rio de Janeiro, et dans le plus grand secret il fut conduit à l'arsenal maritime qui doit lui servir de prison.

Cette localité est réputée très-sujette aux influences de la fièvre jaune, surtout pour ceux qui ne sont pas habitués à ce climat, et spécialement pour une personne à laquelle il n'est pas permis de faire de mouvement. Le commandant de l'arsenal a destiné trois chambres pour servir de prison à Mgr Gonçales, à son chapelain et à son domestique. Une de ces chambres a été convertie en chapelle, où Monseigneur et son chapelain célèbrent la messe ; les deux autres servent de salle de réception, de dortoir, en un mot à tous les usages. C'est dans cet étroit espace que notre évêque est gardé à vue par un soldat armé qui doit continuellement avoir les yeux sur lui. C'est laconsigne.

A Rio de Janeiro, Mgr Gonçales est continuellement visité par les catholiques qui accourent de toutes les parties du Brésil.

De son côté, le gouvernement n'est pas encore satisfait, et il a fait signifier à son prisonnier l'acte d'accusation, afin qu'il se défende. Je peux vous assurer d'avance que notre évêque n'en fera rien, et pour plusieurs raisons. En premier lieu il est certain que le tribunal ne fera que confirmer la sentence que les loges maçonniques ont imposée au cabinet brésilien ; ensuite Mgr Gonçales ne consentira jamais à paraître devant un tribunal qu'il considère, et qui est de fait incompétent, tant d'après le droit canon que d'après la législation du Brésil pour connaître d'une question exclusivement ecclésiastique. En

effet, de quoi accuse-t-on l'évêque d'Olinda? D'avoir excommunié les francs-maçons et d'avoir fulminé l'interdit contre les confréries où se trouvent de notoriété publique des francs-maçons, et enfin de s'être refusé à lever cet interdit, comme l'exigeait une ordonnance du gouvernement. Quel est le tribunal civil qui peut juger ces questions ?

Bien qu'il ne veuille pas comparaître devant des juges incompétents, afin de ne pas laisser se propager dans le peuple de fausses appréciations, Mgr Gonçales a publié *une défense* vraiment admirable de tous ses actes épiscopaux. Il a surtout démontré avec la plus grande clarté qu'en obéissant au Pape, non-seulement il n'a pas manqué à ses devoirs de sujet brésilien, mais n'a fait que remplir ses obligations d'évêque et de citoyen de l'empire, attendu que la constitution reconnaît à l'article 5 la religion catholique pour être celle de l'État.

Celui donc qui en matière de religion obéit au Pape ne fait pas cet acte d'adhésion à un souverain étranger, il ne fait au contraire que respecter fidèlement la Constitution.

Je sais de bonne source que les premiers jurisconsultes du Brésil, et entr'autres M. le sénateur Candido Mendes d'Amieda, se sont offerts pour présenter la défense de notre évêque. Reste à savoir si le tribunal composé en partie de francs-maçons, et agissant sous l'inspiration d'un gouvernement de francs-maçons, voudra accepter cette défense. Avec de pareilles gens on peut s'attendre à tout. Voici, du reste, un fait qui vous prouvera toute la fourberie de la secte :

Dans le but de désunir le parti catholique et de décourager ses plus ar ents défenseurs, le gouvernement vient de faire publier un télégramme qu'il dit avoir reçu d'Europe et annonçant que la mission du baron de Penedo près le Saint-Père a complétement réussi. Or, le baron de Penedo a été envoyé à Rome pour obtenir du Saint-Siége qu'il transige avec le gouvernement brésilien sur la question des francs-maçons.

Ce stratagème, comme vous pouvez bien le croire, n'a fait impression que sur les caractères pusillanimes ; l'immense majorité des catholiques a immédiatement taxé tout cela de fausseté. Je ne saurais vous rapporter toutes les injures vomies par les organes de la maçonnerie contre le Saint-Père, à l'occasion

de cette mission. Ceux qui se disaient initiés au secret de la négociation, affirmaient que M. de Penedo avait emporté avec lui une somme de 100,000 écus (500,000 francs) pour acheter les consciences à Rome. Pauvres imbéciles, qu'ils connaissent peu Pie IX !

Tout cela fait présager de plus graves complications qui auraient été arrêtées lors du voyage de notre empereur en Europe et de sa visite aux principales loges. Aussi, les catholiques se préparent ils à la lutte par la prière. Dans le diocèse de Pernambuco on a célébré un *Triduum* dans toutes les églises non interdites, et à toutes les messes on dit la collecte *pro episcopo in carcere constituto.* A Rio de Janeiro on célèbre alternativement dans toutes les églises des messes pour apaiser la colère divine.

On m'annonce à l'instant que l'évêque de Para sera, sous peu, arrêté et emmené dans les prisons d'une des villes de la côte.

LE SCHISME ARMÉNIEN.

Nous avons donné, il y a quinze jours, la nouvelle de l'heureuse solution de cette question arménienne, qui affligeait les amis de l'Église et compromettait les intérêts séculaires de la France en Orient. Une correspondance de l'*Union* donne, à ce sujet, des détails pleins d'intérêt, et qui complètent tous ceux que nous avons donnés sur le schisme arménien. Nous la reproduisons :

On peut dire qu'après Dieu cette heureuse solution est tout entière due à la généreuse initiative du sultan, qui a voulu par là donner une preuve frappante de sa générosité, de son estime, et j'ajouterai de son affection particulière pour l'auguste Prisonnier du Vatican.

Personne n'ignore que le sultan a toujours montré une profonde vénération et un respect tout spécial pour le Souverain-Pontife Pie IX. Il nous suffira de rappeler à cet effet la lettre autographe que l'empereur ottoman envoya au Saint-Père, ce qu'il n'avait encore fait pour aucun autre souverain, et les nombreux témoignages d'une particulière et on peut dire d'une

insolite considération qu'elle se plut à donner à l'envoyé du Saint-Siége, Mgr Franchi, aujourd'hui cardinal.

En effet, non-seulement Mgr Franchi fut reçu à Constantinople avec les plus grands honneurs, mais il fut encore logé et hébergé aux frais du sultan. Bien plus, le sultan daigna lui accorder, dans deux circonstances spéciales et publiquement, la plus haute preuve de distinction que puisse donner un souverain, surtout un empereur turc, puisque ayant rencontré dans une promenade l'ambassadeur du Saint-Siége, Sa Majesté daigna, non-seulement saluer, mais, ayant aussitôt fait arrêter sa voiture et son nombreux et brillant cortége, envoya un aide de camp complimenter Mgr Franchi et s'informer de sa santé et de celle du Souverain-Pontife. D'aussi honorables attentions sont surtout remarquables quand elles s'adressent au noble envoyé du Saint-Siége, et du Saint-Siége dépouillé et persécuté.

Cette heureuse solution de la question arménienne sur la base de la liberté de conscience fait grand honneur au cardinal Franchi lui-même. En effet, le gouvernement turc n'a fait autre chose en cette circonstance que remplir les promesses faites il y a deux ans à l'envoyé du Saint-Siége, et qui avaient mis fin à sa mission, à la commune satisfaction du Pape et du sultan. Mgr Franchi avait d'abord résolu la question avec le grand-vizir Aali-Pacha, et le Saint-Siége, ayant consenti à ce que l'arrangement intervenu n'eût pas la forme d'une convention solennelle, il avait été établi que les points réglés et convenus seraient consignés dans un mémoire, que les deux négociateurs échangeraient entre eux par le moyen d'une lettre, et qu'un acte du Souverain-Pontife contiendrait les déclarations et les concessions demandées par le gouvernement ottoman et serait publié dès que ledit gouvernement aurait fait exécuter les articles du mémoire qui le concernaient.

Les deux principaux articles étaient : la reconnaissance officielle du patriarche légitime, et, par là même, la légalité de la position de l'Église et de la communauté comme la seule arménienne catholique ; la restitution des églises et pieux monuments usurpés et leur préservation de toute atteinte à l'avenir. Ce mémoire fut donc rédigé d'un commun accord, et on n'at-

tendait plus que la ratification. Tout paraissait terminé à la satisfaction du Saint-Siége et de la Sublime-Porte, comme le déclara Aali-Pacha lui-même à l'ambassadeur de France tout récemment débarqué à Constantinople, et il ne s'agissait plus désormais que d'une formalité pour la conclusion définitive, quand le grand-vizir vint à mourir.

Cette mort remit tout en question ; mais Mgr Franchi chercha à renouer aussitôt les relations avec le successeur d'Aali-Pacha, et, ne voulant point perdre un temps précieux, il rédigea un mémorandum plein de clarté et d'élégance où il exposait aussi exactement et aussi brièvement que possible les faits qui avaient préparé sa mission ainsi que la manière dont les négociations avaient été commencées et poursuivies jusqu'à leur terme avec le grand-vizir Aali-Pacha. Ce mémorandum produisit la plus vive impression sur le nouveau grand-vizir, et, cinq jours plus tard, le 22 septembre 1871, l'ambassadeur du Saint-Siége recevait de Server-Pacha une note contenant une déclaration de principes dont la solution actuelle n'est que la mise à exécution. En effet, il était dit dans cette note :

« Le gouvernement impérial a, de tout temps, confié la gestion des affaires spirituelles des différentes communautés de l'empire à ces communautés elles-mêmes et à leurs églises. Tous ses actes, ainsi que le traité de Paris lui-même, le prouvent suffisamment. La Sublime-Porte a donc toujours obéi aux devoirs que lui imposent le soin de sa dignité et la foi aux traités en s'abstenant de toute pensée et de tout acte de nature à anéantir ou à affaiblir ses engagements et ses promesses sacrés, par la discussion des questions qui sont du domaine spirituel. Je n'ai pas besoin d'ajouter, continuait Server-Pacha, que le gouvernement impérial se réserve toujours le droit découlant de sa souveraineté d'adopter directement et sans autre intervention avec les différentes classes de ses sujets une ligne de conduite juste et équitable en ce qui concerne leur administration civile. »

Cette déclaration de principe faite par Server-Pacha donnait à la question arménienne une solution plus avantageuse encore que celle obtenue avec Aali-Pacha. L'ambassadeur du Saint-

Siége, pour lequel elle était un vrai triomphe, s'empressa d'en donner connaissance au Souverain-Pontife qui fit bientôt connaître sa pleine et entière satisfaction.

Mgr Franchi prit aussitôt acte de la déclaration de Server-Pacha, et, dans une lettre en date du 21 octobre 1871, il écrivait ces paroles au ministre ottoman :

« A la discussion des faits exposés dans ma note, Votre Excellence a préféré la déclaration des principes qui règlent les rapports de la Sublime-Porte avec les différentes communautés de l'empire.

» Elle m'a rappelé que, d'après ces mêmes principes, c'est aux communautés elles-mêmes et à leurs églises qu'est confiée la gestion de leurs affaires spirituelles. Je suis très-heureux de prendre acte de cette déclaration qui honore la Sublime-Porte, de même qu'elle sera bien accueillie par le Saint-Siége ; car en garantissant les droits et priviléges religieux des catholiques de tout rite, elle assure le libre exercice de son autorité suprême. La mission extraordinaire qui m'a été confiée par le Saint-Siége n'avait pas d'autre but que la reconnaissance de ces principes et leur application au différend soulevé dans le sein de l'Église catholique arménienne. Votre Excellence pourra s'en convaincre en parcourant le mémoire que j'ai eu l'honneur de lui remettre. Elle y verra que l'on a cru atteindre ce but par la voie des négociations, mais à présent la Sublime-Porte, par les déclarations qu'elle m'a adressées dans la Note, a rendu toute négociation inutile et sans objet. Il ne me reste donc plus qu'à me retirer, en emportant la conviction fondée sur les dispositions bienveillantes que la Sublime-Porte m'a manifestées à plusieurs reprises de la pleine application desdits principes, surtout à la communauté arménienne, ce qui fera renaître en elle la paix troublée par quelques-uns de ses membres qui se sont séparés de l'Église catholique. »

Mgr Franchi priait ensuite Server-Pacha de lui obtenir du sultan une audience de congé, et, quelque temps après, il quittait Constantinople, emportant les bénédictions des Arméniens catholiques qui, pour lui témoigner leur gratitude et leur profonde reconnaissance pour l'heureuse solution de leur question, envoyèrent une adresse de félicitations et de remerciements au

Souverain-Pontife, couverte de milliers de signatures, où ils rendaient un éclatant hommage aux vertus, aux talents et aux succès du futur cardinal. On sait comment tombèrent toutes les espérances qu'avait fait naître une si heureuse solution.

Les ministres ottomans furent infidèles à leurs promesses, ils se laissèrent circonvenir par les intrigues des dissidents, et la déclaration de principes si explicite de Server-Pacha resta lettre morte et ne fut jamais mise en pratique. Les impies et les persécuteurs de l'Église se réjouissaient de ce qu'ils s'évertuaient à nommer l'échec du Saint-Siége ; mais Dieu n'a pas abandonné son Église, et il s'est encore une fois servi de la France, sa fille aînée, pour défendre et protéger les droits du Souverain-Pontife et de la religion. C'est, en effet, M. le marquis de Vogué, ambassadeur de la France catholique à Constantinople, qui a le plus contribué à obtenir l'heureux résultat qui réjouit aujourd'hui tous les cœurs dévoués au Saint-Siége et à l'Église. D'où il suit que la solution de la question arménienne est non-seulement un triomphe pour le Pape et l'Église, mais encore pour la France et son noble ambassadeur.

Oui, la solution de la question arménienne est d'autant plus digne de remarque qu'elle a été obtenue malgré l'opposition ouverte et systématique du gouvernement prussien. M. le marquis de Vogué, depuis l'exil de Mgr Hassoun, avait pris à cœur la question arménienne et n'épargnait ni instances, ni lettres, ni audiences pour arriver à une heureuse solution.

Etant parti en congé l'année dernière, M. le marquis de Vogué fut très-étonné de trouver encore cette question aussi peu avancée qu'avant, malgré les promesses formelles des ministres turcs. Son Excellence s'en plaignit au sultan à son audience de retour, et Sa Majesté, qu'on avait cherché à abuser et à tromper, assura M. le marquis de Vogué que cette question serait bientôt résolue, et lui répéta à deux reprises différentes qu'elle se ferait un plaisir d'être ainsi agréable à la France. Le sultan fut fidèle à ses promesses, car il ordonna aussitôt à ses ministres d'avoir à résoudre cette question le plus tôt possible et dans un sens favorable à la France.

Sa Majesté daigna même envoyer neuf fois, dans une seule semaine, son secrétaire particulier à la Porte pour s'informer

du point où en étaient les négociations et pour en hâter la solution définitive. Enfin, M. le marquis de Vogué croyait être arrivé au but de ses désirs, et encore une fois on se réjouissait de l'heureuse solution de cette interminable question quand, par ordre de Bismark, l'ambassadeur de Prusse intervint et menaça de la colère de son gouvernement si on donnait satisfaction aux justes demandes de la France et des Arméniens catholiques.

Non content de cela, le ministre prussien souleva des difficultés relativement à l'excommunication lancée par le Pape contre les dissidents. Le gouvernement turc nomma une commission de neuf membres appartenant chacun à une communauté ou rite différent dont huit, quoique schismatiques et hérétiques, déclarèrent que les Arméniens fidèles avaient raison et que les dissidents ne pouvaient prétendre au titre de catholiques du moment qu'ils ne reconnaissaient plus l'autorité de leur patriarche légitime et du Souverain-Pontife.

La question était donc résolue, et le nouveau grand-vizir, à la première audience, ayant communiqué cette décision de la commission au sultan, reçut ordre de résoudre immédiatement la question. Les Arméniens fidèles ont donc choisi un représentant civil que la Sublime-Porte a officiellement reconnu et qui gérera l'administration civile de la communauté. Des représentants semblables seront nommés dans les provinces pour être les intermédiaires entre les évêques et les gouverneurs, et voilà enfin la question arménienne heureusement résolue à la satisfaction du Saint-Siége et de la France catholique.

LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE.

Nous trouvons dans le *Monde* un bon travail sur la *Hiérarchie catholique;* l'auteur, pour tracer ce tableau, s'est servi avec bonheur de l'*Annuario pontificio* et de l'*Almanach-Annuaire* de M. Chantrel, dont la deuxième année est actuellement sous presse; nos lecteurs le liront avec plaisir et profit; ils auront ainsi sous les yeux les grands traits de la statistique ecclésiastique à la fin du mois de janvier 1874, avec des détails très-intéressants sur le personnel de la hiérarchie.

Du Pape.

Le chef de l'Eglise est le Pape, vicaire de Jésus-Christ, successeur du prince des Apôtres, Souverain-Pontife de l'Eglise universelle, Patriarche de l'Occident, Primat de l'Italie, Evêque de Rome, Archevêque et Métropolitain de la province romaine.

Le Pape est le souverain des domaines temporels de la sainte Eglise romaine.

Sa Sainteté Pie IX est le deux cent cinquante-sixième successeur de saint Pierre, par conséquent le deux cent cinquante-septième Souverain-Pontife.

Dans la prophétie des Papes de saint Malachie, Pie IX est désigné par cette devise : *CRUX DE CRUCE*; la Croix de la Croix, ou le Crucifié de la Croix.

Jean-Marie Mastaï-Ferretti, né à Sinigaglia le 13 mai 1792, ordonné prêtre en avril 1819, admis dans la prélature romaine en 1825, appelé à l'archevêché de Spolète en 1827, transféré en 1832 du siége de Spolète au siége d'Imola, désigné cardinal *in petto* le 23 décembre 1839 par Grégoire XVI, et proclamé dans le Consistoire du 14 décembre 1840, a été élevé au Souverain-Pontificat, à Rome, le 16 juin 1846, et couronné le 21 juin sous le nom de Pie IX.

Il résulte de ce qui précède que Pie IX est dans la vingt-huitième année de son pontificat, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge, dans la cinquante-cinquième année de son sacerdoce, dans la quarante-septième année de son épiscopat et dans la trente-quatrième année de son cardinalat.

Avant de passer à quelques remarques sur les cardinaux, indiquons une remarque qui a été faite sur Pie IX relativement à la devise : *Crux de Cruce.*

« Les croix amères déjà supportées par le pieux et bien-aimé Pontife Pie IX lui sont venues des passions révolutionnaires, avec l'appui du gouvernement italien. Le roi d'Italie, Victor-Emmanuel, porte dans ses armes la *Croix* de Savoie, et a toujours le titre de *roi de Jérusalem,* où Jésus fut *crucifié.* » Pie IX n'est-il pas véritablement le *Crucifié de la Croix?*

Encore trois ans, et Pie IX célébrera le cinquantième *anniversaire* de son sacre comme évêque!

Des Cardinaux.

Près du Pape, formant un conseil, et se réunissant en conclave pour élire le Souverain-Pontife, lorsque le Pape est mort, sont les *Cardinaux*, qui peuvent être au nombre de soixante-douze, mais dont le nombre n'a jamais dépassé le chiffre de soixante-dix et l'a rarement atteint.

Les Cardinaux se divisent en trois ordres : des *Evêques*, des *Prêtres* et des *Diacres*.

Les Cardinaux de l'*Ordre des Evêques* peuvent être au nombre de *six*, titulaires des évêchés *suburbicaires*.

Les cardinaux de l'*Ordre des Prêtres* peuvent être au nombre de cinquante ; ils sont titulaires d'églises situées à Rome ou sous ses murs. Ces cardinaux sont presque tous revêtus du caractère épiscopal.

Les cardinaux de l'*Ordre des Diacres* peuvent être au nombre de seize ; ils sont titulaires d'églises de Rome portant le nom de *diaconies*. Ils ne sont ordinairement revêtus que du *diaconat*. Le Pape peut nommer cardinaux de simples laïques ; mais ceux-ci doivent entrer ensuite dans les ordres sacrés.

Au jour où nous sommes, fin de janvier 1874, le Sacré-Collége compte 53 cardinaux.

Le doyen du *Sacré-Collége* est le cardinal Constantin Patrizi, romain, né à Sienne, le 4 septembre 1798 ; créé et réservé *in petto* par Grégoire XVI dans le consistoire du 28 juin 1834, publié dans celui du 11 juillet 1836 ; évêque d'Ostie et Velletri, archiprêtre de l'archibasilique patriarcale de Latran, *vicaire général de Sa Sainteté,* etc..., il est dans sa 76e année.

Le *sous-doyen du Sacré-Collége*, Louis-Amat de Saint-Philippe et Sorso est dans sa 78e année.

Les cardinaux les plus âgés sont :

Le cardinal de Angelis, dans sa 82e année ;

Le cardinal Régnier, dans sa 80e année ;

Les cardinaux Donnet, Mathieu, Caterini, Grassellini, sont dans leur 79e année ;

Le cardinal Amat, dans sa 78e année ;

Le cardinal Rauscher, dans sa 77e année ;

Les cardinaux Patrizi et Antonucci, dans leur 76e année.

Les cardinaux les plus jeunes sont : Borromée Arèse, dans sa 52e année; Bilio, dans sa 48e ; Monaco La Valletta, dans sa 47e ; Bonaparte, dans sa 46e.

Le cardinal Antonelli est dans sa 68e année ; premier diacre de Sainte-Marie *in via lata*, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

Il ne reste plus que *huit* cardinaux créés et publiés par Grégoire XVI, et qui ont dû assister au conclave de juin 1846; ce sont LL. Em. Patrizi, Amat, de Angelis, Vanniceili-Casoni, Schwarzenberg, Asquini, Carafadi-Traetto, Riario-Sforza.

Des Patriarches.

Après le Pape et les cardinaux, viennent les *Patriarches*.

Il y a dix patriarcats qui sont :

1. *Rome*, dont l'évêque (le Pape) est patriarche de l'Occident.

2. *Constantinople*, du *rite latin* ; le patriarche du *rite grec* est schismatique.

3. *Alexandrie*, du *rite latin*.

4. *Antioche*. Il y a quatre patriarches catholiques, un du *rite latin*, un du *rite syriaque*, un du *rite maronite* et un du *rite grec-melchite*.

5. *Jérusalem*, du *rite latin*.

6. *Babylone*, du *rite chaldéen*.

7. La *Cilicie*, du *rite arménien*.

8. *Indes occidentales*, du *rite latin*.

9. *Lisbonne*, du *rite latin*.

10. *Venise*, du *rite latin*.

Le plus âgé des patriarches est *Antoine* Hassoun, né à Constantinople en 1800, élu évêque en 1842 et promu au patriarcat de la *Cilicie des Arméniens* en 1867.

Le patriarche de Venise, le cardinal Trevisanato, est né en 1801 ; élu évêque en 1852 et promu au patriarcat en 1862. Le plus jeune, Harcus, patriarche d'Antioche du *rite syriaque* depuis 1862, est né en 1826. Le patriarche de Lisbonne, qui vient d'être promu au cardinalat par Pie IX, est né en 1811.

Des Archevêques et Evêques.

L'épiscopat est l'ordre le plus élevé dans l'Eglise ; mais, pour

les évêques, il y a différents degrés de dignité et de juridiction.

Ainsi, parmi les évêques, sont le Pape, les cardinaux évêques et la plupart des cardinaux prêtres, enfin les patriarches.

Viennent ensuite, dans l'ordre de dignité, les primats, les archevêques métropolitains, les archevêques non métropolitains, les évêques proprement dits, les évêques *in partibus infidelium*, les évêques coadjuteurs, les évêques auxiliaires et les évêques démissionnaires.

Les archevêques et évêques titulaires administrent leurs diocèses au moyen de vicaires généraux, d'un chapitre de chanoines qui forme leur conseil, de curés et de vicaires paroissiaux.

Les métropoles avec les divers diocèses qui en dépendent forment les provinces ecclésiastiques, c'est-à-dire l'empire constitué de l'Eglise. En dehors se trouvent les vicariats apostoliques, les préfectures apostoliques et les délégations apostoliques.

Les vicaires apostoliques sont revêtus du caractère épiscopal, et les délégats apostoliques sont ordinairement des archevêques ou évêques.

En résumé, le monde catholique est partagé en 865 diocèses, sans compter 5 délégations apostoliques, 109 vicariats apostoliques et 28 préfectures apostoliques.

Les deux doyens de l'épiscopat sont : le cardinal de Angelis, archevêque de Fermo, préconisé en 1826 évêque de Leuca *in partibus*, et Mgr le comte de Mercy-Argenteau, préconisé en 1826 archevêque de Tyr *in partibus*.

Ces deux prélats sont l'un et l'autre dans la quarante-huitième année de leur promotion à l'épiscopat. Mgr Charles de Mercy-Argenteau est dans sa quatre-vingt-septième année, et Son Em. le cardinal de Angelis dans sa quatre-vingt-deuxième année. Dans deux ans, en 1876, ils pourront célébrer les noces d'or de leur épiscopat.

Mgr de Mercy-Argenteau avait occupé dans la cavalerie un grade avant d'entrer dans les ordres sacrés. Devenu archevêque de Tyr, Sa Grandeur fut appelée par le Saint-Père à la nonciature de Munich. Grégoire XVI lui avait proposé le chapeau de cardinal s'il voulait résider à Rome.

Mgr l'Archevêque de Tyr, grand cordon de la Légion d'honneur, habite Liége.

Après le cardinal de Angelis et l'archevêque de Tyr, le plus ancien dans l'épiscopat est Sa Sainteté Pie IX, préconisé archevêque de Spolète en 1827. Encore trois ans, et Pie IX célébrera en 1877 les noces d'or de son épiscopat.

Mgr Dominique Ciluffo, préconisé archevêque d'Adana *in partibus* en 1842, est dans la quatre-vingt-douzième année de son âge; par conséquent le plus vieux des évêques.

Un Français, Mgr Bonamie, né à Albas (diocèse de Cahors), en 1798, a été préconisé évêque de Babylone en 1832 et promu archevêque de Chalcédoine *in partibus* en 1837. Sa Grandeur est dans la quarante-deuxième année de sa promotion à l'épiscopat.

Les doyens de l'épiscopat français sont le cardinal Mathieu et l'évêque de Clermont.

Le cardinal Mathieu, né à Paris en 1796, a été préconisé évêque en 1832; Mgr Féron, né en 1793, a été préconisé évêque de Clermont en 1834.

Le doyen de l'épiscopat belge est Mgr Théodore de Montpellier, né au château de Védrin, près Namur, en 1807, et préconisé évêque de Liége en 1852.

Le plus jeune des évêques du monde catholique est Mgr Montes de Oca y Obregon, né en 1840 et préconisé en 1871 évêque de Victoria de Tamaulipas (Mexique).

Après lui viennent Mgr Haygiar, archevêque d'Hauran (Syrie), *rite grec-melchite*, né en 1839 et sacré en 1871; Mgr Ayrès d'Ornellas, né en 1837, préconisé coadjuteur du Funchal en 1871; Mgr Vincent Bracco, né en 1835, préconisé évêque de Magida *in partibus* en 1866 et actuellement patriarche de Jérusalem.

Augustin d'Arres.

CAVOUR ET LA RISTORI.

On peut se rappeler que, vers 1855, une nouvelle *étoile* brilla sur les théâtres de Paris, d'où elle se rendit à Berlin, à Saint-Pétersbourg, et même à Constantinople, avec des retours

en France, qui étaient toujours signalés par de nouveaux succès et d'éclatants triomphes. Un de ces retours eut lieu en 1861, un autre en 1866, puis elle passa aux Etats-Unis et elle parcourut même les différents Etats de l'Amérique du Sud. C'était la Ristori, née en 1821, et devenue, en 1847, la marquise del Grillo par son mariage avec le marquis Capranica del Grillo. L'enthousiasme qu'excita à Paris cette actrice étrangère fut immense; on oublia Rachel un moment, Lamartine lui adressa des vers, M. Legouvé fit pour elle sa *Médée*, et le gouvernement impérial, nous disons bien, le gouvernement impérial, lui fit les offres les plus brillantes pour l'attacher à la Comédie française.

Voilà ce que la Ristori était pour le public. La célèbre Italienne jouait encore un autre rôle, parfaitement d'accord avec celui qu'elle avait joué à Rome, en 1849, pendant la domination des bandes garibaldiennes. Elle était, pour le comte de Cavour, ministre du roi Victor-Emmanuel, un instrument des plus utiles, faisait partie de cette invisible armée dont la franc-maçonnerie se servait pour renverser le pouvoir temporel du Pape et faire l'unité italienne actuelle. Une lettre, inédite jusqu'ici, qu'un journal italien vient de publier, met dans son jour ce rôle de la Ristori, et est une preuve de plus du soin qu'a la maçonnerie de faire concourir les circonstances et les personnes à l'exécution de ses desseins subversifs. La lettre est du comte de Cavour, et elle est adressée par ce ministre à l'actrice elle-même. En voici la traduction, que nous faisons le plus mot à mot possible :

Turin, 20 avril 1861.

Chère Marquise,

Je vous suis très-reconnaissant de l'intéressante lettre que vous m'avez écrite à votre retour de Pétersbourg. Si vous n'avez pas converti le prince Gortchakoff, il faut dire que c'est un pécheur impénitent, car les arguments que vous avez employés avec une si grande habileté en faveur de notre cause me paraissent irrésistibles. Mais j'aime à croire qui si le Prince n'a pas voulu paraître converti en votre présence, vos paroles auront laissé dans son esprit un germe qui se développera et qui produira de bons fruits.

Continuez à Paris votre patriotique apostolat. Vous allez vous trouver au milieu d'hérétiques à convertir, car on m'assure que *la*

plèbe des salons nous est fort hostile. Il est actuellement de mode en France d'être papiste et de l'être d'autant plus que l'on croit moins aux principes que la papauté représente. Mais, comme tout ce qui est de mode et ne repose pas sur la vérité, ces préjugés ne dureront pas, surtout si les personnes qui, comme vous, possèdent à un degré éminent le don d'émouvoir et de persuader, prêchent la vérité au milieu de cette société qui, malgré bien des défauts, sait apprécier plus que toute autre le génie et la vertu.

Je me félicite du splendide succès que vous avez obtenu sur les scènes françaises. Ce nouveau triomphe vous donne une autorité irrésistible sur le public de Paris, qui doit vous être très-reconnaissant du service que vous rendez à l'art français. Servez-vous de cette autorité en faveur de notre patrie, et je vous applaudirai, non-seulement comme la première artiste de l'Europe, mais comme le plus efficace coopérateur de nos négociations diplomatiques.

Veuillez bien m'accepter et me croire

Votre très-dévoué.
Signé : C. CAVOUR.

A Madame Adélaïde Ristori, marquise Capranica del Grillo, Paris.

Ce document appartient désormais à l'histoire de cette longue conspiration qui a abouti au renversement du trône pontifical et aux désastres de la France. Nous croyons devoir en publier le texte italien. Le voici, tel que le donne l'*Osservatore cattolico* de Milan :

orino, 20 aprile 1861.

Cara signora Marchesa,

Le sono gratissimo dell' interessante lettera che ella mi scrisse ritornando da Pietroburgo. Se ella non ha convertito il Principe Gorshakoff, conviene che esso sia un peccatore impenitente, giacchè gli argomenti che ella seppe con tanta abilità adoperare per sostegno della nostra causa mi pajono irresistibili. Ma mi lusingo che se il Principe non volle in sua presenza mostrarsi rincreduto, le sue parole avranno lasciato nell'animo suo un germe che si svilupperà e darà buoni frutti.

Continui a Parigi il patriottico suo apostolato. Ella deve trovarsi in mezzo ad eretici da convertire, giacchè mi si assicura essere *la plebe* dei saloni a noi molto ostile. È di moda ora in Francia l'essere papista, e l'esserlo tanto più che si creda meno ai principii che il

papato rappresenta. Ma come tutto ciò che è moda e non riposa sul vero, questi pregiudizii non dureranno, massime se le persone le quali come lei posseggono in grado eminente il dono di commuovere e persuadere, predicheranno la verità in mezzo a quella società che, ad onta di molti difetti, più d'ogni altra sa apprezzare il genio e la virtù.

Mi congratulo dello splendido successo, che ella ha ottenuto sulle scene francesi. Questo nuovo trionfo le dà un'autorità irresistibile sul pubblico di Parigi, che deve esserle gratissimo del servizio che ella rende all'arte francese. Se ne serva di questa autorità a prò della nostra patria, ed io applaudirò in lei, non solo la prima artista d'Europa, ma il più efficace cooperatore dei negozii diplomatici.

Mi vaglia bene e mi creda

Suo Dev. mo
Firmato, C. Cavour.

Alla gentilissima sig. Adelaide Ristori, marchesa Capranica del Grillo.

Parigi.

Nous n'avons que deux remarques à ajouter à ce document : la première, c'est qu'il y a là une preuve de plus de la connivence du gouvernement impérial avec les ennemis de la Papauté; la seconde, c'est que, de l'aveu même de Cavour, l'opinion publique, en France, était favorable à la cause du Pape, de sorte que le gouvernement impérial, avec sa politique italienne, allait à la fois contre l'opinion et contre les intérêts de la France. Ce sont là des faits avérés qu'il importe de ne pas oublier.

J. Ch.

L'AVÈNEMENT DE HENRI IV.

Les romanciers et les peintres représentent volontiers Henri IV entrant triomphalement dans sa bonne ville de Paris, le chef empanaché, monté sur un cheval fringant, enivré des acclamations de la foule, fier et heureux d'être enfin roi de France et de Navarre. Pour beaucoup de gens son entrée fut un triomphe, son abjuration une pasquinade traduite par ces mots : *Paris vaut bien une messe* (1).

(1) Il est avéré que la conversion de Henri IV fut sérieuse et mûrement réfléchie. Voir à ce sujet, une remarquable étude de M. l'abbé Féret dans la *Revue du Monde catholique*, livraison de février 1874 (N. de la D.).

L'histoire parle autrement.

Les ligueurs tièdes prétendaient que le roi de Navarre, pour devenir le roi de France, devait feindre une abjuration, et se rendre ainsi maître de la position. Henri IV, au contraire, voulait être convaincu sans brusquer les événements.

Dans les premiers jours de juillet 1593, s'étant rendu maître de la ville de Saint-Denis, il appela près de lui Louis Seignier, curé de Notre-Dame, Réné Benoist, curé de Saint-Eustache, Claude Moraine, curé de Saint-Merry, Chavanne, curé de Saint-Sulpice, et voulut les entendre pour achever de s'instruire des vérités de la religion catholique dont il connaissait les principaux dogmes. Cependant l'archevêque de Bourges, présent à l'entretien, voulut à son tour expliquer au roi les points qui lui paraissaient obscurs. Henri IV discuta avec ce prélat sans aigreur ni mauvais vouloir, y mettant même de l'esprit et sa gaîté ordinaire.

Enfin, après une conférence qui dura huit heures, il se déclara convaincu, il prit jour pour l'abjuration, et fit annoncer par tous les moyens en son pouvoir l'heure et le jour fixés pour cette cérémonie.

Malgré la défense faite aux Parisiens par le duc de Mayenne d'y assister, et quoique toutes les portes fussent fermées, l'affluence fut grande à Saint-Denis.

Le dimanche 15 juillet 1593, entre huit et neuf heures du matin, Henri IV traversa la grande rue de Paris toute tendue de tapisseries, jonchée de fleurs et d'herbes odoriférantes. Le Roi était vêtu d'un pourpoint et de haut-de-chausses en satin blanc; sur ses épaules il avait un court manteau en velours noir, sur sa tête un feutre également noir orné d'une longue plume blanche; la foule criait sur son passage : *Vive le Roi!*

Henri IV marchait d'un pas ferme, souriait à la foule, sans forfanterie ni embarras. Il arriva devant le portail de l'antique basilique où l'attendait l'archevêque de Bourges, assis à l'intérieur de l'église sur un siége en damas blanc aux armes de France et de Navarre. Le prélat tenait en mains les saints Evangiles. Plusieurs évêques et les religieux de l'Abbaye, croix en tête, formaient cortége.

L'archevêque de Bourges lui demanda :

— Qui êtes-vous?

— Je suis le Roi.

— Que demandez-vous?

— Je demande à être reçu en l'Eglise catholique et romaine.

— Le voulez-vous?

— Je le veux et le désire, répondit le Roi.

L'Archevêque présenta le livre des Evangiles à Sa Majesté, qui se mit à genoux tête nue et fit avec grande soumission et profond recueillement la profession de foi suivante :

« Je proteste et jure devant la face de Dieu tout-puissant, « de vivre et de mourir en la religion catholique, apostolique « et romaine ; de la protéger et la défendre envers tous au « péril de mon sang, de ma vie, renonçant à toute hérésie. »

Ensuite Henri IV donna à l'Archevêque un papier écrit et signé de sa main renfermant sa profession de foi catholique.

L'Archevêque et les évêques l'amenèrent devant le grand autel, où il renouvela son serment, la main étendue sur l'Evangile, puis il entra sous un pavillon dressé au fond du chœur. Il s'y confessa à l'Archevêque, reçut l'absolution, revint, toujours escorté par les évêques, prendre place sur un prie-Dieu couvert de velours cramoisi brun, semé de fleurs de lis d'or. Le Roi, humblement agenouillé, ouït la messe en grande dévotion.

L'office achevé, le même cortége ramena Henri IV à son logis au milieu de la foule qui l'acclamait. Les canons tonnaient, les cloches sonnaient à toutes volées, et le soleil d'été illuminait cette fête. Le soir il y eut grandes vêpres, après quoi Henri IV alla à Montmartre visiter Saint-Denis de la Châtres, dont il ne reste plus aucun vestige, et vénéra les saints martyrs. On distribua par son ordre trois mille pains et trois mille sous d'aumônes, ainsi que quatre cents sous de largesses jetées au peuple. La cérémonie de l'abjuration se termina le soir par un festin royal où assistèrent toutes les dames titrées de la ville (1).

(1) Il convient de remarquer ici que l'abjuration de Saint-Denis était anti-canonique, parce que l'absolution des hérétiques relaps était réservée au Saint-Siége ; c'est pour cela qu'un certain nombre de ligueurs résistèrent jusqu'à ce que cette absolution eût été donnée, le 17 septembre 1595, par le pape Clément VIII ; mais il n'en est pas moins vrai que l'abjuration de 1593 produisit un effet considérable, qu'elle désorganisa la Ligue et qu'elle finit par conduire Henri IV jusque dans Paris. La nation, fatiguée de la guerre, passait par-dessus l'irrégularité de l'acte pour arriver à la paix (N. de la D.)

Henri IV par son abjuration devenant roi catholique, voulut aussi être sacré avant de négocier son entrée à Paris, qu'il désirait toute pacifique. Les Ligneurs se décourageaient, il jugea le moment propice pour en finir et écrivit de sa main à plusieurs curés de Paris, leur apprenant son abjuration ferme et sincère, tout en les priant de l'annoncer au maire afin de préparer les esprits, sinon les cœurs de ses sujets futurs.

Le 27 février 1594, le Roi alla à Chartres se faire sacrer par l'évêque Nicolas de Thou, avec la sainte Ampoule conservée à l'abbaye de Marmoutiers.

Gilles de Souvray, gouverneur de la ville de Tours, eut la mission d'amener la sainte Ampoule sur un chariot fait exprès, accompagné par quatre barons et quatre seigneurs de marque et du secrétaire de l'Abbaye monté une haquenée blanche.

A l'entrée de la ville de Chartres, cet abbé prit en mains les saintes reliques et marcha sous un dais de damas blanc à fleurs de lis d'or, dont quatre religieux en aube portaient les bâtons. Le sacre important par sa forme et par les seigneurs qui en furent les témoins, se termina comme l'abjuration par un festin. Les Parisiens n'ayant plus d'obstacles à opposer à ce roi très-chrétien et sacré, abandonnèrent la Ligue à quelques fanatiques pour lesquels la rébellion était un prétexte, et chargèrent le comte de Cossé-Brissac de s'entendre avec Henri IV. Brissac, gouverneur de Paris, promit au Roi de lui livrer plusieurs portes et particulièrement celle de la rue Saint-Denis jusqu'à la rue du Temple, gardée par Langlois. Grossier, commandant le quartier Saint-Paul et la rivière devait, aidé d'une troupe de bourgeois et de bateliers, recevoir les garnisons de Melun et de Corbeil, venant par eau.

Henri IV entra dans sa bonne ville de Paris le 22 mars 1594, vers les deux heures du matin ; par conséquent dans les ténèbres. Ses troupes, composées de 4,000 cavaliers et hommes de pieds, se présentèrent aux portes. Cossé-Brissac et le sieur Forçais, sergent-major de la ville, vinrent les recevoir, et les introduisirent par la porte Neuve, qui était alors quai du Louvre, au-dessus de l'emplacement du pont Royal. Elles se rangèrent en bataille, en prirent successivement les points les plus importants, entre autres, la porte Saint-Honoré, commandée par

l'échevin Néret et ses fils. Un corps de garde de lansquenets sur le quai de l'École ayant refusé à Brissac de crier *Vive le roi!* fut massacré.

L'Huilliers, prévost des marchands, à la tête de la noblesse parisienne, vint présenter les clefs de la ville à Henri IV, et le conduisit au Louvre où toutes choses étaient préparées pour le recevoir dignement.

Vers les dix heures, le roi voyant la population calme et inoffensive, se rendit à Notre-Dame, où un *Te Deum* fut chanté. De là il revint au Louvre, et, après son déjeuner, il reçut les chefs des communautés qui s'empressèrent de venir le féliciter de son entrée dans sa bonne ville de Paris.

C'est ainsi que le successeur légitime des rois de France prit possession de son trône et mit fin aux divisions qui désolaient la France. MARIE-FÉLICIE TESTAS.

LES PRÉDICATEURS DU CARÊME A PARIS

(Voir les numéros précédents.)

VI

A la Sainte-Trinité, le prédicateur est le R. P. Hubin, de la Compagnie de Jésus. Une voix admirablement timbrée et qui porte loin, un geste énergique, un débit rapide, entraînant, une parole claire, ferme, vibrante, voilà de quoi certes conquérir et conserver des auditeurs.

« *Tu es Petrus, et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam.* » C'est la parole qui subsiste depuis plus de dix huit cents ans, parole créatrice comme la parole par laquelle Dieu a fait le monde. Qu'étaient les apôtres? Des hommes de rien, et ils sont venus à bout de tout. Et le siècle leur criait: Vous êtes des fous. Vous suivez cet homme qui vous a séparés de vos filets, de votre gagne-pain. Et que vous a-t-il donné en retour?

Et Pierre est venu à Rome; des républiques et des empires ont passé là; la révolution s'y est installée. Mais un Pape n'est pas un duc de Modène ni un roi de Naples, il y est resté, et il y est encore. Le Pape, homme étrange qui ne lègue pas son trône, qui n'a pas de famille, qui perd son nom. Comte Mastaï, ce

nom-là n'est connu de quelques-uns. Mais tous connaissent, admirent et vénèrent Pie IX.

VII

Le R. P. Letellier, dominicain, fait à Saint-Nicolas du Chardonnet tous les soirs à huit heures des conférences pour les hommes. Ces conférences nous paraissent atteindre parfaitement le but proposé : l'instruction et l'édification des ouvriers.

Le P. Letellier expose, une à une, les objections qui courent le monde, et les réfute en termes excellents, avec une prestesse et une solidité très-louables.

Oh ! si j'avais la foi, je serais chrétien et je pratiquerais ma religion. Combien disent cela ! mais ils le disent sans y croire, pour la plupart. La foi couve en eux, mais ils l'étouffent sous des vices, des appétits, des habitudes mauvaises.

De même : je n'ai pas besoin de pratiquer la religion ; je n'ai jamais fait de mal à personne ; je suis honnête homme. — Si cela est vrai, c'est bien ; mais quoique vous n'y croyiez point, en dehors de cette religion naturelle, qui vous apprend à être honnêtes hommes, il y a une religion surnaturelle ; il y a les commandements de Dieu, il y a les commandements de l'Eglise. Dieu a droit d'imposer à l'homme des obligations, des devoirs surnaturels.

Et le P. Letellier ne pose pas seulement des affirmations. Il explique, raisonne, ses raisonnements sont bien déduits, s'enchaînent et forcent les convictions : il faut se rendre.

La voix est forte, la prononciation nette, le geste sobre. L'enseignement du P. Lelettier est tout à la fois très-élevé et très-intelligible. Mais les auditeurs manquent ; pourtant les ouvriers vont très-nombreux aux conférences du lundi soir qui se font tout près de là, rue des Carmes ; sans doute, à mesure que la sainte semaine approchera, les auditeurs se multiplieront. Il faut venir, engager ses amis à venir, comme le disait dernièrement d'une façon si touchante le premier pasteur de ce diocèse :

« Continuez à venir à Notre-Dame, engagez vos amis sinon à vous y accompagner, puisqu'il n'y a plus de place, du moins à suivre dans leurs paroisses les conférences faites pour les

hommes, car il nous faut les hommes, nous voulons les hommes. »

VIII

Le R. P. Soimié, de la Compagnie de Jésus, prédicateur à Saint-Pierre du Gros-Caillou, mérite pareillement d'être très-suivi. L'église n'est pas grande, mais au moins elle est remplie. Seulement les hommes sont en aussi petit nombre que possible ; il n'y a certainement pas là quarante hommes. Et pourtant le P. Soimié s'adresse tout le temps aux hommes. Est-ce un tort ? nous ne le croyons point. Les femmes, vivant dans la société, sont atteintes par les erreurs régnantes. Cet enseignement leur est bon, à elles aussi ; elles y apprennent la réponse aux objections et aux dérisions du monde, et en outre elles la peuvent opposer, quand l'occasion est propice, et faire à leur tour une sorte d'apostolat très-salutaire.

Quels sont les livres de religion que lisent les enfants du siècle ? Des livres de théologien sans théologie.

Quel sont les docteurs de religion qu'ils écoutent ? Des docteurs sans étude, et sans mandat.

Dans la pratique ordinaire de la vie, vous vous adressez aux spécialités, et vous avez raison. Mais quand il s'agit de religion, vous vous adressez à l'hostilité. Mais qu'est-ce que la religion, et d'où vient-elle ?

Certes il n'en manque pas de religions humaines ; tous les matins on les débite à je ne sais combien de centimes. Mais la religion, la religion surnaturelle, c'est la pensée de Dieu, manifestée aux hommes.

Comment pouvons-nous connaître la pensée de Dieu si nous ne nous adressons aux livres qui la contiennent et aux docteurs qui l'enseignent ? La religion est tout à la fois sainteté, vérité et charité. Or, la première condition pour connaître la vérité, qui est en même temps sainteté, c'est de faire la sainteté en nous, c'est d'aborder la connaissance de la religion en toute pureté de conscience. Ne laissez entrée dans votre âme surtout à aucunes suggestions de l'esprit mauvais, qui infecte les livres et les journaux. Mais, direz-vous, je ne lis pas les tout à fait mauvais journaux ni les tout à fait mauvais livres. Cela vaudrait

peut-être mieux, parce qu'ils feraient horreur. Ceux que vous lisez, mélangés de vrai et de faux, proclamant de bons principes et aussi de faux principes, dénaturant la vérité, se glissent plus facilement dans vos maisons et y glissent aussi leur poison, sans que vous y preniez garde, insensiblement, mais sûrement.

Le P. Soimié est un vieillard à cheveux blancs, petit, mais très-vif et très-alerte. Il va, vient dans la chaire, a le geste énergique, une parole nette, incisive, gaie même. On ne dort pas à ses sermons, on y rit même un peu ; ce qui n'ôte rien d'ailleurs à la partie de son enseignement, que nous recommandons plus particulièrement comme très-solide et très-sûr.

(*A suivre*). Eugène Lebleu.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE, ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

L'épiscopat catholique, toujours fidèle à sa mission, nous offre chaque année, au retour du Carême, des instructions d'une incontestable utilité. Au milieu de l'anarchie qui divise le monde des esprits, nos vénérables évêques, sentinelles vigilantes, placées pour diriger l'Eglise de Dieu, et fidèles à leur sublime mission, nous montrent dans leurs admirables, édifiantes et solides instructions pastorales, la puissance de cette indestructible unité qui fait la force des catholiques et assure leur triomphe définitif, quelles que soient d'ailleurs les épreuves qu'ils traversent et les dangers qui les menacent. Ils nous encouragent au milieu des défaillances, nous consolent dans nos tristesses, et nous répètent cette parole de confiance qui fait la force de l'Eglise et de ceux qui la gouvernent : Confidite, Ego vici mundum. Comme le saint Pontife du Vatican, le plus grand caractère et la plus grande figure des temps modernes, ils sauront toujours défendre le droit, la justice, la vérité. Dans ces instructions que nous voudrions pouvoir intégralement reproduire, l'épiscopat révèle à la société où est le principe immortel qui seul peut donner la stabilité et la vie aux institutions humaines, en les pénétrant de cet esprit de l'Evangile qui, par-

tout, introduit l'ordre avec la vérité, la justice avec la charité.

Depuis quatorze ans nous analysons au retour périodique de la sainte Quarantaine, les lettres pastorales et mandements de NN. SS. les archevêques et évêques de France, de Belgique et de Suisse ; il y a trois ans nous ajoutâmes à ce travail d'analyse des instructions de quelques prélats d'Italie et d'Allemagne. Nous continuerons cette étude qui nous semble avoir son utilité. Cette année, avant d'offrir comme en un tableau synoptique aux lecteurs des *Annales catholiques* toutes les lettres pastorales de nos évêques, nous avons commencé par diviser en huit groupes les sujets traités pour le carême de 1874 en France, en Belgique et en Suisse.

1° L'Encyclique du Saint-Père *Etsi multa*, en date du 21 novembre 1873, a fait le sujet de l'instruction de NN. SS. les évêques qui n'avaient pas envoyé au clergé et aux fidèles de leurs diocèses cet important document. Nous trouvons ainsi l'Encyclique dans les mandements de NN. SS. les archevêques d'Aix, de Bourges, de Reims, et de NN. SS. les évêques d'Aire, de Marseille, de Limoges, de Moulins, de Troyes, de Coutances, de Vannes, d'Orléans, de Luçon, d'Annecy et de MM. les vicaires capitulaires d'Autun.

2° L'*Eglise et ses Epreuves, son Immortalité et ses Bienfaits* font le sujet des lettres pastorales des prélats qui ont publié l'Encyclique et de NN. SS. les évêques de Perpignan, de Tarbes, de Belley, de Strasbourg, de Saint-Flour, de Dijon, de Grenoble, de Langres, de Quimper, d'Evreux, de Séez, et de ceux de Coire, de Lausanne, de Saint-Gall et de Sion en Suisse.

3° Les *Vertus théologales et cardinales*, la *Confiance en Dieu*, la *Force chrétienne*, l'*Orgueil*, l'*Humilité*, le *Respect humain* ont été traités par trente évêques ; et parmi eux les archevêques d'Auch, Cambrai, Chambéry, Sens, les évêques de Nice, Poitiers, Blois, Nantes et Bruges ont parlé de la *Foi* ; Mgr l'évêque d'Ajaccio s'est occupé de l'*Espérance*, Nosseigneurs les évêques de Versailles de Saint-Brieuc, de Gap, et Mgr le vicaire capitulaire de Montpellier, de l'*Amour de Dieu et du prochain ;* les prélats d'Avignon, de Rennes, de Lyon, de Bayeux, de Carcassonne et de La Rochelle se sont occupés de l'impor-

tante question des *Riches et des Pauvres; la Prière* fait le sujet des mandements de Nosseigneurs de Nancy, et d'Agen; la *Force* ou le *Courage chrétien*, se trouvent dans les instructions de Nosseigneurs de Luçon, Mende et Vannes; Nosseigneurs les évêques de Nîmes, de Chartres et d'Arras flagellent l'*Orgueil*, l'*Egoïsme* et le *Respect humain*; tandis que Son Em. Mgr le cardinal archevêque de Rouen fait ressortir les avantages de l'*Humilité*, et Mgr l'évêque de Metz ceux de la *Confiance en Dieu*.

4° Nosseigneurs de Besançon, de Tours, de Fréjus, de Viviers, de Verdun, de Clermont, d'Amiens, de Soissons et de Laval ont fait une *Exhortation à la pénitence*, soit comme obligation et nécessité, soit comme puissant moyen de rétablir l'ordre moral.

5° La grande question de l'*Education* religieuse a été abordée par Nosseigneurs de Paris, de Cahors, de Périgueux, d'Annecy, de Châlons et du Mans; Mgr de Marseille, en publiant l'Encyclique, a parlé de la nécessité d'étudier les *Vérités chrétiennes*.

6° Le *Danger des mauvaises lectures et de la presse irréligieuse* a été signalé par les prélats de Saint-Claude, de Grenoble, de Montauban, d'Angers et de Tournay (Belgique).

7° Nosseigneurs les archevêques de Toulouse et de Malines et l'évêque de Saint-Jean de Maurienne traitent de la *Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*; Nosseigneurs de Pamiers et de Namur de la *Divinité de Jésus-Christ*; et Nosseigneurs d'Angoulême, de Constantine et de Gand ont pris *Jésus-Christ*, son *Culte* et son *Règne* pour thème de leurs instructions.

8° Enfin divers sujets, comme la *Responsabilité épiscopale* et les *Vocations ecclésiastiques*, la *Parole de Dieu*, la *Mission de l'Évêque*, le *Matéralisme*, la *Liberté*, l'*Ordre moral*, la *Vérité*, l'*Existence de Dieu*, la *Famille*, les *Églises et leur consécration*, la *Dignité de l'âme chrétienne* ont fait la matière des lettres pastorales de Son Em. le cardinal archevêque de Bordeaux, des prélats d'Alby, de la Basse-Terre, de Rodez et de Tarentaise, de Digne, de Bayonne, du Puy, de Meaux, de Nevers, d'Oran et de Liége. Les évêques de Saint-Dié et de Tulle se sont contentés de donner le *dispositif du Carême*, jugeant sans doute le silence assez éloquent dans les conjonctures où se trouvent la France et l'Eglise.

Nous donnerons quelques courts extraits de ces instructions; en remerciant les vénérables prélats qui nous les ont fait adresser, nous prenons la respectueuse liberté de les prier de nous faire les mêmes envois de leurs Circulaires et Lettres pastorales chaque année. Ces documents ont une grande utilité pour nos travaux sur l'épiscopat, et nous savons qu'ils sont lus non-seulement avec plaisir, mais avec édification. Nous donnerons à la fin de ce travail un tableau complet des sujets traités par les évêques de France, de Belgique, de Suisse et d'Italie, nos maîtres dans la foi.

Léon MARET.
Chan. hon. de Bordeaux et de Coutances,
curé du Vésinet (Seine-et-Oise).

LES AVEUX COMMENCENT.

Nous avons dit plus d'une fois que les événements qui se passent actuellement dans le monde religieux seraient la mort du libéralisme, parce qu'ils montrent que cette erreur est précisément à l'antipode de la liberté, et que c'est l'Eglise catholique, avec ses dogmes, avec sa morale, avec sa hiérarchie, avec sa discipline, qui apparaîtra bientôt à tous les yeux comme le plus sûr et le seul rempart de la liberté. C'est, en effet, le libéralisme, de quelque manteau qu'il se couvre, indépendance de l'Etat, souveraineté du peuple, protestantisme, maçonnisme, etc. qni emprisonne les évêques en Prusse et au Brésil. qui les exile en Suisse, qui porte les plus furieuses atteintes à la propriété en Italie, et qui violente le plus brutalement les consciences, partout où il peut appliquer ses pernicieuses théories. Les choses vont si loin, que les libéraux eux-mêmes, ceux qui ont été séduits par les théories libérales, mais qui reculent devant leur application, commencent à trouver que ce n'est pas précisément la liberté qui triomphe en ce moment, et font des réserves qui les honorent, en attendant que leurs yeux s'ouvrent complètement pour voir qu'il ne peut y avoir de liberté réelle, bonne et vraie, que là où règne la vérité intégrale, la vérité catholique.

Le *Journal des Débats* n'est pas suspect de faiblesse pour le catholicisme; voici ce qu'il disait ces jours-ci à propos de la lettre de l'empereur d'Allemagne à lord Russell :

Il ne s'agit, en somme, que d'étendre à l'Eglise romaine l'action dominatrice et despotique de l'administration qui est en Prusse la forme du libéralisme (1). L'immixtion de l'autorité civile dans l'organisation du clergé catholique, dans l'enseignement des séminaires, dans l'investiture des prêtres et des évêques n'est admissible, au point de vue de la liberté, que si elle résulte d'un accord volontairement formé entre les deux pouvoirs, d'un concordat comme en France. En dehors de cette solution, il y en a, il est vrai, deux autres : ou l'oppression de l'un des pouvoirs par son rival, ou l'indépendance de chacun d'eux. Nous croyons que ce dernier moyen serait, pour employer une expression aujourd'hui courante, le meilleur *modus vivendi* qu'ils pussent choisir. Mais cette solution, étant la plus logique et la plus simple, sera malheureusement celle dont on s'avisera le moins en Prusse comme ailleurs.

M. Renan, l'auteur de la *Vie de Jésus*, est moins suspect encore de cléricalisme que le *Journal des Débats;* voici qu'il s'inquiète lui-même de ce qui se passe en Allemagne, parce qu'il pressent qu'il se prépare là un nouveau triomphe pour cette vieille Eglise catholique qu'il a quittée. « Il est évident, dit-il dans un article que vient de publier la *Revue des Deux-Mondes*, il est évident que, pour les choses religieuses, surtout pour ce qui concerne le catholicisme, les hommes d'Etat prussiens n'ont pas la même pénétration, la même solidité de renseignements que pour les affaires diplomatiques et militaires. »

M. Renan reproche ensuite à M. de Bismark de s'être trompé sur deux points essentiels : d'abord il s'est exagéré l'importance du mouvement vieux-catholique, décidément avorté en dépit de tous les patronages officiels ; en second lieu, il n'a pas calculé le degré de résistance que les catholiques romains devaient offrir, et cette résistance paraît invincible.

Et il ajoute avec une anxiété où perce le pressentiment de la défaite :

Y a-t-on songé? Chasser les évêques et les curés n'est rien, si l'on ne se donne le droit d'en mettre d'autres à leur place ; mais les prêtres qu'on installera ainsi seront nuls pour les fidèles. *Leur messe sera un sacrilége : leur demander l'absolution sera un péché de*

(1) On ne saurait mieux montrer, sans s'en douter, l'alliance étroite qui existe entre le libéralisme et le césarisme.

plus. Engager le catholique à user du ministère de tels prêtres qu'il sait prévaricateurs, c'est l'engager à une œuvre mauvaise; or, *voilà bien la pire chose que puisse faire l'Etat.* A-t-on oublié le clergé constitutionnel de la révolution française, ces églises officielles abandonnées, ces prêtres réfractaires recherchés de nuit et dans les lieux secrets pour les actes religieux? Qui ne voit que la messe du prêtre institué par l'Etat, sera toujours déserte? les croyants la fuiront, les libres-penseurs ne s'y rendront pas. On ne conçoit pas comment des politiques aussi pénétrants que ceux qui dirigent les affaires de la Prusse, ont pu *commettre une pareille faute.*

Après un pareil aveu, nous pouvons bien dire avec le *Bien public* de Gand :

Lorsque les ennemis personnels de Jésus-Christ, les blasphémateurs de sa divinité, tiennent un pareil langage et donnent à notre confiance une telle confirmation, que ne devons-nous pas attendre de l'avenir, nous qui croyons à la parole de l'Homme-Dieu?... Ne savons-nous pas que l'Eglise a pour elle cette promesse toujours vérifiée depuis le Calvaire : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles! » C'est le secret de l'opiniâtreté de ses luttes et de l'immortalité de ses espérances. Catholiques, nous n'affirmons pas seulement la souveraineté de Dieu sur le monde, mais nous croyons à ce que Joseph de Maistre appelait fort bien « le gouvernement temporel de la Providence. » Ce gouvernement intervient à son heure, et, soit qu'il laisse les causes naturelles produire les effets naturels, soit qu'il étonne le monde par les coups d'Etat de sa grâce, il sait toujours tourner les évènements à sa gloire et à celle de l'Eglise. La société moderne a bien pu nier la royauté sociale de Jésus-Christ, elle n'en demeure pas moins soumise à ce pouvoir, le seul qui soit vraiment souverain et qui ait toujours raison, *judicia tua justificata in semetipsà.* Il en sera de la persécution actuelle comme de celles qui l'ont précédée. Le divin pilote se lèvera dans la barque de Pierre, il commendera aux vents et à la mer et il se fera un grand calme. Sur les flots rassérénés flotteront peut-être quelques débris de trônes, et l'histoire, assise sur le rivage, recueillera ces épaves comme les témoins muets du châtiment et les pièces de conviction de la justice de Dieu.

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES.

Une discussion à l'occasion du romancier Balzac. — Ne lisez pas la *Comédie humaine.* — Ce que doit être la critique. — De quelques ouvrages de théologie. — L'Ontologisme. — Un livre qui vient du Brésil, et qui doit être le bien-venu.

Quelques mots, d'abord, d'une polémique, très-courtoise, du reste, entre M. Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon, et M. Henri Bornier, qui fait la revue dramatique de l'*Assemblée nationale.* Il s'agit de Balzac, le romancier, que M. Bornier a qualifié de « romancier catholique ; » qualité contre laquelle s'élève M. Guignard, qui rappelle que plusieurs des romans de Balzac ont été mis à l'Index. S'il nous était permis d'intervenir dans cette querelle entre deux écrivains qui s'estiment et qui sont faits pour s'entendre, nous nous rangerions certainement du côté de M. Guignard, sans toutefois contester à M. Bornier les tendances ou, pour mieux dire, certaines idées catholiques de l'auteur de la *Comédie humaine.* Balzac a voulu peindre la société contemporaine ; il est fâcheux qu'il se soit plu à la présenter sous ses plus vilains côtés, et que ses romans abondent en tableaux qui révoltent par le cynisme des détails et des couleurs, de sorte qu'on a pu dire de lui : « S'il émeut, c'est de dégoût. » Après cela, nous reconnaissons qu'il n'a pas cherché à rendre le vice aimable, et qu'il a montré que le bonheur ne peut se trouver que dans la vertu et dans la possession de la vérité ; mais comme il faut se salir l'imagination pour tirer de ce fumier les perles qui s'y trouvent !

Cela dit, nous citons M. Bornier, qui s'est chargé d'extraire quelques-unes de ces perles, et de rapporter quelques-uns des témoignages du romancier favorables au catholicisme, témoignages qui ont d'autant plus de valeur qu'ils viennent d'une telle plume.

J'ai voulu dire, répond donc M. Bornier à M. Guignard, que Balzac, dans l'ensemble de son œuvre, par ses intentions, ses désirs, ses préférences, était catholique ; et cela est vrai surtout si on le compare à la plupart des romanciers. Ce n'est pas une nouveauté, et cette opinion est devenue une sorte de banalité en critique littéraire. Les amis, comme les adversaires de Balzac, l'ont proclamée

cent fois, et Théophile Gautier, dans son étude placée en tête des œuvres de Balzac, a résumé cette opinion générale de la critique, comme un fait indiscutable : « Monarchique et catholique, nous dit-il, Balzac défend l'autorité, exalte la religion, prêche le devoir, morigène la passion, et n'admet le bonheur que dans le mariage et la famille. »

Mais Théophile Gautier a pu se méprendre, me dira-t-on, sur les intentions de Balzac. Eh bien ! interrogeons Balzac lui-même, qui savait sans doute ce qu'il voulait faire. Dans l'avant propos de la *Comédie humaine*, qui est une véritable profession de foi, Balzac a écrit :

« Le christianisme et surtout le catholicisme étant, comme je l'ai dit dans le *Médecin de campagne*, un système complet de répression des tendances dépravées de l'homme, est le plus grand élément d'ordre social. »

Balzac va plus loin et entre dans le détail :

« L'enseignement, ou mieux l'éducation par des corps religieux, est donc le grand principe d'existence pour les peuples, le seul moyen de diminuer la somme du mal et d'augmenter la somme du bien dans toute société.

« La pensée, principe des maux et des biens, ne peut être préparée, domptée, dirigée que par la religion. L'unique religion possible est le christianisme... Le christianisme a créé les peuples modernes, il les conservera. Le catholicisme et la royauté sont deux principes jumeaux... J'écris à la lueur de deux vérités éternelles : la religion, la monarchie, deux nécessités que les événements contemporains proclament et vers lesquelles tout écrivain de bon sens doit essayer de ramener notre pays... Au risque d'être regardé comme un esprit rétrograde, je me range du côté de Bossuet et de Bonald, au lieu d'aller avec les novateurs modernes. »

Balzac précise encore, en expliquant de plus près l'*avantage littéraire* du catholicisme : « Walter Scott a été faux, relativement à l'humanité, dans la peinture de la femme, parce que ses modèles étaient des schismatiques. La femme protestante n'a pas d'idéal. Elle peut être chaste, pure, vertueuse; mais son amour sans expansion sera toujours calme et rangé comme un devoir accompli. Il semblerait que la Vierge Marie ait refroidi le cœur des sophistes qui la bannissaient du ciel, elle et ses trésors de miséricorde.. Dans le protestantisme, il n'y a plus rien de possible pour la femme après la faute, tandis que dans l'Eglise catholique l'espoir du pardon la rend sublime. »

Voilà bien l'intention, la tendance, la pensée générale de Balzac; il serait inutile de la commenter.

Je n'en remercie pas moins notre honorable correspondant de sa communication obligeante, et je saisis cette occasion de redire que j'examine ici le théâtre au point de vue littéraire et au point de vue moral, mais non au point de vue théologique ; sur ce dernier point, mon incompétence et celle de beaucoup d'autres personnes serait trop évidente.

Malgré les citations qui précèdent, nous ne conseillons à personne la lecture de la *Comédie humaine* ; le feuilletoniste de l'*Assemblée nationale* nous paraît d'ailleurs bien indulgent, s'il pense que la morale n'est pas souvent blessée dans l'œuvre de Balzac, et nous ajoutons que nous ne saurions admettre la théorie qui exclut la théologie de la critique littéraire et théâtrale : la critique, selon nous, n'a pas le droit de faire abstraction de la vérité; c'est sans doute parce qu'elle ne s'en préoccupe pas assez, qu'elle est souvent trop indulgente et qu'elle manque à sa mission, qui consiste à guider, à corriger et à élever l'art.

La théologie, dont on a tort de négliger l'étude, même lorsqu'on n'est qu'un simple laïque, puisque, au fond, elle n'est que l'application de la raison aux vérités révélées, et les grands hommes du dix-septième siècle, même Molière, ne se sont pas mal trouvés de l'avoir étudiée, la théologie vient d'obtenir un magnifique triomphe dans tout le monde catholique à l'occasion du centenaire de saint Thomas d'Aquin. On sait que plusieurs ouvrages théologiques ont été composés en vue de cette fête, ou sont venus comme un hommage rendu au grand docteur du moyen-âge, que les âges suivants n'ont pas surpassé, de sorte qu'il semble que la raison humaine, éclairée et guidée par la foi, ait donné sa mesure dans ce prodigieux théologien. Nous aurons sans doute à signaler plusieurs de ces ouvrages et à en étudier quelques-uns.

Parmi ceux-ci, nous signalerons, dès aujourd'hui, les suivants, sur lesquels nous nous proposons de revenir :

1° *Cursus theologiæ dogmaticæ*, auctore D. Michaele Sanchez, presbytero, cum approbatione ac licentia auctoritatis ecclesias-

ticæ; grand in-octavo de VIII-910 pages à deux colonnes, Madrid, 1874; prix : 13 francs, et, pour la France, rendu *franco*, 15 fr. — M. Michel Sanchez est le directeur du *Consultor de los Parrocos*, revue hebdomadaire dont nous avons déjà eu l'occasion de faire connaître le mérite. L'auteur du *Cursus* a pris pour épigraphe : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia;* cette épigraphe indique l'esprit et la doctrine du livre. Nous y reviendrons, et nous nous proposons même d'en traduire plusieurs chapitres, qui montreront à quel point l'auteur a su se tenir au courant de la science et avec quel bonheur et quelle hauteur de vues il résout les plus difficiles questions (1).

2° et 3° *De Ecclesia Christi prælectiones novæ* in seminario S. Sulpicii habitæ, cum multis annotationibus in ulteriora cujusque studia et prædicationis usus profuturis, auctore Ludov. Fred. Brugère, P. S. S.; in-12 de XXIV-436 pages, Paris, 1873, chez A. Jouby et Roger, rue des Grands-Augustins, 7; prix : 2 fr. 50. — *De vera religione prælectiones novæ*, etc., par le même; in-12 de XXIV-332 pages; Paris, 1873, chez les mêmes ; prix : 2 fr. 50. — Avant de rendre compte de ces deux traités, nous tenons à dire que les lecteurs qui cherchent à s'éclairer sur le *libéralisme* trouveront, dans le premier, un excellent *Appendice*, où la question est traitée avec beaucoup de soin.

4° *Decreta et canones concilii Vaticani*, editio cum textu authentico collata et ab auctoritate diœcesana recognita, cui adjecta fuerunt Encyclica *Quanta cura* et Syllabus, avec la traduction française en regard ; 3e édition, in-8 de 156 pages; Louvain, 1874, chez Mme Ve C. J. Fonteyn, rue de Bruxelles, 6; prix : 1 fr. 50. — Il serait inutile de recommander cette publication ; nous dirons seulement que la traduction française a été faite avec un grand soin, et que les pièces ajoutées aux *Decreta*, à l'Encyclique et au Syllabus, pièces qui sont données seulement dans leur texte latin, complètent heureusement les documents relatifs au concile.

(1) L'administration des *Annales catholiques* pourra livrer cet excellent ouvrage à tous ceux qui s'abonneront pour un an aux *Annales*, ou qui renouvelleront leur abonnement pour un an, au prix de 12 francs, rendu *franco* à domicile. Il y a là une occasion dont nous sommes heureux de faire profiter ceux qui contribuent au succès et à la diffusion des *Annales catholiques*.

5° *Examen philosophicoso theologicum de Ontologismo*, auctore P. F. Alberto Lepidi, ordinis Prædicatorum, in collegio Lovaniensi Immaculatæ Conceptionis Studiorum Regente, et theologiæ dogmaticæ professore ; in-8 de VI-334 pages ; Louvain, 1874, chez Mme Ve Fonteyn ; prix : 5 fr. — Voici une thèse admirablement conduite et dont les conclusions, qu'il serait difficile de réfuter, sont la justification scientifique du jugement porté par les congrégations romaines contre l'Ontologisme. Des esprits imprudents croyaient trouver dans ce système la vraie explication de l'origine des idées et un moyen de répondre victorieusement aux attaques de l'Ecole critique. Ils ne se doutaient pas du danger qu'il présente sous le rapport de la foi. Le Saint-Siége, gardien infaillible des saines doctrines théologiques et philosophiques, le bannit de l'enseignement des écoles catholiques en condamnant, une première fois, le 18 septembre 1861, sept propositions qui avaient été soumises à la congrégation de l'Inquisition, une seconde fois, en 1862, quinze autres propositions soumises au jugement de la même congrégation par un professeur de la Congrégation de Saint-Sulpice ; enfin, une troisième fois, le 21 février 1866, en prononçant qu'il fallait écarter de l'enseignement philosophique les ouvrages d'un professeur de l'université de Louvain qui renfermaient des doctrines semblables à celles qui avaient déjà été condamnées. Le P. Kleutgen, de la Compagnie de Jésus, publia, à la même époque, une excellente dissertation qui a été traduite en français sous ce titre : *l'Ontologisme jugé par le Saint-Siége* et qui a été publié par la maison Gaume en 1867. Le travail du P. Lepidi, dominicain, est plus considérable. La question de l'ontologisme y est traitée à fond, examinée sous toutes ses faces, à la lumière de la raison, de l'Ecriture sainte, des Pères, des plus illustres docteurs et particulièrement de saint Thomas d'Aquin, à la lumière sûre des écrits des anciens philosophes ; l'ontologisme est aussi étudié dans ses conséquences, et il ressort de toute cette étude, développée en vingt-trois chapitres, que l'ontologisme est en opposition manifeste avec les principes de la raison et les données de la foi, que les arguments des ontologistes reposent sur des principes faux et erronés, que leur système est contraire à la sainte Ecriture, à

la doctrine des Pères et notoirement à celle de saint Augustin, que les ontologistes essayent à tort de s'appuyer sur l'autorité de saint Anselme, de saint Bonaventure, de saint Thomas et des anciens philosophes, enfin, que leur théorie de la vision conduit logiquement à la confusion de l'ordre naturel avec l'ordre surnaturel, au panthéisme et au scepticisme.

Tout en réfutant l'erreur, le P. Lepidi expose la vérité et présente un véritable traité d'idéologie d'après les principes de saint Thomas. « C'est, dirons-nous avec le *Bien public* de Gand, un grand service rendu à la science ; car, depuis qu'elle a brisé avec les traditions du moyen âge, la philosophie manque de base et d'appui et s'engoue trop facilement des doctrines modernes et dangereuses. » Le traité du P. Lepidi mérite, à tous les titres, d'être sérieusement médité par tous ceux qui s'occupent de philosophie et de théologie.

Il nous arrive du Brésil un ouvrage très-remarquable sur la Fin du monde. Il est intitulé : *A Eternidade ou Destinos futuros do homem, do mondo e da humanidade*, par le prêtre Anthelme Goud, 3 vol. in-24, de 310, 384 et 500 pages, Rio de Janeiro, 1872. Cet ouvrage, dédié à Mgr de Lacerda, évêque de Saint-Sébastien de Rio de Janeiro, est une œuvre d'érudition, de piété et de profonde théologie. L'examinateur chargé d'en rendre compte à l'autorité épiscopale, lui rend ce témoignage : « Loin d'y trouver quelque proposition qui mériterait « la censure de notre sainte mère l'Eglise, je me suis convaincu, « bien au contraire, que la doctrine exposée dans cet ouvrage « est parfaitement conforme à l'enseignement général des « grands théologiens catholiques, quoiqu'il soit peu sympa- « thique aux idées modernes, et qu'il est par conséquent propre « à produire un bien réel au milieu de notre société. »

M. Goud étudie donc, en prenant pour guides l'Ecriture et les Pères, cette grande question de l'*Eternité* ou des *Destinées futures de l'homme, du monde et de l'éternité*, et il donne en trois volumes le développement philosophique et théologique de cette parole de l'Esprit-Saint : *Ibit homo in domum æternitatis suæ*, l'homme ira dans la maison de son éternité. Dix de-

grés le conduisent à la conclusion finale : 1° Existence de cette éternité ; 2° comment l'homme y entre, par la mort ; 3° ce qui arrive aussitôt après la mort, le jugement ; 4° la récompense de l'âme juste, le ciel ; 5° la punition de l'âme coupable, l'enfer ; 6° la purification de l'âme qui n'a pas suffisamment expié les fautes dont elle s'est repentie, le purgatoire ; 7° l'homme tout entier doit entrer dans cette éternité, même avec son corps, le jugement dernier et la résurrection des corps ; 8° il y a des élus et des réprouvés, la prédestination ; 9° le salut ; 10° le prix du temps pour le salut, ce qui est la conclusion pratique de tout l'ouvrage. Chacun de ces degrés forme un livre, qui se subdivise en chapitres et en paragraphes, tous d'une grande clarté et d'une doctrine très-sûre. Est-il nécessaire d'ajouter que ces considérations viennent plus à propos que jamais à une époque où l'on se laisse tellement absorber par les préoccupations de la vie présente qu'on oublie à peu près universellement les éternelles destinées de l'homme ?

Quant à ceux qui chercheraient simplement à satisfaire leur curiosité dans l'ouvrage de M. l'abbé Goud, ils seraient déçus dans leur attente ; le savant prêtre brésilien n'écrit pas pour satisfaire une vaine curiosité, mais pour éclairer, pour instruire et pour sauver les âmes. Il se trouve pourtant, dans le troisième volume et dans le livre VII, consacré au Jugement universel, un chapitre sur la fin du monde qui devra intéresser fortement les lecteurs qui se préoccupent actuellement de savoir si nous touchons aux derniers jours, ou si le monde a encore devant lui une longue carrière à fournir.

Nous estimons que l'*Eternidade* de M. l'abbé Goud mérite d'être recommandée ; nous serions heureux de la voir traduite en français ; elle ferait chez nous le bien qu'elle doit produire pour ceux qui comprennent la langue portugaise. Nous ne renonçons pas à en traduire quelques pages pour justifier notre jugement.

J. CHANTREL.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

LE TEMPS DE LA PASSION.

Nous ne saurions placer en tête de notre numéro d'aujourd'hui, de plus belles considérations sur le temps de la Passion que celles qui ont été présentées, le dimanche 15 mars, par le Saint-Père aux membres du Cercle des femmes du peuple placé sous l'invocation de sainte Julie. La signora Hélène Travostini, parlant au nom de ses compagnes, adressa au Pape ces paroles :

« Très-Saint Père,

« Des nombreux Cercles populaires qui se sont fondés à Rome, grâce aux bons soins de la *Société promotrice des bonnes œuvres*, afin de former une digue contre le torrent de l'immoralité et de l'irréligion qui a inondé la capitale du monde catholique, le Cercle de Sainte-Julie, comprenant les paroisses de Sainte-Marie in Aquiro, de Saint-Eustache et de Sainte-Marie in via Lata, est celui qui a aujourd'hui le bonheur et la consolation de déposer à vos pieds les sentiments de son dévouement et de son amour filial et d'implorer votre paternelle bénédiction.

« Bénissez donc, ô Très-Saint Père, tous ceux de vos enfants que vous voyez à genoux autour de votre trône, et que cette bénédiction soit telle qu'elle nous affermisse pour jamais dans le sentier du bien, qu'elle enflamme notre zèle et nous donne cette vertu et ce courage chrétien qui nous sont nécessaires pour empêcher d'autres pauvres âmes de courir vers l'abîme de l'iniquité. »

Le Saint-Père a répondu (1) :

Bien que nous devions avoir, en tout temps, devant les yeux la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, cependant les saints jours de Carême où nous sommes,

(1) Nous reproduisons la version de l'*Univers*, qui est faite sur le texte de l'*Osservatore romano*.

sont plus que tous les autres destinés à la contemplation de ce mystère de l'amour infini de Dieu envers les hommes. Faisons donc, très-chères filles, quelques réflexions, qui vous servent d'adoucissement et aussi d'encouragement à suivre la voie dans laquelle vous marchez.

Les paroles de votre bonne secrétaire m'assurent que vous vous employez avec zèle à empêcher la diffusion des mauvais principes parmi le peuple, et que vous multipliez vos efforts pour donner une éducation saine aux jeunes filles et à d'autres.

A ces œuvres vous en ajoutez une autre, qui est de vous rendre en foule auprès du Vicaire de Jésus-Christ pour retremper les forces et la vigueur de votre esprit et pour recevoir la bénédiction apostolique. Les foules pieuses de Jérusalem cherchaient, elles aussi, le divin Sauveur, comme vous cherchez son indigne Vicaire, et elles se réunissaient autour de lui afin d'entendre les paroles de vie éternelle qui sortaient de sa bouche ; elles le suivaient ou à travers les rues bruyantes de la ville ou dans les solitudes, goûtant partout les effets de son infiniecharité.

Ce mouvement empressé des foules pour entendre Jésus-Christ excitait l'envie de certains hommes qui étaient princes du peuple, princes non pas pour édifier ce peuple, mais pour le pervertir.

Les grandes révolutions reproduisent sans cesse cet exemple. Le plus grand nombre déplore le mal et voudrait voir le bien pratiqué; mais l'intérêt, l'égoïsme et d'autres vices forment le caractère des plus hostiles qui, avec une impudeur arrogante, poursuivent leur dessein.

Jusques dans les phases douloureuses de la Passion de Jésus-Christ, ses ennemis se montraient le front haut ; et, poussés par l'arbitraire, par l'envie, par l'injustice, par la haine, ils s'assemblaient chez Caïphe, lequel fré-

missait de rage, comme eux, en voyant les miracles de Jésus et le grand profit qu'en retirait le peuple.

— Que faisons-nous, disait Caïphe à ses amis, que faisons-nous? Je vois que le peuple tout entier court à la suite de cet homme. Et nous, nous faisons une figure malheureuse : le peuple nous abandonne pour aller à lui. Il faut donc trouver le moyen de le perdre ; il renverse nos lois et éloigne le peuple.

Une autre engeance très-mauvaise, celle des adultères, des impudiques, de ceux qui ont la matière pour Dieu, gravissaient les degrés de la maison royale et entouraient un roi. Ce roi s'appelait Hérode. Ils demandaient qu'on mît à mort celui qui s'opposait à leur passion brutale : le *non licet* de l'homme juste était à leurs yeux un crime capital.

Les uns et les autres s'unissaient aux forcenés pour se présenter à l'autorité romaine et dénoncer le divin Sauveur, l'accusant de séduire le peuple, d'être l'ennemi de César, l'auteur des séditions. Pilate, étourdi de tant de bruit et n'appréciant pas, en sa qualité de païen, le caractère des accusations, sauf en ce qui touchait l'inimité contre César, demeura hésitant jusqu'à ce que la crainte le déterminât à signer l'inique sentence. Il est certain qu'il désira éviter l'accomplissement de la satanique injustice, et à cause de cela le Rédempteur lui-même se tournant vers lui, déclara que son péché était grand, mais que plus grand était celui des méchants qui l'avaient amené, lui Jésus-Christ, devant son tribunal : *Majus peccatum habent.*

Maintenant, filles très-chères, vous ne pouvez pas ignorer, puisque vous en êtes témoins, la guerre faite à l'Eglise. Un grand persécuteur protestant aspire à détruire l'Eglise; il l'a déclaré ouvertement. Bien plus, non content de la persécuter à l'aide de ses propres satellites, il excite d'eau-delà des Alpes les gouvernements catholi-

ques, qui l'ont précédé dans l'indigne arène de l'oppression religieuse, il les excite, dis-je, à redoubler de violence, et ces gouvernements obéissent.

Or, Dieu se tournera vers eux tous, et, dans le langage de sa justice irritée, il criera au persécuteur protestant : Tu as péché et gravement péché ; mais ces gouvernements catholiques, — en quelque continent qu'ils se trouvent, — *majus peccatum habent.*

Vous l'entendez, mes filles, le protestant pèche, le catholique pèche, mais combien est plus grand le péché du catholique ! Il a été oint du saint-chrême dans la confirmation, nourri de la chair et du sang de Jésus-Christ, instruit dès l'enfance dans les doctrines et les devoirs chrétiens et en mille manières privilégié de Dieu. Oh ! oui, son péché est d'autant plus grand que sont plus grandes les grâces qu'il a reçues.

Soyez remplies d'une crainte salutaire en considérant l'aveuglement de ces hommes, afin d'exercer toujours mieux vos devoirs et vos œuvres de charité.

Soyez dans vos foyers l'exemple des vertus et retirez du vice, non-seulement ceux qui vous appartiennent par les liens du sang, mais encore les personnes qui viennent à vous et dont vous avez résolu de prendre de tendres soins, car elles sont le prix du sang et de la passion du Rédempteur. Pour mieux réussir dans vos œuvres, soyez plus assidues à la prière, et, dans ces jours de pénitence, imposez-vous quelque mortification compatible avec les conditions de votre vie domestique. Moïse, avant de monter sur la montagne pour recevoir de Dieu la Loi, jeûna quarante jours et se disposa ainsi à s'approcher plus près du Seigneur. Que les âmes mondaines restent dans leur bassesse, se donnent du bon temps et se roulent dans la débauche et dans toute sorte de plaisirs. Tenez pour certain que ce genre de vie conduit à adorer le Veau d'or, et par là même à la perte de la foi.

Mais vous, élevez votre esprit à Dieu, et, pour demeurer fermes dans vos bons propos, gravez en votre cœur un souvenir saint, que vous communiquerez à vos amis et à vos familles. Si tout le peuple hébreux fut frappé d'épouvante en entendant les tonnerres et les foudres et en contemplant le terrible appareil au milieu duquel Dieu communiquait sa loi à Moïse, que sera-ce lorsque, dans la majesté et la splendeur de la toute-puissance, il viendra demander compte des transgressions de cette loi? lorsqu'il verra anéantis à ses pieds empereurs, rois, députés, sénateurs, ministres, contre lesquels il prononcera la grande sentence?

Craignez Dieu, ô mes filles, craignez-le : *Beatus vir qui timet Dominum.* La crainte de Dieu vous éloignera du péché et vous donnera des ailes pour voler rapidement dans les voies de la vertu : *In mandatis ejus volet nimis.*

Que la bénédiction de Dieu confirme les saintes exhortations que je viens de vous adresser. Que cette bénédiction vous accompagne dans la vie et soit avec vos fils, vos familles, avec tous ceux qui vous appartiennent, jusqu'à l'heure de la mort, afin que vous puissiez être dignes de louer le Seigneur dans l'éternité des siècles.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Là Passion de l'Eglise et du Christ. — Détails authentiques sur l'arrestation de l'évêque de Trèves. — Proscription du culte catholique, même privé, dans le Jura bernois. — Les lois confessionnelles en Autriche et la déclaration des évêques dans la chambre des Seigneurs. — Triomphe du libéralisme en Italie. — Horrible massacre des chrétiens au Tong-King.

26 mars 1874.

Nous sommes au temps de la Passion; l'Eglise souffre aujourd'hui comme le divin Maître dont elle rappelle les douleurs à ses enfants; ces souvenirs mêmes sont pour elle un motif d'espérance et un gage de victoire, car la Résurrection suit de près les ignominies du Prétoire et le supplice du Calvaire, et les joies pascales succèdent aux tristesses de la Semaine sainte.

Nous allons laisser parler les faits; ils montreront où en est le monde.

C'est en Prusse que la persécution sévit avec le plus de violence; nous savons ce que font les persécuteurs, suivons les victimes. Nous avons dit un mot de l'arrestation du vénérable évêque de Trèves, Mgr Ebehard; le secrétaire même de l'illustre confesseur des droits de l'Eglise, qui en a été témoin, vient d'en raconter les détails; il faut lire cette page douloureuse et authentique de l'histoire de la persécution religieuse au dix-neuvième siècle.

J'ai assisté à ce drame, dit le témoin, depuis le commencement jusqu'à la fin et suis donc en état d'en donner les détails complets, conformes à la plus exacte vérité. Le rapport officiel du Landrath (préfet) est incomplet concernant les détails.

Vendredi, le 6 mars dernier, dix minutes environ avant six heures du soir, M. le Landrath Spangenberg se fit annoncer à Sa Grâce épiscopale et fut tout de suite reçu. Quelques minutes après son entrée dans la chambre de Monseigneur, celui-ci m'avertit par un coup de sonnette qu'il désirait me parler. Je m'empressai d'accourir, craignant tout, après avoir vu entrer chez Mgr l'Evêque. M. le Landrath se tenait dans la chambre de réception pendant que Sa Grâce épiscopale était dans sa chambre de travail. Après mon entrée, Monseigneur me dit : « M. le Landrath est venu pour m'arrêter. » Je répondis qu'il devait montrer un ordre d'arrestation. Mais Mgr me répliqua : « C'est ce qu'il vient de faire. Allez et apprêtez-vous « pour m'accompagner ! »

Comme j'étais un peu ému, notre vénérable pasteur me dit :

« Soyez calme, Dieu le veut ainsi et ce que Dieu veut on peut et « doit s'y résigner. »

Je me rendis à ma chambre; je communiquai la triste nouvelle à la famille de Monseigneur et retournai auprès de mon Evêque. Le Landraht m'ayant alors remis une missive du gouvernement adressée à moi-même, je l'ouvris et la lus à Sa Grâce épiscopale. Il s'agissait dans cette missive du traitement qu'aurait à subir Mgr l'Evêque pendant son emprisonnement. Dans l'entretemps, les deux frères de Mgr l'Evêque, M. le vicaire général De Lorenzi et plusieurs autres membres du clergé et laïques étaient venus entourer Monseigneur. Après avoir lu la missive du gouvernement, Sa Grâce épiscopale, accompagnée des personnes mentionnées, entra dans la chambre où M. le Landrath attendait.

Monseigneur s'approcha d'un pas rapide et adressant la parole au fonctionnaire d'une voix forte et énergique : « M. le Landrath, lui « dit-il, j'ai déjà protesté contre la violence qu'on me fait à moi-« même et à ma charge d'évêque; je renouvelle cette protestation « de la manière la plus solennelle. J'ai reçu ma charge de Dieu. « La manière d'agir envers moi n'est pas justifiée; je ne cède donc « qu'à la force. »

Après avoir prononcé ces paroles, sans attendre ni recevoir une réponse, Mgr l'Evêque s'assit sur une chaise de paille. M. le Landrath pria Monseigneur de se lever et de le suivre. Mais celui-ci répondit : « Mettez la main sur moi, employez la force. » M. le Landrath insista par la remarque que la force consistait dans l'exécution de l'arrêt communiqué. Mgr l'Evêque persista dans son refus, auquel M. le Landrath opposa la question : « Ainsi vous ne voulez « pas me suivre? » Mgr l'Évêque répondit : « Volontairement, non, « mettez la main sur moi. » Alors M. le Landrath lui dit : « Très-« révérend seigneur, donnez-moi votre main, » et étendit en même temps sa main vers celle de Monseigneur. Celui-ci la mit dans celle du Landrath, qui la retint jusqu'à ce que Mgr l'Évêque se fût levé. Alors l'Évêque lui dit ces paroles : « Monsieur le Landrath, « je vous plains d'avoir mis la main sur un évêque. »

Il ne protesta pas une seconde fois, comme M. le Landrath le dit dans son rapport. Nous descendîmes alors l'escalier. Dans le vestibule se trouvait la famille de Monseigneur pour prendre congé. Le digne pasteur du diocèse leur dit : « Restez calmes et élevez les yeux « vers le ciel; Dieu vous assistera; soyez joyeux que nous en som-« mes là. » A la porte d'entrée, M. le Landrath proposa de prendre le chemin du jardin, où une foule moins nombreuse aurait été témoin de l'arrestation de son évêque, mais celui-ci répondit : « J'irai « par la rue, je n'ai pas à craindre la rue. » De ceci le rapport de M. le Landrath ne fait aucune mention. L'offre d'une voiture par le Landrath fut aussi refusée.

A l'entrée dans la rue il y eut une scène dont un témoin oculaire seul peut apprécier la portée. M. le Landrath dit qu'une grande foule s'était rassemblée pour témoigner à Monseigneur l'intérêt qu'elle prenait à son sort. Cette exposition des faits est trop pâle de couleur. On entendit de loin les sanglots et les lamentations de plusieurs centaines de personnes, aussitôt que Monseigneur et son entourage s'approchèrent. Devant la prison la scène fut vraiment émouvante. On se jetait par terre, on s'arrachait les cheveux et on entendait les plaintes les plus touchantes. Mgr l'Évêque s'avançait à travers la

foule, bénissant et consolant. « Soyez calmes, dit-il ; un jour cela « ira mieux. »

Ainsi nous sommes arrivés à la prison. Ici la foule se pressa en sanglotant autour du vénérable évêque pour lui baiser encore une fois la main et prendre congé. Du seuil de la porte de la prison Monseigneur bénit une dernière fois son troupeau. La porte se ferma et l'Evêque était incarcéré.

Voilà ce qui se passa à l'occasion de l'emprisonnement de Sa Grâce épiscopale, et tous les témoins confirmeront l'exactitude de ce récit.

Trèves, le 11 mars 1874.

(Signé) Dr Ditscheid, secrétaire épiscopal.

Si nous passons en Suisse, nous trouvons des scènes semblables : évêques exilés, prêtres emprisonnés ou expulsés. Contentons-nous, pour aujourd'hui, d'un document officiel.

Les libéraux bernois prétendent que, s'ils ont enlevé le culte public aux catholiques jurassiens, qui reconnaissent Mgr Lachat et l'autorité du Pape, ils leur ont laissé la liberté du culte privé, et les bons catholiques ont cru, en effet, qu'on leur laisserait au moins cette liberté. Bien des faits les ont déjà détrompés. Voici l'ordonnance que vient de prendre le préfet de Delémont, M. Grosjean ; ce document authentique nous dispensera d'en citer d'autres :

Nous, Préfet du district de Delémont.

Considérant :

Que le culte religieux dissident qui se célèbre dans le bâtiment nouvellement construit par le sieur Olivier Eschemann, propriétaire en cette ville, revêt tous les caractères publics ;

Que la célébration de ce culte, qui se fait au son de la cloche de la chapelle de Montcroix, est contraire à l'ordonnance du Conseil-exécutif du 5 décembre 1873; — Qu'on profite des réunions qui ont lieu dans le local susmentionné, pour « semer la discorde, se livrer « à des excitations contre les ecclésiastiques reconnus par l'Etat et « ses adhérents; »

Que cet état de choses est de nature à entretenir l'agitation et à provoquer les citoyens à la violation des lois et actes de l'autorité ;

Vu la lettre de M. le commissaire extraordinaire du gouvernement, en date du 13 courant ;

Vu l'article 4 de l'ordonnance du 6 décembre 1873 :

Ordonnons :

I. Les assemblées religieuses, qui ont lieu dans le bâtiment du sieur Eschemann, situé à Montcroix, près Delémont, sont interdites.

II. Il est défendu, jusqu'à nouvel ordre, de sonner la cloche de la chapelle Montcroix.

Enjoignons :

Aux agents de la force publique d'empêcher toute réunion nombreuse dans ledit local ; d'interdire la sonnerie de la cloche de la chapelle de Montcroix, et de réprimer tous attroupements de personnes aux abords et dans les chemins conduisant au bâtiment du sieur Eschemann ; sous l'application des peines prévues par le Code pénal et des ordonnances du gouvernement.

Un double de la présente sera remis au sieur Eschemann et un autre au concierge de la chapelle de Montcroix.

Donné à Delémont, en l'Hôtel de la préfecture, le quatorze mars mil huit cent soixante-quatorze.

Le Préfet,
A. Grosjean.

Passons en Autriche. L'admirable Encyclique *Vix dum a nobis*, dont nous donnerons le texte latin dans notre prochain numéro, nous a fait connaître les dangers que court l'Eglise dans cet empire. La chambre des députés a adopté les lois confessionnelles, qui vont venir en discussion dans la Chambre des Seigneurs. Voici ce qui s'est passé, à ce sujet, dans la séance du 17 mars, le prince Charles Auerpserg, présidant :

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé. Parmi les pièces déposées sur le bureau se trouve une

LETTRE DES ÉVÊQUES

ainsi conçue :

« Les évêques qui font partie de la Chambre des Seigneurs reconnaissent toute la gravité des devoirs qui leur sont imposés vis-à-vis de l'Empereur et de la patrie, et ils saisiront chaque occasion de remplir, dans la mesure la plus complète, leur tâche envers le

trône et la patrie. Mais avant tout ils considèrent comme leur devoir de représenter les droits de l'Eglise et de la religion au sein de cette haute Assemblée.

« A l'ordre du jour figure aujourd'hui la première lecture d'un projet de loi qui touche à une importante question ecclésiastique, notamment la loi relative au règlement des rapports extérieurs de l'Eglise catholique, et qui a été élaborée en vertu du décret impérial du 30 juillet 1870. Le premier paragraphe de cette loi a pour but d'abolir les dispositions encore en vigueur de la patente du 5 novembre 1865 (Concordat).

« Déjà dans la séance du 23 mars 1868, les évêques qui font partie de la Chambre des Seigneurs ont exprimé leur conviction que le Reichsrath, en participant à la législation conformément à la Constitution, doit tenir compte des engagements sur lesquels reposent les obligations contractées par le pouvoir de l'Etat. Il est légalement impossible au Reichsrath de considérer comme non avenue la convention conclue entre S. M. l'Empereur et le Saint-Siége.

« C'est en complète conformité avec ce qui vient d'être exposé que les évêques qui font partie de cette haute Assemblée déclarent vouloir assister aux délibérations sur la présente loi jusqu'au moment où la majorité de la Chambre, sourde à de justes réclamations, se décidera peut-être à passer à la discussion des articles.

« SCHWARZENBERG, RAUSCHER, TARNOCZY, FURSTENBERG, SIMONOWICZ, WIERZCHLEYSKI, MAUPAS, SEMBRATOWICZ, FŒRSTER, VINCENT (GASSER), WIERY, STEPISCHNEGG. ZWERGER. »

LE PRÉSIDENT. La Chambre prend connaissance de la déclaration.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour, qui appelle la première lecture de la loi destinée à régler les rapports légaux extérieurs de l'Église catholique.

M. DE HASNER propose de renvoyer le projet de loi avec tous les autres projets confessionnels à une commission de 21 membres. Cette proposition est adoptée par l'Assemblée. Après une courte interruption, le président fait connaître le résultat du scrutin.

Sont élus membres de la commission : Le comte F. Falhenhayn, le comte Alfred Potocki, le comte Trauttmansdorff, le prince-évêque Mgr Gasser, le prince Metternich, le prince-évêque Wiery et le prince-évêque Zwerger (contre la loi) ; le comte Belrupt, le comte Wrbna, le prince Colloredo, prince Lichtenstein, le chevalier de

Hasner, le chevalier de Schmerling, le baron de Hein, le chevalier d'Arneth, le baron de Hye, le comte Hardegg, le comte Antoine Auersperg, le baron de Lichtenfels, le comte Rechberg et le baron de Rizy (pour le projet de loi).

En Italie, le 23, nous assistons au jubilé de vingt-cinq ans du règne de Victor-Emmanuel, qui n'a été qu'une suite d'entreprises contre l'Eglise et de croix pour Pie IX, et nous entendons le *Roi d'Italie*, répondant au Sénat, dire : « L'œuvre « nationale est accomplie, parce que nous avons réuni la reven- « dication des droits de l'Etat avec le respect de la religion (!). » Nous l'entendons encore dire aux représentants des communes et des provinces : « Rome capitale consacre les principes salu- « taires de la civilisation comme de la religion (!!). »

Voilà donc où en est la morale en Europe après dix-huit siècles de christianisme, et tout ce qui s'est fait s'est accompli d'après les principes de la civilisation moderne et du libéralisme.

Le monde païen répond à ce monde autrefois chrétien. Voici ce que nous lisons dans le dernier numéro des *Missions catholiques :*

A la dernière heure, nous recevons de très-douloureuses nouvelles du Tong-King. Elles sont du 19 janvier. En voici le résumé: 84 chrétientés saccagées, plus de 300 chrétiens massacrés, 3 prêtres indigènes tués, pas de nouvelles de plusieurs missionnaires français. Prochainement des détails.

La persécution satanique sévit partout, dans l'extrême Asie par le massacre, en Europe par la prison, par la spoliation et par l'exil, hélas ! parfois même par le meurtre. Nous n'avons rien à envier aux Barbares.

Nous appelons, dirons-nous avec le *Bien public* de Gand, nous appelons sur cet état du monde les philosophes de Berlin, les sceptiques de Paris, les sectaires de Genève et les Juifs de Vienne. C'est un beau spectacle d'émulation pour les ennemis de l'Eglise et du nom chrétien.

J. CHANTREL.

LES FÊTES TOULOUSAINES

A L'OCCASION DU 6e CENTENAIRE DE SAINT THOMAS D'AQUIN.

I

Toulouse « la sainte » vient de célébrer d'une manière digne d'elle le sixième centenaire de la fête de saint Thomas d'Aquin : on l'a vu donner à cette solennité le cachet qui caractérise le mieux les fêtes de l'Eglise, la spontanéité et l'immensité du concours populaire.

Une grande multitude de fidèles s'est prosternée autour des restes sacrés du Docteur angélique, donnant ainsi une nouvelle confirmation à l'éloge que le B. Urbain V faisait déjà de la dévotion toulousaine au XIVe siècle : « Je ne connais pas de ville où le peuple ait plus de dévotion qu'à Toulouse ; pieux comme il est, le peuple toulousain honorera magnifiquement saint Thomas. Aucun doute ne se mêle à cette assurance. »

Durant les trois jours de fêtes, le concours des catholiques a été si considérable que la vaste basilique de Saint-Sernin a été trop petite pour contenir ces flots de peuple : rangés en ordre autour de l'église, les fidèles formaient un cordon immense qui mettait des heures entières à pénétrer dans le lieu saint. Combien d'entre eux ont été forcés de se retirer, sans la consolation de rien voir, ni de rien entendre, faisant preuve du moins, par leur présence, de leur bonne volonté ! Combien d'autres ont dû se contenter de s'agenouiller ou de s'asseoir aux portes de l'église, écoutant avec recueillement les chants sacrés, et recevant à peine un écho affaibli de la parole sainte qui retentissait du haut de la chaire de vérité ! Certes, le seul spectacle du dehors était déjà une éloquente prédication pour les fidèles ; et l'on a pu s'assurer que la foi religieuse n'est pas morte dans cette grande cité, à qui rien n'est indifférent de ce qui concerne l'Eglise, ses cérémonies, ses fêtes, et le souvenir de ses saints et de ses grands hommes.

Tout le monde sait que la basilique de Saint-Sernin est un des monuments qui honorent le plus l'art chrétien ; elle est surtout le témoin fidèle de toute l'histoire du christianisme dans

Toulouse ; et l'on peut dire que ce sanctuaire est aussi ancien que la religion chrétienne. Saint Saturnin, qui évangélisa la cité dès le premier siècle, comme l'ont prouvé les savants travaux de M. Faillon, érigea un oratoire non loin du Capitole, et, croit-on, sur l'emplacement même où fut plus tard son tombeau et le temple qui porte son nom. Lorsque Constantin eut donné la liberté à l'Eglise, saint Sylve, un des successeurs de l'évêque martyr, éleva une basilique, que saint Exupère acheva. Ruinée par les Sarrasins, elle fut reconstruite par Charlemagne. Détruite encore par les Manichéens du XIe siècle, elle fut, par les soins de saint Raymond, un de ses chanoines réguliers, relevée dans le style et les proportions majestueuses que nous admirons encore aujourd'hui : en sorte que cet édifice a vu passer autour de lui tous les fléaux de Dieu, instruments de ses justices ou de ses miséricordes : persécutions des préteurs romains durant les trois premiers siècles, invasions des Barbares au Ve, irruptions des Sarrasins au VIIIe, fureurs des Manichéens au XIe, croisade contre les Albigeois au XIIIe, guerres de religion au XVIe, période sanglante de la Révolution française au XVIIIe, il a assisté à tous nos désastres, à toutes nos ruines, à toutes nos révolutions ; plusieurs fois renversé, mais toujours relevé ; témoin en même temps de nos abaissements et de nos grandeurs, de nos chutes et de nos résurrections.

Ce monument était digne de recevoir les cendres des grands hommes qui ont le plus honoré l'humanité, c'est-à-dire les reliques des saints. Consacré par le pape Urbain II, le pape français des Croisades, et visité jadis par un grand nombre de rois, de princes et de croisés, il sert dès longtemps de mausolée glorieux à une légion de saints des deux Testaments, apôtres, confesseurs, vierges et martyrs.

Bâtie en style romano-bysantin, dans des proportions gigantesques, la vieille basilique a été comme une pieuse citadelle qui, dans son enceinte longtemps fortifiée, a protégé les reliques des saints, durant les guerres multipliées du moyen-âge. Elle était digne d'abriter, lors de nos récents désastres, la dépouille sacrée du Docteur angélique. La Révolution française, en chassant de leur couvent les religieux de saint Dominique, fut cause de la dernière translation des reliques de saint Thomas. Trans-

férées à Saint-Sernin en 1790, c'est là qu'elles attendaient les fêtes glorieuses du sixième centenaire.

Après avoir parlé de l'extérieur de l'église, il est temps d'entrer dans l'intérieur. Portez vos regards sur les cinq longues nefs de l'édifice, dont la principale aboutit à une large demi-coupole, sous une voûte à fond d'azur semée d'étoiles d'or. Admirez, dans les hautes galeries, cette harmonieuse rangée de fenêtres, dont chacune porte son oriflamme déployée. Parcourez les nombreux autels de l'abside, et vénérez en passant les reliques des saints dans leurs châsses dorées, qui s'étalent pieusement aux regards des fidèles. Donnez un coup d'œil à l'ornementation riche et sacrée du dôme. Contemplez surtout cette montagne de lumière qui semble porter jusqu'au ciel, avec la gloire du saint Docteur, les vœux ardents de tous ces milliers de fidèles ; puis, du seuil de la basilique, ou du haut des galeries, embrassez du regard cette magnifique enceinte, où semble déborder un océan de têtes humaines, se courbant sous la majesté du grand spectacle qui s'offre aux regards émus, et vous aurez peine vous-même à retenir l'élan de votre foi et de votre admiration. C'est une des scènes de la terre qui rappellent le mieux celles que les saints doivent contempler dans le ciel.

II

Dès le matin du 7 mars, l'église était envahie par une multitude de fidèles, avides de contempler l'imposant spectacle des cérémonies d'une Messe pontificale. Mgr Belaval, évêque de Pamiers, officia solennellement ce jour-là ; la beauté de la liturgie fut rehaussée par tout ce que la musique religieuse a de plus beau : les morceaux des plus grands maîtres furent exécutés avec une rare perfection.

Le soir, après le chant des Vêpres, Mgr Freppel, évêque d'Angers, monta en chaire, et prit pour texte ces paroles de saint Mathieu : *Omnis scriba doctus in regno cœlorum similis est homini patrifamilias qui profert de thesauro suo nova et vetera.* Ces deux derniers mots conviennent bien, comme l'a fait remarquer l'éminent orateur, au double élément de doctrine traditionnelle et de forme nouvelle qui caractérise le génie de saint Thomas.

La science et l'éloquence se donnèrent rendez-vous dans ce discours, qui fut écouté avec la plus religieuse attention. Tout le monde connaît le mérite du docte prélat. Ceux qui ont lu ses belles leçons de Sorbonne, savent comment il sait allier l'orthodoxie la plus sévère et la science la plus étendue aux qualités les plus brillantes de l'écrivain et de l'orateur. Nous dirons seulement, pour ceux qui ne l'ont jamais vu, que son intelligence pénétrante semble se peindre dans la vivacité de son regard, la décision de ses traits et la fermeté de son attitude.

Son discours, livré à l'impression dès le 8 mars, est aujourd'hui connu de tous. On a pu apprécier cette parole docte et éloquente, qui se sert d'une langue forte et simple, expression exacte d'un orateur où la forme ne dissimule pas le fond, mais où le fond prête ses richesses à la forme. Essayons, cependant, pour ceux qui ne l'auraient pas encore lu, d'analyser rapidement ce discours, vrai chef-d'œuvre de raison et de goût.

Après un hommage bien senti et bien mérité, rendu à Mgr l'archevêque de Toulouse, organisateur de ces belles fêtes, à ce prélat « dont la sagesse égale la fermeté, et qui, par ses lumiè-« res et ses vertus, a su marquer sa place au premier rang de « l'épiscopat français ; » le vénérable orateur examine quel rang la théologie occupe parmi les sciences ; et, s'appuyant sur saint Thomas, il prouve qu'elle est au premier rang, parce qu'elle possède la plus haute certitude, qu'elle enseigne les plus hautes vérités, et qu'elle tend à la plus haute fin.

Elle possède la plus haute certitude, parce qu'elle s'appuie non-seulement sur la certitude de la raison humaine, comme les autres sciences, mais de plus sur l'infaillibilité de la raison divine. En second lieu, elle enseigne les plus hautes vérités, puisque ces vérités dépassent la portée naturelle de la raison et s'étendent aux horizons infinis du monde surnaturel. Troisièmement elle tend à la plus haute fin, c'est-à-dire à Dieu, cause première et fin suprême de toutes choses, tandis que les autres sciences n'ont pour but direct que le bien temporel de l'homme.

A la fin de cette première partie, l'orateur théologien montre le Docteur angélique réalisant dans sa grande œuvre l'harmonie des connaissances divines et humaines ; puis, dans une seconde

partie, il se demande quel rang occupe saint Thomas parmi les théologiens, et il répond : Le premier rang, parce que, plus que tout autre, saint Thomas a travaillé, dans les écoles, à unir les sciences à la foi, et parce que, plus que tout autre, il a résumé, dans une vaste synthèse, tout le travail précédent de la raison chrétienne. Il faut suivre, dans le discours même, les magnifiques développements que l'illustre orateur donne à sa proposition.

Dans la *Somme contre les Gentils*, l'Ange de l'école a su combiner dans une harmonie féconde les travaux de Platon et d'Aristote : avec le premier, il voit dans la lumière naturelle de la raison une sorte de participation à la lumière divine, mais participation de ressemblance seulement, et ferme ainsi la voie au panthéisme ; avec le second, s'appuyant sur les conditions de notre double nature, il fait, dans l'ordre des connaissances, la part de l'élément sensible, mais seulement comme un moyen de s'élever aux choses intelligibles, et ôte, par là, toute issue au matérialisme. Il prévient ainsi, chez le philosophe de l'Académie, le péril qui menace l'existence du relatif et du contingent, et écarte, chez le philosophe du Lycée, le danger de confondre le relatif avec l'absolu.

Dans la *Somme théologique*, saint Thomas résume la doctrine du Christ, recueillie par les Apôtres, commentée et développée par les Pères de l'Eglise, définie par les Papes et les Conciles, expliquée par les docteurs et les théologiens. Il applique à cette étude toutes les ressources de son génie, pulvérisant les sophismes, plaçant la philosophie sur ses vraies bases pour en faire le portique de la théologie, réduisant en système les vérités révélées, épuisant à leur démonstration toutes les preuves d'autorité tirées de l'Ecriture et de la Tradition, et leur appliquant l'emploi de la raison théologique, tirée de la nature même des choses.

Nul, mieux que saint Thomas, n'a saisi les motifs de convenance dans chaque dogme, les analogies de l'ordre spirituel avec l'ordre sensible, les harmonies qui existent entre les lois de la nature et l'économie de la grâce, enfin le comment et le pourquoi des choses. C'est là sa gloire, c'est là son génie.

La conclusion de ce grand discours est qu'il faut rendre à la

théologie le rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Que les sciences, les lettres et les arts se groupent de nouveau autour de la théologie, pour lui prêter leur appui et recevoir d'elle cette vie puissante dont elle restera toujours l'immortel foyer.

Tel est, en substance, ce panégyrique de l'Ange de l'école, qui restera parmi les monuments littéraires de notre temps. En voyant nos évêques tenir si haut et si ferme le drapeau des saines doctrines, on peut espérer de voir bientôt se produire cette rénovation sociale, scientifique et littéraire à laquelle ils convient la France, et que tout nous fait espérer.

(*La fin au prochain numéro.*) A.-Is. MONIQUET, S. J.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Voir le numéro précédent).

Voici les extraits que nous donnons à regret aussi succints et aussi abrégés des lettres pastorales des prélats de France, de Belgique et de Suisse, dans l'ordre indiqué plus haut.

1° ENCYCLIQUE DU SAINT-PÈRE.

Aix, Arles et Embrun. — Mgr Forcade remercie ses diocésains de l'accueil éminemment religieux et empressé qui lui a été fait dans ses premières visites pastorales. Ses joies, toutefois, n'ont pas été sans mélange ; car il a rencontré des hommes incontestablement sensés et certainement croyants qui vivent comme s'ils avaient perdu l'esprit ou n'avaient aucune foi. Sa Grandeur prend acte de ce fait pour engager ces hommes à *conformer les pratiques aux croyances*, et signale cette triple cause, l'entraînement, le respect humain, l'ignorance qui font tant de ravages à notre triste époque. Le Mandement est suivi de la *Publication de l'Encyclique.*

Bourges. — En prenant pour texte de son instruction l'*Encyclique : Etsi multa*, Mgr de la Tour-d'Auvergne Lauragais en a relevé le double caractère : la fermeté invincible et la con-

fiance en Dieu. C'est un noble et éloquent langage que celui de ce mandement dont nous extrayons le passage suivant :

« Il y a encore de par le monde un homme qui parle alors que tous se taisent, qui ne craint ni l'opinion des foules, ni la puissance des grands, ni la menace des forts ; un homme qui a toujours défendu et qui défendra toujours la vérité, le droit, la justice ; un homme dont l'inflexible vaillance ne s'abaissera jamais à des compromis indignes ; homme qui, malgré tout, malgré la haine et la persécution, ou plutôt à raison même de cette haine et de cette persécution, restera le plus grand caractère, la plus glorieuse figure des temps modernes ; et cet homme, c'est le Pape, c'est Pie IX. »

Reims. — La maladie de Mgr Landriot lui ayant interdit de poursuivre le travail qu'il avait préparé en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, MM. les vicaires généraux envoient, avec l'*Ordonnance du Carême*, l'Encyclique du Saint-Père aux fidèles de ce diocèse, persuadés qu'ils écouteront avec un religieux respect les graves et solennels enseignements du Vicaire de Jésus-Christ.

Plus que jamais ils comprendront qu'il faut s'attacher de cœur et d'âme à la sainte Eglise romaine, et que quiconque s'éloigne de l'unité de l'Eglise se jette dans une voie d'erreur et de perdition, et qu'il fait naufrage dans la foi.

Aire et Dax. — Dans son mandement de carême, Mgr Epivent cherche, à l'occasion de l'Encyclique *Etsi multa luctuosa*, à prémunir ses diocésains contre le danger des *Sociétés secrètes*. Ce danger résulte de leurs doctrines sur le dogme et la morale et des moyens qu'elles emploient pour atteindre un but inavoué.

Marseille. — La lettre pastorale de Mgr Place traite de la *Nécessité et des moyens d'étudier les vérités chrétiennes.* Elle porte publication de l'Encyclique de notre Saint-Père le Pape. En voici un extrait :

«... Les croyances religieuses sont un dépôt sacré qu'il faut transmettre intact aux générations qui nous suivront, l'Evangile est une bonne nouvelle qui ne doit pas être altérée par des fables. Sans doute, il y a un tribunal souverain et infaillible qui veille à la conservation et à l'intégrité de ce dépôt ; mais il

n'en est pas moins vrai que quiconque ici-bas reçoit une part de l'autorité qui vient de Dieu a des devoirs à remplir à l'égard de la vérité. Dans la famille, le père et la mère la doivent à tous ceux qui se rattachent à eux et, en particulier, à l'enfant qu'ils ont reçu la noble mission d'*élever* à la hauteur de sa destinée surnaturelle ; dans la société, les maîtres la doivent à leurs disciples, les législateurs à la nation, les magistrats aux citoyens, les savants aux ignorants. Tous ces dépositaires rempliront-ils leur mandat sans la connaissance et par conséquent sans l'étude de la religion ? Assurément non ! »

Limoges. — La lettre pastorale de Mgr Duquesnay est la *Promulgation de l'Encyclique du Pape*, précédée de quelques réflexions sur les sociétés secrètes, qui sont le bouleversement de toute organisation sociale : liberté, propriété, famille, tout s'écroulera fatalement si cette infernale coalition triomphe.

Moulins. — Mgr de Dreux-Brézé publie la *Lettre Encyclique du Saint-Père*, montre les douleurs, les enseignements, les préceptes et les espérances qui y sont contenus. Ses douleurs, Pie IX les raconte ; ses enseignements, il les explique : ses commandements, il les précise ; ses espérances, il les justifie. L'Eglise est plus brillante que le soleil. Les œuvres de ses ennemis sont mortes, ce qu'a fait l'Eglise reste immortel.

Troyes. — L'esprit d'antagonisme contre la religion se manifeste par des attaques plus ou moins directes, mais toujours redoutables. Une presse anti-sociale autant qu'elle est anti-religieuse répand à profusion son venin dans les productions malsaines, qui pénètrent chaque jour, sous la forme de brochures, de journaux, de feuilletons ou de théories sociales énervantes jusque dans le sanctuaire le plus intime de nos maisons. A ces périls immenses viennent se joindre dans une partie de cette classe si nombreuse et si intéressante des travailleurs, des excitations violentes qui, profitant des privations auxquelles ils sont trop souvent exposés, leur prêchent qu'il n'y a d'autre remède à leurs souffrances que dans le bouleversement radical de la société. Dans nos campagnes, une autre plaie se fait sentir, l'apathie religieuse, l'oubli du dimanche, et l'esprit d'opposition contre tout ce qui tient aux devoirs de la vie chrétienne. En présence de cette guerre qui augmente

les *Epreuves actuelles de l'Eglise*, Mgr Ravinet engage ses diocésains à la prière et à la confiance.

Coutances et Avranches. — Mgr Bravard fait précéder la publication de sa lettre pontificale de plusieurs belles pages sur les épreuves de l'Eglise. Nous en détachons les passages suivants :

« Lisez, nos très-chers frères, lisez l'histoire de la sainte Eglise : c'est là, en effet, qu'est l'histoire de la religion ; et, si vous y trouvez l'annonce des guerres qu'on lui a suscitées, vous serez fiers d'y trouver également les récits consolants de ses victoires.

« Cette certitude du triomphe ne doit pas nous rendre indifférents aux maux de la religion.

« Où serait notre courage, si nous étions effrayés par des projets malveillants et coupables, si nous ne puisions pas dans les désastres eux-mêmes, une énergie qui nous porte à défendre l'innocence? Où seraient la solidité et la sincérité de nos croyances s'il suffisait d'une lutte pour nous troubler? Où serait notre cœur si, en voyant la vérité opprimée, nous n'éprouvions pas la répulsion et l'horreur que doit nous inspirer l'injustice? Où serait notre piété, si, demandant tous les jours à Dieu que *son règne arrive*, nous ne nous efforcions pas de le soutenir, et d'en procurer l'affermissement et la diffusion?... »

Orléans. — « Ne vous étonnez pas, nos très-chers frères, dit à son tour Mgr Dupanloup en parlant des *Epreuves de l'Eglise*, de la sérénité de celui qui est le Vicaire du Christ sur la terre, et de son inébranlable confiance, même au plus fort de l'épreuve présente, l'une des plus terribles par lesquelles ait jamais passé l'Eglise. Certes, la douleur de Pie IX est profonde, nous en avons la touchante expression dans la dernière Encyclique dont je fais la publication dans mon diocèse.

«... Quel Pape vit jamais des jours plus mauvais? Autour de lui, les ruines de cette modeste puissance civile qui servait d'appui terrestre à la Papauté ; avec ces autres ruines, hélas ! non moins affligeantes pour son cœur, de tant de maisons religieuses, asiles de la prière et de la science. En même temps, auprès et au loin, et partout, quand il promène sur le monde ses regards attristés, que voit-il?

« Des nations travaillées par l'impiété et rongées par les vices qui en sont l'inséparable cortége; partout sous le voile de la liberté, comme disait saint Pierre, l'esprit de révolte; partout, à la tête des peuples, des gouvernements ou hostiles à l'Eglise ou indifférents envers elle, ou impuissants pour la secourir et la défendre. Tel est l'état du monde même au sein de la chrétienté. Qui ne tremblerait pour l'Eglise? N'y aurait-il pas lieu de désespérer, si nous n'avions pas Jésus-Christ et ses promesses? Mais les promesses sont là; elles subsistent, car elles sont pour toujours, *usque ad consummationem sæculi.* « Le ciel et la terre passeront, dit Jésus-Christ, mais mes paroles ne passeront pas. » Voilà ce qui fait la confiance du Saint-Père, et voilà ce qui doit soutenir la nôtre. »

Luçon. — En présence des mauvais exemples et des doctrines perverses, Mgr Colet parle du *Courage chrétien*, qui n'est autre chose que cette fermeté constante dans le bien, appuyée sur la grâce de Dieu et accompagnant notre bonne volonté. Et puisque la faiblesse est un des caractères de notre nature déchue, puisque l'inconstance et la mobilité sont inséparables de notre faiblesse, nous trouverons des stimulants dans la vie de Notre-Seigneur et dans les exemples des saints. L'Encyclique du 21 novembre suit cette lettre pastorale et en est comme la conséquence.

Annecy. — En face de l'anarchie et de cette étrange confusion de doctrines, de variations et de contradictions perpétuelles, Mgr Magnin fait comprendre à ses diocésains que leur devoir est d'aller puiser l'*instruction religieuse donnée par l'enseignement du catéchisme*, qui n'est autre que la parole de Dieu. Le Mandement est précédé de quelques considérations sur l'état de la Suisse. Il exalte le courage de ces nouveaux Hilaire, et Athanase, qu'on appelle Mgr Mermillod et Mgr Lachat, défendant la cause de l'Eglise.

Autun, Châlon et Mâcon. — — MM. Lelong et Genty, vicaires capitulaires, en envoyant l'Encyclique du Saint-Père aux prêtres de ce diocèse, ont fait un mandement sur les *Epreuves de l'Eglise.* L'Eglise souffre parce qu'elle est l'épouse de l'Homme-Dieu et que l'épouse ne doit pas être mieux traitée que l'époux; parce qu'elle est son apôtre, n'ayant d'autre but

que la conversion des âmes; parce qu'elle est mère et qu'à ce titre elle doit à ses enfants l'exemple de ce qui fait ici-bas le fond de leur propre vie. Compatissons donc aux grandes douleurs de l'Eglise, c'est notre devoir.

(*A suivre*) Léon MARET.

LES PRÉDICATEURS DU CARÊME A PARIS.

(Voir les trois numéros précédents).

IX

Le R. P. Lescœur, de l'Oratoire, à Saint-Thomas d'Aquin, a pris pour sujet les passions.

Il y a eu de tout temps, et plus spécialement dans l'antiquité, différents systèmes de philosophie quant aux passions. Les stoïciens voulaient anéantir les passions; les épicuriens leur donnaient toute carrière. La doctrine catholique ne veut pas anéantir les passions, elle ne leur donne pas toute carrière : elle prétend les régler, les diriger.

Saint François de Sales avait naturellement de grandes dispositions à la colère : cette passion domptée fit cette douceur, pour laquelle il est plus particulièrement vénéré. Saint François Xavier avait le tempérament ambitieux; il fut admirablement dirigé et poussé à la conquête des âmes. Saint Ignace de Loyola avait un caractère dominateur; il voulut que l'obéissance fût la principale vertu de l'ordre qu'il fonda. De même saint Philippe de Néri, le cardinal de Bérulle...

Donc le tout est de connaître ses passions et de les diriger. Faisons, comme disait saint Augustin, notre examen de conscience : *Noverim me*, connaissons-nous nous-mêmes, cela nous sera facile, avec la grâce de Dieu.

Qu'il nous soit permis de poser ici un point d'interrogation : Cela est-il si facile? Saint Augustin, qui était un des plus grands esprits que le monde ait connus, a pu arriver à se connaître soi-même. Mais les esprits médiocres, qui après tout forment la presqu'unanimité, se peuvent-ils connaître eux-mêmes? Cela est toujours bon à leur recommander, dira-t-on; mais n'est-il pas à craindre qu'ils ne s'égarent dans cette étude d'eux-mêmes? et qu'ils ne portent tels ou tels désirs et penchants au compte des

passions généreuses qu'ils peuvent entretenir, suivant le P. Lescœur, tandis qu'en réalité les désirs ou les penchants devraient être portés au compte des passions mauvaises qu'ils doivent étouffer? Nous ne faisons qu'indiquer la difficulté, mais elle est réelle.

Le P. Lescœur a une parole claire, rapide, facile, trop facile peut-être ; une fluidité agréable, mais qui devient à la longue monotone. L'on voudrait voir quelquefois ce courant si limpide s'émouvoir et bouillonner un peu.

X

Le R. P. Jouan, de la Compagnie de Jésus, prêche à Saint-Sulpice devant un auditoire très-nombreux. Le caractère principal de son talent nous semble être l'autorité. Grave, simple, ferme, il commande l'attention et la docilité. Nous avons entendu de lui un très-beau sermon sur saint Joseph.

Il y a plusieurs points de vue sous lesquels on peut considérer saint Joseph : comme époux de la sainte Vierge, comme père de Notre-Seigneur, comme protecteur de l'Église. Le P. Jouan le considère plutôt comme chef de famille.

Saint Joseph est un chef de famille que nous devons prendre comme modèle : laborieux, vigilant, doux, simple, humble, soumis à la loi de Dieu. Quel exemple pour le chef de famille ! Et que les mères chrétiennes arrêtent aussi leur pensée sur ces vertus. Il en est tant qui voudraient bien marier leur filles à des jeunes gens chrétiens, et qui trop souvent se laissent aller à les donner à des catholiques de nom, de croyance peut-être, mais non de pratique ni d'action. On se dit : Ma fille convertira son mari à une pratique sincère de la religion ; et trop souvent c'est le mari qui convertit sa femme à un relâchement déplorable.

Si saint Joseph est un admirable père de famille chrétienne, la Sainte Famille est aussi un merveilleux modèle de famille chrétienne.

La sainte Vierge, occupée tout le jour dans l'intérieur de sa maison par les soins du ménage, ne sortant jamais si ce n'est pour aller au temple, ou par nécessité ou par charité, comme sa visite à sa cousine Élisabeth ;

Le divin Enfant, gagnant son pain de chaque jour à faire des ouvrages de charpentier, comme son père et à côté de son père. *Et erat subditus illis.* Et il leur était soumis.

Cette vie cachée du Sauveur et de la Vierge Marie, avant le temps de la vie publique, a un charme souverain pour tout chrétien. Le R. P. Jouan en a présenté à ses auditeurs des tableaux touchants. Certes, ni Joseph ni Marie n'avaient reçu l'abondance des biens de la terre; la pauvreté les avait visités et ne les quitta point. Et pourtant leur vie, c'était le ciel sur la terre.

Quel puissant encouragement à pratiquer les mêmes vertus qui les ont conduits à ce bonheur si parfait même ici-bas! Et comme cette contemplation de la Sainte Famille doit nous exciter à devenir meilleurs, tous tant que nous sommes, pères, mères et enfants, pour devenir plus semblables à Jésus, à Marie, à Joseph!

XI

Le R. P. Matignon fait, à Sainte-Clotilde, une instruction pour les hommes à la messe d'une heure.

Nous sommes au temps de la Passion du Sauveur. Le P. Matignon va considérer la douleur, la nécessité de la douleur pour nous ramener à Dieu.

Les Spartiates condamnaient leurs enfants à des exercices violents et à de pénibles souffrances pour leur donner la vigueur et la virilité. La douleur est une grande faiseuse d'hommes. Souffrons pour devenir des hommes. De nos jours, des systèmes d'éducation veulent épargner aux enfants toute douleur; c'est un grave tort, car, plus tard, ils seront incapables de tout effort généreux pour défendre leur foi, leur patrie...

Tandis que j'écoutais le P. Matignon, le souvenir me revenait du même sujet traité au même jour par Bossuet; et je ne pouvais m'empêcher de penser combien ces considérations philosophiques et morales, si fort à la mode aujourd'hui, sont effacées par les sermons d'alors. Mais, dit-on, les temps nouveaux réclament des modes et des procédés nouveaux. — Nous ne croyons point que ces temps soient nouveaux. Les hommes sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier, avant-hier. Ce qui était bon au dix-septième siècle est bon au dix-neuvième siècle. Cela est-il bien certain,

qu'il faille innover, et que l'homélie et le sermon doivent faire place à la conférence, toujours et partout?

(*A suivre*). Eugène Lebleu.

DEVOIRS DES CATHOLIQUES
DANS LES CIRCONSTANCES PRÉSENTES.

Les luttes profondes et passionnées qui divisent et troublent le monde moderne se réduisent, en dernière analyse, à un conflit permanent entre la loi de Dieu et les lois humaines. Le libéralisme radical nie complétement la souveraineté divine; le libéralisme mitigé — et sous cette dénomination nous comprenons même le libéralisme catholique — réduit la souveraineté divine à l'état de pure abstraction et ne lui reconnaît aucune autorité pratique et efficace dans nos sociétés sécularisées. Les plus modérés parmi les libéraux, infatués des fictions constitutionnelles, font descendre le Maître suprême de l'univers au rang d'un roi constitutionnel qui règne et ne gouverne pas.

Si ces principes funestes demeuraient dans le domaine de la théorie pure, on pourrait les déplorer comme d'abominables blasphèmes et se borner à les réprouver avec toute l'horreur dont ils sont dignes. Malheureusement la négation des droits de Dieu s'est traduite en fait et s'est incarnée dans une foule de lois, toutes inspirées de l'esprit qui a dicté la fameuse Déclaration des droits de l'homme. Un publiciste qui lui-même n'a pas toujours échappé à la contagion libérale, le R. P. Gratry, a dit de cette Déclaration qu'elle avait constitué la société en état permanent de péché mortel. Le mot n'est, hélas! que vrai et les événements contemporains le justifient surabondamment. Nous recueillons en effet les fruits du péché social, et chaque jour nous nous enfonçons plus avant dans l'abîme qu'il a creusé. Il y a chez les gouvernements et chez les législateurs une tendance persévérante à se placer en dehors et au-dessus de la loi de Dieu. Non-seulement cette loi divine n'est plus adoptée comme type des lois humaines; non-seulement on ne prend nul soin de ne pas la transgresser; mais on s'applique, au contraire, pour mieux affirmer « la souveraineté de l'Etat, » à en transgresser les dispositions les plus impératives. C'est à

tel point que les législations modernes, loin d'être encore le reflet des dogmes et de la morale chrétienne, sont même, dans bien des cas, en révolte ouverte contre le Décalogue.

Telle est la source du conflit pour ainsi dire universel dont nous sommes les témoins. Il y a encore, grâce au Ciel et à l'Eglise catholique, des consciences inflexibles qui croient qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. De là des résistances que le césarisme libéral traite de révolutionnaires, d'anarchiques, de monstrueuses et dont il prétend avoir raison, même par la force. Ainsi naissent les persécutions que nous voyons sévir, en notre ère de liberté, en Italie, en Suisse et surtout en Allemagne.

Remarquons à ce propos combien le programme libéral est hypocrite et menteur. Le libéralisme promet au monde la *liberté de conscience*, et sous prétexte de sauvegarder cette liberté, il autorise le débordement de toutes les erreurs et la négation impie des vérités les plus sacrées. Mais que des consciences droites, éclairées par la vérité et sûres de la défendre, refusent de ployer le genou devant l'idole du divin César, aussitôt l'Etat libéral s'arme des plus impitoyables rigueurs et ne se fait aucun scrupule de donner pour correctif à l'unique et véritable liberté de conscience l'amende, la prison, le bannissement, parfois même la mort.

Il est évident que si cette situation va se développant de jour en jour, les catholiques fidèles à leur foi vont se trouver, au sein de la société libérale, dans une situation analogue à celle où étaient placés les premiers chrétiens au sein de la société païenne. Il est même certains côtés de notre situation par où le libéralisme excède le paganisme. L'histoire rapporte, en effet, qu'un empereur romain, Alexandre-Sévère, consentit à admettre Notre-Seigneur Jésus-Christ au nombre des divinités de l'empire. C'est la place que lui font encore les catholiques libéraux dans le Panthéon de la tolérance moderne; mais les libéraux logiques vont plus loin, et leur but persévérant et avoué est précisément de renverser l'autel et de détruire le règne de Jésus-Christ.

Lorsque des catholiques se trouvent en face d'aussi odieuses prétentions, ils n'ont qu'un seul parti à prendre : *résister*, et

lorsque ces prétentions se traduisent en lois, la *désobéissance* devient un devoir indéclinable et sacré. C'est ce qui explique et justifie la résistance des évêques et du clergé de Suisse et d'Allemagne aux lois récemment décrétées contre l'Eglise catholique dans ces deux pays. L'Evangile dit bien qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ; mais il nous apprend aussi que « nul ne peut servir deux maîtres. » Or, entre César et Dieu, le maître que tout chrétien doit choisir, c'est évidemment Dieu.

On sait assez que l'Eglise catholique est une école de respect et non pas une école de révolution. Elle enseigne que les lois civiles obligent en conscience, par la raison que le législateur qui les édicte n'est, *dans sa sphère*, que le délégué de l'autorité divine ; mais, pour que les lois civiles puissent avoir cette force obligatoire, il faut évidemment qu'elles soient justes et qu'elles ne soient point contraires aux lois supérieures de Dieu et de l'Eglise. Or, cette antinomie se révèle évidemment lorsque le pouvoir laïque promulgue des commandements opposés aux commandements divins, lorsqu'il s'ingère dans la constitution de la société religieuse, lorsqu'il trouble l'accomplissement d'un devoir par l'accomplissement d'un devoir prescrit par la religion. Mais suit-il de là que les catholiques placés dans l'alternative d'opter entre la loi de Dieu et la loi de l'Etat, soient des révolutionnaires en préférant la première? Certainement non : il n'y a de révolutionnaire, dans ce cas, que *l'Etat lui-même* qui renverse l'ordre providentiel et désobéit auxlois qui l'obligent lui-même. C'est donc à l'Etat aussi que doit remonter la responsabilté des troubles causés par ses empiétements et par sa révolte. S'il fallait en juger autrement, le droit du plus fort serait toujours la justice, et les faibles, les opprimés, les écrasés, les vaincus n'auraient jamais raison. Telle est bien, il est vrai, la morale libérale ; mais elle est trop intéressée pour n'être pas suspecte, trop variable pour n'être point erronée, trop lâche pour n'être point infâme. Dans tous les cas, ce n'est pas la morale de l'Eglise catholique, notre Mère, et ce ne doit point, par conséquent, être la nôtre. L'Eglise se souvient qu'elle est née sur le Calvaire, où s'est laissé dépouiller, garrotter, immoler, le Juste par excellence, devenu par sa mort même l'espoir de tous les

opprimés, la force de toutes les faiblesses et le Rédempteur du monde entier. La Croix, tel est, depuis Jésus-Christ, le glorieux insigne de la royauté qui régit les Rois eux-mêmes. C'est pourquoi elle surmonte les couronnes royales et elle y demeure, même lorsque les princes oublient ou méconnaissent qu'ils règnent par la grâce de Dieu. STAT CRUX DUM VOLVITUR ORBIS.

(*Bien public* de Gand.)

UNE VOIX PROTESTANTE

L'*Economist* de Londres, journal protestant et libéral, a publié récemment un remarquable article sur les événements religieux qui se passent en Prusse et spécialement sur la lettre de l'empereur Guillaume à lord Russell. Nos lecteurs aimeront à entendre cette voix protestante, qui est l'écho de tout ce que le protestantisme compte encore d'esprits généreux et amis de la liberté.

« Cette lettre, dit le journal anglais, exprime moins la politique de l'Empereur que la politique du prince de Bismark. Elle parle de l'absolue incompatibilité qui existe entre les lois de l'Eglise romaine et les droits civils des gouvernements de l'Europe.

« Cette incompatibilité, la Prusse vient seulement de la découvrir, tout en prétendant que les lois ecclésiastiques récentes ne restreignent ni la liberté de l'Eglise romaine, ni la liberté des catholiques d'observer leur religion et qu'elles se bornent à défendre l'indépendance du pays en lui donnant des garanties qui existent depuis longtemps dans d'autres pays et que la Prusse possédait autrefois.

« Il est vraiment fort extraordinaire que la Prusse, n'ayant aucune de ces garanties, n'entendait s'élever aucune plainte, ni des catholiques, ni des protestants qui forment cependant la majorité du pays. Nous ne les avons pas davantage, nous autres Anglais, et si nous les avions nous serions *constamment dans l'eau bouillante* avec nos concitoyens catholiques. Nous avons eu autrefois des garanties de ce genre, pas tout à fait sem-

blables cependant, et il n'y eut jamais de paix entre les protestants et les catholiques.

« Nous n'avons plus aucune de ces garanties et nous vivons en paix. »

Après avoir énuméré les principales dispositions des lois religieuses prussiennes, l'*Economist* en fait ressortir en droit et en fait le caractère violent. « Les professeurs des universités et des facultés de théologie sont choisis, dit-il, en Allemagne, parmi les théologiens qui n'admettent pas les décrets de l'Eglise catholique. » Et parlant du but que poursuit le gouvernement en s'attribuant le droit de valider toute nomination ou toute promotion, il ajoute :

« On ne doit pas s'étonner que les évêques et les prêtres orthodoxes, qui forment la grande majorité, se révoltent contre une telle législation, qui tend à introduire par fraude, dans leur Eglise, ce qu'ils considèrent comme une hérésie, et préfèrent souffrir la prison plutôt que de s'y soumettre. Non-seulement les prêtres catholiques souffrent de ces lois, mais aussi les luthériens qui occupent en Prusse une position semblable à celle du clergé de la haute Eglise chez nous, et qui ne peuvent en conscience accepter le pouvoir assumé par l'Etat de se mêler à leurs affaires ecclésiastiques. Et des ministres luthériens iront également en prison.

« Il nous paraît que toute cette législation ecclésiastique prussienne est un renoncement enfantin et maladroit à ce régime adopté avec tant de profit pour tout le monde en Angleterre et en Amérique.

« La règle est que l'Etat ne doit aider aucune croyance religieuse qu'il croit pernicieuse à la société. Si le prince de Bismark prouvait que les prêtres catholiques enseignent la trahison et la révolte contre l'empereur, il pourrait certainement retirer tout appui à l'Eglise catholique et punir les coupables. Mais prétendre que c'est un crime d'enseigner la doctrine de l'infaillibilité du Pape ou toute autre et d'obéir au siége de Rome, c'est un anachronisme et une maladresse de la pire espèce.

« Nous estimons que le prince de Bismark, quoique homme d'Etat de premier ordre pour les choses matérielles, a une conception très-imparfaite de l'énorme force des idées morales

et des influences spirituelles et déprécie entièrement l'importance sur la société humaine des craintes et de l'espoir de l'autre vie, qui agissent précisément sur la conscience, le cœur et l'imagination; craintes et espérance sans rapport avec les craintes des maux d'ici-bas et l'espérance de la vie et de la liberté. Il sait comment il faut s'y prendre pour préparer une nation à la guerre et il connaît également l'enthousiasme qu'excite dans une nation une attaque injuste.

« Mais lorsqu'il s'élève dans une sphère élevée il perd sa perspicacité. Il croit que les liens qui unissent les âmes aux vieilles croyances, ne sont que des toiles d'araignée et il ne considère pas comme sérieuse la force de l'ennemi avec lequel il lutte.

« Le prince de Bismark ne se trompe pas en croyant que la constitution d'un grand empire protestant inspire des craintes aux catholiques de l'Europe, et s'il pouvait écraser le catholicisme, il écarterait une difficulté considérable du chemin de la nouvelle puissance. Ce dont nous doutons, c'est de l'efficacité du régime adopté. La persécution pour être efficace doit être plus forte que le prince de Bismark n'oserait la faire. Il mène donc son maître dans un danger dont il ne calcule pas la portée. Il crée contre l'empire d'Allemagne une armée de ressentiments d'autant plus redoutables qu'ils sont désintéressés. Il n'a rien à y opposer que le fanatisme ultra-libéral qui possède parfois une puissance redoutable, mais varie souvent et qui, n'ayant aucune racine, aucun principe, disparaît subitement. »

L'*Economist* proteste ensuite contre le langage de lord Russell.

« Lord Russell, dit-il, a offert sa sympathie à l'Allemagne sans être appuyé par le sentiment du peuple anglais. Nous désirons vivement que l'on puisse faire comprendre à l'empereur d'Allemagne combien peu le meeting d'Exeter-Hall représentait le sentiment anglais dont lord Russell se prétendait l'organe. Nous sommes persuadé que s'il connaissait le sentiment anglais il regretterait vivement le sentiment de gratitude qu'il a exprimé trop hâtivement à lord Russell. »

LE LULLABY-LAND.

Un journal anglais, le *Daily-Telegraph*, a récemment signalé l'existence de ce pays, dont le nom n'est tracé sur aucune carte, mais qui a envoyé des colonies dans bien des régions. Le *Lullaby-Land*, c'est le pays des chansons de nourrice, car tel est le sens du mot anglais *lullaby*; mais où est-il donc? Il est partout où il se trouve des *Petites Sœurs des pauvres* et des *Sœurs de charité*, partout où la charité catholique, qui s'inspire au cœur de Jésus, donne des mères et des sœurs aux enfants, aux malades, aux vieillards, qui sont aussi des enfants qu'il faut bercer et soigner. M. Léon Boré a traduit pour le *Monde* la charmante description faite du *Lullaby-Land* par le *Daily-Telegraph*; nous la lui empruntons.

Certainement, dit le journal anglais, nous avons tous entendu parler des Sœurs de Nazareth et de la maison de Nazareth. S'il n'en est pas ainsi, plus tôt on en dira quelque chose, mieux cela vaudra. Quand nous cheminions, dans l'omnibus rouge, le long de la grande route, à travers Hammersmith, nous devons avoir remarqué un haut bâtiment gothique, enclos de murs tout à l'entour, à la manière des couvents; nous devons avoir vu, au-dessus de la porte cochère, la longue croix latine, qui parle éloquemment de l'espérance et de la foi des habitants de Nazareth, de la dévotion et de la charité chrétienne des bonnes Sœurs.

Serait-il possible que pas même un léger souffle de la vérité n'eût transpiré au dehors pour vous apprendre comment — il y a de cela vingt-trois ans — trois excellentes femmes pensèrent qu'elles serviraient Dieu en appelant sous leur innocente protection les enfants trouvés, les orphelins de cette immense métropole, les vieux hommes et les vieilles femmes délaissés, les incurables, les pulmonaires, les scrofuleux, les rachitiques abandonnés sans secours dans les ténèbres du monde? Serait-il possible que qui que ce soit eût négligé d'observer comment la foi simple et la sincère prière, l'énergie des sœurs et la charité des bonnes âmes ont bâti cette maison de Nazareth, avec ses salles et corridors, ses jardins et toutes les diverses dépendances, ses infirmeries, ses ateliers, en un mot comment elles ont établi le refuge d'Hammersmith, ouvert à toutes les

croyances religieuses, et comment, dans cette maison, *le pain quotidien* demandé par la prière quotidienne n'a jamais manqué durant vingt-trois longues années d'inquiétude et de travail? Certainement, nous avons tous plus ou moins entendu parler de la maison de Nazareth et des sœurs de Nazareth.

Ne nous rappelons-nous pas combien souvent le **Lullaby-Land** a été menacé d'extinction par le bras de la loi, représenté sous la forme d'une *contrainte* du collecteur des taxes; combien souvent les injonctions de M. Bumble (1), s'apprêtant à *saisir* le berceau du bébé, le lit du vieux pensionnaire, la chaise de la bienveillante Sœur, ont été conjurées par un plus vigoureux appel au public et par une plus généreuse réponse de celui-ci? Les Sœurs de Nazareth! bien certainement, dans nos courses journalières, nous les avons quelquefois rencontrées avec leur chariot; nous les avons remarquées, ces aimables figures de femmes, toutes sorties d'une même tige délicate et gracieuse, toutes vêtues de leur robe noire bordée et rayée de bleu; nous les avons vues allant à la ronde, de maison en maison, de boutique en boutique, mendiant ici une croûte, là un reste de viande, ailleurs un ruban ou un bout de soie négligés dans le magasin de la modiste, un morceau quelconque ou un petit pain chez le boulanger, les débris des repas d'un club, les bribes mélangées des plats d'un restaurant, l'offrande sur le marché d'un morceau de chair ou de poisson; puis, attendant et guettant encore, en retournant à la maison avec le butin de leurs aumônes confiées à la sollicitude d'un vieux serviteur chargé de conduire le chariot.

L'établissement de M. Muller, à Bristol, n'est pas unique dans ses héroïques efforts pour faire *vivre*, comme nous disons, *de la main à la bouche*. Mais si, un jour, le chariot de Nazareth revient vide; si le sac aux chiffons rentre dégonflé comme il est sorti; si le boucher, le boulanger, le marchand de poissons secouent tristement la tête au passage des bonnes Sœurs, oh! alors il y aura, à la maison de Nazareth, bien du froid et bien du chagrin. Quand les moyens de réchauffer les vieux et les jeunes sont excessivement chers; quand des feux flambants

(1) Personnage du roman d'*Olivier Twist*, par Dickens.

doivent être entretenus dans les salles pour conserver la vie aux vieilles gens et pour empêcher les enfants de crier; quand le plan et le système entiers de Nazareth dépendent ainsi complétement du charbon, il est fort difficile de joindre les deux bouts.

Mais venez avec moi et sonnons à la porte de Nazareth. Il y a, d'ailleurs, assez de désagréments dehors. Les mains du conducteur d'omnibus sont tellement raidies par le froid qu'il peut à peine tenir les rênes; on voit de tristes figures, dans Kensington, à l'entrée de certaines maisons; le brouillard, venant à travers le parc, vous prend à la gorge, et un pauvre enfant, qui bat la semelle tout en portant un pot de lait, pleure amèrement. Quel agréable changement à vue aussitôt que la porte est fermée derrière moi! Je me trouve, comme par enchantement, dans les corridors du palais de LULLABY-LAND. Sœur Marie, sortant de l'intérieur, s'avance vers moi pour me souhaiter la bienvenue, et son accueil, rayonnant d'affabilité, s'harmonise d'une manière admirable avec l'exquise paix de la maison. C'est en vérité ici LULLABY-LAND.

Je poursuis ma route le long des corridors dallés; j'entends des rires et des voix d'enfants. A droite, un harmonium joue un hymne rêveur; une classe de bébés bégaye, dans le lointain, une innocente chanson. Ici résonnent l'agréable bruit du *pocker* remuant le feu, et le chuchotement des commères, particulier à leur bavardage au coin du foyer. Mais, tout à coup, sœur Marie, qui marche près de moi, ouvre une porte, et un joyeux et unanime salut de bienvenue m'accueille dans l'ouvroir des dames âgées. Combien cette chambre est, à la fois, chaude, confortable et excellemment aérée! Et, surtout, quel sentiment de paix profonde!

Elles sont toutes à l'œuvre; et n'est-ce pas qu'elles sont heureuses, ces vieilles femmes? Les restes des magasins de modes servent à faire des courtes-pointes, pendant que l'on adapte ou transforme avec adresse les vêtements donnés par la charité. L'une tricote quelque bas d'hiver bien chaud; l'autre, tout en faisant aller et venir le fer sur la planche à repasser, babille. « — Et depuis combien de temps êtes-vous avec nous, Biddy? « — Grâce à Dieu, depuis vingt-trois ans, ma Sœur. — Et quel

« est votre âge, chère Biddy? Vous avez aujourd'hui bonne « mine. — Quatre-vingt-dix-neuf années, ma Sœur, si je vis « jusqu'à Noël; et j'ai encore toute ma mémoire. — Voilà qui « est bien; et êtes-vous toutes heureuses? — Oui; que Dieu « vous bénisse toutes, chères Sœurs! » Et alors des pleurs coulent tout le long de la joue ridée de la vieille, pendant qu'elle tient et couvre de baisers passionnés la main de sœur Marie. Voilà les trésors de tendresse qu'il faut ajouter, dans cette chambre, aux soins habituels et à l'influence du *chez soi* (*home*).

Une paire de tourterelles roucoulent dans un coin de l'ouvroir; un gentil perroquet, auquel on a appris à parler, s'en acquitte joyeusement, tandis qu'un vieux chat ronronne devant le feu qui l'enveloppe d'une chaleur délicieuse, et de même que toutes les autres chambres, celle-ci est ornée d'un petit autel dont les lumières et les fleurs répandant, surtout aux heures du soir, leur douce influence, attirent vers le HOME céleste la pensée des vieilles femmes.

A un étage supérieur, dans le quartier des femmes malades, s'ouvre une autre porte. C'est une salle d'infirmerie, telle que vous pourriez à peine en désirer d'un aspect plus agréable. Tous les lits sont couverts d'une courte-pointe, gaiement rapiécée avec des morceaux de diverses couleurs. La flamme, rayonnant du foyer, étend jusqu'au fond de la chambre un doux éclat. Vous voyez, sur chaque lit non occupé, une taie d'oreiller garnie de dentelles ou de broderies qui ont jadis orné la toilette de bal d'une lady du grand monde. Les draps brillent d'un blanc de neige.

Cependant, à l'extrémité de la salle, quelque tendre Sœur soutient une convalescente ou réconforte une malade. Les vieilles femmes qui ne sont pas assez souffrantes pour rester couchées s'assemblent autour du feu, ou bien se tiennent tranquillement assises au chevet de leur lit. Mais, chez ces personnes âgées, combien peu de disposition à se plaindre, combien peu d'irritabilité! Elles aiment toutefois à être questionnées sur leurs maux; elles aiment à se mettre sur leur séant et à tousser juste au moment de votre passage, pour vous montrer le mauvais caractère de leur bronchite; en un mot, suivant le goût d

la plupart des malades, elles aiment à être remarquées.

Quant à celles qui sont gravement malades et près de disparaître, nous n'entendons sortir de leur bouche qu'une sérieuse prière, comme celle-ci : « Dieu veuille nous laisser en ce monde « assez longtemps pour que nous puissions témoigner par « quelque service notre reconnaissance à ces anges de Sœurs ! » Si elles sont hors d'état de parler, un *Dieu vous bénisse* ! à peine perceptible, un serrement de main, un regard voilé, sont bien plus éloquents que toutes les paroles. L'extrême vieillesse est surtout la plainte générale. Les bronchites et les rhumatismes frappent sans nul doute leurs victimes ; de tristes gémissements venant de quelque lit occupé disent toute une histoire de douleurs ; mais, nous le répétons, la veilliesse extrême et rien de plus, voilà ici la maladie dominante. Le sentiment d'un parfait *comfort* et d'une paix profonde, voilà, encore une fois, le caractère, l'aspect général de ces salles de malades. La chambre où nous sommes, faiblement éclairée, reflète, doux et vacillants, les rayons du foyer sur les murailles et sur l'autel orné de fleurs. Là, parmi les images qui représentent le Sauveur Jésus, brûlent de petits cierges. Les solennelles approches de la mort sont si visibles que nous parlons tout bas ; car de chères vieilles âmes, partant de LULLABY-LAND, vont bientôt prendre leur essor vers le ciel.

Des chants, des rires de jeunes enfants m'avertissent que je suis arrivé dans un autre quartier, je veux dire la *salle des nourrissons* (THE NURSERY) de Nazareth. Nous avons laissé derrière nous les noirs soucis ; la peine et la douleur sont absentes de cette première chambre. Chaque enfant possède son joujou, soit une poupée, soit un livre d'images. Nous avons dérangé ce petit peuple pressé autour de la Sœur en fonctions, qui leur racontait une histoire ou leur apprenait une nouvelle chansonnette. Heureux de la soudaine distraction, ils enveloppent aussitôt comme un essaim la sœur Marie, à qui ils présentent leurs petites joues, pour qu'elle y mette un baiser. Elle devient le centre d'une ronde ; ils se cramponnent à sa robe noire, et ils la supplient de rester avec eux pour leur dire une autre histoire *comme celle d'hier*. Mais tout à coup, sans aucune pression, sans cajolerie aucune, sur un simple mot de sœur Marie, des

voix enfantines s'élèvent au diapason d'abord d'un hymne, ensuite d'une chanson, gazouillant tour à tour les joies du ciel et l'alphabet mis en musique. Puis, l'instant d'après, ils éclatent de rire au son d'une crécelle qui leur représente la forme, la couleur et les ruses d'un coquin de renard.

D'où viennent tous ces enfants au teint de rose, vêtus de jolies robes, les cheveux ornés de rubans, qui courent et se poursuivent dans la salle des nourrissons? Beaucoup d'entre eux sont délaissés et abandonnés, et là il ne manque pas d'orphelins. Que seraient-ils devenus, exposés sur le perron froid d'une maison quelconque ou restés seuls dans une mansarde, près d'une mère, près d'un père glacé par la mort? Qui le sait? Mais à présent ils demeurent sains et saufs dans le pays de LULLABY; ils y sont soignés et enseignés jusqu'à ce que vienne l'âge suffisant pour eux d'être envoyés dans le monde.

BIBLIOGRAPHIE

Voici l'espace qui nous manque; hâtons-nous de signaler ici une *Vie de saint Joseph* d'après Anne-Catherine Emmerich, avec des considérations, pratiques et prières, par M. l'abbé C.-F. Fouet (1), ouvrage approuvé par Mgr l'évêque d'Evreux, et certainement l'un de ceux qui, tout en offrant le plus agréable aliment à la pieuse curiosité du lecteur, lui fournissent les plus utiles sujets de méditations sur les vertus du saint Patriarche, en même temps qu'il fait passer successivement sous les yeux les témoignages des siècles, de l'Ecriture, de Pères, des docteurs du passé, des évêques, des prêtres et des écrivains laïques de notre temps.

(1) In-12 de XVI-464 pages; Saint-Dizier, 1872.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VII (1)

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

A

(1) Dans cette Table, les Chiffres qui suivent les articles indiquent les pages: les noms des auteurs dont les travaux sont publiés dans les *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres en italiques.

B

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z

FIN.

Paris — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5

